44/11
15V

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresconcerna12amio

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

TOME DOUZIEME.

AVIS.

On a eté obligé d'augmenter le prix de ce Volume, à cause du grand nombre de Figures qui y ſont inſérées, & des ſoins qu'il a fallu apporter à leur gravure.

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME DOUZIEME.

Prix, 15 liv. relié.

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXXVI.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

Nous avons annoncé il y a long-tems la Vie de Confucius, dont M. Amiot, l'un de nos plus ſavans & de nos plus laborieux Correſpondans, s'eſt occupé pendant bien des années.

« Si je n'avois eu à compoſer qu'un Roman (*a*) » (nous ecrivoit-il en 1780), mon ouvrage auroit » déjà paſſé les mers ; mais c'eſt à une Hiſtoire que je » travaille, & à une Hiſtoire dont les matériaux, » epars dans une foule de Livres ſur différens ſujets, » & difficiles à raſſembler, demandent beaucoup de » tems pour être mis en œuvre ».

Quatre ans après (*b*), il nous mandoit que l'ouvrage etoit achevé, & qu'il nous l'envoyoit. « J'y » ai joint (ajoutoit-il) un grand nombre d'Eſtampes » crayonnées d'après les originaux, qui repréſentent » toutes les actions de la vie de Confucius. Elles ſont » ſuivies de l'arbre généalogique de ſa Maiſon, & » j'en donne une explication détaillée ». Ce ſont ces

(*a*) Lettre du 26 Juillet 1780, imprimée Tome IX, page 3.

(*b*) Lettre du 2 Octobre 1784, imprimée Tome XI, page 515.

divers morceaux qui rempliſſent preſque entiérement le Volume que nous publions aujourd'hui.

I. On y trouvera d'abord *la Vie de Confucius*, avec tous les détails qu'il a eté poſſible de recueillir, en ne ſe permettant de puiſer que dans les ſources qui jouiſſent en Chine de l'eſtime publique. M. Amiot avoit déjà placé parmi les *Portraits des Chinois célebres*, celui (*c*) du plus célebre de tous. Il y a quelques réflexions ſur ſa perſonne & ſes ouvrages, dans les Notes qui ſont jointes à l'*Eſſai ſur les caracteres Chinois*, imprimé dans ces Mémoires (*d*). Nous y avons publié la Traduction de quelques-uns de ſes principaux Ecrits (*e*); & on rencontre beaucoup de ſes maximes, citées dans les *Inſtructions de l'Empereur Kang-hi* (*f*), grand-pere de l'Empereur régnant en Chine. La Table des matieres (*g*) indique les autres endroits où il eſt fait mention de la vie & des ouvrages de Confucius : mais on n'en regrettera pas moins le précis de ſa doctrine, que M. Amiot

(*c*) Tome III, page 41.
(*d*) Tome IX, pag. 348 & *ſuiv.*
(*e*) *La grande ſcience & le juſte milieu*, Tome I^er^, pag. 432 & *ſuiv.*
(*f*) Imprimées Tome IX, p. 65 & *ſuiv.*
(*g*) Tome X, au mot *Confucius.*

s'etoit d'abord proposé de rédiger (*h*) ; & le Public n'apprendra pas sans chagrin, que cet Ecrivain a renoncé à un projet si digne de lui.

II. Il nous a fait passer plus de cent Dessins relatifs aux diverses circonstances de la vie de Confucius ; nous n'avons employé que les plus intéressans, & nous les avons fait graver par un Artiste d'autant plus propre à saisir & à rendre ce qui les caractérise, qu'il travaille depuis plusieurs années sur des Dessins de Chine, dont il a publié des suites avec succès. Nous avons joint à ces Dessins les Explications dont M. Amiot les a accompagnés.

III. Il a placé, après la Vie de Confucius, un Abrégé chronologique, qui en retrace sommairement & suivant l'ordre des tems, les evénemens essentiels, débarrassés des détails. Pour rendre cet Abrégé plus utile, nous avons eu soin, à chaque article, de renvoyer aux pages où sont traités plus au long les faits qu'il indique.

IV. Quoique les Planches distribuées dans les endroits du Volume auxquels elles appartiennent,

(*h*) *Voy.* ci-après, page 430.

puiſſent facilement s'expliquer par la narration même du fait qu'elles repréſentent, cependant M. Amiot a cru devoir en donner ſéparément des explications particulieres. Nous les avons fait imprimer à la ſuite de l'Abrégé chronologique, en marquant l'endroit du Volume où l'on a placé la Planche expliquée.

V. Il auroit manqué quelque choſe à l'hiſtoire de Confucius, ſi on avoit négligé de nous faire connoître la longue ſuite de ſes Ancêtres & de ſes Deſcendans. M. Amiot en a tracé l'arbre généalogique, qui a pour ſouche *Hoang-ti*, regardé comme le Fondateur de la Monarchie chinoiſe. Cette généalogie compte 64 degrés depuis *Hoang-ti* juſqu'à Confucius, & s'etend depuis l'an 2637 avant J. C., juſqu'à l'an 600 avant cette même Ere ; enſuite elle deſcend par 71 autres degrés, depuis l'an 600 avant J. C., juſqu'à l'an 1784 de notre Ere. Ainſi ſes degrés connus ſont au nombre de 135, dont le premier eſt un Empereur de Chine ; & elle embraſſe plus de quarante ſiecles, pendant leſquels cette Maiſon a toujours paru avec eclat, jouiſſant de titres héréditaires & de diſtinctions honorables, comme on

peut s'en convaincre en parcourant les détails dans lesquels M. Amiot est entré sur chaque degré. Le dernier descendant de cette illustre famille, vit encore; M. Amiot l'a vu plusieurs fois à la Cour de l'Empereur à Péking. Il est revêtu de la dignité de *Yen-cheng-koung* (*i*). Les chefs de sa famille en ont tous eté investis successivement depuis le onzieme siecle; la Dynastie régnante leur a de plus accordé toutes les prérogatives (*k*) dont jouissent les Princes.

Les degrés de cette Généalogie ne sont pas, à la vérité, tous egalement certains, mais ils le sont au moins depuis l'an 2257 avant notre Ere. Le chef de cette Maison etoit alors Ministre de *Chun*, l'un des Empereurs de Chine les plus renommés, & qui a mérité de donner son nom à son siecle. Au reste, M. Amiot assure (*l*) que toute cette descendance, à laquelle nos Généalogistes d'Europe auront peut-être peine à croire, ne contient rien qui ne soit extrait des Livres regardés par les Chinois comme authentiques, & des Mémoires domestiques de la famille même.

(*i*) Page 473. M. Amiot interprete ce titre par celui de *Comte qui propage la sainteté*.

(*k*) Page 11.

(*l*) *Ibid.*

VI. Quelques réflexions ſur les Ouvrages de Confucius, terminent ſon hiſtoire généalogique. Nous les aurions fait ſuivre par les Notices ſur les plus illuſtres de ſes Diſciples, qui nous ont auſſi eté envoyées par M. Amiot; mais nous ſommes forcés de les réſerver pour le nouveau Volume que nous nous diſpoſons à mettre ſous preſſe.

VII. Nous joindrons ſeulement à celui-ci les extraits de deux Lettres, dont la premiere, qui nous a paru infiniment intéreſſante, eſt encore de M. Amiot. Il nous avoit ecrit dès le 29 Novembre 1784 (*m*), que l'Empereur *Kien-long*, près d'entrer dans la cinquantieme année de ſon regne, & la ſoixante-quinzieme de ſon âge, *ſe préparoit à honorer d'une façon à faire epoque, les vieillards de l'ordre Mandarinal de ſon Empire, qui avoient paſſé ſoixante ans.* Ce Prince a exécuté ce projet le 14 Février 1785. On lira avec plaiſir le récit curieux de cette cérémonie très-ſinguliere, dans l'extrait de la Lettre que M. Amiot nous a ecrite le 15 Octobre de la même année. M. Amiot & M. Bourgeois, tous deux Fran-

(*m*) *Voy*, Tome X, page 606.

çois, Miſſionnaires, & nos Correſpondans, ont eté admis à cette fête, que l'Empereur célébra lui-même dans des Vers, dont M. Amiot nous a envoyé la traduction françoiſe. L'Empereur *Kang-hi* avoit donné le premier exemple d'une pareille fête en 1722; l'Empereur ſon petit-fils, qui vient de la renouveller, a fait, en cette occaſion, grace de la vie au fameux *Li-ché-yao*, dont il a eté parlé plus d'une fois dans nos Mémoires.

La ſeconde Lettre, dont nous donnons l'extrait, contient quelques détails topographiques ſur la route de Canton à Péking : elle eſt de M. Raux, qui vient de paſſer en Chine, & qui nous donne lieu, par ſon zele & ſes talens, d'eſpérer qu'il concourra à réparer la perte que nous avons faite de pluſieurs de nos Correſpondans que la mort nous a enlevés.

TABLE

Des Pieces contenues dans ce Volume.

I. *Vie de Confucius*, page 1

II. *Table chronologique des evénemens rapportés dans ſa vie*, 404

III. *Explication des Planches gravées*, 431

IV. *Tables généalogiques de la Maiſon de Confucius*, 447

V. *Explication de ces Tables*, 453

VI. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 12 Octobre 1785*, 509

VI. *Extrait d'une Lettre de M. Raux, auſſi ecrite de Péking le 19 Novembre 1785*, 531

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monſeigneur le Garde-des-Sceaux, le douzième Volume d'un Ouvrage intitulé : *Mémoires concernant les Chinois* ; & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 30 Octobre 1786.

BÉJOT.

MÉMOIRES

CONFUCIUS.

Helman, Sculp.

De la seule Raison salutaire interprête,
Sans éblouir le monde éclairant les esprits,
Il ne parla qu'en sage et jamais en Prophête:
Cependant on le crut, et même en son pays.
VOLTAIRE,

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

VIE DE *KOUNG-TSÉE*,
Appellé vulgairement CONFUCIUS,
Le plus célebre d'entre les Philoſophes Chinois, & le Reſtaurateur de l'ancienne doctrine.

Ne famam quidem, cui etiam ſæpè boni indulgent, oſtentandâ virtute, aut per artem quæſivit. Tacitus, in vitâ Agricolæ. IX.

PRÉFACE.

LA plupart de ceux qui ont ecrit ſur la Chine, ont parlé de Confucius ; on a même publié l'abrégé de ſa vie en plus d'une Langue & plus d'une fois ; pourquoi revenir ſur un ſujet uſé ? Ce *Koung-tſée*, ou ce Confucius (puiſqu'il a plu de l'appeller ainſi) que les Chinois regardent comme le Philoſophe par excellence, comme le Docteur des Docteurs, & le Maître des Maîtres, auquel ils rendent leurs hommages avec les dehors d'une vénération ſi profonde, qu'on a cru

la bien définir en Europe, en diſant qu'elle s'étendoit bien loin au-delà de la ſimple reconnoiſſance, & qu'elle ne différoit pas du reſpect que l'on a pour les Dieux dans les régions où domine l'idolâtrie ; ce Sage, qui, en renouvellant dans l'eſprit de ſes compatriotes le ſouvenir de la doctrine enſeignée par les premiers Légiſlateurs de leur vaſte Monarchie, fit tous ſes efforts pour les faire rentrer dans le ſentier de la vertu dont ils s'étoient ecartés, leur expliqua les regles immuables de la Morale, forma une nombreuſe Ecole pour en continuer l'enſeignement après lui, & compoſa des Ouvrages dans leſquels, tant que dureront les ſiecles, on pourra s'inſtruire dans l'art de bien gouverner les peuples, de maintenir le bon ordre dans les familles, & de régler ſon propre cœur ; cet homme célebre, ce Confucius, dis-je, eſt depuis longtems connu par ce qu'en ont dit tant d'Ecrivains du ſiecle paſſé, & tant d'autres encore de celui où nous vivons.

Telle eût eté à-peu-près la réponſe que j'aurois faite, ſi je m'etois hâté de répondre lorſqu'on m'invita pour la premiere fois, à envoyer du pays où je ſuis, des Mémoires détaillés, au moyen deſquels on pût ſe former une idée juſte de ce perſonnage fameux, qu'une Nation ſage & la plus nombreuſe comme la plus etendue qui ſoit dans l'univers, a toujours regardé & regarde encore aujourd'hui comme ſon principal oracle en tout ce qui concerne la morale, le gouvernement & les mœurs.

Je ſuis bien eloigné de tenir en ce moment un pareil langage. Je me ſuis donné la peine de lire tout ce qui m'eſt tombé ſous la main en fait d'ecrits Chinois où il eſt fait mention de ce Sage ; j'ai lu de même ce qu'on en a ecrit en différens tems dans les Langues qui ont cours en Europe, & j'ai conclu qu'on ne pouvoit le connoître que bien impar-

faitement encore, dans ces lieux séparés par des distances immenses de ceux qui l'ont vu naître ; ou, pour parler plus clairement, dans des lieux où on ne le connoît guere que sur le rapport infidele des préjugés. Les enthousiastes vous l'ont représenté comme une espece de Prophete, ou tout au moins comme un homme suscité de Dieu dans cette extrémité de l'Asie, pour eclairer un peuple nombreux sur les principaux devoirs qu'impose la morale, & le disposer ainsi d'avance à recevoir sans contradiction des vérités plus sublimes, quand le tems de les lui annoncer seroit arrivé.

Les admirateurs de tout ce qui est louable & bon, quelque petite qu'en soit la dose, ont outré son panégyrique en exagérant ses vertus, son savoir, le mérite de ses ecrits, & toutes ses qualités personnelles. Ils l'ont placé sans façon, non-seulement au-dessus de Socrate, & de tous les autres Sages de la Grece & de Rome, mais au-dessus encore de ces grands Hommes de l'Antiquité profane, qui ont instruit & civilisé les Nations.

Les détracteurs, je veux dire ces hommes singuliers & chagrins, qui ne se plaisent que dans les contradictions & les chicanes, & qui font consister leur principal mérite & la plus grande partie de leur gloire, à ne jamais penser comme les autres ; ces hommes, dis-je, singuliers & chagrins, ne l'ayant envisagé que par le côté le moins favorable, à travers le microscope d'une prévention non moins injuste que ridicule, l'ont ravalé jusqu'au dernier rang, & lui ont assigné pour mérite propre, pour seul & unique mérite, celui d'un plat Pédagogue, qui n'a débité que quelques maximes triviales, que tout autre eût pu débiter comme lui.

Des portraits qui se ressemblent si peu, ne sauroient représenter un même personnage ; ils sont tous egalement suspects ;

& l'on courroit egalement risque de se tromper en donnant la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre.

Pour ce qui est de ces Ecrivains prétendus circonspects, qui, par une crainte puérile des morsures de la Critique, n'ont osé faire un pas qu'ils ne l'aient appuyé sur des vestiges déjà profondément tracés, n'ont osé parler de quoi que ce soit, pas même d'une bagatelle, sans l'accompagner d'une démonstration dans les formes, l'on ne doit pas plus compter sur eux que sur les autres. Ils n'entrent dans aucun détail sur la vie, les mœurs, & toute la conduite d'un homme dont les moindres actions, ainsi que celles qui ont eu le plus d'eclat, sont gravées en caracteres ineffaçables dans l'esprit de presque tous les Chinois. Offusqués, non par le brillant eclat du flambeau de la Critique, mais par la fumée de la noire torche que le barbare *Tsin-ché-hoang-ty* alluma pour brûler les Livres, ils regardent tout ce qui a eté ecrit après cet incendie, sur les tems qui l'ont précédé, ou comme autant de fables qu'on ne sauroit admettre sans se déshonorer dans l'esprit de ceux qui pensent, ou comme des choses avancées sans preuves, auxquelles par conséquent il seroit ridicule d'ajouter foi. Sur ce faux principe, ils se contentent de dire un mot de la naissance & de la mort de celui dont ils suspectent l'histoire; ils ne parlent qu'en général de sa doctrine, de ses travaux littéraires, & des disciples qui s'attacherent à lui. A peine daignent-ils faire mention de ses courses dans les différens Royaumes qu'on sait avoir de son tems partagé l'Empire. Ils couvrent d'un voile epais tout ce qui leur paroît déborder un tant soit peu la ligne qu'il leur plaît d'assigner pour terme à la curiosité de ceux qu'ils veulent instruire. En un mot, on n'a pas peint le Philosophe chinois; on n'a tracé qu'en gros les principaux traits qui le caractérisent.

Pour remplir de mon mieux la tâche que je me suis imposée, je rapporterai tout ce que la Nation chinoise a dit autrefois de son Philosophe, & ce qu'elle en dit encore de nos jours; j'indiquerai les différens genres d'honneurs qu'elle lui a rendus & qu'elle ne cesse de lui rendre; je ferai connoître les plus renommés d'entre ceux qui s'attacherent à lui de son vivant; & en rapportant avec fidélité leurs entretiens les plus ordinaires sur les objets qui ont rapport à la morale & au commerce de la vie, je mettrai le Lecteur au vrai point de vue où il faut être placé pour saisir la ressemblance dans tous ses détails.

J'extrairai de tous les Livres chinois qui jouissent ici de l'estime du grand nombre, les matériaux que je vais employer. Ainsi l'Histoire générale, les Histoires particulieres, les Préfaces mises à la tête des *King*, & faites par des Auteurs avoués, le *Lun-yu*, le *Kia-yu*, le *Ché-ki*, le *Che-ki-ché-kia*, le *Kiué-ly-tché*, le *Chen-men-ly-yo-toung*, le *See-chou-jin-ou-Pé-kao*, le *Kou-ché*, &c., seront tour-à-tour mis à contribution; & comme ces Livres sont d'une authenticité à-peu-près egale, je me dispenserai de les citer en marge, persuadé qu'il suffit de les avoir indiqués, en prévenant que je ne dirai rien que d'après eux, & que je le dirai, autant que je pourrai, comme ils le disent: je serai l'Historien des Historiens de Confucius, & nullement leur Critique; je laisse cette derniere fonction à ceux qui voudront se donner la peine de l'exercer. Au surplus, ces Historiens, dont le suffrage ne sera peut-être pas d'un grand poids au jugement de nos Aristarques, sont les oracles de leurs compatriotes; ils sont leurs instructeurs & leurs maîtres pour tout ce qu'il faut penser & dire; & à l'exception de ces Savans de la plus haute classe, qui ne se rendent qu'à l'evidence ou à la démonstration, tous les autres

ſont d'un même avis ; ils s'expriment d'une même maniere, & ne doutent point, en s'exprimant comme ils le font, qu'ils ne ſoient l'organe de la plus exacte vérité. Je dirai donc ce que la Nation entiere penſe de celui qu'elle appelle *le Sage par excellence*, ce qu'elle en dit, & ſous quel point de vue il faut enviſager les honneurs qu'elle lui rend.

Pour ne rien omettre de ce qui peut contribuer à eclaircir un ſujet de cette importance, je ferai connoître la maniere dont cette même Nation repréſente en eſtampes les principaux evénemens de la vie de celui qu'elle veut honorer. On pourra, d'après ces eſtampes, ſe former une idée juſte de ce qu'elles repréſentent ; car tous les objets y ſont au naturel : c'eſt ainſi que les Chinois s'habilloient autrefois : leurs cheveux noués ſur leurs têtes, leurs coëffures ; leurs viſages ſans veſtiges de barbe, ſi l'on en excepte quelques poils ſur la levre ſupérieure & au menton, leurs longs ongles, toute leur phyſionomie etoient tels qu'on les voit ; leurs palais, leurs hôtels, leurs autres édifices, etoient ainſi conſtruits.

J'aurois fort ſouhaité que quelqu'un de nos Peintres européens, que nous avons ici, eût voulu ſe donner la peine de corriger les défectuoſités qui peuvent s'y trouver. Je les en ai priés plus d'une fois, mais toujours en vain. *Nous gâterions tout*, m'ont-ils dit : *on ne manque pas en France d'excellens Peintres qui peuvent décorer les Cabinets. On y veut du ſingulier ; vos deſſins ſont dans ce genre, & comme tels, ils plairont beaucoup plus que ce que nous ferions nous-mêmes dans toutes les regles de l'art. Envoyez-les tels que vous les avez.*

Après ce court préambule, que j'ai cru néceſſaire, je commence.

CONFUCIUS,

OU LE PHILOSOPHE CHINOIS.

LA famille de Confucius eſt, ſans contredit, la plus ancienne & la plus illuſtre de toutes celles qui exiſtent ſur la ſurface de la terre, puiſqu'elle prouve une deſcendance de plus de quarante ſiecles, & qu'elle a brillé, plus ou moins, mais toujours avec eclat, depuis ſa premiere origine juſqu'aujourd'hui. Elle compte des Princes, des Rois & des Empereurs; & malgré les révolutions, qui ont plus d'une fois bouleverſé l'Empire pendant le cours de cette longue ſuite d'années, elle a toujours joui de quelque titre héréditaire, en faveur duquel on lui a accordé des diſtinctions honorables, qui l'ont conſolée, en quelque ſorte, des malheurs des tems.

Sié, juſqu'auquel elle remonte avec certitude, deſcendoit lui-même de *Hoang-ty*, ſelon le témoignage de tous les Hiſtoriens. Vers l'an 2257 avant Jeſus-Chriſt, il fut mis dans le Miniſtere par *Chun*, ſucceſſeur immédiat du ſage *Yao*, qui, cent ans auparavant, c'eſt-à-dire l'an 2357, etoit monté lui-même ſur le trône, & ſous le regne duquel arriva cette terrible inondation qui fit de ſi grands ravages dans tout l'Empire chinois. Il etoit ſpécialement chargé de régler les cérémonies, & de veiller ſur les mœurs. Son intégrité, ſa ſageſſe & l'enſemble de ſa bonne conduite, engagerent ſon Souverain à le récompenſer d'une maniere proportionnée aux ſervices importans qu'il avoit rendus à l'Etat : il lui donna, à titre de Principauté, le pays de *Chang* dans le *Ho-nan.*

Treize de ſes deſcendans gouvernerent ſucceſſivement ce petit Etat, juſqu'à *Tcheng-tang*, que la voix unanime, tant des Grands que du Peuple & des Princes feudataires, plaça,

comme malgré lui, à la tête de l'Empire, l'an avant J. C. 1766.

Par ſon avénement à la dignité ſuprême, *Tcheng-tang* fonda une nouvelle Dynaſtie, qui fut appellée *Chang*, du nom de ſa Principauté. Cette Dynaſtie donna des Maîtres à l'Empire pendant l'eſpace de 644 ans. Mais avant ſon extinction, *Ty-y*, l'avant-dernier des Empereurs qu'elle a donnés, avoit eu trois fils, dont l'aîné s'appelloit *Ouei-tſée-ki*, le puîné *Ouei-tchoung-yen*, & le cadet *Tcheou*. Ce dernier fut préféré à ſes deux aînés, parce que ceux-ci etoient nés d'une mere qui n'etoit point titrée lorſqu'elle les mit au monde. Suivant la loi, le fils de la légitime epouſe doit être préféré à tous ſes freres d'un autre lit, quand leurs meres ne ſont que des femmes du ſecond ordre, ou des concubines.

Tcheou, placé ſur le trône de ſes peres, ſe livra à toutes ſortes d'excès. Sa cruauté, & cette foule de crimes en tous genres dont il ſe rendoit chaque jour coupable, irritoient *le Ciel & la Terre* contre lui. Ses Sujets, ne pouvant ſe mettre à couvert de la tyrannie qu'en ſecouant le joug, eurent recours à *Ouen-ouang*, qui gouvernoit la Principauté de *Tcheou* avec une ſageſſe dont toutes les bouches faiſoient l'eloge. *Ouen-ouang*, après avoir fait tout ſon poſſible pour obtenir du tyran qu'il changeât de conduite, voyant l'inutilité de ſes efforts, ſe détermina enfin à employer le dernier remede, celui de la force. Il commença par mettre en ſûreté ſes propres Etats; il s'aſſura enſuite des intentions & de la fidélité des Grands de l'Empire & des Princes vaſſaux, & forma ſon plan. La mort ne lui laiſſa pas le tems de l'exécuter. La gloire en etoit réſervée à ſon fils; mais ce ne fut qu'après bien des années que le grand *Ou-ouang* leva l'etendart: il marcha contre le monſtre, le combattit, le vainquit, le fit périr, & s'aſſit à ſa place ſur un trône dont ſa vertu le rendoit

rendoit digne, & qui lui fut déféré du consentement unanime de tous les Ordres de l'Etat. Il signala les premiers momens de son nouveau regne, en faisant du bien à tous ceux qui avoient vécu dans une oppression plus marquée sous le regne précédent; il distingua en particulier *Ouei-tsée-ki* & *Ouei-tchoung-yen*, restes infortunés de l'illustre famille des *Chang*. Il leur transféra le droit d'être regardés seuls comme les légitimes descendans de *Tcheng-tang*; & ne pouvant leur céder la dignité suprême, il les en dédommagea en quelque sorte, en leur donnant une souveraineté dans le pays de *Soung*.

Ouei-tchoung-yen fut pere de *Soung-koung*, & celui-ci le fut de *Ting-koung-chen*, qui eut deux fils, *Ming-koung-koung* & *Siang-koung-hi*: ce dernier fut pere de *Fou-fou-ho* & de *Ly-koung-fang-see*.

Fou-fou-ho eut un fils qu'il nomma *Soung-fou-tcheou*; de *Soung-fou-tcheou* vint *Cheng*, & de *Cheng* vint *Tchen-kao-fou*, qui fut pere de *Koung-fou-kia*. C'est depuis ce *Koung-fou-kia*, que le nom de *Koung* est resté dans la branche d'où descend celui que nous nommons fort improprement Confucius.

Koung-fou-kia fut pere de *Tsée-mou-kia-fou*; celui-ci le fut de *Y-yi*, & *Y-yi* de *Fang-chou*, lequel, pendant les troubles excités par *Hoa-ché*, quitta le Royaume de *Soung*, & vint chercher un asyle dans celui de *Lou*, où il fixa son séjour. Dans cette nouvelle patrie, il eut un fils qu'il nomma *Pê-hia*, & de celui-ci vint *Chou-leang-ho*, pere de *Koung-tsée*, nommé par nous Confucius. *Chou-leang-ho* (ce dernier caractere *ho* se lit aussi *he*) eut neuf filles de sa premiere femme, & point de garçon. Une concubine lui donna un fils, qui vint au monde tout contrefait, & ne vécut pas long-tems. Après la mort de son epouse légitime, il voulut s'en donner une autre pour continuer la tige, & la chercha dans la maison de *Yen*,

dont le chef avoit trois filles, en âge toutes les trois d'avoir un mari. La plus jeune etoit diſtinguée de ſes ſœurs par le nom de *Tcheng-tſai* ajouté à celui de *Yen*, commun à toute la famille.

Après que *Chou-leang-ho* eut fait ſa demande au Chef de la maiſon de *Yen*, celui-ci aſſembla ſes trois filles, & leur dit: *le Gouverneur de* Tſeou *veut me faire l'honneur de s'allier à moi, & demande l'une de vous en mariage. Je ne vous le diſſimule point, c'eſt un homme d'une taille au-deſſus de l'ordinaire, & d'une figure qui n'a rien d'attrayant. Il eſt d'une humeur ſévere, & ne ſouffre pas volontiers d'être contrarié. Outre cela, il eſt d'un âge déjà fort avancé. Voyez, mes filles, l'embarras où je me trouve, & ſuggérez-moi comment je dois m'en tirer. Je n'ai garde de vouloir vous contraindre. Dites-moi naturellement ce que vous penſez. Au reſte, Chou-leang-ho compte parmi ſes ancêtres des Empereurs & des Rois, & deſcend en droite ligne du ſage Tcheng-tang, fondateur de la Dynaſtie des Chang.*

Yen ayant ceſſé de parler, ſes trois filles ſe regarderent en ſilence pendant quelque tems. La plus jeune voyant que ſes ſœurs ne ſe preſſoient pas de répondre, prit elle-même la parole & dit : *Je vous obéirai, mon cher pere, & j'epouſerai le vieillard que vous nous propoſez. Je n'y ai aucune répugnance, & j'attends reſpectueuſement vos ordres.*

Oui, ma fille, répondit le pere, *vous l'epouſerez, je connois votre vertu & votre courage. Vous ferez le bonheur de votre mari, & vous ſerez vous-même heureuſe.*

Le mariage fut conclu, & on ne tarda pas à le célébrer. Après que la cérémonie en fut faite, la nouvelle epouſée pria ſon mari de lui permettre un voyage à la montagne *Ny-kieou*. Elle s'y tranſporta, fit ſa priere au *Chang-ty* pour en obtenir la fécondité, & après dix lunaiſons révolues, elle accoucha

d'un garçon, auquel on donna le nom de *Kieou*, & le surnom de *Tchoung-ny*. C'est Confucius.

Confucius n'eut lui-même qu'un fils auquel il survécut. De ce fils qui s'appelloit *Pê-yu*, ou *Koung-ly*, vint *Koung-ki*, autrement dit *Tsee-see*. *Tsee-see* fut pere de *Tsee-chang*; & depuis *Tsee-chang*, jusqu'au Comte Confucius d'aujourd'hui, cette famille s'est maintenue, & forme une noblesse de plus de quatre mille ans. Elle a toujours tenu un rang distingué dans l'Empire. On ne l'a pas toujours enrichie, mais on l'a toujours respectée. La Dynastie des Tartares Mantchoux, aujourd'hui sur le trône, lui a accordé toutes les prérogatives dont jouissent les Princes; & quand le Chef de cette maison vient à la Cour, l'Empereur le reçoit avec un cérémonial à-peu-près semblable à celui qu'il garde, lorsqu'il admet en sa présence les Ambassadeurs des Royaumes voisins. Il a le titre de *Cheng-koung*, comme qui diroit en notre Langue *le Saint Comte*. On peut voir toute la suite de cette généalogie dans les planches A. B. C. D. E. F. (1). Elles ne contiennent rien qui ne soit extrait des Livres regardés ici comme très-authentiques, & des Mémoires domestiques de la famille même de celui dont elles représentent l'origine & la filiation continuée jusqu'à nos jours.

L'Histoire, dit le célebre *Tchou-hi*, parle de Confucius en ces termes: *Koung-tsée* avoit pour nom propre *Kieou*, & pour surnom *Tchoung-ny* (2). Ses ancêtres étoient originaires

(1) *Voy.* la Table généalogique à la fin du Volume.

(2) Les Chinois ont, pour l'ordinaire, plusieurs noms, outre celui qui est commun à toute la famille. Parmi ces noms, il y en a qui les distinguent d'une maniere honorable, & d'autres qui ne sont que des simples sobriquets qui ont rapport à quelque chose qui leur est particulier. Ainsi, *Koung-tsée* portoit le nom de *Kieou* & celui de *Tchoung-ny*, parce qu'il etoit le second de sa famille, ayant eu un frere aîné, ainsi que je l'ai dit, & que ce fut sur la montagne *Ny-kieou* que le Ciel l'accorda aux prieres de sa mere. On croit encore qu'on lui

de la Principauté de Soung (1). Son pere avoit le nom de *Chou-leang-ho*, & sa mere celui de *Yen-che*. *Siang-koung*, Roi de *Lou* (2), comptoit la vingt-deuxieme année de son regne, lorsqu'il vint au monde dans le Bourg de *Tseou-y* (3), le jour *Keng-tsée* de la onzieme lune, c'est-à-dire, aux environs du solstice d'hiver de l'an 551 avant Jésus-Christ (4).

J'ai promis de tout dire, & de n'être, si je puis m'exprimer ainsi, que l'Historien des Historiens de celui dont j'ecris la vie. Je ne passerai donc pas sous silence les prodiges que les Auteurs assurent d'un commun accord, avoir précédé & suivi sa naissance. Leur crédulité sur cet article n'a pas de quoi surprendre. Ils regardent Confucius comme l'un de leurs Saints, comme celui auquel ils sont le plus redevables, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre moral; ils croiroient manquer à ce qu'ils lui doivent, s'ils se permettoient les raisonnemens & les doutes sur ce qu'on raconte de lui en bien.

donna le nom de *Kieou*, qui signifie *elévation*, à cause d'une petite elévation qu'il avoit sur la tête.

(1) La Principauté de *Soung*, que le Fondateur de la Dynastie des *Tcheou* donna en apanage aux descendans de *Tcheng-tang*, comprenoit ce qui est aux confins du *Ho-nan* à l'Orient jusqu'au *Kiang-nan*.

(2) La 22^e^ année de *Siang-koung*, Roi de *Lou*, c'est-à-dire, d'une partie de la Province du *Chan-tong* d'aujourd'hui, etoit *Keng-siu*, la 47^e^ année dans l'ordre du cycle sexagénaire, la 21^e^ du regne de *Ling-ouang*, vingt-troisieme Empereur de la troisieme Dynastie, dite la Dynastie des *Tcheou*. Cette année répond à l'an avant J. C. 551. Le jour *Keng-tsée* etoit, cette année-là, le treizieme de la onzieme lune, suivant le calcul chinois.

(3) *Tseou-y*, bourg où commandoit *Chou-leang-ho*, est aujourd'hui *Kiu-fou-hien*, dit autrement *Tseou-hien*, dans la Province du *Chan-tong*.

(4) Je crois devoir dire ici, une fois pour toutes, que je n'ai nullement envie de me faire le garant de tout ce que je rapporterai. Mon intention n'etant que de présenter *Koung-tsée* tel qu'il est aux yeux de sa nation, je dois nécessairement dire ce que la nation dit de lui; si j'en agissois autrement, je ne serois pas de bonne-foi, & je ne donnerois pas une idée juste de celui que j'ai entrepris de faire connoître à fond dans notre Europe.

Helman, Sculp.

Quelques jours avant que *Yen-ché* eût atteint le terme qui devoit la délivrer du fruit qu'elle portoit dans ſon ſein, le *Ki-lin*, ce quadrupede merveilleux qui ne ſe montre que pour annoncer le bonheur, fut trouvé dans le jardin, ou dans l'une des Cours de la maiſon, ſans qu'on pût deviner comment il avoit pu s'y rendre. Au bruit tumultueux que firent les domeſtiques, pour s'en ſaiſir auſſi-tôt qu'ils l'eurent apperçu, *Yen-ché* accourut, pour ſavoir par elle-même de quoi il s'agiſſoit. Elle vit l'animal, & ſans témoigner la moindre emotion, elle s'avance gravement vers lui, le prend, le lie avec ſon mouchoir, lui ôte tout doucement la pierre de *Yu* qu'il tenoit entre ſes dents, & y lit, avec une ſurpriſe mêlée de la plus douce joie, les paroles ſuivantes : *Choui-tſing-tché-tſée*, *Ki-choai-Tcheou*, *Eulh-ouei-ſou-ouang*; c'eſt-à-dire, *un enfant pur comme le criſtal, naîtra quand les* Tcheou *ſeront ſur leur déclin; il ſera Roi, mais ſans aucun domaine.* Elle n'eut rien de plus preſſé que de faire part à ſon epoux de la découverte qu'elle venoit de faire. Elle vole à lui, & en lui remetrant la pierre de *Yu* : liſez, lui dit-elle, *l'inſcription qu'elle contient. Elle m'annonce un fils, & un fils qui ſera Roi, quoique vous n'ayez point d'Etats à lui laiſſer. Son Royaume, d'une toute autre eſpece que les Royaumes ordinaires, n'en ſera pas moins réel. Oui, l'enfant que je porte dans mon ſein eſt un garçon; & c'eſt à lui que ſe rapportent les paroles qui ſe liſent ſur cette pierre, que le ciel m'envoie par le* Ki-lin.

Son preſſentiment ne fut point vain. Deux jours après, le *Ki-lin* ayant diſparu, elle ne s'occupa plus que des préparatifs de ſes couches, dont elle ſentoit que le terme n'etoit pas eloigné; & le jour *Keng-tſee* de la onzieme lune de la vingt-deuxieme année du regne de *Siang-koung*, elle mit au monde ce fils, qu'elle ne doutoit point avoir obtenu du Ciel par les ferventes

prieres qu'elle lui avoit adreſſées ſur la montagne *Ny-kicou.*

Au moment de la naiſſance de ce cher fils, *deux Dragons ſurent vus dans les airs, immédiatement au-deſſus de l'appartement de la nouvelle accouchée; & l'on apperçut cinq vieillards entrer de compagnie dans la maiſon.* Il ne faut pas prendre à la lettre l'enoncé de ce double prodige. Il eſt vraiſemblable que les premiers qui l'ont ainſi raconté, ont voulu dire d'une maniere allégorique, conformément aux idées reçues dans le pays, que cet enfant réuniroit dans ſa perſonne, les plus brillantes qualités de l'eſprit & du cœur, figurées par les deux dragons; & que par la vaſte etendue de ſes connoiſſances, par la ſublimité de ſon talent à les faire valoir, par la pratique conſtante de toutes les vertus, tant civiles que morales, & par l'enſemble d'une conduite calquée ſur celle qu'ont autrefois tenue les cinq *Ty*, c'eſt-à-dire, *Fou-hi*, *Chen-noung*, *Hoang-ty*, *Yao* & *Chun*, réputés les plus ſages Empereurs de la haute Antiquité, il retraceroit aux yeux de ſes contemporains, l'image preſque entiérement effacée de ces grands hommes, figurés par les cinq Vieillards. C'eſt apparemment pour cette raiſon, qu'à la ſuite de ce double prodige, on en ajoute un troiſieme auſſi etonnant, & plus digne de remarque, celui de la muſique céleſte, dont au moment de ſa naiſſance, on entendit retentir les airs. *Tien-kan-cheng*, *Cheng-tſée*, chantoient avec mélodie les voix accompagnées d'un concert d'inſtrumens; c'eſt-à-dire, *tout le ciel treſſaille de joie à la naiſſance du Saint Fils.*

Cet enfant, annoncé par tous ces evénemens extraordinaires, comme un préſent que le ciel faiſoit aux hommes, portoit ſur ſon corps même les différens préſages de ce qu'il devoit être un jour, & de ce qu'il devoit faire pendant le cours de ſa vie, pour l'accompliſſement de ſes hautes deſtinées. *Quarante-neuf*

Helman, Sculp.

Helman, Sculp.

ſignes, répandus dans le total de ſa figure, le diſtinguoient des autres enfans. Comme ces ſignes ſont autant d'emblêmes, dont on ne pourroit donner une parfaite intelligence à ceux qui ne ſont pas Chinois, que par des explications très longues, leſquelles encore ne ſeroient compriſes qu'au moyen d'un grand nombre d'autres explications non moins longues, je crois pouvoir me diſpenſer de les rapporter ici. Un petit nombre choiſi parmi ceux qui n'ont beſoin que de quelque léger eclairciſſement pour faire tomber le voile qui les couvre, ſuffira pour donner une idée de tous les autres.

Le nouveau né avoit une elévation en forme de monticule ſur le ſommet de la tête; ce qui déſignoit la ſublimité de génie dont il alloit être doué, & etoit un indice de l'uſage qu'il feroit de ce même génie, pour eclairer les hommes qui marcheroient à ſa ſuite dans les ſentiers qui conduiſent aux ſciences & à la vertu.

Sa poitrine qui etoit plus elevée qu'elle ne l'eſt communément dans des enfans ordinaires, etoit marquée de quantité de traits, formant entre eux tous, les cinq caracteres Tché-tſo, Ting, Che-fou, qui ſignifient ce que nous exprimerions en françois par ces mots, *il indiquera, il fera, il fixera, il accomplira le tems.*

Quelques taches, dont les unes etoient exactement rondes, & les autres en hemycicle ou en croiſſant, répandues ſur ſa peau, etoient une eſpece de repréſentation du ſoleil & de la lune. On veut dire par-là, que tout ainſi que le ſoleil ſert de regle invariable pour fixer les ſaiſons & tout ce qui en dépend, & que la lune, malgre les inégalités qu'elle repréſente dans ſes différentes phaſes, finit par ſe réunir à lui; de même l'enfant qui venoit de naître, ſerviroit de regle aux autres hommes, & les rameneroit enfin, après bien des variations de leur part, au point de réunion où tout doit aboutir dans l'ordre moral, *&c.*

En voilà bien aſſez ſur un article ſi peu amuſant, mais que je n'ai pas cru devoir paſſer ſous ſilence en entier, pour n'avoir pas à me reprocher d'avoir abandonné mes guides, lorſqu'ils ne m'indiquoient que de l'extraordinaire, du ſymbolique & du merveilleux. Ce qui me reſte à dire, rentre dans l'ordre naturel des evénemens, & je n'ai plus à repréſenter qu'un homme tel que les autres hommes, quoique ſupérieur aux hommes ordinaires par ſes qualités naturelles & acquiſes, par ſa ſcience, ſes vertus & ſes talens, & par l'uſage qu'il fit des unes & des autres durant tout le cours de ſa vie.

Il etoit dans la troiſieme année de ſon âge, lorſque *Chou-leang-ho* ſon pere mourut. Son education roula toute entiere ſur les ſoins qu'en devoit prendre la jeune *Yen-ché* ſa mere. Cette vertueuſe femme garda exactement tout le cérémonial de la plus rigide viduité ; elle ne s'occupa plus que des affaires du ménage, de celles ſur-tout qui avoient rapport à ſon cher fils. Elle voyoit avec la plus douce ſatisfaction, qu'à meſure qu'il croiſſoit ſous ſes yeux le germe des vertus qu'elle tâchoit de lui inſpirer ſe développoit, & promettoit la plus abondante récolte pour un âge plus avancé.

Kieou, car c'eſt ainſi qu'on l'appelloit dans la famille, ſe diſtinguoit des autres enfans par ſa ſoumiſſion ſans bornes à celle qui lui avoit donné le jour, par ſon reſpect pour les vieillards, par ſa déférence envers tous ceux qui etoient plus âgés que lui, par une gravité prématurée, & par ſon attention à ne manquer à aucunes des cérémonies, tant à l'egard des vivans que pour les morts. Il etoit ſi porté d'inclination à rendre aux uns & aux autres les honneurs qu'il croyoit leur être dus, que ſon plus grand divertiſſement avec ceux de ſon âge, etoit tantôt de les ſaluer avec tout le cérémonial que les perſonnes les plus graves obſervent entre elles, tantôt de les inviter à s'aſſeoir

en

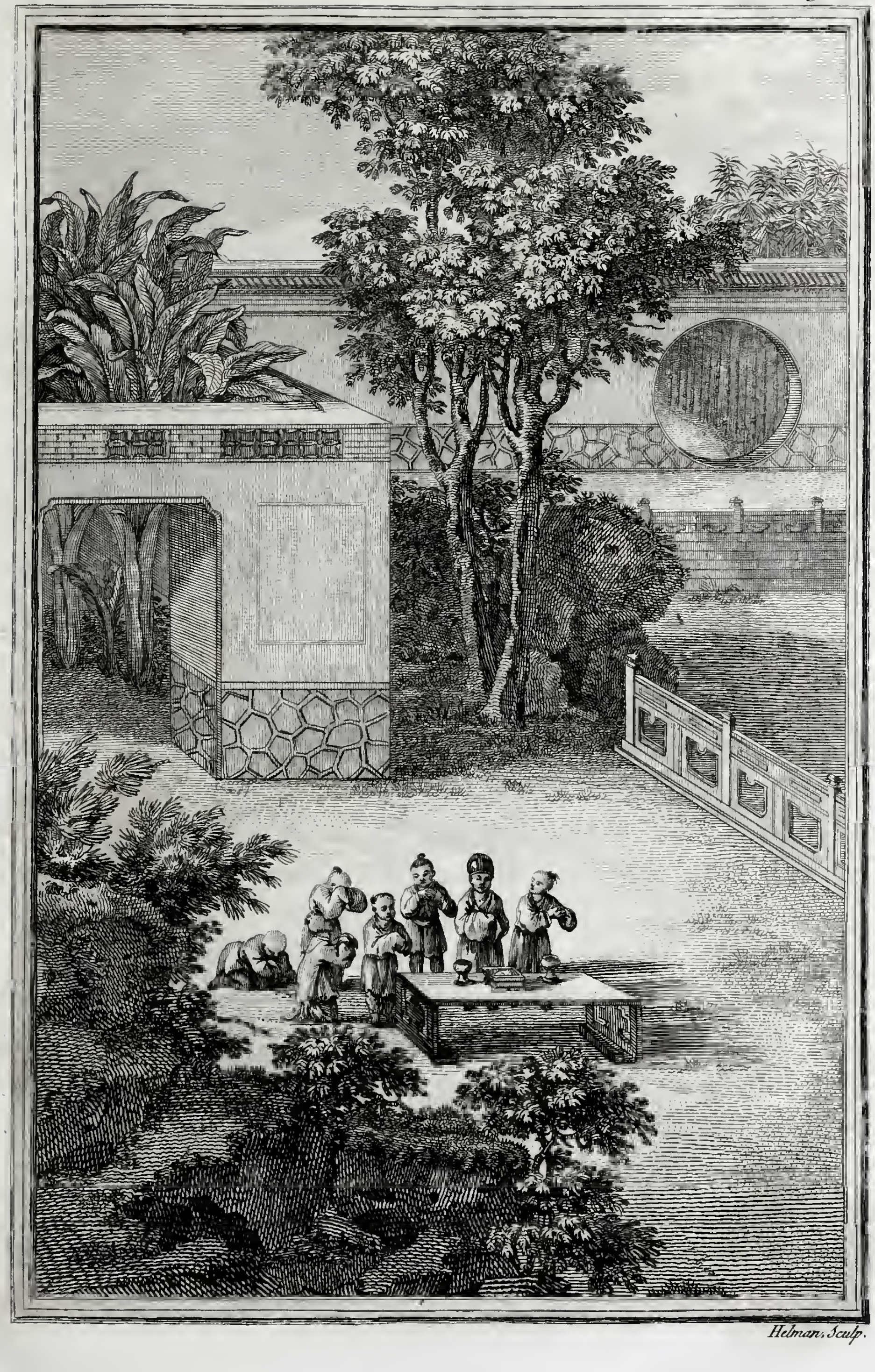

Helman, Sculp.

en leur cédant respectueusement la premiere place. D'autres fois il posoit sur une table, ou sur tout autre endroit un peu elevé, tout ce qui se trouvoit sous sa main, l'y rangeoit, comme on range pour l'ordinaire ce qu'on doit offrir aux Ancêtres lorsqu'on veut leur témoigner les sentimens de reconnoissance dont on est censé être pénétré; puis se prosternoit, frappoit la terre avec son front, & faisoit les autres cérémonies usitées en pareille occasion, avec une gravité, une décence & un respect qui etoient un sujet d'admiration pour tous ceux qui en etoient témoins.

Tout ce qu'on tâche d'inculquer aux enfans pour les accoutumer de bonne heure aux devoirs de la vie civile, & pour les préparer à pouvoir dans la suite porter sans peine le joug que la Société impose à tous ses Membres, lui etoit comme naturel. On eût dit qu'on l'avoit instruit d'avance de ce qu'il falloit faire dans chacune des circonstances particulieres où il se trouvoit, dans celles même qui etoient le plus imprévues, & qu'il eût eté comme impossible de deviner. La vertueuse *Yen-ché* ne crut pas pour cela qu'elle etoit dispensée de lui donner ses soins. Elle l'instruisoit avec assiduité de tout ce dont on a coutume d'instruire les enfans ordinaires; mais c'etoit moins pour lui apprendre *ce qu'elle savoit bien que le Ciel avoit gravé lui-même dans son cœur*, que pour s'acquitter à son egard du plus sacré des devoirs que la nature impose à toutes les meres envers ceux à qui elles ont donné le jour. Elle ne se déchargea sur personne de ce qu'elle pouvoit & devoit faire elle-même.

Cependant le tems s'ecouloit, & son cher *Kieou* entra dans la septieme année de son âge. Elle pensa alors à lui donner un Maître qui fût en etat de lui continuer son education, & de l'initier dans les Lettres. Elle eût bien souhaité de pouvoir entretenir chez elle l'Instituteur qu'elle auroit choisi, afin d'être

plus à portée de veiller ſur le dépôt qui lui ſeroit confié ; mais etant veuve & jeune, elle crut que la décence ne lui permettoit pas de prendre ce parti : elle ſe détermina à l'envoyer à l'Ecole publique.

Celui qui tenoit alors cette Ecole, etoit un Sage du premier ordre, du nom de *Ping-tchoung*. Cet excellent homme, qui etoit alors Magiſtrat & Gouverneur pour le peuple, ne regardoit pas comme un emploi au-deſſous de lui, celui d'inſtruire & de former la jeuneſſe. Il croyoit au contraire, que c'etoit en cela que conſiſtoit la plus eſſentielle de ſes obligations, parce qu'en tant que Gouverneur, il repréſentoit la perſonne du Souverain, qui eſt réputé le pere commun de tous ceux qui vivent ſous ſes Loix ; & qu'un pere doit, quand il le peut, inſtruire & former lui-même ſes enfans. Ce fut à ce Sage que *Yen-ché* confia l'education de ſon fils, auquel elle donna dès-lors le nom diſtinctif de *Tchoung-ny*, nom reſpectable pour elle, parce qu'il lui rappelloit ſans ceſſe le précieux ſouvenir de la faveur que le ciel lui avoit accordée, lorſqu'elle lui fit ſa priere ſur la montagne *Ny-kieou* (1).

Tchoung-ny devenu ecolier, ſe diſtingua bientôt de tous ſes compagnons d'etude par ſa modeſtie, ſon application, ſa douceur, & ſur-tout par ſes progrès & par ſa vertu. Attentif à tout ce qui ſortoit de la bouche de ſon Maître, il mettoit tout à profit pour ſon avancement ; & ſon ſage Maître, non moins attentif à la conduite de ſon diſciple, lui enſeignoit, comme par une eſpece de retour, tout ce qui pouvoit contribuer à le perfec-

(1) J'ai déjà dit que les Chinois portent, pour l'ordinaire, pluſieurs noms, parmi leſquels il y en a qui les diſtinguent d'une maniere honorable, ou qui ont rapport à quelque choſe qui leur eſt particuliere. Ainſi, *Koung-tſée* portoit le nom de *Tchoung-ny*, qui déſignoit qu'il etoit le ſecond des deux fils que ſon pere avoit eus, & qu'il avoit eté accordé ſur la montagne *Ny-kieou*.

tionner dans les différens genres proportionnés à ſon âge & à ſa capacité. Il en eut bientôt fait un petit Docteur; il le mit en etat du moins de pouvoir le ſeconder, en le chargeant d'expliquer à ſes compagnons les leçons qu'il retenoit avec tant de facilité. Cette diſtinction, loin d'enorgueillir celui à qui elle etoit accordée, ne le rendit que plus modeſte, plus affable & plus complaiſant.

Croyant entrer dans les vues de ſon ſage Maître, il ſe conduiſoit, dans l'exercice de l'emploi dont il l'avoit honoré, avec toute la gravité d'un homme fait; ſans cependant bleſſer le moins du monde, l'amour-propre de ſes Compagnons. L'aſcendant que ſes qualités perſonnelles, & une maniere d'agir toujours conforme au plus rigoureux devoir, lui donnoient naturellement ſur eux tous, le mettoit à l'abri de leur petite jalouſie, & leur perſuadoit, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, qu'il n'occupoit que la place qui lui etoit due, en rempliſſant à leur egard celle d'Inſtituteur & de Maître.

Telles furent ſes occupations juſqu'à l'âge de dix-ſept ans. Il etudioit avec l'aſſiduité la plus conſtante; il acquéroit de jour en jour de nouvelles connoiſſances; & en même tems qu'il ornoit ſon eſprit de ce qu'il y avoit de plus eſſentiel à ſavoir dans les ouvrages des anciens, il imprimoit dans ſon cœur les profondes traces des vertus civiles & morales qu'ils avoient pratiquées, & ſe diſpoſoit ainſi à le smettre en pratique à ſon tour, malgré la dépravation d'un ſiecle, où l'empire des vices etoit le ſeul empire abſolu. S'il n'eût tenu qu'à lui, il auroit conſacré quelques années encore à ce genre de vie pour lequel il ſembloit être né; mais en fils obéiſſant, il ſacrifia ſon goût aux vues de ſa mere, qui jugea qu'il ne pouvoit pas différer davantage à prendre un etat. Il n'etoit aucune charge à laquelle ſa naiſſance ne lui permît d'aſpirer. Il ſe contenta cependant d'un Manda-

rinat ſubalterne qui lui donnoit inſpection ſur la vente & la diſtribution des grains.

Il n'en eſt pas du ſage, comme de l'homme ordinaire. Ce dernier s'en tient à ce qui eſt préciſément du devoir, & croit avoir tout lieu de s'applaudir, lorſqu'il n'a manqué à aucune des obligations qui lui ſont impoſées. Le premier, au contraire, porte ſa vue bien au-delà de ce à quoi il eſt indiſpenſablement obligé. Il etudie les circonſtances, il balance les avantages & les inconvéniens, il evalue les profits & les pertes, il ſe met au fait du paſſé, il obſerve le préſent, il ſait prévoir l'avenir; en un mot, rien ne lui echappe de tout ce qui peut concourir à donner quelque degré de perfection à ce dont il eſt chargé.

C'eſt ſous ce point de vue qu'on nous repréſente *Koung-tſée* dans l'exercice du petit emploi dont on le chargeoit (1). Quoique iſſu d'une race illuſtre, loin de ſe croire déshonoré, en l'acceptant, il ne l'enviſagea que comme un moyen qu'on vouloit bien lui fournir de pouvoir ſervir le Prince & la Patrie; & il déploya tous ſes efforts pour ſervir l'un & l'autre efficacement. Il etoit reçu alors dans le Royaume de *Lou*, ainſi que dans la plupart des autres Royaumes qui partageoient l'Empire, que les perſonnes en place confiaſſent à des inférieurs, ou même à des mercénaires, le menu détail de tout ce qui etoit ſoumis à leur juriſdiction. Le jeune Mandarin regarda cette Coutume comme un abus qui tendoit à renverſer les Loix, & commença par s'y ſouſtraire: il voulut tout voir, tout entendre, tout faire par lui-même.

Chaque jour, au lever de l'aurore, il etoit des premiers rendus dans le lieu où ſe faiſoient les ventes & les achats. Là

(1) A ſon entrée dans le monde, il prit le nom de *Koung*, qui etoit celui de ſa famille; ainſi je ne l'appellerai déſormais que de ce nom, ou, pour me conformer à l'uſage introduit en Europe, du nom de Confucius, qu'on lui donne communément.

il examinoit avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, tout ce qui devoit avoir cours en fait de proviſions de bouche. Les grains etant l'objet principal de ſon miniſtere, il n'oublioit rien pour ſe procurer les connoiſſances relatives à ce qui les concernoit. Il avoit à ſes côtés des hommes experts & déſintéreſſés, qui l'aidoient à diſtinguer les différens degrés de bonté de chaque denrée, & à y mettre tel prix qui, ſans porter dommage au vendeur, fût à l'avantage de celui qui s'approviſionnoit. Il rejettoit impitoyablement, & ſans egard pour qui que ce fût, tout ce qui de près ou de loin lui paroiſſoit de nature à pouvoir nuire à la ſanté du Citoyen.

Par cette conduite conſtamment ſoutenue, il eut bientôt ſubſtitué l'ordre & la bonne-foi, au trouble & à la confuſion qui régnoient ci-devant dans le lieu du Marché. Les monopoles & toutes les eſpeces de fraudes diſparurent entiérement. Elles ſe feroient déguiſées en vain devant des yeux toujours ouverts, & aſſez eclairés pour les découvrir; & quiconque eût oſé s'en rendre coupable, auroit eté ſur le champ puni. Quoique ce pénible travail ne l'occupât que pendant les premieres heures de la matinée, il ne le perdoit pas pour cela de vue le reſte du jour. Rendu à lui-même, il liſoit les Livres economiques, marquoit avec ſoin ce qu'il y trouvoit d'intéreſſant, & s'en faiſoit donner enſuite une explication détaillée, par des perſonnes intelligentes, par celles ſur-tout qui etoient du métier. S'il ſortoit quelquefois, c'etoit, ou pour aller s'inſtruire auprès des Agriculteurs des environs de la ville, ou pour viſiter les magaſins où l'on dépoſoit le riz, le froment, & les différentes ſortes de bleds. Il queſtionnoit les premiers ſur la nature du terrein qu'ils cultivoient, ſur les engrais les plus propres à le rendre fertile, ſur les productions qu'on devoit lui confier plus particuliérement, & ſur une multitude d'autres objets non moins

importans, que ses Livres ne lui auroient point appris. Il interrogeoit les autres, je veux dire ceux qui etoient préposés à la garde & à l'entretien des greniers, sur les précautions qu'ils prenoient pour empêcher les grains de fermenter, pour les préserver de l'humidité, pour les garantir des insectes, pour les mettre à l'abri des oiseaux & des rats, & pour les maintenir jusqu'au temps du débit dans un etat de bonté toujours egal. Il s'informoit de la diminution qu'ils eprouvoient après un certain tems, du prix du premier achat, de celui de la vente qui s'en faisoit ensuite, de la perte & du gain, des raisons particulieres qui pouvoient occasionner l'une ou l'autre; en un mot, il descendoit dans le détail le plus minutieux pour se mettre au fait de tout.

Des questions si variées & si fréquentes eussent ennuyé, fatigué, excédé même, si elles avoient eté faites par tout autre; mais venant de sa part elles etoient toujours bien reçues, & l'on y répondoit avec plaisir & de bonne-foi, parce qu'on voyoit bien, à sa maniere modeste d'interroger, à son ton, à toute sa contenance, que ce n'etoit point pour satisfaire une vaine curiosité, encore moins par ostentation, qu'il en agissoit ainsi; mais uniquement dans une intention pure d'acquérir des connoissances utiles, relativement à la fonction publique dont il etoit chargé. On etoit charmé de voir un jeune Magistrat occupé tout entier de son devoir, & ne rien négliger de tout ce qui pouvoit contribuer à le lui faire remplir dignement. En se conciliant de si bonne heure l'estime universelle de ses concitoyens, il jettoit les fondemens de cette haute réputation de sagesse, dont il jouit le reste de ses jours.

Cependant il avoit atteint la dix-neuvieme année de son âge, & sa mere crut qu'il etoit tems de lui chercher une epouse qui fût digne de lui. Elle crut la trouver cette epouse dans une

ancienne famille du-nom de *Ki*, originaire du Royaume de *Soung*. *Koung-tſée* epouſa *Ki-koan-che*, & l'année d'après il en eut un garçon, qu'il nomma *Pê-yu*. Le Roi *Tchao-koung*, informé de la naiſſance de ce fils, voulut prendre part à la joie d'une famille qu'il honoroit. Il envoya un de ſes Officiers pour faire ſon compliment de congratulation au pere, & lui porter en même tems un poiſſon très-eſtimé dans le pays, avec ordre de lui dire que c'etoit pour contribuer à couvrir une table, à laquelle il voudroit bien aller s'aſſeoir en perſonne lors du feſtin d'uſage, après que le nouveau né auroit accompli le premier mois de ſa vie (1). Ce préſent fut reçu avec tous les ſentimens de reconnoiſſance qu'il exigeoit; & pour en perpétuer le ſouvenir dans la famille, autant que pour faire honneur à ſon Souverain, *Koung-tſée* ajouta au nom de *Pê-yu* qu'il avoit déjà donné à ſon fils, le ſurnom de *Ly*; car c'eſt ainſi que s'appelle le poiſſon qu'on lui préſenta de la part du Roi.

Les petits ſoins domeſtiques, auxquels il etoit tenu comme pere de famille, ne ralentirent point ceux qu'il devoit au public, comme Magiſtrat. Il continua avec la même application & le même zele, à procurer à ſes concitoyens tous les avantages qui dépendoient de lui, en maintenant la fidélité & le bon ordre dans la claſſe de ceux qui lui etoient ſubordonnés. Les Magiſtrats ſupérieurs, charmés d'une conduite qui pouvoit ſervir de modele aux plus anciens comme aux plus eclairés & aux plus attentifs d'entre eux, le propoſerent au Gouvernement pour

(1) C'eſt un uſage immémorial en Chine, de donner un feſtin d'appareil à la naiſſance du premier garçon qu'on a de ſa légitime épouſe. Ce repas ſe donne après que le premier mois des couches eſt accompli, afin que la mere puiſſe prendre part à la joie commune. Chaque convive ſe fait un plaiſir & une eſpece de devoir de contribuer pour quelque choſe à la dépenſe qui ſe fait à l'occaſion de ce repas. Le poiſſon que le Roi envoya à *Koung-tſée*, eſt appellé en chinois *ly-yu*: c'eſt la carpe.

être employé à la réforme des abus ſans nombre qui s'etoient introduits dans les campagnes, ſur-tout à l'occaſion de ce qui concernoit le gros & le petit bétail. Ils s'attendoient aux plus heureux ſuccès de la part de celui qui avoit ſi bien réuſſi à réformer dans la ville tout ce qui avoit eté ſoumis à ſon inſpection. Sur l'expoſé qu'ils firent de ſon intelligence dans les affaires, de ſa droiture & de ſes procédés toujours honnêtes dans la maniere de les traiter, le Miniſtre lui fit expédier la commiſſion d'Inſpecteur-Général des campagnes & des troupeaux, avec plein pouvoir d'abroger & d'etablir tels uſages qu'il jugeroit à propos pour l'avantage commun.

Koung-tſée n'avoit que vingt & un ans quand il fut pourvu de cet important emploi. Il connoiſſoit déjà en partie les nouvelles obligations qu'il alloit contracter, & les difficultés qu'il auroit à ſurmonter pour pouvoir les remplir ſans faire des mécontens. Il ne s'effraya pas pour cela; mais, armé de ſa bonne intention, de ſa droiture à toute epreuve, & de ſon zele pour le bien public, il redoubla de courage pour pouvoir vaincre l'un après l'autre tous les obſtacles qui s'oppoſeroient à ce qu'il atteignît le but. Il commença par une viſite générale de toutes les campagnes du diſtrict. Il etoit déjà connu dans celles des environs; & la réputation qu'il s'y etoit acquiſe l'avoit annoncé favorablement dans les autres: il fut vu de bon œil par-tout, par-tout il fut reçu avec des démonſtrations de joie, parce qu'on croyoit recevoir un bienfaiteur & un ami, dans la perſonne de celui dont on avoit entendu ſi ſouvent l'eloge. Il profita de la bonne volonté qu'on lui témoignoit pour remplir dans toute ſon etendue la tâche dont il etoit chargé par le Gouvernement.

Il mit le premier de ſes ſoins à s'inſtruire de tout ce qu'il lui importoit de ſavoir, & le ſecond à mettre tout en uſage pour

perſuader

persuader que son unique intention etoit de faire du bien ; qu'il etoit disposé à consacrer tout ce qu'il avoit de lumieres & de talens, à sacrifier sa fortune, son repos, tout lui-même pour en venir à bout ; & qu'on pouvoit sans crainte s'en reposer sur lui. Dans tous les lieux où il s'arrêtoit, il vouloit voir tous les propriétaires des terres, & s'entretenir avec eux. Il leur insinuoit les grands principes d'où dépend le bonheur de l'homme vivant en société ; il entroit dans un petit détail des obligations particulieres à leur etat. Il les interrogeoit ensuite sur la nature & les propriétés du terrein dont ils etoient possesseurs, sur la qualité & la quantité des productions qu'ils en retiroient annuellement ; il leur demandoit si, en donnant à leurs champs une culture plus soignée, ils ne les rendroient pas d'un plus grand & d'un meilleur rapport ; s'ils n'en recueilleroient pas avec plus de facilité, & plus abondamment des récoltes dans un genre différent de celui qu'ils avoient coutume d'en exiger ; & autres choses semblables, sur lesquelles, après avoir reçu les eclaircissemens dont il avoit besoin, il intimoit ses ordres, & prenoit toutes les mesures nécessaires pour les faire exécuter. Il arrivoit rarement qu'il ne fût pas obéi, parce que ce qu'il ordonnoit avoit toujours l'approbation du grand nombre, tendoit visiblement à procurer un avantage plus constant & plus etendu, & etoit d'une exécution qu'il tâchoit de rendre facile, en concourant lui-même à en applanir les difficultés.

Lorsque les Campagnards se présentoient à lui dans un etat de mal-propreté, qui dénotoit la pénurie ou la misere, il vouloit savoir quelle etoit la véritable cause de leur indigence. Si cette cause venoit de l'intempérie des saisons, du ravage des insectes, ou de tel autre accident imprévu auquel il ne leur avoit pas eté possible de remédier, il les plaignoit dans leur malheur, il les consoloit, il ranimoit leur courage, il leur donnoit des secours

ſuffiſans pour les remettre dans le train ordinaire du travail qui les faiſoit ſubſiſter. Si au contraire par leurs tergiverſations, leurs ſubterfuges, ou leurs faux allégués, ils lui donnoient lieu de conclure que la fainéantiſe, ou une mauvaiſe conduite les avoit réduits à être ce qu'il les voyoit, il en prenoit occaſion de leur faire de ſalutaires réprimandes, non en termes injurieux ou durs, mais avec une bonté, une honnêteté & une douceur qui lui gagnoient l'eſtime des réprimandés, quelquefois leur affection; les faiſoient toujours rentrer en eux-mêmes, & les mettoient, au moins pour quelque tems, dans la diſpoſition ſincere de ſe corriger. Il leur donnoit enſuite des conſeils ſur ce qu'ils devoient faire; & comme il avoit ſoin d'accompagner ſes conſeils, de quelques dons relatifs aux travaux auxquels il vouloit qu'ils ſe livraſſent, il ne manquoit preſque jamais de réuſſir, même auprès de ceux dont les apparences equivoques donnoient le moins lieu d'eſpérer un amendement.

Il eut beaucoup plus de peine à obtenir qu'on cultivât ces ſortes de terreins, qu'un préjugé de tems immémorial faiſoit regarder comme incultivables; & ces autres encore, qu'une longue habitude de voir incultes, avoit fait comme oublier qu'ils avoient eu autrefois des poſſeſſeurs qui les faiſoient valoir. Il ne ſe contentoit pas d'exhorter, il prioit, il ſollicitoit, il joignoit les menaces aux prieres; il n'epargnoit ni ſa bourſe, ni celle de ſes amis; il ſe donnoit pour caution des emprunts qu'on etoit obligé de faire; il ſe ſervoit de ſon crédit auprès des Grands & des Perſonnes en place, pour obtenir, quand le beſoin l'exigeoit, des ordres de la part des Miniſtres & des Souverains; il s'y prit, en un mot, de tant de manieres, qu'il en vint enfin heureuſement à bout.

Après avoir réglé tout ce qui concernoit les Agriculteurs, il tourna ſes vues vers ceux qui entretenoient des troupeaux,

ou qui n'avoient d'autre occupation que celle de les mener paître & de les garder. Il s'agiſſoit ſur-tout d'empêcher ces derniers de ſe ſuſciter des querelles à l'occaſion des pâturages, de ſe nuire mutuellement quand ils en trouvoient le moyen, de s'approprier ce qui ne leur appartenoit pas, d'aller dans les quartiers eloignés de leurs habitations, ſans aucun egard pour les habitans des villages & des hameaux auxquels la proximité les aſſignoit de préférence, de cauſer du dégât dans les terres labourables ou déjà préparées, & de ſe livrer à pluſieurs autres abus pareils, que l'impunité & une longue tolérance leur faiſoient enviſager comme des uſages permis. Il falloit inſtruire les autres, je veux dire les colons, dont ceux-ci n'etoient que les ſerviteurs ou les eſclaves; il falloit leur perſuader qu'ils devoient etendre leurs vues au-delà du gain journalier dont il paroiſſoit qu'ils s'occupoient uniquement; il falloit les convaincre que leur intérêt le plus réel & le plus ſolide, conſiſtoit dans les avantages qu'ils procuroient au public; que ces avantages ſeroient plus ou moins grands, & par conſéquent leur gain particulier plus ou moins conſidérable dans ſa totalité, en proportion des ſoins qu'ils ſe donneroient pour le bon entretien, l'amélioration & la multiplication de leurs troupeaux. Il leur fit ſur tout cela des leçons, & leur expliqua en détail tout ce qu'il avoit appris lui-même des perſonnages qui avoient le plus d'expérience en ce genre, & auxquelles l'expérience avoit le mieux réuſſi. Les peines qu'il ſe donna, ſa patience à toute epreuve, & ſa douceur inaltérable, lui aſſurerent le plus heureux ſuccès.

Dans le cours des quatre années qu'il conſacra à cette pénible fonction, on vit la campagne changer de face, & devenir fertile, les troupeaux mieux ſoignés s'accroître, les cultivateurs & les bergers ne s'occupant que de leurs travaux

respectifs, vivre entre eux dans une douce paix; l'innocence & la joie, depuis si long-tems exilées, reparoître avec eclat, & dicter des loix à leur tour. Ce fut ainsi que, du tems de *Yao*, tout le pays des environs de *Ly-chan* se fit remarquer par l'abondance & la bonté de ses productions, après que l'illustre *Chun*, par ses instructions & par son exemple, y eut fait naître l'industrie, fruit du travail & de l'emulation (1).

Koung-tsée, âgé de vingt quatre ans, s'etoit déjà distingué parmi la foule des Magistrats, par ce genre de mérite qui est le partage du petit nombre, & qui ne s'acquiert, pour l'ordinaire, que dans l'exercice des essais, souvent réitérés dans le cours d'une longue vie. La maniere dont il s'etoit conduit, & tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, donnoient les espérances les mieux fondées, qu'il remettroit l'ordre dans les différentes branches du Gouvernement, & rétabliroit les bonnes mœurs dans tous les Ordres de l'Etat, quand il seroit revêtu d'une Charge qui lui donneroit l'autorité requise pour se faire

(1) *Chun* etoit fils de *Kou-seou*, & descendant de *Hoang-ty*, à la huitieme génération. Son pere eut d'une seconde femme un fils nommé *Siang*. Ce *Siang* & sa mere ne cesserent de persécuter *Chun*. Celui-ci fut obligé de quitter la maison paternelle; il alla s'etablir près de la montagne *Ly-chan*, où il se fit laboureur. Sa sagesse, sa douceur, & toutes ses autres qualités, lui eurent bientôt concilié l'estime universelle; il fut reconnu tout d'une voix pour chef de tout le canton. Il inspira à tout le monde l'amour du travail & de la vertu; il eut la consola ion de voir la campagne devenir fertile, & les bonnes mœurs régner parmi ceux qui l'habitoient. Grand nombre de personnes s'etant rendues auprès de lui avec leur famille, pour admirer de plus près sa vertu, & profiter de ses bons exemples, il bâtit une Ville, où tout le monde fut renfermé. Le bruit de son mérite pénétra jusqu'à *Yao*. Ce sage Prince, qui jugeoit que son propre fils etoit indigne de lui succéder, cherchoit un homme vertueux à qui il pût transmettre l'Empire; il appella *Chun*, l'eprouva; & après l'avoir reconnu tel qu'il le souhaitoit, il en fit son Collegue, & le désigna pour être son Successeur. Tous les Ordres de l'Etat applaudirent à son choix.

obéir. On alloit lui ouvrir la brillante carriere des hautes dignités, lorſqu'un de ces malheurs qui arrivent à tous les hommes, mais auquel il ne paroiſſoit pas qu'il dût s'attendre ſi-tôt, l'arrêta tout-à-coup, & l'empêcha d'y entrer. Sa mere, touchant à peine à la quarantieme année de ſon âge, tomba dangereuſement malade, & bientôt après paya ſon tribut à la Nature, malgré les ſecours en tous genres, & les ſoins aſſidus & tendres d'un fils, qui n'eût pas héſité de lui prolonger la vie aux dépens de ſes propres jours, s'il eût eté en ſon pouvoir de le faire.

Alors comme aujourd'hui, à la mort du pere ou de la mere, tout emploi public etoit interdit aux enfans : c'etoit du moins l'uſage que les Anciens avoient conſigné dans le cérémonial de la nation. *Koung-tſée*, qui etoit très-rigide obſervateur des uſages, & qui eût voulu faire revivre dans ſa patrie tous ceux de la vénérable Antiquité, ſe fit un devoir de ſe conformer à celui-ci, avec toute l'exactitude qu'y employoient les premiers Sages de la Monarchie. Il ſe renferma chez lui pour ne s'y occuper que de la perte qu'il venoit de faire.

Après avoir verſé des larmes ſur le cercueil de celle à qui il devoit la vie, & avoir rempli le nombre des jours deſtinés aux premiers témoignages de la douleur, il fit mettre ce cher dépôt à *Ou-fou*, lieu peu eloigné de celui où il faiſoit actuellement ſon ſéjour, en attendant qu'il lui fût permis de le transférer à *Fang-chan*, où repoſoient les cendres de ſon pere. *Le pere & la mere*, diſoit-il, *contribuent egalement à nous donner l'être ; nous leur devons par conſéquent une egale reconnoiſſance : il faut que nous puiſſions la leur témoigner en leur rendant en même tems des hommages pareils. Il convient d'ailleurs que ceux qu'un même nœud alliés pendant la vie, ne ſoient pas ſéparés après leur mort.*

Auſſi-tôt que les circonſtances lui parurent favorables, il donna tous ſes ſoins aux préparatifs de la tranſlation. Cette cérémonie ſe fit avec une décence ſi peu commune dans le ſiecle où l'on vivoit, & une pompe ſi remarquable, qu'elle excita l'admiration de tous ceux qui en furent témoins. L'eloge de celui qui en avoit ordonné l'appareil, retentiſſoit de tous côtés; ce n'etoit qu'une même maniere de s'exprimer dans l'intérieur de chaque famille. *Voilà*, diſoient les peres & meres à leurs enfans, *voilà un exemple de piété filiale, dont le ſouvenir ne doit jamais s'effacer de votre eſprit; gravez-l'y profondément, afin que vous puiſſiez vous conformer à un ſi beau modele, lorſque l'occaſion en ſera venue.*

Si cette pratique n'eut pas lieu dès-lors dans toute ſon etendue, on adopta du moins & aſſez généralement, celle de ne pas ſéparer apres leur mort, l'epouſe d'avec l'epoux. « On les enterra l'un auprès de l'autre; le mari à l'eſt, & la » femme à l'oueſt, ayant l'un & l'autre la tête au Nord, & » les pieds au Midi. On mit leurs corps à l'abri de la voracité » des animaux carnaſſiers, en les enfermant dans des bieres » dont les planches, bien conſolidées entre elles, & enduites » d'huile ou de vernis, avoient quatre pouces d'epais; & pour » les préſerver plus long-tems de la corruption & de la pour» riture, on ne les confia à la terre que ſur des monticules, » ou ſur de petites elévations factices qui les imitoient ».

Ce n'etoit-là qu'une eſpece de prélude de ce qui s'etablit peu de tems après, pour tout ce qui concernoit les cérémonies funebres. Les uſages qui avoient eté en vigueur dans les ſiecles de *Yao*, de *Chun*, & des autres ſages Princes de la haute Antiquité, s'etoient inſenſiblement abolis; à peine pouvoit-on s'en former une idée, en voyant ce qui s'obſervoit parmi les perſonnes du plus haut rang. Le peuple, & ceux de

l'etage moyen, enterroient leurs morts dans le premier terrein inculte qui etoit le plus à leur portée, ou dans un coin de leurs champs, s'ils en avoient en propre; & après un deuil de quelques jours, tout etoit fini pour eux. « Ce peu de respect » pour les morts, etoit l'un des effets de la corruption du siecle; » les mœurs s'etoient tellement dépravées dans tout l'Empire » par la licence des guerres qui le désoloient, depuis sur-tout » que les Princes feudataires avoient entiérement secoué le » joug, qu'on n'y rougissoit plus de rien, & que les abus les » plus monstrueux y etoient regardés d'un œil indifférent. » Celui de laisser les morts comme à l'abandon, avoit pré- » valu chez le plus grand nombre; le Souverain ne se mettoit » nullement en peine de le proscrire, & le Gouvernement » sembloit, en quelque sorte, l'autoriser ». Que pouvoit faire un simple particulier, un particulier alors isolé, qui n'avoit à sa disposition que le simple ascendant que les grandes ames ont sur les petites; qui n'avoit d'autorité que celle que sa vertu, son mérite personnel & son nom, pouvoient lui donner; qui n'avoit de forces à déployer que celles de la raison, & qui n'espéroit de succès que ceux qui naîtroient d'eux-mêmes à la suite de ses efforts? Malgré le peu d'apparence qu'il y avoit de pouvoir réussir, *Koung-tsée* ne laissa pas que d'en entreprendre la réforme; il osa se flatter qu'avec du tems & de la patience, il viendroit à bout de la faire adopter; & ce que l'autorité soutenue de toutes les forces dont elle dispose, eût peut-être exigé en vain de ses compatriotes, la simple persuasion soutenue de la confiance, lui parut suffisante pour l'obtenir. Sur ce principe, il mit en œuvre tout ce qu'il avoit de talens naturels & acquis; il n'oublia rien pour se concilier la bienveillance & se faire ecouter. A en juger par tout ce qu'on rapporte de lui, voici comment il s'y prit.

Il tâcha d'inculquer dans l'esprit de ceux à qui il avoit occasion de parler, que l'homme etant ce qu'il y a de plus précieux sous le ciel, tout ce qui le compose etoit digne du plus grand respect; qu'etant, par sa nature, le Roi de la terre, tout ce qui existoit sur la terre etoit soumis à ses loix, & lui devoit hommage; & que c'est en quelque sorte le dégrader de sa dignité, & le mettre au niveau des brutes, que de n'avoir que de l'indifférence pour ce qui reste de lui après que le souffle de la vie ne l'anime plus.

Il leur parla avec effusion de cœur de l'obligation imposée à tous les hommes, d'avoir les uns pour les autres cet amour eclairé & effectif qui, embrassant en général l'espece, s'etend indifféremment sur chacun des individus qui la composent, puisqu'il n'en est aucun qui ne tienne à la longue chaîne qui les lie tous. Il leur expliqua comment cette même chaîne lioit ceux qui jouissent de la vie à ceux qui avoient cessé de vivre; il leur fit comprendre que les vivans, etant redevables à ceux qui les ont devancés de tout ce qu'ils sont eux-mêmes dans l'ordre civil, de ce qu'ils savent & de ce qu'ils possedent, ils leur doivent de la reconnoissance, & une reconnoissance proportionnée aux bienfaits qu'ils en ont reçus. Il leur persuada que le moyen le plus naturel & le plus simple de s'acquitter envers eux, etoit de leur rendre des honneurs, & de leur faire hommage de ce qu'ils avoient à leur disposition de plus digne de leur être offert. Les témoignages de respect, l'offrande des choses qui servent à la nourriture & à l'entretien, etant propres à remplir ce double objet, & laissant d'ailleurs les vivans & les morts dans la possession de leurs droits respectifs, pour en jouir chacun à sa maniere, il les fit convenir sans peine que c'etoit à quoi l'on pouvoit s'en tenir, & qu'il etoit à propos de fixer irrévocablement par des cérémonies analogues,

logues, telles que celles qui avoient eté en uſage dès les premiers ſiecles de la Monarchie.

Il leur perſuada encore qu'en leur réitérant, à des tems réglés, ces mêmes hommages & ces mêmes honneurs dans les lieux où repoſent leurs cendres, ou ſimplement, ſans ſortir de chez ſoi, devant leurs repréſentations placées dans quelque endroit décent de ſa propre demeure, il n'etoit pas poſſible qu'ils ne ſe rappellaſſent de tems en tems, du moins en gros, ce que ceux qu'ils honoroient ainſi avoient eté pendant leur vie, ce qu'ils avoient fait pour l'honneur ou l'avantage de la famille, pour la gloire de la patrie, & en quel genre de mérite ils s'etoient particuliérement diſtingués. D'où l'on pouvoit eſpérer, ajoutoit-il, qu'en rappellant un pareil ſouvenir, ils graveroient inſenſiblement dans leurs propres cœurs, d'une maniere ineffaçable, les ſentimens de tendreſſe & de reconnoiſſance qui naiſſent naturellement dans des cœurs bien faits.

Il les convainquit enfin, qu'il n'etoit pas ſeulement de la bienſéance & de la juſtice que les vivans honoraſſent les morts, mais qu'il etoit de l'intérêt de chacun en particulier de remplir ce devoir; parce qu'en le rempliſſant, chacun travailloit indirectement pour ſoi-même, & contribuoit en quelque ſorte à perpétuer ſa propre exiſtence, ou tout au moins à la prolonger dans la mémoire des hommes.

« Il n'eſt pas douteux, leur diſoit-il, que les deſcendans » ne faſſent à leur tour ce qu'ils auront vu faire à ceux qui » les ont devancés. Les honneurs que vous rendrez à ceux » que vous avez remplacés ſur la terre, vous ſeront rendus » en même meſure par ceux qui vous remplaceront ».

Par ces raiſonnemens & par d'autres pareils, il tourna peu-à-peu les eſprits *vers le grand objet des cérémonies funebres; il*

leur en fit envisager la pratique comme le témoignage le moins equivoque que l'on pût rendre à la dignité de l'homme, & comme le nœud final au moyen duquel on serroit indissolublement les liens de la société.

La conduite qu'il tint lui-même à la mort de sa mere, & en conséquence de cette mort, fut un modele auquel ses compatriotes ne tarderent pas de se conformer; & à l'exemple de ses compatriotes, ceux des différens Royaumes qui partageoient alors l'Empire, firent revivre parmi eux les usages que les Anciens avoient etablis pour honorer les morts. Depuis ce renouvellement, la nation entiere les a constamment suivis pendant plus de deux mille ans. Elle les suit encore; & il est à croire, vu l'attachement inébranlable qu'elle a pour eux, qu'elle ne cessera de les suivre que lorsqu'elle cessera elle-même d'être comptée parmi les Nations. Puisse-t-elle, pour son avantage particulier, s'en tenir à l'institution primitive, & ne pas s'ecarter de cette noble simplicité qui porte seule la véritable empreinte des premiers tems! *Koung-tsée* semble lui en avoir fait un précepte dans plus d'un endroit de ses ecrits; il lui en a du moins tracé la regle dans ce qu'il a lui-même pratiqué.

Renfermé, comme je l'ai dit, dans l'enceinte de sa maison pour y pleurer sa perte, il se sépara entiérement du commerce du monde pendant les trois années du deuil; il crut ne pouvoir mieux remplir le vuide d'un tems si précieux, qu'en se livrant à l'etude. Le desir qu'il avoit toujours eu de s'instruire à fond de ce qui fait le principal objet des connoissances humaines, se ranima dans son cœur, & en occupa bientôt toute l'etendue. Il revint sur tout ce qu'il avoit appris superficiellement dans l'âge tendre, & l'apprit, pour ainsi dire, de nouveau, avec la solidité qui est le propre

de l'âge mûr. Il réfléchit profondément ſur les loix immuables de la morale, remonta juſqu'à la ſource d'où elles découlent, ſe pénétra des obligations qu'elles impoſent à tous les hommes, & en fit le but vers lequel il dirigea ſa conduite & toutes ſes actions : mais, pour parvenir à ce but avec plus de ſûreté, il tâcha de découvrir dans les *King* & dans l'Hiſtoire, les différentes routes que les anciens Sages s'etoient déjà frayées pour y arriver eux-mêmes ſans danger. A ces etudes ſérieuſes, il joignit celles qui ſont d'une utilité plus répandue & plus à la portée du commun.

Il travailla, comme par maniere de délaſſement, à ſe perfectionner dans *tous les exercices du gymnaſe*, s'il m'eſt permis d'employer ces expreſſions pour déſigner ce que les Chinois appellent *les ſix Arts* : arts, ſelon eux, qui doivent être l'objet de l'education publique, & qu'aucun de ceux qui compoſent l'ordre de l'Etat qui inſtruit & gouverne, ne doit ignorer. Les anciens Philoſophes les enſeignoient à leurs diſciples ; & ce n'etoit qu'en les enſeignant qu'ils croyoient remplir leur tâche, & s'acquitter envers la Société de ce que chacun des membres qui la compoſent, lui doit en particulier. Auſſi, lorſqu'on déſignoit quelqu'un par les titres de *Sage*, de *Philoſophe*, de *Maître*, ou par quelque autre nom analogue, l'on ne ſe figuroit point un homme qui ne s'occupoit que de choſes abſtraites & de pure ſpéculation ; mais l'on ſe formoit l'idée d'un homme qui joignoit à l'etude de la Nature & à la pratique de la ſageſſe, des connoiſſances plus qu'ordinaires de la *muſique*, du *cérémonial religieux & civil*, de l'*arithmétique*, de l'*ecriture*, ou de l'art de connoître, de tracer & de former les caracteres, de l'*eſcrime*, ou de la maniere de faire uſage des armes pour attaquer & ſe défendre, ſuivant qu'on ſe trouve dans la néceſſité de faire l'un ou l'autre,

& de l'*art enfin de conduire ſûrement & avec adreſſe un char & une voiture quelconque, traînée par des bœufs, des chevaux, ou autres bêtes de ſomme* (1).

Occupé de ces différens exercices dans les momens qu'il ne donnoit pas à la lecture & à l'etude, il vit les trois années de deuil s'ecouler inſenſiblement; & il ſe trouva au terme, ſans preſque s'être apperçu du trajet. Un ſeul pas lui reſtoit à faire, c'etoit le dernier de tous, mais en même tems le plus pénible, puiſqu'il alloit renouveller toutes ſes douleurs, en rouvrant une plaie qui etoit à peine fermée.

Pour compléter le cérémonial funebre de la piété filiale, il falloit qu'il ſe tranſportât encore une fois avec appareil dans les triſtes lieux qui renfermoient les cendres de ſa mere; & qu'après avoir rendu ſes reſpectueux hommages à celle dont le tendre ſouvenir excitoit tous ſes regrets, il dépoſât ſur ſon tombeau les vêtemens lugubres, pour ſe revêtir des habits ordinaires de la ſaiſon, tels qu'on les portoit dans le commerce civil; ce qu'il exécuta de maniere à ſervir d'exemple à tous.

(1) Ce que je viens de déſigner ſous le nom des ſix Arts chinois, ne doit s'entendre que des Arts libéraux, c'eſt-à-dire, des Arts que quiconque, de quelque condition qu'il ſoit, peut exercer ſans déroger, & qu'il eſt même de ſon honneur & de ſon devoir d'exercer dans certaines occaſions. Par exemple, un fils, fût-il Prince, peut conduire lui-même le char dans lequel ſon pere ou ſa mere vont d'un lieu à un autre; quand il le fait, il mérite des eloges, & on ne manque pas de les lui prodiguer. Il en eſt de même d'un diſciple envers ſon Maître, d'un ſujet envers ſon Souverain, *&c.* Du reſte, il ne faut pas prendre le mot d'*art* dans le ſens que nous donnons à ce terme. Les premiers Européens qui ont parlé des ſix *Y* chinois, ont traduit le mot *Y* par celui d'*Art:* ceux qui en ont parlé après eux, ont employé la même expreſſion, & elle a eté adoptée généralement. On pourra, ſi on veut, lui en ſubſtituer une autre pour déſigner les ſix *Y*, quand on ſaura ce que les Chinois entendent par-là. On appelle ici *les Arts méchaniques* du nom de *Cheou-y*, comme qui diroit, *Arts de la main*, ou *Manuels*.

Cependant, pour s'être dépouillé des ſignes extérieurs de la triſteſſe, ſon cœur n'en fut pas plutôt pour cela ſuſceptible des ſentimens qu'inſpire la joie. De retour chez lui, il fut encore quatre jours entiers dans le même recueillement d'eſprit qu'auparavant, ſans qu'il lui fût poſſible de s'occuper de penſées moins triſtes que celles dont il etoit occupé depuis que ſa mere avoit ceſſé de vivre. Le cinquieme jour il chercha tout de bon à ſe diſtraire, en eſſayant quelques airs ſur le *kin* (1). Il n'en tira pour cette premiere fois que des ſons plaintifs & tendres, qui exprimoient la douce langueur d'une ame, dont l'affliction n'eſt pas encore diſſipée entiérement. Il perſiſta dans ce même etat l'eſpace de cinq nouveaux jours, après leſquels, faiſant réflexion que puiſqu'il avoit rempli avec la derniere exactitude tout ce que les anciens pratiquoient en pareille occaſion, il etoit tems qu'il ſe rendît enfin à la Société, & qu'il ſeroit coupable envers elle, s'il continuoit à ecouter ſa douleur, préférablement à ce que lui ſuggéroit la raiſon d'accord avec le devoir. Il fit un dernier effort pour rappeller ce qu'il avoit jamais eu de cet enjouement grave, qui, loin de déparer la ſageſſe, lui ſert comme d'ornement pour la faire admirer. Il accorda ſon *kin*, & le pinçant de maniere à en tirer des ſons mieux nourris & plus vigoureux que de coutume, il modula indifféremment ſur tous les tons ; il chanta même à pleine voix, & accompagna ſes chants de ſon inſtrument ; dès-lors ſa porte ne fut plus fermée à perſonne ;

(1) Le *kin* eſt un inſtrument à cordes de ſoie, qu'on pince. J'en ai donné la deſcription & la tablature dans mon dernier Mémoire ſur la muſique des Chinois ; on peut le conſulter (Tome VI de ce Recueil, pag. 53 & *ſuiv.*) ſi l'on veut connoître en détail cet inſtrument, l'un des plus anciens qui ſubſiſte dans le monde connu. Les ſons qu'on en tire, ſont très-doux, mais un peu lugubres, au jugement de nos oreilles Européennes.

il fit & reçut des visites, admit des disciples, & en rentrant dans le cercle du monde, il suivit le train ordinaire de la vie qu'il menoit avant son malheur (1).

Si en rentrant dans le monde, il eût voulu rentrer de même dans la carriere des honneurs qui sont attachés aux charges publiques & aux dignités de l'Etat, il auroit dû, suivant l'usage, se présenter au Souverain, ou à ses Ministres, en leur notifiant simplement qu'il n'y avoit plus d'obstacle à ce qu'il exerçât tel emploi qu'on voudroit bien lui donner, parce que l'empêchement qui l'en avoit ecarté pendant trois années, venoit d'être levé. Ses parens, ses amis & tous ceux qui prenoient quelque intérêt à ce qui le regardoit, l'en solliciterent plus d'une fois; mais ce fut en vain. Il leur répondit que la nouvelle route dans laquelle il s'etoit engagé, ne l'ayant point encore conduit au terme, il avoit besoin de quelques années d'une liberté entiere pour pouvoir y arriver. Il continua ce genre de vie auquel il s'etoit livré pendant tout le tems de sa solitude; & etudia les antiques monumens de sa nation avec la même exactitude, & plus d'ardeur encore qu'il n'en avoit eu jusqu'alors.

La célébrité dont il jouissoit, malgré l'extrême attention qu'il

(1) Quand on dit qu'*il admit des disciples, & qu'il rentra dans le cercle du monde*, il faut entendre qu'il ne refusoit à personne les explications qu'on lui demandoit sur quelques points difficiles des *King*, sur quelques usages de la haute Antiquité, & sur quelques traits d'Histoire enoncés obscurément: car dès ce tems-là même, quoiqu'il n'eût encore que vingt-six ans, il avoit la réputation d'être l'un des hommes de son siecle le plus versé dans les Sciences & les Antiquités du pays. Il n'avoit point encore ce qu'on appelle proprement des disciples en titre, mais il se prêtoit volontiers à quiconque s'adressoit à lui pour être instruit. La promenade, les petits voyages, les conversations avec les etrangers, & autres choses semblables, qui lui etoient souvent nécessaires, même pour ses etudes, formerent, dans le grand cercle du monde, le petit cercle concentrique dans lequel il se tint renfermé dans les premiers tems.

avoit à ne pas se produire, ne le laissoit pas aussi tranquille qu'il l'auroit souhaité. On venoit souvent l'interrompre pour avoir son sentiment sur quelque point de morale ou de politique, dont le sens, bien ou mal entendu, pouvoit être utile ou préjudiciable à la conduite des hommes. Il ne rebutoit personne, & se prêtoit avec bonté à tout ce qu'on exigeoit de lui, quand il y appercevoit quelque espece d'utilité. S'il lui arrivoit quelquefois de ne pas satisfaire sur le champ ceux dont les interrogations etoient ou captieuses ou vaines, il ne laissoit pas d'y réfléchir mûrement quand il etoit libre, & profitoit ensuite de la premiere occasion pour donner les eclaircissemens qu'il sembloit avoir refusés d'abord : *afin*, disoit-il, *qu'on n'attribuât pas son silence à mépris ;* la conduite qu'il tint envers un petit Souverain du voisinage du Royaume de *Lou*, en est une preuve.

Ce Prince, qui se disoit Roi de *Yen* (1), lui envoya un de ses Officiers comme en ambassade pour lui demander des regles de conduite, au moyen desquelles il lui fût possible & même facile de bien gouverner ses Sujets. *Koung-tsée*, après avoir ecouté le Député, se contenta de lui répondre ainsi : « je ne connois » ni votre Maître, ni ceux qui sont sous sa domination ; que » pourrois-je dire qui fût à son avantage & à l'avantage des » siens ? S'il avoit voulu savoir de moi ce que faisoient les » anciens Souverains dans telle & telle circonstance, & com-

(1) Le pays d'*Yen* comprenoit la partie la plus septentrionale de la Chine, & s'etendoit Nord & Sud jusqu'à la Province du *Chan-tong* d'aujourd'hui ; & d'Orient en Occident, depuis le *Chan-si* jusqu'à la mer. Les Villes que le Prince, dont il s'agit ici, s'etoit soumises, etoient dans le voisinage de la mer qui baigne l'extrémité orientale du *Chan-tong*. Il est à présumer qu'elles etoient habitées par des hommes difficiles à gouverner : je dirois presque par des especes de pirates ou d'ecumeurs de mer ; mais l'Histoire ne fait aucune mention de ce qui les regarde.

» ment ils gouvernoient l'Empire, je me ferois un plaisir & un » devoir de le satisfaire, parce que je n'aurois à parler que sur » ce que je sais. Rapportez-lui exactement ce que vous venez » d'entendre, & présentez-lui mes très-humbles respects ».

Il est à présumer qu'en s'exprimant ainsi, son intention etoit de se faire inviter à aller en personne chez ce Prince etranger, afin d'examiner sur les lieux même, ce qu'il etoit expédient d'etablir & de réformer. Quoi qu'il en soit, invité ou non, il s'y rendit l'année d'après, & y travailla avec succès à la réforme des loix & des mœurs; il y introduisit aussi le cérémonial qui s'observoit dans le Royaume de *Lou* sa patrie; & fit, sous l'autorité du Prince, tous les autres réglemens qu'il crut nécessaires.

L'objet de son voyage etant rempli, il prit le chemin du retour, malgré les instances réitérées qu'on lui fit pour l'engager à rester : « je me dois à ma famille & aux miens (dit-il » à ceux qui le prioient, de la part du Roi, de faire un plus » long séjour dans leur pays). J'ai fait mon devoir en venant » ici; je fais egalement mon devoir en sortant d'ici, quand je » puis être plus utile ailleurs. Je ne saurois vous quitter, ajouta-» t-il, sans vous faire part d'une ancienne sentence qui a cours » parmi nous; la voici : un Souverain qui a quelques nouveaux » etablissemens à faire dans ses Etats, ne doit rien entre-» prendre qu'il n'ait eu des lumieres sur ce qui se pratique chez » ses voisins des quatre côtés. Cette sentence renferme un sens » très-profond, & m'a convaincu d'une vérité à laquelle je » n'avois pas fait trop d'attention jusqu'ici. Rapportez encore » à votre Roi ce que je viens de vous dire ».

La connoissance plus particuliere de *cette vérité utile* qu'il eut l'avantage de se procurer, ne fut pas le seul fruit qu'il retira de ce voyage, le premier qu'il fit, hors des limites de son pays;

il ſe convainquit encore d'une autre vérité non moins importante, celle de la *néceſſité de voyager*, quand on veut juger ſainement des mœurs des Nations, & du génie particulier de ceux qui les compoſent. « Pour connoître tel qu'il eſt un peuple » qui habite des lieux différens de ceux qui nous ont vu naître, » & où nous coulons habituellement nos jours (dit-il après ſon retour à ceux qui l'interrogeoient ſur ce qu'il avoit obſervé dans le petit Royaume qu'il venoit de quitter); « ces lieux ne fuſſent- » ils qu'à la diſtance de quelques lys, il faut s'y rendre ſoi- » même, & tout voir de ſes propres yeux, parce qu'il arrive » très-rarement que le rapport d'autrui n'emporte avec ſoi » quelque légere empreinte, ou d'erreur, ou d'ignorance, ou » de préjugé. Je ſuis pénétré de cette vérité; & je ne man- » querai pas de mettre en pratique ce qu'elle enſeigne, toutes » les fois que j'en aurai l'occaſion ».

Il ne comptoit, après ſon retour, que la vingt-huitieme année de ſon âge, & déjà rien n'etoit à deſirer pour lui du côté de la réputation. On le regardoit comme un politique habile, comme un ſavant du premier ordre, comme un ſage; mais il s'en faut bien qu'il s'eſtimât ſoi-même autant qu'il etoit eſtimé des autres. Il n'etoit à ſes propres yeux qu'un homme ordinaire, qu'une eſpece d'ecolier renforcé, qui n'avoit encore que des connoiſſances ſuperficielles de ce qui lui reſtoit à etudier pour être inſtruit à fond de ce qu'il faut ſavoir; en un mot, il ne croyoit mériter d'autres eloges que ceux qu'on ne ſauroit refuſer à la bonne volonté & aux efforts. Il ſavoit auſſi la muſique; c'etoit même, parmi les ſix arts qu'il avoit appris lors de ſes premieres etudes, celui qu'il avoit cultivé avec le plus d'application, & qui etoit le plus conforme à ſon goût. Ses progrès l'avoient conduit à quelque choſe de plus qu'à chanter & à jouer d'un inſtrument, comme le commun

de ceux qui ne cherchent dans la combinaiſon mélodieuſe des ſons qu'à ſe récréer, ou à ſe délaſſer après des occupations plus ſérieuſes. Il avoit pénétré juſqu'au principe, & n'ignoroit aucune des regles qui apprennent à en faire l'application. Il n'oublioit rien pour ſe procurer en ce genre tout ce qui pouvoit ſervir à le perfectionner.

Il y avoit alors dans le Royaume de *King*, un Muſicien de très-grande réputation, connu ſous le nom de *Che-ſiang*, ou ſimplement de *Siang*. On diſoit de cet homme célebre, qu'il rendoit croyables, en fait de muſique, toutes les merveilles que l'on racontoit des anciens, puiſqu'au moyen de ſon *kin*, il calmoit ou excitoit à ſon gré les paſſions. *Koung-tſée* voulut juger par lui-même de ce qui en etoit, & profiter de l'occaſion pour s'inſtruire, ſi ce qu'il avoit appris par la renommée ne s'ecartoit pas trop ſenſiblement de l'exacte vérité. Il alla dans le Royaume de *King*, ſe fit conduire chez *Siang*, & après les complimens ordinaires, il le ſupplia de vouloir bien l'admettre au nombre de ſes Diſciples. « Je ſuis initié, lui dit-il, » dans l'art dans lequel vous excellez ; je pince le *kin* avec » aſſez de juſteſſe pour lui faire rendre des ſons mélodieux. » Lorſqu'un ton eſt faux, je le diſtingue, & je connois s'il eſt » en excès ou en défaut. Je puis, outre cela, accorder ma voix » avec mon inſtrument, & chanter en même tems que je joue. » Voilà ma ſcience : mais qu'eſt-ce que cela en comparaiſon » de ce qu'il me reſte à ſavoir ? J'eſpere qu'avec le ſecours » de vos lumieres, & à l'aide de vos leçons, je pourrai faire » quelques pas vers la perfection. Vous n'aurez pas de Diſciple » plus docile, ni plus appliqué que moi ; c'eſt tout ce que je » puis vous promettre ».

Charmé d'un début ſi modeſte de la part d'un homme qui jouiſſoit d'un grand nom, *Siang* ſe fit un plaiſir de déployer

devant lui toute sa science. Il lui parla de la musique, comme du don le plus précieux que les hommes eussent reçu du ciel, puisqu'elle pouvoit calmer les flots tumultueux des passions qui les agitent, leur faire goûter des plaisirs innocens & tranquilles, & les elever, en quelque sorte, au-dessus d'eux-mêmes. Il lui rappella le principe fondamental sur lequel appuient toutes les regles qui la constituent; & après un court exposé des plus essentielles d'entre elles, il posa les mains sur son *kin*, & lui fit comprendre l'application de ces mêmes regles, dans une piece composée autrefois par le sage *Ouen-ouang*. A chaque son qu'il tiroit de son instrument, *Koung-tsée* redoubloit d'attention. On eût dit que son ame vouloit passer toute entiere dans le *kin*. Il etoit si profondément occupé de ce qu'il entendoit, qu'il paroissoit dans une espece de ravissement, & que long-tems après que le Musicien eut cessé de jouer, il sembloit encore tout occupé de l'entendre.

« En voilà assez pour une premiere leçon, lui dit *Siang*; » exercez-vous : nous verrons ensemble, dans quelques jours, jus-» qu'où vous pouvez aller en ce genre ». Plusieurs jours s'etant ecoulés sans que *Koung-tsée* demandât de nouveaux eclair-cissemens à son Maître, celui-ci crut devoir lui continuer la même leçon. Dix jours de suite il ne joua en sa présence que la piece de *Ouen-ouang*; & son docile Disciple ne s'occupa pendant tout ce tems qu'à etudier cette même piece avec une application toujours egale.

Siang la lui fit répéter en présence de ses autres Disciples, & parut très-satisfait de la maniere dont il s'en tira. « Votre jeu, » lui dit-il, ne differe pas du mien, il est tems que vous vous » exerciez sur un autre mode. Votre petit Disciple, *Kieou*, » lui répondit *Koung-tsée*, ose vous prier de différer encore. Je » cherche l'idée du Compositeur, que je n'ai pas encore saisie.

» A la bonne heure, repliqua *Siang*, je vous donne cinq jours » pour la trouver ». Ce terme etant expiré, *Koung-tſée* ſe préſenta de lui-même, & dit à ſon Maître : « Je commence à voir » comme à travers un nuage ; je vous demande encore cinq » jours, après leſquels, ſi je n'ai pas atteint le but où je viſe, » je me regarderai comme incapable d'y atteindre jamais, » & je ne m'occuperai plus de Muſique ». Je le veux bien, lui répondit *Siang*, avec une ſurpriſe qui tenoit de l'admiration.

Le dernier des cinq jours demandés commençoit à peine, que *Koung-tſée* ſortant d'entre les bras du ſommeil, ſe trouva comme transformé en un autre homme, quant à ce qui faiſoit depuis quinze jours le ſujet de ſes plus profondes méditations. Son entendement s'ouvrit, & il comprit parfaitement ce qu'il avoit cru ne pouvoir jamais comprendre. Il ſe leve promptement, va ſe préſenter à ſon Maître, & lui dit : « votre Diſ» ciple *Kieou* a trouvé ce qu'il cherchoit ; je ſuis comme un » homme qui, placé ſur un lieu eminent, découvriroit le pays » au loin. Je vois dans la Muſique ce qu'il y a à voir ; toutes les » difficultés ſont applanies, rien déſormais ne ſera capable de » m'embarraſſer. Avec l'application & la conſtance, je ſuis par» venu à découvrir dans la piece de l'ancienne muſique que vous » m'avez donnée à apprendre, l'intention de celui qui l'a com» poſée. Je ſuis pénétré en la jouant de tous les ſentimens dont » il etoit affecté lui-même lorſqu'il la compoſoit. Quelque » choſe de plus encore ; il me ſemble que je le vois, que je l'en» tends, que je lui parle. Je me le repréſente comme un homme » d'une taille moyenne, dont le viſage eſt un peu long & d'une » couleur qui tient le milieu entre le blanc & le noir. Il a les » yeux grands, mais pleins de douceur, ſa contenance eſt » grave, ſon ton de voix ſonore, toute ſa perſonne inſpire à

» la fois la vertu, le respect & l'amour ; c'est, je n'en doute » pas, c'est l'illustre *Ouen-ouang* (1) ».

Il est à remarquer qu'en lui donnant à jouer cette piece, on lui avoit laissé ignorer le nom de l'Auteur. Ce nom sorti de la bouche de *Koung-tsée* jetta *Siang* dans une surprise dont il eut peine à revenir. Après avoir resté quelque tems comme hors de lui-même, & immobile, il s'avance tout-à-coup vers son Disciple, le salue profondément & lui dit : *mon cher Kieou, vous êtes un sage, vous n'avez plus rien à apprendre de moi ; c'est moi qui dois être votre Disciple, & dès ce moment je me reconnois pour tel.* Après ces mots, il se prosterne, & frappe la terre de son front.

Ce seroit faire tort à mon Lecteur que de lui expliquer en détail tout le sens que contient cette petite scene dans laquelle les esprits superficiels ne trouveroient qu'un sujet de mépris ou de raillerie ; mais comme ce n'est pas pour eux que j'ecris, & que mon intention en ecrivant la vie d'un Sage, est de le représenter tel qu'il est, je le suis pas à pas dans les différentes positions où il s'est trouvé, & je me fais un devoir de le mettre sous les yeux de ceux qui lui ressemblent, sans chercher à le masquer, ni même à le couvrir d'une gaze, fût-elle des plus légeres. Au reste, on auroit tort de regarder le Musicien dont *Koung-tsée* se fit le Disciple, & qui à son tour reconnut *Koung-tsée* pour son Maître, avec les mêmes yeux dont on regarde de nos jours un Maître de musique, ou un Joueur d'instrument. Dans ces tems reculés, & dans le pays où j'ecris, les termes de *Musicien*, de *Philosophe* & de *Sage*,

(1) *Ouen-ouang*, l'un des plus sages & des plus savans Princes qu'ait eu la Chine, fut pere de *Ou-ouang*, Fondateur de la troisieme Dynastie, dite la Dynastie des *Tcheou*. Il etoit Souverain d'un petit Etat qui relevoit de l'Empire, & jouissoit de l'estime générale : il etoit contemporain du Prophete Samuel.

etoient des termes comme *synonymes* ; & il n'y avoit que les hommes distingués du commun par leur science & leur vertu, qui osassent s'en arroger le titre, & se donner publiquement pour en exercer la profession. C'est à de tels personnages que les Rois de ces contrées confioient l'education de la jeunesse la plus distinguée de leurs Etats, celle même de leurs propres fils, sans en excepter ceux qui devoient hériter de leurs Couronnes.

Après avoir rempli dans le Royaume de *King*, l'important objet qui l'avoit déterminé à s'y rendre, & avoir puisé auprès du sage *Che-siang* les connoissances en plus d'un genre dont il avoit besoin pour l'entiere exécution du grand dessein qu'il avoit formé de se rendre utile aux hommes présens & à venir, *Koung-tsée* revint dans sa patrie, bien résolu de ne pas différer plus long-tems à se fixer sur le genre de vie qu'il devoit mener le reste de ses jours. Cependant pour ne rien faire dont il eût lieu de se repentir dans la suite, il fit un retour sur lui-même, s'examina de nouveau avec toute la réflexion de l'âge mûr (il avoit alors trente ans), balança tous les avantages & tous les inconvéniens qui accompagnent chaque etat particulier de la vie civile ; & l'amour qu'il portoit à ses semblables ne lui permettant pas d'être indifférent sur les désordres en divers genres, dans lesquels ils etoient alors généralement plongés, il n'hésita plus sur le choix. Il se chargea de la pénible & dangereuse tâche de les rappeller à leurs devoirs, & de leur tracer les différentes routes qui conduisent à la vertu. Aucun intérêt de famille, aucun intérêt personnel ne fut capable de l'arrêter ; il sacrifia tout au grand intérêt commun. Ce fut en vain que ses amis & ses proches réitérerent les représentations qui lui avoient déjà eté faites, pour l'engager à rentrer dans la carriere qui conduit aux dignités. « Vous vous efforcez inutilement,

» leur répondit-il, pour renverser mes idées, je les suivrai jus-» qu'au bout. Je me dois indifféremment à tous les hommes, » parce que je regarde les hommes, comme ne composant » entre eux tous qu'une seule & même famille, dont je suis » chargé d'être l'instituteur. Mettez fin à vos remontrances; » elles ne gagneroient rien sur moi. Je suis dans la trentieme » année de mon âge; & cet âge est celui où l'esprit est dans » toute sa vigueur, ainsi que le corps dans toute sa force : je » sais à quoi je m'engage ».

En effet son parti etoit pris sans retour; il ne se contenta plus de donner, comme à la dérobée, quelques eclaircissemens à ceux qui avoient recours à lui pour être instruits; il changea sa maison en une espece de Lycée, où tout le monde etoit en droit de se rendre, & où tout le monde etoit bien reçu. A l'exception de ces hommes mal famés & incorrigibles, dont l'ignominie rejaillit presque toujours sur ceux qui les fréquentent, il n'étoit personne à qui il ne prodiguât avec effusion de cœur, ses instructions & ses soins (1). Jeunes & vieux, pauvres & riches, Ma-

(1) C'est ici le lieu de faire remarquer que la maniere d'enseigner *des anciens Philosophes Chinois*, etoit toute différente de celle qu'employoient *les Maîtres d'Ecole & de Gymnase.* Chez ceux-ci, toutes les leçons, tous les exercices avoient leurs tems fixes & réglés; les Maîtres assignoient à chacun de leurs disciples ce qu'il avoit à apprendre, ce à quoi il devoit s'exercer, suivant qu'il etoit plus ou moins avancé. Chez les premiers au contraire, aucun tems réglé, rien de fixe quant au choix des sujets ou des exercices dont on devoit s'occuper. Les disciples se rendoient chez les Philosophes quand ils le jugeoient à propos, & se retiroient de même; ils fixoient eux-mêmes le sujet des leçons en commençant tel ou tel exercice, en demandant des éclaircissemens sur tels ou tels points de Morale, d'Histoire ou de Littérature, sur les différentes manieres de tirer parti de tels ou tels exercices, *&c.* Je ne puis deviner sur quel fondement l'Auteur d'un Mémoire intitulé : *Essai historique sur l'etude de la Philosophie chez les anciens Chinois*, a pu dire que *Confucius avoit trois mille disciples qui vivoient en commun; que l'un d'eux etoit à la tête*

giſtrats & Guerriers, vinrent bientôt en foule ; les uns avec aſſiduité, les autres par intervalles, ſuivant que le tems & les circonſtances pouvoient le leur permettre, ou pour lui demander des regles de conduite dans l'exercice de leurs emplois reſpectifs, ou pour ſe faire inſtruire de ce qu'il y a de plus eſſentiel à pratiquer dans ce qu'impoſe la morale, de plus utile à ſavoir dans l'hiſtoire & les *King*, ou pour ſatisfaire leur curioſité ſur les anciennes traditions des premiers tems de la monarchie, ou enfin pour apprendre ſous lui la meilleure maniere de ſe rendre utile à la ſociété, en tirant parti de tout ce qu'on avoit de talens.

La renommée ne fut pas long-tems ſans faire uſage de ſes cent bouches pour publier dans tous les Royaumes qui partageoient alors la Chine, ce qui ſe paſſoit dans celui de *Lou*. Elle annonça qu'un des deſcendans du ſage *Tcheng-tang*, Fondateur de la Dynaſtie qui avoit donné des Loix à l'Empire immédiatement avant celle qui etoit actuellement ſur le trône, travailloit avec ſuccès dans ſa patrie, à faire revivre l'ancienne doctrine, & à réformer les mœurs. *King-koung*, Roi de *Tſi*, dont les Etats confinoient à ceux de *Lou*, fut des premiers à être inſtruits du mérite extraordinaire de ce deſcendant de *Tcheng-tang*. Il conçut le deſſein de profiter de ſes lumieres & de ſa bonne volonté pour ſon avantage particulier, & pour l'avantage de ſon Royaume. Il envoya un de ſes Grands pour le ſonder & l'inviter de ſa part à ſe rendre auprès de ſa perſonne, lui promettant toute la ſatisfaction qu'il pourroit deſirer.

Koung-tſée ſe remit de tout entre les mains du Député, & lui promit qu'il feroit de ſon côté tout ce qui dépendroit de

de cette Société, & avoit ſoin de toute l'adminiſtration domeſtique, &c. En liſant la Vie de Confucius, on s'appercevra aiſément que l'Auteur du Mémoire s'eſt trompé.

lui

lui, pour répondre à la confiance dont le Roi de *Tſi* vouloit bien l'honorer, & pour tâcher de mériter ſes bontés; il l'aſſura de plus qu'auſſi-tôt qu'il auroit réglé ſes affaires domeſtiques, il n'auroit rien de plus preſſé que d'aller offrir ſes ſervices au Prince qui l'envoyoit. Sur cette aſſurance, le Député retourna chez ſon Maître; & peu de tems après ſon départ, *Koung-tſée*, accompagné de quelques-uns de ceux qui s'etoient faits ſes Diſciples, ſe mit en devoir d'acquitter ſa promeſſe, & partit.

Il avoit à peine quitté la ville, qu'une foule de jeunes gens qui vouloient, diſoient-ils, cultiver la ſageſſe, vint ſe joindre à lui. Il n'en rebuta aucun, perſuadé qu'ils ſe dégoûteroient bientôt d'eux-mêmes s'ils avoient pour le ſuivre quelque autre motif différent de celui qu'ils alléguoient. Le haſard lui ayant procuré l'occaſion d'inſtruire ces *apprentiſs ſages*, ſur un des points fondamentaux de la ſageſſe, il en profita pour les faire rentrer en eux-mêmes, & les rappeller à la pratique de leurs devoirs.

Il etoit arrivé ſur les confins du Royaume de *Tſi*, lorſqu'un cri lamentable qui ſortoit des environs, vint frapper ſes oreilles. *Cette lamentation*, dit-il à ceux de ſa ſuite, *tient du déſeſpoir. Que quelques-uns d'entre vous ſe détachent, aillent voir ce que c'eſt, & m'en avertiſſent.* Il n'eut pas fait quelques pas, qu'il apperçut lui-même un homme couché au pied d'un arbre, tenant en main une corde dont il paroiſſoit vouloir ſe ſervir pour s'etrangler. Ceux de ſa troupe qui avoient pris les devants arriverent aſſez tôt pour empêcher ce malheureux d'en venir à l'exécution.

Koung-tſée, etant parvenu près de lui, deſcend de ſon char, s'approche, & lui dit avec bonté: « autant que j'en puis » juger par l'etat où je vous vois, il faut que vous ayez de bien » grands ſujets de chagrin. Voudriez-vous bien me confier vos

» peines ? Parlez-moi ſincérement & ne me cachez rien. Je » ſuis l'ami des malheureux ; il peut arriver que je contribue » à vous faire ſupporter avec courage les maux par leſquels » vous vous laiſſez vaincre ».

Ces paroles pénétrerent juſqu'au fond du cœur de l'inconnu, & firent ſur lui un effet pareil à celui qu'un douce pluie fait ſur les plantes que les ardeurs du ſoleil brûlant etoient ſur le point de deſſécher.

« Je m'appelle *Tſieou-ou-tſée*, dit-il après s'être un peu » remis. Pluſieurs ſujets du plus cuiſant chagrin m'ont réduit » au déſeſpoir, & j'etois venu ici dans l'intention d'y terminer » une vie qui m'eſt devenue inſupportable. Dans ma premiere » jeuneſſe, je n'eus pas de paſſion plus forte que celle d'etu» dier. Après avoir appris ce qu'on peut ſavoir à cet âge, » le deſir d'apprendre encore me fit naître l'envie de voyager. » Je quittai la maiſon paternelle, & je parcourus l'un après » l'autre tous les Royaumes qui ſont entre les quatre mers. Après » quelques années, je revins dans ma patrie, où je me mariai ; » mais bientôt après j'eus le malheur de perdre mon pere & » ma mere, ſans avoir rien fait encore pour m'acquitter de ce » que je leur devois : premier ſujet de chagrin.

» En commençant mes voyages, je m'etois propoſé pour » but d'acquérir la ſageſſe, en etudiant les hommes ; je me » perſuadai qu'après avoir découvert les différentes ſources » d'où découlent leurs vertus & leurs vices, il me ſeroit facile de » choiſir celles où je devois puiſer pour atteindre plus ſûrement » ce qui faiſoit l'objet de mes deſirs. A mon retour, je crus que » j'etois ſuffiſamment inſtruit pour pouvoir me conduire moi- » même & conduire les autres : en un mot je me regardai comme » un ſage. Le tems preſcrit pour le deuil fut à peine ecoulé, » que je quittai de nouveau ma patrie pour aller offrir mes

» ſervices au Roi de *Tſi.* Ce Prince plongé dans les délices d'une » Cour voluptueuſe, ne faiſoit aucun cas de la vertu, il » ne voulut pas même m'ecouter : ſecond ſujet de chagrin.

» J'avois ci-devant quelques amis dans ma patrie, & j'en » avois fait d'autres dans les différens endroits que j'avois par- » courus : je me flattois qu'ils etoient encore à mon egard tels » que je les avois crus ; & l'eſpérance de jouir auprès d'eux des » douceurs de l'amitié, me conſoloit en quelque ſorte de mes » diſgraces paſſées ; je voulus les cultiver, je les viſitai l'un après » l'autre, & je les trouvai tous changés. Au lieu des careſſes, » des egards & des témoignages d'attachement auxquels je » m'attendois, je n'eus à eprouver de leur part que de la froi- » deur, de l'indifférence & du mépris : troiſieme ſujet de » chagrin.

» Je finis l'enumération de mes malheurs par le plus récent » & le plus cruel de tous. J'avois eu un fils pour premier fruit » de mon mariage ; & ce fils, cet indigne fils, au lieu d'être » auprès de moi pour me nourrir, me ſervir, me ſoulager, ou » tout au moins me conſoler dans mes diſgraces, court à préſent » le monde contre mon intention ; & quelqu'un me dit hier qu'il » publioit par-tout qu'il n'avoit plus ni pere ni mere, que l'un » & l'autre en paſſant la riviere avoient eté ſubmergés dans » les eaux & y avoient péri. C'eſt apparemment pour eviter » l'odieux titre de fils indocile & dénaturé qu'il a feint ce » menſonge.

» Cette nuit derniere, tout cela s'eſt peint dans mon eſprit » avec les couleurs les plus noires. Eh quoi ! diſois-je en moi- » même, avec les ſentimens de la plus profonde douleur ; eh » quoi ! je voulois être un ſage ; je voulois apprendre aux » autres l'art de devenir tels à leur tour ; je croyois m'être elevé » au-deſſus des foibleſſes de l'humanité ; & je n'ai pas même

» rempli les devoirs de l'homme le plus ordinaire ; & je me suis
» ravalé bien au-dessous du commun. Je n'ai eté ni bon fils,
» puisque j'ai abandonné mes parens dans le tems peut-être
» qu'ils avoient le plus besoin de mon secours, & que j'etois
» en etat de les servir ; ni bon sujet, puisque je n'ai rien fait
» pour mon Prince, pour ma Patrie, ni pour la Société ; je
» n'ai point eté bon pere de famille, puisque j'ai négligé l'edu-
» cation de mon fils, que je n'ai pas su le gouverner, & que
» je ne lui ai pas même inspiré les premiers sentimens qui sont
» communs à tous les hommes. L'idée affreuse que j'ai conçue
» de moi, en me considérant sous ces différens points de vue,
» m'a rendu la vie odieuse, & je me suis rendu sécrétement
» dans ce lieu ecarté dans le dessein de la terminer : voilà à-
» peu-près mon histoire, vous en savez la fin ».

« Mon cher ami, lui répondit *Koung-tsée* avec attendrisse-
» ment, quelque grands que soient les torts que l'on ait eus, le
» plus grand de tous est celui de se livrer au désespoir. Tous
» les autres peuvent se réparer, celui-ci est irréparable. Vous
» vous êtes egaré dès le premier pas que vous avez fait. Vous
» avez enfilé une fausse route, en croyant suivre celle qui con-
» duit à la sagesse. Il falloit commencer par vouloir être un
» homme ordinaire, avant que de vouloir être un Sage : car l'on
» ne sauroit parvenir à être un Sage, qu'après que l'on a rempli
» avec exactitude ce qui est du devoir imposé par la nature à tous
» les hommes. Aimer & servir ceux dont vous tenez la vie, etoit
» la plus essentielle de vos obligations. Vous l'avez négligée ; &
» c'est de cette négligence que sont découlés tous vos malheurs,
» ainsi que tous les contre-tems que vous avez essuyés.

» Ne croyez pas cependant que tout soit perdu pour vous :
» reprenez courage, & tâchez de vous convaincre d'une vérité
» que l'expérience de tous les siecles a rendue incontestable. La

» voici cette vérité; inculquez-la dans votre eſprit, de maniere » qu'elle n'en puiſſe jamais ſortir. *Tant qu'un homme jouit de » la vie, rien n'eſt à déſeſpérer pour lui.* Il peut paſſer tout-à- » coup de l'etat de triſteſſe à celui de la joie, & du milieu » des peines au plus haut point de la félicité. Encore une fois, » mon cher ami, reprenez courage : retournez chez vous; & » comme ſi vous commenciez dès aujourd'hui à connoître le » prix de la vie, travaillez à en mettre à profit tous les inſtans. » Vous pouvez encore devenir ſage ». Puis adreſſant la parole à tous ceux qui le ſuivoient, il leur dit : « ce que vous venez » d'entendre de la bouche de cet homme, eſt une excellente » leçon pour vous ; réfléchiſſez-y ſérieuſement, chacun en » votre particulier. Les malheurs des autres doivent contribuer » à nous faire eviter ceux qui ſont ſur le point de tomber ſur » nous. L'on a déjà fait un grand pas vers la ſageſſe, quand » on ſait tirer parti des fautes que l'on a pu remarquer dans » la conduite d'autrui ».

Après ces mots, il remonte dans ſon char, & pourſuit ſa route. Il avoit à peine fait un *ly* (la dixieme partie d'une de nos lieues de chemin) que quelques-uns de la troupe ſe préſenterent à la portiere, le ſaluerent profondément, & prirent congé de lui. A ceux-ci ſuccéderent d'autres; & quand il fut arrivé à ſon terme, il ſe trouva que treize d'entre ceux qui s'etoient mis à ſa ſuite l'avoient quitté pour aller ſervir leurs parens, & remplir auprès d'eux les devoirs de la piété filiale.

Le Roi de *Tſi* fut bientôt inſtruit de ſon arrivée. Il lui aſſigna un logement non loin de ſon Palais, & lui fit dire qu'il venoit de donner ſes ordres pour qu'on le traitât bien, & qu'on l'admît auprès de ſa perſonne toutes les fois qu'il ſe préſenteroit. *Koung-tſée* lui alla rendre ſes devoirs, & en fut reçu avec les témoignages de la conſidération la plus parfaite;

mais ce fut là tout. Ce Prince, d'un esprit léger, & d'une humeur conforme à son génie, n'interrogea le Philosophe que sur des bagatelles, dont le moindre de ses Courtisans auroit pu l'instruire à fond ; & le Philosophe, sans rien perdre de sa gravité, lui répondit sur tout, comme s'il eût eté question des choses les plus essentielles.

Cette premiere audience, ce qu'il y vit, ce qu'il y entendit, ne lui donnerent pas une bonne idée de cette Cour. Il comprit qu'elle avoit besoin de réforme, & se proposa de l'y introduire peu-à-peu avec du tems & de la patience. On peut croire qu'il mit en usage tout son savoir faire pour en venir à bout ; mais ce fut sans succès. Ce qu'il dit lui-même à ses Disciples donne lieu de le conclure ainsi.

Il y avoit une année révolue qu'il etoit dans le *Tsi*, il avoit eu de fréquens entretiens avec le Roi, & ce Prince n'avoit rien changé encore dans son train de vie ordinaire, quoiqu'il approuvât toujours, même avec de grands eloges, tout ce que lui disoit le Philosophe ; il voulut même joindre à ces marques stériles de sa satisfaction, le don d'une ville du troisieme ordre : « vous êtes etranger dans mes etats, avoit-il dit » à *Koung-tsée ;* il peut arriver que ceux que j'ai chargés de » votre entretien, par oubli ou autrement, vous laissent man- » quer de quelque chose. Pour obvier à un inconvénient qui » seroit tout-à-fait contraire à mes intentions, je vous offre, » en pur don, la ville de *Ling-kieou ;* ce que vous en percevrez » contribuera à votre bien-être ». *Koung-tsée* refusa d'accepter, sous prétexte qu'il n'avoit rendu aucun service qui méritât une pareille récompense.

Sur la fin de cette année, le Roi revint à la charge, & *Koung-tsée* refusa encore. Ses Disciples en furent surpris, & quelques-uns d'entre eux s'emanciperent jusqu'à le désap-

prouver. *Maître*, lui dirent-ils, *ce refus opiniâtre de votre part, n'auroit-il pas sa source dans l'orgueil?*

« Vous ne me connoissez point, leur répondit *Koung-tsée*, » si vous croyez que c'est par dédain que je ne veux pas accepter » le bienfait dont le Roi de *Tsi* veut m'honorer; & le Roi de *Tsi* » me connoît moins encore, s'il s'imagine que je suis venu dans » ses Etats & auprès de sa personne, en vue de quelque intérêt » temporel qui me soit propre. Il y a un an que je suis ici; lui » & sa Cour sont encore tels que je les ai trouvés, son Royaume » est dans le même désordre qu'auparavant; qu'il fasse revivre » quelque chose de la simplicité & des bonnes mœurs des sages » Princes que je lui ai si souvent proposés pour modeles; qu'il » travaille sérieusement & efficacement à réformer cette mul- » titude d'abus dont je ne saurois être témoin, sans rougir de » honte pour lui; & alors je recevrai avec reconnoissance » tous ses dons, de quelque nature qu'ils puissent être... quand » on prend sur soi de travailler à faire rentrer dans le devoir » ceux qui s'en sont ecartés, il faut réussir, ou essuyer des dis- » graces de plus d'un genre si on ne réussit pas. Retenez bien » ce peu de mots, pénétrez-en le sens, & soyez tranquilles » sur le reste ». Tous ses Disciples baisserent les yeux, & aucun n'osa répliquer.

Cette même année *King-Ouang*, Empereur des *Tcheou*, mourut après avoir régné vingt-cinq ans. Il laissa l'Empire au plus jeune de ses fils, au préjudice de ses autres enfans, plus âgés que celui qu'il favorisoit ainsi. Ce jeune Prince est appellé *Meng-ouang*, ou *Tao-ouang*, mais il n'est pas compté parmi les Empereurs, parce qu'il fut détrôné & mis à mort après quelques jours par l'un de ses freres qui prit sa place l'an avant Jésus-Christ cinq cent dix-neuf, & auquel on donne dans

l'hiſtoire le nom de *King-ouang*, ecrit par un caractere tout différent de celui qui déſigne ſon pere.

Cet evénement, & la fermentation qu'il excita dans les eſprits, empêcherent *Koung-tſée* d'aller alors chez les *Tcheou*, comme il en avoit conçu le deſſein : il remit ce voyage à l'année ſuivante, ſuppoſé que les circonſtances fuſſent plus favorables. En attendant, il continua ſes occupations ordinaires, & groſſit le nombre de ſes Diſciples dans le Royaume de *Tſi*. Le Roi de *Tſi* de ſon côté continua à l'honorer de ſa bienveillance, quoiqu'il ne profitât guere de ſes inſtructions. La demeure qu'il lui aſſigna pour le mettre plus à l'aiſe, & lui donner la facilité d'admettre un plus grand nombre de Diſciples en eſt encore une preuve. *J'ai appris avec plaiſir*, lui dit le Prince, *qu'on venoit de tous côtés vous conſulter, & s'inſtruire auprès de vous. Il vous faut un logement plus commode & plus vaſte que celui que vous occupez : on vous donnera de ma part une des maiſons royales, où vous pourrez demeurer, & recevoir avec décence tous ceux qui iront vous viſiter.*

Un jour qu'il s'entretenoit familierement avec *Koung-tſée*, on vint l'interrompre pour lui remettre les dépêches de l'Envoyé qu'il entretenoit à la Cour de l'Empereur. Cet Envoyé lui faiſoit ſavoir que le feu du Ciel avoit conſumé l'une des ſalles des ancêtres de Sa Majeſté impériale, & que tout le monde en etoit dans la conſternation, parce qu'on y envisageoit cet evénement, comme etant d'un ſiniſtre augure pour le nouveau regne. Le Roi après avoir penſé un moment, dit à *Koung-tſée* : « mon Envoyé ne me marque point quel eſt celui des » ancêtres de l'Empereur dont la ſalle a eté conſumée par » le feu du Ciel. Cette particularité méritoit bien qu'il en fît » mention. Ne doutez pas Seigneur, lui répondit *Koung-tſée*, » que

» que ce ne soit la salle particuliere de *Ly-ouang*.... Quel est » sur cela le fondement de votre conjecture, reprit le Roi? » Hélas! dit le Philosophe, en poussant un profond soupir, je » ne suis que trop fondé à croire que c'est la mémoire de *Ly-* » *ouang* que le Ciel a voulu flétrir, pour donner une leçon utile » à tous les Souverains.

» Tant que les Maîtres de la terre sont en etat de faire du » mal, un respect mal entendu, & une crainte servile ferment » toutes les bouches sur leurs défauts; mais le Ciel donne tôt » ou tard des marques de son indignation contre les infracteurs » de ses Loix. *Ly-ouang* etoit un méchant Prince; il a aboli la » plupart des sages etablissemens de *Ouen-ouang*. Il est le » premier des Empereurs qui ait osé porter des habits de couleur » jaune, richement ornés; le premier qui se soit fait des Palais » vastes, elevés & d'une architecture brillante; le premier qui » ait orné ses appartemens de meubles précieux; qui ait eu des » chars sculptés, traînés par des chevaux caparaçonnés avec » magnificence; le premier en un mot qui ait introduit dans » la Cour des Empereurs un luxe dont les sages Princes de la » vertueuse antiquité auroient rougi de honte.

» En faisant tomber le tonnerre sur le lieu destiné à faire les » cérémonies respectueuses en l'honneur de *Ly-ouang*, le Ciel » a voulu faire connoître aux hommes qu'un tel Souverain » n'etoit pas digne des hommages qu'on lui rendoit; il a » voulu encore faire rentrer en eux-mêmes tous les autres Sou- » verains qui pourroient être tentés de l'imiter. N'en doutez » pas, Seigneur: c'est la salle à honorer *Ly-ouang* qui a eté » consumée par le feu du Ciel (1) ».

(1) *Ly-ouang* dont il s'agit ici, est le dixieme Empereur de la Dynastie des *Tcheou*. C'etoit un Prince superbe, voluptueux & cruel, qui déshonora le trône par les excès les plus crians. Son regne a eté

Le Roi ne répliqua rien, & parla d'autre chose; mais après avoir congédié le Philosophe, il dépêcha secrétement un Courrier pour aller s'informer sur les lieux, de toutes les circonstances de cet incendie.

Après s'être acquitté de sa commission, le Courrier vint rapporter à son Maître que la Cour des *Tcheou* n'etoit pas revenue encore de la consternation où elle avoit eté, quand le feu du Ciel réduisit en cendres la salle qui etoit destinée aux cérémonies respectueuses que l'on faisoit en particulier pour honorer *Ly-ouang*, &c.

En entendant ces mots, le Roi parut un moment rêveur, puis adressant la parole à tous ceux qui l'environnoient : « félicitez-» moi, leur dit-il, de l'acquisition que j'ai faite d'un trésor inesti-» mable. Je possede dans la personne de *Koung-tsée*, le plus grand » homme qui soit dans tout l'Empire. *Koung-tsée* n'est pas un » homme ordinaire, c'est un Philosophe, parvenu au comble » de la sagesse; c'est un Saint (*Cheng*). Il voit les choses » qui se passent loin de lui, comme si elles se passoient sous » ses yeux ».

La profonde vénération dont ce Prince etoit pénétré pour le Sage dont il venoit de faire un si bel eloge, ne le rendit pas plus docile à ses instructions qu'il l'avoit eté ci-devant : il continua à vivre comme il avoit vécu jusqu'alors; & à son exemple ses Courtisans en firent de même. Cependant *Koung-tsée* epioit l'occasion de pouvoir se rendre chez les *Tcheou*, afin d'y voir par lui-même jusqu'à quel point l'Empire etoit déchu de son antique splendeur : cette occasion se présenta enfin, & il en profita.

de 51 ans, ayant commencé l'an avant J. C. 878, & fini l'an 827. On peut voir le détail de sa conduite dans l'Histoire générale de la Chine.

Mong-hi-tſée, l'un des principaux Seigneurs du Royaume de *Lou*, etant ſur le point de mourir, avoit expreſſément recommandé à ſes deux fils *Mong-y-tſée* & *Nan-koung-king-chou*, de ſe mettre ſous la diſcipline de *Koung-tſée*, & de ne ſe conduire que par ſes conſeils. Il avoit eté obéi, & ſes fils avoient fait la cérémonie de reconnoître pour leur Maître celui qu'il leur avoit déſigné; mais comme *Koung-tſée* etoit allé dans le Royaume de *Tſi*, où il etoit comme habitué, ils ne purent pas profiter long-tems de ſes leçons. *Nan-koung-king-chou*, le plus jeune des deux, n'etant point encore dans les charges, profita de la liberté dont il jouiſſoit, & ſe rendit auprès de lui; il le pria de nouveau de vouloir bien le mettre au nombre de ſes Diſciples. *Koung-tſée* ne l'avoit pas oublié. Charmé de ſa perſévérance, il lui promit tous ſes ſoins, & lui tint parole. Le jeune homme ayant ſu que ſon Maître avoit envie d'aller voir les monumens de la Capitale de l'Empire, & qu'il ne différoit ſon voyage que par l'appréhenſion où il etoit que le Roi n'attribuât ſon départ à tout autre motif qu'à celui qui l'animoit, prit ſur lui-même d'en obtenir l'agrément, ſans compromettre *Koung-tſée*. Dans ces tems de trouble, où la plupart des Souverains etoient en guerre les uns contre les autres, il etoit dangereux de donner priſe aux ſoupçons. *Nan-koung-king-chou* dit au Roi, qu'ayant entrepris de voyager pour ſon inſtruction, il etoit réſolu d'aller chez les *Tcheou*, pour y voir le majeſtueux appareil du cérémonial obſervé par le Fils du Ciel; mais que pour mieux profiter de ce qu'il verroit, il ſouhaiteroit fort que *Koung-tſée* voulût bien y aller auſſi. « Si votre Majeſté, ajouta-t-il, » avoit la bonté de lui en dire un mot, je ſuis perſuadé qu'il » ſe prêteroit volontiers à me ſatisfaire ſur ce point. Je me » donnerai bien de garde, répondit le Roi, de faire ce que » vous me ſuggérez: *Koung-tſée* pourroit croire que je veux

» honnêtement lui donner ſon congé. Prenez quelque autre » biais pour obtenir ce que vous ſouhaitez. Cependant, ſi » l'occaſion ſe préſente, je pourrai dire un mot en votre fa» veur ».

Nan-koung-king-chou n'en vouloit pas davantage ; il lui ſuffiſoit de s'être mis à couvert de tout ſoupçon auprès du Roi de *Tſi.* Il lui reſtoit à en faire autant auprès de ſon propre Souverain, le Roi de *Lou ;* il lui ecrivit que ſon intention etoit d'aller avec *Koung-tſée* viſiter la Cour impériale, s'il etoit de ſon bon plaiſir de leur en accorder la permiſſion.

Le Roi lui répondit qu'il approuvoit ſon voyage, & qu'il ſeroit charmé qu'il le fît en compagnie du Sage dont il lui parloit, parce qu'alors il en tireroit un tout autre profit pour ſon avancement dans les connoiſſances de ce qu'il faut ſavoir. « Pour contribuer de ma part, du moins en quelque » choſe, ajoutoit-il dans ſa Lettre, à ce que vous voyagiez » l'un & l'autre plus commodément, je vous envoie un de » mes Officiers pour être à vos ordres, & l'un de mes chars » attelé de deux chevaux, pour vous ſervir de voiture. Portez» vous bien ».

Muni de cette double permiſſion, dont il croyoit avoir beſoin, le diſciple ne craignit pas de faire inſtance auprès du Maître, pour qu'il ne différât pas plus long-tems d'effectuer ſon utile projet. Ils ſe mirent l'un & l'autre dans le char qui leur avoit eté envoyé par le Roi de *Lou ;* & accompagnés de l'Officier qui leur avoit eté donné pour eſcorte, ils ſe rendirent chez les *Tcheou*, accompagnés d'une bonne partie de ceux qui reconnoiſſoient déjà *Koung-tſée* pour leur Maître.

Le premier objet qui s'offrit à nos voyageurs, après leur arrivée, fut le ſage *Tchang-houng*. Ce *Tchang-houng* etoit un

Muſicien Philoſophe, qui jouiſſoit de la plus grande réputation, tant du côté de la ſageſſe, que du côté de ſon art (1). Il avoit oui parler de *Koung-tſée ;* il fut charmé que le haſard lui fournît l'occaſion de le connoître par lui-même. Il le pria de ne point prendre d'autre logis que ſa propre maiſon. *Koung-tſée* accepta ſon offre, & logea chez lui, perſuadé qu'il ne pouvoit que profiter beaucoup en ſe liant avec un tel perſonnage.

Après quelques jours de fréquentation mutuelle, les deux Sages s'etant meſurés, conçurent l'un pour l'autre ces ſentimens d'eſtime que la plus haute vertu, jointe à la ſcience la plus profonde, inſpire à ceux qui ſont en etat d'en connoître le prix. *Tchang-houng* conduiſit ſon hôte à la Cour, & le préſenta à *Pé-tchang-kien*, l'un des Miniſtres d'Etat ſous *King-ouang.* Ce Miniſtre le reçut très-bien, & lui fit quelques interrogations ſur la doctrine & ſur ſa maniere de l'enſeigner.

« Ma doctrine, lui répondit *Koung-tſée*, eſt celle que tous » les hommes doivent ſuivre ; c'eſt la doctrine de *Yao* & » de *Chun.* Pour ce qui eſt de ma maniere de l'enſeigner, » elle eſt toute ſimple : je cite en exemple la conduite des » Anciens ; je conſeille la lecture des *King*, & j'exige qu'on » s'accoutume à réfléchir ſur les maximes qu'on y trouve ».

Par où faut-il commencer, interrompit le Miniſtre, *pour acquérir la ſageſſe ? Dites-moi quelque choſe que je puiſſe retenir & pratiquer aiſément.*

« Vous demandez beaucoup, lui répondit *Koung-tſée ;* je » crois qu'il vaut mieux que je vous diſe quelque choſe qui » mérite une particuliere attention de la part de ceux qui ſont

(1) *Tchang-houng*, l'un des perſonnages célebres qui ont illuſtré la Dynaſtie des *Tcheou*, etoit de *Tſée-tchoung*, ville du troiſieme ordre, qui porte aujourd'hui le nom de *Tſée-hien* : elle eſt du diſtrict de *Tcheng-tou-fou*, de la Province de *See-tchouen. Tchang-houng* etoit grand Mandarin du titre de *Tay-fou.*

» elevés au poste eminent que vous occupez. Retenez bien » les quatre articles que je vais proposer; vous aurez peut-» être occasion d'en faire votre profit.

» On brise l'acier, quelque dur qu'il soit : ce qui paroît le » plus solidement etabli, est souvent ce qu'il est le plus aisé » de détruire. L'homme orgueilleux se place au-dessus des » autres, & croit que tout lui est dû : les autres, au rebours, » le mettent au dernier rang, & ne lui accordent rien. L'homme » trop complaisant accorde tout pour tout avoir : il est la dupe » de sa complaisance. Ces maximes, toutes triviales qu'elles » paroissent, peuvent conduire au plus haut degré de sagesse » ceux qui, après en avoir pénétré le sens, se conduiront sui-» vant ce qu'elles indiquent ».

Il y avoit alors à la Cour de *King-ouang* un personnage distingué, connu sous le nom de *Lieou-ouen-koung*. Ce *Lieou-ouen-koung* s'informa auprès de *Tchang-houng*, de ce que c'etoit que ce Philosophe nouvellement arrivé, dont on disoit tant de bien.

« C'est un homme, lui répondit *Tchang-houng*, auquel » nul homme de nos jours ne sauroit être comparé. Sa physio-» nomie dénote la plus haute sagesse, ses yeux sont comme » deux fleuves de lumiere, & son gosier est comme celui du » dragon : c'est ainsi, je me le figure, qu'etoit *Hoang-ty*. Sa » taille est de neuf pieds six pouces (1); il a les bras longs; » il est voûté, & son corps est un peu courbé : c'est ainsi » qu'etoit le grand *Tcheng-tang* (2). Ses paroles ne tendent

(1) Neuf pieds six pouces, mesure des *Tcheou*, font à-peu-près six pieds sept pouces de notre pied-de-roi. Cette taille n'excede pas la vraisemblance : encore aujourd'hui les hommes de *Chan-tong* en ont parmi eux qui ont plus de six pieds de haut.

(2) *Tcheng-tang* fonda la 2[e] Dynastie, dite la Dynastie des *Chang* ou des *Yn* : il fut reconnu comme légitime Emper. l'an av. J.C. 1783.

» qu'à inſpirer la vertu. Il reſſemble aux Sages les plus diſtin-
» gués de la haute Antiquité. Il ne dédaigne pas de s'inſtruire
» auprès de ceux qui ſont & moins ſages & moins eclairés
» que lui ; il profite de tout ce qu'on lui dit ; il tâche de rame-
» ner tout à la ſaine doctrine des Anciens. Il fera l'admiration
» de tous les ſiecles, & ſera réputé pour être le modele le
» plus parfait, ſur lequel il ſoit poſſible de ſe former.

» Mais, interrompit *Lieou-ouen-koung*, cet homme ſi par-
» fait, ſelon vous, que laiſſera-t-il de lui qui puiſſe faire l'ad-
» miration de la poſtérité ?

» Si les belles inſtructions de *Yao* & de *Chun*, répondit
» *Tchang-houng*, viennent à ſe perdre ; ſi les ſages réglemens
» des premiers Fondateurs de notre Monarchie, viennent à
» être oubliés ; ſi les cérémonies & la muſique ſont négligées
» ou corrompues ; ſi enfin les hommes viennent à ſe dépraver
» entiérement : la lecture des ecrits que laiſſera *Koung-tſée*,
» les rappellera à la pratique de leurs devoirs, & fera revivre
» dans leur mémoire ce que les Anciens ont ſu, enſeigné &
» pratiqué de plus utile & de plus digne d'être conſervé ».

On rapporta à *Koung-tſée* le magnifique eloge que *Tchang-houng* avoit fait de lui. *Cet eloge eſt outré*, répondit notre Philoſophe à ceux qui le lui rapporterent, *& je ne le mérite en aucune façon. On pouvoit ſe contenter de dire que je ſais un peu de muſique, & que je tâche de ne manquer à aucun des rites.*

Après avoir ſatisfait aux bienſéances, & obtenu les permiſſions néceſſaires pour pouvoir contenter ſa curioſité ſur les différens objets qui ſont dignes de l'attention du Sage, il n'eut rien de plus preſſé que de voir ces lieux auguſtes deſtinés ſpécialement à honorer le Ciel, & à rendre hommage aux Ancêtres de la famille qui etoit alors ſur le trône Impérial. Il ſe fit conduire au *Ming-tang*, c'eſt-à-dire, *au Temple de la Lumiere*,

ou *de celui qui a fait la lumiere.* Là, il vit tout, il examina tout avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, il s'informa de tout; il voulut aſſiſter aux cérémonies, pour comparer ce qui ſe pratiquoit alors, avec ce qui s'etoit pratiqué du tems de *Ouen-ouang*, *Ou-ouang*, & *Tcheou-koung.*

L'un des objets qui le frappa le plus en entrant dans ce *Temple de la Lumiere*, fut la repréſentation en peinture des anciens Empereurs. Sur les murailles des deux côtés, il y avoit les portraits des bons & des mauvais Princes, indifféremment placés; en jettant les yeux ſur cet aſſemblage, *Koung-tſée* pouſſa un profond ſoupir; & ſe tournant vers ceux de ſes diſciples qui l'avoient ſuivi, il leur dit: « voilà les portraits de » *Yao* & de *Chun* dans un même lieu que les portraits de *Kié* » & de *Tcheou*: les uns & les autres ont eté Empereurs (1); » c'eſt le ſeul trait de reſſemblance qu'il y ait entre eux. Les » premiers ont eté les favoris du Ciel, & ont fait les dé- » lices des hommes; les ſeconds au contraire ont eté odieux » au *Tien*, & en horreur aux hommes: pourquoi cela? Parce » que *Yao* & *Chun* ont reſpecté le Ciel, ont inſtruit & fait » du bien aux hommes, & que *Kié* & *Tcheou* ont mépriſé » le *Tien*, & fait aux hommes tout le mal qu'ils ont pu. En » voyant les portraits des uns & des autres, on ſe rappelle » ce qu'ils ont eté, & ce ſouvenir ſalutaire ne peut qu'inſ- » pirer l'amour de la vertu & l'horreur du vice ».

Ce n'etoit pas aſſez pour notre Philoſophe d'avoir vu le

(1) *Yao* monta ſur le trône l'an avant J. C. 2357. La 73^e^ année de ſon regne, c'eſt-à-dire, l'an avant J. C. 2285, il aſſocia *Chun* à l'Empire. *Kié* fut le dernier des dix-ſept Empereurs qu'eut la Dynaſtie des *Hia* dans l'eſpace de 441 ans; il périt l'an avant J. C. 1776. *Tcheou* eſt le dernier Empereur de la Dynaſtie des *Chang*: il périt l'an avant J. C. 1123. *Kié* & *Tcheou* furent des monſtres d'impiété & de débauche; les cruautés qu'ils exercerent envers leurs Sujets, porterent ceux-ci à ſecouer le joug.

célebre

célebre *Ming-tang*, il voulut voir encore la ſalle particuliere dans laquelle on rendoit hommage à *Heou-tſi*, reconnu pour le chef de la race des *Tcheou*, & le premier de leurs Ancêtres. Il en demanda la permiſſion ; elle lui fut accordée. A l'un des côtés de la ſalle, dans la cour qui y conduiſoit, etoit une ſtatue d'or (1), de figure humaine, poſée ſur un piédeſtal ; ſa bouche etoit fermée par trois aiguilles qui perçoient en même tems les deux levres, pour les tenir cloſes de maniere à ne pouvoir s'ouvrir pour parler. Son dos etoit couvert de caracteres, leſquels, traduits en notre Langue, diſoient à-peu-près ce qui ſuit (2):

« Anciennement les hommes etoient très-circonſpects dans » leurs diſcours, il faut les imiter. Ne parlez pas trop ; car » lorſqu'on parle beaucoup, on dit preſque toujours quelque » choſe qu'il ne faudroit pas dire.

» Ne vous chargez pas de trop d'affaires ; beaucoup d'af- » faires entraînent avec elles beaucoup de chagrins, ou tout » au moins des ſoucis ſans nombre. Ne vous embarraſſez que » de celles qui ſont de votre indiſpenſable devoir.

» Ne cherchez pas à vous procurer trop de joie ni une trop » grande tranquillité ; la recherche que vous en feriez eſt elle- » même une peine & un obſtacle au repos.

» Gardez-vous de jamais rien faire dont tôt ou tard vous » puiſſiez avoir ſujet de vous repentir.

» Ne négligez pas de remédier au mal, quelque petit qu'il » vous paroiſſe : un petit mal négligé s'accroît peu-à-peu, & » devient très-grand.

(1) Le caractere *kin* ſignifie en général métal ; mais l'on s'en ſert plus communément pour déſigner l'or, qui eſt regardé comme le métal par excellence.

(2) On prétend que la ſtatue exiſte encore ; & qu'on la conſerve parmi les Antiques du Palais. Il ne m'a pas eté poſſible de vérifier le fait.

» Si vous ne tâchez d'eviter qu'on ne vous faſſe de petites in-
» juſtices, vous ſerez bientôt dans le cas d'employer tout votre
» ſavoir faire pour vous mettre à couvert des plus grands torts.

» En parlant ou en agiſſant, ne penſez pas, quoique vous
» ſoyez ſeul, que vous n'êtes ni vu, ni entendu; les eſprits
» ſont témoins de tout.

» Un feu long-tems caché devient un incendie difficile à
» eteindre. Un feu dont la flamme paroît, s'eteint aiſément.
» Pluſieurs ruiſſeaux réunis, forment une riviere : pluſieurs fils
» joints enſemble, forment un cordon qu'on ne peut rompre
» qu'avec peine; l'on peut en faire des filets, ou telle autre
» choſe qu'on voudra.

» Un jeune arbre qui n'a point encore de profondes racines,
» peut s'arracher aiſément; il faut employer la hache ſi on le
» laiſſe devenir gros.

» Il peut ſortir de la bouche des traits aigus qui bleſſent,
» & un feu brûlant qui devore : une extrême vigilance peut
» mettre obſtacle aux traits & au feu, & empêcher qu'ils ne
» nuiſent. Ne vous perſuadez point qu'un homme qui a la
» force en partage, peut, ſans riſquer ſa vie, s'expoſer à tous
» les dangers : un fort trouve un plus fort qui le terraſſe.

» C'eſt être comme les brigands & les voleurs, que de haïr
» ſes légitimes maîtres : c'eſt ſe mettre au niveau de la vile
» populace, que de murmurer contre ceux qui gouvernent.
» On ne réſiſte au Souverain que lorſqu'il exige trop; on lui
» obéit ſans peine lorſqu'il ſe contente de peu.

» Les hommes du commun, & même le commun des hom-
» mes, ne ſont pas des premiers à faire ce qui ne s'eſt pas
» fait, ni à former des projets pour une entrepriſe; ils ne ſont
» que ce qu'ils voient faire : il leur faut des modeles. En
» voyant ſouvent des hommes circonſpects & reſpectueux,

» des hommes vertueux & inſtruits, ils deviendront eux-mêmes » tels, & feront à leur tour imités par d'autres. J'ai la bouche » fermée, je ne ſaurois parler ; c'eſt en vain qu'on me pro» poſeroit des doutes, je ne les réſoudrois point. De mon côté » je n'ai rien à demander. Ma ſcience, quoique cachée, n'en » eſt pas moins réelle. Quoique je ſois dans un etat elevé, » les hommes ne ſauroient me nuire : qui de vous peut en » dire autant ?

» Le Ciel n'a point de parens, il traite egalement tous les » hommes.

» Quelque pleins que ſoient les *kiang* & la mer, ils reçoi» vent les autres eaux, & ne débordent point.

» Ce que vous venez de lire, mérite, de votre part, les plus » ſérieuſes réflexions ».

Koung-tſée avoit lu à haute voix cette antique inſcription ; il en fut charmé. « Je ne ſais, dit-il à ceux qui etoient autour » de lui, quel effet ont produit ſur vous les belles inſtructions » que le perſonnage muet qui eſt devant vous, fait à tout le » monde dans l'ecrit qu'il porte gravé ſur ſon dos. Pour moi, » j'en ſuis pénétré juſqu'au fond du cœur ; je les regarde » comme un précis de tout ce qu'on peut dire de plus utile ; » & je ſuis perſuadé que quiconque mettra en pratique ce » qu'elles enſeignent, ne ſera pas loin de la perfection. » Je tâcherai d'en faire mon profit, que chacun en faſſe de » même ».

De retour chez *Tchang-houng*, où il avoit pris ſon logement, ainſi que je l'ai dit plus haut, il ſe donna tout entier à l'etude de la muſique. Il ne dédaignoit pas de ſe mêler avec le commun de ceux qui fréquentoient l'ecole pour s'inſtruire dans le même art. Il faiſoit ſes interrogations au Maître, ecoutoit avec une attention reſpectueuſe juſqu'aux moindres paroles qui ſor-

toient de ſa bouche, s'exerçoit quelquefois à jouer des inſtrumens, & ne trouvoit pas mauvais que les moins habiles ou les plus jeunes, s'aviſaſſent de le reprendre, & de vouloir lui donner des leçons en préſence de tout le monde, & dans le lieu même où ils s'inſtruiſoient en commun.

Cependant le tems s'ecouloit inſenſiblement, & *Koung-tſée* etoit chez les *Tcheou* depuis près d'une année, ſans avoir pu y voir encore cet homme célebre que la renommée annonçoit par-tout comme un homme extraordinaire, dont la conduite & les maximes etoient d'un tout autre genre que ce que l'on avoit vu ou entendu juſqu'alors : c'etoit le fameux *Lao-tſée*, autrement nommé *Lao-jan* ou *Lao-kiun*. Ce Philoſophe, auteur, ou, pour mieux dire, inſtituteur de la ſecte dite *Tao*, n'etoit point dans la Capitale ; il s'etoit retiré dans un lieu qui portoit alors le nom de *See-tai* au nord-eſt de *See-choui-hien* d'aujourd'hui, dont il n'etoit eloigné que de huit *lys*, ou d'environ une de nos lieues. Ce fut-là que *Koung-tſée*, accompagné de *Nan-koung-king-chou* & de pluſieurs autres de ſes diſciples, alla le trouver (1).

Lao-tſée, accoutumé à recevoir les viſites des perſonnes de tous les rangs, reçut celle-ci avec aſſez d'indifférence. Il etoit aſſis ſur une eſpece de canapé ou de lit de repos, & ne bougea pas de ſa place ; à peine daigna-t-il jetter les yeux ſur des etrangers reſpectables, qu'on lui nomma, & qu'on lui dit être venus de loin pour ſe procurer la ſatisfaction de le

(1) L'entrevue que *Koung-tſée* eut avec le fameux *Lao-tſée*, eſt ſous différentes dates dans la plupart des Livres Chinois. Comme ici je ſuis pas-à-pas le *ché-ki-ché-kia*, je la place à la 35e année de l'âge de notre Philoſophe : ce point d'ailleurs n'eſt pas aſſez important pour que je m'arrête à le diſcuter. Il eſt certain que *Koung-tſée* a vu *Lao-tſée*, qu'il lui a parlé, qu'il s'eſt informé de ſa doctrine. Il eſt certain encore que cette entrevue a eu lieu entre la 29e & la 35e année de l'âge de *Koung-tſée*.

voir, & d'entendre de ſa propre bouche en quoi conſiſtoit particuliérement la doctrine qu'il enſeignoit.

Lao-tſée regardant alors *Koung-tſée*, lui dit : « j'ai oui parler » de vous, & je vous connois de réputation. On dit que vous » ne parlez que des Anciens, & que vous ne débitez que les » maximes qu'ils ont enſeignées. A quoi bon vous tant inquié- » ter pour faire revivre des hommes dont il ne reſte plus ſur » la terre aucun veſtige ? Le Sage ne doit s'occuper que du » tems où il vit, & n'avoir egard qu'aux circonſtances pré- » ſentes. Si le tems & les circonſtances ſont favorables, il » doit en profiter ; ſi au contraire le tems & les circonſtances » ne le favoriſent point, il doit ſe retirer & ſe tenir tran- » quille, ſans s'embarraſſer de ce que font les autres. Celui » qui poſſede un tréſor, n'a garde de le faire ſavoir à tout » le monde ; il le conſerve pour en faire uſage dans le beſoin : » vous en ferez de même ſi vous êtes ſage. Il paroît, à en » juger par votre conduite, qu'il y a de l'oſtentation dans » votre fait, & que vous êtes porté à l'orgueil. Corrigez-vous » de ce défaut ; purgez auſſi votre cœur de toute affection au » plaiſir : cela vous ſera beaucoup plus utile que ce que vous » cherchez à apprendre ſur ce qui regarde les Anciens.

» Vous vouliez ſavoir en quoi conſiſte ma doctrine ; je viens » de vous en faire le précis, profitez-en ; je n'ai rien de plus » à vous dire ».

Koung-tſée ne s'offenſa pas de la maniere dure dont lui parla le vieillard ; il ſe contenta de dire à ſes diſciples, en ſortant d'auprès de lui : « j'ai vu *Lao-tſée ;* & maintenant que » je l'ai vu, je le connois auſſi peu que je connois le dragon. » Les oiſeaux fendent les airs avec leurs ailes ; les poiſſons » nagent dans les eaux ; les quadrupedes preſſent la terre de » leurs pieds en marchant : je ſais comment tout cela ſe fait.

» Pour ce qui eſt du dragon, j'ignore comment il peut deſ- » cendre des nues, & y remonter enſuite après en être deſ- » cendu. Je ſais encore comment il faut faire pour prendre » les oiſeaux aux filets, les poiſſons à la ligne, & abattre les » quadrupedes avec le dard; mais je cherche en vain com- » ment il faut s'y prendre pour avoir le dragon : il en eſt ainſi » de *Lao-tſée* ».

Il eſt à préſumer qu'en s'exprimant ainſi, notre Philoſophe voulut ſe diſpenſer de caractériſer un homme dont la maniere de penſer etoit ſi différente de la ſienne. *Lao-tſée* vouloit que chaque individu ne travaillât que pour lui-même ; car c'eſt à cela qu'en derniere analyſe on peut réduire tout ſon ſyſtême. *Koung-tſée* au contraire, vouloit que l'homme ne s'occupât que des moyens de ſe rendre utile à ſes ſemblables : il vouloit faire pratiquer aux hommes leurs devoirs réciproques, & employer tous ſes ſoins pour les rendre pratiquement vertueux. S'il n'expliqua pas alors ſa penſée, il le fit clairement quelques jours après, dans une occaſion que lui fournit le haſard.

Il etoit à ſe promener le long des bords de la riviere, & s'arrêtoit de tems en tems pour en voir couler l'eau. Cette vue paroiſſoit l'occuper profondément, & abſorber toute ſon attention. Ses diſciples le voyant ainſi attentif à jouir d'un ſpectacle ſi ordinaire, ne purent s'empêcher de lui en témoigner leur ſurpriſe. *Tſée-koung*, plus hardi que les autres, prit ſur lui de le faire expliquer : « Maître, lui dit-il, quel avantage » peut-on retirer en conſidérant avec attention comment les » eaux s'ecoulent ? n'eſt-ce pas-là une choſe toute naturelle » ?

« Vous dites bien, lui répondit *Koung-tſée* ; l'ecoulement » des eaux dans le lit que la Nature ou la main des hommes » leur ont creuſé, eſt en effet une choſe très-ſimple, & tout » le monde peut en connoître la raiſon ; mais ce que tout le

» monde ne connoît pas, c'eſt le rapport de comparaiſon » qu'il y a entre les eaux & la doctrine : c'eſt uniquement de » cette comparaiſon que je m'occupois. Les eaux, diſois-je à » part-moi, coulent ſans ceſſe ; elles coulent le jour, elles » coulent la nuit, juſqu'à ce qu'elles ſe ſoient réunies à toutes » les autres dans le ſein de la vaſte mer. Depuis *Yao* & *Chun*, » la ſaine doctrine a coulé ſans interruption juſqu'à nous ; » faiſons-la couler, à notre tour, pour la tranſmettre à ceux » qui viendront après nous, leſquels, à notre exemple, la » tranſmettront à leurs deſcendans, & ainſi de ſuite juſqu'à » la fin des ſiecles. N'imitons point ces hommes iſolés, qui ne » ſont ſages que pour eux-mêmes ; ce que nous communique» rons du peu de ſcience & de vertu que nous pouvons avoir, » ne ſauroit nous appauvrir. Voilà l'une des réflexions que je » faiſois en regardant les eaux s'ecouler ; ne trouvez-vous pas » qu'on puiſſe en tirer quelque avantage ? penſez-y ſérieuſe» ment (1) ».

Cette maniere d'inſtruire ſes diſciples lui etoit familiere, & il ne manquoit pas d'en faire uſage toutes les fois qu'il en avoit l'occaſion. Il etoit perſuadé que des leçons données ſans qu'il parût qu'il vouloit en donner, etoient toujours mieux reçues & plus profitables que celles qu'il donnoit dans tout l'appareil du Magiſtere, ſi je puis parler ainſi, parce qu'elles entroient dans l'eſprit par les ſens. Ce fut en expliquant l'uſage d'un ſimple ſeau à puiſer l'eau dans un puits, qu'il expliqua

(1) Cette epoque eſt placée en différens tems par différens Auteurs. Les uns diſent que *Koung-tſée* etoit alors dans ſa patrie, & qu'il y avoit un emploi qui lui donnoit inſpection ſur les eaux ; ils ajoutent qu'il etoit dans une petite barque, & que c'etoit de cette barque qu'il examinoit le cours des eaux avec beaucoup d'attention. Les autres la placent comme je viens de le faire, c'eſt-à-dire, dans le tems qu'il etoit chez les *Tcheou*.

tout le ſyſtême du juſte milieu qu'il faut tenir en toutes choſes, & tout ce qu'il y a de plus ſublime dans la morale. Voici ce qui y donna lieu. Avant de quitter le pays des *Tcheou* , il voulut voir en détail ce qu'on y conſervoit encore de la vertueuſe Antiquité , parmi les inſtrumens & les uſtenſiles qui etoient employés dans les lieux des ſacrifices, & dans ceux où le Fils du Ciel donnoit audience à ſes Grands, quand il vouloit conſulter avec eux ſur le bon gouvernement de l'Empire.

On raconte que dans la cour qui faiſoit face au trône, etoit un puits, & que le ſeau, au moyen duquel ou puiſoit de l'eau dans ce puits, etoit placé à côté du trône même. *Koung-tſée*, qui ſavoit parfaitement à quel uſage on employoit ce ſeau dans les tems reculés de la Monarchie, doutoit, avec raiſon, qu'on en fît encore le même uſage dans le tems préſent. Pour diſſiper entiérement ſon doute, il s'adreſſa aux Mandarins qui etoient prépoſés pour la garde de tout ce qui ſe conſervoit dans ce lieu reſpectable, & leur demanda ce que c'etoit que ce ſeau , & à quelle fin on le plaçoit à côté du trône. L'un des Officiers qui etoit ou qui croyoit être plus au fait de l'Antiquité que les autres, prit la parole , & dit : *ce ſeau porte le nom de* Y , *qui ſignifie* inſtrument du pardon. *Il eſt mis à côté du trône pour rappeller au Fils du Ciel que la clémence doit être la principale vertu d'un Souverain.* En entendant cette explication, *Koung-tſée* ſourit , & ne repliqua point au Mandarin; mais il ordonna à l'un de ſes diſciples de prendre ce ſeau pour faire les expériences qu'il alloit lui ſuggérer : celui-ci obéit.

Koung-tſée s'avançant alors vers le puits, dit à celui qui tenoit en main le ſeau, de l'y gliſſer tout doucement. Cela ſe fit ainſi ; mais comme le ſeau etoit très-léger, etant fait de

jonc ou d'osier, il ne se remplit point, & flotta sur la surface de l'eau sans en prendre une seule goutte ; il fut retiré dans le même etat qu'il etoit auparavant. *Koung-tsée* ordonna néanmoins qu'on le vuidât, & il l'ordonna à plusieurs reprises. Les spectateurs, qui etoient très-attentifs à tout ce qui se faisoit, lui répondirent enfin, tout d'une voix & en riant, qu'il etoit vuide : *cela etant*, répondit *Koung-tsée*, *il faut jetter le seau dans le puits d'une autre maniere.* L'un de la troupe le prit & le jetta du haut de la margelle ; dans le moment il fut plein, & alla au fond. *Koung-tsée* regarde dans le puits, & cherche des yeux avec une sorte d'empressement, comme s'il eût voulu découvrir l'endroit précis où s'etoit arrêté le seau. *Je ne le vois point*, dit-il ; *où est-il donc ? L'eau est profonde*, lui répondit-on, *& c'est fort inutilement que vous vous fatigueriez la vue pour découvrir ce qu'il y a au fond. Vous dites bien*, repliqua *Koung-tsée ; je vais prendre ce seau, & m'en servir pour faire moi-même la plus importante de toutes les expériences.* Il le prit, en effet ; & après l'avoir vuidé, il le plongea dans l'eau, ni trop mollement, ni avec trop de force ; & l'agitant modérément, au moyen de la corde qui le tenoit attaché, il vint à bout sans peine de le remplir suffisamment pour qu'il se tînt en equilibre, moitié dedans, moitié hors de l'eau. « Voilà, dit-il, en adressant la parole à tous » ceux qui etoient autour de lui, & qui attendoient avec impa- » tience le dénouement de cette scène ; voilà l'image du bon » gouvernement, & du juste milieu qu'il faut tenir en toutes » choses. Un Prince qui traite les affaires trop mollement, qui » que ce soit qui se conduit de même, ne sauroit rien termi- » ner avec succès. Un Souverain, un Magistrat, un Pere de » famille, qui donnent toute liberté à ceux qui leur sont soumis, » de vivre comme bon leur semble, qui n'exigent pas l'obser-

» vance des loix, & l'accompliſſement des devoirs qu'impoſe
» l'etat d'un chacun, n'auront qu'une autorité précaire, & ne
» retireront, ni pour eux-mêmes, ni pour les autres, aucun
» avantage ſolide : c'eſt le ſeau coulé doucement dans le puits,
» qui ne ſe charge pas d'une ſeule goutte d'eau.

» Quand on traite les affaires avec précipitation, ſans ſe
» donner le tems de rien combiner, ni d'en prévoir les ſuites;
» quand on ſe laiſſe dominer par la colere, ou entraîner par
» quelque autre paſſion, on agit efficacement, il eſt vrai; mais
» cette efficacité n'a lieu que pour détruire; elle perd tout,
» à coup sûr : c'eſt le ſeau qu'on jette dans le puits du haut
» de la margelle, & qui, ſe rempliſſant dans l'inſtant, ſe
» précipite au fond de l'eau, ſans qu'on puiſſe même l'y dé-
» couvrir.

» Mais un Souverain, un Magiſtrat, un Pere de famille,
» un Particulier, dans quelque etat qu'il ſoit, qui eſt attentif à
» tout ce qu'il fait, qui prévoit les ſuites, bonnes ou mau-
» vaiſes, que pourroient avoir ſes entrepriſes s'il les mettoit à
» une entiere exécution; qui n'eſt ni trop indulgent, ni trop
» ſévere en exigeant ce qui eſt dû, eſt un homme qui eſt
» toujours obéi quand il commande, qui réuſſit dans tous ſes
» projets quand il entreprend, & qui parvient toujours à ſes
» fins; un homme, en un mot, qui eſt toujours à ſa place, &
» qui la remplit dignement : c'eſt le ſeau à demi plein, qui garde
» un juſte equilibre dans les eaux, ſans flotter inutilement ſur
» leur ſurface, ni jamais s'y enfoncer. Dans le commencement
» de chaque regne, on faiſoit une fois, en préſence du Sou-
» verain, les expériences dont vous venez d'être témoins; &
» cette utile leçon qu'on lui donnoit avec grand appareil, ſe
» gravoit dans ſon eſprit en caracteres ineffaçables, parce que
» le ſeau qu'on dépoſoit à l'un des côtés du trône, lui en rafraî-

» chiffoit chaque jour le fouvenir. Du refte, dans ce que je » viens de dire, je n'ai prétendu qu'indiquer un ancien ufage, » & fuggérer quelques réflexions fur la fageffe de fon etabliffe- » ment. Chacun peut s'en faire une regle de conduite, qui le » dirigera sûrement dans toutes fes actions ».

Pendant que ce Philofophe etranger parloit ainfi, les Mandarins de l'endroit & les autres affiftans fe regardoient en filence. L'admiration, mêlée d'un peu de honte, leur ferma la bouche à tous; & fi tous ne profiterent pas de la leçon qui venoit de leur être faite, il s'en trouva du moins quelques-uns, qui en reconnoiffant publiquement *Koun-tſée* pour leur Maître, donnerent lieu de penfer qu'ils etoient dans l'intention d'entrer dans la route qui conduit à la vertu.

Il y avoit déjà quelques mois que nos Voyageurs etoient chez les *Tcheou*. *Koung-tſée* s'y etoit entretenu avec *Lao-tſée*, & s'etoit mis par lui-même au fait d'une doctrine dont il y avoit déjà bon nombre de Sectateurs; il avoit fouillé dans les annales de l'Empire, & avoit extrait des planchettes, fur lefquelles elles etoient ecrites, les différens points qu'il avoit en vue d'eclaircir. Il avoit vifité le *Ming-tang*, & les autres lieux où le fils du Ciel pratiquoit les cérémonies; il etoit tems qu'il retournât vers le Roi de *Tſi*. Une plus longue abfence auroit pu le rendre fufpect, & il vouloit eviter tout ce qui de près ou de loin pouvoit occafionner des foupçons. Satisfait des nouvelles connoiffances qu'il avoit acquifes, il quitta fans regret une Cour qui ne lui avoit retracé qu'une image défigurée de ce qu'elle avoit eté fous les premiers Empereurs de la Dynaftie. Celle où il alloit fe rendre, etoit encore plus diffolue; mais c'etoit dans le louable deffein de la réformer qu'il s'y rendit.

Le premier de fes foins après fon arrivée, fut de rendre fes refpects au Roi. Lorfqu'on l'introduifit au Palais, ce Prince

aſſiſtoit à un concert, dans lequel on exécutoit une piece de Muſique, compoſée du tems même de *Chun*, ſucceſſeur immédiat du Sage *Yao.* Son antiquité remontoit par conſéquent à plus de mille ſept cens trente années. On l'appelloit *Chao-yo*, c'eſt-à-dire, dans un ſens un peu etendu, *muſique qui diſſipe les ténebres de l'entendement, & qui affermit le cœur dans l'amour du devoir.*

L'Officier qui conduiſoit *Koung-tſée*, le plaça dans une ſalle voiſine, d'où, ſans voir ni être vu, il pouvoit tout entendre; & lui dit que le Roi devant paſſer par-là, lorſqu'il ſe retireroit, il ne pouvoit avoir d'occaſion plus favorable pour le ſaluer & l'entretenir en particulier. En effet, le concert etant fini, le Roi parut; mais *Koung-tſée* ne s'en apperçut pas d'abord. Il fallut que les gardes l'en avertiſſent un peu rudement; il etoit comme hors de lui-même par la forte impreſſion que la muſique *Chao-yo* avoit faite ſur lui. Ayant repris ſes ſens, il ſalua reſpectueuſement le Prince, & le pria de lui pardonner, s'il ne s'etoit pas d'abord mis dans la poſture convenable : « la Muſique » que je viens d'entendre, ajouta-t-il avec tranſport, m'a rappellé l'agréable ſouvenir de ce que j'ai lu des anciens tems; » & j'en etois tout occupé quand vous avez paru. Il me ſembloit que je voyois *Chun* ſe délaſſer auprès de *Kouei* des » pénibles ſoins du Gouvernement, & reprendre ainſi de » nouvelles forces pour continuer à en porter le fardeau, » quelque peſant qu'il pût être. Continuez vous-même, Seigneur, à faire vos délices d'une pareille Muſique, & nous » verrons bientôt eclorre pour votre bonheur, & pour le bonheur de tous ceux qui vous ſont ſoumis, le germe de toutes » les vertus. Vous vous rendrez véritablement digne de régner, » & vos ſujets ſe rendront dignes à leur tour de vous avoir » pour Souverain ».

Le Roi ſourit, & lui dit avec bonté, qu'il en acceptoit l'augure. Il lui fit enſuite quelques queſtions ſur ſon voyage, & finit en l'invitant à venir le voir le plus ſouvent qu'il lui ſeroit poſſible. C'eſt par où il terminoit toutes les converſations qu'il avoit avec notre Philoſophe ; il n'en profitoit pas pour cela davantage des bons avis qu'il en recevoit ; car à en juger par la maniere dont il continua à ſe conduire, tant au dedans qu'au dehors, même après avoir entendu la Muſique *Chao-yo*, on peut conclure qu'il ne regardoit les avis, que comme des formules philoſophiques, qu'il etoit du devoir d'un Sage de prononcer, & que la Muſique *Chao-yo* n'etoit à ſon egard que comme une Muſique ordinaire, dont il goûtoit les ſons pour le ſeul plaiſir des oreilles, ſans ſe mettre en peine d'en pénétrer le ſens. Il n'en fut pas ainſi de *Koung-tſée* : pendant trois mois entiers il ne s'occupa que de la *Chao-yo* qu'il avoit entendue ; & les agréables ſenſations que le ſouvenir qu'il en conſervoit lui faiſoient eprouver, le rendoient inſenſible à tout autre ſentiment. *Les mets les plus exquis même & les plus délicatement apprêtés ne furent pas capables, pendant tout cet eſpace de tems, de flatter ſon goût, ni de réveiller ſon appétit ;* c'eſt ainſi que tous les Hiſtoriens l'atteſtent.

Cependant rien n'avoit encore changé dans le Royaume de *Tſi ;* le Roi & la Cour alloient leur train ordinaire, malgré les bons avis & les ſages inſtructions de celui dont ils ne ſe laſſoient point d'admirer la ſcience, & dont ils eſtimoient infiniment la vertu. Si *Koung-tſée* n'avoit eu en vue que de s'attirer l'admiration & l'eſtime, il auroit eu tout lieu d'être ſatisfait ; mais l'intérêt propre n'etoit pas ce qui le faiſoit agir. Il ne viſoit qu'au rétabliſſement de la ſaine doctrine & des bonnes mœurs ; il s'y etoit pris de toutes les manieres pour tâcher d'atteindre ſon but. N'ayant rien à ſe reprocher, il crut pou-

voir se décharger du soin de continuer l'œuvre commencée sur les Disciples qu'il avoit faits dans le pays, & il retourna dans le Royaume de *Lou* sa patrie. *Tchao-koung*, qui vivoit encore, apprit son arrivée avec plaisir; mais ses Ministres, entre les mains desquels il laissoit flotter les rênes du Gouvernement, ne l'apprirent qu'avec chagrin. Ils craignirent tout de celui, qui, par le titre de Sage dont il jouissoit, ayant acquis une espece de droit de faire au Souverain des représentations utiles, pouvoit lui faire ouvrir les yeux sur leur conduite, & mettre des entraves au pouvoir sans bornes qu'ils exerçoient dans leur administration. Pour n'en pas courir les risques, ils convinrent entre eux de le tenir eloigné de la présence du Maître, sous le spécieux prétexte de le servir suivant ses desirs. Ils lui offrirent un Mandarinat subalterne du nombre de ceux qu'on peut appeller d'*expectative*, & qui, sans rien prendre sur ses occupations de choix, parce qu'il ne lui donnoit inspection sur rien, lui assuroit un rang dans l'ordre civil, & le mettoit sous leur dépendance, s'il vouloit s'elever plus haut.

Plusieurs d'entre ses Disciples, indignés qu'on osât offrir à leur Maître un emploi de la basse Magistrature, tel qu'on l'eût offert à quelqu'un qui eût eté sans naissance, comme sans talens, voulurent lui persuader de refuser. « Je m'en donnerai » bien de garde, leur répondit *Koung-tsée*, mon refus passeroit » pour avoir son principe dans l'orgueil; & si l'on me regardoit » comme un homme orgueilleux, quel cas feroit-on des leçons » de sagesse que je pourrois donner? Puisse que nous voulons » indiquer aux autres le chemin qui conduit à la vertu, com» mençons par y entrer nous-mêmes, & l'on nous y suivra. » J'accepte donc : oui j'accepte avec reconnoissance le petit » Mandarinat qu'on veut me donner; & j'en porterai le

» diſtinctif avec autant de plaiſir qu'en ont les plus grands Sei-
» gneurs du Royaume à porter ceux qui les font connoître pour
» ce qu'ils ſont. Ce que vous venez de me conſeiller, me prouve
» evidemment que vous êtes encore bien loin du terme où vous
» avez eu intention d'arriver, en vous attachant à moi ».

Ces paroles dites d'un air grave, mais d'un ton ferme, & même un peu véhément, firent rentrer en eux-mêmes les donneurs de conſeil, & leur fermerent la bouche. Ils comprirent que le véritable honneur attaché à une réputation ſolidement etablie, etoit infiniment au-deſſus de cette foule de petits points d'honneur qui ſont regardés par un certain vulgaire comme des objets importans. C'eſt ainſi que ſans beaucoup d'efforts de leur part, ils s'inſtruiſoient peu-à-peu de ce qu'il y a d'eſſentiel à ſavoir & à pratiquer, & apprenoient à diſtinguer la vertu d'avec ce qui n'en eſt que le maſque. Peu de tems après que leur Maître eut pris poſſeſſion de l'emploi qu'ils regardoient comme ſi fort au-deſſous de lui, ils reçurent dans le même goût deux leçons non moins importantes que celles dont je viens de parler : la premiere à l'occaſion de quelques oiſeaux pris aux filets; & la ſeconde, lorſqu'ils voulurent, par un zele mal entendu pour l'honneur de leur Maître, l'empêcher de ſe mettre au fait de la chaſſe, & de tout le détail de ce qui concerne cet art.

Etant ſortis de la ville pluſieurs enſemble pour prendre le plaiſir de la promenade, ils apperçurent, non loin du grand chemin, un Oiſeleur qui, après avoir ramaſſé ſes filets, diſtribuoit en différentes cages les oiſeaux qu'il avoit pris; ils allerent droit à lui pour voir le produit de ſa chaſſe. *Koung-tſée* parut le plus attentif de tous à examiner les vains efforts que faiſoient ces imprudens captifs pour tâcher de recouvrer leur liberté. Son empreſſement à porter ſes regards d'une cage à l'autre, attira

l'attention de ses Disciples. Quand ils les vit ainsi attentifs, il adressa la parole à l'Oiseleur, & lui dit: « je ne vois-là que de jeunes » oiseaux; où avez-vous mis les vieux? les vieux, répondit l'Oi- » seleur, ils sont trop défians pour se laisser prendre; ils font » attention à tout; ils examinent tout avant que de s'approcher » des appeaux; & s'ils découvrent les filets ou les cages, ce » qui ne manque guere d'arriver, loin de tomber dans le piege, » ils l'evitent, fuient & ne reviennent plus. Ceux d'entre les » jeunes qui vont encore de compagnie avec eux, en font de » même. Je ne prends que ceux qui se séparent de la bande, » & qui plus hardis que les autres, s'approchent inconsidéré- » ment. Si par hasard quelque vieux se trouve pris, c'est qu'il » a suivi les jeunes.

» Vous l'avez entendu, dit *Koung-tsée* en se tournant vers » ses Disciples. Les paroles de l'Oiseleur sont pour nous un » ample sujet d'instruction. Il seroit trop long de vous expli- » quer en détail le sens de tout ce qu'elles renferment d'ins- » tructif. Je me contenterai de vous mettre sur la voie; vos » réflexions vous suggéreront le reste. Les jeunes oiseaux evitent » les pieges qu'on leur tend, quand ils ne se séparent pas des » vieux; les vieux se prennent dans les filets quand ils suivent » les jeunes: il en est ainsi des hommes. La présomption, » la hardiesse, le défaut de prévoyance, le peu d'atten- » tion sur soi-même, sont les principales causes des ecarts » qui egarent les jeunes gens. Enflés de leur petit mérite, à » peine ont-ils quelque commencement dans les sciences, qu'ils » croient déjà tout savoir; à peine ont-ils fait quelques actes » des vertus les plus communes, qu'ils croient être parvenus » jusqu'au sommet de la plus haute sagesse. Dans cette fausse per- » suasion, ils ne doutent de rien, ils n'hésitent sur rien, ils ne » font attention à rien; ils entreprennent témérairement sans

consulter

» consulter les Sages, les vieillards ou ceux qui sont plus âgés » qu'eux; ils s'engagent dans une fausse route, ils la suivent » avec sécurité & sans la moindre défiance, ils s'egarent, ils » echouent, ils tombent dans le premier piege qu'on leur tend.

» Parmi les vieillards, ou les personnes d'un âge mûr, il s'en » trouve quelques-uns qui, se laissant eblouir par la lueur subite » de quelques etincelles qui eclatent par fois dans le discours, » ou dans la conduite des jeunes gens, sont assez mal avisés » pour leur donner leur confiance; ils s'attachent à eux, ils » pensent & parlent comme eux, ils les suivent, ils s'égarent » avec eux, & se trouvent pris dans les filets comme eux. » N'oubliez jamais ce que vous venez d'entendre, & réflé» chissez-y quelquefois ».

Dans une autre occasion, se trouvant encore en pleine campagne avec plusieurs de ses Disciples, ils apperçurent une troupe de gens armés qui s'avançoient de leur côté pour aller plus loin dans les terres : « ce sont des Chasseurs, dit *Koung-tsée*, je » veux me joindre à eux pour me mettre au fait de cet exercice, » de maniere à pouvoir chasser moi-même quand il le faudra. » Notre Maître y pense-t-il, interrompit brusquement un de ses » Disciples, & la chasse est-elle digne de l'attention du Sage ? » Le tems que l'on emploie à s'en occuper, est pour le moins » un tems perdu pour l'acquisition des sciences, & pour l'avan» cement dans la vertu.

» Tout est digne de l'attention du Sage, répondit *Koung-* » *tsée*, & il n'est rien dont le Sage ne puisse ou ne doive quel» quefois s'occuper. La chasse a eté l'une des premieres occu» pations des hommes; c'est par elle qu'ils ont défendu le » terrein dont ils tiroient leur subsistance, & qu'ils l'ont mis à » couvert de la voracité des animaux de toute espece qui le » ravageoient; c'est par elle que les plus illustres Souverains

» de la haute antiquité, se délassoient par intervalles des pénibles soins du gouvernement; c'est par elle qu'ils ont formé leurs sujets à l'art de se soustraire à la fureur des terribles bêtes qui les eussent dévorés, de résister à d'injustes agresseurs, de dompter les mal-faisans & les rebelles, & de contenir dans les bornes du devoir ceux qui seroient tentés de s'en ecarter; c'est par elle que le Sage peut donner quelque relâche à son esprit fatigué par les méditations profondes dont il s'est occupé, & reprendre de nouvelles forces pour continuer avec fruit & sans dégoût ses pénibles etudes; c'est par elle enfin que tout le monde peut se procurer le précieux avantage d'offrir aux Ancêtres, dans la salle destinée à les honorer, des animaux qu'il aura tués lui même, ainsi qu'il est prescrit dans l'ancien cérémonial ».

Pendant qu'il parloit ainsi, les chasseurs avançoient toujours; & quand ils furent près de lui, il se joignit à eux, & se mit à leur suite, après en avoir demandé & obtenu l'agrément.

Ces sortes de chasses etoient faites, par autorité publique, deux fois l'année en particulier; en eté *pour assurer la récolte*, & en automne *pour s'approvisionner*. Cet exercice consacré par les plus anciennes Loix de l'Empire, doit son origine à la nécessité où se trouverent les Chinois du tems de *Yao* & de *Chun*, de purger la terre d'une quantité prodigieuse de quadrupedes & d'oiseaux qui l'infesterent après la grande inondation que l'on désigne communément sous le nom de déluge de *Yao*. Dans les montagnes & dans tous les lieux elevés où les animaux de toutes les especes s'etoient refugiés, ils s'y multiplierent si fort, que ne trouvant plus de quoi se nourrir dans les endroits où les hommes n'avoient pénétré encore que pour en reconnoître à-peu-près l'etat; ils s'entassoient peu-à-peu dans ceux qui etoient déjà défrichés, & en consumoient, ou rava-

geoient toutes les productions. On fut obligé, pour se délivrer de ces hôtes nuisibles, de leur faire comme une guerre en forme. On s'arma, on s'assembla par troupes, on les combattit par-tout, par-tout on tâcha de les détruire ; & ceux qui echappoient aux atteintes du fer, s'enfuyoient au loin pour mettre en sûreté leur vie. Mais comme ils pouvoient revenir pour recommencer leur dégât, on fit une Loi par laquelle on obligea les habitans de la campagne de faire une ou deux fois l'année une chasse générale en commun. Les Souverains furent les premiers à donner l'exemple, & créerent des charges qui avoient rapport à cet objet ; charges qu'ils rendirent très-honorables, en attachant près de leurs personnes les Officiers qui les exerçoient.

Pour donner plus d'etendue & plus d'efficacité à cette Loi, qui dans ces premiers tems exigeoit la plus grande exactitude dans son observance, on la consacra par la Religion, en déclarant dans le cérémonial, que la meilleure maniere d'honorer les Ancêtres par les offrandes, etoit de ne leur offrir de venaison, que celle d'un gibier que l'on auroit tué de sa propre main ; c'etoit engager au moins indirectement tous les chefs de famille à chasser.

Ce fut par ce moyen tout simple, que les premiers Empereurs chinois procurerent à leurs sujets le double avantage de pouvoir cultiver sans danger la terre qu'ils habitoient, & de profiter ensuite du fruit de leurs travaux, dont ils n'auroient pu jouir qu'à peine, sans cette précaution. Il s'en falloit bien que la chasse fût regardée du tems de *Koung-tsée*, comme elle l'etoit dans les siecles voisins de son institution. On ne l'envisageoit guere que comme un exercice récréatif, auquel les personnes oisives, ou d'un rang supérieur, pouvoient seules s'adonner ; & ce fut en particulier pour dissuader ses contempo-

rains de cette erreur devenue commune, & pour faire revivre l'ancien rit pour l'offrande faite aux Ancêtres, que notre Philosophe voulut apprendre lui-même à chaſſer. C'eſt la réflexion que fait *Mong-tſée*, en rapportant ce trait de la vie de Confucius.

Après dix ou quinze jours de chaſſe (car c'etoit à-peu-près là l'eſpace de tems qu'on employoit à cet exercice) les Chaſſeurs retournerent à leurs occupations ordinaires; & *Koung-tſée* reprit ſes etudes avec plus d'ardeur que jamais. Il avoit entrepris de purger les principaux d'entre les *King*, dont une partie, à cauſe du changement qui s'etoit fait dans les mœurs, etoit devenue comme inutile; & il vouloit conduire à ſa fin cet important ouvrage. Il avoit du matin au ſoir les *King* à la main, & il les liſoit avec tant de conſtance & d'aſſiduité, qu'il uſa juſqu'à trois fois les cordons des tablettes ſur leſquels ils etoient ecrits ou gravés. Il réduiſit à un moindre nombre les pièces de différens genres, dont etoit composé le *Ché-king;* & des trois mille qu'il contenoit, il n'en laiſſa ſubſiſter que trois cens onze. Il rédigea auſſi le fameux Livre *du Gouvernement*, appellé communément le *Chou-king*. Cet excellent ouvrage, dans lequel on avoit conſigné ce que les Empereurs, les Miniſtres, les Grands & les Sages de la haute Antiquité avoient dit de plus eſſentiel en fait de morale & de politique, contenoit alors cent chapitres. *Koung-tſée* retrancha ce qu'il crut ne pouvoir être d'aucune utilité réelle pour la réforme du Gouvernement & des mœurs, dont il faiſoit ſon principal objet; & renferma ſous cinquante chapitres ſeulement, ce qu'il voulut laiſſer ſubſiſter de cet antique monument de la ſageſſe des deux *Ty*, & des trois *Ouang*.

En s'occupant ainſi lui-même d'un travail auquel il donnoit tous ſes ſoins, il ne laiſſoit pas pour cela ſes Diſciples oiſifs;

ils les employoit à confronter entre eux les caracteres, afin de n'en laiſſer aucun d'incorrect; à mettre dans un même chapitre les textes qui avoient rapport à un même ſujet; à s'aſſurer de l'authenticité de chaque texte en particulier, & à mettre par ecrit chacun à part les raiſons pour leſquelles il etoit à propos d'abréger les Livres ſur leſquels il travailloit, & dont il leur donnoit des explications détaillées de vive voix; en un mot, il tiroit parti de chacun d'eux, & ne négligeoit pas de les inſtruire.

Le tems qu'il employa à mettre le *Ché-king* & le *Chou-king* dans l'etat à-peu-près où ils ſont aujourd'hui, etoit comme un tems de délaſſement & de récréation, en comparaiſon de celui qu'il employoit à travailler ſur l'*Y-king*. Ce Livre admirable, qui, ſuivant l'idée qu'en ont les Chinois, eſt le premier des Livres qui ait eté donné aux hommes pour y lire tout ce qu'il leur importoit de ſavoir & de pratiquer pendant leur ſéjour ſur la terre, mais dont la clef qui en ouvroit l'intelligence, avoit été egarée & comme perdue par défaut d'attention de la part de ces mêmes hommes: ce Livre, dis-je, etoit le principal objet de ſes etudes; il l'avoit ſous les yeux une partie du jour, il le méditoit une partie de la nuit, & l'avoit ſans ceſſe préſent à l'eſprit. *Si je ſouhaite de vivre*, diſoit-il quelquefois à ſes Diſciples, *c'eſt en particulier pour pouvoir achever ce que j'ai commencé ſur l'Y-king*, c'eſt-à-dire, ſes Commentaires ſupérieur & inférieur ſur les *Koa*, ou lignes de *Fou-hi*, & ſur les explications qui en avoient eté données par les Princes de *Tcheou*, *Ouen-ouang* & *Tcheou-koung* ſon fils. Ce fruit du travail de preſque toute ſa vie a eté tranſmis à la poſtérité ſous le nom de *Chang-hia-hi-ſee*; il fait un tout avec les *Koa*, & c'eſt ce tout auquel on donne le nom d'*Y-king*.

Ses profondes méditations, & ſon aſſiduité à vaquer à toutes

les fonctions de la vie civile, n'eussent pas manqué de l'epuiser bientôt, s'il n'avoit donné de tems en tems quelque relâche à son esprit, soit en conversant avec ses Disciples, soit en jouant des instrumens de Musique, soit en prenant le plaisir de la promenade avec quelques amis; car pour ce qui etoit du petit Mandarinat dont il etoit pourvu, il ne lui déroboit aucun de ses momens. Ce n'etoit, comme je l'ai dit plus haut, qu'un simple titre qui le laissoit jouir tranquillement de toute sa liberté. Cependant comme il ne l'avoit accepté que pour prévenir ce que la calomnie ou la médisance auroient pu débiter sur son compte s'il l'eût refusé, & pour faire en même tems une leçon de sagesse à ses disciples; ces deux objets etant remplis dans toute leur etendue, il crut qu'il pouvoit, sans compromettre sa modestie, profiter du droit qu'il avoit d'abdiquer un titre dont il n'avoit nullement besoin, & qui etoit en toutes manieres au-dessous de lui: l'occasion ne pouvoit être plus favorable.

Tchao-koung, Roi de *Lou*, mourut la onzieme année du regne de l'Empereur *King-ouang*, c'est-à-dire, l'an 509 avant Jésus-Christ; il eut *Ting-koung* pour successeur. Sous ce nouveau Roi, le Ministre *Ki-ché* s'empara de toute l'autorité, tint son Maître dans une espece de tutelle, ecarta de la Cour tous les Grands qui pouvoient lui faire ombrage, & se livra à tous les excès qu'une ambition effrénée ne suggere que trop souvent à ceux qui se croient au-dessus des Loix. Ce Ministre qui usurpoit un pouvoir tyrannique sur son légitime Souverain, etoit tyrannisé à son tour par un *Tchoung-leang-hoai*, & un *Yang-hou*. Ces deux hommes, qui de confidens & de favoris etoient devenus les principaux Agens de celui dont ils avoient la confiance & les bonnes graces, etoient jaloux l'un de l'autre, & n'oublioient rien pour se nuire mutuellement & se supplanter.

Yang-hou en vint jusqu'à demander l'exil de son concurrent. Il fut refusé, & reçut à cette occasion les reproches qu'il méritoit, ce qui l'irrita si fort, qu'il ne garda plus aucune mesure. Oubliant tout ce qu'il devoit à son bienfaiteur, il cabala contre lui, & commença par lui enlever de force *Tchoung-leang-hoai* qu'il renferma dans une etroite prison. *Ki-ché*, plein d'indignation contre ce favori perfide, voulut se mettre en devoir de le châtier; il n'etoit plus tems: *Yang-hou* etoit devenu trop puissant, pour qu'on pût entreprendre sur sa personne, sans courir le plus grand danger. C'est ce qui arriva à *Ki-chè*. Il echoua dans son entreprise, fut arrêté & renfermé lui-même comme un prisonnier d'etat. *Yang-hou* gouverna seul sous le nom du Roi, jusqu'à ce que par l'accommodement que ces trois hommes firent entre eux, il fut réglé qu'il gouverneroient ensemble avec une autorité egale.

Ce fut dans ces circonstances critiques que *Koung-tsée* prit sa détermination, & qu'il l'exécuta, au grand etonnement de ceux de ses Disciples qui n'avoient pas eté d'avis qu'il acceptât d'être placé dans le bas rang, qu'il quittoit enfin de lui-même, sans monter à un grade supérieur. Cependant comme ces mêmes Disciples étoient persuadés que leur Maître n'agissoit jamais sans avoir de bonnes raisons de faire ce qu'il faisoit, ils ne savoient trop que penser du motif qui pouvoit l'engager à tenir une conduite opposée en apparence à celle qu'il avoit tenue précédemment. Ils crurent pouvoir lui témoigner leur surprise sans craindre de l'offenser. « Nous sommes très-con» vaincus, lui dirent-ils, que ce n'est pas par inconstance, » moins encore par caprice, que notre Maître n'est pas tou» jours du même sentiment sur le même objet. Il rejette aujour» d'hui avec dédain, ce qu'il reçut ci-devant de bonne grace, » & même avec plaisir & reconnoissance, ainsi qu'il nous

» l'aſſura dans le tems. Pourrions-nous vous demander ſans » indiſcrétion, le pourquoi de cette différence » ?

« Vous me faites plaiſir, répondit *Koung-tſée*, de me parler » ainſi à cœur ouvert, & de me mettre dans l'occaſion de vous » dire quelque choſe d'utile. Votre demande eſt à ſa place; la » réponſe que je vais y faire, eſt une des plus importantes leçons » que je puiſſe vous donner : retenez-la bien, & qu'elle ne » s'efface jamais de votre ſouvenir.

» Lorſqu'on m'offrit le poſte ſubalterne, qui, ſelon vous, ne » devoit pas être occupé par quelqu'un qui pouvoit aſpirer aux » plus hautes dignités de l'Etat, je devois, pour le bon exemple, » ne pas le refuſer. Ceux par qui il m'etoit offert, etoient les » dépoſitaires légitimes de l'autorité du Souverain; par-là même » ils etoient cenſés n'intimer que la volonté, ou n'annoncer que » le deſir de celui au ſervice duquel nous nous devons tous, en » tant que ſujets. Or, de quelque maniere, & dans quelque » poſte que l'on ſerve ſon Maître, on remplit ſon devoir, ſi » on le ſert comme il le veut ou le deſire, pourvu que ce qu'il » veut ou ce qu'il deſire, ne renferme rien qui ſoit manifeſtement » injuſte ou mauvais. Je n'apperçus rien de pareil dans le poſte » que l'on m'offroit, & je me fis un devoir de l'accepter. Les » circonſtances ont changé. Ceux qui diſtribuent les dignités, » les charges & les emplois, loin d'être les légitimes dépoſi- » taires de l'autorité ſouveraine, ne ſont que d'indignes & » odieux uſurpateurs; c'eſt en quelque ſorte les autoriſer dans » leur uſurpation, que d'exercer le moindre emploi ſous leur » domination inique. Ainſi, tant pour le bon exemple, que » pour remplir mon devoir, je dois rejetter aujourd'hui avec » dédain ce que je reçus ci-devant avec reconnoiſſance. Vous » paroît-il que ma conduite préſente ſoit en contradiction » avec ma conduite paſſée ?

» Ce

» Ce que vous venez de dire, répondirent les Disciples, nous » a ouvert l'entendement. Donner bon exemple, & remplir » exactement ce qui est du devoir d'un fidele sujet & d'un » sage, sont les motifs qui vous ont suggéré la conduite que » vous avez tenue dans les deux circonstances; comment pour- » roit-il y avoir de la contradiction? Se contredire, c'est penser » ou agir différemment en semblables occasions, toutes choses » etant d'ailleurs egales. Il s'en faut bien que les deux circon- » stances où vous avez pensé & agi différemment, aient été des » circonstances semblables, & que toutes choses aient eté d'ail- » leurs egales. Ce que nous venons d'entendre de votre part ne » sortira jamais de notre mémoire, & nous tâcherons d'en faire » notre profit ».

Les trois tyrans, perturbateurs du repos public, etoient trop occupés de leurs intrigues, pour faire attention à la petite affaire de la démission de *Koung-tsée;* mais leurs adhérens, leurs créatures, leurs amis, ne l'envisagerent pas avec la même indifférence. Ils craignirent que ce que venoit de faire un Sage qui jouissoit de la plus haute réputation, n'eût des suites fâcheuses contre ceux qu'ils avoient intérêt de maintenir dans l'entiere possession d'une autorité sous laquelle tout devoit plier, & qui etant encore chancelante, pouvoit s'ecrouler au moindre effort que l'on feroit pour la renverser. Ils conseillerent de ne pas négliger un homme qui etoit en etat de servir ou de nuire beaucoup, selon qu'il se déclareroit pour ou contre eux, & de faire tous leurs efforts pour le gagner ou se l'attacher.

Yang-hou en particulier trouva l'avis bon, & se disposa à en profiter, à mesure que les occasions se présenteroient; il résolut même de faire naître ces occasions, sans qu'il parût qu'il y eût rien d'affecté de sa part; & il en vint bientôt à bout. Il etoit d'usage, & c'etoit même un point essentiel du

cérémonial, qu'après avoir offert aux Ancêtres au printems & en automne, on fît part des viandes & autres choſes offertes, aux perſonnes que l'on affectionnoit, ou qu'on honoroit plus particuliérement ; & ces mêmes perſonnes ne pouvoient ſe diſpenſer honnêtement de recevoir avec reconnoiſſance un préſent de cette nature, regardé comme quelque choſe de ſacré. *Yang-hou*, parvenu au faîte des honneurs, fit avec eclat les cérémonies ordinaires en l'honneur de ſes Ancêtres. Les cérémonies finies, il fit la diſtribution des choſes offertes à ceux des grands Seigneurs qui lui etoient les plus dévoués, & mit *Koung-tſée* au nombre de ceux qu'il favoriſoit ainſi. *Koung-tſée* qui ne vouloit point avoir de relation avec un tel homme, & qui cependant vouloit garder tous les dehors de la bienſéance, & ſur-tout ce qui etoit preſcrit par le cérémonial, ſe trouva un peu embarraſſé. Refuſer le préſent, c'eût eté inſulter en quelque ſorte celui qui le lui offroit, ou tout au moins, c'etoit répondre à une honnêteté, par une impoliteſſe, & manquer d'exactitude dans l'obſervation des rits ; l'accepter, c'etoit donner à entendre, que puiſqu'il n'etoit pas actuellement au nombre des Grands, il falloit qu'il fût l'un de ſes amis ou de ſes partiſans zélés : c'etoit encore ſe mettre dans une eſpece de néceſſité de lui faire au moins une viſite pour le remercier ; & c'etoit préciſément ce à quoi il avoit le plus de peine à ſe déterminer. Il crut pouvoir parer à tous les inconvéniens, en acceptant ce qu'on lui offroit, & en choiſiſſant, pour le tems de ſa viſite, le moment où celui qu'il devoit viſiter ſeroit abſent du logis, ou de tel autre endroit où il ſe rendroit, ſous prétexte de l'aller voir.

Le haſard rompit toutes ſes meſures. Lorſqu'il s'y attendoit le moins, il rencontra celui qu'il ne cherchoit pas ; & ce fut dans un lieu, où il n'etoit pas naturel qu'il dût le rencontrer,

ce fut hors de la ville. D'auſſi loin que *Yang-hou* l'apperçut, il alla au-devant de lui, & après l'avoir ſalué & lui avoir fait les complimens ordinaires, de l'air le plus gracieux, il ajouta : « vous négligez bien dédaigneuſement vos amis. On ne vous » voit jamais chez moi ; il eſt certain cependant que perſonne » ne vous eſtime plus que je le fais ; & ſi mes occupations » me le permettoient, je ſerois l'un de vos Diſciples les plus » aſſidus, & celui peut-être de tous qui profiteroit le mieux » de vos leçons. Un homme qui, comme vous, eſt poſſeſſeur du » plus précieux de tous les tréſors, qui eſt la ſageſſe, doit-il le » laiſſer enfoui » ?

Koung-tſée lui répondit très-gravement, mais en même tems avec beaucoup de modeſtie : « celui qui poſſede le tréſor de » la ſageſſe, a tort de le laiſſer enfoui ; il doit en faire part » à tous ceux qui peuvent en profiter ».

« Celui qui tient le flambeau de la ſcience, pourſuivit *Yang-* » *hou*, doit-il le laiſſer eteindre entre ſes mains ? Ne doit-il pas » au contraire s'en ſervir pour eclairer ceux qui ſont dans les » ténebres de l'ignorance » ?

« Un homme eclairé, répondit *Koung-tſée*, doit tâcher » d'eclairer les autres ».

» Eh bien ! reprit *Yang-hou*, vous vous condamnez vous-même. » Vous avez un eſprit clair, ſubtil & elevé ; il n'eſt rien que vous » ne puiſſiez comprendre, & ſur quoi vous ne ſoyez en etat de » donner des leçons ; vous avez outre cela tous les talens qu'il faut » pour aider ceux qui tiennent en main les rênes du Gouver- » nement ; & vous ne leur donnez pas le moindre ſecours : une » telle conduite eſt-elle d'un homme qui aime le bien public » ?

« Tout homme qui aime le bien public, répondit *Koung-tſée*, » doit le prouver par ſa conduite.

» J'eſpere, repliqua *Yang-hou*, que je ſerai plus heureux à

» l'avenir que je ne l'ai eté par le passé, & que vous me mettrez
» dans l'occasion de vous donner des témoignages publics, &
» des preuves non equivoques de la haute estime que j'ai pour
» vous. Un jour est un jour, une lunaison est une lunaison; l'un
» & l'autre s'etant ecoulés, pouvez-vous vous promettre d'ac-
» complir l'année »?

« Vous dites très-bien, reprit *Koung-tsée*, il faut profiter du
» tems présent, & je suis dans une ferme résolution de le
» faire ».

Ce fut ainsi que, sans manquer à la bienséance, notre Philosophe se tira d'embarras; & c'est par des réponses semblables, ajoutent les Chinois, qu'on doit faire entendre aux personnes en place, qu'on peut ne vouloir pas être au nombre de leurs amis, ou de leurs courtisans, sans cesser pourtant de les respecter.

Après cette entrevue, il ne s'occupa plus que des différens objets de ses etudes. Il se levoit de grand matin, & se couchoit fort tard; & à l'exception d'une heure ou deux de repos qu'il prenoit vers le milieu du jour, il donnoit tout le reste du tems, partie au travail solitaire du cabinet, partie à l'instruction de ses Disciples, dont le nombre augmentoit considérablement depuis qu'il s'etoit comme fixé dans sa patrie. Du reste, quand je dis que le nombre de ses Disciples augmentoit considérablement, je n'ai nullement en vue qu'on infere de-là que c'etoient *autant d'ecoliers, ou de commensaux qui demeuroient sous un même toit, & mangeoient à la même table les mets préparés par quelques-uns d'entre eux*. Une pareille idée ne peut venir que dans l'esprit de ceux qui n'ayant vu que les ecoliers & les pensionnaires qui etudient dans les colleges, se figurent que les Disciples du Philosophe chinois etoient tous des jeunes gens qui venoient se former sous sa discipline. Les Disciples de *Koung-tsée* etoient pour la plupart des hommes faits, des

hommes de tous les âges & de toutes les professions ; il n'etoit pas nécessaire qu'ils fussent de demeure chez lui, qu'ils mangeassent à la même table, & qu'ils prissent assidument ses leçons, pour se croire autorisés à se glorifier de l'avoir pour Maître. Il suffisoit que deux ou trois fois seulement, ils eussent eu l'avantage de lui parler, qu'ils en eussent quelques réponses après l'avoir interrogé sur quelques points de morale, ou sur quelques articles de l'histoire & des *King ;* qu'ils se fussent déclarés ouvertement pour être les Sectateurs de la saine doctrine des Anciens, & qu'ils se fussent prosternés en sa présence, en touchant la terre du front, en signe de l'engagement qu'ils etoient censés contracter avec lui. En un mot, les Disciples de *Koung-tsée* n'etoient rien moins que de ces célibataires qui vivent en commun. Ils vivoient dans le sein de leurs familles, remplissoient tous les devoirs de la vie civile dans leurs pays respectifs : car ils etoient des différens Royaumes qui composoient alors la Chine ; & si l'on en excepte un petit nombre parmi ceux qui s'etoient attachés plus particuliérement à lui, & qui le suivoient, pour ainsi dire, par-tout, tous les autres n'etoient que des hommes ordinaires, auxquels il donnoit des leçons de Sagesse, en conversant familiérement avec eux, & qu'il instruisoit dans les Sciences & les Arts libéraux, ou dans ce qui etoit réputé pour tel dans le siecle & le pays où il vivoit ; & cela tout autant de tems qu'ils le jugeoient à propos, en se rendant chez lui aux heures destinées à ces exercices. Sa maison etoit ouverte à tout le monde ; mais tout le monde ne pouvoit pas lui parler en tout tems. On attendoit dans une galerie, ou dans une antichambre, jusqu'à ce que le Maître, ainsi qu'on l'appelloit, ou se montrât de lui-même, ou eût fait savoir qu'on pouvoit venir à lui.

Un jour que *Min-tsée* & *Tseng-tsée* etoient ainsi à attendre,

vers l'heure du midi *Koung-tſée*, après avoir pris ſon repos, ſe mit à ſon ordinaire à jouer du *kin*. Il ne pinçoit les cordes que très-légérement, de maniere que les ſons qu'il en tiroit ſe faiſoient à peine entendre, & etoient plus ſombres qu'harmonieux. « Le Maître, dit *Min-tſée* à ſes Compagnons, ſeroit-il » incommodé, ou auroit-il quelque ſujet de triſteſſe ſans que » nous ayons pu nous en appercevoir? Ci-devant, quand après » ſa méridienne il jouoit du *kin*, il en tiroit des ſons brillans » qui inſpiroient la joie, ou des ſons doux qui mettoient l'ame » dans une aſſiette tranquille, & rendoient leur juſte equilibre » à tous les ſens. La maniere dont il joue aujourd'hui de cet » inſtrument, me donne quelque inquiétude. Je crains qu'il ne » lui ſoit arrivé, ou qu'il ne prévoie devoir lui arriver quelque » choſe de fâcheux : ne pourriez-vous pas me donner là-deſſus » quelques eclairciſſemens » ?

« Non, lui répondit *Tſeng-tſée*, non : mais il eſt aiſé de vous » ſatisfaire ſur ce que vous voulez ſavoir. Nous n'avons qu'à » nous en informer auprès du Maître lui-même, & le prier de » nous dire naturellement ce qui en eſt ».

Lorſque *Koung-tſée* ceſſa de jouer, les deux Diſciples entrerent; *Tſeng-tſée* prit la parole & lui dit : « Maître, nous etions » en peine ſur votre compte, *Min-tſée* & moi, & nous nous » entretenions de vous, en attendant le moment de pouvoir » vous entretenir vous-même. *Min-tſée* ſoupçonne que vous » avez quelque ſujet de n'être pas content, & ſon ſoupçon n'a » pas d'autre fondement que les ſons que rendoit votre *kin*, » lorſqu'il eſt arrivé ; il prétend qu'ils etoient foibles, & même » un peu ſombres, & il en a conclu que vous ne jouiſſiez pas » de votre ſérénité ordinaire. Auroit-il deviné juſte, ou ſe » trompe-t-il? C'eſt ſur quoi nous vous prions inſtamment, l'un » & l'autre, de vouloir bien nous tranquilliſer ».

« La tendre sollicitude où vous êtes à mon egard, est une » preuve de votre attachement à ma personne, lui répondit » *Koung-tsée*. J'en suis bien aise, & je vous en fais mes remer- » cìmens; mais ce qui me comble de joie, c'est d'avoir appris, » par ce que vous venez de dire, que *Min-tsée* peut parvenir » au comble de la sagesse. Il sait réfléchir, son discernement » est sûr, & il profite de ce qu'il apprend. L'attention qu'il a » faite aux sons que je tirois du *kin*, & la conclusion qu'il en » a tirée, me le font regarder comme un homme qui ne se con- » tente pas d'effleurer les choses dont il s'occupe, mais qui » entre dans ce qu'elles ont de plus profond, & qui pénetre » jusqu'à leurs principes. Les airs de Musique ne sont pas pour » lui de vains sons, qui, après avoir agréablement flatté son » oreille pendant quelques instans, se dissipent sans laisser la » moindre trace qui puisse faire connoître qu'ils ont existé. Il » paroît qu'ils sont, à son egard, comme autant de burins qui » gravent dans son ame ce qu'on a eu intention de leur faire » exprimer. Cependant rassurez-vous l'un & l'autre sur mon com- » pte: je n'ai, quant à présent, aucun sujet d'être triste; & si j'ai » tiré de mon *kin* des sons qui ont paru sombres, & qui l'etoient » réellement, c'est que je ne le pinçois qu'à demi, parce que » j'etois distrait. Je voyois un rat qui alloit du côté où etoit le » chat, & je ne m'occupois que de ce que je voyois. J'etois dans » l'attente de ce qui arriveroit; & de crainte de détourner le » chat ou le rat, je ne faisois que le moins de bruit que je pou- » vois. Telle est la vraie & unique cause de ces sons foibles & » sombres qui vous ont alarmés. Ce qui n'empêche pas que » la réflexion de *Min-tsée* n'ait eté très-à propos; car il est » certain que je n'etois pas dans mon assiette ordinaire. Je » m'occupois plus du chat & du rat, que de la piece de » Musique que j'exécutois sur le *kin*. Concluons de-là, qu'il

» eſt des occaſions où l'on ſe trompe, quoiqu'on juge ſur des
» apparences qui ſemblent porter l'empreinte de la certitude.
» Concluons encore qu'il faut être bien ſur ſes gardes avant que
» de porter ſon jugement, ſur-tout quand le jugement que l'on
» porte peut avoir quelques ſuites pour ſoi-même ou pour les
» autres. Si vous ne vous etiez pas ouvert à moi, comme vous
» venez de le faire, vous auriez cru ſans doute que j'etois dans
» quelque ſituation critique, qui ne me permettoit pas d'être
» gai; ou que tout au moins je roulois dans ma tête quelque
» affaire importante : vous m'avez interrogé, & vous avez
» appris, par la réponſe que je vous ai faite, que rien n'etoit
» plus eloigné du vrai, que ce que vous vous imaginiez, ou que
» vous pouviez vous imaginer. Avouez que vous n'auriez jamais
» deviné le ſujet de ma diſtraction; il en eſt de même de bien
» des evénemens du cours ordinaire des choſes. Mes amis, rap-
» pellez-vous quelquefois le ſouvenir de ce qui ſe paſſe aujour-
» d'hui entre nous. Ce ſouvenir vous ſera peut-être plus utile
» que beaucoup de réflexions que vous regardez comme impor-
» tantes».

Il y avoit déjà nombre d'années que *Koung-tſée* s'etoit comme fixé dans ſa patrie. Le nombre de ceux qui ſe diſoient ſes Diſciples s'etoit accru conſidérablement; mais comme ils etoient des différens Royaumes qui partageoient alors la Chine, il forma le deſſein de ſe tranſporter peu-à-peu dans leurs pays reſpectifs, pour juger par lui-même des progrès que pouvoit y avoir faits la ſaine doctrine des Anciens, qu'il vouloit faire revivre par leur moyen. Il commença par le *Tchen*, petit etat ſitué ſur les confins du *Ho-nan* d'aujourd'hui, & par conſéquent voiſin du Royaume de *Lou*. « Ce voyage, dit-il à ſes amis,
» me délaſſera de mes fatigues littéraires, & donnera un nou-
» veau reſſort à mon eſprit, pour réſiſter avec plus de force aux
» difficultés

» de l'*Y-king*. J'ai un autre motif qui m'engage à l'entreprendre; » je veux voir où en font les chofes dans ce pays-là : fuivant toutes » les apparences, je ferai bientôt de retour ». Il ne fe trompa pas : arrivé dans le *Tchen*, perfonne ne fit attention à lui ; il n'y eut que ceux de fa connoiffance qui lui témoignerent la fatisfaction qu'ils avoient de le voir. Ils l'introduifirent par-tout où il leur fut permis de pénétrer : il y fut témoin du fafte des Grands, de la mifere du peuple, & du mécontentement univerfel. L'ufage des anciens rites, relégué dans le cercle d'un petit nombre de familles, etoit, pour tous les autres, comme s'il n'avoit jamais eu lieu ; les mœurs y etoient des plus corrompues, & chacun ne penfoit qu'à foi. Il ne lui en fallut pas davantage pour le déterminer à revenir fur fes pas. Le Royaume de *Tfi*, qu'il s'etoit propofé de vifiter auffi, n'etoit pas en meilleur etat, tout y etoit dans le plus grand défordre. *King-koung*, qui en etoit Roi, avoit d'excellentes qualités perfonnelles; mais il manquoit de celles qui font néceffaires pour bien gouverner. Il laiffoit tout faire à fes Miniftres, & fes Miniftres abufoient fouvent de l'autorité qu'il leur avoit confiée. Il etoit fi éloigné de vouloir être inftruit des affaires, qu'il ne pouvoit fouffrir qu'on lui en fît, difoit-il, l'ennuyeux détail. Il fe piquoit cependant de n'ignorer aucune des fages maximes du Gouvernement mifes en pratique par les trois *Ouang* & les cinq *Ty*. Il etoit outre cela affable & bon, & fe plaifoit à faire honneur dans les occafions à ceux qui paffoient pour cultiver la Sageffe ou les Sciences.

Ce Prince etoit venu dans le Royaume de *Lou* avec un de fes *Tay-fou*, ou Miniftres du nom de *Yen-yng*. *Koung-tfée* avoit eu l'honneur ci-devant de le voir dans fa propre Cour, & de l'entretenir plus d'une fois. C'etoit un titre pour en être bien reçu, s'il alloit lui rendre fes devoirs : il s'y détermina.

King-koung informé de l'intention du Philoſophe, n'attendit pas qu'on ſollicitât pour lui la permiſſion dont il avoit beſoin pour être admis en ſa préſence ; il lui envoya un Officier pour le prier de venir le voir, & l'un de ſes chars, afin qu'il y vînt plus commodément ; il alla au-devant de lui juſqu'à la porte de ſon appartement, quand on annonça ſon arrivée ; & après les premiers complimens, il lui ordonna de s'aſſeoir, *parce qu'ayant à s'inſtruire avec lui ſur bien des choſes très-importantes*, lui dit-il avec bonté, *il ne vouloit pas manquer au reſpect qu'un Diſciple doit avoir pour ſon Maître.*

Koung-tſée s'etant aſſis, le Roi prit la parole, & dit : « lorſ» que *Mou-koung* monta ſur le trône de *Tſin*, ce Royaume » etoit très-peu etendu, ſon terrein etoit preſque ſtérile ; & » au bout de quelques années, ce même Royaume fut placé au » premier rang, devint redoutable à tous les autres, & ſon » terrein abonda en toutes ſortes de productions : pourquoi » cela ? Il eſt vrai, répondit *Koung-tſée*, que *Mou-koung* n'eut » d'abord qu'un très-petit Etat à gouverner ; il eſt vrai auſſi » que le terrein de ce petit Etat etoit preſque ſtérile ; mais » *Mou-koung* avoit de grandes vues, & le cœur plus grand » encore. Il chercha & trouva le moyen d'agrandir ſon Royau» me. *Mou-koung* aimoit ſes Sujets, & vouloit les rendre heu» reux ; il chercha & trouva les moyens de fertiliſer les terres, » juſqu'à leur faire rendre au centuple ce qu'on leur confioit.

» Je voudrois bien, repliqua le Roi, pouvoir trouver de » pareils moyens : je vous aſſure que je les mettrois en uſage » le plutôt qu'il me ſeroit poſſible. Quels ſont-ils ? Que fit » *Mou-koung* pour arriver à ce haut degré de proſpérité & de » gloire qui l'ont ſi fort illuſtré de ſon vivant & après ſa mort, » & qui rendront ſon nom immortel ? Je n'ai rien de plus à cœur » que de l'imiter.

» Ces ſentimens ſont beaux, répondit *Koung-tſée ;* mais il » faut quelque choſe de plus que des ſentimens. Il faut une » conduite qui réponde aux bons ſentimens que l'on a ; & puiſ- » que votre Majeſté eſt dans l'intention de rendre ſon Royaume » floriſſant, & de faire autant d'heureux qu'elle a de Sujets à » gouverner, en marchant ſur les traces du grand *Mou-koung*, » je lui dirai en deux mots ce que fit cet illuſtre Prince pour le » bonheur de ſes peuples au-dedans, & pour ſe faire craindre & » reſpecter au-dehors par tous les Souverains voiſins de ſes » Etats : il fit choix d'un bon Miniſtre, & tout le reſte s'enſuivit.

» Quel etoit donc ce Miniſtre, reprit le Roi, qui fit faire à » ſon Maître de ſi grandes choſes en ſi peu de tems ? C'etoit un » Sage qui vivoit à la campagne du travail de ſes mains ; on le » nommoit *Po-ly-ſi*, répondit *Koung-tſée*, il etoit Sujet naturel » du Roi de *Tſin ;* mais ſous le prédéceſſeur de *Mou-koung*, » ſe voyant inutile à ſes compatriotes, qui ne faiſoient aucun » cas de lui, il ſe retira dans le Royaume de *Tchou*, où il ne » fut pas mieux accueilli. Rebuté par tous ceux à qui il vouloit » faire du bien, il crut que le ſeul parti qu'il lui reſtoit à prendre, » etoit de cultiver en paix la Sageſſe, & de vivre inconnu parmi » ceux qui cultivent les champs.

» *Mou-koung* avoit oui parler de ce Sage, & tout ce qu'on » avoit dit de ſa Sageſſe & de ſes talens, avoit laiſſé de pro- » fondes traces dans ſon eſprit. Comme il avoit déjà tout ſon » plan formé pour le bon gouvernement de ſes Etats, il crut » que l'exécution ne pouvoit en être confiée en des mains plus » ſûres. Il le fit chercher, & ayant appris le lieu de ſa retraite » dans le Royaume de *Tchou*, il le demanda, comme il eût » demandé le plus vil de ſes Sujets, en echange de cinq peaux » de mouton. C'eſt un artifice dont il ſe ſervit pour l'avoir, » ſans que le Roi de *Tchou* pût ſoupçonner l'uſage qu'il en

» vouloit faire ; & cet artifice eut un plein ſuccès. *Po-ly-ſi*
» vint à la Cour de *Tſin*, & le Roi, malgré toutes les intrigues
» de ſes Courtiſans, le fit ſon premier Miniſtre. Tout changea
» bientôt de face ſous l'adminiſtration d'un tel homme. Les
» bonnes mœurs, l'obéiſſance aux Loix, l'obſervation des rites,
» l'amour de l'ordre & du travail en tous les genres, & dans
» tous les ordres de l'Etat, rendirent le Royaume floriſſant
» au dedans. L'intrépidité, & la plus exacte diſcipline parmi
» ceux qui ſuivoient le parti des armes, le rendirent redoutable
» au dehors, le firent triompher de tous ſes ennemis, & agran-
» dirent ſes limites.

» Tous ces ſuccès ne furent que la ſuite du diſcernement du
» Prince, qui ſut faire un bon choix dans la perſonne de celui
» qu'il mit à la tête de tout, & de ſa fermeté à l'employer,
» quoi que ce fût que les favoris puſſent lui dire contre ».

En entendant ces derniers mots, *King-koung* baiſſa les yeux, rougit & parla d'autre choſe, ſans ſortir du ton de bonté qu'il avoit pris, bien qu'il ſe fût apperçu que ce qu'on venoit de lui dire de la conduite de *Mou-koung* etoit une ſatyre indirecte de ſa propre conduite. Il ne donna pas même le moindre ſigne qui pût faire connoître au Philoſophe, qu'il déſapprouvoit la liberté qu'il venoit de prendre. Il le fit reconduire avec les mêmes honneurs qu'il lui avoit faits à ſon arrivée, & lui dit en le quittant : « je n'oublierai rien pour tâcher d'imiter » *Mou-koung*. C'eſt un modele ſur lequel tous les Souverains » devroient ſe former ».

Il n'y a pas d'apparence qu'en parlant ainſi, ce Prince eût intention de tenir ſa parole, puiſqu'après ſon retour dans ſes Etats, il laiſſa en place ceux qui y etoient ci-devant, & qu'il ne ſe mêla pas plus d'affaires qu'il ne l'avoit fait juſqu'alors. *Koung-tſée* ne s'y trompa pas : « le Roi de *Tſi*, dit-il à ceux

» qui le félicitoient d'en avoir eté si bien reçu, a d'excellentes
» qualités ; il ne lui manque que d'être un simple particulier.
» On le tourneroit vers le bien tout comme on voudroit, parce
» qu'il n'auroit pas sans cesse autour de lui des hommes intéressés
» à le détourner de la voie qui y conduit. Cependant je ne
» suis pas encore tout-à-fait rebuté. Viendront peut-être des
» circonstances plus favorables, j'attends tout d'elles & encore
» du tems ». En attendant, il continuoit à se livrer avec ardeur
à ses etudes ordinaires, ne les interrompant de tems en tems
que par quelques promenades en plaine campagne, suivi
seulement de deux ou trois de ses Disciples.

Un jour qu'il se récréoit ainsi, non loin d'un village à
quelque distance de la ville, il apperçut des Villageois qui
s'exerçoient à tirer de l'arc ; il s'arrêta quelque tems à les con-
sidérer, puis se tournant vers ceux qui le suivoient, il leur
dit : « ce n'etoit point à de pareilles jeux que les gens de la
» campagne s'exerçoient du tems des sages Princes de la haute
» Antiquité. Aujourd'hui tout le monde se dispose à être Guerrier.
» On n'en fait pas mieux la guerre pour cela, & l'on cultive
» plus mal les champs. Cependant, ajouta-il, il faut qu'il y ait
» des Guerriers ; c'est un mal qui devient chaque jour plus
» nécessaire. A l'occasion de ce que nous voyons, je me
» rappelle ces deux beaux vers du *Ché-king* :

Fa-pe, yeou-ty
Y-ki Eulh-kio ;

» C'est-à-dire, *l'on n'atteint le but qu'autant qu'on vise droit ;*
» *ce n'est qu'après avoir atteint le but qu'on reçoit le prix.*
» Paroles admirables, ajouta-t-il, dont il n'est aucun de nous
» qui ne puisse faire son profit. Dans quoi que ce soit que nous
» entreprenions, il faut nous proposer un but ; il faut que ce
» but soit à notre portée ; viser droit à lui, sans décliner

» d'aucun côté ; il faut l'atteindre au juste milieu. Si dans » nos paroles & dans nos actions nous ne nous ecartons pas de » cette maxime, nous pouvons, à juste titre, être admis au » nombre des Sages. Si au contraire nous parlons & nous » agissons sans avoir de dessein formé, &, pour ainsi dire, au » hasard, nous ne différons pas des hommes vulgaires ; & si, » malgré cela, nous voulons qu'on nous croie des sectateurs de » la Sagesse, nous ne serons que des hypocrites ».

Le Roi de *Tsi*, après quelques mois de séjour dans le *Lou*, etoit retourné dans ses propres Etats. La promesse qu'il avoit faite à notre Philosophe, de faire tous ses efforts pour tâcher d'imiter la conduite du grand *Mou-koung*, s'etoit evanouie dans les airs, & il ne pensoit plus à *Koung-tsée* ; mais *Koung-tsée* pensoit à lui. La bonté de son caractere, & son âge, qui n'etoit plus celui des plaisirs, donnoient quelque lueur d'espérance qu'il feroit enfin ce qu'il avoit si souvent projetté de faire. Ce fut sur cette foible espérance que *Koung-tsée* se détermina à l'aller trouver pour lui offrir ses services, au risque de revenir sur ses pas, s'il echouoit dans le dessein qu'il avoit de lui être utile. Il partit avec *Tsée-koung* & deux ou trois autres, en prenant son chemin par la fameuse montagne de *Tay-chan.*

Il suivoit tranquillement sa route, quand des cris perçans, sortis du sein de cette montagne, vinrent frapper son oreille, & avertirent son cœur qu'il y avoit là quelqu'un qui souffroit. Il en fut emu, & faisant arrêter sa voiture, il appella *Tsée-Koung*, & lui dit : « mon ami, les cris que nous entendons, » partent d'une personne dont le cœur doit être affecté d'une » maniere peu ordinaire ; allez vous informer de ce que c'est, » & venez m'en rendre compte. Peut-être serons-nous assez » heureux pour pouvoir apporter quelque soulagement à ses » maux ; nous tâcherons au moins de les lui adoucir par quel-

» ques mots de consolation ». *Tsée-koung* se détache, & guidé par le son de la voix, il parvient à l'endroit où etoit la personne affligée. Il l'aborde, & l'ayant interrogée sur le sujet de sa peine, il en reçut cette réponse :

« Je suis une femme infortunée que le malheur poursuit ; je » fais mon séjour dans le village voisin, & je viens de tems en » tems dans ce lieu ecarté, où, sans être interrompue, je puis » donner un libre cours à mes larmes, & exhaler par des cris » une douleur qui me suffoqueroit sans cela. Je déplore la » perte de trois personnes auxquelles je tenois par les liens les » plus etroits. Il y a quelques années que mon beau-pere, allant » faire du bois, fut attaqué & dévoré par le tigre ; c'est le tigre » encore qui tout récemment a fait sa proie de mon fils & de » mon epoux ».

« Mais, lui dit *Tsée-koung*, ne craignez-vous pas de subir » vous-même un pareil sort ? Croyez-moi, ne vous exposez pas » ainsi, & puisque les tigres infestent les environs de votre » village, allez demeurer ailleurs ».

« Cela ne se peut, répondit l'affligée ; dans le lieu que » j'habite, tout respire la vertu ; on y pratique les anciens » rites ; l'on se donne mutuellement du secours dans les cas où » l'on en a besoin, & l'on y vit en paix. J'ai oui dire qu'il » n'en etoit pas ainsi hors de nos montagnes ; & qu'au con- » traire, on y etoit vicieux & méchant. Où irai-je donc ? Je » redoute bien moins les tigres que les méchans & les vicieux. » Laissez-moi dévorer ici mes angoisses ; laissez-moi conti- » nuer mes pleurs & mes cris, qui ne sont point des plaintes, » encore moins des murmures contre le *Tien* ».

Après ces mots, elle recommença à pleurer & à crier comme ci-devant, sans ecouter davantage celui qui l'avoit interrompue, & *Tsée-koung* retourna à son Maître pour lui raconter

tout. A ce récit, *Koung-tſée* fut pendant quelque tems comme immobile ; puis, pouſſant un profond ſoupir, il dit : « cette » femme paroît ſoumiſe aux ordres du *Tien.* Elle pleure, elle » ſe lamente ; mais elle ne ſe plaint point. Pourquoi tous les » malheureux ne ſe contentent-ils pas d'en faire autant, puiſ- » qu'il leur eſt donné à tous de pouvoir ſe ſoulager ainſi ? Ce » qu'elle fait peut être imité par le grand nombre ; ce qu'elle » a dit devroit être gravé, en caracteres ineffaçables, dans » tous les cœurs. Les vicieux & les méchans ſont, en effet, » plus redoutables que les tigres & les ours. Mes amis, faites » enſorte que l'expérience ne vous confirme pas cette triſte » vérité. Puiſque nous en avons l'occaſion, continua-t-il, il » faut en profiter, en nous arrêtant dans tous les bourgs & » dans les villages par où nous devons paſſer, en côtoyant la » montagne, afin de pouvoir juger ſi les habitans reſſemblent » à ceux parmi leſquels cette bonne femme fait ſon ſéjour ».

Ils s'y arrêterent en effet, plus ou moins de tems dans chacun, mais autant qu'il en falloit pour ne pas s'expoſer à porter un jugement faux ; & ils ſe convainquirent que les mœurs antiques s'etoient comme refugiées dans l'enceinte de cette célebre montagne, & dans ſes environs. *Koung-tſée* en fut ravi de joie ; & cette joie ayant reflué ſur tous ceux de ſa ſuite, ils ne s'entretinrent, le reſte du tems qu'ils furent en route, que du bonheur & des avantages ſans nombre dont jouiſſent conſtamment ceux qui ne s'ecartent pas des voies qui ont eté tracées par les Sages de l'Antiquité. Ils arriverent ainſi au terme de leur voyage, ſans preſque s'être apperçus du trajet.

Après un ou deux jours de repos, *Koung-tſée* ayant fait tout ce qu'exigeoit l'etiquette pour avoir audience du Roi, ſe préſenta pour être admis. Il fut fort etonné de trouver ce Prince

Prince s'avançant vers l'entrée extérieure de ſon Palais, environné de ſes Gardes, & avec tout l'appareil de ſa Grandeur. Il fut plus etonné encore quand le Roi, prenant le premier la parole, lui dit : « j'ai ſu que vous etiez venu de votre illuſtre » Royaume dans mes petits Etats, dans le deſſein de me voir » & de m'être utile ; j'allois au-devant de vous pour vous en » témoigner ma reconnoiſſance. Cet empreſſement de ma part, » beaucoup mieux que tout ce que je pourrois vous dire, doit » vous prouver la joie que j'ai de vous poſſéder. Venez, reſ- » pectable Etranger ; venez me donner quelques leçons de » ſageſſe ». En prononçant ces derniers mots, il faiſoit ſigne à *Koung-tſée* de marcher le premier. *Koung-tſée* recula de quelques pas, & d'un ton modeſte, mais plein de gravité, il dit au Roi qu'il manquoit à ce qu'exigeoit de lui la dignité ſuprême, & qu'il ne devoit point s'abaiſſer ainſi. « Je ne m'a- » baiſſe point, répliqua *King-koung*, en honorant un Sage. » Le Sage eſt ſupérieur aux Rois ».

« Ce que vous dites, reprit *Koung-tſée*, & le cas que vous » paroiſſez faire de la ſageſſe, vous placent vous-même bien » au-deſſus du rang que vous occupez : mais, Seigneur, il y » a des regles de bienſéance pour tout le monde. Les Rois, » ainſi que les autres hommes, ont les leurs. Vous manqueriez à » votre devoir, & je m'ecarterois du mien, ſi nous renverſions » l'un & l'autre l'ordre qui eſt etabli. La préſéance vous eſt » due par-tout où vous êtes ; c'eſt une des prérogatives inſépa- » rables de votre dignité : jouiſſez-en, & ne me forcez pas, » par des ordres qu'il me feroit dur d'exécuter, à ſortir des » bornes de mon etat ».

Le Roi ſe rendit à de ſi bonnes raiſons, & n'inſiſta pas davantage à vouloir que *Koung-tſée* prît le pas ſur lui. Ils allerent enſemble dans un appartement intérieur, & s'entretinrent pen-

dant un espace de tems considérable. Leur conversation roula en partie sur la maniere dont il falloit tirer parti des hommes dans une Monarchie bien réglée ; & *King-koung* fut si satisfait, qu'il donna parole à *Koung-tsée* de l'employer dans le Gouvernement, & de lui donner une des premieres places dans le Ministere. En attendant, il lui assigna pour demeure un hôtel destiné aux Ambassadeurs des Royaumes voisins, quand ils venoient dans ses Etats.

Koung-tsée vécut durant quelques jours dans les espérances les plus satisfaisantes. Il faisoit déjà son plan, & se figuroit que les heureux tems des vertueux Princes de la haute Antiquité, alloient revivre dans le Royaume de *Tsi* : il ne tarda pas à se détromper. Le Ministre *Yen-yng* avoit déjà dressé toutes ses batteries contre ce Philosophe etranger, dont il croyoit avoir tout à craindre, & le fit envisager au Roi comme un homme qui mettroit infailliblement le trouble dans ses Etats, s'il daignoit lui confier une partie de son autorité. « A » peine sera-t-il en place, lui dit-il, que, voulant tout rappor- » ter à l'idée chimérique qu'il s'est formée, de rendre les hommes » différens de ce qu'ils sont, il bouleversera tout, il renversera » tout. Vos Sujets, accoutumés de longue main aux usages » qu'ils pratiquent, de quel œil verront-ils qu'un Etranger les » force, sous votre nom, à changer leur maniere de vivre ? Et » vous-même, Seigneur, accoutumé à la vie douce & tran- » quille que vous menez dans votre Cour, comment pourrez- » vous résister aux fatigues que les affaires entraînent nécef- » sairement avec elles ? Comment pourrez-vous n'être pas » accablé par les soins & les inquiétudes qui dévorent ceux » qui les traitent dans un certain détail ? Les murmures & les » plaintes de vos Sujets vous assailleront jusques sur votre trône, » & vous feront repentir, peut-être un peu trop tard, d'avoir

» donné votre confiance à d'autres qu'à vos Sujets naturels. Croyez-moi, Seigneur ; ceux qui s'affichent pour être les Sectateurs de la Sageffe, ne font pas toujours ceux qui fe conduifent conformément à ce qu'elle enfeigne. Il n'eft que trop commun de voir des orgueilleux fe couvrir du manteau de la modeftie, & en impofer au grand nombre par un extérieur ainfi déguifé. Il feroit honteux pour nous de nous y laiffer tromper ; nous devons connoître les hommes. Le tems, les circonftances, les mœurs dominantes, fervent de regle pour la maniere dont il faut les gouverner. Penfez-vous que le Philofophe du Royaume de *Lou* aura egard à tout cela ? Il tâchera de faire revivre les mœurs antiques, je n'en doute pas ; mais en viendra-t-il à bout ? J'ofe vous affurer, dès-à-préfent, qu'un mécontentement général dans tous les Ordres de l'Etat, fera l'unique fruit que produiront fes vains efforts.

» Vous êtes rempli d'eftime pour lui ; je l'eftime auffi : vous le regardez comme un homme vertueux & favant ; je l'envifage à-peu-près fous le même point de vue : vous êtes charmé d'en avoir fait l'acquifition ; j'en fuis, peu s'en faut, auffi charmé que vous. Mais faut-il, pour cela, que vous l'employiez dans le Miniftere ? n'avez-vous pas d'autres moyens de tirer parti de lui ?

» Il eft vertueux ; hé bien, qu'il infpire la vertu à ceux qui iront le confulter : il eft favant ; qu'il donne à ceux qui le reconnoîtront pour Maître, des leçons fur ce qui fe pratiquoit dans les anciens tems, fur la Mufique, fur les Rites & fur l'Hiftoire ; qu'il leur explique tous les *King*. Voilà, ce me femble, ce qui lui convient le mieux, & ce à quoi vous pouvez l'employer avec fruit. Réfléchiffez-y, Seigneur, la chofe en vaut la peine ».

« Mes réflexions ſont toutes faites, lui répondit le Roi. Par » tout ce que vous venez de dire, je comprends que je me » ſuis trop avancé en lui promettant de me ſervir de lui dans » ce qui concerne le Gouvernement. Allez dégager ma pa- » role ; mais faites-le de maniere à ne pas le mécontenter : » prenez garde ſur-tout qu'il ne vous echappe rien dont il » puiſſe s'offenſer ; j'en ſerois offenſé moi-même ».

Yen-yng ne demandoit pas mieux que d'être chargé d'une pareille commiſſion ; il s'en acquitta le plus promptement qu'il lui fut poſſible, & profita de la circonſtance pour ſe mettre l'eſprit en repos, & ſe délivrer d'un homme par qui il avoit tout ſujet de craindre d'être ſupplanté. Il inſinua malignement à *Koung-tſée* que le Roi avoit changé d'avis à ſon egard, pour d'excellentes raiſons, dont une des principales etoit la crainte de déplaire au Roi de *Lou*, en lui enlevant, pour ainſi dire, celui de ſes Sujets qui, par ſes lumieres, ſa ſageſſe & ſon habileté à gouverner les hommes, pouvoit contribuer plus que tout autre à maintenir la tranquillité dans ſes Etats, & à procurer à ſes peuples tous les avantages dont jouiſſent ceux qui ſont vertueux & bons. En s'exprimant ainſi, le Meſſager infidele avoit en vue d'humilier *Koung-tſée*, de le dégoûter, & de lui faire entendre que puiſqu'on ne faiſoit pas aſſez de cas de lui dans ſa patrie, où ſon mérite devoit être plus connu que par-tout ailleurs, pour lui confier quelque emploi diſtingué, il ne devoit pas ſe flatter d'être traité plus favorablement dans le Royaume de *Tſi*. *Koung-tſée* comprit tout ce qu'on vouloit lui dire, & ne s'en offenſa pas. Il connoiſſoit *King-koung* ; il ne douta point que ſon changement ne fût un effet de la cabale de ceux qui l'approchoient, & qui tenoient les rênes du Gouvernement ſous ſon nom. Il ſe contenta de gémir ſur ſon ſort, & de le plaindre ; & pour toute réponſe,

il pria *Yen-yng* de vouloir bien l'excuser auprès du Roi de ce qu'il alloit repartir pour se rendre au plutôt chez les siens. « N'ayant pas le tems de prendre congé de lui avant mon » départ, dites-lui, ajouta-t-il, que celui qu'il vouloit retenir » auprès de sa Personne, & dont il ne veut plus aujourd'hui, » lui recommande, en partant, d'être econome dans les dé- » penses, & modéré dans les plaisirs : c'est à quoi j'aurois pris » la liberté de l'exhorter, s'il m'avoit permis de lui donner des » avis. Viendra peut-être le tems où je pourrai lui être de » quelque utilité ».

Tout fut bientôt prêt pour le voyage, & dès le lendemain il se mit en route, emportant avec lui le regret amer de n'avoir pas pu être utile à un Prince qui vouloit le bien, mais qui n'avoit pas la force de le faire, parce qu'il étoit dans une dépendance absolue de ceux sur lesquels il se déchargeoit des pénibles soins du gouvernement.

Il ne retourna cependant pas dans sa patrie par le plus court chemin. En venant dans le *Tsi*, il avoit pris sa route par la célebre montagne de *Tay-chan* : en retournant dans le *Lou*, il voulut passer par les Etats du Roi de *Tchen*. Pendant le peu de séjour qu'il y fit, il eut occasion de renouveller dans l'esprit de ses disciples le souvenir d'une vérité qu'il avoit autrefois annoncée au Roi de *Tsi*, en présence de plusieurs d'entre eux, lorsque le feu du ciel mit en cendres la salle particuliere où l'on honoroit l'Empereur *Ly-ouang*. Un accident (1) pareil arriva dans

(1) Les Auteurs qui ont ecrit sur *Koung-tsée*, ne sont pas d'accord sur ce double incendie. Quelques-uns croient que la ressemblance des noms de l'Empereur des *Tchéou*, qui s'appelloit *Ly-ouang* ; & du Roi de *Lou*, qui se nommoit *Ly-Koung*, a induit en erreur ceux qui ont parlé de deux incendies. Ceux-ci prétendent que les deux incendies sont réels, & arrivés à plus de dix ans de distance l'un de l'autre : le premier, lorsque *Koung-tsée* etoit, pour la premiere fois, dans le

le Royaume de *Lou*, & un bruit confus en répandoit la nouvelle dans le *Tchen.* Cette nouvelle ayant eté annoncée au Roi, ce Prince dépêcha un Courier pour aller s'informer dans le lieu même de toutes les circonſtances de ce funeſte evénement. Cet evénement eſt appellé *funeſte*, parce que, ſuivant le préjugé commun d'alors, lorſque, par quelque accident imprévu, la ſalle où l'on honore les Ancêtres, ou le *Miao* de quelqu'une des ſépultures royales, s'ecrouloient ou etoient incendiés, la famille régnante etoit ſur ſon déclin, & devoit s'attendre à être remplacée par une nouvelle race, plus digne d'occuper le trône.

En attendant le retour de ſon Courier, le Roi, s'entretenant avec ſes Courtiſans du malheur qu'on diſoit être arrivé au Roi de *Lou*, l'un d'entre eux aſſura poſitivement que le *Miao* incendié n'etoit point celui où le Roi de *Lou* alloit rendre hommage à ſes Ancêtres en général, mais ſeulement le *Miao* particulier de la ſépulture de *Ouan-ly-koung*, ajoutant qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter, puiſque le Philoſophe de *Lou* le diſoit ainſi. *Le Philoſophe de* Lou ! interrompit le Roi; *je ſerois bien aiſe d'entendre de ſa propre bouche le récit circonſtancié d'un evénement qui peut avoir de bien mauvaiſes ſuites pour ſa patrie.* Auſſi-tôt quelqu'un ſe détacha pour aller chercher *Koung-tſée*, & le préſenter au Roi. « Je ſuis très-curieux, lui dit le Roi en » le voyant, de ſavoir des nouvelles fraîches du Royaume » de *Lou* ».

« Il ne m'eſt guere poſſible, Seigneur, répondit *Koung-*

Royaume de *Tſi*; & le ſecond, lorſqu'il etoit dans les Etats de *Tchen.* Ces deux ſentimens ont chacun leurs partiſans, & ces partiſans ne manquent pas de raiſons pour les défendre. La choſe ne me paroît pas d'aſſez grande importance pour mériter que je m'y arrête. Qu'il y ait eu deux incendies, qu'il n'y en ait eu qu'un, ce que *Koung-tſée* a dit à cette occaſion, n'en eſt pas moins une leçon pour les Souverains.

» *tsée*, de satisfaire, sur ce point, votre curiosité. Je viens du » Royaume de *Tsi*, où l'on ne m'a point informé de ce qui se » passoit dans le *Lou* ».

« Comment, reprit le Roi, avez-vous donc eté instruit de » l'embrâsement qui a consumé le *Miao* de la sépulture de » *Ouan-ly-koung* (1) » ?

« Personne ne m'en a instruit, répondit *Koung-tsée*. Le bruit » court dans votre Capitale, où je ne suis arrivé que depuis » très-peu de jours, que l'un des *Miao* où les Rois de *Lou* » rendent hommage à leurs Ancêtres, avoit eté réduit en cen- » dres par le feu du ciel : j'ai conjecturé que ce ne pouvoit être » que le *Miao* particulier de la sépulture de *Ouan-ly-koung*, & » je crois ma conjecture bien fondée.

» Il est dit dans notre ancien Cérémonial, que la sépulture » & les lieux particuliers où les descendans des Rois rendent » hommage à leurs Ancêtres vertueux, sont sous la sauve- » garde du Ciel; j'ai conclu de ces paroles, que puisque le » Ciel avoit lui-même détruit par le feu l'un des edifices con-

(1) Les sépultures chinoises, celles sur-tout des Souverains, sont composées de trois parties, dont chacune a son usage propre : 1°. l'enclos particulier, qui renferme les tombeaux, les arbres qui les ombragent, les marbres sur lesquels sont gravés les inscriptions, & tous les autres ornemens & figures emblématiques qui désignent le rang & les qualités personnelles de ceux dont les cendres reposent dans ce lieu : 2°. le *Miao*, dans lequel on place la représentation de ceux que l'on veut honorer. Lorsque les tombeaux de tous ceux de la famille sont dans un même enclos, il n'y a qu'un seul *Miao*, & la représentation du Chef de la race est à la tête des représentations de tous les autres. Lorsque quelqu'un, par exemple, a fondé une Dynastie, ou s'est distingué d'une maniere extraordinaire, par sa vertu, sa science, ses talens, & des actions qu'on peut proposer pour modeles à la postérité, il est permis alors de l'eriger, pour ainsi dire, en Chef de race, & de lui accorder toutes les prérogatives des *Tay-tsou*, telles que sont la sépulture, & un *Miao* particulier, dans lequel, après avoir fait les cérémonies respectueuses en l'honneur des Ancêtres en général, on fait les mêmes cérémonies pour cet Ancêtre particulier, *&c.*

» ſacrés aux cérémonies reſpectueuſes des vivans envers les
» morts, ce ne pouvoit être que celui où l'on honoroit la mé-
» moire de *Ouan-ly-koung*. Ce Prince n'a rien fait durant le
» cours de ſon regne, non-ſeulement de remarquable ou de
» grand, mais pas même une ſeule action qui pût, le moins du
» monde, tourner à ſa gloire ou à l'avantage de ſes Sujets; il
» s'eſt déshonoré au contraire, & a déshonoré ſa race par les
» vices dont il s'eſt ſouillé, & a opprimé ſon peuple par mille
» ſortes de vexations. Ses deſcendans n'ont pas oſé flétrir ſa
» mémoire, en détruiſant ce monument de ſon orgueil; & les
» deſcendans de ceux dont il etoit Roi, par reſpect pour la di-
» gnité ſuprême, ont cru devoir reſpecter les cendres de celui
» qui en fut revêtu. Mais le Ciel, qui, tôt ou tard, dévoile les
» crimes, & punit ceux qui les ont commis, s'eſt chargé lui-
» même de la vengeance ».

Il alloit continuer ſur le même ton, quand un Officier entra bruſquement, dit au Roi que le Courier qu'il avoit envoyé dans le Royaume de *Lou*, etoit de retour, & attendoit les ordres de Sa Majeſté dans la Cour d'entrée. Le Roi l'admit ſur le champ, & fut fort etonné d'entendre de ſa bouche la confirmation de ce qu'avoit dit *Koung-tſée*, dont il prit occaſion de faire l'eloge. « Voilà, dit-il à ſes Courtiſans (en le déſi-
» gnant) voilà un vrai Sage; il ſait ce qui arrive loin de lui,
» comme ce qui ſe paſſe ſous ſes yeux; & par ſes profondes
» réflexions ſur ce qui eſt arrivé, il peut prévoir, ſans ſe trom-
» per, les evénemens à venir. Des hommes tels que lui de-
» vroient être admis au Conſeil de tous les Rois ».

Ces belles paroles ne furent ſuivies d'aucun effet; il ne vint pas même en penſée au Roi de *Tchen*, d'inviter notre Philoſophe à reſter auprès de ſa Perſonne, afin d'être à portée de pouvoir le conſulter; il ſe contenta de lui rendre quelques

honneurs

honneurs ſtériles quand il ſe ſépara de lui, & le laiſſa partir.

En prenant ſa route par le *Tchen*, *Koung-tſée* n'avoit eu en vue que de s'y montrer au petit nombre de ceux qui lui etoient dévoués. Son objet etant rempli, il ſe rendit inceſſamment dans le *Lou*. *Ki-ſun*, l'un des Miniſtres de ce Royaume, l'y attendoit avec la plus grande impatience : il avoit pour ſon département particulier, tout ce qui avoit rapport aux terres. L'année courante etoit des plus mauvaiſes, & preſque toutes les récoltes ayant manqué, les différens produits du tribut impoſé ſur elles manquerent auſſi. Il etoit de notoriété publique que, lorſque *Koung-tſée* exerçoit pendant ſa jeuneſſe l'emploi ſubalterne qui lui donnoit une inſpection immédiate ſur les Cultivateurs, les terres furent portées à tous les degrés de fertilité dont elles etoient ſuſceptibles. Le Miniſtre vouloit ſavoir comment il s'y etoit pris alors, & comment on pourroit faire dans le tems préſent pour jouir du même avantage. Il l'invita à ſe rendre au Palais pour conférer enſemble ſur cet objet important. *Koung-tſée* ſe rendit à ſon invitation ; mais ayant pénétré la véritable raiſon qui lui faiſoit chercher des moyens pour l'amélioration des terres, il ne donna à toutes ſes queſtions que des réponſes vagues & générales, telles que tout autre auroit pu les donner comme lui, & qui ſe préſentent d'elles-mêmes à quiconque eſt en etat de raiſonner. *Ki-ſun* fit ſemblant d'en être ſatisfait. Mais ceux des diſciples qui avoient ſuivi leur Maître, & aſſiſté à la conférence, en furent fort ſurpris, & même un peu humiliés. Ne comprenant pas pourquoi il s'etoit exprimé avec tant de réſerve & en ſi peu de mots, ils prirent le parti de s'ouvrir à lui, & oſerent lui en demander la raiſon, en termes qui, dans d'autres bouches, auroient paru des reproches.

« Maître, lui dirent-ils, vous qui êtes ſi bienfaiſant, & qui

» ne cessez de nous exhorter à la bienfaisance, pourquoi, » connoissant tant de moyens de faire valoir les terres, avez-» vous refusé à l'homme en place les eclaircissemens qu'il vous » demandoit ? Vous ne lui avez dit que ce que tout le monde » sait. Vos lumieres se seroient-elles eteintes en présence de » *Ki-sun ?* ou plutôt, ne seriez-vous pas dégoûté des hommes ? » L'ingratitude que vous eprouvez de leur part, auroit-elle » opéré quelque changement dans votre cœur ? Il nous semble » que vous avez manqué une belle occasion de leur faire du » bien. Vous n'aviez qu'à suggérer à *Ki-sun* les moyens que » vous avez vous-même mis en usage autrefois, & qui vous » réussirent si bien, nous aurions bientôt vu l'abondance suc-» céder à la disette, & le peuple jouir enfin d'un bonheur » dont il est privé depuis si long-tems. Nous ne devinons pas » quel peut avoir eté le motif de votre silence sur un point si » essentiel : nous comprenons encore moins pourquoi vous n'a-» vez pas voulu contribuer de votre part à l'avantage commun ».

« Vous me faites plaisir, répondit *Koung-tsée*, de m'ouvrir » ainsi votre cœur ; je vais vous ouvrir le mien avec la même » franchise. *Ki-sun* est un avare ; il possede de grandes terres, » & ne pense qu'à en retirer un grand profit. *Ki-sun* perçoit le » tribut imposé sur les denrées, son unique souci est d'augmen-» ter ce tribut. Ne vous imaginez pas que, touché de la mi-» sere du peuple, il veuille employer ses soins à la faire dispa-» roître ou à la soulager ; il ne pense, au contraire, qu'à trou-» ver de nouvelles manieres de l'augmenter, ou tout au moins, » de la maintenir dans son etat actuel, en tirant du peuple » tout ce qu'il est possible d'en tirer. Connoissant ses intentions, » je n'ai eu garde de répondre conformément à ses desirs & aux » captieuses interrogations qu'il m'a faites. Il ne se seroit servi » des lumieres que j'aurois pu lui donner, que pour grossir ses

Helman, Sculp.

» tréſors aux dépens des Cultivateurs & de tout le public.
» Trouvez-vous que j'ai mal fait, & que je ceſſe d'aimer
» les hommes, pour n'avoir pas voulu contribuer à ce qu'on
» ajoutât de nouvelles peines & de nouvelles oppreſſions à
» toutes celles ſous leſquelles ils gémiſſent, & qui les accablent
» déjà » ?

Ses diſciples baiſſerent les yeux, & applaudirent à ſa conduite. Ils auroient dû s'appercevoir d'eux-mêmes que ſi *Ki-ſun* conſultoit leur Maître, ce n'etoit nullement dans la vue de profiter de ſes conſeils. Il vouloit en impoſer au public, en paroiſſant ſe conduire par les avis d'un homme que tout le monde reſpectoit pour ſa ſageſſe ; & en cela, il n'etoit pas le ſeul : tous ceux qui avoient alors quelque part au brigandage de l'Adminiſtration, en faiſoient de même. *Ki-koan-tſée*, frere ou couſin de *Ki-ſun*, décoré, comme ſon parent, du titre de *Tay-fou*, etoit des plus empreſſés à rechercher *Koung-tſée* ; il profitoit de toutes les circonſtances pour lui donner publiquement des marques de bienveillance & d'un entier dévouement. Il ſe ſurpaſſa à l'occaſion du renchériſſement des vivres, auquel le manque de récolte, preſque général, avoit donné lieu cette année ; il lui envoya en préſent mille meſures de riz : c'etoit, en quelque ſorte, l'enrichir. *Koung-tſée* ne refuſa pas ce don ; mais en l'acceptant, il ſe conduiſit comme s'il n'avoit reçu que la ſimple valeur d'une dette dont on s'acquittoit à ſon egard. Pas un mot de remercîment, pas une parole obligeante pour être rendue à ſon prétendu bienfaiteur, en ſigne de reconnoiſſance. Ses diſciples en furent d'abord dans une ſurpriſe extrême ; mais bientôt leur ſurpriſe ſe changea en une eſpece d'indignation, quand ils virent leur Maître faire tranſporter ce riz dans un des *Ting* ruraux des environs de la ville ;

& ſans s'en réſerver une ſeule meſure, le diſtribuer en entier aux gens de la campagne, & à tous ceux indifféremment qui ſe préſentoient. (*Voy. la Planche* VI[e]).

« Maître, lui dit *Tſée-koung*, il ne nous eſt pas poſſible, » pour cette fois, d'approuver votre conduite : nous ne trou- » vons pas même des raiſons plauſibles pour pouvoir l'excuſer. » *Ki-koan-tſée*, grand Seigneur, & rempliſſant actuellement » l'une des premieres Charges du Royaume, ſait que vous n'êtes » pas riche ; il a prévu qu'à raiſon de la cherté des vivres, » vous alliez être expoſé aux maux que la diſette entraîne » après elle, & il a pourvu d'avance à votre ſoulagement & » à votre entretien, avec libéralité & de la maniere la plus » honnête : ne pas répondre à ſon honnêteté, c'eſt être incivil : » être inſenſible au bienfait reçu, c'eſt être ingrat : dédaigner » d'en profiter, c'eſt ajouter le mépris à l'ingratitude. Com- » ment accorder tout cela avec les principes de la ſaine doc- » trine » ?

Koung-tſée regarda fixement ſon diſciple, & ſourit. « Il eſt » tout naturel, lui répondit-il, que vous cherchiez à voir clair » dans une conduite qui vous paroît ſi oppoſée aux premieres » loix de la bienſéance, aux regles de l'honnêteté, & aux » principes de cette morale douce, que, dans toutes les occa- » ſions, je tâche de vous inculquer. Sachez que dans ce que » j'ai fait, je n'ai manqué à rien de ce qui etoit de mon de- » voir, mais qu'au contraire j'ai rempli en entier toutes les » intentions du prétendu bienfaiteur ; que je lui ai témoigné » toute la reconnoiſſance qu'il etoit en droit d'exiger de moi, » & que de plus, je lui ai fait une leçon pour ſon avantage » particulier, & pour l'avantage général du public.

» Il m'a fait préſent de mille meſures de riz ; je les ai reçues,

» voilà mon remercîment ; & ce remercîment vaut mieux, dans » ſon idée , que les plus belles paroles dont j'aurois pu l'ac- » compagner , ſi j'avois voulu remercier en paroles.

» Je n'ai pas rejetté avec dédain un don qui m'etoit fait » par un homme mal famé , quoique je ſuſſe très-bien que ce » don ne m'etoit pas offert par un motif de bienfaiſance , mais » uniquement par oſtentation & par orgueil. Ne l'avoir pas » renvoyé avec mépris , c'eſt plus que d'avoir témoigné ma » reconnoiſſance par des diſcours que mon cœur & la vérité » auroient egalement démentis. Je n'ai rien gardé de ce qu'il » m'a donné pour mon uſage propre , mais j'ai diſtribué le » tout à ceux qui avoient un plus grand beſoin que moi d'un » pareil ſecours. En me conduiſant ainſi , je lui ai inſinué com- » ment il devoit ſe conduire lui-même , & l'uſage qu'il devoit » faire de ſes richeſſes : y a-t-il là du mépris » ?

« La moindre parole qui ſort de la bouche de notre Maître, » *repliquerent les diſciples* , eſt un trait de lumiere qui pénetre » dans notre entendement , pour l'eclairer ſur ce qu'il ne com- » prenoit pas. Nous ſerons plus réſervés déſormais à donner » carriere aux ſoupçons ».

S'ils lui tinrent parole ſur ce dernier article , on peut dire que ce ne fut que dans les cas où ils ne le virent pas s'ecarter du chemin battu & des ſentiers qu'ils connoiſſoient eux-mêmes : mais toutes les fois que , dans ſes diſcours ou dans ſes actions, ils le voyoient hors de la voie tracée , ils en etoient en ſouci, & dans une eſpece de doute qu'il ne ſe fût egaré. Quelques exemples ſuffiront pour le prouver.

Un des jours deſtinés à l'exercice de la fleche , ils etoient ſortis de la ville , & s'etoient rendus au parc du Roi pour tirer au but ; & eſſayer , par occaſion , de percer quelque bête fauve. Les payſans des environs , les oiſifs , & quelques

curieux qui les avoient ſuivis, s'aſſemblerent bientôt pour être témoins de ce qu'on alloit faire. La foule devint ſi grande, qu'elle forma comme deux murailles, entre leſquelles les athlètes ſe trouverent enfermés. *Koung-tſée* en parut indigné; & adreſſant la parole à *Tſée-lou : allez*, lui dit-il; *allez diſſiper tout ce monde; il eſt honteux pour nous d'avoir de pareils ſpectateurs.* Il faut ſavoir que ce *Tſée-lou* etoit guerrier de profeſſion, & paſſoit dans tout le pays pour être un brave. Il obéit à ſon Maître; & mettant le ſabre à la main, comme s'il eût eté commandé pour quelque expédition militaire, il ecarta bien vîte tous les importuns.

Cependant, comme il n'etoit pas moins habile dans l'art de lancer un trait, que dans celui de manier un ſabre, il n'auroit pas eté fâché que la multitude eût pu rendre juſtice à ſon adreſſe. Les autres diſciples de *Koung-tſée*, quoique moins exercés que *Tſée-lou*, & fort inférieurs à lui dans la partie de l'eſcrime, auroient pareillement eté bien aiſes de donner des preuves de leur ſavoir-faire en ce genre, afin de perſuader à un certain public, que les armes entre leurs mains pouvoient figurer auſſi-bien que les livres. Avec de pareils ſentimens, il etoit tout naturel qu'ils déſapprouvaſſent le peu de complaiſance de leur Maître. Ils s'en expliquerent avec lui de maniere à lui faire entendre qu'ils regardoient ce qui venoit de ſe paſſer comme un trait d'humeur de ſa part, qui ne manqueroit pas de nuire à ſa réputation. *Koung-tſée* ne laiſſa pas echapper, ſans en profiter, une ſi belle occaſion de les inſtruire. « Puiſque vous croyez, leur dit-il, que ces gens pour-
» roient penſer que j'ai montré de l'humeur en ne voulant pas
» les avoir pour témoins de notre exercice, il eſt bon de les
» détromper. Ils nous obſervent encore de loin, en attendant
» que nous commencions; allez à eux, & dites-leur, de ma

» part, que ce que j'en ai fait n'eſt nullement par humeur ou » par impatience, encore moins dans le deſſein de les offen» ſer, mais pour leur apprendre leur devoir & pour m'acquitter » du mien. L'exercice militaire eſt une repréſentation de ce » qui ſe pratique quand on a à combattre l'ennemi. Dans le » tems du combat, il n'y a point de ſpectateurs oiſifs pour » juger des coups; chacun y eſt occupé. Demandez-leur quelle » auroit eté leur occupation. Ils n'avoient ni arcs, ni fleches, » ni aucune autre ſorte d'armes pour attaquer ou pour ſe dé» fendre; qu'auroient-ils fait là ?

» Secondement, il eſt défendu à quiconque d'entrer dans » le parc royal ſans en avoir obtenu la permiſſion : qui leur » avoit permis d'y entrer ?

» En troiſieme lieu, les hommes de travail, artiſans, labou» reurs & autres, ne doivent pas employer leur tems inutile» ment; tous les momens qu'ils perdent dans l'oiſiveté, ſont » autant de petits vols qu'ils font à leurs familles & au public. » Qu'importe à ceux de cet etat, qu'on manie les armes bien » ou mal, mauſſadement ou avec grace ? Ils ne peuvent s'y » intéreſſer qu'autant qu'ils ſont déjà dégoûtés de leurs profeſ» ſions; ils ne peuvent y prendre goût qu'autant qu'ils reſſem» blent déjà aux libertins & aux hommes ſans aveu. Les hommes » ſans aveu & les libertins, doivent ignorer l'uſage des armes. » S'ils en ſont inſtruits, la tranquillité publique en ſouffre, & » il y a à craindre quelque révolution, ou tout au moins des » troubles dans l'Etat. Demandez-leur s'ils veulent être mis au » nombre des gens ſans aveu & des libertins, ou s'ils ont inten» tion de nuire à leur patrie. Très-certainement ils vous répon» dront que non, & me ſauront gré d'avoir empêché qu'ils » ne s'affichaſſent, en quelque ſorte, pour tels, en les ecartant

» d'un lieu où ils n'avoient que faire, & où ils ne devoient pas » trouver ».

Après ces mots, il ſe tut; & l'un de ſes diſciples s'etant détaché, s'avança vers ces hommes déſœuvrés qui etoient aſſemblés en foule, & leur répéta exactement tout ce que *Koung-tſée* venoit de dire. Ceux-ci l'ecouterent avec attention, & à peine eut-il ceſſé de parler, que, pour toute réponſe, ils profiterent de la leçon, en ſe retirant à petit bruit. Nos champions furent libres de commencer leurs exercices hors de la vue des importuns.

Koung-tſée, qui etoit attentif à tout, ne put s'empêcher d'admirer une docilité ſi générale dans cette claſſe d'hommes qui occupe le dernier rang dans la Société. « Hélas! dit-il en » ſoupirant, l'homme n'a beſoin que d'être inſtruit pour devenir » bon. S'il s'egare, c'eſt ſouvent faute de guides, & plus ſou- » vent encore, parce qu'il en a de mauvais. Donnons-nous la » peine de l'inſtruire, ôtons-lui les mauvais guides, faiſons » marcher devant lui la raiſon, & il la ſuivra avec confiance » & une entiere ſécurité. Ce qui vient de ſe paſſer ſous nos » yeux en eſt pour moi une des preuves les plus convain- » quantes ».

Dans une autre occaſion, nos Philoſophes avoient pouſſé le terme de leur promenade, juſqu'au bourg qu'on appelloit alors *Ou-yu*, ainſi nommé, parce que c'etoit-là où l'on exerçoit les danſes qui avoient lieu lors des ſacrifices que l'on offroit pour obtenir la pluie. Quand ils furent à la vue du Bourg, *Koung-tſée* propoſa à ſes Diſciples d'y entrer, pour voir de leurs propres yeux ce que c'etoit que ces danſes, & comment on les exerçoit. Cette propoſition les déconcerta; ils ſe regarderent l'un l'autre, & perſonne n'oſa répondre. *Fan-tché* plus hardi

hardi que les autres, prit enfin la parole & dit : « Maître, puiſ-
» que les autres n'oſent parler, je prends la liberté d'être leur
» interprete, & de vous faire quelques queſtions. En y répon-
» dant, vous répondrez à ce qu'ils voudroient dire, & tous
» leurs doutes ſeront diſſipés.

» Que doit faire celui qui veut être vertueux & ſage, qui
» veut jouir de la réputation d'être tel, ſi elle lui eſt due, &
» qui veut eviter tout ce qui pourroit ſervir de matiere à fon-
» der des ſoupçons peu favorables ou déſavantageux » ?

Après avoir rêvé un moment, *Koung-tſée* lui répondit ainſi :
« Vous demandez bien des choſes en peu de mots. Je devine
» le motif de vos interrogations. Ce motif eſt très-louable en
» lui-même, & ne peut avoir ſa ſource que dans un cœur déjà
» echauffé par l'amour de la vertu. Je vais répondre à tout ce
» que vous venez de propoſer, & je tâcherai de le faire d'une
» maniere conforme à vos intentions, & à ce qu'attendent de
» moi ceux dont vous vous faites l'interprete. Faites le bien en
» tout tems, en tout lieu, dans toutes les circonſtances où vous
» pourrez le faire ; vous ſerez, n'en doutez pas, vertueux &
» ſage.

» Faites le bien pour lui-même, ſans aucun motif d'intérêt
» propre, on vous rendra la juſtice que vous méritez, & vous
» jouirez, ſans contredit, de la réputation de vertu & de
» ſageſſe, qui ſe fait d'elle-même en faveur de ceux qui ſe con-
» duiſent ainſi ſans paroître l'ambitionner.

» Soyez ſévere envers vous-même, quand il s'agira de vos
» propres défauts, mais indulgent envers les défauts des autres ;
» ne dites jamais du mal de perſonne, & ne faites point cas du
» mal qu'on pourra dire de vous ; gardez-vous bien ſur-tout de
» rechercher ou de mépriſer l'approbation des hommes ; mais
» recevez les louanges & le mépris avec une egale tranquillité.

» Si vous ne contentez pas tout le monde, perſonne du moins
» ne vous haïra.

» Conduiſez-vous toujours comme ſi vous n'aviez ni famille,
» ni parens, ni amis, & même comme ſi vous n'aviez ni chair,
» ni os, & que vous fuſſiez ſans corps; vous ôterez tout lieu
» à la défiance & aux ſoupçons. Je n'ai pas d'autres réponſes
» à vous faire pour le préſent. Allons à *Ou-yu*, il ſuffit que
» deux ou trois d'entre vous me ſuivent : à mon retour, je dirai
» aux autres de quoi il s'agit ».

En finiſſant ces derniers mots, il s'avance vers le Bourg, y entre, & ſe rend en droiture dans l'endroit particulier où l'on exerçoit les danſes; il y vit tout ce qui s'y pratiquoit, & en fut ſenſiblement affligé. De retour auprès de ſes Diſciples, il leur rendit compte de ce qu'il avoit vu, & s'exprima à-peu-près ainſi : « ô que les tems ſont changés ! la race des *Tcheou*
» eſt encore ſur le trône, & la plupart des uſages établis par
» *Ouen-ouang* & *Tcheou-koung* ſont déjà preſque entiérement
» abolis. Quelle enorme différence en particulier, entre les
» anciennes danſes, & celles qu'on exerce aujourd'hui ! les
» premières excitoient les hommes à la vertu, tout y etoit
» décent, grave & majeſtueux. La manière dont les dan-
» ſeurs s'agitoient, ſe courboient & ſe relevoient, avançoient
» & reculoient, ſe tournoient à droite ou à gauche, regar-
» doient le Nord ou le Midi, l'Orient ou l'Occident, le Ciel
» ou la Terre, tous leurs geſtes, toutes leurs attitudes alloient
» au cœur par les yeux, & y gravoient l'empreinte des ſen-
» timens honnêtes qu'on avoit deſſein d'inſpirer; celles d'au-
» jourd'hui, au contraire, ſont de pures grimaces qui n'ont
» aucun objet réel. Les geſtes & les attitudes des danſeurs
» n'expriment que l'indécence ou la lubricité. Le Sage doit
» les voir une fois; & il ſuffit qu'il les ait vues une ſeule fois

» pour pouvoir les apprécier ce qu'elles valent, & être en droit » d'en parler avec mépris. O *Ouen-ouang!* ô *Tcheou-koung!* à » quel Prince de votre illuſtre ſang eſt-il réſervé de faire revivre » toutes vos ſages inſtitutions »?

Après ce court expoſé, on concevra ſans peine pourquoi les Diſciples de *Koung-tſée* furent ſurpris que leur Maître voulût les conduire dans un lieu où l'on exerçoit des danſes ſi contraires aux bonnes mœurs, & témoignerent quelque répugnance à l'y ſuivre. Ce lieu d'ailleurs paſſoit pour être le rendez-vous des oiſifs qui aimoient le ſpectacle des mimes, & des libertins qui faiſoient leurs délices des bouffonneries & des obſcénités. *Koung-tſée* ne l'ignoroit pas; mais parce qu'il ſavoit auſſi que ceux qui ſe donnent publiquement pour des hommes qui cultivent la Sageſſe, n'ont pas toujours l'amour de la ſageſſe pour motif de leurs actions & de leur conduite, & ſont plus contens de paſſer pour vertueux que d'être vertueux en effet, il voulut prouver par l'exemple frappant de ſa propre conduite, qu'il eſt des circonſtances, où celui qui eſt véritablement ſage, peut ſe mettre au-deſſus des regles ordinaires, s'il en réſulte un avantage réel ou pour ſoi-même, ou pour les autres; il voulut leur apprendre encore que c'eſt s'ecarter de la regle immuable du juſte milieu, que de faire dépendre de l'opinion des hommes la moralité de ſes actions. *Il eſt du bon ordre*, leur diſoit-il quelquefois, *d'avoir egard au préjugé commun; mais il ne faut pas s'y conformer en tout: il eſt des cas où l'on peut & où l'on doit même le heurter de front.*

Chaque circonſtance particuliere lui fourniſſoit un ſujet particulier d'inſtruction. Si ces inſtructions ne tendoient pas toujours directement à développer quelque point eſſentiel, qui eût un rapport immédiat à la doctrine ou aux mœurs, elles etoient du moins à la portée du grand nombre, & d'une pratique tou-

jours utile. Les traits minutieux que je vais rapporter, d'après les Historiens chinois, serviront de preuve à ce que j'avance.

Il etoit dans une maison de plaisance avec *Tsée-lou*, celui de ses disciples qui suivoit la profession des armes, & avec quelques autres encore; un villageois des environs, ayant su que nos Sages etoient dans son quartier, crut qu'il etoit de son devoir de leur offrir quelques rafraîchissemens: deux ou trois gâteaux faits d'une farine grossiere, & qui n'etoient qu'à demi cuits, auxquels il joignit quelques fruits de la saison, furent ce qu'il trouva de mieux dans sa grange. Il mit le tout dans un vase de simple terre, & alla le présenter à *Koung-tsée. Je souhaiterois*, lui dit-il en l'abordant, *que ce que je vous offre pût vous faire plaisir. Si j'avois quelque chose de meilleur, je vous l'offrirois d'aussi bon cœur. Koung-tsée* s'inclina profondément, reçut à deux mains ce qu'on lui offroit, avec le même respect qu'il eût reçu un don des propres mains de son Roi; & se tournant vers ses disciples, il leur recommanda de réserver ces mets pour être offerts à la salle des Ancêtres, puis remercia son bienfaiteur, & le renvoya.

« Maître, *dit Tsée-lou*, vous êtes vraiment admirable! vous » nous inculquez sans cesse qu'il faut offrir aux Ancêtres ce » qu'on a de meilleur & de plus précieux, & vous réservez » pour leur être offerts de vils gâteaux d'une mauvaise farine, » séchés au feu plutôt que cuits; quelques fruits déjà passés, » & le tout dans un vase de la terre la plus grossiere: com» ment accorder ce que vous faites avec ce que vous nous » avez si souvent dit »?

« Ce que je fais, répondit *Koung-tsée*, s'accorde très-bien » avec ce que j'ai dit. Il y a long-tems que je n'avois rien eu » de meilleur ni de si précieux, que ce qu'on m'a offert au» jourd'hui, & je le réserve pour l'offrir aux Ancêtres. Ce qui

» rend une offrande agréable à ceux dont nous tenons la vie, » n'eſt pas ce qu'elle vaut en elle-même, mais l'intention avec » laquelle on la fait. Cet homme que vous avez vu ſi empreſſé » à me témoigner ſa bonne volonté, m'a offert du meilleur » cœur ce qu'il avoit à ſa diſpoſition de plus précieux; j'of- » frirai de même à mes Ancêtres, dans le même eſprit & avec » la même bonne volonté, ce dont je fais plus de cas que des » mets les plus exquis, les mieux apprêtés, & du plus haut » prix. Cela ne s'accorde-t-il pas avec ce que je vous ait dit » tant de fois, & que vous avez ſi bien retenu »?

« Le Maître a raiſon, répondit *Tſée-lou*, & je ferai mon » profit de ce qu'il vient de dire ».

Ce même *Tſée-lou*, que j'ai déjà fait connoître comme exerçant la profeſſion des armes, etoit le moins inſtruit de tous les diſciples de *Koung-tſée ;* mais il etoit d'une candeur & d'une droiture qui le rendoient cher à ſon Maître, & qui le met-toient en droit de lui dire avec franchiſe tout ce qui lui paſ-ſoit par l'eſprit. Il profitoit ſouvent de cette eſpece de droit, en mettant ſa complaiſance à l'epreuve, & en l'exerçant de plus d'une maniere. Du reſte, il etoit très-attentif à ecouter tout ce qui avoit rapport à la morale & aux regles de conduite dans les différens emplois de la vie civile; mais il s'ennuyoit quand on parloit de ſcience, & il lui arrivoit quelquefois de ne pas diſſimuler ſon ennui, en faiſant des interrogations hors de propos, ou en propoſant d'aller à la promenade quand le tems etoit beau. *Koung-tſée* ecoutoit patiemment ſes interrogations, & y répondoit avec bonté. Il le ſuivoit à la promenade, lorſ-qu'il lui propoſoit d'y aller. Un jour qu'il diſſertoit ſur un point important, qui concernoit l'ancien rit, & que ceux qui l'ecou-toient prêtoient la plus grande attention à chaque parole qui

ſortoit de ſa bouche, *Tſée-lou* l'interrompit tout-à-coup pour lui dire que le ciel etoit pur & ſerein, que l'air n'etoit agité par aucun ſouffle de vent, & qu'il feroit bien de profiter de la circonſtance pour aller faire quelques tours de promenade aux environs de la ville. *Koung-tſée* ſourit; & ſans donner la moindre marque d'impatience: *je le veux bien*, lui répondit-il, *puiſque cela vous fait plaiſir;* & ſur le champ il ſe leva de ſon ſiege, & ſe mit en marche à la ſuite de *Tſée-lou*, & ſuivi lui-même de deux ou trois autres. Quand il fut à la porte du logis, il ſe tourna vers ſa petite troupe, & lui demanda ſi elle avoit eu ſoin de ſe munir de quelques paraplüies: *car*, ajouta-t-il, *nous courons grand riſque d'être bien trempés.*

Ses diſciples, qui voyoient un ciel ſans nuages & des plus ſereins qu'ils euſſent vu depuis bien des jours, ſe regarderent l'un l'autre, & répondirent qu'ils alloient prendre des paraſols. *Non*, dit *Koung-tſée*, *prenez des parapluies.* Ils obéirent, & continuerent leur route. A peine furent-ils ſortis de la ville, qu'ils entendirent le tonnerre gronder au loin, & qu'ils virent les nuages s'aſſembler ſur leurs têtes. Quelques momens après, ces nuages ſe déchargerent en pluie, & en une pluie des plus abondantes. Cet evénement, prévu par *Koung-tſée* lorſqu'il y avoit le moins d'apparence qu'il dût avoir lieu, déconcerta ſes diſciples; ils en furent dans une ſurpriſe extrême, & ne ſavoient que penſer de celui qui avoit ainſi lu dans l'avenir. « Maître, » lui dit *Tſée-lou*, quelque eſprit vous avoit-il révélé qu'il de- » voit pleuvoir aujourd'hui, ou l'avez-vous deviné de vous- » même? Je voudrois bien qu'il fût en mon pouvoir d'acquérir » un pareil ſecret ».

« Les Eſprits ne m'ont rien révélé, répondit *Koung-tſée* en » ſouriant; & je n'ai point deviné qu'il devoit pleuvoir au-

jourd'hui ; mais je l'ai conclu de ces deux vers du *Ché-king :*

Yué ly yu pi :
Pei pang to yu.

» Quand la lune ſe leve dans la conſtellation *pi* , on peut » s'attendre à une grande pluie (1). Cette nuit paſſée j'ai vu » la lune dans la conſtellation *pi* , pouvois-je douter qu'il n'y » eût aujourd'hui de la pluie ? Voilà tout mon ſecret : vous » en ſavez à préſent autant que moi ».

Cette réponſe ſatisfit tous ceux qui etoient préſens ; mais elle fit dans l'eſprit de *Yen-hoei* une impreſſion des plus profondes ; il en redoubla de vénération pour la vertu de ſon Maître, & ſe propoſa, plus fortement qu'il n'avoit encore fait, de le prendre pour modele en tout. Il pouſſa ſi loin l'imitation, que lorſqu'il marchoit de compagnie avec lui , il ne faiſoit qu'autant de pas qu'il lui en voyoit faire , & affectoit de ne mettre les pieds que ſur les veſtiges des ſiens. Cette affectation parut puérile & même ridicule aux yeux de ſes compagnons, qui en firent des railleries entre eux , & le firent remarquer à *Koung-tſée.* Ils etoient allés enſemble à quelque diſtance de la ville , du côté du nord-eſt ; les eaux des deux rivieres *Tchou* & *Sée* s'etoient jointes , & avoient inondé les environs peu de jours auparavant. Elles laiſſerent , en ſe retirant , la terre couverte d'un limon, ſur lequel on ne pouvoit marcher ſans quelque danger de tomber : ce fut à cette occaſion que *Koung-tſée* , s'etant arrêté pour examiner juſqu'où l'inondation s'etoit etendue, on l'avertit de l'attention ſcrupuleuſe avec laquelle ſon

(1) La conſtellation chinoiſe *pi* contient deux principales etoiles , dont l'une eſt à la tête d'Andromede, & l'autre à l'extrémité de l'aile auſtrale de Pégaſe. Lorſque la lune paſſe ſous cette conſtellation , c'eſt un ſigne evident de pluie , ſuivant les paroles du *Ché-king* , que *Koung-tſée* cita à ſes diſciples.

cher *Yen-hoei* marchoit ſur ſes traces. « Ce que vous voulez » me faire appercevoir, répondit *Koung-tſée*, je l'ai déjà ap- » perçu de moi-même. Laiſſez agir *Yen-hoei* à ſa maniere ; ce » qu'il fait n'eſt pas d'un enfant, & il eſt plus avancé dans le » chemin qui conduit à la ſageſſe, que vous ne le croyez. S'il » tâche aujourd'hui de m'imiter d'une façon qui vous paroît » puérile, & en des choſes auxquelles il devroit, ce vous » ſemble, ne pas même faire attention, c'eſt qu'il n'a plus à » m'imiter dans ce qui eſt eſſentiel ; il a déjà pris de moi tout » le bon qu'il a pu y trouver, & ſe l'eſt rendu propre. C'eſt » mon affaire à préſent de lui fournir des modeles plus parfaits » que ceux ſur leſquels il s'eſt formé. Soyez tranquilles ſur ſon » compte ».

Ces paroles, dites du ton le plus grave, leur fermerent la bouche à tous, & leur ôterent l'envie de gloſer déſormais ſur la conduite d'un homme dont leur Maître commun faiſoit tant de cas, qu'il auroit cru manquer à ce qu'il lui devoit, s'il n'a-voit pas profité de toutes les occaſions pour faire ſon éloge. L'eſtime qu'il avoit conçue de lui, tenoit en quelque ſorte de la vénération ; & comme il le voyoit tous les jours, & etoit, pour ainſi dire, le dépoſitaire de ſes plus ſecrettes penſées, il ſavoit mieux que perſonne à quel haut degré de vertu il etoit déjà parvenu, & juſqu'où il pouvoit parvenir encore : auſſi n'ou-blia-t-il rien pour tâcher de le former juſques dans les plus petites choſes. Il l'employoit à tout ; il ſe déchargeoit ſur lui de tout ; il avoit en lui une entiere confiance. Un jour qu'il etoit plus fatigué qu'à l'ordinaire, & que, pour ſe diſtraire, il s'amuſoit à jouer du *ché* dans le ſalon qui etoit immédiatement après la cour d'entrée, on vint lui annoncer qu'un nommé *Jou-pei* ſouhaitoit d'avoir un entretien avec lui, pour s'inſtruire de

quelques

quelques articles relatifs au cérémonial. « Je ne ſaurois le voir, » dit *Koung-tſée*. Allez-y, *Yen-hoei;* allez lui faire mes excuſes. » Que lui direz-vous » ?

« Je lui dirai, répondit *Yen-hoei*, que vous jouez actuelle» ment du *ché* pour vous récréer & vous délaſſer de vos fati» gues d'aujourd'hui, qui n'ont pas eté petites. J'ajouterai qu'on » ne ſauroit, ſans une grande indiſcrétion, interrompre votre » amuſement pour vous engager à parler de choſes ſérieuſes, » & qui même demandent quelque contention d'eſprit ».

« Allez, repliqua *Koung-tſée ;* faites comme vous l'enten» drez, je m'en repoſe ſur vous. O l'homme candide! continua» t-il à voix baſſe. Il ne ſauroit dire les choſes autrement qu'elles » ne ſont : voilà la vraie vertu ». Puis il entonna à pleine voix une Ode du *Ché-king*, en y joignant l'accompagnement du *ché*. « Pourquoi pouſſez-vous ainſi votre voix, lui dit *Tſeng-» tſée*, qui venoit lui demander auſſi s'il falloit laiſſer entrer » *Jou-pei ?* Si vous ne voulez pas l'admettre, & qu'on lui diſe » que vous êtes abſent ou incommodé, il n'en croira rien, » & s'offenſera peut-être de ce qu'on lui dira. Soyez tran» quille, répondit *Koung-tſée ; Jou-pei* ne s'offenſera point de » ce qu'on lui dira ; & ce n'eſt qu'afin qu'il ajoute une foi en» tiere aux paroles de *Yen-hoei*, que je chante ainſi fort. *Yen-» hoei* va lui dire que je ne ſaurois le voir, parce que je ſuis » actuellement occupé de Muſique ; il n'en doutera point quand » il m'aura entendu lui-même ». Après ces mots, il reprit ſon chant, & le continua juſqu'au retour de *Yen-hoei*, de maniere qu'on pût l'entendre de loin.

Dans ce ſiecle de corruption, où les anciens uſages etoient preſque tous abolis ou altérés, on avoit conſervé encore celui d'aller prier & offrir des ſacrifices ſur les montagnes. Pour s'acquitter de ce pieux devoir, *Koung-tſée* ſe tranſporta ſur la

montagne *Noung-chan*, ſuivi ſeulement de *Tſée-lou*, de *Tſée-koung* & de *Yen-hoei*. Après avoir fait ce pour quoi il y etoit allé, il s'arrêta quelque tems à conſidérer le pays au loin; & portant ſa vue alternativement vers les quatre points cardinaux du monde, il leva les yeux au ciel, pouſſa un profond ſoupir, & deſcendit de la montagne, portant ſur ſon viſage & dans toute ſa contenance, les ſignes d'une vive douleur. Ses diſciples le remarquerent avec ſurpriſe; & *Tſée-lou*, ennuyé du ſilence qu'on avoit gardé le long du chemin en deſcendant, le rompit le premier par ces paroles: « Notre Maître paroît » fortement affecté de quelque penſée chagrinante. Crain» droit-il de nous faire part de ce qui l'affecte ainſi? Si nous » ne pouvons pas diſſiper entiérement ſa peine, nous tâche» rons du moins de la lui adoucir ».

« Je n'ai aucun ſujet particulier de chagrin ou de peine, » répondit *Koung-tſée;* ce qui m'affecte devroit vous affecter » auſſi; vous devez être affligés de ce qui m'afflige. En regar» dant du haut de la montagne les quatre parties du monde, je » me ſuis repréſenté les peuples qui nous environnent, occu» pés à ſe tendre des pieges, à ſe nuire mutuellement, à s'entre» détruire les uns les autres, & ſur le point de venir fondre ſur » nous pour tâcher de nous détruire auſſi; cela ne ſuffit-il pas » pour inſpirer de la triſteſſe? Ce qu'il y a de plus triſte encore, » c'eſt de ne pouvoir remédier aux maux préſens, ni détourner » les maux à venir. Voyons enſemble, cherchons ſi nous ne » trouverions pas quelque moyen d'en venir à bout. *Tſée-lou*, » parlez le premier; dites-moi quelles ſont là-deſſus vos vues ».

Après avoir rêvé quelques momens, *Tſée-lou* répondit: « je » penſe que j'en viendrois aiſément à bout au moyen d'une » bonne armée qu'on me donneroit à commander. Avant de me » mettre en campagne, j'aſſemblerois en particulier les différens

» corps dont elle seroit composée ; je les exercerois séparé-
» ment ; je leur assignerois la place qu'ils doivent occuper dans
» la réunion générale , & je les menerois droit à l'ennemi.
» Quand nous serions en présence , je ferois déployer les dra-
» peaux & les etendarts , & je voudrois que ces drapeaux &
» ces etendarts fussent tels , qu'ils répandissent un eclat sem-
» blable à celui dont brillent le soleil & la lune. Je ferois battre
» sur les tambours & sur les instrumens d'airain , & je voudrois
» que le bruit de ces instrumens & de ces tambours , fût egal
» au bruit du tonnerre , lorsqu'il gronde avec fracas : alors je
» donnerois tête baissée contre tout ce que j'aurois en face. Il
» n'est pas douteux que je ne renversasse une partie de ceux
» qui s'opposeroient à moi , tandis que l'autre précipiteroit sa
» fuite pour aller cacher sa honte jusqu'à mille lys au-delà de
» nos frontieres. Pour ce qui est de ceux qui seroient tombés
» vivans en mon pouvoir , je ferois couper la tête aux princi-
» paux d'entre eux ; & toutes ces têtes coupées , je les expo-
» serois publiquement pour servir d'epouvantail aux méchans ,
» & d'exemple à tous ceux qui seroient tentés de le devenir.
» Après ma victoire , je me retirerois dans ma Capitale , si
» j'etois Roi , & je me servirois de mes deux compagnons que
» voilà , pour faire observer les loix , & revivre les anciens
» usages. Voilà tout ce que je crois pouvoir faire pour ramener
» le bon ordre ».

Koung-tsée , sans approuver ni désapprouver ce qu'il venoit d'entendre , ne répondit que par ces mots : *vous êtes un brave.*
« Pour moi , dit *Tsée-koung* , je m'y prendrois tout autrement.
» Les Royaumes de *Tsi* & de *Tchou* sont prêts à en venir à
» une rupture ouverte ; les hostilités de part & d'autre com-
» mencent déjà sur les frontieres ; on assemble des troupes de
» tous côtés ; les Royaumes voisins se disposent à tout evénement :

» je me sens en etat de leur faire mettre bas les armes, & de » les engager à vivre en paix. J'attendrois pour cela que les » armées déjà formées & en campagne, fussent en présence » & sur le point d'en venir aux mains; alors, revêtu de mes » habits de deuil, je me présenterois entre ces deux armées, » je supplierois les Chefs d'avoir la bonté de faire faire silence, » de me laisser parler, & d'ecouter avec attention. Ayant obtenu » ces trois points, je ferois un discours des plus pathétiques, » dans lequel je développerois tous les avantages de la paix, » & tous les inconvéniens de la guerre. Je ferois un détail cir- » constancié des douceurs que goûtent ceux qui, dans le sein » de leurs familles & parmi leurs concitoyens, ne s'occupent » que du soin de remplir leurs obligations respectives; & je » finirois par l'enumération des maux dont sont accablés ceux » qui, par ambition ou par esprit de libertinage, prennent les » armes, s'ecartent de leurs devoirs, & se laissent entraîner au » torrent des mauvais exemples & de leurs passions. Je leur » mettrois devant les yeux l'ignominie & la mort, ainsi que » les malheurs qui fondroient infailliblement sur leurs femmes, » leurs enfans & toutes leurs races. Il n'est pas douteux que, » touchés de mon discours, ils ne missent bas les armes, & ne » retournassent chacun dans son pays pour y vivre selon ses » loix & en bons citoyens: & si j'etois Roi, je me servirois de » *Tsée-lou* pour régler dans mes Etats tout ce qui a rapport au » militaire, & de *Yen-hoei* pour présider à tout ce qui concerne » le civil: celui-ci rétabliroit l'ordre dans toutes les conditions, » & *Tsée-lou* le feroit observer. Je n'en sais pas davantage ».

Vous êtes éloquent, répondit *Koung-tsée.*

Yen-hoei gardoit le silence, & n'osoit, par modestie, dire ce qu'il pensoit. « Parlez, lui dit *Koung-tsée*; n'ayez pas honte » de nous développer vos idées. Que pourroit-on faire pour

» remédier aux maux que nous reſſentons déjà, & pour pré-
» venir ceux dont nous ſommes menacés ? Expliquez-vous en
» toute liberté ».

« Je ne ſuis pas aſſez habile, répondit modeſtement *Yen-hoei*,
» pour oſer me flatter de propoſer quelque choſe de mieux que
» ce que vous venez d'entendre de la bouche de mes deux
» compagnons. Si par le ſecours des Lettres ou des Armes on
» n'obtient pas la fin qu'on ſe propoſe, à quoi donc pourroit-on
» recourir ? Ce que j'imagine eſt tout l'oppoſé de ce qu'ils ont
» dit ; me convient-il de les contredire ? Profiter des avis des
» autres, eſt ce qu'il y a de mieux à faire pour moi. Donner
» moi-même des avis, ce ſeroit orgueil de ma part. Souffrez,
» je vous prie, que je perſiſte dans mon ſilence ».

« Non, lui dit *Koung-tſée*, je veux que vous parliez à votre
» tour. Ce n'eſt pas contredire quelqu'un, que de ne pas penſer
» comme lui. *Tſée-lou* & *Tſée-koung* ont dit naturellement ce
» qu'ils penſoient ; faites-en de même, je le veux ».

« Vous obéir, repliqua modeſtement *Yen-hoei*, eſt le premier
» de mes devoirs ; & puiſque vous m'ordonnez de parler, je
» vais vous ouvrir mon cœur, & vous manifeſter tout ce qui
» s'y paſſe, ſans le moindre déguiſement.

» Si j'avois quelque ſouhait à former pour pouvoir travailler
» efficacement à faire rentrer les hommes dans leurs devoirs,
» ce ne ſeroit pas celui d'être Roi ; mes vues ne portent pas ſi
» haut que celles de mes compagnons. Je deſirerois ſeulement
» de jouir du précieux avantage de vivre ſous un Roi qui fût
» en même tems vertueux & eclairé ; je ſouhaiterois que ce
» Roi vertueux & eclairé, jettât les yeux ſur moi pour tirer
» parti de mes foibles talens, & m'engager à concourir avec
» lui à la bonne adminiſtration du Royaume.

» Les plantes *hiun* & *yeou* (1), lui dirois-je, ne sauroient » croître dans un même champ. *Yao* (2) & *Kié* ne pouvoient » pas, eussent-ils vécu dans le même tems, gouverner l'Empire » ensemble. Commençons donc par ecarter loin de nous les flat- » teurs & les vicieux, & substituons-leur des hommes sinceres » & pleins de vertu; chargeons ces hommes vertueux & sin- » ceres, d'instruire le peuple, ou par eux-mêmes ou par leurs » agens, des cinq devoirs capitaux (3), & de lui apprendre » à les remplir. Après que nous aurons obtenu ce grand article, » n'ayant plus d'ennemis à craindre, nous n'aurons pas besoin » d'avoir des troupes sur pied, ni de fortifier nos Villes par des » remparts & par des fossés. Nous semerons dans nos fossés; les » matériaux de nos remparts serviront pour elever des edifices » à l'usage des citoyens; & les armes seront employées à faire » des instrumens ruraux. La science militaire & la valeur de » *Tsée-lou*, nous devenant inutiles, je lui conseillerois de ne » plus penser aux exploits militaires, & de s'en tenir à la » pratique exacte & constante de toutes les vertus civiles. » N'ayant pas besoin d'user d'artifice pour persuader de faire » le bien & d'eviter le mal, puisque tout le monde s'y por-

(1) La plante *hiun*, disent les Chinois, est l'une des plus odorantes qu'on connoisse; & la plante *yeou* est l'une des plus fétides. Je n'en trouve ni la description, ni la figure; ainsi je ne saurois les désigner. Ces deux plantes, ajoutent les Chinois, ne sauroient croître au voisinage l'une de l'autre.

(2) *Yao*, le plus sage des Empereurs Chinois, avoit associé à l'Empire le sage *Chun*; il n'eût pas associé de même quelqu'un qui eût ressemblé à *Kié*, qui etoit un monstre d'irréligion & de débauche, & qui fut le dernier des Empereurs de la race du grand *Yu*. Il perdit l'Empire & la vie l'an avant J. C. 1767.

(3) Les cinq devoirs capitaux sont les *ou-lun*, c'est-à-dire *jin*, l'humanité, la bienfaisance, *&c.*: *y*, la justice; *ly*, l'amour de l'ordre, des usages, des cérémonies, *&c.*; *tché*, la droiture, *&c.*; *sin*, la fidélité, la bonne-foi, *&c.*

» tera de ſoi-même, l'art de *Tſée-koung* nous ſera pareillement » inutile, & je lui conſeillerai de ne plus s'occuper de l'elo- » quence, & de ſe contenter de perſuader par ſon exemple, » ce qu'il auroit envie de perſuader par ſes diſcours. Voilà, » dans toute la ſimplicité de mon cœur, ce qui me paroît le » plus propre à procurer aux hommes le plus grand bonheur » dont ils puiſſent jouir. Si j'ai mal dit, je prie notre Maître » de me redreſſer ».

Vous êtes un Sage, *répondit* Koung-tſée.

« Mais enfin, repliqua bruſquement *Tſée-lou*, quel eſt celui » de nous trois qui a pris le chemin le plus sûr & le plus court » pour parvenir au terme? Auquel de nous trois donnez-vous » la préférence, & que penſez-vous vous-même »?

« Je penſe, répondit froidement *Koung-tſée*, que ſi ce que » vous venez d'entendre de la bouche de *Yen-hoei*, pouvoit » avoir lieu, les hommes recouvreroient le bonheur qu'ils ont » perdu, & aſſureroient leur félicité pour la ſuite, ſans être » obligés de répandre une goutte de ſang, ſans dépenſer leurs » biens, ni nuire aux poſſeſſions des autres, & ſans perdre » leur tems en diſcours etudiés ».

Si cette réponſe ne ſatisfit pas l'amour-propre des deux diſciples, elle contribua du moins à les convaincre que leur Maître préféroit la ſageſſe aux talens; & que s'il paroiſſoit quelquefois faire beaucoup de cas de ces derniers, ce n'etoit qu'autant que la premiere leur ſervoit de guide. Il le leur inſinua encore plus directement dans une occaſion où, en leur expliquant le *Chou-king*, il tomba ſur le chapitre *Kiun-ché*, dans lequel *Tcheou-koung* exhorte le ſage *Ché* à ne pas ſe retirer de la Cour, comme il avoit deſſein de le faire à raiſon de ſon grand âge. *Koung-tſée* etoit alors dans la ſalle d'etude avec *Tſée-lou*, *Tſeng-ſi*, *Jan-yeou* & *Koung-ſi-hoa*. « Que penſez-vous, leur

» dit-il, de la modeſtie de *Tcheou-koung ?* Ce Prince, ſi habile » dans l'art de gouverner les hommes, ſe défie de ſon talent; » il eſt perſuadé que ſi *Kiun-ché* ſe retire, tout l'Empire en » ſouffrira; & fait tous ſes efforts pour le retenir auprès de ſa » perſonne, afin d'être à portée de le conſulter, & de profiter » de ſes lumieres & de ſes conſeils. Il pourroit arriver que quel-» qu'un des Rois voiſins vous prît à ſon ſervice; quels conſeils » lui donneriez-vous pour le bon gouvernement de ſes Etats » ?

Tſée-lou dit, ſans héſiter, qu'il lui conſeilleroit d'avoir toujours de bons corps de troupes ſur pied, de faire garder à ces troupes une exacte diſcipline, de faire enſorte qu'elles ne fuſſent point à charge aux citoyens, & de tirer parti de ſes ſervices pour etendre ſa gloire au dehors, & maintenir le bon ordre au dedans.

Jan-yeou & *Koung-ſi-hoa*, dirent en général, qu'ils tâcheroient de lui perſuader de faire fleurir les ſciences, d'inſpirer l'amour du devoir, de choiſir de bons Mandarins, d'ecarter les flatteurs, & autres choſes ſemblables. Le ſeul *Tſeng-ſi* garda le ſilence. Après avoir attendu quelque tems, *Koung-tſée* prit lui-même la parole, & dit : « *Tſeng-ſi* ne dit rien, mais je lis » dans ſes yeux ce qu'il a au fond de l'ame. Il ſe conduiroit » comme je me conduirois moi-même, ſi j'avois l'honneur d'être » choiſi pour être le conſeil d'un Roi; il verroit les circonſ-» tances, & détermineroit ſes avis ſuivant qu'elles l'exigeroient » pour le mieux. En attendant, il s'inſtruiroit en détail de toutes » les affaires, & n'oublieroit rien pour ſe conformer, dans ſa » conduite particuliere, à toutes les regles que preſcrit la Sa-» geſſe. Quant à préſent, il ſe contente d'etudier les grands » modeles; & j'ai tout lieu de croire qu'il les egalera un jour, » ou tout au moins qu'il en approchera ».

Outre la ſalle d'etude, dans laquelle s'aſſembloient ceux qui

fréquentoient

fréquentoient aſſiduement ; outre le cabinet & la bibliotheque, il y avoit encore dans le Gymnaſe une ſalle d'honneur, deſtinée à recevoir les Etrangers & ceux qui venoient ſeulement pour s'eclaircir de quelque point particulier d'hiſtoire, de morale ou de ſcience, concernant l'Antiquité. Cette ſalle portoit le nom de *Ting* : aujourd'hui même il y a encore de ces *Ting* dans les Palais des Princes, dans les Hôtels des Grands, & dans les Maiſons des perſonnes en place, ou qui ſont au-deſſus du commun.

Koung-tſée ſortant un jour de ſon *Ting*, rencontra *Koung-ly* ſon fils, qui s'y rendoit pour conſulter quelqu'un des Livres qui y reſtoient expoſés.

Hé bien, mon fils, lui dit-il, *êtes-vous bien avancé dans l'etude de la Poéſie ?*

Je ne m'y adonne pas, répondit *Koung-ly*.

Si vous n'apprenez pas la Poéſie, reprit *Koung-tſée* ; *ſi vous ne vous exercez pas à faire des vers, vous ne ſaurez jamais bien parler.*

Koung-ly réfléchit ſur ces paroles de ſon pere, s'appliqua à la Poéſie, fit des vers, y réuſſit paſſablement : mais il apprit à connoître parfaitement ſa Langue, à ſaiſir le vrai ſens de chaque mot, & à en faire, dans le diſcours, une application toujours ſûre. Après quelques mois d'exercice, il ſe préſenta à ſon pere dans le même *Ting*, & lui annonça qu'il ſavoit tout le méchaniſme des vers. « Je ſuis en etat, lui dit-il, » d'enfermer une penſée entre les limites d'un nombre fixe de » mots ; & parmi les différens mots qui ſemblent dire une même » choſe, je diſtingue celui qui exprime le mieux, qui a le plus » d'energie, & qui fait image ».

« Vous en ſavez aſſez, répondit *Koung-tſée* ; exercez-vous » de tems en tems à ce genre d'etude, vous parlerez bien

» désormais ; vous ne direz rien d'inutile, & ce que vous direz,
» exprimera sans equivoque ce que vous voudrez dire.

» Avez-vous fait autant de progrès dans l'etude des Cérémo-
» nies » ?

« Je ne les etudie point encore, répondit *Koung-ly* ; je me
» contente, quant à présent, de faire tout simplement comme
» je vois que les autres font ».

« Vous avez tort, repliqua *Koung-tsée*, de ne pas vous ap-
» pliquer à l'etude essentielle des Cérémonies. L'homme qui vit
» en société, a des devoirs à remplir envers tout le monde ; il
» doit rendre à chacun ce qui lui est dû. Le Ciel, les Esprits,
» les Ancêtres, ne doivent pas être honorés d'une même façon ;
» il en est ainsi par rapport aux hommes avec qui l'on vit ; on
» ne doit pas rendre les mêmes honneurs aux citoyens des
» différens ordres. L'etude des Cérémonies nous apprend com-
» ment on doit s'acquitter envers le Ciel, les Esprits & les
» Ancêtres ; elle nous enseigne à ne pas confondre les rangs ».

Koung-ly baissa les yeux, & de ce pas il alla chercher le Livre des Cérémonies, & en fit le principal objet de la plus sérieuse de ses etudes. Quand il se crut assez instruit, il rendit compte à son pere en ces termes : « j'ai profité de vos avis ;
» j'ai appris les Cérémonies, & mon entendement s'est ouvert.
» J'en sais assez pour distinguer ce qu'il convient d'accorder à
» un chacun, & pour le lui accorder sans affectation. Je peux
» tenir ma place auprès des Grands comme auprès des Petits,
» sans paroître flatter les uns, ni dédaigner les autres ; sans
» m'abaisser ni m'elever plus qu'il ne faut ».

« Vous en savez déjà beaucoup, répondit *Koung-tsée* ;
» mettez en pratique ce que vous savez. Mais ce n'est pas
» tout encore ; il faut que vous vous instruisiez à fond des an-
» ciens rites. Allez jusqu'à leur source, & sondez tous les canaux

» qui les ont tranſmis juſqu'à nous ; c'eſt le plus sûr moyen
» de parvenir à la connoiſſance des hommes, & des devoirs
» qu'ils ont à remplir, la plus noble & en même tems la plus
» utile de toutes celles qu'il eſt en votre pouvoir d'acquérir ».

De pareilles leçons ainſi données, ſuivant les circonſtances & comme en paſſant, etoient comme autant de traits de flamme qui pénétroient juſques dans le fond du cœur, & y laiſſoient des traces ineffaçables. Il n'en etoit pas de même de celles qu'il donnoit plus généralement & au plus grand nombre, quoiqu'il ne leur enſeignât que ce que la raiſon epurée dicte à tous ceux qui veulent bien l'ecouter. A en juger par les mœurs dominantes d'alors, la Sageſſe n'avoit rien moins qu'etabli ſon empire parmi ſes contemporains. « Je ne vous enſeigne rien,
» leur diſoit-il ſans ceſſe, que ce que vous apprendriez de vous-
» même, ſi vous ne faiſiez qu'un légitime uſage des facultés de
» votre eſprit. Rien de ſi naturel, rien de ſi ſimple que les prin-
» cipes de cette morale dont je tâche de vous inculquer les ſalu-
» taires maximes. Tout ce que je vous dis, nos anciens Sages l'ont
» pratiqué avant nous ; & cette pratique, qui, dans les tems
» reculés, etoit univerſellement adoptée, ſe réduit à l'obſer-
» vation des trois loix fondamentales de relation entre les Sou-
» verains & les Sujets, entre les Peres & les Enfans, entre
» l'Epoux & l'Epouſe, & à la pratique exacte des cinq Vertus
» capitales, qu'il ſuffit de vous nommer pour vous faire naître
» l'idée de leur excellence, & de la néceſſité de les exercer.
» C'eſt l'humanité, c'eſt-à-dire, cette charité univerſelle entre
» tous ceux de notre eſpece, ſans diſtinction : c'eſt la juſtice,
» qui donne à chaque individu de l'eſpece ce qui lui eſt légi-
» timement dû, ſans favoriſer l'un plutôt que l'autre : c'eſt la
» conformité aux cérémonies & aux uſages etablis, afin que
» ceux qui vivent enſemble, aient une même maniere de vivre,

» & participent aux mêmes avantages comme aux mêmes
» incommodités : c'eſt la droiture, c'eſt-à-dire, cette rectitude
» d'eſprit & de cœur, qui fait qu'on cherche en tout le vrai,
» & qu'on le deſire, ſans vouloir ſe donner le change à ſoi-
» même, ni le donner aux autres : c'eſt enfin la ſincérité ou la
» bonne-foi, c'eſt-à-dire, cette franchiſe, cette ouverture de
» cœur, mêlées de confiance, qui excluent toute feinte &
» tout déguiſement, tant dans la conduite que dans le diſcours.
» Voilà ce qui a rendu nos premiers Inſtituteurs reſpectables
» pendant leur vie, & ce qui a immortaliſé leurs noms après
» leur mort. Prenons-les pour modeles ; faiſons tous nos efforts
» pour les imiter ».

Telle eſt en ſubſtance toute la morale du Philoſophe chinois. Le corps de doctrine n'eſt pas fort etendu, comme l'on voit ; mais il renferme dans ſa briéveté tout ce que l'homme, pris civilement, peut & doit pratiquer pour faire ſon propre bonheur, & pour concourir à celui de la ſociété. On en conviendra peut-être, ſi l'on veut bien me ſuivre dans la courte expoſition que je vais faire de la maniere dont les Chinois eux-mêmes expliquent les maximes de leur Maître : maximes eternelles, diſent-ils ; maximes invariables, que la Nature elle-même a gravées dans le cœur de tous les hommes, & qu'il ne faut que leur rappeller pour les ramener tous à leurs devoirs reſpectifs.

L'homme etant un être raiſonnable, & fait pour vivre en ſociété, nulle ſociété ſans gouvernement, nul gouvernement ſans ſubordination, nulle ſubordination ſans ſupériorité. La légitime ſupériorité, cette ſupériorité antérieure à l'etabliſſement des conditions, n'eſt accordée qu'à la naiſſance ou au mérite. A la naiſſance, c'eſt la différence de l'âge qui la donne : au mérite, ou, pour mieux dire, au talent, c'eſt l'art de gagner

les cœurs. Ainſi, le pere & la mere regnent naturellement ſur les enfans, les aînés ſur les cadets ; & dans la réunion des hommes entre eux, celui qui ſaura gagner ſes ſemblables au point de s'en faire obéir : talent rare, art ſublime, qu'on croiroit d'abord ne devoir être que l'apanage d'un petit nombre d'individus privilégiés, & qui l'eſt cependant de toute l'eſpece en général, puiſque c'eſt l'*humanité*, & que l'*humanité* n'eſt autre choſe que l'homme lui-même. Avoir plus d'*humanité* que ſes ſemblables, c'eſt être plus homme qu'eux ; c'eſt mériter de leur commander. L'*humanité* (le *jin*), eſt donc le fondement de tout ; c'eſt la premiere, c'eſt la plus noble de toutes les vertus. Aimer l'homme, c'eſt avoir de l'*humanité*, c'eſt avoir le *jin* : (je me ſers ici du raiſonnement & des propres termes de Confucius). Il faut donc s'aimer ſoi-même ; il faut aimer les autres. Dans cet amour que l'on doit avoir pour ſoi & pour les autres, il y a néceſſairement une meſure, une différence, une regle immuable, qui aſſigne à chacun ce qui lui eſt légitimement dû ; & cette regle, cette différence, cette meſure, c'eſt la juſtice (*y*).

L'*humanité* (*jin*) & la juſtice (*y*) ne ſont point arbitraires ; elles ſont ce qu'elles ſont, indépendamment de notre volonté ; mais pour pouvoir les mettre en pratique, & pour en faire une juſte application, il faut qu'il y ait des loix etablies, des uſages conſacrés, des cérémonies déterminées. L'obſervation de ces loix, la conformité à ces uſages, la pratique de ces cérémonies, font la troiſieme de ces vertus capitales, celle qui aſſigne à chacun ſes devoirs particuliers (*ly*) c'eſt-à-dire, l'*ordre*.

Pour remplir exactement tous ſes devoirs, ſans troubler l'economie de l'*ordre*, il faut ſavoir connoître, il faut ſavoir diſtinguer, il faut appliquer à propos cette connoiſſance ſûre, ce ſage diſcernement : cette juſte application, c'eſt le *tché*,

ou cette *droiture* d'eſprit & de cœur, qui fait qu'on examine tout ſans préoccupation, dans le ſeul deſſein de connoître le vrai, & qu'on s'attache à ce vrai pour le faire valoir, ou pour ſe conduire conformément à ce qu'il indique. L'*humanité*, la *juſtice*, l'*ordre*, la *droiture* même, peuvent s'egarer à chaque pas; il leur faut une compagne fidelle, qui ne les abandonne jamais; il leur faut un rempart contre l'amour-propre, l'intérêt perſonnel, & toute cette foule d'ennemis qui les attaquent ſans ceſſe. Cette compagne fidele, ce rempart aſſuré, c'eſt la *ſincérité* ou la bonne-foi. La *ſincérité* donne le prix à nos actions; elle fait tout leur mérite. Sans la *ſincérité*, ce qui paroît vertu n'eſt qu'hypocriſie; ce qui brille avec le plus d'eclat, ce qui nous eblouit, n'eſt qu'une lumiere paſſagere, qui n'attend pour s'eteindre qu'un petit ſouffle de la plus légere paſſion.

Ces cinq vertus, comme l'on voit, dérivent l'une de l'autre; elles ſe ſoutiennent mutuellement; elles forment une chaîne qui lie tous les hommes entre eux, qui fait leur ſûreté réciproque, leur joie, leur bonheur, & qu'on ne ſauroit rompre ſans briſer en même tems les liens de la ſociété. Tant qu'elles ſeront en vigueur; tant qu'elles ſeront reſpectées, le Monde ſera tel qu'il doit être; les Etats ſeront ſagement gouvernés; les Rois, ſoumis aux ordres du Ciel, dont ils tiennent la place ſur la terre, auront eux-mêmes des Sujets dociles, qui regarderont comme le plus cher de leurs devoirs, celui qui les oblige à leur obéir & à les aimer: les Peres, pleins d'une véritable tendreſſe pour ceux à qui ils ont donné le jour, auront des enfans reconnoiſſans, reſpectueux, attentifs & dociles, qui profiteront des ſages inſtructions qui leur ſeront données, & qui, par toute leur conduite, ſeront la conſolation, la joie, le bonheur, & comme un ſurcroît de vie pour ceux dont ils tiennent la leur; les Chefs de famille, aidés par leurs chaſtes

Epouſes, gouverneront en paix leurs ménages; ſérieuſement occupés de leurs devoirs reſpectifs, le mari & la femme n'empiéteront pas ſur les droits l'un de l'autre: le mari, quoique maître abſolu, n'exercera qu'un empire plein de douceur ſur ſa compagne; il donnera ſes ordres, mais il ſe déchargera ſur elle du ſoin de l'exécution: & la femme, toujours modeſte, toujours reſpectueuſe, toujours obéiſſante, lors même qu'elle commandera, n'aura pas de plus douce ſatisfaction que celle de faire exécuter les ordres qu'elle aura reçus, & de ſe conduire en tout ſuivant les vues & les intentions de celui qu'elle repréſente. Dans cette viciſſitude de biens & de maux, de peines & de plaiſirs, de chagrin & de joie, dont cette courte vie eſt parſemée, ils partageront egalement les uns & les autres; ils s'affligeront de concert, ou ſe réjouiront enſemble. C'eſt ainſi que, dans toutes les conditions & dans tous les etats de la vie, il régnera une harmonie univerſelle, qui fera revivre les heureux tems de *Yao* & de *Chun*.

En plaçant ſous un même point de vue, & en rapportant de ſuite tout ce que le Philoſophe chinois a enſeigné de plus eſſentiel, j'ai expoſé ſon ſyſtême en entier. Malgré tous ſes efforts pour faire prévaloir la vertu, au moyen d'un ſyſtême ſi naturel, ſi ſimple & ſi beau, les hommes de ſon tems etoient preſque généralement dépravés; tous les vices ſembloient être réunis pour les porter aux excès de tous les genres. Les Rois armoient les uns contre les autres; les Grands levoient l'etendard de la révolte contre leurs légitimes Souverains; les Peuples vivoient dans une licence effrénée, & le déſordre régnoit par-tout.

L'un des *Tay-fou* du Royaume de *Tſi*, à qui il ne manquoit que le nom de Roi, dont il avoit déjà envahi toute l'autorité, travailloit ſourdement à faire deſcendre ſon Maître du

trône pour s'y placer lui-même, & régner en son propre nom. La crainte que le Roi de *Lou* ne mît obstacle à son dessein, l'empêchoit seule de le faire eclater. Le *Lou* etant le Royaume le plus voisin du *Tsi*, pouvoit aisément donner du secours à un Prince opprimé, & le défendre contre l'oppresseur injuste qui voudroit usurper ses Etats ; il falloit ou s'assurer du Roi de *Lou*, ou le mettre hors d'etat de rien entreprendre. Le premier moyen parut impraticable au traître *Tay-fou ;* il s'en tint au second, & faisoit déjà ses préparatifs de guerre pour se mettre en etat de l'entreprendre & de réussir. *Koung-tsée* pénétra son projet, ou en fut instruit par quelqu'un de ceux qu'il avoit autrefois connus dans le *Tsi :* il en eut horreur, & craignit en même-tems pour son Prince & pour sa patrie. Il s'en expliqua avec quelqu'un des plus intimes de ses disciples, & leur parla ainsi : « Nous sommes menacés d'un terrible orage. » Le perfide *Tien-tchan*, l'un des *Tay-fou* du *Tsi*, est sur le » point de venir fondre sur nous avec toutes les forces du » Royaume qu'il veut usurper. Il veut s'asseoir sur le trône » de son Souverain ; mais ce ne sera qu'après nous avoir » mis nous-mêmes sous le joug. Tous les préparatifs de guerre » qu'on lui voit faire sourdement, vont être dirigés contre » nous. Je connois l'ambition & l'habileté de *Tien-tchan :* que » deviendra le Royaume de *Lou ?* Ce Royaume appartient à » nos Ancêtres, souffrirons-nous que des etrangers s'en empa- » rent, & foulent insolemment les cendres de ceux à qui nous » devons la vie ? Quelqu'un d'entre vous n'aura-t-il pas assez de » courage & de talens pour détourner la foudre qui gronde » déjà sur nos têtes » ?

Tsée-koung s'avança à l'instant vers son Maître, & lui dit : « reposez-vous-en sur moi ; je me sens en etat de faire ce que » vous souhaitez. Je vole au secours de ma patrie ; vous serez

instruit

» instruit dans peu de mes succès ou de ma honte. Je ferai bien » peu fortuné, ou bien mal-adroit, si le Royaume de *Lou* n'est » pas bientôt à l'abri de tout ce que le perfide *Tien-tchan* pour- » roit entreprendre contre lui ».

« Allez, lui répondit *Koung-tsée ;* la chose presse, ne » perdez pas un moment. J'espere que vos promesses ne » seront point vaines, & que notre patrie vous sera redevable » de son salut ». Ce jour-là même *Tsée-koung* se mit en chemin pour travailler efficacement & en toute diligence, à l'exécution du projet qu'il avoit conçu. Il commença par visiter tous les *Tay-fou*, ou grands Seigneurs voisins du *Lou*, qui avoient des vassaux auxquels ils commandoient en Souverains ; il leur persuada qu'il etoit de leur intérêt de secourir de toutes leurs forces le Roi leur Souverain, contre lequel on armoit secrétement dans le *Tsi ;* il les engagea à se tenir prêts à tout evénement, & à se mettre en etat d'une vigoureuse défense le plutôt possible. Il se transporta ensuite dans les différens petits Royaumes ou Principautés feudataires de *Tsi*, en vit, l'un après l'autre, tous les Ministres, & leur fit entendre que, s'ils ne se hâtoient de prévenir *Tien-tchan*, ils seroient bientôt les tristes victimes de l'ambition de ce scélérat. Tous ces Princes n'appercevant rien que de très-vraisemblable dans ce que leur disoit *Tsée-koung*, entrerent aisément dans ses vues ; ils se liguerent entre eux contre celui qu'ils regardoient comme l'ennemi commun. Dans peu tout fut en rumeur dans le Royaume de *Tsi*. On l'attaqua au dehors ; le trouble & les dissensions agiterent le dedans, & le *Tay-fou Tien-tchan* eut à se défendre contre tous.

Content d'avoir si bien réussi, *Tsée-koung* revint auprès de son Maître pour lui rendre compte de la conduite qu'il avoit tenue, & de tout le détail de ce qu'il avoit fait. *Koung-tsée*

l'ecouta avec attention ; & sans l'approuver ni le désapprouver en termes formels, il lui répondit en ces mots : « les troubles » qui agitent actuellement le *Tsi*, sont la conservation & comme » la sauve-garde du Royaume de *Lou*. Si quelqu'un du Royau- » me de *Tsin* venoit à bout de mettre ainsi le trouble dans le » Royaume de *Ou*, le Royaume de *Yue* n'auroit plus rien à » craindre, & penseroit alors à s'agrandir. Votre eloquence » a eu du succès ; mais elle a eté au-delà de ce que j'avois en » vue. Je ne pensois qu'à mettre en sureté ma patrie : les moyens » qui l'ont conservée, sont entiérement de vous. Trop parler » & trop entreprendre, sont souvent la source de bien des » malheurs, qui n'arrivent que long-tems après, & lorsqu'on » s'y attend le moins : il n'est plus tems alors d'y remédier. » Réfléchissez sur ce que je viens de dire ».

Quoique *Koung-tsée* n'eût contribué au salut de sa patrie que de sa bonne volonté, on lui en attribua cependant tout l'honneur. *Ting-koung* ouvrit enfin les yeux sur le mérite d'un tel Sujet, & se résolut à tirer parti de ses services. Il n'ignoroit pas que tout ètoit en désordre dans son Royaume, & que, jusques dans sa Capitale même, les loix y etoient sans vigueur. Il n'ignoroit pas que, sous le regne de son prédécesseur, *Koung-tsée*, dans le tems de sa premiere jeunesse, & n'exerçant encore qu'un emploi subalterne, avoit mis le bon ordre parmi ceux de la ville & de la campagne, & fait prendre, pour ainsi dire, une nouvelle forme à tout le Royaume de *Lou*, par l'influence que la principale ville a nécessairement sur toutes les autres. Il ne douta point qu'il n'eût les mêmes succès, & de plus grands encore, dans l'âge mûr, & revêtu d'une Charge qui lui donneroit inspection sur tout ce qui est du ressort de la Police générale de l'Etat. Il le fit appeller, & lui fit part des vues qu'il avoit sur lui. *Koung-tsée*, qui ne

cherchoit qu'à se rendre utile en ramenant les hommes à la pratique de leurs devoirs respectifs, accepta, sans délibérer, le pénible fardeau dont le Roi vouloit le charger. Il commença par faire la fonction de Gouverneur du peuple, dans la ville même où le Souverain tenoit sa Cour.

En entrant en charge, le premier de ses soins fut de se rendre agréable au grand nombre, par sa bienfaisance envers tous ceux de l'etage inférieur. Il leur parloit souvent ; il tâchoit de se mettre à leur niveau ; il sembloit même les consulter ; & par ce moyen, il leur insinuoit adroitement la convenance & la nécessité de ce qu'il avoit résolu de faire. Lorsqu'il les croyoit persuadés, ou que par leurs dispositions il jugeoit qu'il pouvoit entreprendre, sans risquer de se compromettre ou d'avilir l'autorité, il publioit des Ordonnances, & les faisoit exécuter à la rigueur. Après trois mois d'exercice, il eut la consolation de voir que tout avoit changé de face. La paix régnoit dans les familles ; les citoyens, loin de chercher à se nuire les uns aux autres, comme ils le faisoient ci-devant, se prévenoient mutuellement par de bons offices ; l'exacte probité régna dans le commerce ; & le travail assidu parmi les artisans. *Ting-koung*, charmé d'un changement si utile à ses Sujets, & si glorieux à son regne, en remercia très-sincérement celui qui en etoit l'auteur. *Le Royaume de Lou*, dit-il à *Koung-tsée*, *est dans l'etat le plus florissant ; mes Sujets sont devenus soumis, dociles & laborieux. C'est-là votre ouvrage. Mais il n'est pas encore parfait ; j'espere qu'il le sera dans peu.*

Son espérance ne fut pas vaine ; le nouveau Magistrat tourna ses vues du côté des cultivateurs : cette classe d'hommes, la plus utile de toutes, lui parut mériter des attentions particulieres, & il les donna. Il envoya d'habiles Experts pour faire la visite des terres, & leur enjoignit d'en prendre une connois-

ſance exacte, afin de ne rien etablir qui pût tourner au préjudice de quelqu'un. A leur retour, il profita des lumieres qu'ils lui donnerent pour faire des réglemens analogues aux qualités des différens terreins, qu'il rangea tout ſimplement ſous cinq claſſes générales. Sous la premiere claſſe, etoient compris les terreins elevés & arides; ſous la ſeconde, les terreins humides & bas; ſous la troiſieme, les terreins ſablonneux & preſque ſtériles; ſous la quatrieme, les terreins compactes, gras, mais preſque argileux; ſous la cinquieme enfin, les terreins qui, par une culture plus ou moins ſoignée, pouvoient être portés à tous les degrés de fertilité. Il laiſſa à l'intelligence des Cultivateurs le ſoin de ranger les eſpeces de terreins dont il ne faiſoit aucune mention, ſous quelqu'une des cinq claſſes qu'il aſſignoit. Il aſſigna de plus pour chaque claſſe, le genre de denrée qu'on devoit lui confier; il fixa le tems où l'on devoit ſemer & planter, & celui encore où l'on devoit recueillir, afin que chaque denrée fût au point de maturité convenable. Ces réglemens exactement obſervés, procurerent une nourriture abondante & ſaine; & les riches comme les pauvres, les propriétaires des terres & les cultivateurs, y trouverent egalement leur profit.

Les Experts qu'il avoit envoyés, lui rapporterent encore que les perſonnes accommodées des biens de la fortune, ſous le ſpécieux prétexte d'honorer les morts, leur elevoient à grands frais des ſépultures qui occupoient de vaſtes emplacemens dans des lieux où les terres pouvoient être d'un grand produit. *C'eſt un abus*, dit *Koung-tſée, & un grand abus auquel je tâcherai de remédier inceſſamment.* Il travailla en effet à y remédier, & y travailla efficacement, ſans employer pour cela la force ni l'autorité. Il prévit que le grand nombre de ceux qui ſe trouveroient dans le cas, auroient aſſez de crédit, ou ne man-

queroient pas de ſubterfuges pour eluder les Ordonnances qu'il eût publiées à cet effet ; il voulut qu'ils ſe portaſſent d'eux-mêmes à faire ce qu'il ſouhaitoit. Il ſe contenta de renouveller comme un article très-eſſentiel de l'ancien cérémonial, celui qui concerne les ſépultures. « Les ſépultures, dit-il à cette occa-» ſion, ne doivent point reſſembler à des jardins de plaiſance » & de divertiſſement ; ce ſont des lieux de ſanglots & de » pleurs : c'eſt ainſi que les Anciens les enviſageoient. Faire de » ſomptueux & magnifiques repas dans des appartemens où » tout ne reſpire que le luxe & la joie, près des tombeaux qui » renferment les cendres de ceux à qui l'on doit la vie, c'eſt » une eſpece d'inſulte qu'on fait aux morts reſpectables qu'on » doit regretter. Les lieux elevés & les moins propres à la » culture, ſont les plus propres à ſervir de ſéjour aux morts ; » il ne faut point les entourer de murailles ; il ne faut pas les » décorer de rangées d'arbres alignés avec ſymmétrie. Dénués » de ces ornemens frivoles, les hommages qu'on s'empreſſera » d'y rendre à ceux qui ont ceſſé de vivre, ſeront des hom-» mages ſinceres & purs, fideles interpretes des ſentimens de » tendreſſe, de reconnoiſſance, & de véritable regret. Il faut » donc, ſi l'on veut pratiquer les rites dans le véritable eſprit » de leur etabliſſement, s'en tenir à ce qui avoit eté fixé par » les Sages de la haute Antiquité. C'eſt ſur le Royaume de » *Lou* que les autres Royaumes ſe modelent aujourd'hui ; fai-» ſons enſorte qu'en nous imitant, ils ne pratiquent que ce qui » nous a eté tranſmis par le grand *Tcheou-koung* ».

Ce moyen lui réuſſit au-delà de ce qu'il avoit lieu d'en attendre, vu l'etat où etoient les choſes. On n'enterra plus les morts que dans des terreins qui n'etoient pas propres à la culture, & ſur des hauteurs, autant que les circonſtances pouvoient le permettre. Les perſonnes au-deſſus du commun, dont

les sépultures, embrassant un vaste terrein, etoient remplies de ces arbres stériles qui ne sont que pour l'ornement, se mirent en quelque sorte au niveau des moins riches, en n'y laissant que le petit nombre d'arbres qui suffisoient pour ombrager les tombeaux ; & les matériaux des murailles qui entouroient ces lieux funebres, transformés par la vanité en lieux de délices, furent employés à construire des maisons rustiques pour servir de demeure aux cultivateurs.

Des succès si rapides, & en même tems si utiles à l'Etat, furent admirés d'un chacun ; l'eloge de *Koung-tsée* voloit de bouche en bouche ; & tout le monde, dans tout ce qui etoit du ressort de sa charge, se faisoit un devoir de lui obéir. De son côté, il donnoit l'exemple d'une parfaite obéissance aux loix ; il les observoit avec la derniere exactitude, & exigeoit de ses disciples & de tous ceux qui, de près ou de loin, lui appartenoient en quelque chose, qu'ils en fissent de même. Son respect pour la personne de son Souverain, etoit des plus profonds ; il ne se lassoit pas de dire « que les légitimes Souverains » etoient les Députés du Ciel pour le gouvernement des hom» mes sur la terre ; qu'ils etoient les peres & les meres de leurs » Sujets, & que les Sujets, par un juste retour, devoient être » à leur egard comme des fils respectueux, reconnoissans & » toujours dociles ». Il prouvoit par sa conduite, que ses paroles n'etoient que les foibles expressions des sentimens dont il etoit pénétré dans le fond du cœur. Il n'alloit jamais à la Cour que revêtu de ses habits de cérémonie. Sa contenance devant le Roi etoit toujours grave & modeste, ne lui parlant, pour ainsi dire, qu'à demi-voix ; & lorsqu'il lui parloit, ce n'etoit que pour lui rendre compte de son administration, ou pour lui donner des avis utiles relativement à son emploi, ou pour répondre à ses interrogations. Tout ce qui avoit rapport au

Prince, lui etoit comme ſacré. Avant d'entrer au Palais, il compoſoit en quelque ſorte ſa phyſionomie, ſe recueilloit tout entier en lui-même, ramaſſoit ſes habits, ſe courboit un tant-ſoit-peu, baiſſoit les yeux, mettoit ſes deux mains contre ſa poitrine, & marchoit d'un pas grave juſqu'à ce qu'il fût arrivé où il devoit ſe rendre.

Cette maniere de témoigner ſon reſpect, parut aux yeux de quelques-uns de ſes diſciples avoir quelque choſe d'outré. « Maître, lui dirent-ils, la décence extérieure eſt un des arti- » cles que vous avez tâché de nous inculquer avec le plus de » ſoin; & cette décence, ſelon vous, doit être exempte de » toute affectation. N'y a-t-il pas de l'affectation, & une affec- » tation bien marquée dans ce que vous faites en approchant » du Palais, & même aux approches des différentes Maiſons » royales? Selon vous encore, il ne faut jamais excéder, fût-ce » dans le bien, & ce n'eſt qu'en tenant un juſte milieu en toutes » choſes, que l'on peut être réputé ſage. Auriez-vous oublié » les leçons que vous nous avez ſi ſouvent données? ou peut- » être auriez-vous quelque motif qui vous porte à en agir ainſi? » Vous nous feriez plaiſir de nous donner ſur ce point des eclair- » ciſſemens qui ſoient à notre portée, & dont, à notre tour, » nous puiſſions faire uſage, pour corriger ce qu'il y a de dé- » fectueux dans notre conduite ».

« Je n'ai pas oublié, leur répondit *Koung-tſée*, les leçons » que je vous ai données, & je fais tous mes efforts pour les » mettre moi-même en pratique. Je vous ai dit ſouvent que le » Sage ne devoit rien avoir d'affecté, & qu'en toutes choſes il » devoit tenir le juſte milieu. Je vous l'ai dit cent & cent fois; » je vous le dis encore; & j'ajoute, pour vous engager à » m'imiter, que c'eſt-là mon etude de tous les jours. Mais ce » que vous regardez comme un excès & une affectation, ne

» doit pas être ainsi nommé : c'est tout au moins abuser des
» termes. Il n'y a rien dans ce que je fais, qui ne soit dans l'exac-
» titude du devoir ; il n'y a rien qui ne me soit comme naturel.

» Vous convenez sans doute que nous devons honorer & res-
» pecter le Ciel pardessus tout ; il ne sauroit y avoir de l'excès
» à respecter, jusques dans les plus petites choses, ceux qui le
» représentent. Quant à la maniere de témoigner à l'extérieur
» le respect, & de rendre les honneurs légitimement dus, elle
» doit être conforme à l'etat de chacun, & se ressentir du carac-
» tere particulier de celui qui s'acquitte de ce devoir. Mon
» caractere, mon etat, ce que je suis, ce qu'on me croit être,
» tout cela concourt à exiger que j'en agisse comme je fais ;
» & c'est en agissant ainsi, que, sans publier aucune défense,
» sans même dire un seul mot, je suis venu à bout de purger
» le Palais & tous ses environs, de cette foule de fainéans &
» d'oisifs qui s'y assembloient à chaque heure du jour, & qui,
» par leurs bourdonnemens indécens, les rendoient presque
» semblables à ces lieux où se tiennent les foires ou les marchés
» publics.

» Vous ne l'ignorez pas, tous les yeux sont ouverts sur moi,
» depuis sur-tout que, par le dû de ma Charge, je dois moi-même
» les avoir ouverts sur tout le monde. On m'examine, si je puis
» parler ainsi, depuis la tête jusqu'aux pieds ; on epluche toutes
» mes actions ; & jusqu'à la plus petite, il n'en est aucune qu'on
» ne juge à la rigueur : je ne dois par conséquent en faire au-
» cune qui ne soit à l'epreuve de la critique la plus sévère,
» aucune qu'on puisse justement censurer, aucune même qui
» ne puisse servir d'exemple ; c'est à quoi tendent tous mes
» efforts. En me voyant respecter mon Souverain, non-seule-
» ment quand je suis en sa présence, mais encore lorsque j'ap-
» proche des lieux qui lui servent de demeure, il est tout naturel
» qu'on

Helman, Sculp.

» qu'on en conclue que mon respect est sincere, & sans aucune » vue d'intérêt personnel; que c'est un respect de devoir qui » oblige tout le monde; & si tout le monde ne s'acquitte pas » de ce devoir de la maniere dont je m'en acquitte moi-même, » le grand nombre sera, du moins quant à l'extérieur, plus res- » pectueux qu'il ne l'etoit ci-devant ».

« Notre Maître dit très-bien, repliquerent les disciples; nous » ne faisions pas toutes ces réflexions : il ne nous reste qu'à » tâcher de suivre son exemple d'aussi près qu'il nous sera pos- » sible ».

La complaisance de notre Philosophe envers tous ceux qui vouloient apprendre quelque chose de lui, & la facilité avec laquelle il répondoit à tout, lui attiroient des interrogations sans nombre sur toutes sortes de sujets. L'un des Ministres d'Etat, nommé *Ki-koan-tsée*, ou simplement *Ki-tsée*, faisoit creuser un puits; les travailleurs trouverent, à quelques pieds de profondeur dans la terre, un pot de terre cuite, fait en forme de marmite. Dans ce pot etoit une figure de pierre qui ressembloit en quelque chose à un mouton, mais qui en différoit en plusieurs de ses parties. On ne savoit trop ce que c'etoit; & les Antiquaires qui furent consultés, n'etoient pas de même sentiment sur le nom qu'il falloit lui donner. Le Ministre l'envoya à *Koung-tsée* pour avoir son avis.

Koung-tsée, sur le simple rapport du député, avant même d'avoir examiné la figure, décida que c'etoit très-certainement un *fen-yang*, c'est-à-dire, un mouton monstre, regardé par quelques-uns comme un des esprits de la terre. « Chaque chose, » dit-il, a un nom propre sous lequel on la désigne, & ce nom » exprime lui-même les principales qualités de la chose dési- » gnée. Ce qu'on a trouvé en creusant la terre, n'ayant pas » la forme d'une chose ordinaire, on n'a pu la désigner qu'en

» indiquant ce dont elle approche le plus. Celle dont il s'agit » a une figure qui participe de la figure du chien, & de celle » du bélier ou du mouton. Ceux qui les premiers l'ont apper- » çue, l'ont sans doute examinée avec beaucoup d'attention. » Avant de la dénommer, ils ont vu qu'elle tenoit beaucoup » plus du mouton que du chien, ou de tout autre animal, & » l'ont appellée *fen-yang* (mouton monstre) ; & comme ce » monstre fut trouvé ne quittant pas la terre, ils se sont ima- » ginés que c'etoit un de ces esprits préposés à la garde de ce » qu'elle contient sur sa surface & dans son sein. Il est une » autre espece de monstre qui a la face humaine, les cornes » comme celles du bœuf, & le reste du corps semblable à celui » d'un gros serpent : on lui a donné le nom de *kouei-ouang-* » *leang* ; & comme il faisoit son séjour dans les montagnes, on » l'a regardé comme l'un des esprits qui président aux eléva- » tions, aux forêts & aux montagnes. Sous le nom de *kouei-* » *ouang-leang*, on comprend plusieurs autres monstres de diffé- » rentes figures, que l'on regarde comme autant d'esprits qui » ont leurs fonctions particulieres au service du globe que nous » habitons. Par exemple, celui qui est semblable au bœuf, » mais qui est sans cornes, & n'a qu'un pied ; & cet autre qui » a la ressemblance d'un enfant d'environ trois ans, ayant les » oreilles très-longues, & les yeux de couleur de feu, sont » regardés comme ayant inspection sur l'air qui nous environne. » Pour ce qui est des monstres aquatiques, qu'on a cru être des » esprits auxquels a eté confié le gouvernement des eaux, on » les appelle du nom général de *loung-ouang-siang*, comme » qui diroit monstres ayant la ressemblance du dragon. Tous » ces différens monstres, & bien d'autres que je pourrois nom- » mer encore ; n'ont rien de commun avec la figure de pierre » à laquelle on veut que je trouve un nom. Ce à quoi elle

» ressemble le plus, c'est au mouton monstre; on peut donc » l'appeller *mouton-monstre* (*fen-yang*) ».

Je ne ferois pas mention de toutes ces bagatelles, si je n'ecrivois que pour amuser un lecteur oisif; mais mon dessein, en prenant la plume, a eté de faire connoître un grand homme dans tous ses rapports, & de le mesurer, si je puis parler ainsi, dans toutes ses dimensions. D'ailleurs, j'ai promis de ne pas m'ecarter des Auteurs chinois, & je tiens parole, aux risques d'ennuyer. Voici quelque chose de plus grave.

Le Roi *Ting-koung*, plus satisfait de jour en jour de la conduite de *Koung-tsée*, le fit appeller pour l'entretenir en particulier, & lui offrir la charge de *Sée-keou*, qui le mettoit à la tête de la Magistrature, tant civile que criminelle, de tout le Royaume, lui donnoit une autorité qui n'etoit subordonnée qu'à celle du Roi lui-même. *Koung-tsée* hésita quelques momens avant de donner sa réponse. Le Roi crut qu'il alloit refuser; & sans attendre qu'il s'expliquât: « je compte sur vous, lui dit-il, pour la bonne » administration de la justice. Réformez ce qui a besoin de » réforme; etablissez ce qui vous paroîtra convenable & utile; » faites en un mot ce que vous jugerez pour le mieux: j'ap» prouve par avance tout ce que vous ferez, persuadé que » je suis de votre zele pour la gloire de mon regne, & pour » l'avantage de tous mes Sujets ».

« Soyez assuré, répondit *Koung-tsée*, que vous n'avez pas » de Sujet plus fidele que moi, & plus dévoué à votre service; » je ne cherche que les occasions de vous en donner des preu» ves. Je mettrai tous mes soins à me rendre digne des bontés » que vous avez pour moi, & des marques de confiance que » vous voulez bien me donner. Mais j'ai à prévenir votre Ma» jesté que je commencerai l'exercice de ma nouvelle charge, » par l'exécution la plus eclatante, mais la plus nécessaire qu'il

» y ait eu depuis long-tems dans votre Royaume. L'un des » principaux d'entre ceux qui tiennent le premier rang dans » votre Cour, s'eſt rendu coupable d'une multitude de crimes, » dont un ſeul ſuffiroit pour le faire condamner à perdre la vie » ignominieuſement. Le monſtre dont je parle eſt le plus riche » & le plus accrédité de vos *Tay-fou* : c'eſt *Chao-tcheng-mao*. » Il faut qu'il meure, & que ſon ſupplice ſerve à effrayer les » méchans. Si vous le laiſſez vivre, vos peuples continueront » à gémir ſous le poids de ſa tyrannie, & vous ne ſauriez » manquer d'être ebranlé vous-même ſur votre trône. C'eſt lui, » c'eſt ce perfide qui eſt le principal auteur de tous les maux » qui ont affligé ci-devant le Royaume de *Lou*. Il a ſoufflé » le feu de la diſcorde ; il l'a attiſé ; il n'a rien oublié pour » inſpirer l'eſprit de rebellion. Il faut qu'il meure. Ne vous y » oppoſerez-vous pas, ſi tous ſes crimes ſont prouvés de ma- » niere à l'en faire convenir lui-même » ?

« Je n'aurai garde, répondit le Roi, de m'oppoſer à ce que » vous faſſiez le dû de votre charge : prenez garde cependant » à ne pas cauſer du trouble. *Chao-tcheng-mao* a bien des amis; » ne craignez-vous pas qu'ils ne prennent ſa défenſe? Si votre » Majeſté n'eſt en peine que ſur ce point, dit *Koung-tſée*, » elle peut ſe tranquilliſer. *Chao-tcheng-mao* n'a point d'amis ; » ceux qui font ſemblant de l'être, parce qu'ils le croient puiſ- » ſant & riche, l'abandonneront auſſi-tôt qu'ils le croiront mal- » heureux. Faites, repliqua le Roi, ce que la juſtice, la fidé- » lité à mon ſervice, & l'exacte probité exigeront de vous ; » je n'y mettrai aucun obſtacle ».

Sur cette promeſſe, *Koung-tſée* entre en poſſeſſion de ſon nouvel emploi, & il en commence les fonctions par des informations juridiques ſur la conduite de *Chao-tcheng-mao* ; c'eſt-à-dire, ſur les vexations, les cabales contre l'autorité légitime,

Helman, Sculp.

& tous les autres crimes dont ce *Tay-fou* s'etoit rendu coupable. Le procès fut bientôt inſtruit ; car ſept jours après qu'il eut eté inſtallé dans ſa charge, il le jugea définitivement, & condamna le criminel à avoir publiquement la tête tranchée avec le ſabre dépoſé dans la ſalle des Ancêtres, dite le *Tay-miao.* Cette terrible exécution fit trembler les plus intrépides, ceux d'entre les Grands en particulier qui avoient quelques crimes à ſe reprocher. Les diſciples même du Philoſophe en furent dans un etonnement dont ils avoient peine à revenir ; & ce ne fut qu'après avoir eté inſtruits des raiſons qui avoient pu porter à cette ſévérité celui qu'ils regardoient comme le plus doux des hommes, qu'ils la crurent, ſinon indiſpenſable, du moins néceſſaire à bien des egards.

« Maître, lui dit *Tſée-koung*, vous avez fait ſubir le ſupplice » le plus ignominieux à *Chao-tcheng-mao* : il etoit ſans doute » coupable, puiſque vous l'avez condamné ; mais n'y a-t-il pas » un peu de précipitation dans la conduite que vous avez tenue » à ſon egard ? Vous ne faites que d'entrer en charge, & vous » faites mourir un des hommes qui illuſtroit le plus le Royaume » de *Lou*, par ſa capacité en tout genre. Perſonne n'ignore » que *Chao-tcheng-mao* joignoit à un eſprit ſupérieur la con» noiſſance pratique de cette foule de talens dont un ſeul ſuffit » ſouvent pour faire briller un homme en place ; qu'il connoiſ» ſoit à fond le fort & le foible des différens Royaumes qui » nous avoiſinent ; & qu'en fait de lumieres ſur ce qui concerne » les affaires du Gouvernement, il ne le cédoit à aucun. Pour » conſerver à l'Etat un homme de ce rang, qui pouvoit lui » être très-utile, ne pouviez-vous pas trouver dans la profon» deur de votre génie, quelque moyen de le faire rentrer en » lui-même, & de le ramener à ſon devoir » ?

« Je ſuis très-charmé, lui répondit *Koung-tſée*, de votre

» maniere de penſer. Ce que vous venez de dire, mérite une » réponſe de ma part, & une réponſe qui puiſſe vous ſatisfaire. » Je n'ignore aucune des qualités, tant bonnes que mauvaiſes, » qui etoient réunies dans la perſonne de *Chao-tcheng-mao* ; » & malgré cette connoiſſance, j'ai jugé qu'on ne pouvoit » pas le laiſſer vivre. Je ne vous parlerai pas de ſes rapines, » de ſes brigandages, de ſes vexations, & des autres crimes » qu'on pouvoit lui reprocher ; je vous dirai ſeulement qu'il eſt » cinq ſortes de délits qui ſont impardonnables. Retenez bien » ce que vous allez entendre, afin de pouvoir y réfléchir à » loiſir. Il eſt bon qu'avant d'exercer un emploi qui met ſou» vent l'homme le plus porté à la douceur, dans le cas de punir » avec la ſévérité la plus rigoureuſe, on ſoit convaincu que c'eſt » une néceſſité indiſpenſable, & que ce ſeroit ne pas aimer » les hommes, ne pas avoir le *jin*, que d'en agir autrement.

» Le premier des délits qui ne méritent aucun pardon, eſt » celui d'un ſcélérat qui médite ſécrétement les crimes, & qui » les trame enſuite ſous le maſque de la vertu.

» Le ſecond, eſt une incorrigibilité reconnue, & ſouvent » eprouvée dans des cas graves & contraires au bien général de » la ſociété.

» Le troiſieme, eſt le menſonge calomnieux, revêtu du » manteau de la vérité, pour tromper, en matiere importante, » ceux qui influent en quelque choſe ſur le bonheur ou le mal» heur du commun des hommes.

Le quatrieme, eſt la vengeance cruellement exercée, après » que la haine qui l'a ſuggérée s'eſt long-tems cachée à deſ» ſein ſous l'apparence de l'amitié.

Le cinquieme, enfin, eſt de dire le blanc & le noir, le pour » & le contre ſur le même objet, ſuivant l'intérêt qu'on trouve » à dire l'un ou l'autre. Il n'eſt aucun de ces cinq genres de

» crimes, qui ne mérite en particulier une punition exemplaire. » *Chao-tcheng-mao* s'eſt rendu coupable de tous les cinq à la » fois; & c'etoit un coupable d'habitude, un coupable qui ne » vouloit pas ſe corriger, & qui ne tendoit à rien moins qu'à » bouleverſer tout l'Etat: jugez ſi j'ai dû, ſi j'ai pu lui faire » grace ».

Tſée-koung n'en demanda pas davantage, & demeura convaincu que ſon Maître, chargé par etat de punir les crimes, ne devoit pas laiſſer vivre un criminel de cette eſpece, nonobſtant le haut rang dans lequel il etoit placé, & quelque mérite qu'il pût avoir d'ailleurs. La plus ſaine partie de la Cour & de la Ville applaudit à la juſtice & à la fermeté de *Koung-tſée*, & le Peuple ne vit plus en lui qu'un Protecteur eclairé contre les vexations qu'il pourroit eſſuyer de la part des perſonnes en place. Cependant il ſe trouva un homme qui oſa déſapprouver les eloges qu'on donnoit à *Koung-tſée* de tous côtés: c'etoit un Poëte, prétendu Philoſophe, qui, ne penſant pas ſur ſon compte auſſi favorablement que le Public, s'aviſa de faire une chanſon ſatyrique contre celui que tout le monde louoit. « Nous le voyons encore de loin, dit le » *Chanſonnier;* ſa robe nous paroît d'une très-belle etoffe; » mais elle eſt ſans doublure, & n'eſt point couſue encore. » Attendons qu'il s'avance de quelques pas; la robe tombera » d'elle-même, & nous le verrons tout nud ».

Ce couplet courut bientôt toute la Ville; & *Koung-tſée*, qui en eut connoiſſance, ne s'en offenſa point. « L'Auteur a » raiſon, dit-il à ceux qui le lui rapporterent; il ne faut pas » juger l'homme par ſon extérieur, non plus que par l'habit » qu'il porte; il faut, autant qu'il ſe peut, pénétrer juſqu'au » fond de ſon cœur, & voir ce qui s'y paſſe: mais comme » cela eſt très-difficile, il faut du moins ne le juger que ſur

» ſa conduite. Quant à ce qui me concerne, je tâcherai de » me conduire de maniere à engager le Poëte à me juger ſans » prévention ; & j'oſe me flatter que ſon jugement me ſera » favorable ».

Il ne ſe trompa point. Quelques mois après il courut une autre chanſon ſur ſon compte, & c'etoit le même Poëte qui l'avoit faite. En voici le ſens : « Ci-devant, ceux qui traitoient » les affaires de l'Etat, ne ſe rendoient au Palais qu'après être » bien repus, & ſouvent à moitié ivres ; les femmes peu ſou-» miſes à leurs maris, ſe donnoient toutes ſortes de libertés ; » les Riches abuſoient de leurs richeſſes pour ſe ſouſtraire à l'ob-» ſervation des loix ; les Marchands ne ſe faiſoient point de ſcru-» pule de tromper, & trompoient impunément : mais depuis que » *Koung-tſée* eſt en charge, tout a changé de face. Les Grands » vont au Palais à jeun, & y traitent ſérieuſement les affaires ; » les femmes, ſoumiſes à leurs maris, ne s'occupent que du ſoin » de leurs ménages ; les Riches obéiſſent aux loix ; la bonne-» foi regne dans le commerce ; & le Peuple, à l'abri des vexa-» tions, s'occupe, tranquillement & avec joie, du genre de » travail dont il tire ſa ſubſiſtance ».

Cette palinodie fut plus que ſuffiſante pour effacer les im-preſſions peu favorables que la premiere chanſon pouvoit avoir faites ſur certains eſprits ; mais elle ne ſuffit pas pour tranquil-liſer ceux de ſes diſciples qui faiſoient une etude particuliere des anciens rites. Ils croyoient voir une tranſgreſſion formelle de ces anciens rites, dans la ſévérité avec laquelle leur Maître avoit jugé *Chao-tcheng-mao*, & dans la rigueur dont il avoit uſé en faiſant exécuter le coupable, en aſſiſtant en perſonne à cette ſanguinaire exécution, & en ordonnant que ſon cadavre reſtât trois jours entiers ſans ſépulture, expoſé à la vue du peu-ple. Ils cherchoient l'occaſion favorable de pouvoir s'expliquer

avec

avec lui ſans témoins. *Jan-yeou* la trouva enfin, & lui dit: « Maître, je ſais que juſqu'ici vous avez fait tous vos efforts » pour remettre en vigueur la ſaine doctrine des Anciens, & » pour faire obſerver ce que les premiers Rois de la Monarchie » avoient ſagement etabli. Il eſt un point cependant, & un » point de la derniere importance, ſur lequel il me paroît que » vous n'êtes pas d'accord avec vous-même; ou, pour vous » parler ſans détour, que vous avez violé avec le plus grand » eclat, puiſque c'eſt à la vue, pour ainſi dire, de tout le » Royaume que vous l'avez violé. Il avoit eté etabli par ces » anciens Rois, dont la ſageſſe vous eſt ſi bien connue, que » ceux d'entre les Grands qui etoient décorés du titre de *Tay-* » *fou*, n'etoient pas ſoumis aux loix pénales qui avoient lieu » à l'egard des autres criminels; & vous avez fait exécuter à » mort le *Tay-fou Chao-tcheng-mao*, de la même maniere que » vous euſſiez fait exécuter un criminel de la lie du peuple, » & plus rigoureuſement encore. Je vous avoue que cette con- » duite de votre part, m'a infiniment ſurpris. La multitude de » vos occupations vous auroit-elle fait oublier cet ancien uſage, » ou votre intention ſeroit-elle de l'abroger, comme favori- » ſant en quelque ſorte le crime, quand il eſt commis par ceux » du haut rang? Un mot de votre bouche ſuffira pour eclaircir » ſur cela mon doute, & pour me tranquilliſer; ne me refuſez » pas, je vous prie, cette ſatisfaction ».

« Je veux bien vous ſatisfaire, lui répondit *Koung-tſée*; & » je le ferai d'autant plus volontiers, que cela me met dans » l'occaſion de vous expliquer dans ſon vrai ſens une ancienne » loi, dont il paroît que vous ne connoiſſez que les mots qui » l'expriment.

Pour ce qui eſt des Tay-fou, dit la loi, *il ne convient pas qu'ils ſubiſſent les ſupplices comme les autres; il ſuffit de leur*

représenter leurs crimes, de leur apprendre à en rougir, & de leur abandonner à eux-mêmes le soin de la punition. « Par ces » paroles, la loi n'exempte pas du supplice les *Tay-fou* qui se » sont rendus coupables des différens crimes pour lesquels le » commun des hommes est puni ; elle veut qu'on croie que » des hommes qui, en vertu de la dignité dont ils sont revêtus, » sont obligés de veiller à ce qu'il ne se commette pas des » crimes, n'en commettent point eux-mêmes qui méritent une » punition pareille à celle qu'on inflige aux autres malfaiteurs. » Elle veut aussi que, dans le cas où ils auroient eu le malheur » d'en commettre de tels, ils soient punis irrémissiblement, » mais de maniere que leur dignité ne soit point avilie. L'es- » prit de la loi est d'honorer la dignité dans la personne même » du coupable; & c'est pour cette raison qu'on ne parloit jamais » clairement des crimes commis par un *Tay-fou*. Si l'on etoit » forcé d'en parler, on les couvroit du voile de l'allégorie. » Lorsque, par exemple, un *Tay-fou* méritoit d'être châtié » pour ses débauches criminelles, on disoit dans le public que » les vases & les ustensiles qui servent aux sacrifices, etoient » dans un etat d'indécence & de mal-propreté à faire horreur. » S'il devoit être puni pour s'être souillé par d'autres crimes » indignes de son rang, on se contentoit de dire que les toiles » qui servent de pavillon dans le lieu où l'on sacrifie, ainsi que » celles qui sont pour d'autres usages dans le même lieu, » etoient déchirées & pleines de taches. S'il etoit entré dans » des cabales contre le Gouvernement ; s'il s'etoit emancipé » jusqu'à désobéir à ses Supérieurs, on disoit seulement qu'il ne » remplissoit pas avec exactitude les devoirs d'un homme en » place. S'il manquoit de fermeté à exiger de ses inférieurs ce » qui est du devoir, ou qu'il palliât leurs fautes, l'on disoit » qu'il epargnoit trop les Officiers subalternes. Si, enfin, il

» aboliſſoit quelque loi ou quelque coutume univerſellement » reçue, ou qu'il enfreignît, par quelque action indigne, cette » coutume ou cette loi, l'on diſoit qu'il ſe conduiſoit d'une ma- » niere extraordinaire. Les *Tay-fou* coupables étoient punis » ſuivant la griéveté de leurs crimes; mais ces crimes n'etoient » pas enoncés clairement, & ils prononçoient eux-mêmes l'ar- » rêt de leur propre condamnation, dont ils etoient les ſeuls » exécuteurs, perſonne ne pouvant mettre la main ſur eux. » Voici comment cela ſe pratiquoit.

» Un *Tay-fou* convaincu par des preuves evidentes & ſans » replique, de quelqu'un de ces crimes qui méritent la mort, » ſe citoit devant les Juges ou Commiſſaires nommés par le » Souverain; il s'accuſoit de ce dont il etoit coupable, con- » cluoit qu'il ne méritoit pas de vivre, & ſupplioit inſtamment » qu'on obtînt pour lui la permiſſion de ſe donner la mort. Les » Juges lui diſoient, en forme d'exhortation, tout ce qui etoit » propre à lui inſpirer la honte & le repentir, & alloient pren- » dre l'ordre du Souverain. A leur retour, le *Tay-fou* criminel » ſe couvroit la tête d'un bonnet blanc, prenoit l'habit de deuil, » & ſe rendoit à la porte du Palais, portant entre ſes mains le » ſabre, qu'il avoit lavé lui-même avec de l'eau propre, dans » la cuvette du lieu des ſacrifices. Auſſi-tôt qu'il etoit arrivé, il » ſe mettoit à deux genoux, la face tournée du côté du Nord, » & attendoit qu'on lui intimât la permiſſion qu'il avoit ſollicitée. » *Notre Maître commun*, lui diſoit l'un des Commiſſaires, *a* » *bien voulu avoir egard à votre priere; faites ce qui convient.* » Le criminel levoit alors le ſabre, & ſe donnoit la mort.

» Il y a long-tems que cette ſage loi n'a plus lieu parmi » nous. Les *Tay-fou* commettent leurs crimes trop à décou- » vert, pour qu'on puiſſe les déſigner par d'autres noms que » ceux qu'on leur donne communément. Ce ſeroit en vain

» qu'on voudroit n'en parler que ſous les dénominations diſ-
» crettes de l'allégorie, le peuple ne s'y laiſſeroit pas tromper.
» Témoin de leur luxe, de leur orgueil & des vices honteux
» auxquels ils ſe livrent ; victime de leurs vexations & de leur
» avarice, comment pourroit-il ſe perſuader qu'ils ne ſe ſont
» rendus coupables que de quelques négligences dans l'exer-
» cice de leur emploi ? La ſimplicité de nos mœurs primitives,
» permettoit aux Anciens d'en agir comme on le faiſoit alors.
» Tout a changé depuis ; & ſi aujourd'hui on obſervoit à la
» lettre l'ancienne loi que vous m'avez rappellée, on agiroit
» contre l'eſprit de cette même loi, en rendant mépriſable ce
» que, dans ſon inſtitution, elle a eu deſſein d'honorer. *Chao-
» tcheng-mao* s'eſt rendu, en face de tout le monde, coupable
» de cinq ſortes de crimes qui ne méritent aucun pardon ; en
» lui faiſant ſubir publiquement & avec ignominie la peine de
» mort, j'ai réparé en quelque ſorte, par cet exemple de juſ-
» tice, le mauvais exemple de l'impunité dans les perſonnes du
» haut rang. Les crimes en deviendront plus rares dans les per-
» ſonnes de tous les etats, quand on ſera convaincu qu'il n'eſt
» aucun etat qui puiſſe mettre à l'abri d'une punition méritée.

» Du reſte, ſoyez perſuadé que j'ai uſé de beaucoup d'in-
» dulgence, en ne condamnant à la mort que le ſeul coupable ;
» c'eſt la moindre des peines que j'ai pu lui infliger. En ſuivant
» à la rigueur ce que preſcrivent les loix, peut-être que toute
» ſa race auroit dû diſparoître de deſſus la ſurface de la terre. La
» loi dit : *on exterminera juſqu'à la cinquieme génération pour
» le crime de rébellion contre le ciel & la terre ; juſqu'à la qua-
» trieme génération, pour le crime de rébellion contre les Supé-
» rieurs & les Magiſtrats ; juſqu'à la troiſieme, pour l'habitude
» des crimes contre la loi naturelle ; juſqu'à la ſeconde, pour
» l'aboliſſement du culte des* Chen *& des* Kouei, *c'eſt-à-dire, des*

» *Esprits supérieurs & inférieurs : & l'on sera mourir, irrémissi-*
» *blement, quiconque aura tué quelqu'un, ou procuré sa mort*
» *d'une maniere injuste* ».

Il finissoit à peine ces mots, qu'il entra quelqu'un pour lui parler d'affaires. *Jan-yeou* se retira la tête baissée & le corps à demi courbé, & dit, tout en s'en allant, ces paroles mémorables : « je savois bien que notre Maître etoit un trésor de » science ; mais j'ignorois que ce trésor fût inépuisable. Dans » tout ce que je viens d'entendre, il n'y a pas un seul mot qui » ne mérite d'être réfléchi. Je me souviendrai toute ma vie » de cette utile conversation ».

C'est dans ces sortes de conversations, qui avoient pour objets les événemens du jour, que les disciples de notre Philosophe apprenoient à faire une application juste des principes généraux de morale & de conduite, dont ils etoient imbus. *Tsai-yu*, l'un de ceux qui avoient le plus à cœur d'acquérir la sagesse, s'etoit rendu chez *Koung-tsée* dans un tems où il le croyoit libre des occupations de sa charge, pour se faire expliquer quelque chose qui avoit rapport aux anciens usages. « Je » n'ai pas le loisir à présent, lui dit *Koung-tsée* ; je suis obligé » de sortir pour faire une visite au Ministre *Ki-kang-tsée* : je » ne veux pas le manquer. Je me présentai l'autre jour à la » porte de son hôtel; il me fit dire qu'il ne pouvoit pas me voir : » peut-être je serai plus heureux aujourd'hui. Attendez ici mon » retour ; je ne serai probablement pas long-tems sans vous re- » joindre ». Il sortit à l'instant, & revint peu après, parce que *Ki-kang-tsée* etoit déjà sorti lui-même pour se rendre auprès du Roi.

« Maître, lui dit *Tsai-yu* en le voyant, je suis dans une » surprise difficile à exprimer. Vous nous avez enseigné que » ceux qui cultivent la sagesse, ne doivent faire leur cour à qui

» que ce ſoit ; qu'ils ne doivent pas ſe produire chez les Grands, » ni même chez les Rois, à moins qu'ils n'y ſoient contraints » par des ordres ſupérieurs, ou appellés par des invitations » réitérées ; & voilà que, dans l'eſpace de peu de jours, vous » allez de vous-même, juſqu'à deux fois, chez un homme en » place, qui paroît ne vouloir pas de vous, & même vous » rebuter. La dignité dont on vous a nouvellement décoré, » auroit-elle fait germer dans votre cœur les ſemences d'ambi- » tion, que la Nature ſemble avoir jettées dans les cœurs de » tous les hommes ? En faiſant votre cour au Miniſtre *Ki-kang-* » *tſée*, vous prenez la vraie route qu'il faut tenir pour parve- » nir au faîte des honneurs ».

» Vous ne me rendez pas juſtice, lui répondit *Koung-tſée* » avec bonté ; ce que j'en fais, n'eſt nullement en vue d'obte- » nir de nouvelles graces ni de nouveaux bienfaits du Roi. J'ai » déjà obtenu, ſans m'y attendre, ſans le deſirer même, tout » ce qui ſuffiroit pour ſatisfaire l'homme le plus ambitieux : car, » puiſqu'il faut que je me juſtifie auprès de vous, je vous dirai » que je ſuis actuellement l'egal de *Ki-kang-tſée*, puiſque le Roi » m'a nommé Miniſtre tout comme lui, & que j'ai pardeſſus » lui d'être à la tête de la Magiſtrature. Cette promotion n'eſt » pas encore divulguée, parce que j'ai prié Sa Majeſté de la » tenir ſecrette, juſqu'à ce que j'euſſe pris ma détermination » pour accepter ou refuſer la place qui m'eſt offerte. Après » avoir mûrement réfléchi & conſidéré tout ce qui etoit à con- » ſidérer, il m'a paru que le bien de l'Etat exigeoit de moi que » j'acceptaſſe ; & je ſuis réſolu d'accepter. Je ſens d'avance » tout le poids du fardeau dont je vais me charger ; mais il eſt » de mon devoir de ſacrifier mon repos & mes inclinations » particulieres à l'avantage du Royaume. Vous ſavez, ſans » doute, que la principale cauſe des malheurs qui ont ci-devant

» affligé notre patrie, vient de la méſintelligence qui régnoit » entre ceux qui etoient prépoſés pour la gouverner. Je vais » moi-même être rangé parmi ceux qui tiennent le timon de » l'Etat ; je dois faire tout ce qui dépend de moi pour me » concilier leur bienveillance, afin de pouvoir plus facilement » les engager à concourir avec moi dans ce qui me paroîtra » pouvoir procurer la félicité des peuples & la gloire du Sou» verain. Je me ſuis déjà rendu deux fois chez *Ki-kang-tſée* ; » je m'y rendrai encore une troiſieme & une quatrieme fois, » s'il le faut. Je m'ecarterois des vrais principes de la ſageſſe, » de ces principes mêmes que j'ai tâché de vous inculquer, » ſi, dans les circonſtances où je me trouve, j'en agiſſois autre» ment. Ce ſeroit autre choſe, ſi je n'etois que ſimple parti» culier. En entrant dans le Miniſtere, je veux avoir pour » amis, vrais ou ſimulés, tous ceux qui pourroient me traverſer » dans l'exécution des utiles projets que j'ai formés. Croyez» vous que ce ſoit l'ambition qui m'ait conduit deux fois chez » *Ki-kang-tſée ?* Croyez-vous qu'en allant chez ce Miniſtre, » ſans en être prié ni même invité, je me ſois conduit tout à » l'oppoſé de ce que je vous ai enſeigné » ?

« J'ai eu tort, répondit *Tſai-yu*, de vous avoir ſoupçonné » d'ambition ; ce que vous venez de me dire a diſſipé juſqu'au » moindre des nuages qui s'etoient elevés dans mon foible en» tendement. J'ai eu tort ; en vérité, j'ai eu tort : que cet aveu » de ma part vous tienne lieu de toute autre excuſe ».

Cependant le Roi preſſoit *Koung-tſée* de prendre au plutôt ſa place au Conſeil en qualité de Miniſtre. « Depuis que vous » êtes *Sée-keou*, lui dit-il, les crimes deviennent de jour en » jour plus rares ; les murmures du peuple diminuent inſenſi» blement, & les Grands ne forment plus, du moins à décou» vert, des cabales & des intrigues ; il paroît même qu'ils

» s'occupent sérieusement du soin de remplir leurs emplois » respectifs. Que sera-ce quand vous serez l'un des Chefs du » Gouvernement général de mon Royaume ? Ne différez pas » davantage à me satisfaire sur ce que j'exige de vous ».

« Je n'ai rien de plus à cœur, lui répondit *Koung-tsée*, que » d'employer tout ce que je puis avoir de talens & de forces » pour le service de mon Souverain ; mais je crains que dans » le poste elevé que vous voulez que j'occupe, je ne vous » devienne bientôt à charge par ma maniere d'envisager les » choses, & encore plus par les avis que je me croirai obligé » de vous donner pour votre conduite personnelle ».

« Ne craignez rien, interrompit le Roi ; j'ecouterai toujours » avec plaisir les avis que vous voudrez bien me donner, & je » me ferai un devoir de les suivre, parce que je suis persuadé » que vous ne m'en donnerez aucun dont je ne puisse faire » mon profit pour l'avantage de mes Sujets, la gloire de mon » regne, & mon utilité propre ».

A ces mots *Koung-tsée* se prosterna, toucha la terre du front en signe d'acceptation & de remercîment, & dès le jour même il fit les fonctions de sa charge. Tous les Mandarins, grands & petits, vinrent chez lui pour lui rendre leurs devoirs, & le féliciter. Il reçut tout le monde avec bonté, & avec un air de satisfaction & de joie qu'on n'étoit pas accoutumé de voir en lui. Ses discours, ses manieres, son ton de voix même, paroissoient d'un homme tout différent de celui qu'on avoit regardé jusqu'alors comme le plus grave du Royaume.

Quand la foule eut passé, & qu'il se trouva sans autre compagnie que celle de quelques-uns de ses disciples : « Maître, lui » dit *Tsée-lou*, ne nous avez-vous pas enseigné que le Sage doit » être imperturbable dans la bonne comme dans la mauvaise » fortune ; qu'il ne doit pas se réjouir dans le tems que tout semble

» lui

» lui profpérer, ni s'attrifter lorfque l'adverfité femble vouloir » l'accabler fous le poids des malheurs ? Les maximes que vous » nous débitez, font excellentes; pourquoi ne mettez-vous pas » vous-même en pratique celle que je viens de vous rappeller ? » Jamais je ne vous ai vu fi content ni de fi belle humeur, que » depuis que le Roi vous a elevé à la dignité de Miniftre : il » n'eft aucune de vos actions, il n'eft aucune de vos paroles, » qui ne dénotent la joie. Auquel des deux faut-il que nous nous » en rapportions ? à ce que vous nous avez dit ci-devant, ou » à ce que nous vous voyons faire aujourd'hui » ?

« A l'un & à l'autre, lui répondit *Koung-tfée*, fans paroître » le moins du monde emu du reproche que lui faifoit fon dif- » ciple. Les bonnes maximes que je tâche de vous inculquer » pour vous conduire à la fageffe, je tâche auffi de les prati- » quer moi-même dans ce qu'elles prefcrivent d'effentiel. Vous » n'avez pas pris le vrai fens de celle que vous me reprochez » d'avoir mife en oubli depuis que je fuis entré dans le Minif- » tere. Voici comment il faut l'entendre, & quel en eft l'efprit. » Le Sage ne doit point fe laiffer abattre dans l'adverfité, ni » s'enorgueillir lorfque tout lui profpere. L'orgueil & la pufilla- » nimité font les deux excès à eviter. Celui qui cultive la Sa- » geffe, doit être egalement tranquille dans ce que le commun » des hommes regarde comme etant un fujet de joie ou de » chagrin ; il doit voir d'un œil egal tous les evénemens de la » vie, perfuadé qu'il doit être que ce qu'on appelle bonheur & » malheur, n'eft nullement au pouvoir de celui qui eprouve » l'un ou l'autre, & qu'il ne faut fouvent que l'intervalle d'un » jour, ou même de quelques heures, pour paffer du comble » de la félicité jufqu'au gouffre de l'infortune, ou pour être » porté dans une mer immenfe de biens après avoir effuyé tous » les maux. Ainfi, pourvu que les fignes extérieurs de trifteffe

» ou de joie n'aient pas leur ſource dans la ſatisfaction inté-
» rieure que l'on auroit de ſe voir au-deſſous ou au-deſſus des
» autres, bien ou mal traité, riche ou pauvre, dans les hon-
» neurs ou dans l'ignominie, dans la diſgrace ou en faveur, on
» ne s'ecarte point de ce que preſcrit la Sageſſe, en témoignant
» dans les circonſtances, qu'on a de la peine ou du plaiſir, lorſ-
» qu'on eprouve réellement l'un ou l'autre. En me voyant agir
» comme je le fais, vous avez cru que j'etois au comble de la
» joie d'avoir eté placé immédiatement au-deſſous du trône :
» vous m'avez jugé trop légérement. Si vous pouviez lire dans
» mon cœur, vous y verriez l'amour du devoir combattre mon
» inclination particuliere, & exiger de moi que je me con-
» traigne au point de paroître gai lorſque j'ai tout ſujet d'être
» triſte, & de paroître quelquefois triſte lorſque je ſuis réelle-
» ment dans la joie. Cette contrainte eſt d'autant plus grande,
» qu'elle ne doit ſe montrer d'aucun côté : c'eſt la contrainte
» d'etat. J'ai formé le deſſein de faire fleurir les différentes
» branches du Gouvernement, en exigeant de tout le monde
» l'accompliſſement de ſes devoirs; pour pouvoir réuſſir dans
» l'exécution, je dois avoir la confiance de tous ceux qui ſont
» en place, afin de pouvoir tirer parti d'eux tous. Si je ne me
» montrois à eux qu'enveloppé du manteau de l'auſtere Sageſſe,
» je les rebuterois à coup sûr, & je manquerois mon objet; je
» ne paſſerois, dans leur eſprit, que pour un orgueilleux qui
» ſe cache ſous le voile de la modeſtie. Ils ſe cacheroient à leur
» tour ſous un voile pareil; & loin de concourir avec moi pour
» aſſurer à mon adminiſtration les ſuccès que j'en eſpere, ils
» me traverſeroient ſourdement, & feroient echouer la plupart
» de mes entrepriſes.

» Mon cher *Tſée-lou*, ſoyez perſuadé que, dans le poſte
» eminent que j'occupe, je ne m'en eſtime ni plus ni moins

» que lorſque j'etois ſimple particulier ; je ne me regarde que » comme l'un de ces ſignaux qui ſervent à diriger les voyageurs, » pour les faire parvenir ſûrement au terme de leur route ; je » me mets à portée d'être vu, & je tâche de perſuader à ceux » qui me voient, que je ne ſuis pas un ſignal déplacé. Soyez » déſormais tranquille ſur mon compte ; & croyez que ce que » je vous ai enſeigné, je le pratique moi-même, ou je tâche » de le pratiquer ».

« Maître, repliqua *Tſée-lou*, vous ſavez que je ſuis d'un » eſprit borné ; une application juſte des préceptes à la pra- » tique, eſt le plus ſouvent hors de ma portée. Ne vous laſſez » pas de m'inſtruire ; il n'eſt aucune de vos paroles dont je ne » tire quelque profit. Ce que vous venez de dire m'a pleine- » ment ſatisfait ; & je ſuis perſuadé que, dans la proſpérité » comme dans l'adverſité, vous jouiſſez en paix de vous-même, » ſans vous enorgueillir ni vous laiſſer abattre ».

Pendant que notre Philoſophe s'occupoit à régler l'intérieur du Royaume, en faiſant rentrer dans l'ordre tout ce qui en etoit ſorti, il ſe formoit ſur les frontieres un orage qui pouvoit être ſuivi du plus grand déſaſtre, ſi l'on attendoit qu'il fût entiérement formé pour s'en mettre à couvert. La montagne qu'on appelle aujourd'hui *Tchou-tſi-chan*, & qui portoit alors le nom de *Kia-kou*, faiſoit la ſéparation des Royaumes de *Tſi* & de *Lou*. Sur le penchant de cette montagne, des deux côtés, etoient quelques villes dont les Rois de *Tſi* vouloient être les ſeuls maîtres, afin d'être plus à portée d'empiéter peu-à-peu ſur les poſſeſſions des Rois de *Lou*. Ceux-ci avoient eté les plus foibles, & s'etoient déjà laiſſé enlever trois villes. *Ting-koung*, leur ſucceſſeur, auroit bien voulu faire valoir ſes droits ; mais la voie des armes lui paroiſſant peu sûre & très-coûteuſe d'ailleurs, il s'en etoit tenu, juſqu'alors, à ne tenter que la voie

de la négociation. *Ly-tſou*, l'un des *Tay-fou* du Roi de *Tſi*, imputa à crainte ce qui n'etoit que l'effet d'une politique fondée ſur la raiſon ; dans cette croyance, il ſe perſuada qu'il pouvoit entreprendre d'agrandir les Etats de ſon Maître, aux dépens d'un voiſin qui n'oſeroit lui réſiſter. Il leva des troupes, & ſe diſpoſoit à les faire entrer dans le Royaume de *Lou*, lorſque *Koung-tſée* fut inſtruit de ſon injuſte projet. Cependant, pour ne pas donner lieu à une rupture ouverte entre les deux Royaumes, il jugea à propos de diſſimuler ; & pour donner le change au perfide *Ly-tſou*, en lui perſuadant qu'il etoit ſans défiance, au lieu de lever des troupes lui-même, il redemanda la reſtitution des trois villes qui avoient appartenu aux Rois de *Lou*.

Les Miniſtres du Roi de *Tſi* ne penſoient pas comme *Ly-tſou* ; ils connoiſſoient *Koung-tſée*, & en etoient connus. Ils repréſenterent à leur Roi que le Royaume de *Lou* alloit devenir floriſſant ſous l'adminiſtration d'un homme tel que *Koung-tſée* ; qu'il etoit de ſa gloire & de ſon intérêt particulier de l'avoir pour allié & non pour ennemi ; qu'il etoit de la juſtice de reſtituer les trois villes en queſtion, ſi le Roi de *Lou* etoit bien fondé à demander qu'elles lui fuſſent livrées ; & qu'il falloit terminer cette affaire à l'amiable, en ſe rendant ſur les frontieres pour diſcuter les raiſons de part & d'autre en préſence des deux Rois. Cet avis paſſa au Conſeil à la pluralité des voix, malgré tout ce que put dire *Ly-tſou* pour faire entreprendre la guerre à laquelle il etoit déjà tout préparé. On ecrivit au Miniſtre de *Lou*, qu'on ne ſouhaitoit rien tant que de le ſatisfaire ſur l'objet de ſa demande, ſi ce qu'il demandoit etoit conforme aux loix de l'honneur & de la juſtice ; mais qu'il ſavoit très-bien que perſonne n'etoit juge dans ſa propre cauſe ; & qu'on croyoit que pour ſe mettre, de part & d'autre, à

l'abri de tout ſoupçon, & terminer cette affaire à la ſatisfaction des deux Cours, il etoit à propos que les deux Rois ſe rendiſſent en perſonne ſur les frontieres, où, après que l'on auroit diſcuté en leur préſence toutes les raiſons pour & contre, on ſe détermineroit à faire ce qui convient.

Cette Lettre fut rendue à *Koung-tſée*, lequel, après l'avoir lue, la porta au Roi, & lui dit : « Seigneur, ceux du Royaume » de *Tſi* paroiſſent vouloir bien vivre avec nous ; vous en » jugerez par ce qu'ils ecrivent. Conſultez mes deux collegues » dans le Miniſtere, *Tchoung-ſun-ho-ki* & *Ki-ſun-ſee*, ſur ce » qu'on nous propoſe ; & pour leur laiſſer une entiere liberté » de vous dire ce qu'ils en penſent, permettez-moi de n'être » pas préſent lorſque vous délibérerez avec eux ».

Le Roi conſentit à tout, fit appeller les deux Miniſtres, & leur propoſa l'affaire en queſtion.

« Ceux du Royaume de *Tſi*, dit *Tchoung-ſun-ho-ki*, ne » jouiſſent pas d'une bonne réputation ; ils paſſent, en général, » pour être des fourbes : il eſt de la prudence de ſe défier » d'eux. Qui ſait ſi, dans la propoſition qu'ils font, il n'y a pas » quelque fourberie cachée ? Au cas que votre Majeſté con» ſente à ſe rendre ſur les frontieres pour s'aboucher avec le » Roi, elle ne doit pas y aller qu'elle n'ait un bon corps d'ar» mée à ſa ſuite.

» Ceux du Royaume de *Tſi*, ajouta *Ki-ſun-ſee*, ont eté » dans tous les tems nos plus cruels ennemis ; ils n'ont jamais » manqué l'occaſion de prendre les armes contre nous toutes » les fois qu'elle s'eſt préſentée, & ils ont eu le talent de la faire » naître quand elle ne ſe préſentoit pas. Otons-leur tout ſujet, » tout prétexte même de défiance. Leur Roi paroît à préſent » bien diſpoſé à votre egard ; il vous fait propoſer une confé» rence ſur les frontieres : conſentez-y. En vous abouchant

» avec lui, vous aurez l'occaſion la plus favorable que vous » puiſſiez deſirer, pour conclure une longue paix entre les » deux Royaumes ».

« Je penſe comme vous, répondit le Roi ; mais ſi je vais ſur » les frontieres, qui prendrai-je pour m'accompagner ? Il me » faut quelqu'un qui puiſſe découvrir leurs artifices, s'ils ne ſont » pas de bonne-foi, & m'empêcher d'être la dupe des appa- » rences ».

« Il n'y a perſonne dans votre Cour, dit *Tchoung-ſun-ho-ki*, » qui ſoit plus en etat que *Koung-tſée* de vous garantir des » pieges qu'on pourroit vous tendre, & de tirer de cette con- » férence le meilleur parti poſſible pour votre gloire particu- » liere, & pour l'avantage de vos Sujets ; ordonnez-lui de vous » ſuivre ; ayez-le ſans ceſſe à vos côtés, & ne vous ecartez » en rien de tout ce qu'il vous ſuggérera ſur ce que vous devez » dire ; & ſur la conduite que vous devez tenir ».

Le Roi fut charmé de trouver dans ſes Miniſtres des idées tout-à-fait conformes aux ſiennes, en faveur de *Koung-tſée*. Il le fit appeller ſur le champ, lui fit part du réſultat de ſes délibérations avec les deux Miniſtres *Tchoung-ſun-ho-ki* & *Ki-ſun-ſee*, & lui enjoignit de ſe tenir prêt à partir, & de tout régler pour ce voyage. « Je me flatte, ajouta-t-il en finiſſant, » que vous n'aurez aucune répugnance à me ſervir d'inſtructeur » & de guide le long de la route & pendant le ſéjour ».

« Seigneur, lui répondit *Koung-tſée*, j'ai toujours oui dire » que, dans un Etat bien réglé, les Lettres n'alloient jamais ſans » les Armes, ni les Armes ſans les Lettres, pour ſe procurer mu- » tuellement du ſecours. Lorſque les anciens Rois alloient dans » les Etats voiſins, ou ſeulement ſur les frontieres, ils etoient » ſuivis par des Sages & par des Guerriers. Les premiers etoient » pour le conſeil & pour la décence, & les ſeconds pour la

» ſureté, la parade & l'exécution. Les Princes qui ſe ſont » ecartés de cette ſage coutume, ont toujours eu lieu de s'en » repentir ; le trait d'hiſtoire qui ſe préſente actuellement à » mon eſprit, vous convaincra de la vérité de ce que j'avance. » Les Rois de *Soung* & de *Tſi* s'aboucherent autrefois ſur les » confins de leurs Etats, pour terminer un différend qu'ils avoient » entre eux, ſans être obligés d'en venir à une guerre pour » laquelle, diſoient-ils, ils avoient l'un & l'autre de la répu- » gnance. Le Roi de *Tſi* s'etant apperçu que le Roi de *Soung*, » trop peu défiant, n'avoit d'autres Guerriers avec lui que ceux » de ſa Garde ordinaire (parce que, pour eviter les dépenſes » & un trop grand eclat, il avoit cru qu'il ſuffiſoit qu'il fût » accompagné de quelques Sages au fait des affaires, & en etat » de les terminer avec honneur) ; le Roi de *Tſi*, dis-je, profita » de l'occaſion pour faire un acte de perfidie. Il fit enlever » l'imprudent Roi de *Soung*, le conduiſit lui-même comme en » triomphe dans ſes propres Etats ; & l'ayant ainſi en ſon pou- » voir, il fut maître des conditions, & lui impoſa toutes celles » qu'il lui plut, avant de lui rendre la liberté.

» Ce qui eſt arrivé peut arriver encore. Il eſt de la prudence » que nous prenions les précautions qui dépendent de nous, » pour ne pas courir le riſque d'être trompés ou trahis. Je penſe » donc que votre Majeſté ne doit ſe rendre ſur les frontieres » qu'avec un cortege digne d'un des ſucceſſeurs du grand » *Tcheou-koung* ; ce cortege vous garantira d'une premiere » ſurpriſe. Je ſuis d'avis encore que vous vous faſſiez précéder » au lieu du congrès, par l'un de vos *Tay-fou* à la tête de » trois cens chars armés, & que vous vous faſſiez ſuivre d'un » peu loin, afin de ne pas donner de l'ombrage au Roi de *Tſi*, » par vos deux autres *Tay-fou*, à la tête chacun de cinq mille » chars, tels qu'on les arme quand il s'agit d'une guerre en

» forme. On ne fauroit être trop fur fes gardes quand on traite » avec des gens dont on a lieu de fufpecter la bonne-foi. Ne » doutez pas, Seigneur, que le Roi de *Tſi* ne fe rende au lieu » indiqué, qu'accompagné de l'elite de fes Guerriers ».

Ting-koung fut charmé d'entendre *Koung-tſée* parler ainfi; il approuva tout ce qu'il venoit de dire, & le chargea lui-même de mettre en exécution ce qu'il avoit imaginé pour la sûreté de fa perfonne & de fes Etats.

Après que tout eut eté réglé, *Koung-tſée* fit prendre les devans à celui des *Tay-fou* qui etoit à la tête des trois cens chars armés; il partit lui-même avec le Roi peu de jours après; & les deux autres *Tay-fou*, à la tête de leurs troupes, fuivirent d'un peu loin. Arrivés fur les confins de fes Etats, le Roi fit camper les deux *Tay-fou*, & leur ordonna de ne pas bouger de là fans de nouveaux ordres, ou fans avoir vu le fignal qu'on leur feroit de venir à fon fecours, fuppofé que fa perfonne fût en danger. Le lendemain, le Roi & tout fon cortege s'avancerent jufqu'à *Kia-kou*. Le Roi de *Tſi* y etoit arrivé depuis quelque tems, & avoit déjà fait tous les préparatifs avec une magnificence à laquelle il n'y avoit rien à ajouter. Sur un tertre qui dominoit toute la campagne, il avoit fait conftruire un edifice qui avoit plus l'air d'un Palais royal à demeure, que d'un fimple pavillon qui ne devoit fervir qu'un jour. On y montoit par trois rangs d'efcaliers; l'un à droite, l'autre à gauche, & le troifieme au milieu. Il y avoit deux trônes en face l'un de l'autre; celui où devoit s'affeoir le Roi de *Lou*, etoit à gauche de celui du Roi de *Tſi*, & conféquemment à la place d'honneur, parce que le Royaume de *Lou* avoit eté donné par *Ou-ouang* à *Tcheou-koung* fon frere, & que le Royaume de *Tſi* n'etoit que l'apanage de *Tay-koung*, l'un des Généraux du même *Ou-ouang*, lorfqu'il fonda la Dynaftie des *Tcheou*, actuellement

Helman, Sculp.

lement régante. *Koung-tsée* fut satisfait de cet arrangement, & l'approuva : mais comme on lui eut rapporté que le Roi de *Tsi* avoit un cortege très-nombreux, & qu'outre ce cortege on voyoit, depuis quelque tems, des gens de guerre arriver chaque jour sur les confins de ses Etats, il entra en défiance, & voulut, de son côté, prendre toutes les précautions qui dépendoient de lui. Il fit ordonner aux deux *Tay-fou* qui commandoient les dix mille chars armés, de s'avancer le plus près possible du lieu de la conférence, afin d'être à portée de voir tous les signaux, & de secourir leur Souverain s'il en etoit besoin; & plaça le troisieme *Tay-fou*, avec tous ses Guerriers, aux environs du tertre sur lequel les deux Rois devoient s'aboucher.

La nuit qui précéda le jour où la cérémonie devoit avoir lieu, *Ly-tsou*, ce *Tay-fou* perfide du Roi de *Tsi*, se rendit sécrétement chez son Maître, & lui dit : « je n'ai pas craint, » Seigneur, de m'exposer aux plus terribles effets de votre » colere, en quittant mon poste, en supposant un ordre de votre » part pour tromper la Garde, & en interrompant votre repos. » L'affaire dont j'ai à vous entretenir, doit être traitée entre vous » & moi, sans témoins ; elle est de la derniere importance, & » demande de notre part la plus grande célérité : c'est ce qui m'a » enhardi à me mettre au-dessus de toutes les regles. Il ne s'agit » de rien moins que d'assurer à votre Royaume la prééminence » sur le Royaume de *Lou*, & d'agrandir vos possessions d'au- » tant de villes que vous jugerez à propos : il s'agit, en un » mot, de vous rendre le plus grand, le plus puissant & le pre- » mier de tous les Rois feudataires de l'Empire. Le moyen en est » aisé, & j'ai déjà pris toutes mes mesures pour le faire réussir ; » il ne me reste qu'à obtenir le consentement de votre Majesté ».

« Vous me promettez-là des merveilles, lui répondit le Roi ; » & ce que vous venez de dire est si fort au-dessus de la vrai-

» semblance, que je crois être encore entre les bras du sommeil, & ne vous entendre que dans un beau rêve. Expliquez-vous ».

« Vous n'ignorez pas, reprit le *Tay-fou*, combien de guerres » vos illustres prédécesseurs ont eu à soutenir pour s'opposer à » l'ambitieux orgueil des Rois de *Lou*. Fiers de leur origine, » ces descendans du grand *Tcheou-koung* ont toujours regardé » avec une espece de mépris tous les autres Princes de l'Empire qui ne sont pas du sang de *Ouen-ouang*. Ils n'ont manqué » aucune occasion de leur nuire, quand ils ont cru pouvoir le » faire avec succès. Je ne vous le dissimule point, Seigneur, » je crains fort que *Ting-koung* lui-même ne vous fasse bientôt » subir le joug. Il a donné sa confiance à *Koung-tsée ;* il l'a fait » l'un de ses Ministres, & ne se conduit que par ses conseils. » Ce Sage a déjà corrigé ce qu'il y avoit de défectueux dans » le Gouvernement ; il a mis les loix en vigueur, & fait respecter l'autorité du Prince. Que deviendra le Royaume de » *Tsi*, si un tel homme se met en tête de le joindre aux Etats » de son Souverain ? Prévenons-le, Seigneur, & détournons » sur le *Lou* tous les malheurs dont nous sommes menacés. La » chose est facile ; & sans être obligé de faire la guerre, sans » répandre même une goutte de sang, j'ai en main tout ce qu'il » faut pour la faire réussir.

» C'est demain que votre Majesté & le Roi de *Lou* doivent » conférer ensemble ; quel que puisse être le résultat de cette » conférence, l'un de vous deux sera nécessairement mécontent, parce qu'il n'obtiendra pas tout ce qu'il souhaite. Cependant la paix se conclura à de certaines conditions, qui » ne seront gardées, de part ou d'autre, qu'autant de tems » qu'il en faudra pour trouver une occasion favorable de les » enfreindre impunément. La guerre s'allumera de nouveau

» entre vos deux Etats ; & vous n'ignorez pas combien la » guerre , même la plus heureuſe , entraîne de maux après » elle. Mettons le Roi de *Lou* hors d'etat de pouvoir jamais » nous nuire ; humilions-le ; rendons-le notre tributaire. Voici » mon plan : concluez la paix avec lui à toutes les conditions » qu'il voudra bien y mettre ; faites toutes les cérémonies uſi» tées en pareil cas ; & après que tout ſera fini , dites-lui » qu'ayant prévu l'heureux ſuccès que devoit avoir votre entre» vue , vous avez fait préparer des divertiſſemens extraordi» naires , afin de rendre à jamais mémorable un congrès qui » avoit rétabli la bonne intelligence entre deux Royaumes qui » n'auroient jamais dû ceſſer d'être intimément liés entre eux , » & qui leur rendroit infailliblement tout l'eclat dont ils avoient » brillé lors de leur fondation par vos glorieux Ancêtres. Vous » ajouterez que vous avez amené des Muſiciens habiles dans » tous les genres de muſique , d'excellens Comédiens , & des » Danſeurs qui peuvent exécuter toutes les danſes qui ont cours » dans les pays etrangers. Vous le prierez de vouloir bien vous » permettre de lui donner ces différens ſpectacles. Après que » vous aurez pris votre place l'un & l'autre ſur le trône parti» culier qui vous eſt préparé , je ferai ſortir mes Danſeurs : ils » ſont au nombre de trois cens. Sous prétexte d'imiter les Bar» bares dans leurs evolutions , ils s'avanceront en déſordre vers » le Roi de *Lou ;* dans ces momens de confuſion , je m'avan» cerai moi-même à la tête de quelques braves , & j'enleverai » le Roi & *Koung-tſée* avec lui. Quand ils ſeront en notre » puiſſance , nous donnerons telle loi qu'il nous plaira ».

« Vous propoſez-là d'etranges choſes , lui répondit le Roi » ſaiſi de frayeur ! Croyez-vous que ceux de *Lou* ſeront aſſez » lâches que d'abandonner leur Maître , & le laiſſer enlever

» ſans coup férir ? Il eſt à préſumer qu'il y auroit, de part & » d'autre, bien du ſang répandu pour aſſurer un plein ſuccès » à cette téméraire entrepriſe ; & quand même vous viendriez » à bout de réaliſer tout ce que vous avez imaginé, avec toute » la facilité que vous pourriez deſirer, de quel nom nous ap- » pelleroit-on dans tout l'Empire ? Retirez-vous ; allez de ce » pas vous conſulter avec les Miniſtres, & n'entreprenez quoi » que ce ſoit, ſi ce n'eſt de leur conſentement & avec leur » approbation ».

« Seigneur, repliqua bruſquement le *Tay-fou*, je connois » vos Miniſtres : il ſeroit très-dangereux de leur communiquer » ce projet ; & c'eſt pour leur en ôter la connoiſſance, & même » tout ſoupçon, que je ſuis venu pendant la nuit en entretenir » votre Majeſté dans un tête-à-tête. Vos Miniſtres ſont liés d'a- » mitié, ou tout au moins ſont pleins d'eſtime pour le Philo- » ſophe de *Lou* ; ils n'oſeroient rien entreprendre qui pût tour- » ner à ſon déſavantage : d'ailleurs, comme ils ſont pleins d'eſ- » time pour lui, ils tâchent de l'imiter en tout. Dans quelque » affaire que ce ſoit, ils veulent délibérer, & puis délibérer » encore, & l'occaſion s'echappe pour ne plus revenir. Je ſuis » trop avancé pour pouvoir revenir ſur mes pas. En reculant » je riſquerois de tout perdre, & votre Perſonne même ne ſe- » roit pas en ſûreté. Tout eſt préparé ; je vous réponds de la » réuſſite. Nous n'avons pas un moment à perdre ; profitons » du peu de tems qui nous reſte. En vérité, je n'aurois jamais » cru, je n'aurois pas même ſoupçonné que vous héſiteriez ſur » ce que je vous propoſe. Je veux vous porter au plus haut point » de grandeur où vous puiſſiez aſpirer, & vous faites des diffi- » cultés. Faites comme vous l'entendrez, lui dit enfin le Roi ; » mais n'agiſſez qu'à coup ſûr, & avec le moins d'eclat qu'il

» ſera poſſible ». Sur ce conſentement, le traître *Ly-tſou* ſort à la hâte pour aller travailler le reſte de la nuit à l'exécution de ſon noir projet.

Le lendemain, les deux Rois s'etant rendus avec leur ſuite à l'endroit qu'on leur avoit préparé, monterent en même tems ſur le tertre, chacun par la rampe d'eſcalier qui aboutiſſoit à ſon trône. *Koung-tſée* aſſiſtoit le Roi de *Lou*, en qualité de ſon premier Miniſtre, & *Yen-yng*, premier Miniſtre du Roi de *Tſi*, aſſiſtoit ſon Maître. Les deux Miniſtres s'avancerent juſqu'au milieu du tertre, s'inclinerent profondément l'un vers l'autre, ſe prirent les mains en ſigne d'amitié, puis ſe retirerent chacun de ſon côté. Les deux Rois, debout devant leurs trônes, ſe ſaluerent, & le Roi de *Lou* prenant la parole, dit : « Je ſuis » deſcendant du grand *Tcheou-koung*, & vous deſcendez de » l'illuſtre *Tay-koung*, ſon Inſtituteur & ſon Maître ; il faut que » nous ſoyons unis entre nous, comme nos Ancêtres l'etoient » entre eux ».

« C'eſt-là, lui répondit le Roi de *Tſi*, ce qui fait le plus cher » objet de mes deſirs. Cimentons aujourd'hui, d'une maniere » qui puiſſe à jamais durer, une union qui n'auroit jamais dû » être altérée. Commençons par nous donner des gages mu- » tuels de l'amitié que nous allons contracter ». En finiſſant ces mots, il fit préſenter au Roi de *Lou* quelques curioſités qu'il avoit apportées de ſon Royaume, pour lui tenir lieu des préſens d'etiquette. Le Roi de *Lou* en fit autant de ſon côté ; & après les complimens ordinaires : « j'ai amené, dit le Roi » de *Tſi*, des Muſiciens & des Danſeurs qui exécutent à mer- » veille la muſique & les danſes des quatre parties du monde ; » je veux vous donner le plaiſir de les voir & de les entendre » avant que nous parlions d'affaires. Nos affaires, d'ailleurs, » n'ont pas beſoin de grande diſcuſſion ; car, perſuadé que je

» ſuis que vous ne voulez rien que de juſte, je veux d'avance » tout ce qu'il vous plaira de vouloir vous-même ». Et ſans attendre la réponſe du Roi de *Lou*, il fit donner le ſignal dont il etoit convenu avec ſes gens. A l'inſtant un grand nombre de tambours ſe fait entendre, & les inſtrumens de muſique commencent l'air des danſes des Barbares de *Lay-y*. Les Danſeurs, au nombre de trois cens, les uns portant des etendarts chamarés de toutes les couleurs, & les autres des ſabres, des piques, & d'autres armes de différentes eſpeces, commencent des evolutions plus ſemblables aux effets que produiſent l'ivreſſe & la frénéſie, dans des hommes naturellement emportés, qu'à des mouvemens de corps combinés avec art pour la ſatisfaction des yeux.

Ces furieux, après avoir préludé au bas du tertre où ils etoient raſſemblés, montent pêle-mêle, & s'avancent, en s'agitant de mille manieres, vers l'endroit où etoient les deux Rois. A l'aſpect d'un ſpectacle ſi peu attendu, *Koung-tſée* frémit d'indignation; mais la crainte qu'il eut qu'il n'arrivât quelque choſe de fâcheux à ſon Maître, l'obligea de diſſimuler. Il s'approcha reſpectueuſement du Roi de *Tſi*, & lui dit: « Seigneur, votre » Majeſté & le Roi mon Souverain ſe ſont rendus dans ces » lieux, non pour y être témoins de ce que ſavent faire de » vils baladins, mais pour y traiter les affaires importantes de » leurs Royaumes, & conclure une paix qui puiſſe ſe perpé» tuer juſqu'aux deſcendans les plus reculés. Vous êtes Chi» nois l'un & l'autre, pourquoi ne pas faire exécuter une mu» ſique & des danſes Chinoiſes, dans leſquelles il n'eſt rien » qui ne ſoit dans la plus exacte décence? Ordonnez, je vous » prie, à ces impudens baladins de *Lay-y* de ſe retirer au plu» tôt; ils ſont indignes de la préſence de deux grands Rois. » La maniere dont ils s'avancent tumultueuſement vers nous,

» en s'agitant comme des forcenés, peut avoir de mauvaises » suites ».

Yen-yng, Ministre du Roi de *Tsi*, non moins choqué que *Koung-tsée*, joignit ses instances aux siennes, & les baladins furent honteusement renvoyés ; les Gardes des deux Rois les repousserent en même tems des deux côtés. La précipitation avec laquelle ils retournerent sur leurs pas, fit comprendre au perfide *Ly-tsou* que son coup etoit manqué : mais il ne se désista pas pour cela de son infame entreprise ; il eut l'impudente hardiesse de monter seul jusques près de son Roi, & de l'encourager à ne pas manquer l'occasion de commettre le crime dont ils etoient convenus. « Ce que je n'ai pas pu faire au » moyen des Danseurs, lui dit-il en se retirant, je le ferai au » moyen des Comédiens. N'allez pas, par une complaisance » mal entendue, me faire echouer une seconde fois ; songez » que je ne travaille que pour votre elévation & l'agrandisse» ment de vos Etats ». Arrivé au bas du tertre, il dit à la troupe, qui, etant déjà toute prête, n'attendoit plus que les derniers ordres de sa part : « n'oubliez pas ce dont nous sommes conve» nus. Allez, & faites votre possible pour tâcher d'emouvoir le » Roi de *Lou*, ou par les attraits de la volupté, ou en pro» voquant sa colere. Surpassez-vous en particulier, lorsque vous » chanterez la scene *Pi-chun-tché-ché ;* je vous récompenserai » au-delà de ce que vous pouvez espérer ».

La scene *Pi-chun-tché-ché* dont il s'agit ici, etoit une description des débauches & de toutes les infamies de *Ouen-kiang*, l'une des Reines de *Lou*, laquelle se trouvant veuve très-jeune encore, & ayant toute l'autorité, jusqu'à ce qu'un fils qu'elle avoit eu du Roi son epoux, fût en âge de régner, s'abandonna à toutes sortes d'excès. Au surplus, la plupart des scenes des Comédies chinoises, sont en chants.

Quand tous les Acteurs furent prêts, le Roi de *Tsi* dit au Roi de *Lou : la Comédie qu'on va vous donner n'a rien d'etranger ; elle est purement chinoise ; j'espere que vous en serez content.* Pendant que ce Prince parloit ainsi, les Comédiens se présenterent, & commencerent à jouer. Ils etoient au nombre de plus de vingt, tant hommes que femmes, superbement vêtus, & parés de la maniere la plus brillante. Leurs regards, leurs gestes, leurs attitudes, toute leur contenance, toutes leurs paroles ne respiroient que la mollesse & la volupté. Le Roi de *Lou* fut enchanté du début. Il n'en fut pas ainsi de son sage Ministre : *Koung-tsée*, saisi d'indignation, s'approcha de son Maître ; & le pria de dire au Roi de *Tsi* qu'ils etoient assemblés pour parler d'affaires, & non pas pour repaître leurs yeux de spectacles indécens. Le Roi de *Lou* fit semblant de ne pas l'entendre, & laissa continuer les Acteurs. Ils en vinrent à la scene *Pi-chun-tché-ché ;* alors seulement la honte fit changer le Roi de couleur ; & *Koung-tsée* ne pouvant plus retenir les mouvemens de sa juste colere, s'approcha du Roi de *Tsi*, le regarda fixement, & lui dit : « vous avez assuré tantôt que » vous vouliez vivre avec le Roi mon Maître comme deux » freres vivent entre eux ; cela etant, quiconque insulte l'un » de vous deux, insulte l'un & l'autre. Nos Généraux & les » Troupes qu'ils commandent sont au service du Roi de *Tsi ;* » je vais les appeller pour qu'ils aient à exécuter les ordres que » je leur intimerai de votre part ». Puis d'un ton de voix terrible, dont tous les Acteurs & les deux Rois même furent epouvantés, il appella la Garde qui etoit au bas du tertre, du côté du Roi de *Lou.*

Deux *Tay-fou*, le sabre à la main, se présenterent à l'instant à la tête de quelques soldats. « *Tay-fou*, leur dit *Koung-tsée* » en leur montrant les deux principaux Acteurs qui déclamoient

la

» la ſcene *Pi-chun-tché-ché*, *ces vils hiſtrions viennent d'inſulter* » *en face les deux Rois ; leur crime ne peut être lavé que dans leur* » *ſang ; ils ne méritent pas de vivre : mettez-les à mort* ». Les *Tay-fou* obéirent, & trancherent la tête aux deux qui leur avoient eté déſignés. Tous les autres Comédiens, craignant un même ſort, prirent la fuite. Les deux Rois furent pendant quelques momens comme pétrifiés ; & comme ils ne donnerent aucun ordre, leurs Gardes reſpectifs reſterent dans l'inaction, ſans rien entreprendre les uns contre les autres. *Koung-tſée* profita de la circonſtance pour faire retirer ſon Maître, & ſe retirer lui-même dans le corps d'armée qu'il avoit eu la précaution de faire camper non loin de ce lieu.

Cependant le perfide *Tay-fou* de *Tſi*, au déſeſpoir d'avoir echoué pour la ſeconde fois, vouloit en venir aux mains avec les troupes de *Lou ;* mais il avoit affaire à trop forte partie, & les Miniſtres de ſon Roi lui firent ordonner d'avoir à ſe tenir tranquille. Ils firent plus, ils oſerent repréſenter à leur Maître qu'il etoit déshonoré pour toujours, s'il ne tâchoit de réparer par quelque action d'eclat, la honte dont il alloit être couvert aux yeux de tout l'Empire. « Il faut, lui dirent-ils, il faut qu'on » ſoit perſuadé que vous n'avez aucune part à la conduite de » votre indigne Sujet ; que vous n'êtes coupable qu'en ce que » vous ne vous êtes pas informé de ce qu'il vouloit faire, & ne » rien oublier de ce qui dépendra de vous pour réparer une faute » qui s'eſt commiſe à votre inſu. Il faut de plus faire au Roi de » *Lou* des excuſes proportionnées à l'inſulte, & gagner ſon » amitié ſans retour. Il y a un moyen tout ſimple de venir à » bout de tout cela ; le voici ſans autre préambule.

» Le Roi de *Lou* poſſédoit autrefois trois villes enclavées » dans le pays de *Ouen-yang*, qui eſt ſous notre domination. » *Hoan* eſt la premiere de ces trois villes, que nous retenons

» injuſtement : nous en devons l'acquiſition à un crime. Le » traître qui y commandoit ſous l'autorité du Roi de *Lou*, » craignant d'être puni d'une faute qu'il avoit commiſe, quitta » le ſervice de ſon légitime Souverain, & ſe donna, lui & la » ville dont il etoit Gouverneur, à *Hoan-koung*, l'un de vos » prédéceſſeurs. Un autre crime nous donna la ville de *Yun*. » Elle fut priſe dans une guerre que nous avions ſuſcitée injuſ- » tement; & dans une autre guerre non moins injuſte, nous » nous fîmes céder de force la ville de *Kouey-yn*. Depuis *Hoan-* » *koung*, ceux de *Lou* n'ont point ceſſé de nous demander la reſ- » titution de ces trois villes; rendons-les leur, puiſqu'elles leur » appartiennent; & en même tems que nous ferons un acte de » juſtice, nous donnerons des preuves certaines que nous ſom- » mes dans l'intention de réparer de notre mieux l'inſulte faite » au Roi de *Lou*; & d'ennemi irréconciliable qu'il ſeroit indu- » bitablement, après ce qui vient de ſe paſſer, nous nous en » ferons un ami prêt à défendre nos intérêts dans toutes les occa- » ſions. La circonſtance des excuſes que vous lui devez, eſt » des plus favorables que vous puiſſiez deſirer pour mettre » votre honneur à couvert. Profitez-en; c'eſt peut-être le ſeul » moyen que vous ayez de laver votre nom d'une tache qui » le ſouilleroit à perpétuité, & qui le rendroit odieux juſqu'aux » générations les plus reculées ».

Le Roi de *Tſi*, qui naturellement n'aimoit pas la guerre, & qui prévit qu'il en auroit à ſoutenir une des plus ſanglantes, s'il ne tâchoit d'appaiſer le Roi de *Lou*, fut charmé de cette ouverture. Il chargea *Yen-yng* de ſe rendre à la Cour de ce Prince, pour faire en ſon nom les excuſes convenables, & la reſtitution des trois villes. *Yen-yng* accepta avec joie cette honorable commiſſion; mais avant de paroître à la Cour de *Lou* en qualité d'Ambaſſadeur, dans l'appareil du cérémonial, il

voulut prévenir le Prince avec lequel il auroit à traiter, & lui faire part, le plutôt possible, d'une nouvelle qui ne pouvoit manquer de lui être agréable. Il partit incognito; & ayant fait diligence, il atteignit le Roi de *Lou* qui etoit en chemin pour sa Capitale, lui fit demander par *Koung-tsée* une audience secrette, & lui annonça qu'il iroit bientôt, de la part du Roi son Maître, lui faire solemnellement des excuses, & lui restituer tout ce qui avoit appartenu aux Rois ses prédécesseurs. Cette nouvelle fit oublier à *Ting-koung* tout ce qui s'etoit passé à *Kia-kou;* il en fut dans une joie qui lui adoucit les fatigues de la route, & il arriva pénétré d'estime & de reconnoissance envers *Koung-tsée*, dont la sage prévoyance l'avoit mis à couvert du piege qu'on lui avoit tendu pour avoir occasion d'attenter à sa liberté.

Quelque tems après, on vit arriver l'Ambassadeur du Roi de *Tsi*. On lui fit une réception des plus brillantes; & dans l'audience publique que le Roi lui donna, il protesta que son Maître n'avoit eu aucune mauvaise intention dans ce qui s'etoit passé lors de leur entrevue; que son *Tay-fou* ne lui avoit parlé qu'en général des spectacles qu'il vouloit donner pour le divertissement des deux Rois; & que s'il avoit prévu que Sa Majesté le Roi de *Lou* eût dû être offensée, il les auroit très-certainement supprimés. Il ajouta que le Roi son Maître, voulant cimenter une paix durable entre les deux Royaumes, l'avoit chargé de faire rentrer dans les Etats de *Lou* toutes les villes & autres possessions qui en avoient eté détachées, & qui etoient actuellement sous la dépendance de *Tsi*. Après avoir fini sa courte harangue, il s'approcha respectueusement du Roi, & lui remit la cession pure & simple des villes de *Hoan*, de *Yun* & de *Kouei-yn*, en y comprenant toutes les annexes..

Un procédé si généreux gagna sans retour le Roi de *Lou;*

& pendant tout le tems qu'il vécut, il n'y eut pas le plus petit différend entre les Sujets des deux Royaumes. Il envoya de nouveaux Gouverneurs dans les trois places qu'il venoit de recouvrer, & ces Gouverneurs furent mis en possession de leurs charges par *Yen-yng* lui-même, qui ramena les anciens à son retour à la Cour de *Tsi.* A la sollicitation de *Koung-tsée*, les trois villes furent données à titre de fief à *Ki-sée*, l'un des descendans de *Ki-yeou*, qui les avoit reçues au même titre du Roi *Hi-koung*; & *Ki-sée*, pour témoigner sa reconnoissance à celui qui lui avoit procuré ce bienfait de la part de son Souverain, bâtit une nouvelle ville sur les fondemens de celle de *Kouei-yn*, & la nomma *Sié-tcheng*, ou ville de *Sié*, parce que *Sié*, l'un des Ministres sous le regne de *Chun*, successeur immédiat du sage *Yao*, etoit reconnu pour être la souche d'où sortoit la famille de *Koung-tsée.*

Je me suis peut-être un peu trop arrêté sur ce point d'Histoire, qui rapporte un evénement singulier arrivé sous le ministere de *Koung-tsée.* J'ai cru devoir le rapporter moi-même, revêtu de toutes ses circonstances, parce qu'il est du nombre de ceux que personne ne révoque en doute. Un autre evénement non moins authentique, & qui ne fait pas moins d'honneur à *Koung-tsée*, est l'abaissement des *Tay-fou.* Ces grands Officiers de la Couronne s'etoient rendus redoutables à leurs Maîtres, & odieux au peuple par leur orgueil & leurs vexations. Ils s'etoient rendus comme indépendans dans les villes de leurs apanages. Trois d'entre eux, *Ki-ché*, *Chou-sun-ché* & *Mong-chun-ché*, en avoient fait des places fortes, tant par l'epaisseur & la hauteur des murailles, que par des ouvrages extérieurs qui les défendoient.

Koung-tsée représenta au Roi, que des Sujets qui prennent de pareilles précautions, n'ont plus qu'un pas à faire pour en

venir à une révolte ouverte. « Il faut, lui dit-il, faire rentrer » dans le devoir ceux qui s'en ſont ecartés ; il faut en parti- » culier que les *Tay-fou* ne dépaſſent pas les bornes preſcrites » à leur dignité. Si on ferme les yeux lorſqu'ils empietent ſur » les droits du Souverain, ils ne tarderont pas à s'eriger en » Souverains eux-mêmes. Nos loix ont fixé la hauteur des mu- » railles qui entourent les villes des différens ordres ; ſans aucun » reſpect pour ces loix, *Ki-ché*, *Chou-ſun-ché* & *Moung-chun-* » *ché*, ont rendu leurs villes tout-à-fait ſemblables aux villes » royales ; de hautes murailles ornées de créneaux, & flan- » quées de tours, les font prendre pour le ſéjour d'autant de » Rois. Ordonnez, Seigneur, qu'on raſe le ſuperflu de ces » murailles, & que l'on abatte ces tours ; j'irai, s'il le faut, » exécuter moi-même vos ordres. Ce commencement de mal » peut empirer de jour en jour, & devenir enfin irremédiable ; » tâchons de l'extirper avant qu'il ait pouſſé de plus profondes » racines. ».

Le Roi ne ſe fit pas preſſer davantage. Il penſoit depuis long-tems à corriger un abus dont il prévoyoit les funeſtes ſuites ; mais la crainte d'exciter du trouble dans ſes Etats, l'avoit retenu juſqu'alors. Ce qu'il venoit d'entendre de la bouche de celui de ſes Miniſtres ſur les lumieres & les talens duquel il comptoit le plus, lui donna du courage, & le fit enfin réſoudre à réprimer l'orgueil de ſes *Tay-fou.*

« Je ſuis de même avis que vous, répondit-il à *Koung tſée*, » & je vous donne toute mon autorité pour faire ce que vous » jugerez le plus convenable dans les circonſtances. Je connois » votre ſageſſe, & je ne doute pas que vous ne preniez les » meſures les plus efficaces pour réuſſir. Tous mes guerriers » ſont dès-à-préſent à vos ordres, employez-les comme vous » jugerez à propos ».

Muni du consentement du Roi, & ayant toute l'autorité requise pour se faire obéir, *Koung-tsée* mit aussi-tôt la main à l'œuvre. Il appella *Tsée-lou*, celui de ses disciples qui entendoit le mieux l'art militaire, & qui occupoit actuellement une place distinguée parmi les Officiers du Roi, lui donna un corps de troupes à commander, & l'envoya chez les trois *Tay-fou* pour leur ordonner, de la part de leur Maître commun, d'avoir à mettre sur l'ancien pied les villes de leurs apanages respectifs. *Tsée-lou* se chargea volontiers de cette périlleuse commission, & l'exécuta avec succès auprès de *Ki-ché* & de *Chou-sun-ché.*

Ces deux *Tay-fou* le laisserent abattre le superflu des murailles de leurs villes, & les tours qui les flanquoient, sans lui opposer la moindre résistance. Il ne fut pas si heureux auprès de *Moung-chun-ché;* celui-ci lui représenta que sa ville etant limitrophe du Royaume de *Tsi*, etoit continuellement en danger d'être attaquée par cette Puissance etrangere; & qu'etant une des clefs du Royaume de *Lou*, de ce côté-là, il etoit nécessaire qu'elle fût fortifiée & en etat de soutenir un siege; que c'etoit pour cette raison qu'il l'avoit mise dans l'etat où il la voyoit, & qu'il s'enseveliroit plutôt sous les ruines de sa ville, que de permettre qu'on la dégradât. *Tsée-lou* n'avoit pas des forces suffisantes pour pouvoir faire un siege; il retourna auprès de *Koung-tsée*, & lui rapporta fidellement tout ce qui s'etoit passé. *Koung-tsée* en instruisit le Roi; & ce Prince, irrité de la résistance audacieuse de *Moung-chun-ché*, le déclara rebelle, & se disposa à lui faire subir les peines dues à sa rebellion. Il mit sur pied une petite armée qu'il voulut commander en personne, & alla l'assiéger dans sa ville. N'ayant pas eu le succès dont il s'etoit flatté, il fut obligé de revenir sur ses pas, après avoir perdu inutilement bien du monde.

Koung-tsée le consola de son mieux, & profita de la

circonſtance pour lui inculquer une maxime dont la pratique eſt de la plus grande utilité pour tous ceux qui commandent aux autres, & en particulier pour les Rois. « Le revers que » vous venez d'eſſayer, lui dit-il, eſt pour vous une inſtruction » des plus ſalutaires; elle vous prouve par voie de fait qu'il » faut remédier aux abus dès qu'ils commencent, parce qu'il » arrive pour l'ordinaire, que l'on eſt dans l'impoſſibilité de les » détruire, quand on a attendu qu'ils ſe ſoient fortifiés par une » longue poſſeſſion : *Moung-chun-ché* vient de vous confirmer » cette vérité. N'allez pas cependant vous livrer à votre juſte » indignation; réprimez les mouvemens d'une colere qui ne » manqueroit pas de vous ſuggérer qu'il faut, quoi qu'il puiſſe » en coûter, dompter un Sujet rebelle, & le châtier comme » il le mérite. Donnez à ce Sujet rebelle le tems de ſe recon- » noître & de ſe repentir; vous y gagnerez doublement. L'exem- » ple des deux *Tay-fou* qui ſe ſont ſoumis, ne manquera pas » de faire impreſſion ſur lui; & je ne doute preſque pas qu'il » ne vienne bientôt de lui-même ſe jetter à vos pieds, & vous » prier d'oublier une faute qu'il eſt prêt à réparer de la maniere » que vous jugerez à propos. Vous ferez alors ce que la pru- » dence & la juſtice vous ſuggéreront de concert. En atten- » dant, appliquons-nous à faire fleurir de notre mieux les diffé- » rentes branches du Gouvernement ».

Ces paroles adoucirent l'eſprit du Roi, qui, au lieu de perdre ſon tems à chercher les moyens d'immoler à ſa vengeance quelques milliers de ſes Sujets rebelles, en entreprenant une guerre qui en auroit fait périr autant de fideles, continua de profiter des lumieres de ſon ſage Miniſtre pour travailler efficacement à leur bonheur. Son attention à ne rien faire que de l'avis ou du conſentement de *Koung-tſée*, mit les affaires en ſi bon train, que tout alla bientôt comme de ſoi-même. Les Sujets du *Tay-fou*

rebelle, loin d'adhérer à la rebellion de leur Seigneur, la désapprouverent hautement; les principaux d'entre eux vinrent d'eux-mêmes se mettre à la discrétion du Roi, pour preuve de leur fidélité, & les autres désertoient par bandes pour aller vivre ailleurs. *Moung-chun-ché* se voyant abandonné des siens, eut recours à *Koung-tsée* pour obtenir de la bonté du Roi une entiere abolition de son crime. On le fit venir à la Cour, où, après lui avoir fait les reproches qu'il méritoit, on le retint jusqu'à ce qu'on eût mis sa ville dans l'etat où elle devoit être. Alors on lui permit d'y retourner, sous condition qu'il observeroit les loix du Royaume avec plus d'exactitude qu'il ne l'avoit fait ci-devant.

Koung-tsée etendoit sa vigilance sur tous les objets, parce qu'il croyoit qu'on n'en devoit négliger aucun. Tel abus qui, aux yeux du vulgaire, paroît souvent n'être d'aucune importance, est regardé sous un point de vue bien différent par un homme d'Etat qui, embrassant dans son total le systême du Gouvernement, combine jusqu'aux moindres circonstances de ce qui peut servir à le faire prospérer ou à lui nuire. Un abus de ce genre s'etoit glissé dans la Capitale, sans que personne y eût fait attention.

Un riche particulier avoit trouvé l'art de s'emparer du droit exclusif de vendre de la viande; ses richesses le mettant en etat de payer exactement, & même de faire des avances, il achetoit à bon marché, & revendoit ensuite fort cher. Il s'etoit approprié, peu-à-peu, tout le bétail des environs; tous les pâtres & les bergers etoient à son service, & tous les terreins propres aux pâturages dans la banlieue, de maniere ou d'autre, lui etoient acquis. Quoique le riz cuit à l'eau, & quelques herbes salées pour y servir d'assaisonnement, fussent les mets les plus ordinaires du peuple de *Lou*, ainsi que du peuple du reste de

de la Chine, il etoit cependant dans les mœurs du pays, que dans certaines circonſtances, les plus pauvres même de la claſſe inférieure, ne pouvoient ſe diſpenſer de donner des feſtins ; & dans ces feſtins il falloit de la viande. Acheter de la viande un peu plus ou un peu moins cher, trois ou quatre fois dans le cours d'une année, etoit un bien petit objet pour chaque particulier ; mais ce petit objet multiplié par le nombre des habitans, etoit d'un produit immenſe pour le monopoleur. *Koung-tſée* s'informa exactement de la conduite de cet homme ; & après s'être mis au fait de tout ce qui le concernoit, il le fit appeller, & lui dit : « j'ai appris que vous etiez l'un des plus » riches citoyens de la ville ; je ſouhaiterois que ces richeſſes » fuſſent le fruit de votre travail, ou d'une honnête induſtrie ; » je m'en réjouirois avec vous, & je vous mettrois en paſſe de » les augmenter, en vous fourniſſant de quoi faire valoir vos » talens : mais il n'eſt malheureuſement que trop vrai que la » fortune dont vous jouiſſez n'eſt due qu'à un monopole, » dont vous devriez être ſévérement puni. Je vous fais grace, » à condition néanmoins que vous vous corrigerez, & que » vous reſtituerez au Public ce qui a eté volé au Public. La » maniere dont je veux que cette reſtitution ſe faſſe, mettra » votre honneur à couvert. De toutes vos richeſſes, ne réſervez » pour vous que ce qu'il faut pour vivre dans une honnête abon-» dance ; vous laiſſerez le ſurplus à ma diſpoſition pour les » beſoins de l'Etat : au reſte, je ſuis parfaitement au fait de ce » qui vous concerne, & je ſais ſupputer. N'entreprenez pas » de vouloir vous juſtifier, encore moins de me donner le » change, ou de me tromper. Je vous donne quelques jours pour » vous reconnoître ; penſez ſérieuſement à ce que vous ferez, » & ne vous déterminez pas à la légere. Je n'ai pas autre choſe » à vous dire ; retirez-vous ».

Le monopoleur, qui jusqu'alors avoit eu le secret d'empêcher qu'on ne le traversât dans son commerce illicite, en se conciliant la bienveillance des hommes en place, comprit par ce discours & par le ton dont il fut prononcé, qu'il lui seroit impossible de réussir de même auprès d'un Ministre dont l'incorruptibilité etoit à l'epreuve de tout. Faisant attention, outre cela, à la conduite que ce même Ministre avoit tenue à l'egard des plus grands Seigneurs du Royaume, quand ils avoient eté hors des regles, il s'attendit à être traité en toute rigueur, si son affaire etoit examinée juridiquement. Il prit le parti le plus sûr, celui de s'exécuter de bonne grace, en faisant ce qui venoit de lui être prescrit. *Koung-tsée*, content de la sincérité avec laquelle il lui rendit ses comptes, & de la maniere dont il se conduisoit à l'extérieur pour tout le reste, ne lui en demanda pas davantage, & le laissa vivre en paix avec ce qu'il s'etoit réservé pour son entretien. Il fut désormais libre à quiconque d'acheter du bétail, & de débiter de la viande comme il le jugeroit à propos.

Les affaires du Gouvernement ne l'occupoient pas tellement, comme Ministre, qu'il se crût dispensé de donner ses soins aux affaires des particuliers, en tant que Chef de la Justice. Il avoit déterminé certains jours dans le courant d'une lunaison, pour connoître par lui-même des procès en différens genres qu'on portoit à son tribunal. L'un de ces jours d'audience publique, un homme du peuple vint se présenter à lui, accusa son propre fils de lui avoir manqué essentiellement, & le supplia de le juger selon toute la rigueur des loix.

Koung-tsée ecouta tranquillement tout ce que ce pere affligé avoit à lui dire, & promit d'examiner son affaire à loisir, & de lui rendre justice, en punissant rigoureusement son fils, s'il le trouvoit coupable. « Cependant, ajouta-t-il en finissant, comme il

» peut ſe faire qu'il y ait quelque faute de votre part, & que vous » ſoyez coupable vous-même de ne l'avoir pas inſtruit de ſes » devoirs, allez en priſon juſqu'à ce que je vous appelle en » jugement. Je vais faire arrêter votre fils, & le conſtituer pri- » ſonnier ainſi que vous. Soyez tranquille ſur la déciſion que je » porterai; elle ſera toute en votre faveur ».

L'accuſateur & l'accuſé furent trois mois entiers dans les priſons, ſans que le Juge donnât le moindre ſigne qu'il penſoit à eux; il paroiſſoit les avoir entiérement oubliés. Il n'en étoit rien cependant, & il s'occupoit en ſecret de leur affaire, de la même maniere que ſi elle l'eût intéreſſé perſonnellement.

Après les trois mois révolus, il fit venir l'un & l'autre en ſa préſence. « De quel crime, demanda-t-il en adreſſant la parole » au pere, votre fils s'eſt-il rendu coupable envers vous? d'au- » cun, répondit le vieillard. De quoi l'avez-vous donc accuſé, » repliqua *Koung-tſée?* D'une bagatelle, d'un rien, répondit » celui-ci. J'etois en colere quand je ſuis venu me plaindre de » lui, & je ne ſavois ni ce que je faiſois, ni ce que je diſois. » Je vous ſupplie très-humblement, & avec toute l'inſtance » dont je ſuis capable, de n'avoir aucun egard à ce que je puis » avoir dit alors contre mon fils. Si l'un de nous deux eſt cou- » pable, c'eſt moi qui le ſuis, pour avoir ſuivi les mouvemens » impétueux d'une colere aveugle. Je m'en etois douté, lui dit » *Koung-tſée* avec bonté; & c'eſt pour laiſſer à votre colere le » tems de s'exhaler, que je vous ai détenu trois mois entiers » dans une priſon. Retournez chez vous avec votre fils, & vivez » en paix. Vous, jeune homme, n'oubliez pas que la piété filiale » eſt la premiere des obligations que la Nature impoſe à tout » homme; & vous, bon vieillard, inſtruiſez votre fils de ſes de- » voirs: c'eſt à quoi vous vous êtes engagé en lui donnant la vie ».

Ce jugement fit grand bruit dans la ville; & comme il arrive

pour l'ordinaire à l'egard de tout ce qui porte l'empreinte de quelque ſingularité, il eut tout-à-la-fois des approbateurs & des gens de mauvaiſe humeur qui le cenſurerent. Parmi ces derniers, le *Tay-fou Ki-ſun* fut un des plus ardens. Ce *Ki-ſun* etoit actuellement l'un des collegues de *Koung-tſée* dans le Miniſtere ; il etoit lié d'amitié avec lui, & avoit été ſon diſciple. « Mon Maître m'a trompé, diſoit-il ; la premiere inſtruc-» tion qu'il me donna lorſque j'entrai en charge, fut d'être très-» attentif à faire obſerver tout ce que preſcrit la piété filiale, » parce que c'eſt ſur l'obſervation des devoirs qui ſont impoſés » par la piété filiale, que poſe tout l'edifice du Gouvernement. » Il me répeta plus d'une fois que je ne devois pas craindre » d'être trop ſévere envers les infracteurs de ces devoirs ſacrés. » Tout fils, me diſoit-il, qui manque eſſentiellement à ſon » pere, eſt digne de mort : cette doctrine nous a eté tranſmiſe » par les ſages Empereurs de l'Antiquité ; il ne faut rien oublier » pour la faire revivre, & tâcher de la mettre en vigueur ; & » voilà qu'au mépris de cette doctrine, il fait grace à un fils cri-» minel. Je n'aurois jamais cru que *Koung-tſée* eût eté capable » d'agir ainſi contre la loi, & vraiſemblablement contre ſes » lumieres, dans une affaire de cette nature ».

Ce diſcours, ou tel autre ſemblable, répété devant plus d'une perſonne & plus d'une fois, fut rapporté à *Koung-tſée* par ſon diſciple *Jan-yeou*. « Je ſuis bien aiſe de ce que vous me dites-» là, lui répondit *Koung-tſée* ; c'eſt une preuve que *Ki-ſun* a » à cœur qu'on ne manque point, dans le Royaume, aux de-» voirs de la piété filiale. Quant à vous, je me contenterai de » vous dire, pour ma juſtification, qu'en laiſſant ainſi pendant » trois mois entiers languir dans les priſons un fils accuſé par » ſon pere, & un pere accuſant ſon fils, j'ai eu en vue de don-» ner une leçon à trois ſortes de perſonnes : aux enfans qui n'ont

» pas pour leurs pere & mere toute la déférence & le respect
» qu'ils ont droit d'exiger d'eux ; aux peres & meres qui n'ont
» pas soin d'instruire de leurs obligations ceux à qui ils ont donné
» la vie ; & enfin, à ceux qui font la fonction de Juges, afin
» qu'ils ne se pressent pas de porter leur jugement sur des accu-
» sations dictées par la colere ou par toute autre passion. Si
» j'avois fait une prompte justice, en punissant suivant toute la
» rigueur des loix le jeune homme dont le propre pere a eté
» l'accusateur, personne n'en auroit eté frappé, parce que tout
» le monde s'y seroit attendu : au lieu qu'en faisant attendre
» mon jugement, j'ai rendu tout le monde attentif. Les enfans
» ont eu le tems de réfléchir sur le sort qui menaçoit celui qui
» etoit accusé d'avoir manqué à la piété filiale ; & pendant
» ce tems, ils n'ont pas osé ne pas en remplir les devoirs. Les
» peres de famille, en voyant que l'accusateur de son propre
» fils etoit détenu de la même maniere que celui qu'il accusoit,
» ont eu le loisir de se convaincre qu'il est de l'intérêt de toute
» une famille, de ne point laisser transpirer au dehors les tra-
» casseries domestiques, & les petites altercations que les pa-
» rens peuvent avoir entre eux. Pour ce qui est de ceux qui
» sont préposés pour rendre la justice aux autres, lorsqu'ils seront
» instruits que cet homme qui vouloit d'abord qu'on punît son
» fils dans toute la rigueur de la loi, s'est désisté ensuite, & s'est
» accusé lui-même de s'être laissé emporter aux mouvemens
» précipités d'une colere aveugle ; ceux-là, dis-je, n'en seront
» que plus réservés à prononcer, quand ils auront lieu de soup-
» çonner de la part de ceux qui sollicitent vivement que justice
» se fasse, quelques sentimens de haine, de colere, de ven-
» geance, ou de toute autre passion. Si j'avois pris à la rigueur
» tout ce que me dit cet homme quand il vint se plaindre de
» son fils, j'aurois très-certainement condamné ce fils à être

» puni ſuivant la loi ; & en le puniſſant ainſi, j'aurois fait le » malheur du pere, celui de toute la famille, & j'aurois jugé » ſur un faux expoſé .... En voilà aſſez pour vous ; je dirai le » reſte à *Ki-ſun* ».

A la premiere occaſion qu'il eut de voir *Ki-ſun* : « j'ai appris, » lui dit-il, que vous n'approuviez pas que j'euſſe renvoyé » abſous un fils accuſé par ſon pere .... ».

« Il en eſt quelque choſe, lui répondit *Ki-ſun* ; & je vous » avoue que votre procédé m'a etrangement ſurpris. Ne m'avez-» vous pas dit cent & cent fois que la piété filiale etoit le pre-» mier des devoirs que la Nature impoſoit à l'homme ; que ce » n'etoit que par elle qu'il ſe diſtinguoit de la brute, parce » qu'elle ſuppoſoit en lui la faculté intellectuelle dont la brute » eſt privée ? Ne m'avez-vous pas dit encore que la piété filiale » etant la baſe du Gouvernement, il falloit donner tous ſes » ſoins pour empêcher qu'on n'y fît la moindre breche, & punir » très-rigoureuſement ceux qui manqueroient à ce qu'elle preſ-» crit ? Voilà la doctrine que vous m'enſeigniez quand vous » n'etiez que ſimple particulier. C'eſt la doctrine, me diſiez-» vous, que les ſages Rois de l'Antiquité ont pratiquée avec » fruit, & fait pratiquer à tous ceux qui leur etoient ſoumis ; » il faut la pratiquer nous-mêmes, & ne rien oublier pour tâ-» cher de la faire pratiquer aux autres. Cette doctrine a-t-elle » changé de nature depuis que vous êtes en place ? & de bonne » qu'elle etoit, eſt-elle devenue ſi mauvaiſe que vous n'oſiez » la mettre en pratique ? Un miſérable manque à la piété filiale ; » vous en êtes inſtruit ; c'eſt ſon propre pere qui a eté con-» traint de ſe faire ſon accuſateur ; & au lieu de faire un exem-» ple de terreur pour tous les enfans mal nés, en faiſant ſubir » au coupable qu'on vous dénonçoit, la peine due à ſon crime, » vous lui pardonnez, vous le renvoyez tranquillement chez

» lui, au mépris des loix, au mépris de cette doctrine ſacrée, » que nous tenons de la vénérable Antiquité, & dont juſqu'à ce » jour vous vous etiez fait le panégyriſte & l'apôtre ».

« Mon cher *Ki-ſun*, lui répondit *Koung-tſée*, votre zele » pour le maintien des loix & de la piété filiale, vous emporte » plus loin qu'il ne faut. Voudriez-vous que lorſqu'on s'eſt rendu » maître d'une ville, on en paſſât au fil de l'epée tous les habi- » tans, ou qu'après une victoire l'on egorgeât impitoyable- » ment tous ceux qui compoſoient l'armée ennemie? Vous m'a- » vouerez que ce ſeroit pouſſer la cruauté juſqu'où elle peut » aller; & qu'un Général qui ordonneroit de pareils maſſacres, » ſeroit indigne de l'auguſte titre dont il abuſeroit ainſi malgré » les cris de l'humanité. Un Juge qui puniroit indiſtinctement » tous ceux qui paroiſſent avoir violé la loi, ne ſeroit pas » moins cruel. Parmi ceux de l'etage inférieur, tel qui manque » à ſes devoirs, n'eſt ſouvent coupable qu'à demi; quelquefois » même il n'eſt pas coupable du tout, parce qu'il ignore ſes » obligations: le punir dans ce cas, ce ſeroit punir un innocent. » Ceux qui méritent punition, ce ſont les Grands, quand ils don- » nent de mauvais exemples; ce ſont les Magiſtrats ſupérieurs, » qui n'ont pas exigé de leurs ſubalternes qu'ils inſtruiſiſſent le » peuple; ce ſera vous, ce ſera moi, ſi, dans le poſte que » nous occupons, nous manquons d'exactitude à exiger de ceux » qui ſont en place l'accompliſſement de leurs devoirs reſpec- » tifs. Uſer d'indulgence envers ceux-ci, & en agir en toute » rigueur envers ceux du bas etage, c'eſt être injuſte; c'eſt » aller directement contre la droite raiſon. Puniſſez, dit l'an- » cien Livre, mettez à mort ceux qui le méritent; mais n'ou- » bliez pas que perſonne ne mérite des châtimens, encore » moins la mort, qu'il n'ait fait des fautes le voulant bien, & » les connoiſſant pour telles. Commencez donc par inſtruire,

» & puniſſez enſuite ceux qui, au mépris de vos inſtructions, » auront manqué aux devoirs dont vous aurez tâché de leur » inſpirer la pratique ».

Ki-ſun fut plus que ſatisfait de cette réponſe. Il lui avoua qu'il avoit eu tort de déſapprouver ſa conduite, lui fit des excuſes, & lui promit que pendant tout le tems qu'il ſeroit dans le Miniſtere, il ne placeroit aucun Mandarin qui ne fût en etat d'inſtruire le peuple, & qui ne regardât l'obligation de s'acquitter de cette fonction honorable, comme la plus eſſentielle de ſes obligations. Il ne tarda pas à donner une premiere preuve de la ſincérité de ſa promeſſe. Le gouvernement d'une ville ſur laquelle il avoit inſpection, vint à vaquer; il fit nommer à ce poſte important l'un d'entre les principaux diſciples de *Koung-tſée*, qui avoit le plus à cœur de profiter des leçons de ſon Maître: je veux dire *Tſée-lou*, celui là même qui avoit eu ci-devant la commiſſion de faire abattre le ſuperflu des murailles des villes des *Tay-fou* dont il a eté parlé plus haut.

Avant de partir pour ſe rendre à ſon poſte, *Tſée-lou* vint prendre congé de ſon Maître. « Je ſais, lui dit *Koung-tſée*, à » quoi la bienſéance m'oblige à votre egard; je devrois vous » accompagner juſqu'à la diſtance de quelques *lys* hors de la » ville, le jour de votre départ. Vous êtes mon ami; ſouhaitez- » vous que je m'en tienne à ce qui eſt d'uſage en pareil cas, ou » s'il ſuffit que je vous accompagne en eſprit, & que je vous » donne quelques conſeils qui ſuppléeront à ma préſence lorſque » nous ſerons ſéparés »?

« Maître, lui répondit *Tſée-lou*, je n'ignore pas la multitude » de vos occupations, & je ſais que de toutes ces occupations, » il n'en eſt aucune qui ne ſoit dirigée vers le bien public. Je » ne veux point que pour un vain cérémonial, qui ne ſeroit que » pour la ſatisfaction de mon amour-propre, vous perdiez des

» heures

» heures que vous pouvez employer ſi utilement. Donnez-moi » quelques bonnes inſtructions qui puiſſent me ſervir à bien » remplir mon emploi; c'eſt la ſeule choſe que j'exige de vous, » & que vous ne ſauriez me refuſer. Ne me traitez pas en Gou- » verneur de ville, mais comme votre diſciple ».

« Puiſque vous y conſentez, dit *Koung-tſée*, je ne vous ac- » compagnerai que par quelques mots d'inſtruction.

» S'il arrive que dans une expédition militaire vous n'ayez » pas ſouffert au-delà de ce qu'on ſouffre ordinairement, ou que » vous ne ſoyez pas pleinement victorieux, ou que vous n'obte- » niez pas l'objet de l'expédition, gardez-vous bien de penſer à » part-vous que vous ayez acquis de la gloire, & ne vous faites » pas valoir au dehors comme ſi vous aviez fait quelque choſe » qui fût digne de récompenſe. Quand, dans l'exercice de » votre emploi, vous n'aurez rien fait au-delà de ce que preſ- » crivent la droiture & l'exacte equité, ne vous perſuadez » point qu'on doit vous regarder comme un excellent Magiſ- » trat, comme le Protecteur ou le Pere du peuple.

» S'il vous arrive de manquer de fermeté pour exiger le de- » voir, reconnoiſſez votre faute, & ne la commettez pas une » ſeconde fois.

» Si quelqu'un eſt aſſez injuſte pour manquer à votre egard, » ſans que vous y ayez donné ſujet, n'uſez pas de repréſailles » envers lui; la honte & le repentir ſeront tôt ou tard ſon par- » tage, & vous vengeront.

» Ne vous diſpenſez jamais de ce que preſcrit le cérémonial » aux perſonnes en place, quelque minutieux, quelque gênant » & inutile que cela vous paroiſſe.

» Voilà, mon cher *Tſée-lou*, les cinq articles auxquels vous » devez donner toute votre attention. Je vous connois aſſez » pour me repoſer ſur vous de tout le reſte ».

Tſée-lou le remercia en lui promettant de ſe conformer exactement à ce qu'il venoit d'entendre. On verra dans la ſuite qu'il lui tint parole, & qu'il gouverna très-bien.

La ſage adminiſtration de *Koung-tſée* rendoit le Royaume de *Lou* de jour en jour plus floriſſant, & faiſoit déjà germer la vertu dans le cœur de ceux qui l'habitoient. *Ting-koung* crut que la meilleure maniere de témoigner ſa reconnoiſſance à celui qui procuroit ainſi la gloire de ſon regne, etoit de continuer à profiter de ſes lumieres, & à ſuivre ſes avis. Il l'entretenoit ſouvent en particulier, outre les entretiens à tems réglés qu'il avoit avec lui ſur les affaires d'Etat. Un jour qu'ils etoient à diſcourir ſur certains uſages de la haute Antiquité, le Roi lui demanda pourquoi les anciens Empereurs avoient etabli l'uſage de joindre les Ancêtres au Ciel, dans les ſacrifices qu'ils offroient.

« Le Ciel, lui répondit *Koung-tſée*, eſt le principe univer-» ſel; il eſt la ſource féconde de laquelle toutes choſes ont dé-» coulé. Les Ancêtres, ſortis de cette ſource féconde, ſont eux-» mêmes la ſource des générations qui les ſuivent. Donner au » Ciel des témoignages de ſa reconnoiſſance, eſt le premier » des devoirs de l'homme; ſe montrer reconnoiſſant envers les » Ancêtres, en eſt le ſecond. Pour s'acquitter en même tems » de ce double devoir, & en inculquer l'obligation aux géné-» rations futures, le ſaint homme *Fou-hi* etablit des cérémo-» nies en l'honneur du Ciel & des Ancêtres; il détermina qu'im-» médiatement après avoir offert au *Chang-ty*, on rendroit » hommage aux Ancêtres : mais comme le *Chang-ty* & les » Ancêtres ne ſont pas viſibles aux yeux du corps, il imagina » de chercher dans le ciel, qui ſe voit, des emblêmes, pour les » déſigner & les repréſenter ».

« Avant que vous alliez plus loin, interrompit *Ting-koung*,

» dites-moi, je vous prie, pourquoi l'on n'honore pas le *Chang-ty* de la même maniere par-tout (1) ».

» Par la raiſon, répondit *Koung-tſée*, qu'il faut que, dans le » cérémonial qui s'obſerve, il y ait une différence marquée » entre le fils du Ciel & les autres Souverains. Le fils du Ciel, » en offrant au *Chang-ty*, repréſente le corps entier de la na- » tion ; il lui adreſſe ſes prieres au nom & pour les beſoins » de toute la nation. Les autres Souverains, ne repréſentant » chacun que cette portion particuliere de la nation qui a eté » confiée à leurs ſoins, ne prient le *Chang-ty* qu'au nom & pour » les beſoins de ceux qu'ils repréſentent. Je reviens à ce que je » vous diſois. Le *Chang-ty* eſt repréſenté ſous l'emblême général » du ciel viſible : on le repréſente auſſi ſous les emblêmes par- » ticuliers du ſoleil, de la lune & de la terre, parce que c'eſt » par leur moyen que les hommes jouiſſent des bienfaits du » *Chang-ty*, pour l'entretien, l'utilité & les agrémens de la vie.

» Par ſa chaleur bienfaiſante, le ſoleil donne l'ame à tout, » vivifie tout. Il eſt, à nos yeux, ce qu'il y a de plus brillant » dans le ciel ; il nous eclaire pendant le jour ; & comme s'il » ne vouloit pas ceſſer un inſtant de nous eclairer, il ſemble

(1) Par le contenu des réponſes de *Koung-tſée* au Roi *Ting-koung*, il paroît evident, 1°. que les mots *Ciel* & *Chang-ty* ſont quelquefois ſynonymes, & déſignent cet Être qui eſt ſupérieur à tout ; 2°. que le mot *Ciel* eſt pris auſſi quelquefois dans un ſens purement naturel, & qu'il ne ſignifie alors que ce que nous appellons firmament ; 3°. que les ſacrifices offerts en apparence au Ciel, au Soleil, à la Lune, à la Terre, *&c.*, ſont réellement offerts au *Chang-ty*, en reconnoiſſance des bienfaits dont il comble les hommes, au moyen du ciel matériel, du ſoleil, de la lune, de la terre, *&c.* ; 4°. que ce que l'on appelle quelquefois du nom de *Sacrifice aux Ancêtres*, n'eſt au fond, qu'un témoignage extérieur de reconnoiſſance & de reſpect envers ceux de qui l'on tient la vie. Je n'en dis pas davantage ; le Lecteur intelligent, qui ſera ſans préjugés, tirera lui-même toutes les conſéquences.

» avoir ſubſtitué la lune pour ſuppléer à ſon abſence, & tenir ſa » place pendant la nuit. En obſervant leurs cours, & en les com- » binant l'un avec l'autre, les hommes ſont parvenus à diſtin- » guer les tems pour les différentes opérations de la vie civile, » & à fixer les ſaiſons, pour ne pas confondre l'ordre des cul- » tures qu'ils doivent à la terre, afin d'en tirer avec plus de » profit la ſubſiſtance dont elle les gratifie ſi libéralement.

» Dans l'intention de témoigner leur ſenſibilité & leur recon- » noiſſance d'une maniere qui eût quelque analogie aux bien- » faits, & qui fût propre à en rappeller le ſouvenir, les Anciens, » en etabliſſant l'uſage d'offrir ſolemnellement au *Chang-ty*, » déterminerent le jour du ſolſtice d'hiver, parce que c'eſt alors » que le ſoleil, après avoir parcouru les douze palais que le » *Chang-ty* ſemble lui avoir aſſignés pour ſa demeure annuelle, » recommence de nouveau ſa carriere, pour recommencer à » diſtribuer ſes bienfaits.

» Après avoir ſatisfait, en quelque ſorte, à leurs obligations » envers le *Chang-ty*, auquel, comme au principe univerſel » de tout ce qui exiſte, ils etoient redevables de leur propre » exiſtence & de ce qui ſert à l'entretenir, leurs cœurs ſe tour- » nerent comme d'eux-mêmes vers ceux qui, par voie de géné- » ration, leur avoient tranſmis ſucceſſivement la vie. Ils fixe- » rent en leur honneur des cérémonies reſpectueuſes, pour » être comme le complément du ſacrifice offert (1) ſolemnel- » lement au *Chang-ty*; & c'eſt par-là que ſe terminoit cet acte » auguſte de la religion de nos premiers peres. Les *Tcheou*

(1) Cette réponſe de *Koung-tſée* déſigne, ſans equivoque, la nature des cérémonies que font les Chinois en l'honneur de leurs Ancêtres. Elles ne ſont qu'un pur témoignage de reconnoiſſance, & non un ſacrifice, dans le ſens que nous donnons au mot *ſacrifice*. Ce témoignage de reconnoiſſance accompagnoit le ſacrifice au *Chang-ty*, quand on le lui offroit *comme au principe univerſel*, &c.

» jugerent à propos d'ajouter quelque chose à ce cérémonial ; » ils instituerent un second sacrifice, qui devoit être offert so- » lemnellement au *Chang-ty* dans la saison du printems, pour » le remercier en particulier des dons qu'il fait aux hommes » par le moyen de la terre, & pour le prier d'empêcher que » les insectes, qui commencent alors à se mouvoir & à cher- » cher leur nourriture, ne nuisissent à la fécondité de la mere » commune. Ces deux sacrifices ne peuvent être offerts dans » le *kiao* avec solemnité, que par le Fils du Ciel ; le Roi de » *Lou* ne doit ni ne peut les offrir. C'est par cette prérogative » attachée à sa dignité, que le Fils du Ciel differe des autres » Souverains. Je comprends tout cela, dit *Ting-koung ;* conti- » nuez-moi vos instructions sur cet article important, & met- » tez-moi au fait de cequi concerne le *Kiao*, le *Tan*, les vic- » times, les ustensiles, & les autres choses qui servent au Fils du » Ciel lors des grands sacrifices.

» Ce qu'on appelle *Kiao*, répondit *Koung-tsée*, est aujour- » d'hui un edifice entouré de murailles, dans l'enceinte duquel » est une elévation à laquelle on a donné le nom de *Tan.* On a » choisi, pour la construction de cet edifice, un endroit hors » des murailles de la ville, du côté du sud ; parce que le *Chang-ty* » est représenté sous l'emblême du soleil, & que le soleil se » montre, & paroît faire son cours dans cette partie du ciel. » On a dressé dans l'enceinte de cet edifice le *Tan*, & on lui a » donné une forme ronde, pour faire entendre que les opéra- » tions du ciel & de la terre, dirigées par le *Chang-ty* pour » l'avantage de tout ce qui existe, etoit sans fin, se suivant & » se succédant sans interruption, recommençant ensuite pour » se suivre & se succéder encore avec la même régularité.

» Pour le grand sacrifice, que le Fils du Ciel offre le jour du

» ſolſtice d'hiver, un jeune taureau, dont les cornes commencent
» ſeulement à pouſſer, qui ſoit ſans aucun défaut extérieur, &
» d'une couleur tirant ſur le rouge, eſt la ſeule victime qu'on
» doit immoler, après qu'elle aura eté nourrie pendant l'eſpace
» de trois mois dans l'enceinte du *Kiao*. Un bœuf, quel qu'il ſoit,
» ſuffit pour le ſacrifice moins ſolemnel que, depuis les *Tcheou*
» ſeulement, le Fils du Ciel offre au *Chang-ty* dans la ſaiſon
» du printems, en reconnoiſſance des bienfaits dont il nous
» comble en particulier par le moyen de la terre.

» Par tout ce que je viens de rappeller à votre Majeſté, elle
» comprend ſans doute que, ſous quelque dénomination qu'on
» rende le culte, quel qu'en ſoit l'objet apparent, & de quelque
» nature qu'en ſoient les cérémonies extérieures, c'eſt toujours
» au *Chang-ty* qu'on le rend; c'eſt le *Chang-ty* qui eſt l'objet
» direct & principal de la vénération ».

« Je n'ai pas le moindre doute ſur cet article, répondit *Ting-*
» *koung*. Achevez, je vous prie, & dites-moi ſur-tout pour-
» quoi le Fils du Ciel fait les cérémonies en l'honneur de ſes
» Ancêtres dans l'enceinte du même *Kiao* ».

« L'uſage de rendre hommage aux Ancêtres dans l'enceinte
» même du *Kiao*, repartit *Koung-tſée*, eſt de tems immémorial.
» On a eu en vue, en l'etabliſſant, de prendre à témoins ceux
» à qui l'on etoit redevable & de la vie, & de ce que l'on etoit
» dans l'ordre civil, qu'on n'avoit rien changé à leurs ſages
» inſtitutions. Avant le ſacrifice, on les avertit de ce que l'on
» va faire; après le ſacrifice, on leur annonce ce que l'on a
» fait. En les avertiſſant de ce que l'on va faire, on eſt cenſé
» demander leurs ordres pour ne le faire que dans le tems &
» de la maniere dont ils l'auront eux-mêmes preſcrit; & en leur
» annonçant ce que l'on a fait, on eſt cenſé leur donner la

» preuve d'une entiere ſoumiſſion à leur volonté, puiſqu'il ne » s'eſt fait que ce qu'ils avoient ordonné, dans le tems & de la » maniere dont ils l'avoient ordonné.

» Anciennement, à ce que nous apprend la tradition, lorſ» que le Fils du Ciel devoit offrir le grand ſacrifice, il ſe ren» doit d'abord dans celui des appartemens où les Ancêtres en » commun ſont cenſés avoir fixé leur ſéjour; il les inſtruiſoit » du motif de ſa viſite, & demandoit leurs ordres : de-là il » paſſoit à l'appartement particulier de celui à qui il devoit im» médiatement la vie, & le prioit de vouloir bien fixer lui» même le jour & l'heure du ſacrifice. Mais comme les portraits » ou tablettes du pere des Ancêtres du Fils du Ciel, n'avoient » pas de voix pour ſe faire entendre, on avoit imaginé de lire » leur volonté ſur l'ecaille d'une tortue, à laquelle on mettoit le » feu. Tout cela n'etoit que pour leur témoigner la plus reſpec» tueuſe déférence. Muni de leur conſentement & de leurs » ordres, le Fils du Ciel ſe tranſportoit ſeul dans le *Tſé-koung*; » c'eſt-à-dire, dans cet appartement ſecret, entouré d'un canal » rempli d'eau, dont l'entrée, à l'exception du Sacrificateur, » etoit interdite. Là, modeſtement debout, il ſe recueilloit pen» dant quelque tems, comme pour ecouter les dernieres inſ» tructions qu'on alloit lui donner; il s'avançoit enſuite juſqu'à » l'endroit où ces inſtructions etoient dépoſées par ecrit, les » prenoit; puis revenant ſur ſes pas, il les portoit gravement » à deux mains; & quand il etoit près du ſeuil de la porte, » en dedans, il les montroit aux Grands, aux Mandarins & » aux Officiers de ſa ſuite. Cela fait, il les reportoit à l'endroit » où il les avoit priſes, & ſe retiroit dans ſon appartement. » L'heure du ſacrifice etant arrivée, il mettoit ſur ſa tête le » bonnet *pi-pien*, & les Mandarins annonçoient au peuple que » le Fils du Ciel, par ordre des Ancêtres, alloit offrir le ſacrifice

» au *Chang-ty*, pour l'avantage commun & au nom de tous. Ils » l'exhortoient à une respectueuse attention, pour ne rien faire » qui pût être désagréable à celui dont on attendoit les plus » abondantes faveurs.

» Ce jour-là personne ne paroissoit en habit de deuil; eût-on » perdu son pere & sa mere, on ne les pleuroit pas comme on » a coutume de le faire dans les autres tems. Ceux qui, pour » vaquer à leurs affaires, etoient obligés de sortir de leurs mai» sons, ne se montroient dans les rues que dans la plus respec» tueuse décence; quoiqu'il n'y eût aucun Officier de Police » préposé pour les y contraindre, ils s'y portoient d'eux-mêmes » par attachement à leur devoir, & dans la vue de concourir, » autant qu'il dépendoit d'eux, à la majesté du culte.

» Avant de sortir de son appartement pour se rendre à l'en» droit propre du sacrifice, le Fils du Ciel se revêtoit de la » robe *ta-kieou* (faite de peau de mouton, dont la laine etoit » noire, & doublée de peau de renard blanc, l'une & l'autre peau » ayant le poil en dehors): sur la robe *ta-kieou* il mettoit le sur» tout *kouen*, sur lequel etoient représentés le dragon, le soleil, » la lune & les etoiles. Ainsi habillé, il montoit dans un char qui » etoit sans couleur, tout uni & dénué de tout ornement. Ce » char etoit précédé de douze etendards, sur lesquels etoient » représentés le soleil & la lune, pour être le symbole de ce » qui se passe dans le Ciel visible durant le cours d'une année, » c'est-à-dire, durant cet espace de tems que le soleil emploie » à parcourir ses douze maisons pour revenir au point d'où il » est parti : ce qui etoit plus expressément désigné encore par les » douze flocons formés avec des perles ou avec des pierreries » qui pendoient à chacun des deux côtés du bonnet de cérémo» nie, sur lequel le soleil & la lune etoient egalement représen» tés en couleur. Le chemin par où passoit ce religieux cortege,

» depuis

» depuis l'appartement du Prince jusqu'au pied du *Tan*, ou du » monceau de terre orbiculairement elevé, sur lequel le sacrifice devoit être offert, etoit préparé avec le plus grand soin.

» Voilà, Seigneur, ce que nous apprend la tradition sur » cet important article. Je n'ai fait mention que de ce qu'il y a » de plus essentiel à savoir ; mais ce précis suffit pour vous » donner une idée de cette auguste cérémonie. Rien n'est plus » digne de la curiosité du Sage, que le détail de ce qui se pra- » tiquoit alors. Le peu que je viens de dire, fera naître dans » votre esprit les plus sérieuses réflexions (1) ».

« J'y réfléchirai à loisir, dit *Ting-koung*, & j'espere que » dans une autre conversation, vous suppléerez à ce que vous » n'avez pas dit aujourd'hui. J'aime à m'instruire ; ne craignez » pas de me fatiguer en me parlant souvent de ce qui se pra- » tiquoit chez nos respectables Aïeux ».

En s'exprimant ainsi, ce Prince ne disoit que la vérité : car telles etoient, depuis quelques années, les dispositions de son cœur ; mais ces bonnes dispositions avoient eté un peu tar-

(1) L'Editeur du *Kia-yu*, d'où j'ai tiré ce qu'on vient de lire, termine ainsi la réponse de *Koung-tsée : La récitation de toutes les pieces du* Ché-king *ensemble, n'equivaut pas à une seule offrande. L'offrande est bien au-dessous de l'acceptation ; l'acceptation est inférieure au culte rendu sur les montagnes ; & tout cela réuni, est fort au-dessous du sacrifice offert solemnellement au* Chang-ty *par le Fils du Ciel.*

On peut conclure de ces paroles, 1°. que l'ancienne coutume etoit de chanter des Cantiques, & que cette récitation ou ce chant, etoit un acte de religion ; 2°. que la cérémonie des offrandes etoit une cérémonie particuliere, qui n'etoit pas toujours accompagnée du sacrifice ; 3°. que l'offrande etoit suivie quelquefois d'une cérémonie, par laquelle il constoit à l'offrant, que son offrande avoit eté acceptée ; 4°. que bien long-tems avant *Koung-tsée*, on alloit sur les montagnes & autres lieux elevés, pour rendre hommage à l'objet de son culte ; 5°. que le sacrifice offert solemnellement au *Chang-ty* par le Souverain, etoit le seul sacrifice adopté par le corps entier de la nation. Il y auroit bien d'autres réflexions à faire sur cet ancien usage ; le Lecteur instruit suppléera à ce que je ne dis pas.

dives, & il n'eut pas le tems de les mettre à profit; il mourut lorſque tout commençoit à prendre une nouvelle face dans ſon Royaume, & que ſa gloire commençoit à répandre ſon eclat dans tous les Royaumes voiſins. Il eut pour ſucceſſeur *Ngai-koung*. Ce nouveau Roi ne penſoit pas ſur le compte de *Koung-tſée* auſſi favorablement que l'avoit fait ſon prédéceſſeur; il ne le regardoit que comme un Savant & un Philoſophe, dont le principal mérite etoit la connoiſſance des Livres, & un zele outré pour les mœurs antiques, & pour faire revivre des uſages que les mœurs préſentes rendoient inadmiſſibles. Il le négligea d'abord, & donna à d'autres les différens emplois dont il etoit chargé. *Koung-tſée*, ſe voyant négligé dans ſa patrie, prit le parti de ſe retirer dans le Royaume de *Ouei*. Il eut à peine diſparu, que ſon diſciple *Jan-yeou*, ayant eu occaſion d'entretenir *Ki-ſun*, celui des Grands qui avoit le plus de crédit ſur l'eſprit du Roi, lui fit enviſager l'eloignement de ſon Maître comme un véritable malheur pour le Royaume de *Lou*. « Nous etions ſur le point, lui dit-il, de ſervir de » modele à toutes les Nations; nos voiſins des quatre côtés » avoient déjà adopté la plupart de nos uſages; ils tâchoient » de nous imiter en tout. Nous allons avoir notre tour pour » devenir les imitateurs des autres, & le Royaume de *Ouei* » va devenir ce que nous etions, puiſque le Sage qui nous » avoit mis en réputation, & qui faiſoit toute notre gloire, » s'y eſt retiré. En vérité, je ne comprends point que vous » ayez laiſſé partir *Koung-tſée*, ſans faire au moins quelques » efforts pour l'arrêter ».

« Vous m'ouvrez les yeux, répondit *Ki-ſun*; je vais tra» vailler à le faire revenir ». Il tint parole; & ſes inſtances auprès de *Ngai-koung* furent ſi efficaces, que le Prince donna ſes ordres pour qu'on rappellât au plutôt celui dont il n'auroit

jamais dû permettre l'eloignement. *Koung-tſée*, ayant ſu les intentions de ſon Souverain, n'héſita pas à s'y conformer, & revint dans ſa patrie. *Ngai-koung*, informé du jour qu'il arrivoit, alla en perſonne l'attendre à une des Maiſons royales à quelque diſtance de la ville, & l'y reçut avec les mêmes honneurs qu'il eût fait à l'Ambaſſadeur de quelque grand Potentat. Mais la longue audience qu'il lui donna, n'etoit rien moins que digne d'un grand Prince. Il lui fit quantité d'interrogations puériles, qui euſſent à peine eté ſupportables vis-à-vis de quelqu'un de ces hommes ordinaires, dont la profeſſion eſt d'enſeigner. « Maître, lui dit-il, les Philoſophes doivent-ils s'ha- » biller différemment des autres? Quel eſt l'habillement qui leur » convient le mieux, & auquel on puiſſe les diſtinguer »?

« Prince, lui répondit *Koung-tſée*, je n'ai pas encore appris » comment les Philoſophes devoient s'habiller; ainſi je ne ſau- » rois répondre pertinemment à la queſtion de Votre Majeſté. » Ce que je puis lui dire ſur cela, c'eſt que, de quelque ma- » niere que les Philoſophes s'habillent, leur principal objet eſt » l'acquiſition de la ſageſſe: il me paroît d'ailleurs, qu'ils doi- » vent s'habiller comme on s'habille dans le pays où ils ſont » leur ſéjour. Quant à moi, qui ſuis du Royaume de *Lou*, j'ai » porté dans mon enfance la robe *ſoung*, ainſi que la portoient » les autres enfans. Devenu grand, j'allai dans le Royaume de » *Soung*, & j'y pris le bonnet *yang-fou*, parce que c'etoit » la coëffure de ceux de mon âge dans ce pays-là. Si j'allois » ailleurs.....».

« J'entends, interrompit le Roi; il n'y a rien de déterminé » pour l'habillement des Philoſophes. Mais en eſt-il de même » pour leur maniere de vivre? J'apprendrai volontiers en quoi » conſiſte l'eſſentiel de la conduite qu'ils doivent tenir».

« Ne faire qu'effleurer la matiere ſur cet objet important,

» répondit *Koung-tſée*, c'eſt ne rien dire. Vouloir entrer dans » le détail, c'eſt s'expoſer à ne pas dire tout, & à omettre » préciſément ce qu'il y a de plus néceſſaire à ſavoir : il fau- » droit d'ailleurs employer beaucoup de tems ; & cela trouble- » roit l'ordre, en empêchant ceux qui doivent relever les Offi- » ciers de votre ſuite de ſe préſenter pour prendre leur place. » Ne pouvant pas vous répondre d'une maniere ſatisfaiſante, » à l'heure qu'il eſt, ſouffrez, Seigneur, que j'attende à une » autre fois, quand le tems & les circonſtances le permet- » tront ».

« Je conſens, repliqua le Roi, que vous attendiez une autre » circonſtance pour me ſatisfaire en plein ſur la queſtion que » je vous ai faite ; j'aurai ſoin moi-même de vous en rappeller » le ſouvenir : mais je veux qu'aujourd'hui vous me diſiez en » gros ce que vous devez me dire en détail dans la ſuite. Aſſeyez- » vous, & commencez ».

« L'obéiſſance à ſon Souverain, dit *Koung-tſée* en s'aſſeyant, » eſt le premier devoir d'un Sujet. Je vous obéis donc ; & puiſ- » que vous voulez que je vous donne aujourd'hui une idée » générale des devoirs de celui qui veut, à juſte titre, porter le » nom de Philoſophe, je vais m'expliquer en peu de mots, en » attendant que je le faſſe plus au long, quand votre Majeſté » l'ordonnera.

» Le vrai Philoſophe ne s'ingere pas de lui-même dans les » feſtins de parade pour avoir occaſion de briller, mais il attend » qu'on l'y invite. S'il eſt du nombre des invités, il s'y rend, » & fait exactement & ſans oſtentation tout ce qui eſt d'eti- » quette. Parût-on ne pas faire attention à lui, il ne s'en offenſe » pas, & ne donne aucun ſigne de mécontentement.

» Il n'eſt occupé, du matin au ſoir, que de ce qui peut lui » procurer l'acquiſition de quelque vertu, ou augmenter la doſe

» de ſes connoiſſances : non pas pour s'en parer à tout propos » & devant quiconque, mais dans le deſſein d'en profiter pour » lui-même, & d'en faire part, ſuivant les circonſtances, à » ceux qui voudront s'inſtruire auprès de lui.

» S'il ſent qu'il a aſſez de droiture & de fermeté pour rem- » plir les grands emplois, il ne les refuſe point quand on les » lui préſente ; il les reçoit avec actions de graces, & fait tous » ſes efforts pour les remplir dignement. Il n'ambitionne pas » les honneurs ; il ne cherche point à amaſſer des tréſors : l'ac- » quiſition de la ſageſſe, eſt le ſeul tréſor après lequel il ſoupire ; » mériter le nom de Sage, eſt le ſeul honneur auquel il prétend.

» Il n'emploie, pour traiter les affaires, que des hommes » ſinceres & droits ; il ne donne ſa confiance qu'à des hommes » fideles & sûrs. Il ne rampe pas devant ceux qui ſont au-deſſus » de lui ; il ne s'enorgueillit pas devant ſes inférieurs ; il reſ- » pecte les premiers ; il eſt affable envers les autres ; il rend à » tous ce qui leur eſt dû.

» S'il s'agit de reprendre quelqu'un de ſes défauts, ou de » lui reprocher ſes fautes, il ne fait l'un & l'autre qu'avec une » extrême réſerve, & s'arrête tout court quand il le voit rougir.

» Il eſtime les gens de Lettres, mais il ne mendie pas leurs ſuf- » frages ; il ne s'abaiſſe ni ne s'eleve devant eux ; il ſe contente » de ne pas les offenſer, & de les traiter avec honneur quand » ils viennent à lui. Il eſt au-deſſus de toute crainte quand il » fait ce qui eſt du devoir : une conduite irréprochable, jointe » à des intentions pures & droites, lui ſert de bouclier contre » tous les traits qu'on pourroit lui lancer ; la juſtice & les loix » ſont les armes dont il ſe ſert pour ſe défendre ou pour atta- » quer. L'amour qu'il porte à tous les hommes, le met en droit » de n'en craindre aucun ; l'exactitude ſcrupuleuſe avec laquelle » il pratique les cérémonies, obéit aux loix, & s'aſtreint à

» l'obſervation des uſages reçus, fait ſa sûreté, même parmi les » tyrans. Quelque vaſte que puiſſe être l'etendue de ſon ſavoir, » il travaille à l'agrandir encore ; il etudie ſans ceſſe, mais non » pas juſqu'à s'epuiſer ; il connoît en tous genres les bornes de » la diſcrétion, & il ne va jamais au-delà.

» Quelque ferme qu'il ſoit dans le bien, il veille continuelle- » ment ſur lui-même, pour ne pas ſe négliger. Dans tout ce qui » eſt honnête & bon, il ne voit rien de petit ; les plus minu- » tieuſes pratiques tournent, chez lui, au profit de la vertu.

» Il eſt grave quand il repréſente, affable & bon avec un » chacun, gai & d'humeur toujours egale avec ſes amis.

» Il ſe plaît de préférence dans la compagnie des Sages, mais » il ne rebute point ceux qui ne le ſont pas.

» Au dedans, je veux dire dans l'enceinte de ſa famille, il » ne témoigne aucune prédilection, & ne donne aucun ſujet » de ſoupçonner qu'il eſt plus porté à favoriſer l'un au préju- » dice de l'autre ; au dehors, c'eſt-à-dire en public, il traite » egalement tout le monde, ſuivant le rang d'un chacun. L'eût- » on griévement offenſé, ou par des paroles injurieuſes, ou » par des actions inſultantes, il ne donne aucun ſigne de co- » lere ou de haine ; & ſon extérieur ſerein & tranquille, eſt » une preuve non equivoque de la tranquillité d'ame dont il » jouit.

» Le vrai Philoſophe cherche à ſe rendre utile à l'Etat, n'im- » porte de quelle maniere. Si, par quelque action eclatante, » ou par quelque ouvrage important, il mérite bien de la pa- » trie, il ne fait pas valoir ſes ſervices dans la vue d'en être » récompenſé ; il attend modeſtement & avec patience, que » la libéralité du Prince ſe déploie en ſa faveur ; & s'il arrive » que, dans la diſtribution des graces, on l'ait oublié, il ne s'en » plaint point, il n'en murmure point. Le ſuffrage des hommes

» honnêtes, l'honneur d'avoir contribué en quelque chose à » l'avantage de ses compatriotes, & la satisfaction dont il jouit » intérieurement, d'avoir fait le bien pour le bien, sont pour » lui la plus flatteuse de toutes les récompenses. Si, au con- » traire, en vue de son mérite, on le place au faîte des hon- » neurs; si on le comble de richesses, dans cet etat d'opulence » & de gloire, il n'a garde de s'en enorgueillir; il ne perd rien » de sa modestie ordinaire, & n'est pas moins accessible à » ceux qui vont à lui pour le consulter ou s'instruire, qu'il le » seroit si la fortune adverse lui faisoit eprouver ses horreurs. » Le changement de fortune, soit en bien, soit en mal, ne » change rien dans ses mœurs ni dans sa conduite; il est le » même en tout tems.

» Uniquement occupé de remplir sa tâche dans ce monde, » & de la remplir de son mieux; content de la place qu'il » occupe parmi ceux de son espece, il n'ambitionne point d'être » ce qu'il n'est pas; il ne porte point envie à ceux dont le » mérite, la sagesse, la science & les talens, vont de pair ou » surpassent, dans l'opinion des hommes, ce qu'il possede lui- » même dans des genres pareils. Il n'a pas de mépris pour ceux » qui manquent de ces qualités; il vit de bon accord avec les » uns & les autres; il s'accommode de tous & avec tous, & » les respecte egalement, comme etant ses semblables dans » l'ordre de la Nature. Le respect & le bon accord sont la » racine d'où sort la bienveillance; les manieres douces, dé- » cemment complaisantes, affectueuses & toujours assorties, » en sont l'accroissement; les eloges fondés sur le vrai, donnés » libéralement, mais sans affectation, les services rendus à pro- » pos & sans être sollicités, en sont la perfection & le comble. » C'est de tout cela réuni, que se forme sans effort cette cha- » rité universelle, qui ne fait acception de personne, & qui

» embrasse tout le genre humain ; & c'est de cette vertu, source
» féconde d'où découlent toutes les autres, que le vrai Philo-
» sophe cherche à se pourvoir avant tout & préférablement à
» tout ; c'est par elle qu'il se distingue de l'homme ordinaire ;
» c'est elle qui dirige toute sa conduite, & qui vivifie, pour
» ainsi dire, toutes ses actions.

» Jugez, Seigneur, si l'on doit rechercher la conversation
» d'un pareil personnage, pour s'amuser ou se distraire dans
» des momens que l'on regarde comme perdus. Je m'arrête ici,
» parce qu'il me paroît que j'en ai assez dit pour répondre à la
» question de votre Majesté, de maniere à la satisfaire ».

« Je suis pleinement satisfait, répondit *Ngai-koung* en baissant
» sant les yeux. S'il me survient quelque doute, je vous prierai
» de l'eclaircir ; car je compte que j'aurai souvent l'avantage
» de m'entretenir avec vous ».

L'Historien, Auteur du *Kia-yu*, qui rapporte ce trait, tel, à-peu-près, que je viens de l'ebaucher, ajoute que, depuis cette conversation, le Roi n'admit jamais *Koung-tsée* en sa présence, qu'il ne donnât des marques de la plus profonde vénération. Il le retint à la Cour ; & s'il ne l'honora pas de toute sa confiance pour ce qui concernoit le gouvernement de ses Etats, ainsi que l'avoit fait son prédécesseur, il le mit à la tête de ceux qui avoient inspection sur les mœurs publiques & sur le cérémonial : charge importante, qui le faisoit aller de pair avec ce qu'il y avoit de plus distingué dans le Royaume, & dont il conserva de son mieux les prérogatives, pour maintenir le bon ordre, & corriger les abus pendant le cours de deux années qu'il l'occupa.

Peu de jours après cette premiere audience, il en eut une plus particuliere encore dans l'un des jardins du Roi, hors de l'enceinte de la ville. Sa Majesté s'y rendit très-peu accompagnée ;

& pour témoigner à ſon hôte combien elle l'eſtimoit, elle lui fit donner la collation qui etoit d'uſage pour les Ambaſſadeurs des Princes etrangers, quand elle ſe trouvoit en perſonne dans quelqu'une de ſes Maiſons rurales, qu'ils alloient viſiter pour ſatisfaire leur curioſité, ou prendre ſimplement le plaiſir de la promenade. L'etiquette exigeoit qu'on ne ſervît alors que des fruits & des grains, ainſi que le pratiquent entre eux ceux qui vivent dans les champs. On ne ſervit à *Koung-tſée* que des pêches & de cette eſpece de gros millet, qu'on nomme communément *chou ;* mais on lui dreſſa une table en face de celle du Roi, afin que ſa Majeſté pût le voir à l'aiſe, & s'entretenir avec lui ſans être gênée par les entraves du rang (1).

Koung-tſée ayant pris modeſtement ſa place, après que le Roi le lui eut ordonné, attendit, pour manger, que le Roi le lui eût ordonné de même. « Maître, lui dit ce Prince, quand » je vous vois hors des tems du cérémonial, mon intention eſt » que vous ne vous gêniez en aucune maniere, & que vous » ſoyez avec moi en toute liberté. Regardez-moi comme l'un » de vos diſciples. Pour ce qui me concerne, je veux déſor- » mais regarder tous les Sages comme mes amis ; & l'attention » que j'aurai à les combler d'honneurs, ſera l'un des points capi- » taux de mon Gouvernement. Cela eſt très-bien, répondit » *Koung-tſée ;* mais un grand Roi doit ſe propoſer quelque » choſe de mieux encore. Il doit avoir un amour tendre pour » tous ſes Sujets, tâcher de leur procurer à tous une honnête » abondance de ce qui eſt néceſſaire à la vie, faire enſorte » qu'ils ſoient heureux & contens, & qu'ils ſe félicitent de vivre » ſous ſon regne ».

(1) Pour eviter les répétitions, inſéparables du dialogue, je fais entrer dans un même entretien ce qui eſt rapporté par les Auteurs chinois ſous différentes converſations avec le même Prince.

» Cela n'eſt pas aiſé, répartit le Roi. Comment faudroit-il » faire pour en venir à bout ? car j'ai bonne envie de rendre » mes Sujets heureux ».

« Seigneur, répondit *Koung-tſée*, commencez par diminuer » le nombre des impôts, & ne laiſſez ſubſiſter que ceux dont tout » le monde voit la néceſſité ; ne ſurchargez pas le peuple d'un » travail dont il ne ſauroit goûter les fruits : vos Sujets auront » alors de quoi vivre, & pourront même ſe procurer une hon- » nête abondance de tout. Faites-les inſtruire exactement de » leurs devoirs, & n'oubliez rien pour obtenir d'eux qu'ils les » rempliſſent ; ils ne donneront alors dans aucun excès. N'etant » coupables d'aucun excès, & n'ayant rien à ſe reprocher, ils » ſeront contens, & couleront des jours heureux. Dans cet etat » de bonheur, d'abondance & de joie, pourquoi ne béniroient- » ils pas celui dont ils le tiennent, & qui s'eſt fait lui-même un » devoir & un plaiſir de le leur procurer » ?

Le Roi ne repliqua pas ; ce qu'il venoit d'entendre parut avoir fait quelque impreſſion ſur lui. Il ne ſavoit trop ſi le Philoſophe n'avoit voulu dire que de ces paroles générales que tous les Souverains peuvent s'appliquer pour en faire leur profit, ou s'il avoit voulu lui donner une leçon particuliere ſur ſa maniere de gouverner. La collation qui etoit déjà ſervie, le tira de cette perplexité, en détournant ſon attention. Il commença à manger ; & à ſon exemple, *Koung-tſée* en fit de même : mais il commença par où il devoit finir, c'eſt-à-dire qu'il commença par manger les grains de *chou*, réſervant les pêches pour la fin. Ceux de la ſuite du Roi ne purent s'empêcher d'en rire, croyant que c'etoit, de la part du Philoſophe, ou une ignorance de l'uſage, ou une de ces diſtractions indécentes qui n'arrivent guere qu'aux perſonnes d'un certain etat. Le Roi ne rit pas comme eux ; il crut au contraire, que

c'etoit de deſſein prémédité que *Koung-tſée* en agiſſoit ainſi, dans l'intention de lui faire quelque leçon utile. Il ne ſe trompoit point; & pour l'engager à s'expliquer librement, « Maître, » lui dit-il, mes gens rient de vous voir manger les grains avant » le fruit; ils ont lieu d'être ſurpris qu'un homme qui a fré- » quenté la Cour, & qui d'ailleurs eſt ſi zélé pour qu'on » obſerve en toutes choſes ce qui eſt conſacré par l'uſage, ou » preſcrit par le cérémonial, renverſe ainſi l'ordre ».

« Seigneur, répondit *Koung-tſée*, je ne renverſe point l'or- » dre; je le rétablis. Ce que vous appellez uſage, n'eſt qu'un » abus, auquel la charge dont votre Majeſté a eu la bonté de » m'honorer, m'oblige de remédier, d'abord par mon exemple, » & enſuite par mes leçons; & peut-être, avec le tems, j'y » parviendrai, en y employant toute votre autorité, de votre » conſentement tacite ou formel, ou même par le comman- » dement exprès que vous m'en ferez. J'ai donné la préférence » aux grains ſur les fruits, parce que les grains etant la prin- » cipale nourriture de l'homme, depuis qu'il vit en ſociété, » ils méritent, de la part de l'homme, cette préférence ſur tous » les autres mets. Ils la méritent encore par eux-mêmes, parce » qu'ils n'ont aucune de ces qualités plus ou moins nuiſibles, » dont les autres mets ſont rarement exempts; & que tout ce » qui les conſtitue eſt bon. C'eſt pour cette raiſon que, dans » les offrandes qui accompagnent ou précedent les ſacrifices » ſolemnels que l'Empereur offre à l'Eſprit du Ciel & de la » Terre, de même que dans celles qui ont lieu lorſqu'il rend » hommage à ſes Ancêtres, les grains tiennent le premier rang. » Il offre des grains, ou de la pâte cuite, faite avec de la farine » des grains; mais il n'offre pas des pêches.

» L'offrande des grains au Ciel & aux Ancêtres, eſt en

» reconnoiſſance du bienfait inſigne dont nous leur ſommes » redevables de nous les avoir fait connoître, & de nous avoir » enſeigné les différentes manieres de les apprêter; & parce » que ce ne fut qu'après s'être réunis en ſociété, que les hom- » mes commencerent à jouir de ce précieux avantage, leur » Chef, qui les repréſente tous, en fait hommage au nom de » tous.

» Il y a cinq ſortes de grains qu'on diſtingue de tous les » autres, par leur utilité; & parmi ces cinq ſortes de grains, » les *chou* ſont placés en premier lieu. Il y a parmi les fruits » ſix eſpeces principales plus eſtimées que toutes les autres, à » raiſon de leur bonté; & parmi ces ſix eſpeces, la pêche » n'obtient que la derniere place. Vous me regardez, Sei- » gneur, comme un grand obſervateur des rites; vous m'a- » vez confié le ſoin de maintenir ou de rétablir l'ordre dans ce » qui concerne les uſages & les mœurs : je vous ai donné une » preuve comme quoi je puis remplir l'emploi dont vous m'a- » vez chargé. L'ancien uſage, cet uſage que le Sage *Yao* & » & le vertueux *Chun* n'ont pas dédaigné de ſuivre, & au- » quel, après eux, ſe ſont conformés les plus illuſtres Empe- » reurs, etoit de manger les grains avant les fruits, & j'ai cru » devoir moi-même m'y conformer en préſence de votre Ma- » jeſté, pour lui en rappeller le ſouvenir ».

« C'eſt très-bien fait, dit le Roi; j'aime qu'on me rappelle » à l'Antiquité, & qu'on me parle ſur-tout des vertueux Princes » qui gouvernoient alors les hommes. Je ſerois curieux de ſa- » voir, par exemple, de quelle maniere etoit fait le bonnet » dont *Chun* couvroit ſa tête lorſqu'il ſe montroit en public. En » etoit-il alors comme aujourd'hui » ? *Koung-tſée* garda le ſilence. Après avoir attendu quelques momens : « je vous

» demande, reprit le Roi, comment etoit fait le bonnet de » l'ancien Empereur *Chun*, & vous ne me répondez point; » quelle raiſon vous empêche de me ſatisfaire (1)?

« Seigneur, répondit *Koung-tſée*, je n'ai pas d'autre raiſon » que celle de l'embarras où je me trouve, de ne ſavoir que » répondre. Je m'etois attendu à des queſtions ſur des objets » importans, concernant l'Antiquité, & vous m'interrogez ſur » la forme d'une coëffure. Comme je ne veux rien dire que » d'exact, j'ai beſoin de quelque tems pour tâcher de me rap- » peller le ſouvenir de ce que j'ai lu ſur cet article ».

« Hé, quels ſont, répartit le Roi, les objets importans con- » cernant l'Antiquité? Tout ce qui la concerne n'eſt-il pas im- » portant pour nous »?

« Ce qu'il y a d'important à ſavoir, répondit *Koung-tſée*, » & ce qui mérite en particulier l'attention des Souverains, » c'eſt l'amour tendre que cet ancien Empereur *Chun*, dont la » coëffure excite la curioſité de votre Majeſté, avoit pour tous » ſes Sujets. Il les aimoit tendrement; mais la tendreſſe qu'il » avoit pour eux ne ſe bornoit pas à des ſentimens ſtériles. Il » les aimoit d'un amour effectif; il tâchoit de leur procurer » toutes les aiſances qui peuvent contribuer à donner la vie, » à l'entretenir & à la prolonger. Il ne redoutoit rien tant que » d'être obligé de punir de mort ceux qui ne méritoient pas de » vivre. Il approchoit de ſa perſonne, & employoit pour traiter » les affaires, des hommes vertueux & bons; il eloignoit de ſa » préſence, & ecartoit de tout emploi les vicieux & les mé- » chans. Sa vertu etoit comme celle du Ciel & de la Terre; ſes

(1) Cette queſtion de *Ngai-koung*, & quelques autres qui la ſuivront, ſont, dans les Auteurs Chinois, autant de ſujets de dialogues entre ce Prince & *Koung-tſée*, dans des converſations différentes: je les place dans une même converſation, par la raiſon que j'ai dite dans la remarque précédente.

» loix etoient réglées comme les saisons. Les Grands, à l'exemple » du Prince; le Peuple, à l'exemple des Grands, n'eurent bientôt » rien plus à cœur que de remplir exactement jusqu'au moindre » de leurs devoirs. Sous cet heureux regne, tout ce qui est entre » les quatre mers jouit en paix des dons de la Nature, & la » Nature elle-même répandit abondamment ses plus précieux » dons. Le *foung-hoang* & le *ki-lin* se montrerent comme pour » féliciter les hommes au nom des quadrupedes & des oi- » seaux (1). L'idée du bonheur dont jouissoient alors les hom- » mes, en conséquence de la vertu de celui qui les gouver- » noit, m'a tellement saisi, qu'il ne m'a pas eté possible de trou- » ver sur le champ une réponse à la question que votre Majesté » m'a faite sur la forme de son bonnet ».

« Ce que je viens d'entendre, dit le Roi, me sera beaucoup » plus utile que ce que vous m'eussiez dit sur la coëffure, & » même sur l'habillement complet d'un Prince, sous le regne » duquel les hommes etoient heureux ».

« Oui, Seigneur, repliqua *Koung-tsée*, sous le regne de *Chun* » les hommes etoient heureux, parce que cet excellent Prince » les gouverna comme un pere tendre gouverne des enfans » chéris; & si votre Majesté le prend pour modele, elle rendra » de même ses Sujets heureux ».

« J'en ai bonne envie, dit le Roi; je suis prêt à tout faire » pour procurer le bonheur à ceux qui vivent sous mes loix; » mais je vous avoue que je n'espere pas de réussir, tant la » chose me paroît de difficile exécution. Vous réussirez, Sei- » gneur, répartit *Koung-tsée*, si vos Sujets vous sont véritable- » ment chers. Oui, j'ose vous l'assurer; si vous aimez vos Sujets

(1) Le *foung-hoang* & le *ki-lin*, animaux symboliques, ne paroissent aux yeux des hommes que lorsque le Ciel veut leur donner quelque avertissement à leur avantage, & leur témoigner sa satisfaction.

» d'un amour ſincere, vous les rendrez infailliblement heureux. » En voici le moyen : ſoyez plein de zele pour l'obſervation » du grand *Ly* (1) ; pratiquez avec exactitude ce qu'il preſcrit, » & exigez la même exactitude de la part de vos Sujets ; rien » alors ne vous ſera difficile. Vous commanderez, & l'on vous » obéira ; vous indiquerez vos deſirs, & tout le monde ſe fera » un plaiſir de s'y conformer : telle eſt l'efficacité de l'obſer» vation exacte du grand *Ly*. C'eſt ſur le grand *Ly* que la ſo» ciété eſt fondée ; c'eſt par le grand *Ly* que l'homme s'ac» quitte, avec la différence qui convient, envers le Ciel, les » Eſprits & les Ancêtres ; c'eſt le grand *Ly* qui lie les hommes » entre eux, en leur aſſignant ce qu'ils ſe doivent les uns aux » autres. Otez le *Ly*, tout, ſur la terre, n'eſt plus que trouble » & confuſion. Il n'y a plus ni Rois, ni Grands, ni Supérieurs, » ni Inférieurs ; les jeunes & les vieux, les hommes & les fem» mes, les peres & les enfans, les freres & les ſœurs, tous, » ſans diſtinction, iront de pair.

» C'eſt ainſi qu'etoient les hommes dans l'etat de barbarie » d'où le ſaint homme (*Fou-hi*) les a tirés. Ils vivoient epars &

(1) J'emploie le propre terme Chinois, ne trouvant pas de mot françois qui rende le même ſens ; car le mot *Ly*, dans l'acception chinoiſe, fait naître l'idée de tout ce qui eſt conforme à la raiſon, au bon ordre, aux uſages etablis, à la bienſéance, aux bonnes mœurs, *&c.* Ainſi, c'eſt agir ſuivant le *Ly*, que de faire ce qu'il faut faire, comme il faut le faire, & dans le tems qu'il faut le faire ; que de dire ce qu'il faut dire, le dire à propos, & comme il faut le dire ; que de rendre à chacun ce qui lui eſt dû, ni plus ni moins que ce qui lui eſt dû ; que de s'acquitter, en un mot, de tous ſes devoirs envers ſes ſupérieurs, ſes egaux, ſes inférieurs, & de ne manquer à rien de ce qui peut contribuer au maintien du bon ordre dans les différens etats de la ſociété civile. La réponſe que *Koung-tſée* fait au Roi *Ngai-koung*, achevera de donner du grand *Ly* l'idée qu'en ont les Chinois. Je pourrois ajouter, ſans bleſſer la vérité, que les Chinois modernes, en rempliſſant tout ce qu'exige le grand *Ly*, croient s'être acquittés de tout envers Dieu & les Hommes,

» vagabonds, n'ayant aucune demeure fixe, ne connoiſſant ni » parens, ni amis, ni devoirs réciproques, ſe livrant, ſans contrainte & même ſans remords, à tous les appétits déréglés » d'une nature dépravée, & ne différant preſque en rien des » bêtes auxquelles ils faiſoient la guerre pour ſe nourrir de leur » chair encore palpitante, & s'abreuver de leur ſang. Ils n'apprirent à rougir, ils ne reconnurent qu'ils etoient ainſi dépravés, que parce qu'ils avoient oublié le grand *Ly*. Ils s'y ſoumirent de nouveau, & tout changea de face : dès-lors ils » ouvrirent les yeux ſur l'excellence de leur être, & ſe réunirent en certain nombre. L'union des deux ſexes ne fut pas » arbitraire ; on la ſoumit à des loix, on lui donna des regles, » & le mariage fut etabli. De l'etabliſſement du mariage ſuivirent la diſtinction des familles, la fixation des uſages néceſſaires pour le maintien des mœurs, la préſéance de l'âge, » & la ſubordination. On s'habilla, on ſe logea, on connut les » agrémens de la vie, & l'on eut l'induſtrie de ſe les procurer. » On rendit au Ciel, aux Eſprits & aux Ancêtres, des hommages proportionnés ; on fixa des lieux particuliers où ces » hommages devoient être rendus, & l'on détermina des cérémonies pour la maniere de les rendre. Lorſque quelqu'un » ceſſoit de vivre, tous ceux auxquels il avoit appartenu de » plus près, donnoient des marques extérieures du regret qu'ils » avoient d'être ſéparés pour toujours de lui, & ces ſignes de » regret eurent leurs meſures fixes & leurs tems déterminés. On » creuſa des foſſes pour y dépoſer décemment ſes reſtes inanimés ; on pleura ſur ces reſtes, & l'on vint de tems à autre » renouveller ces pleurs. On s'habilla de deuil, afin que ces » vêtemens lugubres rappellaſſent le ſouvenir de celui qu'on » avoit perdu, ou empêchaſſent qu'on ne l'oubliât ſi-tôt.

» Les familles déjà diſtinguées, allant en croiſſant, furent

» contraintes

» contraintes de ſe concentrer chacune dans un ménage à
» part ; chacune prit un nom-propre pour être tranſmis à tous
» ceux qui naîtroient d'elle, comme un ſigne permanent au-
» quel ils devoient reconnoître leur commune origine dans
» les ſiecles à venir. La néceſſité de faire un ménage à part,
» ne fut pas d'abord ſuivie de celle de vivre dans des lieux
» ſéparés. Réunies dans un eſpace de terrein aſſez vaſte pour
» les contenir, les familles, quoique diſtinguées, s'y domici-
» lierent, pour être à portée de s'entre-aider dans leurs travaux,
» de ſe ſecourir mutuellement dans leurs beſoins, & de ſe dé-
» fendre en commun contre les attaques imprévues des bêtes
» féroces, & de ceux de leurs ſemblables qui erroient encore
» dans les forêts. Elles diſtinguerent les degrés de parenté ;
» elles firent des alliances ; elles eurent des amis ; elles mirent
» leurs habitations à couvert, d'abord par de ſimples paliſ-
» ſades, & enſuite par des murs, d'où, peu-à-peu, ſe forme-
» rent les bourgades & les villes, dont on augmenta le nombre
» à meſure que la population augmentoit. Les intérêts ceſſerent
» alors d'être communs ; chaque ville eut les ſiens propres, ſur
» leſquels elle veilloit plus particuliérement. Mais comme ces
» villes etoient indépendantes les unes des autres, il fallut un
» chef qui eût inſpection ſur toutes, & qui fût comme le pere
» commun de tous ceux qui les habitoient. Ce pere commun,
» ce chef univerſel, fut appellé du nom de *Ty ;* & par ce nom,
» l'on voulut déſigner celui qui avoit droit de commander &
» de ſe faire obéir. Il n'etoit pas poſſible que le *Ty* pût vaquer
» immédiatement par lui-même à tous les ſoins qu'une popula-
» tion nombreuſe exigeoit néceſſairement de celui qui devoit
» l'inſtruire, la gouverner & la défendre ; il choiſit parmi ceux
» qui lui etoient ſoumis, des hommes integres & sûrs, en qui il
» reconnut plus de capacité, plus de vertu & plus d'amour pour

» le bien-commun, que dans les autres; en retint quelques-uns
» auprès de sa personne, pour profiter de leurs lumieres, &
» s'aider de leurs conseils, & envoya les autres dans les diffé-
» rens lieux pour y tenir sa place & le représenter. De-là sont
» venus les Rois, les Magistrats, les Princes & les Grands.
» Dès-lors, outre la préséance & la subordination assignées par
» la Nature aux degrés de parenté & à la différence de l'âge,
» il y eut des Supérieurs & des Inférieurs, des Mandarins pour
» commander & pour instruire, & un Peuple pour obéir &
» pour travailler; d'où résulterent des conditions essentielle-
» ment différentes, & des devoirs particuliers à remplir pour
» chacune de ces conditions. Ces conditions différentes for-
» merent entre elles la grande famille de l'Etat, dans laquelle,
» comme dans un centre commun, toutes les familles particu-
» lieres vinrent se réunir pour contribuer ensemble à l'entretien
» de la vie civile, en lui fournissant, chacune à part, les alimens
» qui etoient en son pouvoir, & dont elle pouvoit disposer.
» C'est, Seigneur, cette contribution volontairement néces-
» saire, faite libéralement, avec affection & toujours à propos,
» qui constitue ce qu'on appelle le grand *Ly*; & c'est de l'ob-
» servation exacte de ce grand *Ly*, que dépend le bonheur
» des hommes. Sous nos premiers *Ty* (Empereurs), les hommes
» etoient heureux, parce que, connoissant l'importance & tout
» le prix du grand *Ly*, ils ne manquoient personnellement à
» rien de ce qu'il prescrit, & se faisoient un devoir & un plaisir
» de concourir, en tout ce qui dépendoit d'eux, à ce qu'il fût
» exactement observé par tous ».

« Pourquoi n'en est-il pas de même aujourd'hui, interrompit
» *Ngai-koung*?

« Par la raison, répondit *Koung-tsée*, qu'on a réduit le grand
» *Ly* à un pur cérémonial, & que l'amour-propre a etouffé,

» dans presque tous les cœurs, l'amour de l'intérêt commun.
» Oui, Seigneur, aujourd'hui, tant ceux qui gouvernent que
» ceux qui sont gouvernés, loin de suivre la route tracée par
» le grand *Ly* pour arriver au bonheur, ne marchent qu'à tra-
» vers les sentiers tortueux que leur indique l'intérêt personnel.
» S'agit-il de se procurer quelque avantage, ils se donnent
» toutes sortes de mouvemens ; ils ne craignent pas d'en trop
» faire ; il n'y a point d'obstacle pour eux, rien ne les arrête.
» Faut-il concourir au bien public, tout leur fait ombrage ; ils
» restent dans l'inaction ; ils sont comme léthargiques. Les Grands
» & ceux qui sont en place, pleins de mépris & de dureté pour
» les petits & pour le peuple, le surchargent d'impôts & de
» travail, & expriment, pour ainsi dire, toute leur substance
» pour la faire servir d'aliment à la voracité d'un luxe qui ne dit
» jamais *c'est assez*. De leur côté, les petits & le peuple ne ren-
» dent aux Grands & à ceux qui sont en place, qu'un hommage
» forcé, ou de pure grimace, & emploient toutes sortes de
» moyens pour se soustraire à leurs vexations, & tromper leur
» vigilance. En vain fait-on parler la loi, de part & d'autre
» on l'élude avec artifice, quand on ne la viole pas ouverte-
» ment. Les prisons, les supplices, les châtimens de toute es-
» pece, sont de bien foibles liens pour retenir dans le devoir
» des hommes qui ne se conduisent pas par les principes du
» grand *Ly* : la crainte des punitions ne produit le plus souvent
» dans eux qu'un raffinement de perversité ; ils cachent avec
» plus de soins leurs vices ; ils couvrent leurs mauvais desseins
» du manteau respectable de quelque vertu, & en imposent
» ainsi par des dehors trompeurs. De tels hommes, nécessai-
» rement contraires les uns aux autres, parce que leurs inté-
» rêts se croisent & se combattent, pourroient-ils s'occuper du
» bien public ? Indifférens pour le bien public, ils ne sauroient

» concourir au bonheur commun ; ils ne sauroient être heu-
» reux. Que l'amour du grand *Ly* se ranime dans leurs cœurs,
» tout changera bientôt de face ; & les hommes portés d'incli-
» nation à la pratique de leurs devoirs respectifs, redevien-
» dront tels qu'ils etoient dans les tems fortunés de nos Anciens
» *Ty*. Voilà, Seigneur, un très-court abrégé de ce qu'il y au-
» roit à dire pour répondre à votre Majesté d'une maniere satis-
» faisante ».

« Je suis très-satisfait, dit le Roi en se levant. Si, dans la
» suite, il me vient quelque doute sur cet objet, je vous en
» demanderai l'eclaircissement ». Après ces mots, il se retira.
Koung-tsée sortit après lui, & alla rejoindre quelques-uns de
ses disciples, qui l'attendoient pour lui faire cortege en l'ac-
compagnant jusqu'à son logis, afin de recevoir, en chemin fai-
sant, quelque instruction dont ils pussent faire leur profit. *Yen-hoei*, qui avoit eté présent à l'entretien qu'il venoit d'avoir
avec le Roi, le pria de lui résumer en peu de mots ce qu'il
avoit dit de plus essentiel sur le grand *Ly*, afin qu'il pût le
fixer plus aisément dans sa mémoire, pour en faire dans la suite
le sujet de ses réflexions. « Je le veux bien, lui répondit *Koung-*
» *tsée*. Le grand *Ly* a commencé par le manger & le boire ; il
» s'est accru par les autres besoins ; il s'est terminé au Gouver-
» nement ; & c'est par le Gouvernement qu'il subsistera, fleu-
» rira ou s'abolira insensiblement dans les siecles à venir, ainsi
» qu'il est arrivé dans les siecles les plus reculés. Vous avez
» dans ce peu de mots une ample matiere, qui peut, pendant
» long-tems, vous fournir de quoi réfléchir ». *Yen-hoei* n'en
demanda pas davantage.

Cependant le Roi ne faisoit point appeller *Koung-tsée* ; bien
des jours s'ecoulerent sans qu'il parût penser à lui : il sembloit
même qu'il l'avoit entiérement oublié. *Koung-tsée*, de son côté,

quoique persuadé que ce ne pouvoit être qu'autant que le Souverain seconderoit ses vues, qu'il viendroit à bout de finir le grand ouvrage de la réforme des mœurs, qu'il avoit commencée sous le regne précédent, ne vouloit pas montrer trop d'empressement à faire sa cour, & se tenoit tranquille chez lui en attendant quelque circonstance qui pût réveiller à son egard l'attention du Roi. L'occasion de le voir en public se présenta, & il en profita. Le Roi l'ayant démêlé dans la foule, lui fit dire de ne pas s'ecarter, parce qu'il vouloit l'entretenir en particulier ce jour-là même. *Koung-tsée* attendit, & le Roi, aussi-tôt qu'il fut libre, lui envoya un de ses Officiers pour l'inviter à se rendre auprès de lui. *Koung-tsée* obéit; mais comme, après avoir salué le Roi, il gardoit cet extérieur respectueux & modeste qui convient à un Sujet de tout etat & de tout âge, quand il est devant son Souverain, le Roi lui ordonna de s'asseoir, en lui disant avec bonté, que ce seroit à lui de se tenir debout, à raison de son âge & de sa qualité de disciple. *Koung-tsée* ayant pris sa place, & s'etant assis à côté du Roi, qui le vouloit ainsi: « Maître, lui dit ce Prince, » je n'ai pas oublié notre derniere conversation; j'y ai pensé » souvent; & les belles instructions que vous me donnâtes alors » sur le grand *Ly*, m'ont fait naître l'envie de m'instruire encore » auprès de vous sur le même sujet. Le grand *Ly* renferme » bien des articles; & si j'ai bien pris votre pensée, tous les » *Ly* particuliers concourent à le former. Dites-moi, je vous » prie, de tous ces *Ly* particuliers, quel est le plus grand, » & auquel je dois m'attacher de préférence pour être réputé » véritablement homme, en observant exactement tout ce qu'il » prescrit »?

« Seigneur, lui répondit *Koung-tsée*, la question que vous » me faites, est la félicité de votre peuple, parce qu'elle est

» une preuve du desir que vous avez de le rendre heureux.
» Puis-je me dispenser d'y répondre avec toute la sincérité dont
» je suis capable ?

» Entre les *Ly* particuliers, celui qui concerne le gouverne-
» ment des hommes, tient, sans contredit, le premier rang;
» & c'est à en remplir tous les devoirs avec exactitude, que
» consiste la premiere & la plus essentielle de vos obligations.
» Un mot dit tout : ayez de la rectitude, & vous gouvernerez
» bien, & vous serez véritablement homme. Quoi ! répartit le
» Roi, ne faut-il que cela ? Qu'est-ce donc que cette rectitude
» dont le pouvoir est si efficace & si etendu » ?

« J'entends par rectitude, répondit *Koung-tsée*, cette qua-
» lité de l'esprit & du cœur, qui met celui qui la possede dans
» l'heureuse disposition, non-seulement de ne rien imaginer, de
» ne rien desirer, de ne rien faire qui soit contraire aux lumieres
» de la raison, & au bien général ou particulier de la société;
» mais encore de penser, de vouloir & d'agir, dans quelque cir-
» constance que ce puisse être, conformément à ces lumieres, en
» se proposant pour but l'avantage réel du commun, préférable-
» ment à ses intérêts propres, sans vouloir se faire illusion à soi-
» même, ni chercher à en imposer aux autres. J'ajoute qu'un
» Souverain qui sera doué de cette qualité précieuse, & qui,
» par un total de conduite, prouvera d'une maniere non equi-
» voque qu'il en fait la regle de toutes ses actions, aura des
» Sujets dociles, auxquels il n'aura qu'à manifester ses intentions
» pour les voir s'y conformer sans réserve, avant même que
» l'ordre leur en soit intimé de sa part. Quelle difficulté y au-
» ra-t-il à gouverner de tels hommes ? A l'exemple de leur
» Souverain, ils se conduiront avec rectitude, & contribueront
» de leur côté à le faire jouir des mêmes avantages & du
» même bonheur dont ils sont persuadés qu'il veut les faire

» jouir eux-mêmes. En un mot, ils travailleront de concert à » la félicité publique, & à la gloire du regne de celui qui les » gouvernera ».

« Vous donnez-là de magnifiques espérances, repliqua le » Roi. Mais, pour obtenir que les Sujets d'un Souverain soient » tels que vous venez de les dépeindre, ne seroit-il pas plus » facile & plus court de leur tracer quelques regles de conduite » qui fussent d'une facile exécution, & dont l'avantage leur fût » clairement connu » ?

« Votre Majesté prévient ce que j'allois dire, répondit » *Koung-tsée*. Il faut tracer des regles de conduite ; mais cela » ne doit avoir lieu qu'après qu'on sera persuadé, de part & » d'autre, qu'on n'a sincerement que le même objet pour but. » Si l'on veut que ces regles soient exactement suivies, il faut » que la rectitude regne déjà dans tous les cœurs : dans ce cas, » voici trois regles principales qu'il faut leur proposer.

» La premiere, *séparation totale & absolue entre les deux » sexes hors l'etat du mariage.*

» La seconde, *union intime entre les epoux.*

» La troisieme, *respect réciproque dans tous les etats, suivant » la mesure d'une juste discrétion* ».

« Maître, interrompit le Roi, je vous demande des regles » d'une observation aisée & à la portée de tout le monde, & » vous en proposez des plus dures & des plus difficiles à suivre ; » comment voulez-vous qu'on s'y soumette ? Pour ce qui » me concerne, je vous avoue de bonne-foi que je regarde » comme impossible de donner sur cela l'exemple à mes Sujets. » N'importe, continuez à m'instruire ; peut-être trouverai-je » dans vos paroles de quoi m'encourager ».

« Oui, Seigneur, répondit *Koung-tsée*, si les hommes veulent » vivre dans l'innocence & dans la paix ; s'ils veulent marcher

» constamment dans la route qui leur est tracée par leurs » devoirs respectifs, sans crainte de s'egarer, & par con» séquent couler des jours heureux, ils doivent être absolu» ment séparés de toutes les femmes qui ne sont pas les leurs; » ils doivent être intimément unis à celles qui sont destinées à » leur donner des descendans qui puissent en quelque sorte les » faire revivre après qu'ils ne seront plus; ils doivent se respec» ter mutuellement, suivant la mesure d'une juste discrétion.

» La séparation des deux sexes est un aiguillon qui les excite » à s'unir légitimement; l'intimité dans leur union légitime, est » la racine d'où sortent le pere & la mere; le respect mutuel » dans tous les etats, est la base de la société. Si vous voulez bien » gouverner; si vous voulez gouverner de maniere à rendre vos » Sujets heureux, & être heureux vous-même, faites tous vos » efforts pour observer exactement, & pour faire observer de » même, les trois regles fondamentales que je viens de vous pro» poser. Commencez par donner l'exemple, vous aurez bientôt » des imitateurs; & comme vous n'êtes point encore uni à celle » qui doit donner des descendans à vos aïeux, & de légitimes » successeurs au trône qu'ils ont occupé & qu'ils vous ont » transmis, ne tardez pas à former ces nœuds respectables: » formez-les avec eclat; formez-les de maniere à pouvoir con» vaincre vos Sujets que vous les respectez sincérement. Pour » leur ôter tout sujet de doute à cet egard, mettez en tête le » bonnet *mien*; revêtez-vous de vos habits de cérémonie, & » allez au-devant de votre future epouse, pour la conduire, » dans tout l'appareil de votre grandeur, jusques dans votre » palais ».

« En voilà beaucoup, dit le Roi en souriant ».

« Ce n'en est pas trop pour l'action la plus importante de la » vie, repliqua *Koung-tsée* avec un peu d'emotion. L'alliance » que

» que deux perſonnes de différens noms contractent entre elles, » les rappelle l'une & l'autre à leur primitive origine ; elle leur » donne les mêmes Ancêtres ; elle les met ſous la tutelle immé» diate des Eſprits de la Terre, qui veillent ſur les générations ; » elle eſt le ſymbole du Ciel & de la Terre, dont le concours » produit toutes choſes ; elle les rapproche du *Chang-ty* ».

« Je vous avoue mon ignorance, répondit le Roi avec ingé» nuité ; de moi-même je n'aurois jamais penſé à tout cela ; & » juſqu'à ce moment, perſonne ne m'en avoit parlé. Je me ſais » bon gré de vous avoir interrogé. Me voilà au fait des deux » premieres regles ; il vous reſte à m'inſtruire ſur la troiſieme, » que vous dites être le reſpect réciproque dans tous les etats. » Qu'eſt-ce que ce reſpect » ?

« Le reſpect dont il s'agit, pourſuivit *Koung-tſée*, eſt une » déférence entiere aux volontés d'autrui, quand il eſt evident » que ces volontés ſont conformes à la raiſon & à la juſtice ; » mais le reſpect réciproque entre le Souverain & ſes Sujets, » entre ceux qui doivent commander & ceux qui doivent obéir, » conſiſte, de la part des premiers, à ne rien exiger des autres » que ce qu'un pere doit exiger de ſes enfans ; & de la part des » derniers, à ſe conduire envers les autres comme des enfans » dociles doivent ſe conduire envers ceux qui leur ont donné » la vie. Il en etoit ainſi dans les jours heureux & brillans de » nos trois Dynaſties. Le grand *Yu*, *Tcheng-tang*, *Ouen-ouang*, » & les plus ſages d'entre leurs ſucceſſeurs, furent les premiers » à donner l'exemple, & leurs Sujets les imiterent ».

« Mon entendement eſt borné, reprit le Roi, & je ſuis lent » à concevoir. Entrez, je vous prie, dans quelque détail ſur ce » reſpect de la part de tout le monde, qui eſt, dites-vous, la » baſe de la ſociété. Ne craignez pas d'en trop dire ; je vous » écoute avec plaiſir, & je vous donne toute mon attention ».

« Quelque haut monté que ſoit un homme, répondit » *Koung-tſeé ;* quelque rang qu'il occupe dans la ſociété, il ſe » doit indiſpenſablement du reſpect à lui-même ; il doit du » reſpect à tous les autres dans une juſte proportion. S'il ſe » manque à lui-même, il manque à ſes Ancêtres ; s'il manque » aux autres, il manque au ſaint Homme, l'Ancêtre commun. » Les Ancêtres ſont les arbres chenus dont ceux qui occupent » aujourd'hui la terre ne ſont que les rejettons. La racine » eſt commune à tous ; on ne ſauroit bleſſer quelqu'un de ces » rejettons, quelque petit qu'il puiſſe être, que la racine ne » s'en reſſente. Pénétrez-vous bien de cette vérité, & tâchez » de l'inculquer dans l'eſprit de ceux qui vivent ſous vos loix. » Pratiquez ce qu'elle enſeigne, & pratiquez-le de maniere à » pouvoir ſervir de modele à tous vos ſujets ».

« Je comprends cela, dit le Roi : mais enfin, cette maniere » de témoigner ſon reſpect, en quoi conſiſte-t-elle ? Que dois-je » faire moi-même pour m'acquitter de ce devoir ? Car je ne » veux pas manquer à l'Ancêtre commun, encore moins à mes » propres Ancêtres » ?

« Seigneur, répondit *Koung-tſée*, le détail de ce que vous » demandez ſeroit immenſe s'il falloit tout dire ; je me conten- » terai de vous mettre ſur les voies. Soyez circonſpect dans » toutes vos paroles ; ſoyez d'une réſerve extrême dans toutes » vos actions ; ne dites jamais rien, ne faites jamais rien dont, » dans quelque circonſtance que ce puiſſe être, vous ayez lieu » de vous repentir, & que vous ne puiſſiez dire ou faire hardi- » ment devant l'Ancêtre commun, & devant vos propres An- » cêtres, s'ils etoient préſens.

» Lorſque vous parlerez, que le ton de voix, le regard, l'air » du viſage, & toute votre contenance, ſoient autant d'in- » dices de la tranquillité de votre ame, & de la bonté de

» votre cœur : mais pardessus tout, qu'aucune parole offensante
» ou dure ne sorte jamais de votre bouche.

» Lorsque vous agirez, ne manquez jamais de vous figurer
» que tout le monde a les yeux ouverts sur vous ; qu'il n'y a
» aucun de vos Sujets qui ne se croie en droit de taxer votre
» conduite, & que tous cherchent dans vos actions des modeles
» à suivre pour la conduite qu'ils doivent tenir vis-à-vis d'eux-
» mêmes & des autres. Ainsi, jamais rien de mauvais de votre
» part ; jamais rien d'indécent, de léger, ou même d'inutile.
» Voilà, Seigneur, la véritable maniere de témoigner le double
» respect dont j'ai parlé. Vos Sujets, n'en doutez pas, se feront
» un devoir, & même un point d'honneur, de vous imiter ; ils
» se respecteront eux-mêmes à leur tour, & respecteront les
» autres ; ils vous obéiront d'affection dans quoi que ce soit
» que vous veuilliez exiger d'eux ; ils contribueront de tout leur
» pouvoir à la gloire de votre regne, & vous procureront par-là
» toute la tranquillité qu'un Souverain puisse avoir sur son
» trône ».

« Maître, dit le Roi en se levant, je suis bien résolu de faire
» tous mes efforts pour profiter de ce que je viens d'entendre ;
» mais si tous ces efforts deviennent inutiles, qu'en arrivera-t-il » ?

« Vos dernieres paroles, répondit *Koung-tsée*, me comblent
» de joie ; je n'ai plus rien à ajouter ». Après ces mots, il s'in-
clina profondément, & se retira.

Quelque tems après, le Roi voulut avoir encore un entre-
tien particulier avec lui ; il le fit passer dans son cabinet, lui
ordonna de s'asseoir, & lui dit : « Maître, notre derniere con-
» versation ne m'a pas eté inutile ; je me trouve tout autre
» que je n'etois ci-devant, léger, inconsidéré, peu attentif sur
» moi-même. Depuis quelque tems je ne dis rien, je ne fais
» rien que je puisse raisonnablement me reprocher, parce

» que, ſoit que je parle ou que j'agiſſe, je me figure que » vous êtes à côté de moi, prêt à ouvrir la bouche pour me » répéter la leçon que vous me fîtes en dernier lieu. Cette » idée, en me rappellant le ſouvenir de ce que vous m'avez » dit, me rend d'une attention extrême. Cependant, je ne » vous le cache pas, j'ai tout lieu de craindre, vu l'inconſtance » qui eſt ſi naturelle aux hommes, que les bonnes diſpoſitions » dont je m'applaudis aujourd'hui, ne s'evanouiſſent bientôt, ſi » je ne prends inceſſamment des meſures capables de me fixer. » J'ai imaginé un expédient que vous approuverez ſans doute; » c'eſt de n'employer que des Philoſophes pour l'adminiſtration » des affaires de mon Royaume, & de n'avoir auprès de ma » perſonne que des hommes qui, comme vous, cultivent la ſa- » geſſe. J'eſpere que vous voudrez bien m'indiquer en quoi on » peut les reconnoître, & m'aider enſuite à en faire le choix ».

« Dans le ſiecle où nous ſommes, répondit *Koung-tſée*, & » dans le tems où nous vivons, les Philoſophes ſont ceux qui » s'adonnent à l'etude de l'Antiquité, qui s'habillent comme » s'habilloient les Anciens, & qui ſe conduiſent, pour le reſte, » de maniere à impoſer ».

« S'il ne faut que cela pour être Philoſophe, interrompit le » Roi, la philoſophie n'eſt pas une ſcience bien difficile à acqué- » rir. Il eſt aiſé de porter des habits, un bonnet & une ceinture » tels qu'on les portoit autrefois; & la ſeule crainte du blâme » ſuffit pour empêcher qu'on ne commette publiquement des » fautes ».

« Vous ne prenez pas ma penſée, reprit *Koung-tſée*. Faire » une etude particuliere de l'Antiquité; ſavoir à fond tout ce » qu'on peut en ſavoir, & ne pas s'enorgueillir de ſa ſcience; » être inſtruit de toutes les cérémonies & de tous les uſages » qui ont eu lieu depuis les tems les plus reculés juſqu'à nos

» jours, & les pratiquer quand il eſt à propos de le faire, non » par oſtentation & dans la vue de s'attirer des eloges, mais » par le motif ſimple & pur de remplir ſon devoir juſques dans » les plus petites choſes, & du bon exemple; s'habiller comme » les Anciens, & en même tems ne pas rechercher une nourri- » ture délicate dans le manger & le boire, mais ſe contenter » des mets les plus vils & de la boiſſon la plus commune; por- » ter un bonnet & une ceinture qui diſtinguent du commun, » & en même tems ne pas rechercher l'eſtime des autres, & » ne pas trop s'eſtimer ſoi-même : voilà ce que je voulois dire » d'abord. Mais ce n'eſt pas tout; pour diſtinguer les Philo- » ſophes d'avec ceux qui ne le ſont pas, il faut avoir une idée, » au moins générale, des différentes claſſes d'hommes qui com- » poſent la ſociété. Ces différentes claſſes peuvent être réduites » à cinq.

» La premiere & la plus nombreuſe, eſt celle qui comprend » cette multitude d'hommes pris indifféremment dans tous les » etats, qui ne ſont recommandables par aucun endroit, qui » ne parlent, pour ainſi dire, que pour parler, ſans faire atten- » tion ſi ce qu'ils diſent eſt bien ou mal, s'il eſt à propos de le » dire, ou s'il en peut réſulter quelque inconvénient; qui n'a- » giſſent que comme par inſtinct, ſans aucune vue, ſans pré- » voir quoi que ce ſoit; faiſant aujourd'hui ce qu'ils ont fait » hier, pour recommencer le lendemain ce qu'ils auront fait » aujourd'hui; qui ne peuvent rien par eux-mêmes, s'ils ne ſont » dirigés, & qui ſe laiſſent mener ſans ſavoir où on les con- » duit; qui, hors d'etat de diſcerner dans le lointain les avan- » tages ſolides & réels, les intérêts de la plus grande impor- » tance, démêlent aiſément un petit profit, un vil intérêt dans » les plus petites choſes, & ont aſſez d'adreſſe pour ſe les pro- » curer; qui ont un entendement comme les autres, mais un

» entendement qui ne va pas au-delà des yeux, des oreilles & » de la bouche : & pour le dire en un mot, cette classe d'hom- » mes est celle qui comprend ce qu'on appelle communément » le peuple.

» La seconde, est de ceux qui sont instruits dans les Sciences, » dans les Lettres, & dans les Arts libéraux ; qui se proposent » une fin dans ce qu'ils entreprennent, & connoissent les diffé- » rens moyens qu'on peut prendre pour y parvenir ; qui, sans » avoir pénétré jusques dans le fond des choses, en savent ce- » pendant assez pour en discourir pertinemment, & en faire » des leçons aux autres ; qui, soit qu'ils parlent ou qu'ils agis- » sent, sont en etat de rendre raison de ce qu'ils disent ou de » ce qu'ils font ; qui peuvent comparer les objets entre eux, & » discerner en quoi ils peuvent être nuisibles ou profitables ; qui, » sans être parfaitement au fait de toutes les loix, de toutes les » cérémonies & de tous les usages, en sont suffisamment ins- » truits pour obéir aux loix générales, pour pratiquer avec in- » telligence les cérémonies qui sont du devoir, & pour se con- » former aux usages reçus ; qui, sachant déjà beaucoup, n'i- » gnorent pas qu'il leur reste encore beaucoup à savoir, & » continuent à etudier pour se perfectionner dans les connois- » sances qu'ils ont déjà, ou pour acquérir celles qui leur man- » quent ; qui, par leurs leçons & par leur exemple, peuvent » influer sur les mœurs publiques, & même sur le gouverne- » ment ; qui cherchent à bien parler plutôt qu'à parler beau- » coup, à bien faire le peu qu'ils font, plutôt qu'à beaucoup » entreprendre ; qui, sans ambitionner les richesses, ni craindre » la pauvreté, vivent contens de la fortune dont ils jouissent. » Cette classe d'hommes peut être appellée la classe des Lettrés.

» La troisieme comprend ceux qui, dans leurs paroles, dans » leurs actions, & dans l'ensemble de leur conduite, ne s'ecar-

» tent jamais de ce que preſcrit la droite raiſon ; qui font le
» bien ſans prétention quelconque, & uniquement parce qu'il
» eſt bien ; qui, ne donnant dans aucun excès, ne ſe paſſion-
» nent pour rien, ne s'attachent à rien, dans la perſuaſion que
» tout peut leur manquer lorſqu'ils croiroient avoir le moins
» lieu de s'y attendre ; qui ſont conſtamment les mêmes dans
» l'adverſité comme dans la proſpérité, ſans s'abandonner à la
» joie lorſque tout leur proſpere, ni à la triſteſſe lorſque rien
» ne leur réuſſit ; qui parlent lorſqu'il faut parler, & gardent
» le ſilence lorſqu'il faut ſe taire, ayant aſſez de fermeté pour
» ne pas déguiſer leur ſentiment dans les occaſions où il eſt à
» propos de le dire, fuſſent-ils menacés de perdre leur fortune,
» ou de quelque choſe de pis ; qui enviſagent tous les hommes
» d'un œil à-peu-près egal, comme ayant tous la ſemence des
» mêmes vices & des mêmes vertus, & ne ſe préférant à aucun
» d'eux, parce qu'il n'eſt aucun d'eux qui ne puiſſe les egaler,
» ou même les ſurpaſſer dans ce qu'ils ont de bon, & qu'ils
» peuvent eux-mêmes devenir tels que les plus vicieux d'entre
» eux ; qui ne ſe contentent pas de puiſer les ſciences dans les
» différens canaux qui les tranſmettent, mais qui remontent
» juſqu'à leurs ſources pour les avoir ſans mêlange etranger,
» ne ſe décourageant pas lorſqu'ils ne ſauroient les acquérir
» ainſi, ne s'enorgueilliſſant pas lorſqu'ils les poſſedent. On
» peut décorer du nom de Philoſophes ceux qui compoſent
» cette troiſieme claſſe.

» Je place dans la quatrieme ceux qui, dans quoi que ce
» puiſſe être, ne s'ecartent jamais du juſte milieu ; qui ont
» une regle fixe de conduite & de mœurs, au-delà de laquelle
» ils ne ſe permettent rien ; qui rempliſſent, avec la derniere
» exactitude & une conſtance toujours egale, juſqu'aux moin-
» dres de leurs obligations ; qui font tous leurs efforts pour ne

» pas ſe démentir, en contenant leurs paſſions dans de juſtes » bornes, & en les combattant lorſqu'elles veulent s'en ecarter; » qui veillent ſans ceſſe ſur eux-mêmes, pour empêcher les » vices de germer & d'eclorre; qui ne diſent aucune parole » qui ne ſoit meſurée, & ne puiſſe ſervir d'inſtruction; qui ne » font aucune action qui ne ſoit bonne en elle-même, & qui » ne puiſſe ſervir d'exemple; qui ne craignent ni le travail, ni » la peine, quand il s'agit de faire rentrer dans le devoir ceux » qui s'en ſont ecartés, d'inſtruire de leurs obligations ceux qui » les ignorent, & de rendre à quiconque tous les ſervices qui » dépendent d'eux, ſans diſtinction du pauvre ou du riche, de » l'homme en place ou du ſimple artiſan; n'ayant aucune vue » d'intérêt, n'exigeant pas même les ſentimens d'une ſtérile » reconnoiſſance de la part de ceux qu'ils auront obligés. Cette » claſſe comprend tous les hommes ſincérement & ſolidement » vertueux.

« La cinquieme, & la plus haute à laquelle l'homme puiſſe » atteindre, eſt celle de ces hommes extraordinaires qui réu- » niſſent dans leurs perſonnes les plus belles qualités de l'eſprit » & du cœur, perfectionnées par l'heureuſe habitude de rem- » plir volontairement, & même avec joie, tous les devoirs que » la Nature & la Morale impoſent de concert à des êtres rai- » ſonnables vivant en ſociété; qui font du bien à tout le monde, » &, comme le Ciel & la Terre, ne diſcontinuent jamais leurs » bienfaiſantes opérations; qui ſont imperturbables dans leur » genre de vie, comme le ſoleil & la lune le ſont dans leurs cours; » qui voient ſans être vus, & agiſſent d'une maniere inviſible, » comme les Eſprits. Cette claſſe, très-peu nombreuſe, peut » être appellée la claſſe des Parfaits ou des Saints. Si de tels » hommes etoient faciles à trouver, il ne vous en faudroit pas » d'autres pour mettre à la tête du Gouvernement, & auprès

» de

» de votre Perſonne ; mais comme ils ſont rares, vous pouvez » chercher dans les autres claſſes ceux que vous croirez les » plus propres à remplir votre objet. Faites tout ce qui dépen- » dra de vous pour tâcher de bien choiſir. On ne peut con- » noître la force & la portée d'un arc, qu'on ne l'ait eprouvé ; » on ne ſauroit avoir un cheval bien dreſſé, ſi l'on n'a pas » donné ſes ſoins pour l'inſtruire ; on ne peut être sûr d'un » homme, qu'après que les occaſions critiques l'auront montré » tel qu'il eſt. Appliquez ces maximes triviales au choix impor- » tant que vous devez faire ; gardez-vous bien, pardeſſus tout, » de confier le maniement des affaires, & d'admettre auprès » de votre Perſonne ceux qui agiſſent avec précipitation, ceux » qui n'ont aucun ſyſtême fixe, & ceux qui ſont enclins à » parler beaucoup. Ces trois eſpeces d'hommes, euſſent-ils » d'ailleurs les talens les plus eſtimables, ne ſont point propres » au Gouvernement ; & un Souverain ne ſauroit, ſans encourir » les plus grands riſques, les honorer de ſa familiarité.

» Les premiers, parce que, ne ſe donnant pas la peine ni » le loiſir de réfléchir ſur ce qu'il eſt à propos ou hors de propos » de faire, ſur ce qu'il convient d'abroger ou de rétablir, ſur » les meſures qu'il y auroit à prendre pour réuſſir dans un projet » regardé comme utile & bon, ſe laiſſent eblouir par le pre- » mier eclair, entreprennent inconſidérément, ſe rebutent par » les obſtacles, perdent courage, echouent ou reviennent ſur » leurs pas s'il en eſt tems encore, emportant pour fruit de » leur conduite inconſidérée, la honte dont ils ſe ſont couverts, » au lieu des ſuccès qu'ils avoient entrevus.

» Les ſeconds, parce que, ne formant aucun plan ſur lequel » ils puiſſent ſe guider, & attendant tout du haſard & des » circonſtances, ils ne ſauroient travailler efficacement à pro- » curer le bien & la gloire de l'Etat, non plus qu'à réparer

» ses pertes, en cas de malheur. Dans un espace de tems très-
» court, ils se trouvent en contradiction avec eux-mêmes ; ils
» ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils ont eté hier, & ne seront
» pas demain ce qu'ils auront eté aujourd'hui. Des hommes
» de cette trempe exposeroient l'Etat à des vicissitudes conti-
» nuelles, & aux plus fâcheux revers.

» Les troisiemes, parce qu'en parlant beaucoup, ils disent
» très-souvent ce qu'il ne faudroit pas dire, toujours plus qu'il
» ne faudroit dire, & se montrent, pour ainsi dire, à nud,
» lorsqu'ils auroient besoin du voile le plus epais pour n'être
» pas découverts. Ils ne sont nullement propres à traiter les
» affaires, & ne peuvent être admis sans danger au Conseil des
» Souverains : sans trahir délibérément le secret du Prince, ils
» ne le feroient que trop entendre aux hommes rusés qui au-
» roient entrepris de le leur extorquer.

» Tels sont à-peu-près les principes généraux sur lesquels
» vous pouvez former le plan de votre conduite. Je ne fais que
» les indiquer ; vos réflexions suppléeront au détail dans lequel
» je ne saurois entrer sans abuser de votre complaisance, &
» vous ennuyer ».

« M'ennuyer ! dit le Roi ; je n'ai pas de plus grand plaisir que
» celui de vous entendre. Toutes vos paroles sont des instruc-
» tions, & des instructions qui me sont nécessaires : car, elevé
» parmi des femmes depuis mon enfance, je ne sais rien de ce
» qu'il me faudroit savoir ; je n'ai rien vu au-delà de mon Palais.
» Je parcours journellement tout le cercle des amusemens do-
» mestiques, sans inquiétude comme sans plaisir. J'ignore ce
» que c'est que tristesse, chagrin, fatigue, crainte & danger.
» Cependant ces mots frappent souvent mon oreille ; mais ils ne
» font pas la moindre impression sur mon esprit, & ne me font
» naître aucune idée. Ne pourriez-vous pas me suggérer quelque

» moyen facile & sûr de m'inſtruire de tout cela d'une maniere » pratique, afin que, lorſque j'en entendrai parler, je ſache » exactement ce que l'on veut dire, & que je tâche de m'en » préſerver, ſi c'eſt un mal, ou de me le procurer, ſi c'eſt mon » avantage ».

« Vous l'ordonnez, repliqua *Koung-tſée*, j'obéis.

» Lorſque, pour vous acquitter des devoirs qu'impoſe la » piété filiale, vous vous rendez au *miao* des Ancêtres, auſſi-tôt » qu'après avoir traverſé la cour vous touchez à l'eſcalier qui » eſt à la droite, recueillez-vous en vous-même, & penſez » ſérieuſement à ce que vous allez faire, en montant avec gra- » vité chacun des degrés juſqu'à ce que vous ſoyez parvenu à » la porte de la ſalle. En entrant dans ce lieu auguſte, ſi vos » yeux ſe portent en haut, vos regards rencontreront la poutre » principale, les ſolives & le lambris tels qu'il les faut pour l'em- » belliſſement d'une demeure qui doit être celle des Rois. Si » vous regardez dans le fond, à droite ou à gauche, vous y » verrez des trônes, mais perſonne pour s'y aſſeoir; des tables, » des uſtenſiles, & différentes ſortes d'inſtrumens, mais per- » ſonne pour en faire uſage. Où ſont donc ceux pour leſquels » on a conſtruit l'edifice avec tant de ſolidité, d'aiſances & de » propreté? Où ſont ceux qui l'ont fait conſtruire? Les uns & » les autres ont diſparu de deſſus la ſurface de la terre. Faites » réflexion ſur tout cela, & vous apprendrez ce que c'eſt que » la triſteſſe; vous en lirez les effets dans votre propre cœur. » Le jour qui eſt fixé pour l'audience publique que vous don- » nez à vos Miniſtres & à vos Mandarins, ſoyez ſur pied avant » le lever de l'aurore; mettez vos habits de cérémonie; & » auſſi-tôt que le jour commencera à poindre, tranſportez- » vous, avec votre ſuite, à la ſalle du trône; faites-vous » rendre un compte exact de l'etat où ſe trouvent les différentes

» branches du Gouvernement ; exigez qu'on vous parle avec » franchise sans craindre de vous offenser ; qu'on vous dise » même des vérités personnelles, si on les croit utiles au bon- » heur de vos Sujets. Ecoutez tout avec tranquillité. Dans ce » que vous entendrez, il y aura infailliblement quelque article » qui blessera votre délicatesse, en vous rappellant directe- » ment ou indirectement quelqu'un de vos torts ; qui sera con- » traire à votre façon de penser, ou à votre equité naturelle, » ou aux ordres que vous aurez précédemment donnés, ou » à la reconnoissance de la part de ceux à qui vous aurez fait » du bien ; ou enfin qui, de maniere ou d'autre, provoquera » votre colere ou votre indignation. Ne perdez point pa- » tience, ne fermez la bouche à personne, ne donnez pas » même le moindre signe de mécontentement ; mais après que » tout sera fini, & que vous serez rendu à vous-même, occu- » pez-vous quelques instans à réfléchir sur ce que vous aurez » entendu, & vous saurez ce que c'est que chagrin.

» Vous allez tenir vous-même les rênes du Gouvernement : » tous vos Sujets le desirent, & vous avez à cœur de les satis- » faire en tout ce qui dépendra de vous. Vous allez travailler » assidument avec vos Ministres. Dans cette supposition, que » vous ne tarderez pas à réaliser, lorsque pour la premiere » fois vous aurez à vous mettre au fait du détail de l'admi- » nistration, passez avec ceux qui en sont chargés, la plus » grande partie de la journée ; ne pensez à vous retirer qu'après » que le déclin du jour vous aura annoncé qu'il est tems d'aller » jouir d'un peu de repos dans votre appartement intérieur ; ne » vous retirez qu'après avoir laissé à ceux de votre suite tout le » tems qu'il leur faut pour se mettre en ordre ; en vous reti- » rant, observez dans votre marche la même décence & la » même gravité que vous observeriez s'il s'agissoit d'aller donner

» audience à des Ambaſſadeurs etrangers. Dans le court eſpace » qui ſépare la ſalle du Conſeil d'où vous ſortirez, d'avec l'ap- » partement où vous devez entrer, vous trouverez aux deux » côtés de votre paſſage, des Princes, des Grands, des Man- » darins, & quelques perſonnes de votre famille, qui vous » ſalueront, vous offriront leurs reſpects, & voudront vous » donner des marques de leur attachement à votre Perſonne, » en vous demandant ſi votre ſanté n'a ſouffert aucune altération » par la longue ſéance que vous venez d'avoir. Ecoutez leurs » complimens, & montrez-vous ſenſible à l'affection qu'ils vous » témoignent. Laiſſez-leur faire toutes les cérémonies qu'ils » voudront; &, ſans manquer à ce que preſcrit l'etiquette, ren- » dez à chacun d'eux les civilités qui ſont dues à ſon âge ou » à ſon rang. Vous trouverez encore quelques particuliers, dont » les uns ne ſeront là que pour être vus, & les autres pour » vous demander quelques graces, en vous expoſant ſur quoi » ils ſe fondent pour l'obtenir. Regardez les premiers de ma- » niere à les ſatisfaire; ecoutez avec attention ce que les ſeconds » auront à vous dire; & ſoit que vous leur accordiez, ou non, » l'objet de leur demande, répondez-leur avec bonté. Vous » arriverez enfin dans l'appartement du Pere de famille, où » vos Gardes & les autres perſonnes de votre ſuite vous laiſſe- » ront, mais où vous ſerez accueilli par les femmes & les en- » fans, qui ne manqueront pas de vous rendre leurs reſpects, » & de vous faire les petites queſtions qui ſont à leur portée; » recevez leurs ſaluts avec complaiſance, & donnez-leur, avec » diſcrétion, des réponſes qui puiſſent les ſatisfaire. Un ſeul » jour que vous aurez ainſi employé, vous fera connoître plus » exactement ce que c'eſt que fatigue, que la meilleure défini- » tion qu'on pourroit vous en donner.

» Lorſque vous ſortirez de votre Palais pour aller hors de la

» ville, dans quelqu'une de vos Maiſons de plaiſance, portez vos
» regards vers les quatre côtés de la campagne, vous y découvrirez les débris antiques de quelques Palais, où pluſieurs Souverains de différentes races ont fait autrefois leur ſéjour. Ces races, après s'être ſuccédées les unes aux autres dans la ſublime dignité qui les plaçoit au-deſſus des autres hommes, pour les eclairer, les gouverner, les inſtruire & les défendre, ont entiérement diſparu. Pour tout monument de leur exiſtence, il ne reſte ſur la ſurface de la terre, que quelques ruines informes; & les générations qui les ont ſuivies, ont conſervé à peine un léger ſouvenir de leurs noms. Si la vertu avoit eté conſtamment le mobile de leur conduite, leurs deſcendans régneroient encore, & vos auguſtes Ancêtres ne vous auroient pas tranſmis le trône ſur lequel vous êtes aujourd'hui placé. En réfléchiſſant ſur les terribles revers qui ont entraîné leur chûte, vous en trouverez la cauſe dans les vices des méchans Princes, par leſquels elles ont fini. Faites un retour ſur vous-même, & vous ſaurez ce que c'eſt que la crainte.

» Vous voulez ſavoir encore ce que c'eſt que le danger; une ſimple comparaiſon vous l'apprendra, ou tout au moins vous en donnera une idée aſſez claire pour pouvoir enſuite, avec un peu de réflexion, le connoître de vous-même, & apprendre à l'eviter. Figurez-vous que votre Royaume eſt un vaiſſeau dont vous êtes le Pilote, & que votre peuple eſt le fleuve qui le porte, & ſur lequel vous devez naviguer. Ce fleuve renferme dans ſon lit des inégalités, dont il eſt de la prudence de s'inſtruire, & que vous ne devez pas ignorer. Le milieu en eſt large, profond & sûr; toutes les evolutions peuvent s'y faire ſans obſtacle & commodément. Les eaux en ſont claires, & coulent avec majeſté; mais, à droite & à

» gauche, ſont par intervalles des rochers, des bas-fonds, des » gouffres & des ecueils de toutes les ſortes. Les bords des deux » côtés en ſont rians, & offrent aux yeux tout ce qui peut leur » plaire & les amuſer. Si, vous Pilote, pour jouir de plus près » de ce ſpectacle trompeur, abandonnant le milieu du fleuve, » vous dirigiez votre vaiſſeau tantôt vers l'un des bords, & » tantôt vers l'autre, à quoi ſeriez-vous expoſé » ?

« Je vous entends, répartit le Roi, & je n'ai pas beſoin d'une » explication plus ample. Soyez aſſuré que je tâcherai de mettre à profit tout ce que vous venez de me dire. Il me reſte un » eclairciſſement à vous demander ſur un axiome de politique, » dont je ne comprends pas bien le ſens. *Si vous avez de petits* » *Etats*, dit l'axiome, *gardez-les avec ſoin, & n'entreprenez* » *jamais de guerre. Si vos Etats ſont etendus, ayez toujours* » *les armes à la main.* Il me ſemble que c'eſt-là préciſément le » contraire de ce qu'il faudroit dire : car ſi un Souverain, qui » n'a que de petits Etats, evite de faire la guerre, & ſe contente de les garder, il en ſera bientôt dépouillé par le premier voiſin ambitieux, qui voudra s'enrichir de ſes dépouilles : » ſi, au contraire, un Souverain qui poſſede de vaſtes Etats, » occupe une partie de ſes Sujets à faire la guerre, il eſt à préſumer que la nation entiere ne tardera pas à prendre cet eſprit » de licence qui, de tout tems, a troublé l'ordre civil. Il me » paroît, ſuivant le peu de lumieres que j'ai, que nos Politiques ſe ſeroient exprimés d'une maniere plus conforme à la » raiſon, s'ils avoient dit : un Souverain qui n'a que de petits » Etats, ne doit rien oublier pour tâcher de former tous ſes » Sujets à la guerre, afin de pouvoir les conſerver & les agrandir même quand il ſe préſentera quelque occaſion favorable : » un Souverain dont les Etats ſont etendus & vaſtes, doit » faire tous ſes efforts pour eviter la guerre, afin de pouvoir

» employer tous ſes ſoins à les faire fleurir. Maître, qu'en pen-
» ſez-vous » ?

« Ce que j'en penſe, répondit *Koung-tſée*, n'eſt pas aiſé à » expliquer de maniere à me faire entendre. Ce que je peux » dire en général, c'eſt qu'un Roi qui eſt le premier à obſerver » les loix, à ſe conformer aux uſages, & à remplir avec exacti- » tude ce qui eſt de ſon devoir; qui aime ſon peuple, & lui » procure tous les avantages qui dépendent de lui, n'eût-il en » propre que quelques lys de terrein, n'eût-il ſous ſa dépen- » dance qu'une centaine d'hommes, eſt réellement le plus grand » des Rois. Son Royaume eſt la terre entiere; tous les hommes » qui l'habitent ſont ſes ſujets & ſes amis; contre qui voudroit-il » combattre ? Je penſe encore qu'un Souverain qui ſe met au- » deſſus des loix pour ne ſuivre que ſon caprice & ſes paſſions, » qui ſe plonge dans la ſentine des vices, & ſe laiſſe dominer » par l'orgueil; qui vexe ſon peuple par une foule d'impôts » onéreux, & l'opprime de différentes manieres ſous le poids » d'une autorité ſans bornes, eût-il les Etats les plus vaſtes & » les plus etendus, comptât-il des millions & encore des mil- » lions d'hommes au nombre de ſes Sujets, ne poſſede pas » réellement un ſeul arpent de terre, n'a pas un ſeul homme » qui ſoit cordialement ſon Sujet. Il marche ſans ceſſe à travers » les précipices; il eſt ſans ceſſe entouré d'ennemis; il eſt haï » des hommes; il eſt proſcrit par le Ciel : à quoi lui ſerviroit » d'avoir ſur pied les plus nombreuſes armées ? Il doit tomber, » & ſa chûte ne ſauroit tout au plus qu'être un peu retardée. Il » eſt donc vrai, repliqua le Roi, qu'il y a un terme fixe pour la » durée des Empires ? Le bonheur & le malheur d'un Souve- » rain, ſes proſpérités & ſes diſgraces dépendent donc de la » haine des hommes & de la volonté du Ciel » ?

« Il dépend d'un chacun de faire ſon bonheur ou ſon malheur,

» reprit

» reprit *Koung-tſée.* Il dépend d'un Souverain de conſerver ou » de perdre ſes Etats ; l'un & l'autre eſt en ſon pouvoir. Il les » conſerve & les fait fleurir, s'il gouverne bien ; s'il gouverne » mal, il les perd. Cependant, repliqua le Roi, il y a pour le » bonheur & le malheur, des pronoſtics qu'on regarde comme » infaillibles. On augure de certains evénemens extraordinaires ; » qu'un Empire ſera de longue ou de courte durée ; comment » cela s'accorde-t-il avec ce que vous venez de dire, que » l'homme peut faire ſon bonheur ou ſon malheur, qu'un Sou- » verain peut perdre ou ne pas perdre ſes Etats » ?

« Tous ces pronoſtics, dont on amuſe les hommes ; tous ces » argumens, bons ou mauvais, qu'on tire de certains evéne- » mens, répondit *Koung-tſée*, ſont des préſages qu'il ne tient » qu'à l'homme de tourner à ſon profit. Oui, ces prétendus » ſignes de déſaſtres, de calamités & d'infortunes, peuvent » devenir des ſources fécondes de bonheur, de proſpérité & » de gloire ; ces prétendus augures des biens le plus à deſirer, » peuvent être ſuivis des maux le plus à craindre. Il eſt au » pouvoir de l'homme de ſe conduire bien ou mal ; & c'eſt » de ſa conduite, bonne ou mauvaiſe, que réſulteront ſes proſ- » pérités ou ſes diſgraces, ſon bonheur ou ſon malheur, indé- » pendamment de tous les pronoſtics & de tous les augures.

» Sous le regne de *Tcheou-ſin*, le dernier de la Dynaſtie » des *Yn* qui ait donné des loix à l'Empire (1), un oiſeau de » la plus petite eſpece ayant fait ſon nid dans un coin des mu- » railles de la ville, il ſortit de ſa couvée un oiſeau de la plus » grande eſpece. Tous ceux qui furent témoins de cet evéne- » ment ſingulier, le regarderent comme etant d'un très-bon

(1) La Dynaſtie des *Yn* eſt la ſeconde qui ait occupé le Trône chinois. Elle commença l'an avant Jeſus-Chriſt 1766, & finit l'an av. Jeſus-Chriſt 1122, par la mort de *Tcheou-ſin* : elle fut remplacée par la Dynaſtie des *Tcheou.*

» augure ; on en félicita l'Empereur. *Lorſque, contre le cours » ordinaire de la Nature, il arrive qu'une eſpece inférieure en pro- » duiſe une d'un ordre ſupérieur, c'eſt un ſigne infaillible d'agran- » diſſement de fortune & d'augmentation de bonheur*, lui dirent » tous ſes Courtiſans d'une voix unanime : *ſous le regne de votre » Majeſté il eſt ſorti un oiſeau de la grande eſpece, de la couvée » d'un oiſillon ; c'eſt un ſigne certain de l'agrandiſſement de votre » Empire & de votre gloire.*

» Sur la foi de cet augure impoſteur, *Tcheou-ſin* s'endormit » ſur le trône ; il laiſſa tomber de ſes mains les rênes du Gou- » vernement ; il s'abandonna tout entier à ſes plaiſirs, & devint » par degrés un monſtre de cruautés & de débauches. Ses peu- » ples le déteſterent ; tous les ordres de l'Etat l'eurent en hor- » reur ; & le Ciel, en punition de ſes crimes, le précipita d'un » trône ſur lequel il s'etoit rendu indigne de s'aſſeoir. Il perdit » honteuſement la vie ; & la ſucceſſion au Gouvernement de » l'Empire, fut arrachée pour toujours à ſes deſcendans. S'il » fut ainſi puni, c'eſt qu'en rendant malheureux ceux au bon- » heur deſquels il etoit chargé de travailler, il violoit par-là » même, la premiere des conditions que le Ciel impoſe à tous » les Souverains quand il les place à la tête des autres. Il etoit » en ſon pouvoir de ne pas manquer à ce qu'il devoit au Ciel » & aux Hommes : le Ciel & les Hommes ne lui euſſent très- » certainement pas manqué.

» Sous le regne de *Tay-ou*, l'un de ſes prédéceſſeurs (1), il » parut un phénomene qui fut jugé de très-mauvais augure. Un » mûrier crût tout-à-coup dans la cour d'entrée de la ſalle du » trône ; dans l'eſpace de ſept jours, ſon tronc devint de l'epaiſ-

(1) *Tay-ou* eſt le ſeptieme Empereur de la Dynaſtie des *Yn*. Il commença à régner l'an avant Jeſus-Chriſt 1637, & mourut l'an 1563 : ſon regne fut par conſéquent de 74 ans.

» ſeur de deux palmes, & ſes fruits commencerent à paroître.
» Tous ceux qui eurent connoiſſance de cette eſpece de prodige, & qui d'ailleurs etoient témoins de la mauvaiſe conduite du Prince qui les gouvernoit, en tirerent les plus funeſtes préſages (1).

» *Le mûrier*, diſoient-ils, *eſt un arbre qui vient en pleine campagne, dans des lieux incultes & peu fréquentés ; en voilà un maintenant qui a crû tout-à-coup dans l'endroit le plus fréquenté du Palais ; n'eſt-ce pas-là un ſigne evident que ce Palais doit bientôt être changé en déſert ? N'en doutons pas, la Dynaſtie eſt ſur le penchant de ſa ruine ; elle va ceſſer de gouverner l'Empire ; & celle qui la remplacera, fixant ailleurs le lieu de ſon ſéjour, celui que nous voyons aujourd'hui ſi fréquenté, ne ſera plus qu'une affreuſe ſolitude, de laquelle ſortiront, à travers les ruines, tous ces arbres qui viennent dans les forêts : le préſage en eſt certain.*

» Ce diſcours paſſant de bouche en bouche, parvint enfin jusqu'à l'Empereur : ce Prince fit un retour ſur lui-même. Comme il ne cherchoit point à s'aveugler en ſe diſſimulant ſes fautes, il ſe trouva coupable de bien des excès, & mit tous ſes ſoins à ſe réformer. Il prit pour modeles de la conduite qu'il ſe propoſa de tenir, les plus ſages Empereurs qui l'avoient précédé ; comme eux il ſoulagea le peuple, il l'en-

(1) J'ai donné le nom de mûrier à cet arbre qui crût ſi promptement. Le nom chinois du mûrier eſt *ſang*, & le nom de cet arbre eſt *ſiang-ſang*, c'eſt-à-dire, qui *reſſemble au mûrier*. Il eſt dit dans l'Hiſtoire, que l'Empereur *Tay-ou*, effrayé de ce prodige, qu'on lui avoit fait enviſager comme étant d'un très-mauvais augure, conſulta *Y-tché*, fils du ſage *Y-yn*, pour ſavoir ce qu'il avoit à craindre. *Soyez vertueux*, lui répondit *Y-tché*, *& ce prodige ne ſera pour vous que le préſage du bonheur.* Ce peu de mots fit rentrer l'Empereur en lui-même, & il ſe réforma.

» couragea au travail, lui fournit en tout genre les secours dont
» il avoit besoin; il en fut le pere : pour tout dire, en deux
» mots, il gouverna avec tant de sagesse, qu'on venoit des
» pays lointains pour l'admirer. Dans le cours des trois pre-
» mieres années qui suivirent sa réforme, les Ambassadeurs de
» douze différens Royaumes s'etoient déjà rendus auprès de sa
» personne, pour lui rendre hommage de la part de leurs Sou-
» verains. Malgré le prétendu mauvais augure, il fut comblé
» de prospérités & de gloire; & son long regne, de soixante-
» quatorze années, fut l'un des regnes les plus florissans. N'en
» doutez pas, Seigneur, poursuivit *Koung-tsée* en elevant la
» voix, le bon & le mauvais gouvernement des Souverains sont
» des présages plus sûrs de bonheur & de malheur, que ne
» peuvent l'être les evénemens les plus extraordinaires dans
» l'ordre de la Nature ».

« Je sais maintenant à quoi m'en tenir, dit le Roi; le bon-
» heur & le malheur ne sont pas irrévocablement déterminés;
» & les augures que l'on tire de l'un ou de l'autre à l'occasion
» de ce qui arrive d'extraordinaire dans le cours des evéne-
» mens, sont des augures qu'il ne tient qu'à nous de faire
» mentir. Je voudrois bien qu'il en fût de la conservation &
» de la durée de notre vie, comme du bonheur & du mal-
» heur, & qu'il fût au pouvoir d'un chacun, de pousser sa
» carriere jusqu'au terme que la Nature a fixé en général à
» ceux de notre espece : mais j'ai oui dire que chacun avoit
» une mesure particuliere d'actions à remplir, & un nombre
» déterminé de jours à vivre; & qu'aussi-tôt que cette mesure
» etoit pleine, & que le nombre de jours etoit ecoulé, quoi
» que l'on pût faire, il falloit mourir. S'il en est ainsi, il est à
» présumer que les Hommes vertueux & les Sages, ont une

» plus grande mesure à remplir, & un plus grand nombre de
» jours à vivre, que le reste des hommes. Dites-moi, je vous
» prie, ce que vous en pensez ».

« Je pense, répondit *Koung-tsée*, qu'il n'y a rien de déter-
» miné pour la durée de la vie de chacun en particulier, non
» plus que pour le genre de mort dont il mourra. Ce qu'il y a
» de certain, c'est que ceux qui ne parviennent pas jusqu'au
» terme posé par la Nature, ont abrégé leurs jours de quel-
» qu'une des trois manieres suivantes.

» Ceux qui n'ont point de regle pour le manger & le boire;
» qui abusent de leur santé & de leurs forces, en se livrant
» sans modération à tous les plaisirs des sens; qui, tantôt evitant
» avec une attention extrême tout ce qui pourroit les gêner ou
» les incommoder, & tantôt ne craignant ni fatigues ni peines,
» excedent alternativement dans le travail & dans le repos:
» ceux-là, dis-je, affoiblissent, alterent ou corrompent le germe
» de la vie, contractent des maladies auxquelles ils n'ont pas la
» force de résister, & succombent le long de leur course, sans
» pouvoir arriver au terme auquel la Nature les appelloit: c'est
» de cette maniere que le grand nombre meurt. Il n'est pas
» rare de voir des hommes qui, dominés par un esprit d'ambi-
» tion & d'orgueil, se tourmentent sans cesse pour pouvoir
» satisfaire des desirs dont l'objet est hors de leur foible por-
» tée; qui, placés par les circonstances dans l'etage inférieur
» de la société, veulent se mettre au niveau de ceux du plus
» haut rang; qui, n'etant pas favorisés des biens de la fortune,
» s'occupent nuit & jour des moyens de se les procurer; qui,
» continuellement agités par les mouvemens impétueux de quel-
» qu'une des passions auxquelles ils se livrent, ne connoissant
» aucun obstacle, cabalent avec les factieux, sont débauchés
» avec les libertins, commettent des crimes, & nuisent, de

» maniere ou d'autre, à la ſociété. De tels hommes, toujours » en proie à l'inquiétude & aux ſoucis, toujours dévorés de » chagrins ou de peines, terminent avant le tems leur miſérable » vie, ou dans les angoiſſes d'une mort honteuſement préma- » turée, ou dans des ſupplices qu'ils n'ont que trop mérités. » C'eſt la ſeconde maniere.

» La troiſieme eſt particuliere à ceux qui ont embraſſé le » parti des armes. Ces hommes, accoutumés de bonne heure » à exercer leurs forces, à faire preuve de courage, à mépriſer » les dangers & à braver la mort, ſe font une gloire de s'ex- » poſer ſans précaution, de paroître intrépides lors même qu'il » y a le plus lieu de craindre, & périſſent ordinairement, ou » dans les opérations militaires, ou dans les travaux & les fati- » gues qui les précedent, les accompagnent & en ſont la ſuite, » ou dans des querelles particulieres qui leur ſont ſuſcitées ou » qu'ils ſuſcitent aux autres.

» Les Hommes vertueux & les Sages, ne ſe livrant à aucune » ſorte d'excès, ne faiſant rien qui, de maniere ou d'autre, » puiſſe nuire à la ſociété, n'étant ni querelleurs ni guerriers, » ſont comme en ſûreté contre ces trois ſortes de morts préma- » turées. L'eſprit toujours tranquille, le cœur toujours content, » ils coulent des jours paiſibles dans la pratique de leurs de- » voirs, comme hommes, comme ſujets, comme chefs de » famille, comme membres de la ſociété, & fourniſſent ainſi » la carriere juſqu'au terme où elle finit. Voilà, ce me ſemble, » ce qu'on peut répondre à votre queſtion : peut-être que cette » réponſe n'eſt pas ſatisfaiſante. J'en ſuis très-ſatisfait, interrom- » pit le Roi ; il ne m'en faut pas d'autres. Toutes vos réponſes » ſont dignes de votre ſageſſe ; elles portent la lumiere dans l'en- » tendement, & ne laiſſent rien à deſirer. Mais il eſt tems que » je vous laiſſe à vous-même ; vous devez être fatigué : je ne

» vous retiens pas davantage ». A ces mots il se leva ; & *Koung-tsée* sortit du Palais accompagné de *Tsée-hia* & de *Tsée-koung*, qui avoient eté présens à son entretien avec le Roi.

Il n'est pas hors de propos de remarquer, à cette occasion, que *Koung-tsée*, suivant l'usage d'alors, avoit toujours à sa suite quelques-uns de ses disciples, lors même qu'il etoit admis en présence des Souverains. C'est à l'attention que ces mêmes disciples ont eue de transmettre, par ecrit ou de vive voix, ce qu'ils avoient vu & entendu de la part de leur Maître, qu'on est redevable de ce que l'on sait de sa vie privée. Le détail en fut consigné, peu de tems après sa mort, dans le Livre intitulé *Lun-yu* ; mais comme le *Lun-yu* ne renfermoit pas tout, on y suppléa dans la suite, en recueillant tout ce qui avoit eté négligé, & tout ce qu'on put trouver d'un peu intéressant dans les Mémoires domestiques des descendans des premiers disciples. On donna à ce Recueil le titre de *Kia-yu*, qui revient à ce que nous exprimerions en françois par le titre d'*Entretiens familiers* (1).

Tsée-hia & *Tsée-koung* suivoient leur Maître en gardant un

(1) *Koung-tsée Kia-yu*, c'est-à-dire, Entretiens familiers de *Koung-tsée*, est un Livre dont la date remonte jusqu'aux *Tcheou*, puisque *Koung-fou-kia*, l'un des descendans de *Koung-tsée*, à la 9e génération, le préserva des flammes sous le regne de *Tsin-ché-hoang-ty*, en le cachant dans l'epaisseur d'une muraille, ainsi qu'il est rapporté dans les Mémoires historiques de la Maison de *Koung-tsée*, dont le titre est, *Ché-ki*, *Ché-kia. On le cacha ; il existoit donc* : c'est l'argument que font tous ceux qui lui accordent une autorité immédiatement au-dessous de celle qu'ils accordent aux *King. Ce Livre*, ajoutent-ils, *est ancien ; ce qu'il renferme ne sauroit avoir eté controuvé, parce qu'on ne trouve aucune sorte d'intérêt qui ait pu engager ceux qui le publierent, après que la paix eut eté rendue aux Lettres, à controuver des discours & des faits qui roulent, pour la plupart, sur des objets très-peu importans. En fait de Traductions, le* Kia-yu *doit tenir l'un des premiers rangs : il peut se faire qu'on y ait altéré quelques circonstances, mais le fond en est vrai*, &c.

profond ſilence, contre leur ordinaire ; car dans les autres occaſions où *Koung-tſée* avoit diſcuté en leur préſence quelque point de morale, d'hiſtoire ou de doctrine, ils ne manquoient pas de lui faire part de leurs remarques. « Vous paroiſſez pro» fondément occupés, leur dit *Koung-tſée*; eſt-ce de ce que » vous venez d'entendre chez le Roi » ?

« Il pourroit en être quelque choſe, répondit *Tſée-hia*. Quant » à moi, je vous avoue ingénument que cette converſation n'a » point eté de mon goût. Je m'etois attendu que le Roi vous » demanderoit des eclairciſſemens ſur quelques points d'hiſ» toire ou d'erudition ; & qu'après avoir reçu de votre part des » réponſes ſatisfaiſantes, il nous feroit l'honneur de nous adreſſer » la parole, ne fût-ce que pour nous demander à quel genre » d'etude nous nous livrions plus particuliérement. Et s'il vous » eût fait cette demande, interrompit *Koung-tſée*, que lui au» riez-vous répondu » ?

« Je lui aurois répondu, dit *Tſée-hia*, que mon inclination » particuliere me portoit à l'etude de la Nature ; que je m'etois » fait un plan pour apprendre, facilement & avec ordre, ce » qu'il y a de plus eſſentiel à ſavoir en ce genre ; & que j'etois » déjà inſtruit de quelques articles généraux, que je me pro» poſois d'eclaircir peu-à-peu dans tout le détail dont ils ſont » ſuſceptibles ».

« Cela eſt très-bien, repliqua *Koung-tſée*. Mais enfin, s'il » eût pouſſé ſes interrogations plus loin, & qu'il eût exigé que » vous lui fiſſiez part, en peu de mots, de ce plan d'etude, » comment vous y ſeriez-vous pris pour le ſatisfaire ? *Tſée-* » *koung* ne ſera pas fâché de vous entendre, & moi je vous » ecouterai volontiers. Dites-nous ici tout ce que vous auriez » dit en préſence du Roi ; oubliez que je ſuis votre Maître, » & expliquez-vous avec toute la liberté dont vous uſeriez à » l'egard

» l'egard de quelqu'un que vous feriez chargé d'inftruire ».

« Je ferai mieux, répondit *Tfée-hia*, je rendrai compte à » monMaître de ce que j'ai appris ; & en répétant ma leçon, » je dirai : au moyen de deux lignes que je trace fur la fur- » face de la terre, je la divife en quatre parties, que je nomme » l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midi. Sur cha- » cune de ces quatre parties, il y a des montagnes & des eaux. » Les montagnes renferment les richeffes & la faculté de les » produire ; dans les eaux fe trouvent la peine & le travail. Les » terres ne font pas toutes d'une même nature, ni egalement » cultivables ; elles ont chacune des qualités propres qui fer- » vent à nous les faire diftinguer ; elles ont chacune leurs hôtes, » parmi lefquels ceux de l'efpece humaine tiennent fans con- » tredit le premier rang. Les hommes dominent fur tous ; mais » parmi les hommes même, il y a des variétés marquées qui » les rendent auffi différens entre eux, que les terreins fur lef- » quels ils font nés.

» Ceux qui naiffent fur un terrein fertile & gras, font d'une » conftitution forte & robufte, qui les rend propres aux plus » grands travaux, & les met en etat de pouvoir fupporter des » fatigues exceffives, fans altérer leur fanté. Ceux au contraire » qui font nés fur un terrein fec & maigre, font maigres eux- » mêmes, & d'un tempérament fec ; leurs forces font bientôt » epuifées par le travail. Ceux qui font nés fur des terres ele- » vées, où font par intervalles des monticules & des peloufes, » font d'une taille haute ; & ceux qui naiffent dans des lieux » humides & bas, font grêles & peu vigoureux. Les naturels » d'un pays où l'on ne demande à la terre que ce qu'elle donne » d'elle-même, font bien proportionnés & d'une figure agréa- » ble ; & ceux qui font nés fur une terre ingrate, qui ne produit

» qu'à force de culture & comme malgré elle, portent ſur toute » leur phyſionomie l'empreinte de la laideur.

» Après ce coup d'œil rapide ſur ceux de notre eſpece, je » porte des regards non moins rapides ſur les eſpeces des diffé- » rens rangs. J'en vois qui vivent dans le ſein des eaux, & » d'autres dans les entrailles de la terre. Les premiers, malgré » la froideur de l'elément qu'ils habitent, ſont doués de l'agi- » lité la plus vive ; & les ſeconds, ſans avoir un cœur pour » principe du mouvement & de la vie, vivent & ſe meuvent » par d'autres reſſorts. J'en vois qui vivent ſur la ſurface de la » terre, & qui ſe nourriſſent de ce qu'elle produit. Ceux dont » le bois eſt l'unique nourriture, ont beaucoup de force ; mais » ils n'ont pas l'art d'en tirer parti. Ceux qui broutent l'herbe, » ſe meuvent avec beaucoup de facilité, ſont légers à la courſe ; » mais ils n'ont pas la moindre ruſe, & ce n'eſt que par la » fuite qu'ils ſavent ſe ſouſtraire au danger. Parmi ceux qui ſe » nourriſſent de feuilles, je remarque en particulier l'inſecte » qui produit la ſoie ; & après avoir admiré les précieux fila- » mens qu'il tire de ſa propre ſubſtance pour en conſtruire ſon » tombeau, & la maniere dont il ſort de ce tombeau pour » recommencer une nouvelle vie, je paſſe à ceux qui ſe » nourriſſent de fruits & de grains : leur intelligence & leur » adreſſe ſont les ſignaux auxquels je les reconnois. Les ani- » maux carnaſſiers ſont les derniers ſur leſquels je m'arrête : je » les trouve tous, ou preſque tous, forts, courageux, féroces » & cruels. Pour ce qui eſt de ces êtres inviſibles, que nous ne » connoiſſons que bien imparfaitement, je me contente d'ob- » ſerver en général, qu'il en eſt de deux ſortes ; l'une, de » ceux qui ne ſe nourriſſent que d'air, de vapeurs ou d'exha- » laiſons, & qui meurent enfin après avoir vécu très-long-tems ;

» & l'autre, de ceux qui n'ont pas besoin de nourriture pour » vivre, & ne sont pas sujets à la mort. Dans la premiere de » ces deux sortes, sont compris tous les *kouei ;* & dans la » seconde, tous les *chen.*

» Je termine ces observations générales, par celles qu'on rap- » porte de nos Anciens. Tout être qui vit sur la terre, disoient- » ils, commence sa vie dans l'etat de ver ; parmi les vers qui » se chargent ensuite de plumes, le *foung-hoang* tient le pre- » mier rang ; parmi les vers qui se couvrent de poils ; c'est le » *ki-lin* qui domine ; parmi les vers qui se couvrent d'ecailles, » le dragon est le plus précieux ; parmi les vers qui restent » toute leur vie dans l'etat primitif de leur nudité, l'homme » est ce qu'il y a de plus grand, de plus respectable, de plus » digne d'être admiré. Les especes particulieres qui composent » les cinq especes générales, sont chacune au nombre de trois » cent soixante. Il en est encore qui, ne pouvant être rangées » parmi les autres, parce qu'elles different par leurs formes & » par leurs attributs, doivent faire chacune une espece à part : » je me réserve d'en chercher le nombre à loisir. Réunissant » sous un même point de vue tout ce que je viens d'obser- » ver, j'en conclus que l'homme est, de tous les êtres qui exis- » tent sur la terre, celui que la Nature a le plus favorisé ; il » est doué de cette faculté intellectuelle, qui le rend capable » de connoître les opérations du Ciel & de la Terre, de discer- » ner le bien & le mal, & d'apposer à toutes ses actions le » sceau ineffaçable de la moralité. Mais de même que l'homme, » par son excellence, est au-dessus de tous les autres êtres, ainsi, » dans l'espece humaine, les Rois sont au-dessus de tous les » autres individus. La prééminence qu'ils ont sur leurs sembla- » bles, leur impose des devoirs difficiles à remplir. Leurs opé- » rations, comme celles du Ciel & de la Terre, doivent être

» tantôt cachées, & tantôt à découvert, toujours utiles, tou-
» jours bienfaiſantes, & toujours dans la vue du bien commun.
» Malheur aux Princes qui, par ignorance, par foibleſſe ou
» par malice, s'ecarteroient de cette immuable loi! C'eſt ainſi,
» ou à-peu-près, que je me ſerois exprimé en préſence du Roi,
» ſi, pour ſavoir quel eſt l'objet principal de mes etudes particu-
» lieres, il m'eût fait l'honneur de m'adreſſer la parole. A meſure
» qu'il m'auroit interrogé ſur quelque point, j'aurois tâché de
» lui donner tous les eclairciſſemens néceſſaires, & je ſerois
» entré dans tous les détails qu'il auroit deſirés. Croyez-vous,
» Maître, que le Roi m'eût ecouté volontiers »?

Koung-tſée ne lui répondit pas; mais s'adreſſant à *Tſée-koung*: « que penſez-vous, lui dit-il, de ce que vous venez d'entendre?
» Je penſe, répondit *Tſée-koung*, que ce n'eſt point ſur de pa-
» reils ſujets qu'il faut s'entretenir avec les Rois. Tout ce que
» vient de dire *Tſée-hia*, n'eſt d'aucune utilité pour les maîtres
» de la terre. Quelques maximes de gouvernement expliquées
» avec clarté, euſſent eté mieux à leur place que ce vain eta-
» lage d'une erudition qui ne peut, tout au plus, que ſatisfaire
» la ſtérile curioſité de quelques oiſifs. Il peut ſe faire que je
» me trompe; j'attends avec reſpect votre déciſion pour ſavoir
» à quoi m'en tenir ».

« Tout ce que j'ai à dire quant à préſent, répartit *Koung-*
» *tſée*, c'eſt qu'il doit être permis à chacun de ſuivre ſon incli-
» nation, quand elle a quelque choſe d'honnête pour objet.
» Vous avez du goût pour la politique; & *Tſée-hia* s'occupe
» avec plaiſir de ce qui peut orner ſon eſprit. La politique &
» l'erudition ont chacune leur utilité propre; il ne s'agit que de
» faire un bon uſage de l'une & de l'autre ».

Tſée-koung etoit du nombre de ces Sages qui n'enviſagent la politique que comme une ſcience qui leur apprend les moyens

de concourir au bonheur des hommes, en facilitant aux Peuples & aux Souverains qui les gouvernent, la pratique de leurs devoirs respectifs. Il possédoit, outre cela, toutes les qualités requises pour l'exercice des emplois publics. Le Roi, qui etoit instruit de son mérite, le mit dans l'occasion de le faire valoir, en le nommant Gouverneur du peuple de la ville de *Sin-yang*.

Avant que de partir pour le lieu de sa destination, *Tsée-koung* vint chez son Maître avec tout l'appareil de la Magistrature, pour lui demander ses dernieres instructions sur la maniere dont il devoit remplir cet important emploi. D'aussi loin qu'il apperçut la maison de *Koung-tsée*, il descendit de cheval, & se fit annoncer de la même maniere que s'il eût eté question d'entrer chez le Roi. *Koung-tsée*, voulant lui rendre honneur pour honneur, se fit suivre par deux de ses disciples, & alla le recevoir en dehors de la premiere porte d'entrée. « Ce n'est point mon disciple que je reçois ainsi, lui dit-il en » l'abordant ; c'est le premier Magistrat d'une grande ville. » Acceptez, sans rougir, le tribut que je paie au rang que vous » occupez ». Après ces mots, il introduisit le nouveau Mandarin dans la salle où il avoit coutume d'admettre les Etrangers & les personnes qualifiées, que la curiosité ou le desir de s'instruire conduisoient chez lui. Confus de se voir ainsi traiter par son Maître en personnage qualifié, *Tsée-koung* craignit de lui avoir déplu en se montrant avec tout le cortege que le cérémonial accordoit aux Mandarins du grade auquel il venoit d'être elevé. Il lui protesta qu'il n'avoit eu d'autre intention que celle de se faire honneur en public d'être au nombre de ceux qu'il avoit formés. « Si j'ai fait une faute, ajouta-t-il, je vous prie de me » la pardonner. Je viens aujourd'hui pour vous demander quel» ques instructions sur la maniere dont je dois me conduire dans

» l'exercice de mon emploi ; je m'en tiendrai exactement à tout » ce que vous me prescrirez ».

« Je n'ai rien à vous apprendre de nouveau, lui répondit » *Koung-tsée*, sur ce qui concerne les obligations que contrac» tent avec le reste des hommes ceux qui se chargent de les » diriger & de les conduire ; il ne vous reste qu'à mettre en pra» tique ce que vous savez déjà. Cependant, pour déférer à ce » que vous desirez de moi, je vous rappellerai en deux mots » ce qui me paroît devoir être observé de préférence par ceux » qui remplissent un poste tel que celui que vous allez occuper.

» Soyez diligent à traiter les affaires ; informez-vous exacte» ment de toutes les circonstances qui peuvent contribuer à » vous les faire connoître, à démêler le vrai d'avec ce qui n'en » a que l'apparence, & à vous faciliter les moyens de les ter» miner equitablement.

» Soyez juste, désintéressé, toujours egal à vous-même. La » justice n'a acception de personne ; elle rend à chacun ce qui » lui est dû. Le désintéressement conduit à l'equité ; quand on » est intéressé, l'on cesse bientôt d'être juste : tout ce qu'on » reçoit de ses inférieurs, sous quelque titre que ce puisse être, » est un véritable vol qu'on leur fait. L'egalité d'humeur dans » un homme en place, lui attire la confiance ; elle le fait aimer » des bons, craindre des mauvais, & respecter de tout le » monde.

» Soyez d'un abord facile ; ne montrez un front sévere à » qui que ce soit, & recevez avec bonté, sans aucune excep» tion, tous ceux qui s'adresseront à vous. Vous devez vous » regarder comme le pere commun.

» S'il faut traiter les affaires avec toute la diligence possible, » il faut être extrêmement sur vos gardes, pour ne pas les

» terminer avec précipitation. Ne portez de jugement qu'après » que la vérité vous ſera parfaitement connue.

» Dans chacune des quatre ſaiſons de l'année, aſſemblez le » peuple au moins une fois, pour lui expliquer vous-même ſes » devoirs ; quelques mots de votre part, lui ſerviront d'ai- » guillon pour l'exciter à les remplir. Faites enſorte qu'il ne » manque d'inſtruction dans aucun tems ; car s'il ignore ce qu'il » doit faire, comment pourroit-il être coupable en ne le faiſant » pas ?

» Ne l'occupez jamais à des ouvrages de corvée, lorſque les » travaux de la campagne & ceux qui ſont de néceſſité pour » lui-même, doivent l'occuper.

» Voilà, mon cher *Tſée-koung*, un petit abrégé des obliga- » tions que vous contractez indiſpenſablement, en acceptant » l'honorable emploi dont on vous charge. J'ai tout lieu de me » perſuader que vous les remplirez dans la derniere exactitude, » ſur-tout en commençant ; mais le point eſſentiel eſt de ne pas » vous démentir, en négligeant tantôt une choſe, & tantôt » une autre. Vous pouvez, par un moyen très-facile, vous main- » tenir conſtamment dans les bonnes diſpoſitions où je vous » crois : & ce moyen, le voici.

» Lorſque vous entendrez louer quelque grand perſonnage, » quelque illuſtre Magiſtrat, quelque homme vertueux, n'im- » porte dans quel tems & dans quel pays il ait vécu, dites en » vous-même : je veux faire tous mes efforts pour mériter qu'on » parle ainſi de moi. Lorſqu'au contraire vous entendrez dire » du mal de quelqu'un, blâmer ſa conduite, cenſurer ſes vices » & ſes défauts, rentrez en vous-même, & dites : peut-être » ai-je donné occaſion à ce qu'on puiſſe me cenſurer & me » blâmer ainſi ; je veux mettre tous mes ſoins à me corriger, » & je tâcherai, par une conduite irréprochable & hors de

» ſoupçon, d'ôter à la médiſance tout prétexte de me déchirer ».

« Maître, repartit *Tſée-koung* en s'inclinant profondément, » de toutes les inſtructions que j'ai reçues de vous en différens » tems, il n'en eſt aucune que je n'aie tenté de mettre à profit. » Je redoublerai mes ſoins pour tâcher de mettre à profit cette » derniere, dans toute l'etendue qu'elle peut avoir. Je vais » de ce pas rendre hommage à mes Ancêtres, & je pars pénétré de reconnoiſſance pour toutes les bontés que vous avez » eues juſqu'à préſent pour moi. Oſerois-je, avant de vous » quitter, vous demander l'eclairciſſement d'un doute qu'une » mauvaiſe honte m'a empêché juſqu'ici de vous propoſer ? Un » mot de votre part ſuffira pour me tranquilliſer. J'ai toujours » eté d'une attention extrême à rendre à mes Ancêtres les honneurs qui leur ſont dûs; je n'ai jamais manqué, au printems » & en automne, d'aller pleurer ſur leurs tombeaux, lorſque » j'etois en ſituation de pouvoir le faire; je n'ai rien entrepris » d'un peu conſidérable, qu'après avoir fait en leur honneur » les cérémonies reſpectueuſes, comme pour les en avertir & » les conſulter. M'ont-ils vu ? m'ont-ils entendu ? ſont-ils inſtruits » de ce que j'ai fait ? Sait-on dans le ſéjour des morts ce qui » ſe paſſe chez les vivans ? J'ai toujours deſiré, & aujourd'hui » je deſire plus vivement que jamais, de ſavoir votre ſentiment ſur ce point; dites-moi, je vous prie, ce que vous en » penſez ».

« Il n'eſt pas à propos, lui répondit *Koung-tſée*, que je m'explique clairement ſur l'objet de votre demande. Si je diſois » que les Ancêtres ſont ſenſibles aux honneurs qu'on leur rend, » qu'ils voient, qu'ils entendent, & ſont inſtruits de ce qui ſe » paſſe ſur la terre, il ſeroit à craindre que ceux qui ont la » piété filiale gravée dans le cœur, ne négligeaſſent le ſoin de » leur propre vie pour aller ſe rejoindre à ceux dont ils la » tiennent,

» tiennent, & les ſervir dans l'autre monde comme ils l'ont fait » dans celui-ci. Si je diſois au contraire que ceux qui ont ceſſé » de vivre ignorent ce que font les vivans, il ſeroit à craindre » qu'on n'en prît occaſion de négliger les devoirs de la piété » filiale, de vivre iſolé, de ſe concentrer en ſoi-même, & de » briſer enfin les nœuds ſacrés qui lient les générations l'une à » l'autre, & tous les hommes entre eux pour le commerce & » l'avantage réciproque de la ſociété. Continuez, mon cher » *Tſée-koung*, à remplir vos devoirs comme vous l'avez fait » juſqu'ici, à rendre à vos Ancêtres les honneurs qui leur ſont » dus; conduiſez-vous comme ſi vous les aviez pour témoins » de toutes vos actions, & ne cherchez pas à en ſavoir davan- » tage; viendra le tems où vous ſerez inſtruit de tout ».

« Puiſque vous le jugez ainſi, reprit *Tſée-koung*, je ne m'oc- » cuperai que du ſoin de remplir mes obligations envers ceux » qui ont vécu, avec la même aſſiduité que je me propoſe de » les remplir envers ceux qui vivent, ſans me mettre en peine » du reſte. Vous voyez, Maître, comme je ſuis docile; cette » docilité doit vous engager à ne pas m'epargner les avis, de » loin comme de près. Si l'on vous rapportoit dans la ſuite que » je me néglige dans l'exercice de ma charge, ou que je ne » gouverne pas ſuivant les vrais principes, ayez la bonté de » m'envoyer quelqu'un pour me redreſſer, de votre part, en me » ſuggérant le remede qu'il faut apporter au mal, s'il eſt réel. » Vous pouvez être aſſuré que je n'ai rien tant à cœur que de » bien faire.

« J'eſpere, repliqua *Koung-tſée*, que vous ne me mettrez » pas dans le cas de vous rappeller à vous-même & à votre » devoir, parce que j'ai tout lieu de croire que vous ne vous » démentirez pas, & que vous gouvernerez le peuple qui eſt » confié à vos ſoins, ſuivant les ſages maximes dont vous avez

» tâché de vous pénétrer. Je vous recommande ſur-tout une » extrême vigilance, mêlée d'un peu de crainte : c'eſt ce que » vous avez de plus eſſentiel à obſerver ».

« Tout ce que vous dites, repartit *Tſée-koung*, ſe grave » dans ma mémoire d'une maniere ineffaçable ; comment pour» rois-je oublier ce que vous me recommandez comme etant » l'article le plus eſſentiel à obſerver ſi je veux bien gouverner ? » Il me ſouvient cependant que lorſque le Roi de *Tſi* vous de» manda quel devoit être l'objet principal de l'attention de celui » qui gouverne, vous lui répondîtes que c'etoit la bonne admi» niſtration des finances ; que la même demande vous ayant eté » faite en différens tems par le Roi de *Lou* & par le Prince de » *Tcheng*, vous répondîtes au premier que c'etoit le bon choix » des perſonnes en place ; & au ſecond, qu'il falloit ſe rendre » agréable à ceux qui ſont près, & ſe rapprocher de ceux » qui ſont loin. Vous venez de dire à votre petit diſciple, » qu'une extrême diligence, mêlée d'un peu de crainte, eſt ce » qu'il y a de plus eſſentiel à obſerver par celui qui eſt chargé » de gouverner les hommes ; pourquoi, à des demandes qui ne » different en rien, donner des réponſes ſi différentes ? Les » regles du Gouvernement ne ſont-elles pas invariables ? Elles » ſont invariables, répondit *Koung-tſée* ; mais l'application » que l'on en fait, doit varier ſuivant les circonſtances & les » perſonnes. Mes réponſes à une même queſtion ont eté faites » ſur ce principe.

» Le Roi de *Tſi* prodiguoit en folles dépenſes les revenus » de l'Etat ; il multiplioit par pure fantaiſie les tours & les » terraſſes dans ſes anciens Palais. A des edifices ſuperbes, il » ajoutoit de nouveaux edifices plus ſuperbes encore ; il chan» geoit des terres fertiles en maiſons de plaiſance, & en jar» dins de pur agrément ; il appelloit à grands frais des Muſiciens

» & des Comédiennes; & sa profusion etoit telle, que le petit » nombre des Grands qui présidoient à ses plaisirs, avoient en » propre jusqu'à des villes de dix mille chars (1). A un Prince » ainsi prodigue, je crus devoir répondre que *la bonne administration des finances etoit l'article le plus essentiel du gouvernement.*

» Lorsque *Ting-koung* etoit sur le trône de *Lou*, il fut un » tems où, livré sans réserve à trois de ses favoris, il laissoit » flotter entre leurs mains les rênes du gouvernement; toutes » les affaires, de quelque nature qu'elles fussent, passoient né» cessairement par le canal de ces trois ambitieux. Ils ecartoient » les Sages & tous ceux qui pouvoient leur faire ombrage; ils » ne donnoient les emplois qu'à des hommes vils, qui leur » etoient servilement dévoués; & malgré les bonnes intentions » du Roi, qui aimoit son peuple, & qui eût voulu faire son » bonheur, le peuple, vexé & opprimé par les personnes en » place, eclatoit en murmures, & etoit chaque jour sur le » point de se révolter. Je répondis au Roi, que ne pouvant pas » faire tout par lui-même, il n'y avoit rien de plus important » pour le bon gouvernement de ses Etats, que le choix de ceux » sur lesquels il se déchargeoit du détail de son autorité.

» Le domaine du Prince de *Tcheng* est vaste, mais il est » peu défendu. Il regne parmi ses Sujets un esprit de défiance » qui les rend comme ennemis les uns des autres; & le Prince » lui-même est toujours en garde contre les entreprises de ses » propres Sujets. Que pouvois-je lui dire de mieux que de » l'exhorter *à se rendre agréable à ceux qui sont près, & à se*

(1) Dans les anciens tems, on ne distinguoit pas, comme aujourd'hui les villes en *fou*, en *tcheou* & en *hien*. Le nombre des chars qu'elles pouvoient entretenir, leur assignoit le rang qu'elles tenoient dans le Royaume. Une ville de dix mille chars etoit censée ville du second ordre, ou même du premier.

» *rapprocher de ceux qui ſont loin ?* Mes réponſes à ces trois
» Souverains, ont eu pour but leur utilité reſpective. Quant à
» ce qui vous concerne, je vous ai recommandé une extrême
» vigilance, mêlée d'un peu de crainte, parce que, ſachant
» que vous êtes encore ſans expérience, je vous ai regardé
» comme un homme qui, monté ſur un jeune cheval dont il
» ne connoît ni les bonnes qualités, ni les défauts, auroit à
» parcourir un chemin ſcabreux & bordé de précipices. Sans
» être réellement ce cavalier, vous avez comme lui des préci-
» pices à eviter : la crainte d'y tomber doit vous tenir dans
» une vigilance continuelle. Les dangers qui vous attendent
» dans la carriere que vous allez commencer, ſont ſans nom-
» bre : puiſſiez-vous les eviter tous ! Vigilance continuelle,
» vigilance mêlée de crainte : n'oubliez pas ce peu de mots,
» & faites-en votre profit. Et vous, Maître, repartit *Tſée-*
» *koung*, n'oubliez pas, pendant mon abſence, que vous n'a-
» vez pas de diſciple plus ſoumis & plus docile que moi. Ne
» m'epargnez pas les avis ; c'eſt la derniere grace que je vous
» demande en me ſéparant de vous ».

J'ai déjà dit que *Koung-tſée* avoit des diſciples dans tous les rangs de la ſociété, & dans les différens Royaumes voiſins du *Lou*. J'ai expliqué dans quel ſens il falloit prendre ce mot de *diſciple*, puiſqu'il ſuffiſoit, pour être réputé tel, de l'avoir vu & entendu deux ou trois fois, de l'avoir reconnu pour Maître, & de s'afficher pour être le ſectateur de la doctrine qu'il enſeignoit. J'ai dit encore, ou j'ai dû dire, qu'à l'exception des douze qui ne le quittoient preſque pas, tous les autres vivoient chacun chez ſoi, & non point en commun, comme l'aſſure l'Auteur d'un Mémoire ſur les anciens Philoſophes de la Chine. J'ajoute que tous ces diſciples, quoique vivant ſéparément, n'en etoient pas moins ſoumis à l'inſpection de leur Maître

commun, lequel, de ſon côté, regardoit comme l'un de ſes devoirs, le ſoin de s'informer de leur conduite, afin de les faire rentrer dans le bon chemin, s'ils venoient à s'en ecarter. Les diſciples eux-mêmes n'entreprenoient rien d'un peu conſidérable ſans le conſulter; ils lui rendoient compte de tems en tems de ce qui leur arrivoit, tant en bien qu'en mal, dans le commerce de la vie civile, ou dans l'exercice de leurs emplois.

Tſée-kao, l'un des plus diſtingués d'entre eux, etoit Gouverneur du peuple dans une ville du Royaume de *Ouei*; une emeute populaire, excitée par des ſéditieux, l'obligea d'en ſortir. Il alla ſe cacher parmi ceux de la campagne, en attendant que la tranquillité fût rétablie. Du lieu de ſa retraite il envoya à *Koung-tſée* un homme de confiance, pour le mettre au fait de ce qui s'etoit paſſé. Ce député rendit compte de ſa commiſſion dans un *ting* ou petit ſallon de campagne, où *Koung-tſée* ſe rendoit de tems en tems pour prendre quelques momens de relâche avec ceux de ſes diſciples qui vivoient familiérement avec lui. Après avoir expoſé le ſujet pour lequel il etoit venu, il ajouta: « nous nous etions déjà ſouſtraits aux » premieres fureurs d'une populace qui ne connoiſſoit plus de » frein, & nous etions heureuſement arrivés à l'une des portes » de la ville. Sur le point que nous etions d'en ſortir pour mettre » nos jours en ſureté, *Tſée-kao* reconnut dans la perſonne de » celui qui en avoit la garde, un homme qu'il avoit ci-devant » condamné, pour ſes crimes, à avoir le pied coupé. Dans la » crainte d'être arrêté, il voulut retourner ſur ſes pas, ne dou» tant pas que cet homme ne profitât de l'occaſion pour ſe ven» ger d'avoir eté ainſi mutilé, en exécution de la ſentence qu'il » avoit portée contre lui; mais il fut bientôt raſſuré. A quoi » penſez-vous, lui dit *l'eſtropié?* vous allez vous expoſer à être

» mis en pieces. Les rebelles ſont les maîtres de la ville ; la » populace, à laquelle ils permettent le pillage, & qu'ils irri- » tent par l'eſpérance d'un meilleur ſort, leur eſt entiérement » dévouée. Soyez aſſuré que les perſonnes en place ſeront les » premieres qu'ils immoleront : cachez-vous promptement dans » ma hutte, en attendant le moment favorable pour en ſortir » ſans être vu, & gagner au plutôt les champs. *Tſée-kao* paroiſ- » ſoit ſe défier, & héſitoit. Ne perdez pas votre tems, con- » tinua cet homme ; je vous offre un aſyle, profitez de ma » bonne volonté. C'eſt ici une fauſſe porte, dont on n'a pas » penſé encore de s'aſſurer, parce qu'elle eſt peu connue ; » mais on ne tardera pas. Hâtez-vous d'entrer chez moi, ou » fuyez de ces lieux le plutôt poſſible ; un moment de délai » ſuffit pour vous perdre.

» Raſſurés par l'air de franchiſe qu'avoit cet homme, & par » le ton de bienveillance dont il nous parloit, nous prîmes le » parti d'entrer chez lui. *Tſée-kao*, en le remerciant de l'huma- » nité qu'il exerçoit à ſon egard, ne put s'empêcher de lui en » témoigner ſa ſurpriſe. J'héſitois, lui dit-il, & je n'oſois me » fier à vous, parce que je vous ai reconnu pour être celui » que j'avois condamné à avoir le pied coupé ; je craignois » que vous ne vouluſſiez vous venger de moi, en me livrant » aux rebelles ».

« Me venger de vous, lui répondit l'homme au pied coupé ! » je n'ai que des ſentimens de reconnoiſſance à vous témoigner. » Je vous ſuis redevable de la vie, c'eſt-à-dire, du plus grand de » tous les bienfaits. Je méritois la mort en punition de mes » crimes, & vous ne m'avez condamné qu'à avoir le pied » coupé ; c'eſt la plus douce de toutes les peines que vous pou- » viez m'infliger ſans vous ecarter de la loi. Je m'apperçus » même, par la maniere dont vous me fîtes ſubir les différens

» interrogatoires, que vous desiriez de me trouver innocent. Je » m'apperçus encore, lorsque vous prononçâtes la sentence de » ma condamnation, que la tristesse etoit peinte sur votre visage; » & lorsque vous détournâtes la tête au moment de l'exécu» tion, vous parûtes pénétré de douleur, & souffrir vous-même » un tourment pareil à celui que j'endurois. Le hasard me pro» cure aujourd'hui l'avantage de pouvoir m'acquitter envers » vous d'une partie de ce que je vous dois; je me trouve trop » heureux ». Après que l'envoyé de *Tsée-kao* eut cessé de parler, *Koung-tsée* adressant la parole à ses disciples, leur dit: « ce » que je viens d'entendre, est une excellente leçon pour ceux » qui sont chargés de juger les hommes. Il est de leur devoir » de punir les coupables; mais en les punissant, ils doivent leur » faire entendre qu'ils les aiment, & qu'ils souhaiteroient, du » meilleur de leur cœur, qu'il fût en leur pouvoir de se dis» penser de les punir ainsi sans blesser la justice. Ils doivent » encore ne pas s'en tenir si rigoureusement à la lettre de la » loi, qu'ils ne l'interpretent en faveur du coupable, quand » elle est susceptible d'interprétation. En général, la dou» ceur doit toujours l'emporter sur la sévérité, quand l'une & » l'autre peuvent atteindre le même but. Il en est parmi vous » qui se trouveront dans l'occasion de mettre cette maxime » en pratique; je les exhorte d'avance à imiter la conduite de » *Tsée-kao* ».

Les troubles qui agitoient le Royaume de *Ouei*, n'eurent pas pour lors de fâcheuses suites; ils furent bientôt appaisés, & tout rentra dans l'ordre. Il n'en fut pas de même dans le Royaume de *Tsi*; un sujet rebelle arracha la vie à son Souverain, & s'assit sur son trône: *Tchen-heng* etoit le nom de ce scélérat. *Koung-tsée* ayant eté informé par les amis & les disciples qu'il avoit dans le *Tsi*, de ce qui s'y passoit, en fut dans

la plus grande consternation. Il se purifia pendant trois jours, après lesquels, ayant mis ses habits de cérémonie, il se rendit au Palais; & s'etant présenté au Roi, il lui dit : « Seigneur, » le perfide *Tchen-heng* a fait périr le Roi de *Tsi* son Maître; » vous ne l'ignorez pas, sans doute, & vous en êtes dans l'affliction : mais cela ne suffit pas, il faut châtier ce traître. Le » Roi de *Tsi* etoit votre parent & votre allié : il est de votre » devoir de venger sa mort; il est de votre dignité de ne pas » laisser de pareils crimes impunis ».

« Que me conseillez-vous-là, lui répondit le Roi? Il ne m'appartient pas de punir des crimes qui se commettent dans des » pays qui ne sont pas sous ma domination. Si le Roi de *Tsi* » etoit mon parent, il l'etoit dans un degré aussi eloigné qu'il » se puisse. Il etoit, ainsi que moi, l'un des descendans du sage » *Ouen-ouang*, il est vrai; mais quelle distance immense depuis le tems de *Ouen-ouang*, jusqu'au tems présent! Il avoit » fait un traité d'alliance avec mon prédécesseur, cela est vrai » encore; mais en observoit-il toutes les conditions »?

« Seigneur, interrompit *Koung-tsée*, le Roi de *Tsi*, n'eût-il » eté ni votre parent ni votre allié, etoit Roi; n'eût-il auprès » de vous que ce seul titre, vous êtes obligé d'employer toute » votre puissance pour venger la dignité royale violée dans sa » personne par l'horrible attentat de l'impie *Tchen-heng* ».

« Ignorez-vous, repliqua le Roi, que mes troupes ne sont » pas comparables, ni pour la valeur, ni pour l'expérience, ni » pour le nombre, à celles du Royaume de *Tsi*? En entreprenant une guerre coûteuse pour une querelle qui ne me regarde pas, j'exposerois mal-à-propos mon honneur, & la vie » d'un grand nombre de mes sujets : je ne saurois m'y résoudre ».

« Seigneur, repliqua *Koung-tsée*, un perfide tel que *Tchen-*

heng

» *heng*, ne ſauroit avoir l'affection de ceux qu'il a rendus ſes » Sujets par le plus grand des crimes; de tels Sujets n'attendent » que l'occaſion favorable pour ſecouer un joug qu'ils ne por- » tent que malgré eux. Levez des troupes, mettez-les ſur pied, » déclarez-vous le vengeur de la perfidie qui a fait périr le Roi » de *Tſi ;* & vous aurez pour vous la plus ſaine partie des an- » ciens Sujets de ce malheureux Prince : avec un pareil renfort, » vos armes ne ſauroient manquer d'être victorieuſes ; & la » gloire qui ſuivra vos ſuccès, rendra votre nom immortel, à » côté des noms de *Ouen-ouang* & de *Tcheou-koung*, les plus » illuſtres de vos Ancêtres ».

Le Roi, qui avoit déjà pris ſon parti pour ne pas entrer dans une querelle etrangere au gouvernement de ſes Etats, & qui cependant ne vouloit pas donner à *Koung-tſée* ſujet de croire qu'il n'avoit aucun egard à ſes repréſentations, le renvoya à ſes Miniſtres, pour qu'il eût à conférer de cette affaire avec eux ; puis, changeant tout-à-coup de diſcours, il lui dit : « j'ai appris que la famille de *Toung-y*, ſi renommée pour ſa » probité, eſt aujourd'hui dans le plus grand déſordre. Tout » chez elle a changé, m'a-t on dit, de bien en mal ; & ce mal » devient chaque jour pis. Qu'en penſez-vous ? Pourriez-vous » m'aſſigner la cauſe d'un pareil changement » ?

« Il me ſeroit difficile, répondit *Koung-tſée*, de vous ſatis- » faire ſur un point ſi délicat : d'ailleurs, je ne ſuis pas aſſez au » fait de ce qui concerne la famille de *Toung-y* pour pouvoir » aſſigner la cauſe particuliere de ſon changement de bien en » mal. Ce que je ſais, c'eſt que le mal, pris dans ſon enſemble, » eſt comme un grand arbre qui couvre de ſon ombre funeſte » une grande partie de l'univers. Cinq branches principales » produiſent les différens fruits qui infectent de leur venin ceux » qui ſont aſſez téméraires pour oſer y toucher.

« La premiere branche eſt celle de l'intérêt propre. Quiconque ſe repoſe à ſon ombre, ne réſiſte pas long-tems à l'attrait de ſes fruits pernicieux ; il profite de toutes les occaſions pour faire ſon profit aux dépens des autres ; il etablit ſon elévation ſur l'abaiſſement d'autrui ; il abuſe de la force qu'il a en main pour opprimer les foibles. C'eſt le mal des perſonnes priſes individuellement.

« La ſeconde branche porte le venin qui infecte les familles. Les vieillards y ſont dans le mépris ou dans l'oubli ; les jeunes gens y dominent ; on n'entend que leurs voix ; ils en ſont les oracles, & rien ne ſe fait que par leur approbation, ou de leur conſentement. C'eſt la branche du renverſement de l'ordre.

» La troiſieme eſt funeſte, ſur-tout au gouvernement des Etats. Elle inſpire une aveugle confiance en des hommes d'un entendement borné, & qui ſont ſans talens ; elle donne de l'averſion pour les perſonnages eclairés, & pour les Sages. Les premiers ſont chargés de l'adminiſtration des affaires, tandis qu'on laiſſe ces derniers ſans emploi. C'eſt la branche du mauvais choix des perſonnes en place : elle s'etend ſur les Royaumes pour les détériorer & les perdre.

» La quatrieme etouffe de ſon ombre ſeule les loix, les mœurs & les uſages, en ôtant à la jeuneſſe le deſir d'apprendre, & à ceux d'un âge avancé, la volonté d'enſeigner & d'inſtruire. C'eſt la branche de la dépravation de l'eſpece humaine.

» La cinquieme & la derniere, met le comble à tout, en produiſant le plus grand des maux. Sous ſon ombre affreuſe, tous les vices ſe montrent à découvert, & aucune vertu n'oſe ſe produire. Le crime y eſt commis ſans remords, & l'innocence y eſt bafouée. C'eſt la branche de la perverſion totale.

» S'il eſt vrai, comme on vous l'a dit, que *Toung-y* & toute » ſa famille aient changé de bien en mal, on peut trouver la » cauſe particuliere de ce changement, dans quelqu'une des » cinq cauſes générales que je viens d'aſſigner. Je conviens que » cette réponſe n'eſt pas des plus ſatisfaiſantes; mais n'etant pas » en mon pouvoir de vous en donner une meilleure, je prie » votre Majeſté de vouloir bien s'en contenter ».

« J'en ſuis content, dit le Roi. Vous m'avez fait connoître » les principales cauſes auxquelles il faut attribuer la corrup- » tion des hommes, & le renverſement des Etats. Cette leçon » me ſera plus utile que ne l'eût eté une réponſe directe à ma » queſtion ſur le dérangement de la Maiſon de *Toung-y*. J'au- » rois bien d'autres queſtions à vous faire encore, mais ce ſera » pour une autre fois; je vous attends à vos premiers loiſirs. » N'attendez pas que je vous faſſe appeller ». En finiſſant ces mots, il rentra dans ſon appartement intérieur, & *Koung-tſée* ſortit du Palais, accompagné des deux diſciples qui l'y avoient ſuivi. « Le Roi vous renvoie à ſes Miniſtres pour délibérer avec » eux ſur l'affaire dont vous lui avez parlé, dit l'un d'eux à » *Koung-tſée*; croyez-vous qu'ils feront plus de cas de vos » repréſentations, que n'en a fait leur Maître? Je ne crois pas » cela, répondit *Koung-tſée*. Ne croyez pas vous-même que » j'aie intention de leur en parler. Je jouis de tous les privileges » attachés à la dignité de *Tay-fou*; j'en ai auſſi les obligations » & les charges. Il etoit de mon devoir de repréſenter au Roi » ce que je lui ai repréſenté; le reſte ne me regarde plus, & » je ne ſaurois aller plus loin ſans paſſer les bornes de mon » emploi: d'ailleurs, ce ſeroit bien inutilement que j'eſſaierois » d'inſpirer des ſentimens d'honneur à des hommes qui ne ſe » conduiſent qu'en vue de quelque intérêt. Le ſeul parti que je » dois prendre, eſt de ne point inſiſter, & de me tenir tranquille ».

Contens de cette réponse, les disciples ne repliquerent point. Quelques jours s'etant ecoulés, *Koung-tsée* se rendit de lui-même au Palais pour savoir ce que le Roi avoit à lui dire. « Je vous attendois avec impatience, lui dit *Ngai-koung* ; j'ai » des eclaircissemens à vous demander sur une foule d'objets » tous différens les uns des autres, mais qui me paroissent de » la derniere importance. Celui qui me tient le plus au cœur, » & par où je commence, regarde la nature de l'homme.

» *L'homme*, disent nos Sages, *est distingué de tous les autres » êtres visibles, par la faculté intellectuelle qui le rend capable » de raisonnement ; & c'est immédiatement du Ciel qu'il reçoit » cette faculté précieuse.*

» Est-ce que nous ne recevons pas de nos parens notre être » tout entier de la même maniere que les autres êtres qui se repro- » duisent par voie de génération ? Je vous prie de vouloir bien » m'eclaircir ce point de notre ancienne doctrine, sur lequel j'ai » toujours eu, malgré moi, quelque espece de doute ».

« Il n'est pas aisé, répondit *Koung-tsée*, de vous expliquer » clairement une chose sur laquelle nous n'avons que des lu- » mieres bien foibles. Pour vous obéir cependant, je vous ferai, » en peu de mots, le précis de ce que j'en sais : votre péné- » tration vous dévoilera le reste.

» Une portion de la substance du pere & de la mere, dépo- » sée dans le moule propre à la recevoir, est le fondement de » notre existence, & le sujet par lequel nous subsistons. Ce sujet » resteroit dans un etat d'inertie & de mort, sans le concours de » l'*Yang* & de l'*Yn*. L'*Yn* & l'*Yang*, ces deux agens univer- » sels de la Nature, qui sont par-tout & dans tout, agissant réci- » proquement sur lui, le développent insensiblement, l'eten- » dent, le combinent, & lui font prendre une forme. C'est » alors un être vivant : mais cet être vivant n'est pas encore

» elevé à la dignité d'homme ; il ne devient tel que par l'union
» de la ſubſtance intellectuelle, dont le Ciel le gratifie pour le
» rendre capable de comprendre, de comparer & de juger.
» Tant que cet être, ainſi animé & doué d'intelligence, peut
» fournir aux combinaiſons de l'*Yn* & de l'*Yang* pour le déve-
» loppement, l'extenſion, l'accroiſſement & la perfection de
» ſa forme, il jouit de la vie : il ceſſe de vivre auſſi-tôt que l'*Yn*
» & l'*Yang* ceſſent de ſe combiner. Il n'etoit parvenu au terme
» de la plénitude de la vie, que par degrés & par voie d'expan-
» ſion ; il n'arrive de même que par degrés & par voie de dépé-
» riſſement, au terme de la deſtruction. Cette deſtruction toute-
» fois, n'eſt pas une deſtruction proprement dite ; c'eſt une
» décompoſition qui remet chaque ſubſtance dans ſon etat na-
» turel. La ſubſtance intellectuelle remonte au Ciel, d'où elle
» etoit venue ; le *ki* ou le ſouffle ſe joint au fluide aérien, &
» les ſubſtances humides & terreſtres redeviennent terre & eau.
» L'homme, diſent nos anciens Sages, eſt un être à part, dans
» lequel ſe réuniſſent les qualités de tous les autres êtres. Il eſt
» doué d'intelligence, de perfectibilité, de liberté, de ſocia-
» bilité ; il eſt capable de diſcerner, de comparer, d'agir pour
» une fin, & de prendre les moyens néceſſaires pour parvenir
» à cette fin. Il peut ſe perfectionner ou ſe dépraver, ſuivant
» l'uſage bon ou mauvais qu'il fera de ſa liberté ; il connoît
» des vertus & des vices, & ſent qu'il a des devoirs à remplir
» envers le Ciel, envers ſoi-même, & envers ſes ſemblables.
» S'il s'acquitte de ces différens devoirs, il eſt vertueux & digne
» de récompenſe : il eſt coupable & mérite châtiment, s'il les
» néglige. Voilà, Seigneur, un très-court abrégé de ce que je
» pourrois vous dire ſur la nature de l'homme. Je m'etendrois
» davantage, s'il s'agiſſoit de vous détailler ſes devoirs ; mais

» ce n'est pas ce que vous demandez à présent ; je ne dois ré-
» pondre qu'à votre question ».

« Votre réponse, dit le Roi, s'accorde parfaitement avec » ce que je sens au-dedans de moi-même. Je raisonne, j'agis » librement, je sais que j'ai des devoirs à remplir, & je sens » qu'il ne tient qu'à moi de les remplir ; mais il me paroît que » je ne jouis de tous ces avantages, que parce que j'ai eu des » Maîtres pour m'instruire ; & que vivant dans l'etat de société, » j'ai eté façonné, pour ainsi dire, par l'education ».

« L'education & les maîtres, reprit *Koung-tsée*, ne donnent » pas à l'homme la faculté de penser, de raisonner, d'agir » librement, & de connoître ses devoirs ; ils l'aident seulement » à développer cette faculté, & lui en facilitent l'usage ; ils » dirigent ses idées vers les objets qu'il lui importe de connoî- » tre ; ils font prendre l'essor aux sentimens, qui sont confusément » epars dans son cœur ; ils l'eclairent, & lui tracent les différens » sentiers qu'il doit suivre pour fournir sa carriere, conformé- » ment aux qualités constitutives de son être, & pour vaquer » avec ordre aux différentes fonctions qui sont attachées à sa » dignité d'homme, & d'homme réuni en société. En vue de » nous faire jouir de tous ces avantages, les premiers institu- » teurs ont fait des loix, ont fixé des usages, & etabli des céré- » monies. Observons ces loix, conformons-nous à ces usages, » pratiquons ces cérémonies, & nous nous acquitterons envers » nous-mêmes, envers nos semblables, & envers le Ciel ».

« Je conviens avec vous, reprit *Ngai-koung*, que tout le » monde doit être soumis aux loix, & les observer inviolablement, » parce qu'elles sont faites pour l'avantage commun, & que » chaque particulier retire sa part de cet avantage ; mais il me » paroît qu'il ne doit pas en être ainsi des cérémonies & des usages,

» puiſqu'il y a des cérémonies qu'un particulier ne peut jamais » pratiquer, celles, par exemple, qui ſont pour les ſacrifices; » & qu'il y a certains uſages dont la pratique exacte, de la part » du grand nombre, ſeroit préjudiciable à la ſociété, celui, » par exemple, qui détermine que le garçon ne doit pas ſe » marier avant l'âge de trente ans, & la fille avant ſa vingtieme » année ».

« Si vous n'avez que de pareils doutes, pourſuivit *Koung-» tſée*, ils ſeront bientôt diſſipés. Il eſt vrai que les cérémonies » qui ſont pour les grands ſacrifices, ſont interdites aux parti- » culiers. Les premiers inſtituteurs ont etabli que ces grands » ſacrifices ſeroient offerts au Ciel par le ſeul Souverain, exclu- » ſivement à tout autre; mais ils n'ont eu en vue que les ſacri- » fices ſolemnels & publics qui s'offrent pour les beſoins, & » au nom de toute la nation, dont le Souverain eſt cenſé le » pere. Ils n'ont point défendu aux particuliers les cérémonies » d'un culte privé, que chacun peut faire à ſa volonté. Oui, » Seigneur, chacun en particulier peut & doit rendre hom- » mage au Ciel, le remercier de ſes bienfaits, & lui adreſſer » des vœux & des prieres pour en obtenir de nouveaux. Mais » ces hommages, ces prieres & ces vœux, ne ſont pas des » ſacrifices proprement dits; il n'y a que le fils du Ciel qui » ait droit d'en offrir de tels. Ceux même qui ſont offerts par » votre Majeſté, ne ſont pas de cet ordre, parce que les Rois » de *Lou* ſont cenſés ne gouverner une partie de la nation, » qu'en qualité de ſimples délégués du Fils du Ciel.

» L'uſage que vous alléguez au ſujet des mariages, ne doit » pas être interprété dans le ſens que vous lui donnez. L'inten- » tion des premiers inſtituteurs, a eté d'aſſigner un terme, au- » delà duquel on ne devoit point aller ſans donner une epouſe » à un garçon, & un epoux à une fille; c'eſt comme s'ils avoient

» dit : le plus tard qu'on puiſſe reculer le mariage, eſt l'âge de
» vingt ans pour les filles, & celui de trente pour les garçons.
» Pour prouver que cette interprétation eſt la véritable, il me
» ſuffit de rappeller à votre Majeſté un autre uſage que ces
» ſages inſtituteurs ont conſigné dans notre cérémonial. Cet
» uſage veut, que dès qu'un garçon a atteint la vingtieme année
» de ſon âge, on le range parmi les hommes faits, en lui per-
» mettant de porter le bonnet, qui en eſt, aux yeux du pu-
» blic, la marque caractériſtique; & qu'auſſi-tôt qu'une fille eſt
» parvenue à l'âge de quinze ans, on lui confie le ſoin du
» ménage pendant l'hiver, & qu'on lui permette d'aller viſiter
» les mûriers dans la ſaiſon où l'on commence à labourer la
» terre : cela ſignifie qu'ils ſont en etat, l'un & l'autre, de deve-
» nir chefs de famille, & qu'il ne leur manque, pour être tels,
» que le bon plaiſir, la détermination & le choix des parens
» reſpectifs ».

« Je ſuis entiérement de votre avis, repartit le Roi. Conti-
» nuez, je vous prie, à m'inſtruire, & dites-moi quelque
» choſe des devoirs que contractent l'homme & la femme en
» s'uniſſant par les liens du mariage. J'en ai déjà parlé à votre
» Majeſté dans une autre converſation, répondit *Koung-tſée*;
» je ne répéterai pas ce que j'ai dit alors : j'ajouterai ſeulement,
» pour vous obéir, quelques principes généraux, qui vous
» rafraîchiront la mémoire de ce que vous ſavez déjà.

» Le mariage eſt le véritable etat de l'homme, puiſque c'eſt
» par lui qu'il remplit ſa deſtination ſur la terre : rien par con-
» ſéquent de plus reſpectable; rien qui ſoit plus digne de l'oc-
» cuper ſérieuſement, pour pouvoir en remplir avec exactitude
» tous les devoirs. Parmi ces devoirs, il y en a de communs
» aux deux ſexes; il y en a qui ſont propres à chacun des deux
» en particulier. L'homme eſt chef, il doit commander; la
» femme

» femme lui eſt ſoumiſe, elle doit obéir. Les fonctions de l'un » & de l'autre doivent imiter les opérations du Ciel & de la » Terre, qui concourent egalement à la production, à l'entre- » tien & à la conſervation de toutes choſes. La tendreſſe réci- » proque, la confiance mutuelle, l'honnêteté, les egards, » doivent être la baſe de leur conduite; l'inſtruction & le com- » mandement de la part de l'epoux, la docilité & la complai- » ſance de la part de l'epouſe dans tout ce qui ne s'ecartera » pas des regles de la juſtice, de la bienſéance & de l'honneur.

» Dans l'etat de ſociété, la femme eſt redevable au mari de » tout ce qu'elle eſt. Si la mort le lui enleve, elle ne devient » pas pour cela maîtreſſe d'elle-même. Fille, elle a eté ſous » l'autorité du pere & de la mere, ou à leur défaut, de ſes » freres plus âgés qu'elle; femme, elle a eté gouvernée par ſon » mari tant qu'elle a vécu; veuve, elle eſt ſous l'inſpection de » ſon fils, ou du plus âgé de ſes fils, ſi elle en a : & ce fils, en » la ſervant avec toute l'affection & tout le reſpect poſſibles, » ecartera loin d'elle tous les dangers auxquels la foibleſſe de » ſon ſexe pourroit l'expoſer. L'uſage ne lui permet pas de » paſſer à de ſecondes noces; il lui preſcrit au contraire, de ſe » renfermer dans l'enceinte de ſa maiſon, pour n'en plus ſortir » le reſte de ſes jours. Le ſoin des affaires, de quelque nature » qu'elles puiſſent être, lui eſt interdit au dehors; elle ne doit » par conſéquent en entreprendre aucune : elle ne ſe mêlera » même des affaires domeſtiques, qu'autant qu'une néceſſité » indiſpenſable l'y engagera; c'eſt-à-dire, dans le cas où ſes » enfans ſeroient encore jeunes. Pendant le jour, elle doit eviter » de ſe montrer en allant ſans beſoin d'un appartement à l'autre; » & pendant la nuit, la chambre où elle prend ſon repos doit » toujours être eclairée. Ce ne peut être qu'en menant une vie

» ainſi retirée, qu'elle jouira, parmi ſes deſcendans, de la gloire
» d'avoir rempli ſes devoirs en femme vertueuſe.

» J'ai dit que l'âge entre quinze & vingt ans etoit, pour une
» fille, le terme qui devoit lui faire changer d'etat. Comme
» c'eſt de ce changement d'etat que dépend le bonheur ou le
» malheur dans lequel elle doit couler le reſte de ſes jours, on
» ne doit rien oublier pour lui procurer un etabliſſement hon-
» nête, & le plus avantageux que les circonſtances pourront
» le permettre. On doit eviter ſur-tout de la faire entrer dans
» une famille qui auroit eu part à quelque conſpiration contre
» l'Etat, ou à quelque révolte ouverte; dans une famille
» dont les affaires ſeroient en déſordre, ou qui ſeroit agitée
» par des troubles inteſtins. On ne doit pas lui donner pour
» epoux un homme qui ſeroit deshonoré dans le monde par
» quelque crime qui auroit mérité l'animadverſion des loix,
» ni un homme qui ſeroit atteint d'une maladie habituelle, qui
» auroit quelque travers d'eſprit, ou quelque difformité de
» corps qui le rendroit difficile à ſupporter, dégoûtant ou
» déſagréable; ni un homme encore qui, etant l'ainé d'une
» maiſon, n'auroit ni pere ni mere. A l'exception de ces cinq
» claſſes d'hommes, toutes les autres claſſes de la ſociété peu-
» vent lui donner un mari, avec lequel il ne tiendra qu'à elle
» de couler des jours heureux: elle n'a qu'à remplir hautement
» tous les devoirs de ſon nouvel etat, pour jouir de la portion
» de bonheur qui lui eſt deſtinée.

» Un mari a le droit de répudier ſa femme, mais il ne peut
» pas uſer de ce droit arbitrairement; il lui faut quelque cauſe
» légitime pour pouvoir rompre des nœuds que le mariage a
» rendus ſacrés. Les cauſes légitimes de répudiation, ſe rédui-
» ſent à ſept: la premiere, eſt lorſqu'une femme ne ſauroit
» vivre de bon accord avec ſon beau-pere & ſa belle-mere;

» la ſeconde, ſi elle eſt hors d'etat de perpétuer la race, par » une ſtérilité reconnue ; la troiſieme, ſi elle eſt ſoupçonnée » avec fondement d'avoir violé la fidélité conjugale, ou ſi elle » a donné quelque preuve d'impudicité ; la quatrieme, ſi, par » des rapports calomnieux ou indiſcrets, elle met le trouble » dans la famille ; la cinquieme, ſi elle a quelqu'une de ces » infirmités pour leſquelles tout homme a naturellement de la » répugnance ; la ſixieme, ſi elle eſt ſujette à des intempérances » de langue dont il paroît difficile qu'on puiſſe la corriger ; la » ſeptieme enfin, ſi, à l'inſu de ſon mari, elle vole ſecretement dans la maiſon, n'importe pour quel motif.

» Quoiqu'une ſeule de ces raiſons ſoit ſuffiſante pour autoriſer un mari à répudier ſa femme, il y a cependant trois » circonſtances où il ne lui eſt pas permis d'uſer de ſon droit. » La premiere eſt lorſque cette femme, n'ayant ni pere ni mere, » ne ſauroit où ſe retirer ; la ſeconde, lorſqu'elle porte le deuil » du beau-pere ou de la belle-mere, dans le courant des trois » années qui ſuivent la mort de l'un ou de l'autre ; & la troiſieme, lorſque le mari, etant pauvre quand il l'epouſa, eſt » enſuite devenu riche. Je n'en dirai pas davantage ſur cet » article important de la doctrine de nos Anciens. Le ſaint perſonnage qui le premier nous a donné des loix, après avoir » raſſemblé les hommes qui vivoient epars, à la maniere des » bêtes, les ſoumit au joug du mariage, & leur en traça les » devoirs. Il regarda le mariage comme le fondement de ſa » légiſlation, & ce fut ſur ce fondement qu'il eleva le grand » edifice de la ſociété. C'eſt en effet du mariage que viennent » le pere & la mere, la diſtinction des familles, la prééminence & la ſubordination dans l'ordre civil. Otez le mariage, » les hommes rentreront bientôt dans l'etat d'abrutiſſement d'où » le ſaint homme (*Fou-hi*) les a tirés ».

« Je vous ai entendu avec un vrai plaiſir, dit le Roi en ſe » retirant; toutes vos paroles ſont des inſtructions qui ne peu- » vent tourner qu'à mon avantage. Je compte vous revoir bien- » tôt; car j'ai grand beſoin d'être inſtruit, & je ne deſire rien » tant que de l'être ».

Il eſt à croire que ce Prince parloit ſincérement en s'exprimant ainſi; mais comme il etoit naturellement porté à la diſſipation & aux plaiſirs, il ne fallut que lui procurer des amuſemens & des plaiſirs conformes à ſon caractere, pour faire evanouir ſes bons ſentimens. C'eſt ce que fit l'uſurpateur du Royaume de *Tſi*, contre lequel *Koung-tſée* avoit ſollicité le Roi de prendre les armes. Ce tyran n'etoit pas tranquille ſur ſon trône; il craignoit que les Rois voiſins ne ſe liguaſſent contre lui, pour lui enlever une couronne qu'il ne devoit qu'au plus grand des crimes: il mit tous ſes ſoins à chercher les moyens qui pouvoient les lui rendre favorables. Celui qu'il employa pour gagner le Roi de *Lou*, lui réuſſit au-delà même de ſes eſpérances. Il ſavoit que ce Prince avoit paſſé les premieres années de ſa vie, juſqu'à ſon avénement au trône, parmi des femmes, des eunuques, & quelques jeunes efféminés, dont il avoit pris les inclinations & les mœurs; il en conclut qu'il devoit être plus porté à jouir en paix des délices de ſa Cour, qu'à entreprendre une guerre dont les ſuccès, fuſſent-ils des plus brillans, ne lui procureroient aucun avantage particulier. Mais il ſavoit auſſi qu'il avoit auprès de ſa perſonne un Sage dont il ecoutoit volontiers les avis depuis qu'il avoit pris en main les rênes du Gouvernement; il crut qu'il avoit tout à craindre de la part de ce Sage, tant qu'il auroit quelque aſcendant ſur l'eſprit de ce Roi. Il entreprit de les détacher l'un de l'autre, en oppoſant à l'auſtérité de la ſageſſe, les charmes toujours redoutables de la volupté.

Il fit chercher dans toute l'etendue de ses Etats des filles à talens, qui fussent capables d'entrer dans son projet, & assez exercées pour pouvoir l'exécuter. Il eut bientôt lieu d'être satisfait ; on lui en amena différentes bandes, dont les unes excelloient dans la musique, les autres dans la danse, & le plus grand nombre dans l'art d'embellir la scene par les Graces d'un jeu séducteur. Il choisit dans ces trois classes celles qui lui parurent les plus belles & les plus propres à ce qu'il se proposoit : elles furent au nombre de quatre-vingts. Il leur donna ses instructions, & leur promit des récompenses si elles s'y conformoient exactement, quand elles seroient à la Cour du Roi de *Lou*, auquel il les destinoit.

A cette brillante troupe, qui devoit faire partie de son présent, il joignit trente chevaux appareillés par quatre, dressés à tous les exercices du manege. On prétend que ces animaux ainsi appareillés par quatre, s'accoutumoient si bien ensemble, qu'ils devenoient inséparables, s'animoient l'un l'autre, & se prêtoient mutuellement du secours dans une bataille. Le reste consistoit en bijoux & en curiosités du pays. Il fit remettre tout cela à un Officier de confiance, auquel il donna le titre d'Ambassadeur ; & publia que l'objet de cette ambassade, etoit de renouveller le Traité d'alliance qui s'etoit fait ci-devant entre les Rois de *Lou* & de *Tsi*.

L'Ambassadeur, son cortege, & les magnifiques présens dont ils etoient chargés, se mirent en route, & arriverent au lieu de leur destination presque en même tems que la lettre d'avis qui annonçoit leur départ.

Le Roi de *Lou*, flatté de recevoir une ambassade à laquelle il n'avoit pas lieu de s'attendre, & qu'il regardoit comme une epoque glorieuse à son regne, par l'eclat qui la distinguoit des ambassades ordinaires, n'eut garde de soupçonner que ce n'etoit

qu'un piege qu'on lui tendoit, pour empêcher le germe de ses vertus de se développer & d'eclorre ; mais *Koung-tsée* ne s'y trompa pas. Aussi-tôt que la nouvelle en fut venue jusqu'à lui, il alla trouver le Roi, & lui représenta avec force, qu'il etoit de son intérêt & de sa gloire de ne pas traiter avec un usurpateur, qui ne méritoit que d'être abhorré ; & qu'ainsi il devoit renvoyer ses présens avec mépris, & ne pas même permettre à son prétendu Ambassadeur d'entrer dans la ville. Toutes ses sollicitations, ses instances & ses prieres, furent inutiles : il etoit trop tard. Le Roi avoit déjà donné ses ordres pour la réception honorable qu'on devoit faire à celui qui venoit lui offrir de quoi se dédommager d'une maniere si agréable de l'ennuyeuse uniformité des amusemens de sa Cour. Cependant, pour persuader à *Koung-tsée* que c'etoit comme malgré lui qu'il ne suivoit pas, pour cette fois, son avis, il allégua sa parole qu'il avoit donnée ; mais il ajouta que, puisqu'elle etoit donnée, il regardoit comme indigne de lui de la rétracter. Puis, changeant tout-à-coup de discours : « on m'a rapporté, lui dit-il, que » vous trouvez mauvais que les hommes en place s'amusent » quelquefois entre eux, ou dans le sein de leurs familles, en » consacrant à un jeu honnête quelques quarts-d'heure de la » journée ; & cela par maniere de délassement, & quand ils » n'ont aucune affaire à traiter ».

« On vous a dit vrai, répondit *Koung-tsée*. Un homme en » place doit s'interdire toutes sortes de jeux ; il n'est pas le » maître de son tems ; tous ses momens appartiennent au pu- » blic, & c'est au service du public qu'il doit les employer. » Ceux qu'il emploie aux amusemens frivoles d'un jeu, même » honnête, sont autant de larcins qu'il lui fait. Après qu'une » affaire est terminée, il doit etudier & lire, pour se disposer » à en terminer une autre aussi-tôt qu'elle se présentera. C'est

» ainſi que je penſe, & c'eſt ainſi que je m'exprime dans l'oc-
» caſion. Je crois de plus, qu'on ne peut trouver ſon amuſe-
» ment dans le jeu, qu'il n'y ait quelque paſſion ſecrette de
» cupidité, d'orgueil ou de pareſſe, qui excite, ſans qu'on s'en
» apperçoive, à ſe le procurer. On a beau vouloir ſe le diſſi-
» muler, on ne joueroit certainement point ſi l'on aimoit à
» s'occuper de quelque travail utile, ſi l'on etoit dans une indif-
» férence parfaite pour la perte ou pour le gain, ſi l'on n'eſpé-
» roit pas d'être favoriſé du haſard, ou d'être victorieux par
» adreſſe ».

« C'eſt pouſſer la ſévérité trop loin, dit le Roi. Quand on
» demande trop, on riſque de ne rien obtenir. Je vous avoue
» que pour cette fois, je ne ſaurois être de votre avis. Je vous
» ai ſouvent oui dire que les Hommes en place, les Mandarins,
» les Sages même, devoient de tems en tems donner quelque
» relâche à leur eſprit, pour lui faire prendre de nouvelles
» forces, dans quelque honnête amuſement. Un jeu déſintéreſſé
» entre parens, amis ou perſonnes d'un même etat & d'un
» même genre de vie, qu'eſt-ce autre choſe qu'un honnête
» amuſement » ?

Dans la crainte que *Koung-tſée* ne renouvellât ſes inſtances pour obtenir le renvoi des préſens du Roi de *Tſi*, il le quitta bruſquement en diſant ces derniers mots. L'empreſſement qu'il avoit de voir ces préſens, qu'il ſe figuroit des plus magnifiques, ne lui permit pas d'attendre qu'ils lui fuſſent apportés dans ſon Palais; il ſe tranſporta en perſonne hors de la ville, dans l'endroit où, en attendant que tout fût réglé pour le cérémonial, on les avoit dépoſés par ſes ordres. Il les vit, il les admira, & en fut enchanté; & dès-lors, tous ſes bons ſentimens commencerent à s'effacer de ſon cœur, pour céder la place à l'amour des nouveaux plaiſirs qu'il ſe propoſoit de

goûter. Il ne sentit plus que du refroidissement pour le Sage qui pouvoit le rappeller à lui-même, en le rappellant à ses devoirs, & cessa de l'admettre à ses entretiens familiers. Tout changea bientôt de face dans son Palais; on ne s'y occupa plus que de comédies, de danses & de concerts; & ces femmes qui etoient venues dans l'intention de le pervertir, ne réussirent que trop bien dans leur funeste entreprise.

Dans les premiers tems de ce désordre, *Koung-tsée* se présenta plusieurs fois pour être admis; il ne se faisoit annoncer que comme voulant simplement rendre ses respects au Roi: mais il ne put obtenir de pénétrer jusqu'à lui; on le renvoyoit sous différens prétextes. Il vit bien qu'il etoit disgracié, & qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui dans cette Cour; il se détermina à aller ailleurs, où ses services pourroient être plus utiles. Mais avant que d'en venir à l'exécution, il voulut attendre que le jour auquel le Roi devoit faire un sacrifice solemnel, fût passé: comme il devoit y assister, il pouvoit arriver que sa présence fît quelque impression sur l'esprit de ce Prince, & réveillât dans son cœur les sentimens de bonté dont il l'avoit honoré jusqu'alors. Il n'en fut pas ainsi; on offrit le sacrifice à l'ordinaire, & le Roi ne fit nulle attention à *Koung-tsée*: il ne parut pas même l'avoir apperçu. A cette marque d'indifférence, il en ajouta une de mépris. Il etoit d'usage de distribuer une partie des viandes offertes, & d'en donner une portion à chacun des assistans qualifiés. *Koung-tsée* etoit du nombre, & devoit avoir sa part, comme jouissant des honneurs & de toutes les prérogatives de *Tay-fou*: il en fut privé; cet affront lui fit prendre son dernier parti. Il quitta le *Lou*, où il se crut désormais inutile, pour aller dans le Royaume de *Ouei*, où il espéroit qu'il pourroit être de quelque utilité.

L'un des Ministres, nommé *Ki-koang-tsée*, ayant eu avis de

ce qu'il vouloit faire, n'oublia rien pour tâcher de l'en détourner : il ne lui fut pas possible de l'arrêter. Voyant tous ses efforts inutiles, il voulut du moins lui procurer à son départ tous les honneurs qui dépendoient de lui. A la tête d'une nombreuse troupe, il l'accompagna jusqu'à une journée de distance, & passa la soirée à s'entretenir avec lui. Le lendemain matin, au moment qu'il alloit monter à cheval pour s'en retourner, *Koung-tsée*, après l'avoir remercié, lui dit : « si le Roi vous parle de » moi, assurez-le que je suis prêt à revenir au premier ordre » qu'il m'en donnera, & que je ne desire rien tant que de pou- » voir lui être de quelque utilité. Ayez la bonté de lui remettre » de ma part ce court ecrit que je vous confie ; il y trouvera » les conseils que j'aurois pris la liberté de lui donner, si j'avois » eu l'honneur d'être admis auprès de sa Personne avant mon » départ. N'ayant pu lui faire mes adieux de vive voix, je » les lui fais ainsi par ecrit : ils sont renfermés dans six vers » que j'ai composés hier au soir après vous avoir quitté. Il les » retiendra aisément, s'il veut se donner la peine de les lire ».

Comme ces vers avoient trait à la conduite que le Roi tenoit envers ce troupeau de femmes dont il venoit de faire l'acquisition, il est à présumer que *Ki-koang-tsée* ne voulut pas s'exposer à lui déplaire en s'acquittant de la commission de son ami. Quoi qu'il en soit, voici comment on peut traduire ces vers en françois.

« Les femmes qui cherchent à plaire sont des enchanteresses » dont il faut se défier ; toutes les paroles qui sortent de leurs » bouches, sont autant de traits qui blessent : fermez les oreilles » à leurs discours séducteurs. Les douceurs qu'elles promettent, » ne sont qu'un venin déguisé ; elles donnent la mort à qui les » goûte : gardez-vous bien d'en faire le funeste essai. Leurs re- » gards, leur contenance, toutes leurs manieres sont attrayantes ;

» ne vous y laiſſez point prendre. La fuite peut ſeule vous met-
» tre à couvert du danger ».

Après le départ du Miniſtre, *Koung-tſée* ſe mit lui-même en marche, & arriva ſur le ſoir dans le diſtrict de *Chan-fou*, où ſon diſciple *Ming-tſée-kien* etoit Mandarin. Il vouloit le voir en paſſant; mais, pour ne pas s'expoſer à lui donner des avis hors de propos, s'il gouvernoit bien, il fit prendre les devans à *Ou-ma-ki*, l'un de ceux qui etoient à ſa ſuite, avec ordre de s'informer ſécrettement de ſa conduite, & de venir lui rendre compte de ce qu'il auroit appris.

Ou-ma-ki partit ſur le champ; & chemin faiſant, il vit près des bords de la riviere un pêcheur qui, en ramaſſant ſes filets, rejettoit dans l'eau tous les poiſſons qui n'excédoient pas une certaine meſure. Il s'amuſa quelques momens à le conſidérer; &, curieux de ſavoir la raiſon pourquoi il en agiſſoit ainſi: « mon ami, lui dit-il, pourquoi rejettez-vous dans la riviere
» une partie de votre pêche? Vous rendez par-là une partie
» de votre travail inutile, & vous vous privez d'une partie du
» gain que vous auriez fait. Je ſais tout cela, répondit le pê-
» cheur; mais notre Mandarin nous a ordonné d'en agir ainſi.
» Je dois lui obéir; je ſais qu'il n'exige jamais que ce qui eſt
» juſte, & qu'il n'a en vue que le bien public. S'il veut que
» chacun faſſe ce qui eſt de ſon devoir, il remplit exactement
» les ſiens, & donne l'exemple à tous. Il nous procure d'ailleurs
» tout le ſoulagement & le bien-être qu'il eſt en ſon pouvoir
» de nous procurer. Je me regarderois comme le dernier des
» hommes, ſi j'agiſſois en quelque choſe contre les intentions
» d'un ſi bon Mandarin. Il nous a dit qu'il ne falloit pas prendre
» les petits poiſſons, afin de leur laiſſer le tems de devenir
» grands, & de ſe multiplier; il ne m'en faut pas davantage.
» N'euſſai-je pris que des petits poiſſons, je les aurois tous

» rejettés dans l'eau, ſans même me réſerver de quoi ſouper ».

En entendant ce bon-homme parler ainſi, *Ou-ma-ki* regarda ſa commiſſion comme faite, & retourna ſur ſes pas pour rendre compte à ſon Maître de la maniere dont il s'en étoit acquitté. Il lui raconta ſon entretien avec l'homme aux poiſſons, & ajouta qu'il avoit cru pouvoir ſe diſpenſer d'aller plus loin, parce qu'il avoit jugé qu'un Mandarin auquel on obéiſſoit ainſi par affection, etoit un Mandarin qui gouvernoit bien.

« Vous avez très-bien jugé, lui répondit *Koung-tſée.* Si » *Ming-tſée-kien* ne gouvernoit pas bien, l'homme que vous » avez rencontré ne vous auroit pas parlé comme il l'a fait; » n'etant vu de perſonne, il ne lui auroit pas obéi ſi exactement. » J'ai toujours oui dire, que ſi l'on traite le peuple avec » droiture, le peuple ſe conduit avec droiture à ſon tour; & » que ſi ceux qui le gouvernent ſe conduiſent ſuivant les principes » de la vertu, il ne tardera pas d'être vertueux lui-même. » On obéit ſincérement & ſans aucune peine à celui qu'on » eſtime, & qui a ſu ſe faire aimer. Il n'en eſt pas ainſi à l'egard » de celui qu'on craint. Mon intention, en allant chez *Ming-* » *tſée-kien*, etoit de l'aider de mes conſeils, ſuppoſé qu'il les » crût néceſſaires. Il eſt aimé de ceux qu'il gouverne; ils lui » obéiſſent dans le ſecret tout comme en public; quel conſeil » lui donnerois-je? C'eſt de lui qu'on doit en recevoir. Il eſt » inutile que je me rende à *Chan-fou;* rendons-nous au terme » de notre voyage le plutôt que nous pourrons ».

Ils continuerent leur route; & etant arrivés dans le Royaume de *Ouei*, il s'arrêterent à *Y-foung.* Les habitans du lieu ayant appris que *Koung-tſée* etoit ſi près d'eux, coururent en foule pour le voir. Ils en demanderent la permiſſion à ſes diſciples, qui, ſurpris de l'empreſſement avec lequel ils deſiroient d'être introduits auprès de leur Maître, voulurent en ſavoir la raiſon.

» Il y a long-tems, lui répondirent ces bonnes gens, que nous » connoissons de réputation le Sage du *Lou ;* plus d'une fois » nous avons entendu faire son eloge ; & le bien qu'on racon- » toit de lui, nous avoit inspiré le desir de le voir. Il daigne » venir parmi nous, pourquoi ne profiterions-nous pas de notre » bonheur » ?

Ils furent introduits ; & après qu'ils eurent satisfait leur curiosité, les deux disciples qui etoient chargés de faire les honneurs de la maison de leur Maître, les reconduisirent, & leur dirent en les quittant : « le Sage que vous venez de voir, est » suscité du Ciel pour faire revivre la saine doctrine, qui s'e- » teint parmi les hommes. Il procure à ceux qui l'ecoutent & » qui profitent de ses leçons, des biens plus précieux que les » richesses : la paix du cœur & la tranquillité de l'ame. Si quel- » qu'un de vous veut en faire l'expérience, il peut se mettre » à sa suite, & s'attacher à lui pendant quelque tems ».

Aucun ne fut tenté le faire : l'un d'entre eux seulement s'arrêta pour faire quelques interrogations sur la maniere de vivre du Sage qu'il venoit de voir, comme s'il eût voulu se mettre au nombre de ses disciples ; mais bientôt après il fit comme les autres, & se retira.

La nouvelle de son arrivée dans les Etats de *Ouei*, se répandit en peu de jours, & pénétra jusqu'à la Capitale. Quelques Courtisans en avertirent le Roi ; & ce Prince, charmé qu'un personnage de ce mérite fût venu dans son Royaume, voulut lui donner des marques publiques de son estime, en lui faisant une réception des plus honorables. Il alla en personne au-devant de lui à quelque distance de la ville, dans tout l'appareil de sa grandeur ; il lui assigna pour demeure un hôtel spacieux & propre, & pour revenu, mille mesures de riz par an : il n'en eût pas fait davantage pour l'Ambassadeur d'un

Helman, Sculp.

grand Prince. *Koung-tſée* ſe voyant ſi bien traité, réſolut de fixer là ſon ſéjour, & conçut les plus flatteuſes eſpérances de faire revivre la ſaine doctrine dans les Etats d'un Prince qui paroiſſoit avoir de ſi bonnes intentions. *Ly-koung*, c'eſt ainſi que ſe nommoit ce Prince, lui promit une place dans ſon Conſeil auſſi-tôt qu'il ſeroit remis des fatigues de ſon voyage. En attendant, il l'invita à parcourir tous les environs de la ville, pour y choiſir un endroit où il pût ſe rendre de tems en tems, afin d'y jouir en liberté de l'air de la campagne.

Outre pluſieurs maiſons royales, il y avoit dans la banlieue quelques maiſons de plaiſance qui avoient appartenu à de riches particuliers, & dont ces particuliers avoient eté dépouillés par voie de Juſtice au profit du Roi; *Koung-tſée*, voulant faire honneur à l'invitation qui lui avoit eté faite, choiſit une de ces dernieres, où il ſe logea pendant quelques jours avec ſes diſciples. Pour ſon logement à la ville, le Roi lui avoit aſſigné l'hôtel de *Kio-pe-ya*, l'un des grands Seigneurs du Royaume, & le premier des *Tay-fou*.

Pendant qu'il etoit à ſe récréer dans cette maiſon de plaiſance, paſſe un villageois qui portoit ſes denrées à vendre à la ville; ſurpris d'entendre chanter & jouer du *king* de pierre dans un lieu qu'il croyoit inhabité, il s'arrête; & d'un ton de voix fort bruſque, & même un peu colere, il dit: « ſi ces fainéans » que j'entends etoient obligés, comme moi, de travailler pour » vivre, ils emploieroient mieux leur tems. Que ne s'appli- » quent-ils à quelque choſe d'utile ». Comme il continuoit ſur ce ton, l'un des diſciples dit à *Koung-tſée*: *Maître, permettez-moi d'aller châtier cet inſolent.*

« A quoi penſez-vous, lui répondit *Koung-tſée*? Eſt-ce ainſi que » vous avez profité dans l'etude de la ſageſſe? Derniérement, » lors de la réception honorable que nous fit le Roi, vous ne

» respiriez que patience, modestie & douceur ; & aujourd'hui, » pour quelques mots que vous regardez mal-à-propos comme » des injures, vous voilà impatient, orgueilleux & colere ! » Allez vers cet homme, j'y consens ; mais que ce soit pour » l'instruire avec douceur. Faites-lui comprendre que nous ne » sommes pas tels qu'il nous croit ; que nous travaillons, mais » que notre travail est différent du sien ; & qu'après avoir tra- » vaillé à notre maniere, nous nous donnons un peu de relâche » en prenant quelque honnête divertissement, tel que celui de » chanter, de jouer des instrumens, & autres semblables. Vous » pouvez ajouter, mais du ton le plus doux qu'il vous sera pos- » sible, que puisque nous le laissons faire tranquillement ce qu'il » lui plaît, il est de la justice qu'il nous laisse tranquilles à son » tour ». Le disciple obéit, & tâcha de faire entendre raison à cet homme, en lui persuadant qu'il invectivoit mal-à-propos contre des gens qu'il ne connoissoit pas, & qui ne lui avoient fait aucun mal.

Cependant le tems s'ecouloit, & le Roi sembloit avoir oublié qu'il avoit promis à *Koung-tsée* de lui donner une place dans son Conseil. Il se contentoit de l'appeller quelquefois en particulier, & de lui faire des interrogations sur divers points de morale ou d'histoire. A son exemple, les Seigneurs de sa Cour cherchoient aussi quelquefois son entretien, ou celui de quelqu'un de ses disciples, moins pour s'instruire que par ostentation, ou par pure curiosité.

L'un de ces Seigneurs, nommé *Ouen-tsée*, se trouvant un jour avec *Tsée-koung*, lui dit : « je sais que ceux qui se met- » tent sous la conduite du Sage dont vous avez le bonheur » d'être le disciple, font des progrès plus ou moins grands, » suivant leurs talens respectifs, dans la vertu, dans les sciences » & dans les arts ; qu'ils commencent par la lecture & l'etude

» approfondie du *Ché-king ;* qu'ils etudient ensuite le *Chou-king ;*
» qu'ils apprennent avec soin les différentes manieres de s'ac-
» quitter de leurs devoirs envers leurs parens & leurs supérieurs ;
» qu'ils se font un point capital de pratiquer pardessus tout, ce
» que prescrivent l'humanité, la justice & la bonne-foi la plus
» exacte ; qu'ils n'oublient rien pour se rendre habiles dans la
» musique, & dans la connoissance des rites & de tout le céré-
» monial ; & que ce n'est qu'après qu'ils se sont rendus dociles
» à s'instruire dans ces différens genres, qu'ils s'exercent à l'elo-
» quence & à la pratiques de arts libéraux. J'ai oui dire que,
» dans le grand nombre de ceux qui font une profession parti-
» culiere de suivre la doctrine de votre Maître, il s'en trouve
» jusqu'à soixante-douze qui méritent à juste titre le nom de
» Sages ; je voudrois bien connoître les principaux d'entre eux
» autrement que par leurs noms. Ne pourriez-vous pas me dire
» en peu de mots quels sont les plus distingués, quels sont leurs
» talens particuliers, & en quoi chacun d'eux mérite la préfé-
» rence sur les autres » ?

« Il est aisé de vous satisfaire, répondit *Tsée-koung*. Le pre-
» mier des disciples de notre sage Maître, & celui dont ce
» grand homme fait le plus de cas, est, sans contredit, *Yen-hoei*.
» Ce *Yen-hoei* est jeune encore ; mais tout jeune qu'il est, il
» peut servir de modele aux plus âgés. Il se leve chaque jour
» de grand matin, & se couche fort tard ; il etudie constam-
» ment ; il apprend beaucoup de choses, & a toujours présent
» à l'esprit tout ce qu'il a appris ; sa mémoire le sert à point
» nommé : c'est d'ailleurs le premier homme du monde en fait
» de cérémonies & de rites. Il pratique les unes & les autres avec
» exactitude & discernement ; il sait ce qui est dû à un chacun,
» & il le lui rend en entier & de bonne grace. En un mot, on
» ne trouveroit pas deux défauts dans toute sa personne, non

» plus que dans toute ſa conduite. Je le crois très-capable d'aider le Fils du Ciel (l'Empereur) dans le gouvernement de la » Terre (de la Chine), & de donner aux plus petits Royaumes tout le luſtre des plus grands Etats.

» Après lui, vient *Jan-joung*, homme pauvre & inconnu, » mais qui vit content de ſon ſort, & ne voudroit pas changer » ſa pauvreté contre les plus grandes richeſſes. Il a une patience » admirable, elle eſt à l'epreuve de tous les revers. Quoi qu'il » puiſſe arriver, il eſt toujours le même, il ne s'inquiette jamais; » & ce qui ſuffiroit pour percer tout autre juſqu'au fond du » cœur, n'eſt pas même capable de l'effleurer. Il ne hait perſonne, & ne ſe ſouvient jamais d'une injure reçue. Un grand » Seigneur qui l'auroit à ſon ſervice, pourroit tirer un excellent » parti de lui, & l'employer avec avantage.

» *Tſoung-yeou*, autrement dit *Tſée-lou*, eſt un brave qu'aucun péril n'eſt capable d'effrayer. Quelque méchant, quelque » ruſé que ſoit un homme, *Tſée-lou* ne le craint point ; il » dompte la méchanceté par ſa bravoure, & triomphe de la » ruſe par ſa bonne-foi. Il eſt en même tems bon Soldat & » grand Capitaine ; il peut bien gouverner le peuple, & ramener promptement à leurs devoirs ceux qui s'en ſont ecartés. » Il eſt, outre cela, compatiſſant & bon, & il ne lui eſt jamais » arrivé d'opprimer l'innocent ou le foible. Il eſt plein de droiture, & ne ſauroit prendre ſur lui de dire autrement qu'il ne » penſe, quelque inconvénient qu'il pût en arriver d'ailleurs. » Notre Maître a fait ſon poſſible pour tâcher de l'initier dans » les Lettres, mais il n'a réuſſi qu'à le dégroſſir un tant ſoit » peu. En un mot, *Tſée-lou* eſt un parfaitement honnête homme, » & un guerrier du plus haut rang ; mais c'eſt un fort mince » Lettré.

» *Jan-kieou*, que je place après *Tſée-lou*, eſt plein de reſpect pour

» pour les vieillards, & de tendresse pour les jeunes gens : il » fait honorer les etrangers, & il leur rend tous les services qui » dépendent de lui. Il est fort avancé dans la vertu ; il cultive » les Sciences avec un plein succès, & continue néanmoins à » s'instruire & à se perfectionner. Il est respectueux & attentif » lorsqu'il fait les cérémonies ; il est appliqué & constant dans » sa maniere d'etudier ; il est d'une attention extrême à re- » cueillir toutes les paroles de notre Maître, & tâche, lorsqu'il » est tout seul, d'en pénétrer le sens. Pour se soustraire aux » sollicitudes inséparables d'un ménage, il a pris le parti de » vivre dans le célibat.

» Vient ensuite *Koung-si-tché*. La décence, la politesse, » l'usage du monde, la connoissance & la pratique de tous les » devoirs dont on doit s'acquitter dans le commerce de la vie, » sont les qualités qui le distinguent. Fût-il obligé d'obéir à » deux Maîtres, il se conduiroit de façon à s'attirer l'estime » & la confiance de l'un & de l'autre, sans manquer à quoi que » ce soit de ce qu'exigent la droiture, la justice & la plus exacte » probité. Notre Maître nous a dit plus d'une fois, en parlant » de lui : *etudiez la conduite de* Koung-si-tché, *si vous voulez* » *apprendre à faire honneur aux Etrangers, & à vous montrer* » *décemment.*

» *Tseng-chen* tient un rang distingué parmi les Savans du » premier ordre. Son erudition est des plus profondes ; il n'y a » rien en fait de doctrine & de science, sur quoi il ne pût faire » des leçons, même aux plus habiles : cependant, à le voir & » à l'entendre dans le commerce ordinaire, on le prendroit pour » un homme du commun. Loin de vouloir s'en faire accroire, » & donner des documens qu'on ne lui demande point, il re- » çoit lui-même des instructions de quiconque veut lui en » donner ; & lorsqu'il est allé bien au-delà du but, il agit

» comme s'il ne l'avoit pas atteint. Il possede toutes les qualités » qu'on admire dans les Sages de l'Antiquité ; il est modeste » dans sa contenance, grave dans son maintien, réservé dans » ses paroles. Il n'est personne qui ne l'estime, ou ne lui pro- » digue les plus grands eloges ; & malgré tout le bien qu'on » dit de lui ; malgré toute sa science, ses vertus & ses talens, » il n'a pas la moindre vanité. Notre Maître, qui se connoît » en hommes, l'a caractérisé en peu de mots, en disant : *la » piété filiale est la racine de toutes les vertus ; la sincérité en » est le tronc ; la droiture, la modestie, la fidélité, en sont les » branches : tout cela se trouve réuni dans la personne de mon » disciple* Tseng-chen.

» *Tchouan-sun-ché* est tellement indifférent pour les choses » de ce monde, qu'on le prendroit pour un de ces hommes » qui ont déjà vécu. Il n'est sensible qu'au bien ou au mal des » autres. Pour ce qui est de sa propre personne, il n'en fait » cas qu'autant qu'elle peut être de quelque utilité à ses sem- » blables. Se fût-il distingué par les plus brillantes actions, il » est incapable d'en tirer de la vanité. Tout l'univers retentît-il » du bruit de ses exploits, ou des justes louanges qu'on ne sau- » roit refuser à son mérite, il n'en concevroit pas une meilleure » opinion de lui-même ; fût-il placé sur le trône le plus auguste, » il n'en témoigneroit pas la moindre joie, il n'en donneroit » pas la plus légere marque de satisfaction. Notre Maître, en » s'exprimant sur son compte, a dit : *parce que* Tchouan-sun-ché » *est parvenu à etouffer dans son cœur tout sentiment d'amour- » propre, il est hors d'etat de vouloir nuire à qui que ce soit ; » & parce qu'il possede au souverain degré la vertu d'humanité, » il n'est personne dont il ne voulût sincérement faire le bonheur. » C'est un vrai Sage ; c'est un Savant des plus distingués.*

» Pour ce qui est de *Pou-chang*, je peux vous assurer que

» personne n'entend mieux que lui l'art de se conduire dans le » monde. Il ne s'abaisse point avec les Grands, il ne s'eleve » point avec ceux d'un rang inférieur; il est toujours à sa place.

» *Tang-tay-mié-ming* est d'une egalité à l'epreuve de tout. » Comme il ne se réjouit point dans la prospérité, il ne s'afflige » pas non plus dans l'adversité. Il travaille continuellement à se » perfectionner; & dans tout ce qu'il fait, il cherche l'avan- » tage d'autrui plutôt que son intérêt propre.

» *Yen-yuen* se distingue par une prévoyance qui lui fait, » pour ainsi dire, lire dans l'avenir. Rien ne l'etonne de tout ce » qui arrive, parce qu'il est toujours prêt à tout; & dans quoi » que ce soit qui puisse arriver, ses mesures sont si bien prises, » qu'elles s'adaptent d'elles-mêmes à l'evénement.

» *Nan-koung-tao* aime la solitude; il ne se communique que » le moins qu'il peut, à moins qu'il ne fût question de rendre » service à quelqu'un. L'humanité & la justice sont les vertus » qu'il cultive de prédilection; il s'en occupe tout entier, & » les met en pratique dans toutes les occasions. Il s'est fait une » habitude de méditer trois fois chaque jour sur ces paroles du » *Ché-king : on ne fait plus de cas d'un vase félé; fût-il de pierre* » *précieuse, il a perdu tout son prix. On n'estime point un homme* » *qui tient des discours peu mesurés; eût-il d'ailleurs le plus grand* » *mérite, ce seul défaut suffit pour en ternir tout l'eclat.* Pénétré » de la vérité de cette maxime, il tâche de l'inculquer dans » l'esprit de tous ceux avec qui il a occasion de parler.

» *Kao-tsai* est grand observateur des cérémonies. Depuis » qu'il s'est attaché à notre Maître, il l'a toujours suivi, quelque » part qu'il soit allé. Il pousse la vertu d'humanité bien au-delà » de ses bornes, puisque, non content d'aimer ses semblables, » & de leur faire tout le bien qui dépend de lui, il etend son » affection jusqu'aux brutes & aux êtres inanimés, pour se

» conformer, dit-il, plus exactement au vœu de la Nature, » qui n'a rien produit en vain : c'est pourquoi il n'ecrasera pas » le plus vil insecte, il ne foulera pas le moindre brin d'herbe » nouvellement crû. Du reste, il est plein de respect pour ses » parens & pour tous ceux qui sont plus âgés que lui ; il est d'une » attention extrême pour ses amis : il ne montrera jamais un » visage riant en présence de ceux qui ont quelque sujet d'afflic- » tion. Notre Maître, sans approuver ce qu'il peut y avoir » d'excessif dans ses principes, & de trop minutieux dans sa » maniere d'agir, est plein d'estime pour sa vertu.

» Voilà quels sont à-peu-près les principaux disciples du grand » homme que le Ciel a suscité de nos jours pour le rétablisse- » ment de la saine doctrine. Je n'ai pas prétendu vous faire un » portrait achevé de chacun d'eux ; je vous ai seulement dit » une partie de ce que j'en savois, afin de satisfaire en quelque » sorte à votre demande ».

« Je suis très-content de ce que je viens d'entendre, repliqua » *Ouen-tsée* ; & ce que vous m'avez dit me donne une idée » suffisante des Sages que je voulois connoître. Il est fâcheux » que, dans les malheureux tems où nous vivons, il n'y ait pas » des Souverains assez amateurs du vrai mérite, pour pouvoir » tirer parti des grands hommes dont vous m'avez entretenu, » en les employant suivant leurs talens. Il faut espérer que notre » Roi ouvrira les yeux, & qu'il ne laissera pas sans emploi des » hommes qui peuvent le servir si utilement ».

Ce n'etoit-là sans doute qu'un compliment de la part de *Ouen-tsée* ; car il etoit trop au fait de la Cour, pour ignorer que le Roi ne pensoit à rien moins qu'à employer des Sages. Ce Prince, livré tout entier à la fameuse *Nan-tsée*, ne s'occu-poit dans son Palais que de divertissemens conformes au goût de celle qui l'avoit captivé. Ses Ministres, entre les mains desquels

il laissoit flotter les rênes du Gouvernement, n'avoient pas vu de bon œil la réception honorable qu'il avoit faite à *Koung-tsée*, & chacun d'eux en particulier craignoit d'être supplanté par ce nouveau venu, ou par quelqu'un de ceux qui l'avoient suivi. Y avoit-il la moindre apparence qu'ils voulussent placer des hommes dont les maximes & la conduite etoient si opposées à leur maniere de penser & de se conduire ? Quoi qu'il en soit, on les honora comme Etrangers, on les respecta comme Sages : mais on ne leur donna point d'emploi. On leur prodigua les marques d'estime ; mais tous les conseils qu'on se permettoit de leur demander, n'avoient pour objet que de satisfaire une curiosité stérile, sur quelques points de doctrine, sur les Sciences, la Littérature ou les Arts. On parloit souvent d'eux à la Cour ; & ce qu'on en disoit de singulier, piqua la curiosité de *Nan-tsée*. Cette femme qui avoit tout crédit sur l'esprit du Roi, exigea de lui, comme une grace, de lui ménager un entretien avec *Koung-tsée*. Le Roi eut d'abord quelque répugnance à lui accorder ce qu'elle demandoit ; mais enfin il se laissa vaincre par ses importunités, & donna à *Kio-pe-yu*, ce *Tay-fou* dont *Koung-tsée* occupoit l'hôtel, la commission d'introduire son hôte auprès de *Nan-tsée*.

Kio-pe-yu dit au Roi, qu'il feroit son possible auprès du Sage de *Lou* pour l'engager à satisfaire Sa Majesté sur ce point ; mais il ajouta qu'il ne promettoit pas de réussir. *N'importe*, dit le Roi, *faites-en la tentative.*

Le *Tay-fou* parla à *Koung-tsée* ; il lui rappella la maniere honorable dont le Roi l'avoit reçu à son arrivée ; il lui fit valoir toutes les bontés qu'il avoit pour lui, & lui fit espérer un surcroît de faveur, s'il vouloit bien user d'un peu de complaisance à son egard. « Il ne s'agit, lui dit-il, que d'une bagatelle que » Sa Majesté vous auroit demandée elle-même, si l'austérité de

» vos mœurs ne lui avoit fait craindre de ſe compromettre en
» s'expoſant à un refus. *Nan-tſée*, cette concubine favorite, dont
» les caprices, non moins que la beauté, ſont connus de tout le
» Royaume, veut vous voir & vous parler, à quelque prix que
» ce puiſſe être ; c'eſt ainſi qu'elle l'a déclaré au Roi lui-même,
» & le Roi lui a promis de lui procurer cette ſatisfaction, ou
» de faire du moins tout ce qui dépendra de lui pour la lui pro-
» curer. Ayez, je vous prie, un peu de condeſcendance pour
» un Prince qui en agit ſi bien envers vous & envers les vôtres.
» Allons enſemble au Palais ; préſentez-vous devant cette fem-
» me, puiſqu'elle veut abſolument vous voir, & ſoyez aſſuré
» que le Roi vous ſaura un gré infini d'avoir fait, uniquement
» pour lui plaire, une démarche ſi contraire à vos principes
» & à votre maniere ordinaire d'agir. Pour ce qui eſt de moi, je
» ne ſaurois vous exprimer juſqu'à quel point je ſerai ſenſible à
» cette complaiſance de votre part. Ce que je peux vous dire,
» c'eſt que je la regarderai comme un ſervice très-eſſentiel que
» vous m'aurez rendu, & j'en aurai la plus parfaite recon-
» noiſſance ».

Koung-tſée, ſans donner le moindre ſigne de mécontentement, ni même de ſurpriſe, lui répondit qu'il etoit reconnoiſſant de toutes les bontés dont le Roi l'avoit honoré depuis qu'il etoit dans ſes Etats, & qu'il etoit charmé qu'il voulût bien le mettre dans l'occaſion de lui être utile en quelque choſe.

« Vous viendrez donc avec moi pour voir cette femme,
» interrompit bruſquement *Kio-pe-yu ?* Tenez vous prêt pour
» demain : je vais de ce pas donner à Sa Majeſté cette agréable
» nouvelle ; elle en aura certainement plus de joie que ſi on
» lui annonçoit le gain d'une bataille, ou l'acquiſition d'une
» Province entiere. Vous ne ſauriez croire juſqu'où va ſa con-
» deſcendance pour toutes les fantaiſies de cette capricieuſe

» beauté ; il n'eſt rien qu'elle n'obtienne de lui. Elle peut parler » en votre faveur, & vous procurer, ſans autre ſollicitation, » quelqu'un d'entre les principaux emplois du Royaume ».

Kio-pe-yu, n'ayant pas pris dans ſon vrai ſens la réponſe vague de *Koung-tſée*, etoit bien eloigné de ſoupçonner que le dénouement de la ſcene qu'il alloit préparer, tourneroit à ſa propre confuſion, & à la confuſion de tous les perſonnages qu'il y feroit figurer. Perſuadé au contraire qu'il avoit parfaitement réuſſi dans une commiſſion dont le Roi lui-même l'avoit chargé, il ſe hâta d'en fournir la preuve ; & dès le lendemain, il ſe rendit au Palais avec celui qu'il s'etoit chargé d'y conduire. Lorſqu'ils furent parvenus à la cour qui donnoit entrée à la ſalle où le Roi recevoit ordinairement les Grands & les Mandarins quand il les admettoit en ſa préſence, *Koung-tſée* s'arrêta au bas de l'eſcalier, & pria ſon conducteur d'aller dire au Roi qu'il attendoit ſes ordres. « Ses ordres ſont déjà donnés, lui » répondit *Kio-pe-yu* ; je dois vous conduire juſqu'à l'appartement de *Nan-tſée* ».

« Cela ne ſauroit être, repliqua *Koung-tſée*. Le Roi ſait » très-bien qu'un homme ne doit pas entrer dans l'appartement » d'une femme qui n'eſt pas la ſienne ; c'eſt la loi, & cette loi » eſt conſacrée par un long uſage. Sa Majeſté voudroit-elle » m'ordonner d'enfreindre en même tems & la loi & l'uſage, » moi qui ſuis etranger dans ſes Etats, & qui n'y ſuis venu » qu'en vue d'engager les hommes à ſuivre les uſages, & à » obéir aux loix ? Allez, vous dis-je, allez lui annoncer que » j'attends ici ſes ordres : vous n'avez pas compris ſa penſée. » Il eſt à préſumer qu'inſtruite comme elle eſt du genre de vie » dont je fais profeſſion, elle ne m'a fait appeller que pour » me demander quelques conſeils relatifs à la réforme des abus » qui ſe ſont introduits dans ſon Royaume & juſques dans ſon

» Palais. Proteſtez-lui de ma part que je ſuis tout diſpoſé à faire
» en ce genre ce qui dépendra de moi, & que je n'oublierai
» rien pour tâcher de mériter la confiance dont elle voudra
» bien m'honorer ».

Il ſeroit difficile d'exprimer l'etonnement de *Kio-pe-yu*, en entendant ces mots. Il eut beau preſſer, prier, ſolliciter, tout fut inutile. Cependant, comme le Roi & ſa concubine etoient prévenus que *Koung-tſée* alloit paroître, & qu'ils s'y attendoient, il fallut leur rapporter ce qui en etoit; c'eſt ce que fit *Kio-pe-yu*. *Nan-tſée* ne fut pas déconcertée par ſon récit. *N'importe*, dit-elle, *cet homme a beau faire, je veux le voir; les difficultés qu'il fait ne ſont qu'irriter ma curioſité. Il ne veut pas venir à moi, j'irai à lui* : & ſur le champ elle ſortit de ſon appartement pour ſe rendre à la ſalle.

Auſſi-tôt que *Koung-tſée* entendit le cliquetis des pierreries, & le bruit des ſonnettes que les femmes de diſtinction portoient alors au bas de leurs robes, il tourna la face du côté du Nord; & comme s'il eût cru que c'etoit le Roi qui ſe montroit, il fit avec gravité les cérémonies reſpectueuſes d'etiquette, après leſquelles il ſe tint quelque tems debout & immobile, ayant les yeux baiſſés, & les mains contre ſa poitrine. Sa modeſtie en impoſa à *Nan-tſée*, qui, n'oſant pas pouſſer l'effronterie juſqu'à lui adreſſer la parole, rentra tout de ſuite dans ſon appartement après l'avoir vu.

Cependant le Roi ne fut rien moins que ſatisfait d'une pareille ſcene. Il s'etoit flatté de pouvoir effacer en quelque ſorte, aux yeux de ſes Sujets, une partie du ridicule que ſon foible pour une concubine, dont tout le monde connoiſſoit les folies, jettoit ſur ſa perſonne, ſi un homme tel que *Koung-tſée*, qui jouiſſoit de la plus haute réputation de ſageſſe, n'avoit pas dédaigné de s'entretenir avec elle. Ce qui venoit de ſe paſſer

le

Helman. Sculp.

le détrompa cruellement, en le couvrant d'un nouveau ridicule. Il ne se rebuta pourtant pas, & voulut faire une seconde tentative, dans l'espérance qu'elle lui réussiroit mieux.

Il devoit aller, sous quelques jours, dans un des Palais de plaisance qu'il avoit à quelque distance de la ville, pour y donner à *Nan-tsée* un des plus brillans spectacles dont elle eût encore joui; & c'etoit cette femme qui en avoit fourni l'idée & ordonné les préparatifs. Il fit inscrire le nom de *Koung-tsée* parmi ceux des Courtisans qui devoient l'accompagner, & lui fit dire en particulier, par plus d'une personne, qu'il se tiendroit pour offensé s'il manquoit à se mettre à sa suite pendant tout le cours de ce petit voyage. Son intention, en l'invitant à cette partie de plaisir, etoit de la faire envisager au public, qui en ignoroit le détail, comme une simple promenade, ou comme un honnête divertissement. *Koung-tsée*, qui pénétra le motif qui le faisoit agir, n'eut garde d'entrer dans ses vues. Il ne vouloit pourtant pas lui désobéir, parce qu'etant dans ses Etats, il se regardoit comme devant lui être soumis ainsi qu'à son propre Souverain, pour tout le tems qu'il y feroit son séjour : il n'avoit pas d'ailleurs perdu encore toute espérance de lui ouvrir les yeux sur ses désordres, & de le ramener à la pratique de ses devoirs. Il le suivit dans son voyage; mais il le suivit de si loin, & dans un equipage si différent des autres, qu'il ne pouvoit venir en pensée à personne qu'il etoit à la suite du Prince. Il prit avec lui ceux de ses disciples qui avoient accoutumé de l'accompagner; il monta dans sa voiture ordinaire, attelée d'un bœuf, & couverte d'une natte, & marcha séparément après tous les autres.

Cette affectation n'echappa point à la pénétration des Courtisans; elle fut remarquée avec une joie maligne par plusieurs d'entre eux; par ceux sur-tout qui avoient quelque sujet de

craindre la cenſure de ce Philoſophe etranger. Ils ne manquerent pas cette occaſion de le deſſervir auprès du Roi. Ce Prince ne donna aucune marque de dépit ; il affecta même de parler à *Koung-tſée* plus qu'il n'avoit coutume de le faire. De retour à la ville, il le fit appeller ; mais au lieu de l'interroger ſur la Morale ou ſur les Sciences, il lui demanda s'il ſavoit faire la guerre. « Je ne fais la guerre qu'aux vices, & quelquefois » aux vicieux, quand ils ne veulent pas ſe corriger, lui répon- » dit *Koung-tſée ;* je ſais, outre cela, l'art de l'eſcrime, & je » puis en donner des leçons pour apprendre à défendre ſa » propre perſonne contre d'injuſtes agreſſeurs. Pour ce qui eſt » de la guerre proprement dite, je ne m'y ſuis point exercé, & » ce n'eſt pas-là ma profeſſion ». Pendant qu'il parloit ainſi, le Roi regardoit de côté & d'autre ſans faire attention à ce qu'il diſoit ; & après quelques momens de ſilence, il ſe retira. Il continua à ſe conduire à ſon egard avec beaucoup de froideur ; il evitoit avec grand ſoin de lui donner la moindre ouverture par où il pût entrer en moralité, & affectoit de l'interroger ſur la guerre.

Il n'en falloit pas tant à *Koung-tſée* pour lui faire comprendre que ce Prince etoit encore bien eloigné de vouloir rentrer en lui-même. Il eſpéra que le tems ameneroit d'autres circonſtances dont il pourroit profiter pour l'exécution de ſon deſſein ; & en attendant, il prit le parti de parcourir les différens petits Royaumes des environs : il en fit demander l'agrément à *Ling-koung*, & il l'obtint ſans peine. Il commença par viſiter le Royaume de *Soung*, en paſſant par celui de *Tſao :* il ne s'arrêta que très-peu de tems dans l'un & dans l'autre. De *Soung* il alla à *Tcheng*, & de *Tcheng* à *Tçhen ;* mais avant que d'arriver à ce dernier Royaume, il courut danger de la vie, par un de ces evénemens qu'il n'eſt pas donné à la prudence humaine de prévoir.

Il y avoit dans le pays de *Koang*, par où il devoit passer, un homme qui, ayant eu à souffrir des malversations d'un nommé *Yang-hou*, avoit parlé à ses compatriotes de ce Fermier des impôts, comme du plus méchant homme qui fût sous le ciel, & comme etant l'auteur en particulier des corvées dont on les surchargeoit chaque jour. Quand un homme est mal famé, on est porté comme naturellement, non-seulement à croire tout le mal qu'on dit de lui, mais encore à exagérer ses vices, & à lui en prêter même qu'il n'eut jamais : on va quelquefois jusqu'à vouloir se persuader qu'un tel homme doit avoir sur sa physionomie quelques traits marqués, qui désignent son caractere tel qu'on se le figure. Ainsi, dans l'esprit de la populace, *Yang-hou* devoit être d'une figure assortie à la haine qu'on lui portoit. *Koung-tsée* n'etoit pas beau : on a vu le portrait que j'ai tracé de sa personne au commencement de cet Ecrit. Il fut pris pour *Yang-hou*, & ses disciples furent regardés comme les ministres des vexations de cet homme odieux ; il n'en fallut pas davantage. Tous les paysans des environs furent bientôt en alarme ; ils s'attrouperent, s'armerent de bâtons, & contraignirent nos Philosophes voyageurs à se refugier dans une chaumine abandonnée, d'où ils les empêcherent de sortir, comptant qu'ils y mourroient de faim. Cinq jours entiers s'ecoulerent sans qu'on pût faire entendre raison à ces furieux, qui faisoient alternativement la garde, menaçant de la mort quiconque oseroit approcher pour donner quelques secours à ceux qu'ils tenoient enfermés.

Le sixieme jour *Koung-tsée* dit à ses disciples de se disposer à partir ; il fut obéi. « On va nous massacrer, lui répondit l'un » d'entre eux, mais n'importe ; il vaut encore mieux qu'on nous » arrache tout d'un coup la vie, que de la perdre en détail & » lentement par le seul défaut de nourriture ».

« Raſſurez-vous, repliqua *Koung-tſée* ; le tems de notre » epreuve eſt fini. Le Ciel nous a ſuſcités pour rappeller dans » le ſouvenir des hommes la doctrine de *Ouen-ouang*, croyez-» vous qu'il ſoit au pouvoir de ceux qui habitent le pays de » *Koang*, de nous empêcher de remplir notre deſtinée ? Par-» tons ». En diſant ces mots, il monte dans ſa voiture avec la même tranquillité que s'il n'eût eu que des amis pour ſpectateurs. Sa confiance ne fut point trompée ; ceux d'entre ces furieux qui s'etoient le plus approchés, ayant entendu les paroles qu'il adreſſoit à ſes diſciples, comprirent qu'ils etoient dans l'erreur. *Ce ſont des Sages que nous venons d'inſulter mal-à-propos*, dirent-ils à leurs camarades ; & ſur le champ ils baiſſerent leurs armes, & firent des excuſes à *Koung-tſée*, en lui proteſtant qu'ils ne s'etoient ainſi conduits à ſon egard, que parce qu'ils avoient cru voir dans ſa perſonne l'infame *Yang-hou*, qui, par les taxes exorbitantes qu'il ne ceſſoit de leur impoſer, les réduiſoit tous à la miſere. *Koung-tſée*, ſans leur répondre, paſſa devant eux en les ſaluant avec bonté, & pourſuivit ſa route.

Après avoir viſité le Royaume de *Tchen* & les autres que j'ai nommés plus haut, il retourna dans le *Ouei*. Il ſe préſenta au Roi, lui rendit compte de ſes voyages, & lui demanda ſes ordres. Le Roi le revit avec plaiſir, lui parla pendant aſſez long-tems, l'aſſura de ſa protection & de ſa bienveillance ; mais il ne fut pas queſtion de lui donner de l'emploi. Quelques Grands de ſa Cour, plus attachés que les autres aux vrais intérêts de l'Etat, & qui gémiſſoient en ſecret des déſordres dont ils etoient témoins, & auxquels il ne leur etoit pas poſſible de remédier, le propoſerent à pluſieurs repriſes comme un Sage qui etoit très-propre à faire fleurir le Royaume de *Ouei*, comme il avoit fait fleurir ci-devant le Royaume de *Lou* ; & à corriger

dans peu tous les abus qui s'etoient gliſſés dans le Gouvernement; ils ne purent rien obtenir. « Nous ſommes tranquilles, leur répon-
» dit le Roi. Si le Philoſophe de *Lou* entroit une fois dans le
» Gouvernement, il y a tout lieu de craindre qu'il ne renversât
» tout, ſous le prétexte plauſible de réformer les abus. Je ſuis
» vieux, je n'aime pas le changement; laiſſons aller les choſes
» comme elles vont. Mon ſucceſſeur fera comme il l'entendra:
» pour moi, je ne veux que couler en paix le peu de tems que
» j'ai encore à vivre ».

Ces paroles furent rapportées à *Koung-tſée.* Il n'en fut pas ſurpris, parce qu'il s'y etoit attendu; mais il en fut affligé, parce qu'elles lui ôtoient toute eſpérance de faire germer dans cette Cour la doctrine de *Ouen-ouang;* & tâcha de s'en conſoler, en faiſant réflexion qu'il n'y avoit pas de ſa faute, n'ayant rien oublié de ce qui dépendoit de lui pour faire accepter ſes ſervices. La Poéſie vint encore cette fois à ſon ſecours; il compoſa une piece de vers, que ſes diſciples ont cru devoir tranſmettre à la poſtérité, comme une preuve de ſon talent en ce genre. Je n'entreprendrai pas d'en faire la traduction littérale; en voici le ſens: « La fleur *lan-hoa* eſt d'une odeur
» ſuave; une foule de qualités utiles la rendent précieuſe à nos
» yeux; mais comme elle eſt d'une délicateſſe extrême, le
» moindre ſouffle la ternit, l'arrache de ſa tige, & la fait tom-
» ber. Que devient-elle alors? Les vents l'agitent, la pouſſent
» & la repouſſent, & la font voltiger, tantôt d'un côté &
» tantôt d'un autre, juſqu'à ce que quelque angle favorable
» s'offre à elle pour la recevoir. Fixée ainſi dans un coin du
» déſert, elle y reſte inutile, & tombe bientôt d'elle-même
» dans le gouffre commun. La Sageſſe procure à ceux qui la
» cultivent, la jouiſſance des vrais biens: ſeule elle devroit
» fixer nos plus tendres vœux; mais les paſſions la contrarient,

» les vices la bafouent, & tous les asyles lui sont fermés. Ne » se trouvera-t-il pas quelqu'un d'assez raisonnable pour l'ac» cueillir & lui faire honneur ? Je suis sur le déclin de l'âge ; » ma course va finir ; il faut que j'arrive au terme. Le Sage » se trouve bien par-tout, toute la terre est à lui ».

Il demeura sans emploi dans le Royaume de *Ouei ;* mais il n'y fut pas oisif. Il cultivoit ses anciens disciples, & en formoit de nouveaux, non-seulement dans la Capitale, mais encore dans les villes & les bourgades voisines, quand il alloit visiter les personnes de sa connoissance qui y faisoient leur séjour : ce qui arrivoit plus souvent qu'il n'auroit voulu, s'il n'avoit eu egard qu'à sa propre tranquillité & à son bien-être ; mais persuadé qu'il etoit chargé de travailler au rétablissement de l'ancienne doctrine, il se rendoit par-tout où on l'appelloit, quand il avoit quelque espérance d'y pouvoir remplir sa glorieuse fonction.

Ceux du Royaume de *Tsi* lui députerent pour le prier de se rendre chez eux, l'assurant qu'il y trouveroit les esprits très-bien disposés en sa faveur. Le *Tsi* etoit l'un des Royaumes qu'il avoit parcourus en commençant sa carriere ; il y avoit fait quelques disciples, & il fut bien-aise qu'on lui procurât l'occasion de les revoir. Il se rendit aux instances des députés, & fit tous les préparatifs du voyage. Etant sur le point de partir, on lui dit que ceux qui l'invitoient etoient des rebelles de la faction de *Pi-hi.* Ce *Pi-hi*, simple Officier de l'un des principaux Seigneurs de ce Royaume, s'etoit emparé d'une ville dont il avoit déjà fait une place forte, en attendant de l'elever à la dignité de Capitale du nouveau Royaume qu'il se proposoit de fonder. Rempli de l'idée de sa future grandeur, il s'imagina qu'il seroit assez fort pour soutenir le poids de sa souveraineté, s'il pouvoit avoir pour premier Ministre un homme tel que le Philosophe de

Lou. Il comptoit même qu'avec le ſecours des lumieres de ce grand homme, il viendroit bientôt à bout de former un vaſte Etat des débris des Etats voiſins. C'eſt ainſi qu'il s'en etoit expliqué avec les principaux de ceux qui l'avoient ſuivi dans ſa révolte. Il n'en fallut pas davantage pour empêcher *Koung tſée* d'aller dans le *Tſi.* Il retira la parole qu'il avoit donnée; mais comme tous les préparatifs du voyage etoient déjà faits, il en profita, & ſe mit en route pour ſe rendre dans le *Kin.*

Ce Royaume n'etoit pas plus tranquille que les autres; le Prince qui le gouvernoit, livré à tous les excès de la débauche, n'admettoit dans ſa familiarité que quelques vils hiſtrions, & n'avoit pour Courtiſans que de lâches adulateurs, embourbés comme lui dans la ſentine des vices. Tous ceux de ſes Grands en qui il reſtoit encore quelques ſentimens d'honneur, gémiſſoient en ſecret d'un pareil déſordre, auquel il ne leur etoit pas poſſible de remédier. Deux des plus diſtingués, *Teou-ming-tou* & *Chun-hoa*, l'un & l'autre revêtus de la dignité de *Tay-fou*, avoient fait d'inutiles efforts pour l'engager à mettre un frein à ſes crimes. Les ſages remontrances qu'ils lui firent pour le rappeller à ſon devoir, n'eurent d'autre effet que celui d'allumer le courroux du tyran, qui les traita en criminels, & les condamna, comme tels, à mourir dans les ſupplices. Ce dernier acte de cruauté acheva de le rendre odieux à la plus ſaine partie de ſes Sujets. Pluſieurs aimerent mieux s'expatrier pour aller vivre ſous une domination etrangere, que de ſe voir contraints à prendre parti dans la guerre civile qui etoit ſur le point d'eclater.

Koung-tſée ne fut inſtruit de tout cela qu'au moment où il alloit paſſer la riviere qui ſéparoit les Etats de *Kin* de ceux de *Ouei.* Celui de ſes diſciples qui avoit pris les devants, en apprit le détail de la bouche du batelier paſſeur, lequel l'avoit

appris lui-même de plusieurs de ceux qu'il avoit passés dans son bateau. « Qu'allez-vous chercher, dit ce bon-homme au » disciple, dans un pays où tout est dans le plus grand désor- » dre, & que ses propres habitans désertent ? Croyez-moi, » retournez sur vos pas. Votre Maître est un Sage ; ce seul » titre suffit pour l'exposer au danger d'être egorgé comme » l'ont eté les sages *Tay-fou*, *Teou-ming-tou* & *Chun-hoa*. Fuyez » une terre où la vertu ne sauroit trouver un asyle. Au surplus, » la riviere n'est pas tenable, & je ne veux pas m'exposer » moi-même à périr ».

Ce discours rapporté à *Koung-tsée*, le pénétra de la plus vive douleur. « *Teou-ming-tou* & *Chun-hoa* sont donc morts, » dit-il en soupirant ! & c'est le Prince qu'ils servoient avec tant » de zele & de succès, qui leur a fait arracher la vie ! A quel » sort dois-je m'attendre dans un pays où la vertu la plus epurée » & les services les plus signalés, n'ont pu garantir du supplice » les deux illustres *Tay-fou*, qui seuls pouvoient encore soutenir » l'Etat sur le penchant de sa ruine ! Les bêtes d'une même » espece ne se détruisent pas entre elles ; pourquoi les hommes » sont-ils plus cruels que les bêtes ? Que va devenir le Royaume » de *Kin ?* Retournons sur nos pas ; & quand la riviere sera » rentrée dans son lit, nous irons dans le *Tsao* visiter nos amis ».

Le voyage de *Tsao* eut lieu ; il s'y rendit aussi-tôt que les circonstances purent le lui permettre ; mais il n'y fit pas un long séjour. Après avoir visité quelques disciples qu'il avoit dans le pays, il le quitta pour se rendre dans le Royaume de *Soung*. En chemin faisant, il apprit qu'un de ses amis, dont la demeure n'etoit pas eloignée du lieu où il se trouvoit alors, venoit de perdre sa mere. « Il faut, dit-il à ceux qui l'accom- » pagnoient, que j'aille faire les cérémonies funebres devant » le cercueil de la morte. Les devoirs de l'amitié tiennent, dans

» la

» la société, le premier rang après ceux de la piété filiale ; l'occasion de m'en acquitter se présente, je ne dois pas la laisser » echapper ».

« Cela est très-bien, repliqua l'un des disciples ; mais vous » ne faites pas attention qu'il ne vous est pas possible d'ob- » server le rite dans toute son etendue. Un des articles impor- » tans du cérémonial funebre, est d'offrir aux parens du mort » quelque chose de comestible ou d'utile. Qu'avez-vous à votre » disposition que vous puissiez offrir ? Nous sommes en voyage ; » à peine sommes-nous pourvus de ce qui nous est absolument » nécessaire pour pouvoir continuer notre route. Se présenter » les mains vuides pour faire les cérémonies devant le cercueil » ou sur le tombeau, c'est donner l'exemple d'un nouveau rite, » & cet exemple peut avoir des suites. Pour moi, je pense » qu'il vaut mieux ne pas tenter de s'acquitter d'un devoir qu'on » ne sauroit remplir en entier ; & je serois d'avis qu'il faudroit » vous conduire dans cette occasion, comme si vous ignoriez » la mort de la mere de votre ami. Nous continuerons tranquil- » lement notre chemin, & nous arriverons plutôt au terme ».

« Vous êtes dans l'erreur, lui répondit *Koung-tsée*, si vous » croyez sérieusement qu'il vaut mieux ne pas tenter de s'ac- » quitter d'un devoir qu'on ne sauroit remplir en entier. Il faut » faire ce qu'on peut, suivant les circonstances ; ne fût-ce que » pour donner une marque de la disposition où l'on est de bien » faire. Du reste, je ne prétends pas me présenter les mains » vuides. Nous n'avons rien, dites-vous, que je puisse offrir ; » vous vous trompez encore. L'animal qui traîne ma voiture, » est un don très-honorable ; & c'est celui que je veux faire » pour m'acquitter de ce que je dois à l'amitié dans la cir- » constance présente. Je puis bien aller à pied jusqu'à la ville

» voisine ; nous trouverons là de quoi nous pourvoir de ce qui » nous manque ».

Après avoir dit ces mots, il fait dételer, laisse son char en dépôt chez le premier paysan qu'il rencontre, & va droit à la maison de son ami, d'où il ne partit qu'après avoir fait, avec toute la décence convenable, les cérémonies funebres devant le cercueil.

Arrivé dans le *Soung*, il n'y fut pas vu de bon œil par ceux qui etoient à la tête des affaires, & qui occupoient les premieres places. Les uns & les autres avoient sujet de craindre que, s'il venoit à avoir quelque crédit sur l'esprit du Roi, il ne s'en servît pour lui inspirer des projets de réforme ; car leur conduite, qui n'etoit rien moins que louable, ne pouvoit que leur attirer des disgraces, si elle avoit eté connue du Souverain. Ils affecterent de le traiter comme un homme ordinaire, & ne voulurent ni recevoir ses visites, ni le visiter. La bonne réception que lui firent quelques amis, & l'attachement qu'ils lui témoignerent, furent plus que suffisans pour le dédommager de l'indifférence du grand nombre. Ces amis, qui etoient en même tems des sectateurs zélés de l'ancienne doctrine, le prierent de vouloir bien leur donner des instructions en commun, dans un lieu qui fût ouvert à tout le monde, afin que tout le monde pût en profiter.

Il y avoit non loin de la ville un endroit isolé, dans lequel etoit un arbre touffu, dont l'ombre epaisse mettoit à couvert des ardeurs du soleil à toutes les heures du jour ; cet endroit offrant d'ailleurs une perspective champêtre des plus agréables, fut choisi pour être le lieu où l'on devoit s'assembler. On s'y assembla en effet ; & comme ces assemblées devinrent fréquentes, & que le nombre de ceux qui les fréquentoient alloit

en croiſſant, les envieux de *Koung-tſée* en prirent l'alarme. Ils n'oſerent pourtant pas ſe déclarer ouvertement contre lui, de peur de le mettre dans l'occaſion de s'adreſſer directement au Roi, s'il avoit à ſe plaindre de quelque mauvais procédé qu'on pût attribuer à des motifs d'intérêt ou d'envie de la part de ceux qui ſe ſeroient mal conduits à ſon egard; mais ils lui ſuſciterent un ennemi d'autant plus dangereux, qu'il etoit moins ſuſpect de ce côté-là : c'etoit un homme de guerre, décoré du titre de Grand-Général ou de Chef de la milice; on l'appelloit *See-ma-hoang-toui*. Ils firent entendre à cet homme, que *Koung-tſée* etant d'une ancienne Maiſon, & même d'une des plus illuſtres familles de l'Empire, puiſqu'il comptoit parmi ſes Ancêtres des Rois & des Empereurs, il y avoit du danger à le laiſſer dogmatiſer; que ces aſſemblées qu'il tenoit en pleine campagne, où tout le monde pouvoit ſe rendre, & où l'on ne s'entretenoit que des anciens uſages, de l'ancienne doctrine & des anciens Empereurs, pouvoient avoir les ſuites les plus fâcheuſes, parce que dans le parallele qu'on faiſoit des anciennes mœurs avec les mœurs préſentes, on ne manquoit pas d'invectiver contre le Gouvernement, & contre tout ce qui ſe pratiquoit dans le tems préſent: « mais, ajouterent-ils, nous n'oſons » pas nous plaindre, ni demander qu'on faſſe ceſſer ces aſſem- » blées, parce que ces prétendus Sages ayant le don de la » parole, il pourroit arriver qu'ils euſſent recours au Roi; & » que Sa Majeſté, trompée par les apparences, les admît au- » près de ſa perſonne, & leur donnât part aux affaires. Il n'eſt » pas néceſſaire de vous dire que ſi une fois de tels hommes » ſont en faveur, ils travailleront à deſtituer, ſous prétexte de » réformer les abus, tous ceux qui ſont aujourd'hui dans les » poſtes les plus eminens, & qui occupent les premieres places » de l'Etat ».

Ce discours fut plus que suffisant pour echauffer la tête du Guerrier. Sans prendre conseil que de lui-même, il se transporte un jour dans l'endroit où on lui avoit dit que *Koung-tsée* avoit coutume de se rendre pour expliquer quelque point de doctrine à ceux qui avoient la curiosité de l'entendre, ou qui vouloient profiter de ses instructions; dissipe, l'epée à la main, quelques personnes qui s'y etoient déjà rendues; appelle quelques paysans des environs, & les contraint, malgré leur résistance, à abattre sans délai le grand arbre sous lequel se formoit l'assemblée. Dans le tems qu'on travailloit à cet abattis, *Koung-tsée* arrive; surpris de ce qu'il voyoit, il en demande la raison à ceux de ses disciples qui etoient arrivés avant lui; & ceux-ci lui répondent que le Grand-Général *See-ma-hoang-toui*, sans entrer en explication avec eux, les avoit ecartés l'epée à la main, & avec la même férocité, avoit forcé quelques paysans des environs à faire ce à quoi il les voyoit occupés. *Koung-tsée* voulut s'avancer pour parler à ce Général; mais ses disciples l'en détournerent, en lui disant que cet homme etoit un brutal capable de le maltraiter. Ils tâcherent de lui persuader qu'il valoit mieux se retirer, que de s'exposer aux insultes d'un homme violent & superbe, qui ne demandoit peut-être qu'un peu de résistance de leur part, pour se porter aux dernieres extrémités. « Je suis sous la protection du Ciel, leur » répondit *Koung-tsée ;* je remplis les devoirs qui me sont im- » posés. Ni *See-ma-hoang-toui*, ni tout autre, ne sauroient me » nuire qu'autant que ce même Ciel, auquel j'obéis, le leur » permettra. Soyez tranquilles sur mon compte ». Puis, en poussant un profond soupir, il ajouta : « je vois bien qu'il n'y a » rien à faire ici pour moi; ce seroit perdre mon tems que » de m'y arrêter davantage. J'ai vu mes anciens disciples; j'en » ai fait de nouveaux; les uns & les autres sont assez instruits

» pour pouvoir expliquer l'ancienne doctrine à qui voudra l'ap-
» prendre ».

Dès ce moment il prit la résolution de retourner dans le *Ouei*, pour s'y préparer à d'autres voyages dans des lieux où il pouvoit espérer de se rendre utile. Il ne tarda pas à effectuer son projet, & il se mit en route peu de jours après. Mais après quelques jours de marche, les eaux de la riviere etant sorties de leur lit, ne lui permirent pas d'aller plus loin. Il etoit au voisinage de la ville de *Tseou*, dont son pere avoit eté Gouverneur; il s'y rendit pour se reposer, en attendant que les eaux eussent repris leur cours ordinaire. Les changemens en tous genres qu'il apperçut dans sa patrie (car c'est à *Tseou* qu'il etoit né) lui rappellerent l'agréable souvenir des premieres années de sa vie; & la comparaison qu'il en fit avec les traverses qu'il avoit essuyées dans l'âge mûr, le fit entrer dans une douce mélancolie, qu'il exhala dans une elégie en vers quadrisyllabes, dont voici le sens : « La doctrine des
» *Tcheou* est, hélas! sur sa fin. Les cérémonies & la musique,
» si florissantes autrefois, sont aujourd'hui dans l'oubli; les loix
» civiles & militaires, etablies par le sage *Ouen-ouang* & par
» *Ou-ouang*, son digne fils, sont tombées dans le mépris. O
» douleur! On ne fait plus cas des anciens usages; qui pourra
» désormais en rappeller le souvenir, & tâcher de les faire re-
» vivre? J'ai fait tout ce qui dépendoit de moi. J'ai parcouru
» tout l'Empire des *Tcheou*; j'y ai vu des abus sans nombre :
» & parce que je les ai fait connoître, pour obtenir qu'on les
» corrigeât, on a refusé mes services, & l'on m'a rebuté par-
» tout. On méprise le *Foung-hoang* & les oiseaux qui lui font
» cortege; on ne fait cas que des *Hiao* & des *Tché* (1) : j'en

(1) Le *foung-hoang* est le roi des volatiles. Quand il vole, tous les bons oiseaux lui font cortege; il porte le bonheur par-tout où il

» frémis d'horreur ; la tristesse m'accable. Vite, qu'on apprête » mon char ; je veux m'eloigner le plus promptement possible. » Lieux autrefois charmans, lorsqu'on y avoit encore quelque » egard pour la vertu, que vous êtes différens de ce que vous » etiez ! Je vous ai revus ; mais je vous quitte sans regrets, » parce que vous êtes méconnoissables.

» Hélas ! quelque profondes que soient les eaux du fleuve, » quelque rapide qu'en soit le cours, les plus petits poissons y » nagent en liberté, & y trouvent leur nourriture : elles se sont » irritées lorsque j'ai voulu me rendre à l'autre de ses bords ; » elles m'ont obstinément refusé passage. En attendant qu'elles » fussent tranquilles, je me suis arrêté à *Tseou* pour y verser » des larmes, & par-là soulager mon cœur de la tristesse qui » l'accable. Je ne desire, pour le présent, que d'arriver au plutôt » dans le *Ouei*, pour y jouir en paix, dans mon ancienne » demeure, de la liberté de gémir sur tout ce que j'ai vu ».

Quoiqu'il fût dans la résolution d'aller se fixer dans le *Ouei*, les circonstances le déterminerent à se rendre d'abord au Royaume de *Tchen*. En chemin faisant, il passa près de la ville de *Pou*, dont *Tsée-lou* etoit pour lors Gouverneur. Il profita de l'occasion pour faire une visite à cet ancien disciple, afin de juger par lui-même s'il remplissoit les obligations de sa charge d'une maniere conforme aux instructions qu'il lui avoit données. Aussi-tôt qu'il fut entré dans les terres du district de *Pou*, il se mit sur le devant de sa voiture, la tête en dehors ; & promenant ses regards de côté & d'autre, il dit : *Tsée-lou est vraiment digne de la place qu'il occupe.* Il n'eut pas fait quelques *lys* de chemin, qu'un Seigneur qui venoit d'apprendre qu'un etranger de marque côtoyoit sa terre, l'attendit sur

s'arrête. Le *hiao* & le *tché* sont des oiseaux de proie, mâle & femelle, qui mangent, dit-on, leurs pere & mere.

ſon paſſage, l'invita avec beaucoup d'empreſſement à venir ſe repoſer chez lui, ou tout au moins à ne pas refuſer quelques rafraîchiſſemens qu'il lui apportoit, ſi ſes affaires ne lui permettoient pas de ſe détourner de ſa route. *Koung-tſée* le remercia, accepta les rafraîchiſſemens, & continua ſon chemin. Arrivé aux portes de la ville, l'Officier qui etoit de garde le ſalua reſpectueuſement, lui demanda ſon nom, & le fit conduire avec décence juſqu'à l'hôtel du Gouverneur, où il devoit deſcendre. *Koung-tſée*, charmé de ce qu'il voyoit, dit d'une voix aſſez haute pour être entendu : *je n'aurois pas cru que* Tſée-lou *remplît ſa charge d'une maniere ſi diſtinguée.* Auſſitôt qu'il parut devant la porte, pluſieurs perſonnes ſe préſenterent pour l'aider à deſcendre de ſa voiture. Il fut conduit à la ſalle d'honneur, où on le pria de s'aſſeoir en attendant qu'on eût averti le Gouverneur. *Koung-tſée* ne pouvant diſſimuler la ſatisfaction dont il etoit pénétré juſqu'au fond du cœur, dit en s'aſſeyant : *en vérité,* Tſée-lou *eſt un excellent Gouverneur ; il eſt allé bien au-delà de mes eſpérances.*

Tſée-lou ne ſe fit pas attendre ; il n'eut pas plutôt appris l'arrivée de ſon Maître, qu'il ſe précipite au-devant de lui, & lui témoigne, avec ſa franchiſe ordinaire, la joie dont il eſt pénétré en le voyant. « Je vous félicite, lui dit *Koung-tſée*, de » ce que vous êtes venu à bout de ſi bien gouverner les peu- » ples qui ſont confiés à vos ſoins : vous n'avez peut-être pas » votre ſemblable dans tout le Royaume ».

« Maître, lui répondit *Tſée-lou*, j'ai tâché de mettre à profit » les bonnes inſtructions que vous m'avez données. Les paroles » que vous me dîtes lorſque je pris congé de vous pour me ren- » dre ici, ont eté le ſujet ordinaire de mes réflexions de chaque » jour ; elles ſont ſi profondément gravées dans mon eſprit, » qu'il eſt comme impoſſible que j'en perde jamais le ſouvenir.

» *Tſée-lou*, me dîtes-vous alors, *on vous charge d'un emploi*
» *des plus difficiles à remplir ; mais vous gouvernerez bien ſi*
» *vous faites exactement ce que je vais vous ſuggérer. Ayez un*
» *intérieur modeſte, & un extérieur bien réglé. Ne différez jamais*
» *au lendemain, ce que vous pouvez faire le jour même. Soyez*
» *attentif à tout ; conduiſez vos gens plutôt par l'amour que par*
» *la crainte : ſi vous êtes tel, vous autoriſerez le choix qu'on a*
» *fait de vous, & vous ſerez digne de l'honneur que vous avez*
» *reçu.*

» Ce peu de mots a eté juſqu'à préſent la regle de ma con-
» duite. Depuis trois ans que je me conduis comme vous
» me l'avez ſuggéré, je n'ai pas eu le moindre ſujet de mé-
» contentement, & j'ai tout lieu de croire qu'on eſt content
» de moi ».

Koung-tſée lui donna de nouveaux eloges, & l'exhorta à ne pas ſe démentir. Après avoir ſatisfait à tout ce que la bienſéance exigeoit de lui, il ſe remit en chemin, & paroiſſoit ne reſpirer que la joie. Ses compagnons de voyage paroiſſoient au contraire rêveurs & triſtes, comme des hommes qui auroient eu à eſſuyer quelque accident fâcheux. Il leur en demanda la raiſon. *Tſée-koung* prit la parole au nom de tous, & dit : « nous vous paroiſſons rêveurs & triſtes, & nous ſom-
» mes en effet l'un & l'autre, du moins quant à moi. La raiſon
» qui me rend tel, eſt le peu d'accord que j'ai remarqué entre
» les leçons que vous m'avez données, & la conduite que vous
» venez de tenir à l'egard de *Tſée-lou*. Je penſe à vous témoi-
» gner ma ſurpriſe, de maniere à ne pas vous offenſer ; & la
» crainte où je ſuis de dire quelque choſe qui ne vous ſoit pas
» agréable, me lie la langue, & m'empêche de parler : c'eſt
» ce qui fait que je ne parois pas auſſi ſatisfait que vous pou-
» vez l'être ».

» Expliquez-

« Expliquez-vous ſans détour, repliqua *Koung-tſée*, & ne » craignez pas que je prenne en mauvaiſe part ce que vous » pourrez me dire. Puiſque vous me l'ordonnez, reprit *Tſée-* » *koung*, je vais m'exprimer librement. Vous nous avez ſans » ceſſe témoigné du mépris, & même de l'horreur, pour cette » eſpece d'hommes qu'on appelle du nom de flatteurs; vous » nous avez fait enviſager l'adulation comme le vice le plus » oppoſé à l'honnête homme, & vous venez de flatter *Tſée-lou* » ſur ſa maniere de gouverner, avec une exagération qui paſſe » toutes les bornes. Vous êtes à peine arrivé dans le lieu de ſon » Gouvernement, que, ſans avoir vu perſonne, ſans avoir » interrogé qui que ce ſoit, & par conſéquent ſans rien ſavoir » encore ſur la conduite qu'il tient, vous vous extaſiez ſur » ſon prétendu bon gouvernement; vous voulez faire paſſer » juſqu'à nous, la prévention favorable où vous êtes à ſon egard; » & dans l'entretien que vous avez avec lui, vous le louez en » face dans les termes les plus forts. Voilà, Maître, le ſujet de » ma ſurpriſe & de l'embarras où j'etois de pouvoir vous l'ex- » primer. Mes compagnons ſont dans le même embarras que » moi, puiſqu'ils penſent de même ».

« Vous me faites plaiſir, répondit *Koung-tſée*, de me parler » ainſi à cœur ouvert; j'aime cette franchiſe, & je vais l'imiter » en vous répondant ſur le même ton. Dire de quelqu'un le » bien qu'on penſe de lui, ce n'eſt pas-là ce qu'on doit appeller » flatter. Flatter, c'eſt louer contre ſa penſée; c'eſt donner des » eloges que l'on croit n'être pas dus. Les eloges que j'ai don- » nés à *Tſée-lou*, ſont des eloges mérités; toutes les paroles » que j'ai dites à ſon occaſion, ſont des vérités, & non pas des » flatteries. Je l'ai loué en face pour l'exciter à ne pas ſe relâ- » cher dans la pratique du bien, & à faire mieux de jour en » jour, ſi cela lui eſt poſſible. C'eſt un homme ſincere & droit,

» à qui il faut parler avec droiture & sincérité, & c'est ce que
» j'ai fait. Je pense qu'il gouvernera très-bien, qu'il n'y a pas
» dans le Royaume un Gouverneur qui s'acquitte de ses de-
» voirs mieux qu'il ne fait, & je le lui ai dit. Du reste, ce n'est
» pas sans connoissance de cause que je pense si favorablement
» sur son compte. Avant que d'arriver à la ville, j'ai remarqué
» que les campagnes etoient bien cultivées; j'ai vu des arbres
» chargés de fruits, des canaux qui coupent par intervalles des
» terres où tout est mis à profit, des réservoirs pour le superflu
» des eaux dans les pluies trop abondantes, & pour servir à
» arroser dans les tems de sécheresse. J'ai vu cela; & sans
» avoir vu encore personne, sans avoir interrogé qui que ce
» soit sur la conduite des *Tsée-lou*, je l'ai loué sur son bon gou-
» vernement, parce que ce ne peut être que par l'effet d'un
» bon gouvernement qui facilite aux cultivateurs les moyens
» de travailler avec profit, en maintenant parmi eux le bon
» ordre, l'aisance & l'amour du travail, que les campagnes
» peuvent être dans l'etat où je les ai vues.

» En traversant la ville, j'ai remarqué que les rues en etoient
» propres; qu'il n'y avoit ni tumulte, ni altercations, ni que-
» relles; qu'on alloit & venoit avec décence; que les Arti-
» sans, occupés de leur travail, montroient au-dehors un
» contentement & une joie, qui sont des signes certains de la
» satisfaction du cœur. J'ai vu tout cela, & j'ai loué *Tsée-lou*.

» Parvenu à la demeure de celui qui, en qualité de Gou-
» verneur, doit être le Pere autant que le Juge du peuple, j'ai
» remarqué que les avenues etoient bordées d'arbres, pour
» mettre à couvert des ardeurs du soleil ceux qui pourroient être
» obligés d'attendre. J'ai observé que la porte, ouverte pour tout
» le monde, etoit d'un accès facile; qu'il y avoit des Officiers
» préposés pour introduire sur le champ ceux qui demandoient

» audience; & loin d'avoir vu des citoyens venir en foule s'accu-
» ser les uns les autres, j'ai eté agréablement surpris de voir la
» paix & la tranquillité régner d'elles-mêmes, sans effort ni con-
» trainte, dans un lieu où la discussion des affaires, & les intérêts
» divers de ceux qui les discutent, amenent comme nécessaire-
» ment le tumulte & le bruit. A peine avons-nous paru, que des
» hommes remplis d'honnêteté nous ont conduits avec décence,
» & même avec honneur, vers celui que nous voulions voir.
» Charmé de ce bon ordre, je n'ai pas craint de louer en face
» celui qui en etoit l'auteur. En un mot, sans avoir interrogé
» qui que ce soit, j'ai vu de mes propres yeux, dans des lieux
» qui sont sous la conduite de *Tsée-lou*, les principaux articles
» qui font preuve d'un bon gouvernement, & je l'ai loué sur
» chacun de ces articles, sans dire encore tout le bien que je
» pense de lui. Je le répete, *Tsée-lou* est un bon Gouverneur,
» un Magistrat habile, un excellent Pere de famille. Heureux
» les peuples qui sont sous sa dépendance »!

Arrivé dans le *Tchen*, il s'y livra à ses occupations ordinaires, sans que ceux qui etoient en place se missent en peine de lui donner de l'emploi. Cette indifférence de leur part ne l'inquiétoit guere; mais elle lui etoit sensible, en cela seul qu'elle mettoit obstacle à sa bonne volonté, & au desir qu'il avoit de faire du bien aux hommes : car du reste, jouissant de toute sa liberté, il pouvoit employer son tems à ce à quoi il jugeoit à propos, parce qu'il n'etoit qu'à ceux qui vouloient s'instruire en profitant de ses lumieres & de ses leçons. Il etudioit, il travailloit avec ses disciples; & faisoit de tems en tems quelques courses dans les environs, pour se délasser des fatigues de l'etude.

Il voulut un jour satisfaire sa curiosité, en voyant de ses propres yeux, & en examinant de près cet endroit de la

riviere où il y avoit un gouffre dont on n'osoit approcher sans frémir, & qui etoit inaccessible à toutes les sortes de navires, de barques ou de bateaux. A mesure qu'il s'avançoit, il apperçut un homme qui se disposoit à s'y plonger pour passer de l'autre côté. Il doubla le pas pour pouvoir être à tems de représenter à cet homme la grandeur du péril où il alloit s'exposer, & lui fit signe de s'arrêter. Quand il fut près de lui : « mon » ami, lui dit-il, vous ignorez sans doute que ce gouffre est » sans fond, & qu'on ne peut l'approcher à plus de quatre- » vingt-dix lys, à cause de la rapidité du tourbillon qui com- » mence à cette distance à entraîner tout ce qui se trouve. Les » tortues & les poissons evitent de s'approcher d'un endroit » si dangereux, & vous allez vous y précipiter ! Quelle que » puisse être votre habileté dans l'art de nager ; quelque adresse » que vous ayez, vous périrez infailliblement, & vous serez » englouti du moment que vous entrerez dans l'eau. Croyez- » moi, si vous voulez aller de l'autre côté de la riviere, faites » un grand tour, & cherchez un endroit où vous puissiez la » passer sûrement ».

Cet homme, regardant *Koung-tsée* avec un souris gracieux, le remercia de la part qu'il vouloit bien prendre à ce qui le regardoit, & l'assura qu'il pouvoit passer la riviere dans cet endroit sans être englouti, puisqu'il l'avoit déjà fait, & qu'il s'en etoit tiré sain & sauf. « Comment avez-vous acquis une » si grande adresse, lui demanda *Koung-tsée ?* Je n'ai pas plus » d'adresse que les autres hommes, lui répondit l'inconnu ; » toute mon adresse consiste dans la droiture de mon cœur, » & dans ma confiance. Ces deux vertus rendent intrépides » ceux qui les possedent. J'ai tâché de les acquérir, & avec » elles il n'est rien que je ne puisse ». *Koung-tsée*, dans une surprise pleine d'admiration, dit à ses disciples : « Mes amis,

» retenons bien ce que vient de dire cet homme, & faiſons-en » notre profit. La droiture du cœur & la confiance, triomphent » de tous les obſtacles, & raſſurent contre tous les périls ».

En arrivant dans le *Tchen*, *Koung-tſée* fut invité par *Tcheng-tſée* à ne pas prendre d'autre logis que ſa propre maiſon. Ce *Tcheng-tſée* jouiſſoit de la plus haute réputation dans le pays; on le regardoit comme un Savant & un Sage, dont on pouvoit tirer des lumieres ſur toutes ſortes d'objets, & qu'on ne conſultoit jamais ſans fruit. Quand il arrivoit quelque choſe qu'on croyoit être contre le cours ordinaire des événemens, on s'adreſſoit à lui pour en avoir l'explication.

Un jour que le Roi etoit à prendre le frais ſur l'une des terraſſes de ſon jardin, il vit un oiſeau de proie qui lui ſembla différent de tous ceux qu'il avoit vus juſqu'alors, en ce qu'il paroiſſoit avoir trois ailes. Sa maniere de voler avoit quelque choſe d'extraordinaire; il le contempla pendant quelque tems, & le fit remarquer à ceux qui etoient avec lui, en leur ordonnant de ne pas le perdre de vue, & de ſe le procurer mort ou vif. L'oiſeau ne les fit pas beaucoup attendre; il s'arrêta tout-à-coup ſur le toit du corps-de-logis où etoit la ſalle du trône, d'où, après s'être un peu repoſé, prenant ſon eſſor pour s'envoler ailleurs, il tomba ſans vie ſur l'eſcalier du perron qui etoit à l'entrée du Palais. Perſonne n'oſa mettre la main ſur lui, qu'on n'eût donné avis au Roi de ce qui venoit d'arriver, de peur qu'il ne crût que, pour eviter tout embarras, on avoit pris le parti de ſubſtituer un autre oiſeau à celui qu'on avoit ordre de lui apporter.

On l'examina à loiſir. Ce qui, de loin, paroiſſoit une troiſieme aile, n'etoit autre choſe que les plumes d'une fleche, dont il etoit percé de part en part, & qui lui avoit donné le coup de la mort: mais cette fleche etoit toute différente de

celles dont on se servoit alors; elle etoit armée d'une pierre dure & affilée, au lieu d'une pointe de fer, & le bois en etoit singulier. Tout cela fut rapporté au Roi, & ce Prince envoya sur le champ chez *Tcheng-tsée*, pour l'inviter à venir voir cet oiseau, inconnu dans le pays, afin de tirer de lui des lumieres nécessaires pour savoir à-peu-près de quelle région il pouvoit être.

Tcheng-tsée s'excusa auprès des envoyés sur son ignorance en ce genre; mais, ajouta-t-il, j'ai dans ma maison un hôte beaucoup plus en etat que moi de satisfaire Sa Majesté sur ce qu'elle veut savoir; & en même tems il pria *Koung-tsée* de suivre les députés, & de vouloir bien se prêter de bonne grace à tout ce qu'on exigeroit de lui. *Koung tsée* y consentit. Arrivé à l'endroit, il y trouva le Roi qui examinoit lui-même cet oiseau. Il l'examina après lui, & le reconnut pour être un *sun*, c'est-à-dire un oiseau de la classe des eperviers, dont l'instinct est de s'abstenir de faire la guerre aux oiseaux lorsqu'ils sont en amour, & de les respecter lorsqu'ils sont sur leurs couvées, quoique, hors de ce tems, il leur donne la chasse & en fasse sa nourriture. « Cette espece d'oiseau de proie, dit-il, est originaire du pays de *Sou-chen*, au nord de la Tartarie : il n'en vient » guere dans nos climats. Pour ce qui est de la fleche armée d'une » pierre dure au lieu d'une pointe de fer, elle est tout-à-fait » semblable à celle dont *Ou-ouang* fit présent au Prince en » faveur duquel il erigea en Royaume le pays de *Tchen*, lorsqu'après avoir eteint la Dynastie des *Chang*, il donna des fiefs » aux principaux de ceux qui l'avoient aidé dans sa glorieuse » expédition. Cette fleche avoit un pied & un pouce de longueur, sans y comprendre l'armure de pierre; elle fut donnée » comme le signe distinctif de la souveraineté de celui qui fut » créé premier Roi de *Tchen*. Faites chercher, Seigneur, dans vos

» magaſins d'armes : peut-être que, malgré les différentes révo-
» lutions qui ſont arrivées depuis l'erection de votre Royaume,
» cette fleche aura eté conſervée. Si on la retrouve, nous la
» comparerons avec celle qui a donné la mort à cet oiſeau, &
» nous en conclurons que le Ciel favoriſe votre Majeſté, puiſ-
» qu'il fait tomber entre ſes mains le ſigne authentique de la
» ſouveraineté dans le pays où vous régnez. Nous en conclu-
» rons encore que le Ciel, en renouvellant en votre faveur le
» bienfait dont il gratifia le premier des Princes qui vous ont
» précédé dans la ſouveraineté de *Tchen*, exige de vous la
» même reconnoiſſance ; & cette reconnoiſſance, vous ne pou-
» vez la lui témoigner que par l'accompliſſement des devoirs
» qui ſont impoſés à tous ceux qui, comme vous, ſont elevés
» au-deſſus du commun des hommes ».

Le Roi ecouta avec attention le diſcours de *Koung-tſée ;* il fit chercher parmi ſes antiques, & l'on y trouva en effet une fleche parfaitement ſemblable à celle de l'oiſeau de proie. Il en prit occaſion de louer la ſcience du Philoſophe de *Lou ;* mais ce fut-là tout. Il ne changea pas de conduite à ſon egard ; & loin de ſe corriger de ſes vices, & de mettre quelque ordre aux affaires du Gouvernement, il n'en devint que plus orgueilleux & moins attentif.

Le Gouvernement n'etoit pas mieux réglé dans le Royaume de *Soung ;* tout y etoit dans le plus grand déſordre. Quelques hommes en place, du nombre de ceux que *Koung-tſée* comptoit parmi ſes amis, lui députerent en ſecret, pour le prier de ſe rendre inceſſamment auprès d'eux, afin d'aviſer enſemble aux moyens de remédier aux maux qui affligeoient l'Etat. *Koung-tſée* ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer de ſe rendre à leurs inſtances ; & ſuivi de trois ou quatre diſciples, il ſe mit en chemin, déguiſé en homme du plus bas etage, pour aller au

plutôt où il etoit appellé. Quelque diligence qu'il pût faire, il ne lui fut pas possible de joindre ses amis; il fut obligé de revenir sur ses pas, & courut même risque de la vie le long du chemin. Les disciples qui l'accompagnoient, obligés de fuir comme lui, avoient pris une autre route, après être convenus ensemble du jour qu'ils devoient entrer dans la Capitale de *Tchen*. *Koung-tsée* y arriva le premier; & ne voulant point entrer dans la ville qu'il n'eût vu quelqu'un de ses compagnons, il se tint pendant quelque tems aux environs de la porte orientale, regardant de côté & d'autre d'un air distrait, sans faire attention à ce qui se passoit autour de lui. Quelqu'un qui sortoit de la ville, l'apperçut dans cet etat; frappé de sa figure & de la contenance qu'il tenoit, il cherchoit à part-soi quel pouvoit être cet etranger. A mesure qu'il avançoit, il rencontra *Tsée-koung*, qui, de son côté, cherchoit à découvrir ses compagnons. « Vous paroissez en peine de quelque chose, lui dit-il, & l'on » diroit, à vous voir, que vous cherchez quelqu'un. Si c'est un » etranger qu'on vous ait adressé, vous le trouverez près la » porte orientale : c'est un homme de la plus haute taille, & » d'une figure tout-à-fait extraordinaire. Il est embarrassé de sa » personne comme un chien qu'on auroit mis à la rue : allez » vîte le tranquilliser par votre présence ».

Tsée-koung le remercia, & se hâta de rejoindre son Maître. Après l'avoir salué, il lui répeta mot pour mot ce qu'il venoit d'entendre à son occasion. « Cet homme, lui répondit *Koung-* » *tsée* en souriant, a mieux dit qu'il ne pense. Il a raison de me » comparer à un chien; j'ai la fidélité de cet animal, & je suis » traité de même. Mais n'importe : de quelque maniere que les » hommes se conduisent à mon egard, je ne me départirai pas » de l'affection que je leur porte, & je tâcherai toujours de » leur faire tout le bien qui dépendra de moi. Si je ne recueille

» pas

» pas de mes travaux les fruits que je ferois en droit d'en atten-
» dre, j'aurai du moins la consolation d'avoir rempli ma tâche».

La tâche qu'il croyoit devoir remplir, n'etoit autre que l'enseignement de l'ancienne doctrine. Il l'expliquoit, il la prêchoit, il employoit tous les moyens qui dépendoient de lui pour l'inculquer à ses contemporains, & les engager à en pratiquer les salutaires maximes. Persuadé que le Ciel, en lui donnant la vie, l'avoit spécialement chargé de cette importante fonction, il s'en acquittoit de son mieux dans les différens petits Etats qui partageoient alors l'Empire. Les fatigues & toutes les incommodités inséparables des voyages; les traverses, les contradictions, les dérisions & les mépris qu'il essuyoit quelquefois, n'etoient pas capables d'ebranler sa constance. Echappé d'un péril, il s'exposoit à un autre; rebuté dans un endroit, il se transportoit ailleurs; & s'il n'y etoit pas mieux accueilli, il revenoit sur ses pas, faisoit de nouvelles tentatives, se retiroit encore pour revenir de nouveau.

Telle fut à-peu-près la conduite qu'il tint en particulier pendant les trois années qu'il consacra à l'instruction de ceux du Royaume de *Tchen*. Dans les intervalles de ces trois années, il parcourut alternativement le *Ouei*, le *Soung*, le *Tsai*, le *Yé*, & tous les intermédiaires, accompagné de trois ou quatre de ses disciples, à moins que les circonstances ne lui permissent de se faire accompagner d'un plus grand nombre, ou ne l'obligeassent de n'avoir qu'un ou deux compagnons. Après un très-court séjour dans ces différens Royaumes, il revenoit dans le *Tchen*, où, par maniere de délassement, il donnoit dans la maison de son ami *Tcheng-tsée*, des leçons publiques sur l'Histoire & les *King*. Mais les tems etoient trop mauvais, pour qu'il pût jouir d'un peu de repos. Lorsqu'il avoit moins lieu de s'y attendre, on venoit l'interrompre à propos de rien, ou on l'engageoit à quelque

petit voyage, en lui faisant espérer qu'il pourroit être utile à quelqu'un : l'espérance d'être utile, etoit la regle de sa conduite, & le mobile de toutes ses actions. On vint lui dire que le désordre régnoit dans le pays de *Pou*, depuis que son disciple *Tsée-lou* etoit sorti de charge. Celui qu'on lui avoit donné pour successeur, etoit un traître qui ne tarda pas à lever l'etendard de la révolte. Il etoit lié d'intérêt avec un *Tay-fou* rebelle, & entraîna dans son parti la plupart de ceux qui etoient confiés à ses soins.

A cette nouvelle *Koung-tsée* se détermina à se transporter sur les lieux, accompagné de *Tsée-lou* son disciple, & d'un petit nombre d'autres. Il crut qu'il suffisoit de se montrer pour ramener la tranquillité parmi des hommes qui en connoissoient tout le prix, parce qu'ils en avoient ci-devant goûté toutes les douceurs ; il se trompa. Les Grands de *Pou* ne connoissoient plus de frein ; ils etoient armés les uns contre les autres, & les rebelles paroissoient les plus forts. A peine ceux-ci eurent appris que *Koung-tsée* & *Tsée-lou* venoient chez eux pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, qu'ils envoyerent des soldats à leur rencontre pour se saisir de leurs personnes, & les combattre, s'ils résistoient. Heureusement pour nos Philosophes, *Koung-yang-jou*, qui avoit eté lui-même disciple de *Koung-tsée*, fut instruit à tems de ce qui se tramoit contre eux ; il s'arma, & arma quelques-uns de ses amis, & vint délivrer son ancien Maître du danger où il etoit exposé. « Le *Ming*, » lui dit il en l'abordant, a si bien arrangé les choses, que je » me trouve à portée de vous défendre contre quiconque osera » vous manquer. Je vais, l'épée à la main, vous ouvrir un pas» sage, ou pour retourner sur vos pas, ou pour vous rendre » où vous voulez aller ».

Koung-tsée, prévoyant que toutes les tentatives qu'il pourroit

faire auprès de gens ainſi déterminés, ſeroient pour le moins inutiles, prit le parti du retour, comme etant le plus sûr. Les rebelles, qui ne vouloient, au fond, que l'empêcher d'aller chez eux, n'y mirent aucun obſtacle ; & *Koung-yang-jou*, autant pour lui faire honneur, que pour pourvoir à ſon bien-être & à ſa ſureté le long de la route, le fit accompagner par cinq chars remplis d'hommes & de proviſions.

Le danger auquel il venoit d'echapper avec tant de peine, ne l'empêcha pas de s'expoſer, bientôt après, à de nouveaux périls. Les diſciples qu'il avoit dans les Royaumes de *Yé* & de *Tſai*, perſuadés que ſa préſence etoit néceſſaire dans leur pays, lui firent les plus fortes inſtances pour l'engager à s'y rendre. Il ne crut pas pouvoir ſe refuſer à leurs empreſſemens, & entreprit ces nouveaux voyages, quoique les circonſtances fuſſent des plus critiques, les gens de guerre & les brigands infeſtant preſque tous les lieux par où il devoit paſſer. Il alla d'abord dans le Royaume de *Yé*. Le Roi, à qui il fut préſenté, le reçut aſſez froidement. Il lui fit quelques interrogations ſur ſa maniere de vivre, ſur le nombre de ſes diſciples, & ſur quelques autres objets de nulle importance. Il evita avec une affectation marquée, de le faire parler ſur les ſciences & le gouvernement. *Koung-tſée* comprit par cette premiere audience, que ce Prince ne penſoit à rien moins qu'à ſe ſervir de lui ; il ne ſe trompa pas. Cependant, pour n'avoir rien à ſe reprocher, il lui fit dire qu'il etoit diſpoſé à lui conſacrer ſon tems & ſes ſervices dans tous les emplois qu'il voudroit bien lui confier ; il n'eut pour réponſe que des paroles vagues. Le peu de tems qu'il reſta dans le *Yé*, il l'employa à renouveller dans l'eſprit de ſes diſciples le ſouvenir de ce qu'il leur avoit appris lorſqu'ils etoient à ſa ſuite. Il partit de là pour aller au *Tſai* : quand il fut près de la riviere, il trouva le pays inondé. Les eaux n'etant point encore rentrées

dans leur lit, il n'osa pas s'exposer à aller plus loin, sans savoir, du moins à-peu-près, où on pouvoit les passer sans danger. Il fit prendre les devans à *Tsée-lou* pour s'en informer. *Tsée-lou* n'eut pas fait quelques pas, qu'il apperçut deux hommes qui, à la queue d'une même charrue, sembloient s'entretenir tout en labourant; il alla droit à eux. « Mes amis, leur dit-il en » les abordant, je suis l'un des disciples du Sage *Koung-tsée;* » notre Maître voudroit aller dans le pays de *Tsai;* dites-moi, » je vous prie, s'il y a quelque endroit près d'ici où nous puis- » sions passer la riviere à gué ».

« Nous n'en connoissons aucun, lui répondirent-ils; tout est » inondé. Si vous voulez nous en croire, vous n'irez pas plus » loin; le désordre, & le désordre le plus affreux, regne dans » le *Tsai;* la vertu n'y a plus d'asyle, le vice y est couronné. » Nous en sommes sortis pour nous soustraire à la persécution des » méchans, & nous menons ici une vie tranquille, en labourant » la terre de nos propres mains. Notre travail ne nous empêche » pas de cultiver la Sagesse. Nous nous trouvons ensemble le plus » souvent que nous pouvons; nous nous entretenons de ce qui » faisoit ci-devant l'objet de notre etude : la journée finie, nous » nous rendons dans le sein de notre famille, où, par maniere » de délassement, nous donnons quelques quarts-d'heure à la » lecture, ou à des réflexions sur ce que nous avons lu. Du » reste, nous laissons aller le monde comme il va, sans nous » mettre en peine de le réformer. Dans le malheureux tems où » nous vivons, le parti le plus sûr est de ne pas se mêler des » affaires des autres, de rester inconnu, & de ne penser qu'à » soi : c'est celui que nous avons pris, & nous nous en trou- » vons bien. Faites-en de même, & dites à votre Maître d'en » faire autant ».

On peut croire que *Tsée-lou* rendit mot pour mot ce qu'il

Helman, Sculp.

venoit d'entendre, & qu'en conséquence *Koung-tſée* & ſes compagnons de voyage, s'informerent de ce que c'etoit que ces deux hommes, qui, ſous un habillement ruſtique, cachoient leur véritable condition. Ils apprirent que l'un des deux ſe nommoit *Tchang-tſiu*, & l'autre *Kié-nio*, & qu'ils etoient de la ſecte de *Lao-tſée*. Ce trait d'hiſtoire, très-peu important en lui-même, eſt un de ceux qu'on a tranſmis à la poſtérité dans toutes ſes circonſtances. *Koung-tſée* etoit dans la ſoixante-deuxieme année de ſon âge, & *Ngai-koung* dans la cinquieme de ſon regne, la quarante-huitieme du cycle ſexagénaire, dénommée *ſin-hai*. Le lieu où les deux Philoſophes ſectaires labouroient la terre, s'appelloit alors du nom général de *Hoang-tcheng-chan*, près du bourg nommé aujourd'hui *Yé-hien*, de la dépendance de *Ngan-yang-fou*, de la Province du *Ho-nan*. La riviere coule à l'eſt de cet endroit, à la diſtance de dix *lys*. On y a conſtruit un pont, qu'on a nommé *Ouen-tſin-kiao*, c'eſt-à-dire, *Pont de l'enquête du paſſage à gué*, en mémoire de ce que ce fut là que *Koung-tſée*, voulant paſſer la riviere, s'arrêta pour attendre la réponſe de ſon diſciple *Tſée-lou*, qui avoit pris les devans pour s'informer de l'endroit précis où on pouvoit la paſſer ſans danger. Le conſeil de *Tchang-ſiu* & de *Kienio* ne fit pas changer de réſolution à nos voyageurs; ils paſſerent la riviere, continuerent leur route, & arriverent au *Tſai*, d'où, après avoir terminé les affaires pour leſquelles ils y avoient eté appellés, ils revinrent dans le Royaume de *Tchen*.

Le Roi avoit fait conſtruire, non loin de ſon Palais, un *Ling-yang-tai*, ou Obſervatoire, pour lequel il avoit dépenſé des ſommes conſidérables. Les Officiers qu'il avoit chargés de veiller ſur l'ouvrage, ne s'etant pas acquittés de leur devoir à ſon gré, il avoit, dans le premier accès de ſa colere, porté un arrêt de mort contre trois d'entre aux, qui lui parurent plus

coupables que les autres, articulant expreſſément qu'ils ſeroient exécutés au bas du *Ling-yang-tai* , afin que le peuple fût inſtruit du ſujet pour lequel on les faiſoit mourir. Le jour où cette tragique ſcene devoit avoir lieu , il alla en perſonne à l'Obſervatoire pour en être témoin. En attendant le moment de l'exécution , il lui vint en penſée de ſavoir ſi cet Obſervatoire étoit fait à l'inſtar de ceux des Fondateurs de la Dynaſtie des *Tcheou*. Il s'en informa auprès de ſes Courtiſans. Aucun ne fut en etat de lui répondre ; mais l'un d'entre eux lui dit qu'il y avoit actuellement dans ſa Capitale un homme très-verſé dans la ſcience de l'Antiquité, qui pourroit lui donner ſur cet article tous les eclairciſſemens qu'il deſireroit; que cet homme avoit déjà paru devant Sa Majeſté en qualité de Sage , & qu'il etoit connu par-tout ſous le nom de *Philoſophe du Royaume de Lou*. C'eſt *Koung-tſée* , reprit le Roi ; *qu'on aille ſur le champ l'inviter , de ma part , à ſe rendre ici*. Il fut obéi, & *Koung-tſée* ne tarda pas à paroître. Le Roi ſortit de la ſalle , & vint juſques ſur la plate-forme pour le recevoir & lui faire honneur.

« Maître , lui dit-il , je vous ai invité à venir voir le *Ling-*
» *yang-tai* qui vient d'être achevé : vaut-il bien celui des *Tcheou*,
» conſtruit par *Ouen-ouang ?* Examinez-le à loiſir , & vous me
» direz ce que vous en penſez. Il m'en a coûté de bien grandes
» ſommes pour le rendre tel qu'il eſt ; & encore n'eſt-il pas
» tout-à-fait à ma fantaiſie. Les Officiers que j'avois chargés
» de veiller ſur l'ouvrage & ſur les ouvriers , ſe ſont négligés
» au point que je me ſuis vu contraint de condamner à mort
» trois des principaux : on va leur faire ſubir la peine due à
» leur négligence. *Ouen-ouang* fut-il obligé d'en venir à de
» pareilles extrémités » ?

« Seigneur , répondit *Koung-tſée* , le *Ling-yang-tai* que

» *Ouen-ouang* fit conſtruire, etoit pour l'uſage, & non point » pour la parade ; rien de ce qui eſt néceſſaire n'y man» quoit. On ne fut pas plutôt inſtruit du projet qu'il avoit » formé de le conſtruire, que ſes Sujets de tous les etats s'em» preſſerent à le ſeconder dans ſes vues, & à lui fournir, » chacun, ſuivant ſes facultés & ſes talens, ce qui etoit néceſ» ſaire ou utile pour l'exécution. Tout ſe fit ſans tumulte, paci» fiquement & avec une entiere cordialité : c'etoient des en» fans chéris qui travailloient pour un pere qu'ils aimoient ten» drement ; comment auroit-il pu arriver que quelqu'un d'entre » eux eût mérité la mort ? *Ouen-ouang* faiſoit trop de cas de » la vie des hommes, pour croire qu'il lui etoit permis de » diſpoſer à ſon gré de celle du moindre de ſes Sujets ; il lui » falloit des crimes, & des crimes avérés, pour qu'il ſe détermi» nât à condamner quelqu'un à mort. Ce n'etoit ni dans l'accès » d'une colere, ni par humeur, ni par caprice, ni à la hâte, qu'il » portoit ſon jugement ; il faiſoit examiner, il examinoit lui» même ; & quand il avoit conſtaté le délit, il interrogeoit la » loi, & ne parloit que d'après elle ».

Le Roi, qui craignoit que ce Philoſophe etranger ne lui dît quelque vérité qu'il ne feroit pas bien-aiſe d'entendre, changea de diſcours ; & ſous prétexte d'examiner tout ce qui etoit dans le nouvel edifice, il rentra dans la ſalle ſans attendre qu'il repliquât. Le peu qu'il avoit eu la complaiſance d'entendre, ne fut pas ſans effet ; il fit naître dans ſon cœur des ſentimens plus humains ; il eut honte d'avoir porté un jugement ſi ſévere & ſi précipité, contre des hommes qui, n'etant coupables d'aucun crime capital, auroient eté ſuffiſamment punis de leur négligence par quelque réprimande en termes un peu forts, ou par une amende pécuniaire en forme de dédommagement. Pour réparer ſa faute, il ordonna ſur le champ qu'on ſuſpendît

l'exécution ; & le moment d'après il accorda la grace entiere.

Environ vers ce même tems, le Roi de *Ou* etant à s'amuser dans l'un des *Tings* ou Pavillons de son Palais, apperçut un oiseau singulier, planant dans les airs, à la portée de la vue, & sans s'ecarter du voisinage des bâtimens royaux, comme s'il eût voulu les reconnoître l'un après l'autre ; son plumage etoit d'un rouge vif, & il tenoit dans son bec un fragment de quelque chose qu'on avoit peine à distinguer. Après avoir plané quelque tems, il se rabattit dans la cour même qui donnoit entrée au pavillon, & sembloit attendre qu'on vînt lui arracher ou lui demander ce qu'il portoit, pour reprendre son vol. Le Roi sortit de l'appartement où il etoit, pour voir de plus près ce phénomene. A peine fut-il à portée, que l'oiseau lâche sa proie, prend son essor, & d'un vol rapide s'éloigne d'un lieu où il ne devoit que se montrer & disparoître.

Ce qu'il avoit laissé tomber, fut apporté au Roi, qui le fit examiner & l'examina lui-même avec beaucoup d'attention ; mais ni lui, ni aucun de ceux qu'il consulta, ne purent découvrir autre chose, sinon que c'etoit le fragment d'une lame d'or, sur laquelle il y avoit des caracteres différens de ceux qu'on connoissoit, & qui etoient alors en usage. Après avoir tenté inutilement de deviner ce que ce pouvoit être, un des Courtisans dit au Roi qu'il n'y avoit que le Philosophe de *Lou* qui fût en etat de donner là-dessus quelque eclaircissement, parce qu'il etoit le seul qui possédât à fond la science de l'Antiquité. « Je suis en relation, ajouta-t-il, avec quelques-uns de ses dis- » ciples, qui m'ont dit que leur Maître faisoit actuellement » son séjour dans le Royaume de *Tchen.* N'importe, répondit » le Roi ; qu'on envoie quelqu'un de ma part lui porter ce » morceau de métal ; & en lui exposant la maniere dont j'en suis » devenu possesseur, qu'on le prie d'examiner ces caracteres,

» dont

» dont on voit encore l'empreinte, d'en donner l'explication, » si cela se peut, & de dire sur-tout ce qu'il faut penser de » cet evénement ». L'ordre du Roi fut exécuté sans délai; le Courier, chargé du dépôt sur lequel on souhaitoit des eclaircissemens, arriva chez *Koung-tsée*, lui exposa sa commission, & en reçut cette réponse :

« Rapportez au Roi que le fragment de métal qu'un oiseau » singulier lui a apporté, est une partie de la lame d'or que le » grand *Yu* portoit toujours sur lui pour s'exciter à la pratique de » ses devoirs, en jettant les yeux sur les caracteres qu'il y avoit » fait graver. Ces caracteres, dont il ne reste qu'une partie à » demi effacée par le tems, disoient : *c'est par l'ordre du Ciel que* » *je regne, & je ne regne que pour seconder le Ciel, qui veut* » *procurer aux hommes tout ce qui peut contribuer à leur bon-* » *heur. Puisque j'ai eté choisi pour seconder le Ciel, je dois* » *entrer dans ses vues, & ne rien oublier de ce qui dépend de* » *moi pour rendre heureux les peuples qui sont confiés à mes* » *soins. Pendant la vie, nous ne sommes qu'etrangers sur la terre,* » *à la mort nous retournons d'où nous sommes venus.*

» Ajoutez de ma part, continua *Koung-tsée*, que la tradi- » tion est que le grand *Yu* sentant approcher sa fin, fit cacher » dans la montagne voisine le trésor dont votre Maître vient » de faire l'acquisition. La maniere tout-à-fait extraordinaire » dont il en est devenu possesseur, est une marque que le Ciel » le prend, lui & son Royaume, sous sa protection, s'il se » conduit en conformité de la doctrine exprimée par les carac- » teres que le grand *Yu* fit graver sur la lame d'or. Voilà tout » ce que je puis vous dire en eclaircissement de ce que vous » m'avez demandé ».

Satisfait de cette réponse, le Courier retourna précipitamment sur ses pas pour en rendre compte à celui qui l'avoit

envoyé. La réponse & l'evénement qui l'avoit occasionnée, ne tarderent pas à être divulgués ; ce fut pendant quelque tems l'histoire du jour : on la racontoit de tous côtés ; & chacun, en la racontant, y ajoutoit quelque chose du sien, en bon ou en mauvais présage, suivant qu'il etoit affecté pour ou contre le Royaume de *Ou.* Elle parvint jusqu'au Royaume de *Tchou. Tchao-ouang*, qui etoit alors sur le trône, en prit occasion d'appeller *Koung-tsée* dans ses Etats. Il avoit souvent oui parler de lui, & depuis long-tems il avoit une forte envie de l'avoir auprès de sa Personne, & de se l'attacher. *Tsai-yu*, l'un des disciples de notre Sage, etoit alors à portée d'être consulté ; le Roi le fit appeller, & lui dit : « tout ce qu'on m'a » rapporté du mérite de votre Maître, m'a inspiré le desir » de l'inviter à venir s'etablir dans la Capitale de mes Etats, où » je me propose de lui confier les emplois les plus honorables, » & de me servir de ses lumieres dans les affaires qui concer- » nent le Gouvernement. Faites-lui savoir mes intentions ; & » en les lui annonçant, n'oubliez pas de l'assurer qu'il recevra » dans ma Cour tous les honneurs & tous les avantages que je » pourrai lui procurer. Dès aujourd'hui je donnerai mes ordres » pour qu'on ait à préparer la maison qu'il doit habiter, & » l'equipage que je lui destine. Je veux que votre Maître jouisse » ici de tout ce qui pourra contribuer à le satisfaire ».

« Seigneur, lui répondit *Tsai-yu*, vous ne rendez pas justice à » mon Maître, si vous croyez l'attirer par l'appât des honneurs » & des richesses. Il méprise les richesses, & n'ambitionne point » les honneurs. Si quelquefois il a eté dans l'abondance ; s'il a exer- » cé des emplois relevés, ç'a eté sans intrigues comme sans dé- » dain. Il ne se regardoit que comme le simple dépositaire des » biens dont il jouissoit ; il n'envisageoit les dignités auxquelles » il etoit parvenu, que comme des fardeaux qu'il etoit chargé » de porter pour le soulagement des autres. Toute son ambition

» se borne à répandre la saine doctrine des Anciens, & à faire » pratiquer les salutaires maximes qu'elle enseigne. Il y a long-» tems que j'ai le précieux avantage d'être au nombre de ses » disciples; j'ose assurer à votre Majesté que je n'ai pas en-» tendu de lui une seule parole qui ne tendît à inspirer la sa-» gesse, l'amour des hommes, la justice & la vertu. Le néces-» saire lui suffit; & si le nécessaire vient à lui manquer, comme » il est arrivé plus d'une fois, il est aussi content que s'il etoit » dans l'abondance de tout.

» Lorsqu'il a exercé des emplois honorables dans les diffé-» rens lieux qu'il a parcourus, il ne vouloit des revenus, ap-» pointemens ou honoraires qui y etoient attachés, que ce » qu'il lui en falloit pour vivre dans la décence de son etat: » c'est la raison pour laquelle il a plutôt amoindri que grossi son » patrimoine. Mais il est très-riche, parce qu'il ne desire rien. » Il partage son tems entre l'etude, l'instruction & les voya-» ges. Il ne s'arrête que dans les lieux où il espere pouvoir se » rendre utile; & il en sort pour aller ailleurs, aussi-tôt que son » espérance est frustrée, ou que son objet est rempli.

» Il a mis sous le joug du devoir, les passions qui ont cou-» tume d'asservir la plupart des autres hommes; & son égalité » dans les différens accidens de la vie, est un indice non équi-» voque que son intérieur est des mieux réglés. Pour ce qui » est de sa conduite extérieure, tous ceux qui l'ont vu de près, » & qui sont les témoins ordinaires de ses actions, assurent » qu'elle est irréprochable. Son domestique n'est pas moins bien » réglé que sa propre personne. Son epouse n'oseroit porter » des habits brillans, tels qu'en ont les autres femmes de sa » condition, & sa concubine n'en porte que de toile: l'une » & l'autre sont toujours très-modestement vêtues. Ses equi-» pages, ses ameublemens, tout chez lui est dans la plus grande

» ſimplicité. Sa nourriture eſt des plus frugales ; & cette fru-
» galité s'etend ſur ceux dont l'entretien eſt à ſa charge, &
» jusqu'à ſes animaux domeſtiques. Du reſte, ce n'eſt point
» par le motif d'une ſordide epargne qu'il en agit ainſi ; c'eſt
» uniquement pour modeler ſa conduite ſur ſa doctrine, &
» pratiquer le premier ce qu'il enſeigne aux autres. En un
» mot, je crois qu'on peut aſſurer que ſa bouche, ſes yeux
» & ſes oreilles, n'ont jamais eté ſouillés par rien de déshon-
» nête. Je vous dis tout cela, Seigneur, moins pour vous don-
» ner une idée de ſa vertu, que pour vous faire entendre que
» s'il vient dans votre Royaume, ce ne ſera point en vue
» d'y être elevé aux honneurs, ni d'acquérir des richeſſes. J'ai
» entendu avec plaiſir, lui répondit le Roi, le détail dans
» lequel vous êtes entré ſur le compte de votre Maître ; je
» ſais à préſent à quoi m'en tenir. Vous pouvez lui annoncer
» de ma part toutes les ſatisfactions qui ſeront de ſon goût ».

L'invitation du Roi de *Tchou* ne pouvoit être faite plus à propos : *Koung-tſée*, négligé dans le *Tchen*, & preſque entiérement oublié de ceux même qui l'y avoient reçu avec toutes les démonſtrations de la plus parfaite bienveillance & du plus profond reſpect, avoit déjà pris la réſolution de s'en eloigner, & s'etoit retiré à *Tcheng-fou*, ville ſituée dans cette extrémité du Royaume de *Tchen* qui confinoit au Royaume de *Ou*. Là, en attendant que les circonſtances le déterminaſſent pour le lieu où il devoit aller, il s'occupoit avec ſes diſciples, de la lecture & de ſes autres exercices accoutumés : mais, comme il n'avoit pas eu la précaution de ſe munir des choſes néceſſaires pour un ſéjour de quelque durée, il commençoit à n'avoir pas de quoi vivre. Quelques-uns de ſes diſciples s'etoient détachés pour aller avertir ſes amis de l'etat où il ſe trouvoit, & en tirer quelque ſecours. Ce fut en même tems que ces

ſecours arriverent, qu'arriva auſſi le député de *Tſai-yu*, qui l'invitoit à ſe rendre au plutôt au Royaume de *Tchou*, où i etoit deſiré avec empreſſement, & attendu avec impatience.

Sur cette agréable nouvelle, il ſe mit en chemin, bien eloigné de prévoir la cruelle epreuve à laquelle il alloit être ſoumis. Il n'eut pas fait quelques *lys*, qu'il ſe vit inveſti par une troupe de ſoldats mis en embuſcade par les *Tay-fou* des Royaumes de *Tchen* & de *Tſai*. Ces deux *Tay-fou* le faiſoient obſerver depuis qu'il s'etoit retiré à *Tcheng-fou*; ils craignoient qu'il n'allât donner le ſecours de ſes conſeils à quelqu'un des Rois leurs ennemis. Leur crainte augmenta quand ils apprirent qu'il etoit appellé par le Roi de *Tchou* : « *Koung-tſée*, dirent-» ils entre eux, connoît parfaitement le fort & le foible de » nos deux Royaumes; le Roi de *Ou*, aſſez puiſſant par lui-» même, nous menace egalement; il n'attend qu'une occa-» ſion favorable pour nous déclarer la guerre & nous ecraſer. » Si, par le moyen de *Koung-tſée*, dont il a quelques diſ-» ciples dans ſa Cour, il vient à bout de mettre le Roi de » *Tcheou* dans ſon parti, c'en eſt fait des Etats de *Tchen* & » de *Tſai*. Détournons ce malheur, puiſqu'il eſt en notre pou-» voir de le faire; ſerrons de ſi près le Philoſophe de *Lou*, » gardons ſi bien les environs du lieu qu'il habite, qu'il ne » puiſſe ni avancer ni reculer ».

Ce fut à quoi ils ſe réſolurent, & ce qu'ils exécuterent avec la derniere cruauté. On prétend que *Koung-tſée* & ſes compagnons furent ſept jours entiers ſans prendre d'autre nourriture que quelques racines ſauvages, qu'ils trouvoient même avec peine & en très-petite quantité, dans le lieu où ils étoient ſi etroitement gardés. L'on ajoute que *Koung-tſée* ne perdit rien de ſa tranquillité ordinaire, qu'il avoit un viſage ſerein & riant, qu'il liſoit, expliquoit, faiſoit des vers, chantoit même,

& jouoit du *kin*, comme il avoit coutume de le faire dans la salle des exercices, ou dans sa propre maison ; tandis que ceux de sa suite, exténués de faim, avoient à peine la force de se mouvoir. L'espérance d'être bientôt délivrés, les soutenoit encore. L'un des leurs avoit trouvé le moyen de s'echapper, pour aller donner avis de ce qui se passoit, à celui qui avoit invité leur Maître de la part du Roi de *Tchou*. Ce Prince ne fut pas plutôt instruit, qu'il envoya des troupes au secours des assiégés ; mais ces troupes n'arriverent que dans le courant du septieme jour. Comme elles tardoient à venir, & que d'ailleurs on n'avoit aucune preuve qu'elles arriveroient, *Tsée-lou* avoit eté tenté plus d'une fois d'aller, le sabre à la main, pour s'ouvrir un passage à travers ceux qui les tenoient ainsi bloqués ; mais *Koung-tsée*, par des paroles pleines de douceur, s'etoit toujours opposé à sa fougue. « Mon cher *Tsée-lou*, lui avoit-il dit, ce que vous voulez faire est contre » toutes les regles de la prudence, & tient du désespoir. Vous » exposer à une mort certaine, sans espérance d'aucun fruit » pour vous ou pour les autres, seroit une action indigne d'un » homme qui veut acquérir la sagesse. Soumettons-nous avec » résignation aux décrets du *Tien* ; & puisque le *Tien* a résolu » la rude epreuve où nous nous trouvons, subissons-la sans » murmure, & attendons de sa bonté qn'il daigne la faire » cesser ».

Dans l'un des momens où l'impatience de ce même *Tsée-lou* etoit sur le point d'eclater : « *Tsée-lou*, lui dit *Koung-tsée*, » c'est à présent le tems de montrer les progrès que vous avez » faits dans l'etude de la sagesse. Si vous n'êtes pas aussi ré» signé que vous l'etiez, ou paroissiez l'être, avant le funeste » evénement qui nous retient ici, vous ne différez pas de » l'homme ordinaire, & vous avez perdu votre tems à ma suite.

» N'oubliez pas le motif qui vous engagea à vous attacher à » moi ; ne vous laiſſez point abattre ; ſupportez courageuſe- » ment une diſgrace à laquelle vous n'avez pas donné lieu. » Elle va finir, d'une maniere ou d'autre : car, ou nous allons » ceſſer de vivre, exténués par la faim, & alors nous mour- » rons avec la conſolation d'avoir rempli juſqu'au bout notre » pénible tâche ; ou nous allons être délivrés. Car pour peu de » diligence qu'ait faite celui qui eſt allé implorer pour nous les » ſecours du Roi de *Tchou*, il ne doit pas tarder à être de re- » tour ; & alors, ſatisfaits de nous-mêmes, nous irons gaiement » où nous ſommes appellés, nous expoſer, s'il le faut, à de nou- » velles inſultes & à de nouveaux dangers. En attendant que » nous ſachions poſitivement à quoi nous en tenir, ne perdons » rien de notre bonne humeur ; travaillons de concert à adoucir » nos maux ; communiquons-nous mutuellement nos réflexions, » & tâchons de faire notre profit de ce qui nous arrive. Je » veux vous faire part d'une idée qui s'eſt préſentée à moi » tantôt en liſant le *Ché-king*. Voici les paroles qui l'ont fait » naître : *Lorſque des Chaſſeurs armés environnent dans un lieu* » *déſert les repaires des tigres & des léopards, ces animaux, tout* » *courageux, tout féroces qu'ils ſont, n'oſent ſortir de leurs* » *retraites pour aller aſſouvir la faim qui les dévore, de peur* » *de rencontrer la mort où ils chercheroient la vie*, &c. Sans » être léopard ni tigre, me ſuis-je dit à moi-même, je me » trouve préciſément dans le même cas ; pourquoi cela ? Je » n'ai point nui aux hommes ; je leur ai fait, au contraire, tout » le bien que j'ai pu ; & les hommes cherchent à me nuire, » & à me faire tout le mal qu'ils peuvent. Quelle eſt, croyez- » vous, la raiſon d'une pareille conduite à mon egard » ?

« Je penſe, répondit *Tſée-lou*, que ceux qui en veulent » actuellement à notre vie, nous regardent comme des mal-

» faiteurs & des brigands, dont il eſt à propos de purger la
» terre ».

« Vous vous trompez, lui dit *Koung-tſée ;* ils n'ont pas de
» nous l'idée que vous croyez. Ils ont traité de même les
» *Pi-kan*, les *Pe-y* & les *Cheou-tſi*, quoique ces grands Per-
» ſonnages fuſſent regardés comme des modeles de ſageſſe, &
» des exemples de toutes les vertus. Nous ne valons pas mieux
» qu'eux. Et vous, pourſuivit-il en s'adreſſant à *Tſée-koung*, à
» quoi attribuez-vous le mépris & la haine dont nous reſſen-
» tons les effets en tant d'occaſions » ?

« Maître, répondit *Tſée-koung*, je crois que cela vient uni-
» quement de ce que la doctrine que vous enſeignez eſt trop
» relevée pour être à la portée du grand nombre. Elle con-
» trarie le penchant de la plupart des hommes à ſuivre les
» mouvemens déréglés de leurs paſſions. Ne pourriez-vous pas
» trouver quelque moyen d'adoucir ce que cette doctrine a
» d'un peu trop rude ? Vous ſeriez alors mieux ecouté, & vos
» travaux ne ſeroient pas tout-à-fait inutiles. Je m'imagine qu'en
» n'exigeant du commun des hommes, que proportionnelle-
» ment à leurs forces, vous vous mettriez, en quelque ſorte,
» à leur niveau, & vous en obtiendriez plus aiſément ce que
» vous en exigeriez ; ils ceſſeroient tout au moins de vous être
» contraires ».

« Vous vous trompez, repliqua *Koung-tſée ;* je n'exige des
» hommes que ce qu'il faut en exiger. La doctrine que je tâche
» de leur inculquer, eſt celle que nos Anciens ont enſeignée ;
» & qu'ils nous ont tranſmiſe ; je n'y ai rien ajouté, & je n'en
» ôte rien. Je la tranſmets à mon tour dans ſa pureté primitive.
» Elle eſt immuable ; c'eſt le Ciel lui-même qui en eſt l'Au-
» teur. Je ne ſuis, par rapport à elle, que ce qu'eſt un agricul-
» teur par rapport à la ſemence qu'il confie à la terre. Il ne
» dépend

» dépend pas de lui de donner à la ſemence une forme diffé-
» rente de celle qu'elle a, de la faire germer, croître & fructi-
» fier; il la met en terre telle qu'elle eſt; il l'arroſe & lui donne
» ſes ſoins : c'eſt tout ce qu'il peut faire; le reſte n'eſt pas en
» ſon pouvoir. Au reſte, ne vous y trompez pas; quoi qu'on
» diſe, quoi qu'on faſſe, on aura toujours des contradicteurs.
» Ceux qui rejettent la doctrine que j'annonce, la rejetteroient
» egalement quand tout autre que moi la leur annonceroit; &
» quiconque trouve de la difficulté à pratiquer ce qu'elle en-
» ſeigne, ne trouveroit perſonne qui lui en rendît la pratique
» plus aiſée. *Yen-hoei* nous dira ce qu'il en penſe ». *Yen-hoei*
s'avança modeſtement, & dit : « Maître, vous êtes vertueux,
» & vous n'oubliez rien pour inſpirer aux autres les ſentimens
» de vertu qui vous animent. Vous rempliſſez vos devoirs
» dans toute leur etendue, & vous tâchez de perſuader aux
» autres qu'ils ſont tenus à remplir les leurs. Il n'eſt pas ſurpre-
» nant qu'on vous contrarie, & que, ne voulant ni vous imi-
» ter, ni ſuivre vos conſeils, on vous rebute par-tout. Pour
» nous, qui jouiſſons du précieux avantage de vous voir de
» près, & qui ſommes plus à portée que les autres de profiter
» de vos inſtructions, nous ſommes convaincus qu'il n'y a rien
» de mieux à faire que de ſuivre votre exemple; de faire,
» comme vous, du bien à tout le monde, & de tâcher de
» devenir à notre tour des modeles ſur leſquels les autres puiſ-
» ſent ſe former. Si, après avoir ainſi rempli notre tâche, on
» nous mépriſe, on nous hait, on nous perſécute, nous ne
» devons pas moins être ſatisfaits de nous-mêmes, que ſi
» nous jouiſſions par-tout de l'eſtime publique, & que nos tra-
» vaux fuſſent ſuivis par-tout des plus brillans ſuccès. Ce ſeroit
» à ceux qui nous mépriſeroient, qui nous haïroient, qui nous
» perſécuteroient, qu'il conviendroit de s'affliger. Enſeignons

» la ſaine doctrine telle qu'elle eſt, telle que nos Anciens nous
» l'ont tranſmiſe : tant pis pour ceux qui ne voudront pas la
» recevoir. Voilà, je penſe, à quoi nous devons nous en
» tenir, ſi nous echappons pour cette fois au danger qui nous
» menace ; duſſions-nous, en continuant d'agir comme nous
» l'avons fait juſqu'ici, nous expoſer à de nouveaux périls ».
Koung-tſée approuva la ſage réponſe de ſon cher *Yen-hoei*, & les autres diſciples convinrent que c'etoit avec raiſon.

Cependant les troupes que le Roi de *Tchou* envoyoit à leur ſecours, arriverent. Celles que les deux *Tay-fou* avoient miſes en embuſcade, voyant qu'il leur ſeroit impoſſible de réſiſter à des forces de beaucoup ſupérieures aux leurs, prirent la fuite & laiſſerent le champ libre à nos voyageurs ; ceux-ci, ſe trouvant en ſûreté, continuerent paiſiblement leur route juſqu'aux frontieres de *Tchou*, où les gens de guerre qui les eſcortoient, les quitterent pour aller rendre compte de la réuſſite de leur commiſſion.

Le long du chemin ils rencontrerent un pêcheur, qui, tenant à la main un poiſſon, s'avança pour le leur offrir. *Koung-tſée* le remercia de ſa bonne volonté, & le pria de le diſpenſer de l'accepter. Le pêcheur, faiſant inſtance, lui dit : « ce que je
» vous offre eſt bien peu de choſe ; mais je vous l'offre du
» meilleur de mon cœur. Dans l'endroit où vous allez coucher,
» vous ne trouverez peut-être pas du poiſſon. Vous êtes ſur le
» point d'y arriver ; & moi, j'aurois bien du chemin à faire
» avant que d'arriver à la ville. Mon poiſſon ſeroit probable-
» ment déjà gâté, & il me ſeroit difficile de le vendre. J'ai
» eu le bonheur de vous rencontrer, puis-je faire mieux que
» de vous faire profiter du fruit d'un travail dont je ne profi-
» terois pas moi-même ? Obligez-moi de l'accepter ».

A ces mots *Koung-tſée* ſe recueillant, s'avance avec reſpect

vers le pêcheur, prend à deux mains le préſent qu'il veut lui faire, le remercie avec attendriſſement, & ordonne à ſes diſciples de préparer ce poiſſon pour en faire une offrande aux Ancêtres.

C'etoit pour la ſeconde fois qu'une pareille circonſtance ſe préſentoit; & cette ſeconde fois ſes diſciples, ainſi qu'ils l'avoient fait ci-devant, lui témoignerent leur ſurpriſe de ce qu'il faiſoit un ſi grand cas d'une choſe de nulle valeur, qu'un homme de néant lui offroit parce qu'il ne ſavoit qu'en faire, & qu'il ne lui offroit que parce qu'il n'en pouvoit tirer aucun profit pour lui-même. *Koung-tſée* leur répondit dans les mêmes termes à-peu-près qu'il l'avoit fait ci-devant, en leur diſant que ce n'etoit ni au prix de la choſe donnée, ni à l'etat de la perſonne qui donnoit, qu'il falloit avoir egard; mais à la droiture, au bon cœur & à la ſincérité de celui dont l'intention eſt de nous obliger. « Pour moi, ajouta-t-il, vu la droiture, » la ſincérité & le bon cœur de ce bon-homme, je vous avoue » que je fais plus de cas de ce qu'il vient de m'offrir, que je » n'en faiſois des mille meſures de riz que je recevois autrefois » du Roi de *Tſi* ». Les diſciples baiſſerent les yeux, & ne repliquerent point. « Je préſume, continua *Koung-tſée*, que ſi nous » nous trouvons encore dans le même cas, vous vous ſouvien- » drez de ce que je viens de vous dire; ou ſi vous l'avez ou- » blié, je vous en rappellerai le ſouvenir ».

Dans le cours du même voyage, *Koung-tſée* voulut viſiter la ſépulture du fils unique de *Ki-tcha*. Ce *Ki-tcha* n'etoit que le dernier des fils de *Cheou-mong*, Roi de *Ou*; & cependant, ſon pere ayant egard à ſes belles qualités, vouloit le placer ſur le trône, préférablement à ſes autres fils, & en faire ſon ſucceſſeur. *Ki-tcha* refuſa conſtamment, non par un motif de déſobéiſſance ou par grimace, mais avec toute la ſincérité

d'un cœur droit, & uniquement pour ne pas frustrer ses freres, plus âgés que lui, de la prérogative que leur donnoit le droit d'aînesse. C'etoit un Prince sans ambition, cultivant la vertu pour elle-même, la Philosophie & les Arts, & remplissant avec la derniere exactitude jusqu'aux moindres de ses devoirs. Le Roi son pere l'avoit envoyé au Royaume de *Tsi*, pour traiter une affaire de la plus grande importance. Comme il n'avoit qu'un fils, & qu'il s'etoit chargé lui-même de son education, il le mena avec lui; & ce cher fils mourut sur la route : sans se laisser abattre, il le fit enterrer dans l'endroit même où il se trouva quand arriva ce funeste accident; & après avoir fait toutes les cérémonies funebres, il se remit en chemin pour aller où il etoit envoyé. Il se conduisit avec tant de prudence, qu'il réussit au gré des deux Rois, & à l'avantage des deux Royaumes. C'est en voyant par lui-même en quel etat etoit la sépulture du fils, que *Koung-tsée* vouloit se former une idée juste de la vertu du pere : « car, disoit-il, un homme véritablement vertueux, ne se néglige pas dans les choses qui passent pour petites & de nulle importance aux yeux du vulgaire. Aux yeux du Sage, tout ce qui est du devoir, est important ».

Après avoir tout examiné avec la plus grande attention, il se tourna vers ses disciples, & leur dit : « *Ki-tcha* est véritablement un grand homme; il est digne de toute la réputation dont il jouit; & son nom doit passer à la postérité, à la suite de ceux des célebres personnages de la haute Antiquité. En elevant un tombeau à son fils, il l'a fait tel qu'il est prescrit de le faire pour ceux qui meurent en voyage. Ce soin de sa part, dans les circonstances où il se trouvoit, est un signe non equivoque que l'amour de tous ses devoirs etoit gravé dans son cœur ».

« Mais, lui repliqua-t-on, il paroît qu'il a manqué à quelque » chose ; car le marbre qu'il a elevé devant le tombeau, eſt ſans » inſcription. Il n'a manqué à rien, repartit *Koung-tſée* ; il etoit » preſſé de ſe rendre où ſon Souverain l'envoyoit ; il n'avoit » pas un Graveur à portée, & il crut pouvoir ſe diſpenſer de » faire ſavoir aux paſſans que les cendres d'un jeune homme, » qui n'avoit montré que des diſpoſitions à ſe rendre utile, ſans » avoir encore rendu aucun ſervice à la patrie, repoſoient » dans ce lieu : mais un autre peut faire ce qu'il n'a pas fait ».

« Maître, lui dit *Tſée-koung*, voilà votre crayon ; tracez » vous-même une epitaphe qui ſoit digne du fils d'un tel » pere : on ne manquera pas de la faire graver, parce que, » venant de vous, elle ne ſauroit manquer d'être telle qu'il la » faut pour l'inſtruction & la ſatisfaction de ceux qui la liront ».

Koung-tſée prit le crayon des mains de ſon diſciple ; & après avoir réfléchi quelques momens, il ecrivit ce peu de mots : *Sépulture du fils de Ki, au pays de Yen-ling.*

Voilà qui ſuffit, dit-il en rendant le crayon. *Tſée-koung* & les autres, ſurpris de la briéveté de cette inſcription, lui dirent : « nous ne nous attendions pas à une inſcription ſi laconique ; » elle ne dit abſolument rien de ce que l'on deſireroit ſavoir ».

« Elle dit tout ce qu'il faut, repliqua *Koung-tſée*. Ceux qui » ſont inſtruits connoiſſent *Ki-tcha*, & ſavent ce qui l'a rendu » célebre ; ils n'ont pas beſoin qu'on leur en apprenne davan- » tage. Ceux qui ne ſont point inſtruits, & qui ne le connoiſ- » ſent pas, auront la curioſité de le connoître ; ils s'informe- » ront de ce qui le concerne, & ils apprendront que c'eſt un » homme dont la mémoire doit être en vénération juſques » dans les ſiecles les plus reculés ». Après ces mots, ſans attendre de réponſe, il s'avança vers l'endroit où il avoit laiſſé

ſon bagage, remonta dans ſon char, & continua ſa route.

Cependant le bruit de ſa prochaine arrivée dans la Capitale du Royaume de *Tchou*, s'etoit déjà répandu. Un particulier, plus curieux que les autres de voir au plutôt le Sage dont il entendoit faire l'eloge par tant de bouches, alla l'attendre ſur le chemin par où il devoit néceſſairement paſſer avant que d'entrer dans la ville. D'auſſi loin qu'il apperçut un char traîné par un bœuf, & eſcorté de pluſieurs perſonnes qui n'etoient ni des ſoldats, ni des gens ordinaires de ſervice, il ne douta point que ce ne fût celui du Sage qu'on avoit annoncé. A l'inſtant l'enthouſiaſme le ſaiſit; & s'avançant gravement vers ce char, il entonna à pleine voix un Cantique, dont le ſens eſt : « Le *Foung-hoang* vient hors de ſaiſon; tout à préſent eſt » bouleverſé; la vertu n'habite plus ſur la terre; on feroit de » vains efforts pour l'y rappeller. Que nous annoncera donc le » *Foung-hoang?* Si c'eſt un nouvel ordre de choſes, peut-être » y fera-t-on quelque attention : ſi c'eſt pour faire revivre le » tems paſſé, c'eſt tems perdu, c'eſt tems perdu ».

Ce couplet, chanté d'une voix mélodieuſe, fit beaucoup de plaiſir à *Koung-tſée*; il voulut faire connoiſſance avec un homme qui en agiſſoit d'une maniere ſi peu uſitée, & qui ſembloit être plus inſtruit que ne le ſont les hommes ordinaires. Il ordonna à tout ſon monde de s'arrêter, deſcendit de ſon char, & alla au-devant de l'inconnu. Il n'eut pas fait quelques pas, que cet homme, fixant les yeux ſur lui, lui tourna le dos & prit la fuite, comme s'il eût eté frappé de terreur.

Voilà, dira-t-on, bien des minuties. J'en conviens; mais ce n'eſt que par l'aſſemblage de toutes ces minuties, qu'on peut ſe former une idée juſte du Philoſophe qu'on veut connoître. Je l'ai déjà dit, & je le répete, je ne fais ni un roman, ni un

portrait d'imagination; je rapporte ce que je trouve, & je l'expoſe, autant que cela ſe peut, à la maniere du pays: qu'on ne s'impatiente point.

Le Roi fut bientôt informé de l'arrivée de notre Sage. Il ordonna qu'on lui fît la reception la plus honorable; lui fit aſſigner un logement vaſte, commode, & où rien ne manquoit; l'admit en ſa préſence peu de jours après; & fut ſi charmé de ſa converſation, qu'il forma le deſſein de lui faire un apanage qui le fixât ſans retour dans ſes Etats. Au nombre des Provinces de ſon Royaume, il en etoit une d'environ ſept cens *lys* d'etendue, qui portoit alors le nom de *Chou-che*, ſituée entre le *Ho-nan* & la partie boréale du *Hou-kouang* d'aujourd'hui: c'eſt cette Province qu'il vouloit lui donner à titre de fief, réverſible à la Couronne après ſa mort. Il propoſa l'affaire à ſon Conſeil, ne doutant pas que ſes Miniſtres & les autres ne fuſſent de même avis que lui, & n'approuvaſſent ſa réſolution d'une commune voix. Il ſe trompa; tous furent d'un avis contraire, parce qu'il n'y en eut aucun qui ne craignît en particulier d'être ſupplanté par ce nouveau venu, s'il etoit etabli ſolidement dans le Royaume. Celui qui oſa contredire le Roi avec l'appareil des raiſons d'Etat, fut un nommé *Tſée-ſi*.

Ce *Tſée-ſi* joignoit à ſes dignités de *Tay-fou* & de premier Miniſtre, le talent de connoître le foible de ſon Maître, & l'art de s'en ſervir avec ſuccès pour parvenir à ſes fins. « Seigneur, lui dit-il, vous voulez honorer un etranger qui jouit » de la réputation d'être l'un des premiers Sages de nos jours; » vous voulez lui faire du bien: il n'y a rien en cela qui ne » ſoit digne d'un grand Prince. Mais connoiſſez-vous bien cet » etranger? êtes-vous entré dans les profondeurs de ſon cœur, » pour vous aſſurer de ſes ſentimens? Êtes-vous fondé à croire

» qu'il ſera reconnoiſſant des bienfaits dont vous voulez le » combler, & qu'il préférera vos intérêts à ceux des autres » Rois qui l'ont egalement comblé d'honneurs & de bienfaits? » Pour moi, je crains tout le contraire. S'il arrivoit, par malheur, ce que vous m'avouerez n'être pas impoſſible, qu'il fût » plus porté d'inclination pour quelqu'un des Rois vos voiſins » ou vos ennemis; & qu'il voulût le favoriſer à votre préjudice, » il pourroit lui ſeul vous nuire plus efficacement que ne pourroit le faire une armée entiere des plus expérimentés guerriers. Il a des diſciples dans tous les pays & de tous les etats; » & dans le nombre de ceux qui l'ont reconnu pour Maître, » il en eſt qui poſſedent au plus haut degré quelqu'une de » ces qualités utiles qui rendent eſtimable aux yeux de la multitude; & qui font rechercher des puiſſances qui peuvent en » tirer parti. *Tſée-koung*, par exemple, eſt très-habile dans » tout ce qui concerne le gouvernement; il a rempli avec » diſtinction, dans différens Royaumes, les emplois les plus » importans; & il connoît le fort & le foible de tous les lieux » qu'il a parcourus. *Tſée-lou* eſt l'un des plus grands Capitaines » de ſon ſiecle: juſqu'à préſent, il a réuſſi dans toutes ſes entrepriſes militaires. *Yen-hoei* eſt au-deſſus de tout eloge par ſa » vertu. *Tſai-yu* eſt un homme propre à tout; il n'eſt aucun » emploi, aucune charge, aucune dignité qu'il ne puiſſe exercer avec honneur. Voilà ceux que je connois. Combien » d'autres plus habiles peut-être, & par-là même plus dangereux, » leſquels, quoique diſperſés, peuvent ſe réunir quand il le » voudra, pour les faire mouvoir à ſon gré. D'ailleurs, que » de nouveaux amis, que de nouveaux diſciples ne ſe fera-t-il » pas encore parmi nous, pour leur inſpirer tels ſentimens qu'il » jugera à propos?

» Votre prévoyance, me direz-vous peut-être, s'étend un

» peu

» peu trop loin. *Koung-tſée* eſt un homme qui cultive la ſa-
» geſſe, qui enſeigne la pure doctrine des Anciens, & qui ne
» ſe propoſe d'autre objet, que celui de faire régner le bon
» ordre par-tout.

» Je veux bien croire tout cela de lui; & c'eſt juſtement
» par cela même qu'il eſt redoutable, & qu'il peut être très-
» nuiſible, s'il en a la volonté. Laiſſons à part tous les dom-
» mages qu'il peut vous cauſer au dehors, & ne parlons que
» de ce qu'il peut faire au dedans. Il me ſemble déjà le voir
» s'eriger en maître auprès de votre Majeſté, & regarder
» comme ſon principal devoir de lui donner des avis ſur tout.
» Tantôt il dira que vos Miniſtres cherchent plutôt leurs inté-
» rêts particuliers, que le bien de votre Royaume & l'avan-
» tage de vos Sujets; que vos Courtiſans ſont des flatteurs;
» que les hommes en place grevent le peuple, & autres choſes
» de cette nature, qui ne feront que vous troubler & répandre
» dans votre cœur la défiance, les ſoupçons, & une perpé-
» tuelle inquiétude. D'autres fois il entreprendra la réforme de
» quelques-uns de nos uſages, ſous prétexte que ce ſont des
» abus. Il s'efforcera de nous faire adopter d'anciennes coutu-
» mes, oubliées depuis bien des ſiecles, & qui ne ſauroient
» s'accorder avec les mœurs préſentes. Il vous forcera, par des
» raiſons qu'il aura l'art de faire valoir comme bonnes, à diſ-
» gracier ceux de vos Officiers qui vous ſont les plus chers, &
» qui ſont le plus ſincerement attachés à votre Perſonne ».

« En voilà aſſez, interrompit le Roi; vous m'ouvrez les yeux,
» & je comprends que tout ce que vous venez de dire peut
» arriver. Je change d'avis; & au lieu de chercher à fixer au-
» près de ma perſonne ce Philoſophe etranger, en le com-
» blant d'honneurs & de bienfaits, comme je me l'etois pro-
» poſé d'abord, je ſouhaiterois qu'il ſe dégoûtât de lui-même,

» & qu'il prît le parti de nous laiſſer tranquilles : car, n'etant » venu ici qu'à mon intention, il ne ſeroit pas décent que je » le renvoyaſſe. Allez le trouver; dites-lui que les circonſtances » ayant changé, je me trouve forcé de changer moi-même, » & de ne pouvoir pas remplir les vues que j'avois ſur lui : » n'ayant aucun emploi à lui donner, je le laiſſe libre de reſter » dans mon Royaume, ou d'en ſortir quand il lui plaira. S'il » ſe détermine à reſter, je pourvoirai à ſa ſubſiſtance & à » l'entretien de ſa Maiſon. S'il veut nous quitter, je le dé- » fraierai libéralement juſqu'à l'endroit où il devra ſe rendre. » C'eſt tout ce que je peux faire pour lui. Tâchez de lui adou- » cir ce qu'un pareil compliment peut avoir de dur; je m'en » décharge ſur vous ». On imagine ſans peine la maniere dont celui-ci s'acquitta de la commiſſion. Il fit ſi bien, qu'après l'intervalle de quelques jours, *Koung-tſée*, ſe voyant négligé, abandonné même, crut ne devoir pas attendre qu'on lui déclarât d'une maniere plus poſitive, qu'il falloit vuider le Royaume. Il s'y détermina, & retourna dans les Etats de *Ouei*.

Ses amis, & quelques diſciples qu'il avoit là, furent fort ſurpris de ſon retour. Il leur en expliqua la cauſe telle qu'il la concevoit, & leur ſurpriſe ſe changea en indignation contre le Miniſtre *Tſée-ſi*, auquel ils attribuerent le changement qui s'etoit fait dans l'eſprit d'un Monarque qui s'etoit montré ſi bien diſpoſé en faveur de leur Maître. « Tel eſt, leur dit *Koung-tſée*, » le ſort des Rois de nos jours; ils ſont preſque toujours trom- » pés par ceux dont ils croient avoir le moins lieu de ſe défier. » Pour moi, pleinement convaincu que je n'ai contribué en » rien par ma faute aux diſgraces de différens genres que j'ai » eſſuyées dans le cours de ce dernier voyage, j'en ſuis déjà » tout conſolé, dans l'eſpérance que je me rendrai plus utile » autre part que dans le *Tchou*, quand le tems en ſera venu.

» En attendant, continuons nos exercices ordinaires; inſtruiſons-nous nous-mêmes, & tâchons d'inſtruire les autres de ce » qu'il nous importe à tous de ſavoir, pour pouvoir remplir » dignement la tâche qui eſt impoſée à chacun de nous ».

Ce fut à-peu-près vers ce tems-là, que *Tſo-kieou-ming*, déjà célébre chez les *Tcheou*, dont il etoit l'un des Hiſtoriographes, vint ſe ranger parmi les diſciples du Philoſophe de *Lou*. Après avoir paſſé quelque tems avec ſon nouveau Maître, *Tſo-kieou-ming* ſe diſpoſa à retourner à l'exercice de ſon emploi. Il invita *Koung-tſée* à faire ce voyage avec lui: « ce voyage, lui dit-il, » vous ſera très-utile pour perfectionner les différens ouvrages » auxquels vous travaillez; & quand nous ſerons arrivés au » terme, vous trouverez tous les ſecours dont vous aurez be- » ſoin, parce qu'en qualité d'Hiſtoriographe, je ſuis en etat » de vous les procurer ». *Koung-tſée* accepta la propoſition; & etant montés l'un & l'autre dans un même char, ils ſe mirent en chemin, accompagnés du vertueux *Yen-hoei*, & des autres diſciples qui avoient coutume de ſuivre leur Maître par-tout.

Arrivés dans ces lieux reſpectables dont *Ou-ouang* & *Tcheou-koung* avoient fait autrefois le centre des Sciences, de la Gloire & de la Vertu, le premier objet de leur curioſité fut de revoir le fameux *Ming-tang*, ou *Temple de la Lumiere*. Ils s'y tranſporterent, & examinerent tout avec la plus ſcrupuleuſe attention. (*Voyez la Planche 13^e^.*) L'un des diſciples, frappé de voir les ſtatues de *Tcheng-ouang* & de *Tcheou-koung*, placées dans une même ſalle & ſur un même trône, en témoigna ſa ſurpriſe à *Koung-tſée*. « Maître, lui dit-il, les ſtatues que nous » voyons déſignent ſans doute quelque trait de la vie des deux » Princes qu'elles repréſentent; ſi cela eſt, je ne conçois pas » comment *Tcheou-koung*, qui paſſe pour avoir eté l'un des

» plus ſages Princes de l'Antiquité, auroit pu s'oublier juſqu'à
» ſe mettre au niveau de ſon Souverain. Un Sujet qui s'aſſied
» en préſence de ſon Roi, commet une indécence; mais il
» manque eſſentiellement au reſpect qu'il lui doit, quand il
» oſe, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, s'aſſeoir ſur
» ſon trône à côté de lui. Il n'eſt pas vraiſemblable que le grand
» *Tcheou-koung* ſe ſoit ainſi emancipé. Pour moi, je crois que
» ces ſtatues ayant eté faites après la mort de ceux qu'elles
» repréſentent, on n'y a pas regardé de ſi près; & que, par
» un zele aveugle pour la gloire de *Tcheou-koung*, au lieu de
» placer ſa ſtatue derriere le trône de ſon Maître, on l'a placée
» ſur le trône même, aſſiſe comme celle de *Tcheng-ouang* :
» qu'en penſez-vous » ?

« Ce que je penſe, répondit *Koung-tſée*, c'eſt que vous
» n'êtes point au fait de ce qui a donné occaſion de repréſenter
» *Tcheng-ouang* & *Tcheou-koung* comme vous les voyez; &
» qu'ignorant la vérité de l'hiſtoire, vous vous egarez dans le
» labyrinthe des raiſonnemens. Je dois à la mémoire du grand
» *Tcheou-koung* de lever tous vos doutes ſur ce qui concerne
» ſa modeſtie & ſes autres vertus. Voici le fait tel qu'il eſt
» raconté dans les Annales des *Tcheou*.

» Ou-ouang *ſe voyant ſur le point de mourir, déſigna ſon fils*
» Tcheng-ouang *pour être ſon ſucceſſeur à l'Empire; mais comme*
» Tcheng-ouang, *à cauſe de ſon bas-âge, devoit être, pendant*
» *bien des années, hors d'etat de régner par lui-même*, Ou-ouang
» *y pourvut ſagement, en nommant* Tcheou-koung *pour gouver-*
» *ner à la place du jeune Prince, juſqu'à ce qu'il eût atteint*
» *l'âge compétent.*

» *Tcheou-koung*, pourſuivit *Koung-tſée*, du vivant de ſon
» frere, & ſous ſon autorité, gouvernoit l'Empire en qualité
» de Miniſtre. Sous le nom de ſon Pupille, il devoit le gouverner

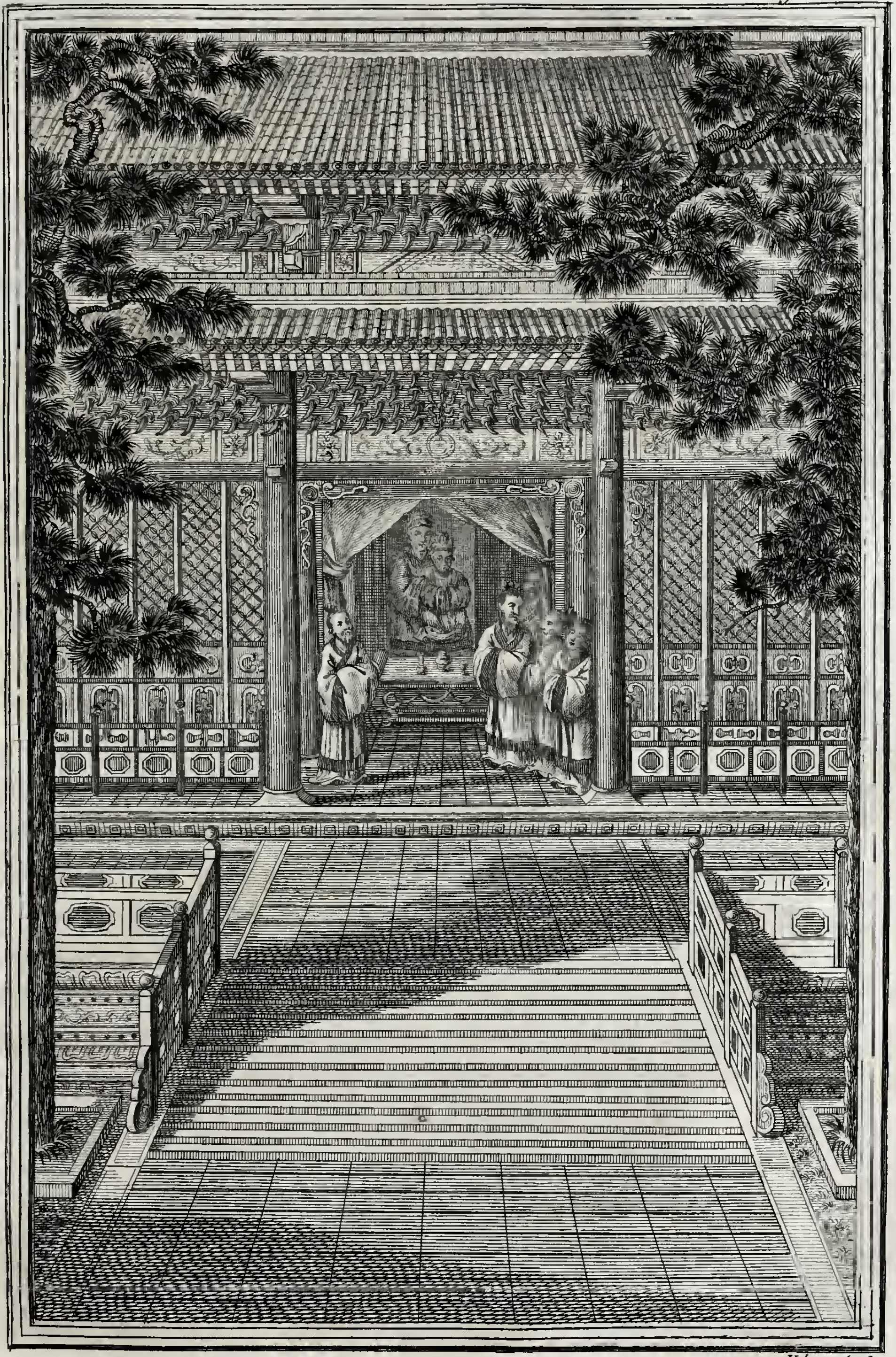

Helman, Sculp.

» encore en qualité de Régent. Il etoit à craindre que les Grands » & le Peuple, qui n'ignoroient pas qu'il avoit eté le conſeil, » le compagnon & le coopérateur du grand *Ou-ouang* dans la » conquête de l'Empire, & qui etoient déjà tout accoutumés » à lui obéir, ne s'imaginaſſent qu'il etoit ſon légitime ſucceſ- » ſeur, préférablement à un enfant, qui ne pouvoit encore rien » par lui-même. Pour les empêcher de tomber dans cette erreur, » il ſe crut obligé de proclamer ſolemnellement le légitime » héritier de la Couronne, & de le faire reconnoître pour tel » par tous les Ordres de l'Etat. Il indiqua l'aſſemblée générale » dans la ſalle extérieure du *Ming-tang*; & quand elle fut » formée, il prit entre ſes bras le jeune Empereur, monta » avec lui ſur le trône pour l'y tenir aſſis dans la contenance » qui convenoit; & s'etant aſſis lui-même, il s'exprima à-peu- » près en ces mots :

» *Le Ciel, en donnant l'Empire à* Ou-ouang, *a voulu qu'il » pût le tranſmettre à ſes deſcendans. Voilà celui qui doit rém- » plir ſa place : c'eſt ſon fils; mais comme ce cher fils n'eſt point » encore en âge de gouverner, je ſuis chargé, en attendant, de » gouverner ſous ſon nom, & de le former moi même dans le grand » art du gouvernement. Je lui donnerai tous mes ſoins; & j'eſpere » que, pour vous protéger & pour nous défendre, il aura la valeur » & les autres qualités guerrieres de ſon illuſtre pere; & pour » vous procurer les douceurs de la vie, toutes les vertus pacifi- » ques de ſon ſage aïeul. Rendez-lui dès-à-préſent l'hommage que » vous lui devez comme à votre Souverain.*

» A ces mots tous ſe proſternerent; & par des acclamations » réitérées, ils reconnurent le jeune Prince pour leur Empe- » reur. Trouvez-vous dans la conduite que tint alors *Tcheou-* » *koung*, quelque choſe qui mérite répréhenſion? *Tcheou-*

» *koung*, répondirent d'une commune voix tous ceux qui » etoient préſens, ne mérite que des eloges ».

Koung-tſée & ſes compagnons continuerent à examiner toutes les particularités antiques & modernes qui etoient renfermées dans le *Ming-tang*; & après avoir fait leurs obſervations ſur ce qu'ils voyoient, & s'être mutuellement communiqué leurs remarques, ils furent introduits dans la ſalle particuliere de *Heou-tſi*, fils de la célebre *Kiang-yuen*, & premier chef de la race des *Tcheou*. (*Voy. la Planche 14*). Ils revirent avec plaiſir la ſtatue d'or qui etoit placée ſur l'un des côtés de l'entrée, en dehors de l'eſcalier; & s'appliquerent, plus qu'ils n'avoient fait la premiere fois, à pénétrer le ſens de chacun des caracteres qui etoient gravés tout le long du dos de cette ſtatue. (Je les ai rapportés en caracteres modernes, & j'en ai donné l'explication en parlant du premier voyage de *Koung-tſée* chez les *Tcheou*. *Voy.* pages 65 *& ſuiv.*

Durant tout le tems que *Koung-tſée* demeura dans la Capitale des Etats de *Tcheou*, ſon nouveau diſciple *Tſo-kieou-ming*, lui procura, ainſi qu'il le lui avoit promis, tous les ſecours dont il pouvoit avoir beſoin pour la perfection de ſes ouvrages. Ils compulſerent enſemble tous les manuſcrits authentiques qui concernoient les premiers tems de la Monarchie; ils confronterent les principaux articles de l'hiſtoire générale de la Dynaſtie régnante, avec ceux que *Koung-tſée* préparoit pour la continuation de l'hiſtoire particuliere du Royaume de *Lou*, ſous le titre de *Tchun-tſieou*; & mirent, pour ainſi dire, tous les inſtans à profit, pour que rien d'eſſentiel ne leur echappât.

Après quelques mois ainſi utilement employés, *Koung-tſée* n'ayant plus de recherches à faire chez les *Tcheou*, prit congé

Helman, Sculp.

de *Tſo-kieou-ming*, & retourna dans le Royaume de *Ouei.* Il avoit coutume, lorſqu'il voyageoit, de deſcendre de tems en tems de ſa voiture, & de faire une partie du chemin à pied, pour pouvoir examiner par lui-même ce qui méritoit quelque attention. Alors il faiſoit prendre les devans à ſes diſciples pour aller préparer le gîte, & n'en retenoit qu'un ou deux pour lui ſervir de compagnons. En côtoyant le pied d'une montagne, non loin des bords du *Hoang-ho*, il eut envie de voir en quel etat etoient les ſentiers qu'on y avoit autrefois pratiqués pour la commodité de ceux qui, en différens tems de l'année, alloient faire leurs cérémonies juſques ſur le ſommet. Il dit à *Tſée-lou* de le ſuivre. Ils marchoient enſemble, jettant les yeux de côté & d'autre, quand tout-à-coup *Koung-tſée* s'arrêta; & ſe tournant vers ſon compagnon, il lui montre un faiſan qui mangeoit tranquillement des grains, ſans la moindre appréhenſion de devenir la victime de ſa ſécurité. « Voilà » donc, dit-il triſtement, que des lieux ſi fréquentés autrefois, » ſont devenus déſerts! Voilà dans ces déſerts un faiſan laiſſé » ſeul de ſon eſpèce pour dévorer tous ces grains! J'en ſuis » dans une affliction extrême ».

« Je ne vois pas, lui répondit *Tſée-lou*, qu'il y ait là de quoi » vous affliger ſi fort. Vous ſavez que je ſuis lent à concevoir » le ſens de ce qu'on me dit, pour peu qu'il ſoit hors de la » voie ordinaire; ayez la bonté de vous expliquer plus claire» ment, afin que je puiſſe prendre part à votre affliction, & » vous en ſoulager d'autant, ſi cela eſt poſſible ».

« Ces grains ainſi abandonnés, reprit *Koung-tſée*, ſont l'i» mage de la ſaine doctrine & de l'etat où elle ſe trouve au» jourd'hui. Pour ce qui eſt du faiſan, il repréſente exactement » ma ſituation préſente: comment ne m'affligerois-je pas »?

Il répéta juſqu'à trois fois la même choſe, ſans que *Tſée-lou*

y comprît rien. Mais quand il eut rejoint ſes compagnons, il leur fit part de ce qu'avoit dit le Maître, & à quelle occaſion il l'avoit dit ; & ceux-ci lui en donnerent l'explication, qu'il ne comprit peut-être pas davantage.

Après avoir marché quelque tems, *Koung-tſée* voyant que les herbes ſauvages, les ronces & les epines couvroient tous les anciens ſentiers, craignit de s'egarer en s'engageant plus avant. Il revint ſur ſes pas pour rejoindre les ſiens, & ſe rendre au gîte par la grande route. Le cœur navré de triſteſſe, il compoſa en chemin faiſant l'ode ou la chanſon *teng-pei-kieou-ling*, que ſes diſciples ont tranſmiſe à la poſtérité, & dont voici le ſens quant à l'eſſentiel :

« On ne ſauroit parvenir au ſommet de la montagne, » ſans paſſer par des chemins difficiles & raboteux. On ne » ſauroit atteindre à la vertu, ſans qu'il en coûte bien des » efforts & des peines. Ignorer la route qu'il faut prendre, & » ſe mettre en chemin ſans avoir rien qui guide, c'eſt vouloir » s'egarer ; c'eſt ſe mettre en danger de périr.

» Mon deſſein etoit de grimper ſur le ſommet de *Tay-chan*, » pour y jouir encore une fois du brillant ſpectacle que les » quatre parties du monde offrent enſemble à des yeux atten» tifs. Ni ſa hauteur, ni les arbres touffus qui la couvrent, » les précipices qui s'y rencontrent, n'etoient pas capables de » m'effrayer.

» Je ſavois qu'il y avoit des ſentiers pratiqués à travers les » bois, qu'il y avoit des ponts ſur les précipices, & je me » raſſurois : mais, hélas ! tout a diſparu. Les herbes ſauvages, » les ronces & les epines couvrent tous les ſentiers ; à quels » ſignaux pourroit-on les reconnoître ? Les ponts ſont délabrés » ou rompus ; comment franchir les précipices ?

» Entreprendrois-je de me frayer de nouveaux chemins, de

» conſtruire

» construire de nouveaux ponts ? Les instrumens qui seroient » nécessaires me manquent. Les passions ont etouffé toutes les » semences de la vertu ; comment pouvoir les faire germer ? » J'ai fait de vains efforts pour mettre sur les voies qui con» duisent à la Sagesse, ceux qui voudroient y marcher ; n'ayant » pu réussir, je n'ai plus de ressource que dans les gémissemens » & les pleurs ».

A peine fut-il descendu de son char, en arrivant au gîte, que ceux de ses disciples qui ne l'avoient pas suivi, crurent voir quelque changement dans sa maniere de les accueillir. Inquiets de le trouver plus triste qu'au moment où il s'etoit séparé d'eux, ils craignirent qu'il ne lui fût arrivé quelque chose de fâcheux, & l'interrogerent pour savoir ce qui en etoit. « Ce qui m'afflige, leur répondit-il, est expliqué dans » les vers que je viens de faire & que je vais chanter ». En même tems, s'etant fait apporter son *kin*, il le mit au ton, & chanta la piece qu'on vient de lire, en mariant sa voix au son de son instrument. Il en fit de même après avoir composé la chanson *y-lan-tsao*, dans laquelle il compare la saine doctrine à la fleur que produit la plante *y-lan*, fleur très-belle & très-odoriférante ; mais en même tems d'une si grande délicatesse, que le plus petit vent suffit pour la faner, l'arracher de sa tige, & l'emporter. J'ai parlé plus haut de cette chanson, & je l'ai expliquée, page 309.

A son arrivée on lui annonça la mort de *Ki-koan-ché*, son epouse. « *Ki-koan-ché* mon epouse, dit-il à ses disciples, vient » de terminer sa carriere ; je ne tarderai pas à terminer la » mienne, car je suis dans la soixante-sixieme année de mon » âge : je dois mettre à profit le peu de jours qu'il me reste » encore à vivre. Tâchez de consoler mon fils, & faites en» sorte qu'il ne se livre pas trop à sa douleur ».

En s'exprimant ainſi, il ſembloit preſſentir la conduite que devoit tenir ſon fils. *Koung-ly* pleuroit chaque jour ſa mere ; & après une année révolue, il la pleuroit encore comme dans le premier mois de ſon décès. Il arriva un jour que *Koung-tſée*, entendant des ſanglots & des pleurs plus forts que de coutume, demanda ce que c'etoit, & pour quel ſujet on ſe lamentoit ainſi : *c'eſt votre fils* Koung-ly, lui répondit-on, *qui pleure ſa mere.*

« Mon fils a tort, repliqua *Koung-tſée*, de pleurer ainſi ſa » mere. Il y a plus d'un an qu'elle eſt morte ; il doit s'en tenir » exactement, quant à l'extérieur, à ce qui eſt preſcrit dans le » cérémonial ».

On rapporta à *Koung-ly* ce qu'avoit dit ſon pere ; & *Koung-ly* ſe corrigea, en ceſſant de donner des marques eclatantes de ſa douleur.

Cette même année *Ki-kang-tſée*, l'un des Miniſtres du Roi de *Lou*, ecrivit à *Koung-tſée* pour l'inviter à revenir dans ſa patrie ; il lui envoya de quoi le défrayer, & ajouta à cet envoi des préſens conſidérables en plus d'un genre, comptant l'engager par-là à ſe rendre à ſes inſtances. *Koung-tſée* n'avoit pas beſoin qu'on ſe mît en frais pour obtenir de lui ce qu'il etoit diſpoſé de faire. Il y avoit déjà quelque tems que, ſe voyant inutile dans le Royaume de *Ouei*, il avoit formé le deſſein de le quitter, pour aller ailleurs offrir ſes ſervices à qui voudroit les accepter ; il profita de la bonne volonté du Miniſtre de ſon Roi, & partit pour ſe rendre où il etoit appellé.

Il y avoit ſur la route un bourg peu conſidérable, nommé alors *Ou-tcheng*, & dont le ſoin etoit confié à ſon diſciple *Tſée-yeou*. Quand il paſſa près de ce bourg, il entendit avec ſurpriſe le ſon des grands inſtrumens, & des airs de la muſique des grandes Cérémonies. Il ſe tourna vers ſes diſciples, & leur

dit en riant : « pour tuer un poulet, il n'eſt pas beſoin d'em-
» ployer un coutelas tel qu'il le faut pour tuer un bœuf ».

Tſée-yeou, qui etoit venu au-devant de *Koung-tſée*, comprit d'abord ce qu'il vouloit dire ; & ſans ſe déconcerter, il lui repliqua ſur le champ : « Maître, je n'ai pas oublié les leçons
» que vous nous avez données, & j'ai tâché de les mettre à
» profit. Vous nous avez enſeigné qu'il n'eſt aucun homme qui
» ne puiſſe acquérir la ſageſſe ; & que l'un des moyens de l'ac-
» quérir, eſt l'etude de la grande muſique & des grandes Céré-
» monies, parce que c'eſt en etudiant la grande muſique & les
» grandes Cérémonies, que l'on apprend à régler ſon propre
» cœur ſuivant ce que preſcrit la ſaine raiſon, & à ſe con-
» duire envers ſes ſemblables ſuivant les regles de cette cha-
» rité univerſelle, qui fait qu'on aime tous les hommes en géné-
» ral, & chacun d'eux en particulier. Les habitans du petit
» bourg que je gouverne, ſont des hommes ; je tâche de les
» conduire à la ſageſſe par le ſentier que vous nous avez vous-
» même indiqué ».

« Je ſuis très-ſatisfait de ce que vous venez de dire, lui répon-
» dit *Koung-tſée ;* c'eſt ſans trop de réflexion & pour m'egayer
» un moment, que j'ai dit moi-même qu'il ne falloit pas, pour
» tuer un poulet, employer un coutelas, tel qu'on l'emploie
» pour tuer un bœuf. J'approuve votre conduite ; continuez à
» vous conduire de même, & comptez ſur mon approbation ».

Il rentra enfin dans ſa patrie, après une abſence de quatorze ans. Il en etoit ſorti lorſqu'il comptoit la cinquante-quatrieme année de ſon âge, à l'occaſion de l'affront que lui fit le Roi en le privant de la portion des viandes offertes, qui lui etoit due à raiſon de ſa charge, dans le deſſein de le dégoûter ; & il avoit 68 ans quand il y rentra. Nous l'avons ſuivi pas-à-pas, pour ainſi dire, pendant tout cet eſpace de tems ; & nous nous

ſommes convaincus, ou nous avons pu nous convaincre, que les différens termes de ſes voyages n'ont pas eté au-delà d'une partie de la Chine d'aujourd'hui. Du côté du Nord il n'eſt pas allé plus loin que les frontieres du *Pé-tché-ly* ; il n'a pas paſſé le fleuve *Kiang* du côté du Midi ; la Province du *Chan-tong* a eté ſon *non plus ultrà* du côté de l'Orient ; & la Province du *Chen-ſi* eſt ce qu'il a vu de plus reculé du côté de l'Occident. Il n'a donc point voyagé chez les Nations etrangeres ; il n'a rien emprunté d'elles ; & la doctrine qu'il a enſeignée, eſt la pure doctrine des anciens Chinois, dont il tâchoit de rappeller le ſouvenir dans l'eſprit de ſes contemporains, qui l'avoient entiérement négligée & comme miſe en oubli.

Quoi qu'il en ſoit, il ne trouva pas à ſon arrivée dans le Royaume de *Lou*, que les choſes y euſſent changé de face, ni qu'on fût mieux diſpoſé pour lui à la Cour, qu'on l'etoit avant ſon départ. Soit que *Ki-kang-tſée* fût mort, ou qu'il n'eût pas le même crédit qu'auparavant, les promeſſes qu'il lui avoit faites furent ſans effet ; & il ne fut pas queſtion de lui donner de l'emploi : on le laiſſa maître de ſon tems pour l'employer comme il le jugeroit à propos. Il profita de cette liberté pour mettre la derniere main à ſes ouvrages, pour cultiver ſes anciens diſciples, & pour en faire de nouveaux.

Il y avoit aux environs de la ville pluſieurs tertres ſur leſquels on offroit autrefois des ſacrifices, & qui n'etoient plus que des termes de promenade pour les citoyens oiſifs. Près des endroits où etoient ces tertres, dont il ne reſtoit plus que des débris, on avoit conſtruit des ſalles ou pavillons, où chacun pouvoit aller pour ſe mettre à l'abri des ardeurs du ſoleil, & reſpirer l'air de la campagne : on leur donnoit le nom de *Tan*, (qui ſignifie *lieu elevé, ou monceau de terre ſur lequel on ſacrifie*), pour conſerver le ſouvenir de l'ancien uſage. *Koung-tſée* choiſiſ-

ſoit alternativement quelqu'un de ces pavillons pour en faire ſon lycée. Celui où il ſe rendoit le plus ſouvent, parce qu'il approchoit plus que les autres de la ſimplicité antique, etoit connu alors, & eſt célebre aujourd'hui, ſous le nom de *tertre des abricots*, *hing-tan.* Il eſt à croire qu'on le nomma ainſi, parce qu'il y avoit au voiſinage quelque champ planté d'abricotiers.

C'etoit-là principalement qu'il alloit avec les principaux de ſes diſciples, faire des leçons ſur les *King*, ſur la muſique & les Cérémonies. Il y rédigea le *Ché-king*; il y dicta le *Chou-king*; il y perfectionna le *Tchun-tſieou*, & il y expliqua les *Koa* de *Fou-hi.* Le nombre de ceux qui venoient l'entendre ou le conſulter, augmentoit de jour en jour, & il jouiſſoit du ſeul plaiſir qui peut flatter le Sage : je veux dire, du plaiſir de cultiver les ſciences & la vertu, & d'en inſpirer le goût à tous ceux qui le reconnoiſſoient pour Maître. Il y en eut juſqu'à trois mille qui ſe déclarerent ouvertement pour être ſes diſciples. Dans ce grand nombre, il ne s'en trouvoit que ſoixante-douze qui fuſſent en etat d'expliquer les Rites, la Muſique & les Arts libéraux, indépendamment de la Morale, qui etoit l'objet principal dont ils s'occupoient tous; & douze ſeulement, qui, outre les connoiſſances qu'ils avoient acquiſes par l'etude, s'appliquoient plus ſpécialement à acquérir la ſageſſe, & s'exerçoient avec plus de conſtance & de courage à la pratique de la vertu. Ces derniers etoient les compagnons ordinaires de leur Maître, les dépoſitaires de ſes ſentimens les plus intimes, & les témoins de toutes ſes actions. C'eſt à eux qu'il expliquoit en détail tous les points de la doctrine qu'il ſe croyoit chargé par le Ciel de rappeller aux hommes, qui en avoient preſque entiérement perdu le ſouvenir; & c'eſt eux qu'il chargea, à ſon tour, du ſoin de propager cette même doctrine après ſa mort. Mais comme la meſure de leurs talens n'etoit pas la même, il leur

assigna à chacun en particulier, ce qu'il crut être le plus conforme à leur inclination, & à la capacité qu'il leur connoissoit.

Celui d'entre eux qui, à son jugement, etoit parvenu au plus haut degré de la vertu, etoit, sans contredit, le sage *Yen-hoei.* Il le conduisit un jour dans l'un des pavillons dont j'ai parlé plus haut; & là, en présence de quelques autres de ses disciples, il lui dit : « mon cher *Yen-hoei*, j'avance à grands » pas vers la fin de ma carriere, & le tems de ma dissolution » n'est pas eloigné. Vous avez eté témoin de tout ce que j'ai » fait pour tâcher d'inspirer aux hommes l'amour de la vertu, » & vous n'ignorez pas le peu de succès que j'ai eu. Il y a » peut-être de ma faute, si je n'ai pas réussi : dans ce cas-là, » vous la réparerez, & vous viendrez à bout de ce que j'ai » tenté inutilement. La connoissance que j'ai de votre bon naturel, & les progrès que vous avez faits dans l'etude de la » sagesse, me donnent lieu de fonder sur vous les plus flatteuses » espérances. Vous aimez les hommes; je vous ai vu compatir » à leurs foiblesses, excuser leurs défauts, ne pas vous offenser » de leur ingratitude ni de leurs autres vices; je vous ai vu leur » faire tout le bien que vous avez pu, & leur souhaiter tout celui » que vous auriez voulu pour vous-même : en un mot, je me » suis convaincu, en observant de près toute votre conduite, » que vous avez le *jin* gravé dans votre cœur, en caracteres » ineffaçables. Continuez à faire de cette vertu votre vertu » favorite; & puisque vous savez parfaitement en quoi elle » consiste, & ce qu'elle exige de ceux qui veulent l'acquérir, » faites tous vos efforts pour en faire connoître l'excellence, & » prenez sur vous d'en expliquer la doctrine quand je ne serai » plus : c'est ce que je vous recommande par-dessus tout ».

En parlant ainsi à son cher *Yen-hoei*, *Koung-tsée* etoit bien eloigné de prévoir qu'il alloit bientôt le perdre. Ce sage dis-

ciple mourut peu de tems après, emportant avec lui dans le tombeau les regrets de ſon Maître & de tous ceux qui l'avoient connu. La poſtérité Chinoiſe l'a toujours regardé, & le regarde encore après plus de vingt ſiecles, comme ayant eté l'un de ces hommes rares que le Ciel ſuſcite dans les jours de clémence, pour ſervir de modeles dans la pratique de la vertu.

La mort de *Yen-hoei* ne fut pas la ſeule que *Koung-tſée* eut à pleurer dans le court intervalle de quelques années. On a vu plus haut qu'il avoit perdu ſon epouſe; *Tſée-lou*, l'un des douze qui lui etoient plus ſpécialement attachés, finit ſes jours d'une maniere tragique, en s'etranglant de ſes propres mains, pour ne pas ſurvivre à une inſulte déshonorante; & *Koung-ly*, ſon fils unique, termina ſa carriere à l'âge de cinquante ans. Toutes ces morts jointes aux déſagrémens qu'il eſſuyoit de tems en tems en rempliſſant ſa tâche, le détachoient inſenſiblement de ce monde, & le diſpoſoient à le quitter ſans regret. Il etoit parvenu à la ſoixante-neuvieme année de ſon âge, & jouiſſoit encore de toute ſa ſanté. Il ſe hâtoit de mettre ſes ouvrages en etat de pouvoir paroître pour l'inſtruction de ſes contemporains & de la poſtérité. Il venoit d'achever le *Hiao-king*, c'eſt-à-dire, le *Livre ſacré de la Piété filiale*, dans lequel il expoſe en abrégé ce qu'il y a de plus eſſentiel à ſavoir ſur cette vertu, qu'il regardoit comme la racine de toutes celles qui ſervent au maintien de la ſociété en général, & au gouvernement des Empires en particulier. Il s'agiſſoit de le confier à quelqu'un qui pût le publier après ſa mort, & en expliquer les maximes. Il jetta les yeux ſur *Tſeng-tſée*, celui de ſes diſciples qui avoit le mieux profité de ſes leçons, & qui, par ſon habileté dans les Lettres, etoit plus en etat que tout autre de préſenter les penſées de ſon Maître dans leur véritable jour.

« *Tſeng-tſée*, lui dit-il, vous ſavez que les Fondateurs de

» notre Monarchie, & ceux qui ont régné immédiatement
» après eux, etoient des Princes dont la vertu jettoit le plus
» brillant eclat; que leur doctrine etoit ſaine, & que leurs
» mœurs etoient conformes à leur doctrine. Sous ces vertueux
» Princes, le peuple etoit inſtruit de ſes devoirs, & les rem-
» pliſſoit avec exactitude. Les Grands n'opprimoient pas les
» petits, & les petits ne portoient point envie aux Grands; il
» n'y avoit entre eux aucune diſſenſion, & ils etoient unis
» comme le ſont les enfans bien nés d'une même famille. Les
» Souverains donnoient leurs ordres, & tous s'empreſſoient de
» les exécuter. Pourriez-vous me dire la véritable cauſe d'un
» effet qui paſſe aujourd'hui pour une merveille »?

« Que pourrois-je vous dire ſur cela, répondit *Tſeng-tſée*,
» que vous ne ſachiez beaucoup mieux que moi? Tout ce que
» je ſais, je le tiens de vous. Continuez, je vous prie, à inſtruire
» votre petit diſciple ».

« Aſſeyez-vous, pourſuivit *Koung-tſée;* ecoutez attentive-
» ment ce que je vais vous dire à ce ſujet, pour la derniere fois;
» & ne manquez pas d'en faire uſage quand le tems en ſera
» venu. Vous avez tout ce qu'il faut pour remplir, après ma
» mort, une partie des pénibles fonctions que j'ai remplies pen-
» dant le cours de ma longue vie. Puiſſiez-vous être plus heu-
» reux que je ne l'ai eté, & avoir plus de ſuccès que je n'en
» ai eu!

» La raiſon pour laquelle les anciens Rois & leurs Sujets
» rempliſſoient avec une egale exactitude tout ce qui etoit de
» leur devoir reſpectif, c'eſt que les uns & les autres avoient
» la piété filiale gravée dans le fond de leurs cœurs. *Hiao*, ce
» *hiao*, cette piété filiale, eſt le tronc d'où ſortent les diffé-
» rentes branches qui produiſent toutes les vertus; & ce tronc a
» pour racine le *jin*, l'amour du genre humain. Quand la racine

» &

» & le tronc ſont en vigueur, les branches produiſent libéra-
» lement leurs fruits. Vous n'avez pas oublié ce que je vous ai
» dit dans tant d'occaſions ſur ce point fondamental de la
» doctrine que je vous ai expliquée ; j'en ai conſigné le précis
» dans un petit ouvrage que j'ai compoſé ſur le *hiao ;* je vous
» en fais le dépoſitaire, & je vous le recommande ſpéciale-
» ment, parce que de tous ceux que je connois, vous êtes
» celui qui peut en faire un meilleur uſage après ma mort ».

Quoique, ſuivant la tradition, *Tſeng-tſée* n'ait eté ſpécialement chargé par ſon Maître que du petit Traité qu'il avoit compoſé ſur la piété filiale, il n'en eſt pas moins certain que la poſtérité lui eſt redevable des autres ouvrages de *Koung-tſée,* à l'exception du *Tchun-tſieou,* c'eſt-à-dire, de l'hiſtoire du regne des douze derniers Rois de *Lou,* dont *Tſo-kieou-ming* voulut être l'Editeur & le Commentateur.

La poéſie & la muſique avoient fait les délices de notre Philoſophe dans le brillant de l'âge ; il s'en occupoit encore avec le même plaiſir à l'âge de ſoixante-dix ans. Etant ſorti un jour par la porte orientale de la ville, avec trois de ſes diſciples, il ſe rendit ſur un ancien tertre que le Général *Tſang-ouen-tchoung* avoit fait conſtruire, pour y offrir un ſacrifice au *Tien,* en action de graces de ce qu'il avoit remporté une victoire complette ſur les ennemis de ſon Roi. Il paroiſſoit profondément occupé, & même un peu triſte. Ses diſciples crurent qu'il ſe trouvoit incommodé de la fatigue du chemin, & lui témoignerent l'inquiétude où ils etoient ſur ſa ſanté. « Soyez
» tranquilles, leur répondit-il ; je ne ſuis point incommodé.
» En voyant ce tertre dans l'etat où il eſt, j'ai fait réflexion
» ſur la caducité des choſes humaines, & cette réflexion m'a
» inſpiré quelques vers, que je vais vous chanter ». Après ces mots, il ſe fait apporter ſon *kin,* le met au ton, & chante, en

s'accompagnant de son instrument, le couplet dont voici le sens.

« Lorsque les chaleurs finissent, le froid se met en chemin; » après le printems, l'automne s'avance à grands pas; quand le » soleil se leve, c'est pour aller rapidement vers le lieu où il » doit se coucher, & les eaux ne coulent vers l'Orient (il en » est ainsi à la Chine) que pour aller s'engloutir dans le sein de » la vaste mer. Cependant le chaud & le froid, le printems » & l'automne recommencent chaque année; le soleil reparoît » chaque jour au point où il doit se lever, & de nouvelles » eaux remplacent sans cesse celles qui se sont ecoulées; mais » le grand Général qui fit construire ce tertre, son cheval » de bataille, & tous ceux qui eurent part à ses exploits, que » sont-ils devenus? par qui ont-ils eté remplacés? Hélas! pour » tout monument de leur gloire, il ne reste que les débris d'un » tertre, que les plantes sauvages tapissent en entier ».

Si cette poésie ne paroît pas bien brillante à des yeux européens, il faut s'en prendre à la traduction plutôt qu'à l'original, dans lequel les connoisseurs Chinois trouvent un sens profond & des expressions exquises. Il seroit injuste de les condamner par les loix que nous prescrivent notre goût & nos préjugés.

La réflexion qu'il venoit de mettre en poésie & en chant, se présenta plus vivement à son esprit quelques jours après. En parcourant l'*Y-king* ou lignes de *Fou-hy*, il tomba sur le *Koa* qui est intitulé *Sun-y* (comme qui diroit *signe de la destruction & réparation*) & s'y arrêta pour le méditer. A mesure qu'il méditoit, la tristesse le gagnoit insensiblement, & son visage en parut altéré. *Tsée-hia*, l'un des disciples qui etoient avec lui, s'en etant apperçu, s'avança modestement, & lui dit: « Maître, vous êtes occupé des *Koa*, & vous paroissez tout » triste. Y avez-vous découvert quelque chose qui doive vous » affliger? Si cela est, ne craignez pas de vous expliquer avec

» votre petit diſciple ; je ne demande pas mieux que de m'inſ-
» truire ſur tout ».

« Je contemplois le *Koaſun-y* , lui répondit *Koung-tſée*, » & j'y voyois que tout ce qui exiſte n'a qu'un tems pour ſe » montrer ; que toutes choſes ſe délabrent peu-à-peu , ſe répa- » rent par parties, & ſe détruiſent enfin pour reparoître ſous » de nouvelles formes , leſquelles diſparoîtront à leur tour, » pour être remplacées par d'autres qui diſparoîtront de même. » Cette vue m'a fait naître une foule de réflexions qui ont » produit ſur moi l'effet dont vous me demandez la cauſe ».

« Puiſque la contemplation des *Koa* , repartit *Tſée-hia* , eſt » capable d'attriſter, il me ſemble qu'on ne doit pas s'en occu- » per : les ſujets de triſteſſe ne viennent que trop ſans qu'on » les cherche ; pourquoi en chercher qui ne ſe préſenteroient » peut-être pas d'eux-mêmes » ?

« Vous prenez mal la choſe , reprit *Koung-tſée* avec viva- » cité. Occupez-vous des *Koa ;* liſez l'*Y-king* , etudiez-le , » méditez-le ſans ceſſe ; vous apprendrez beaucoup ; & plus » vous aurez appris , plus vous croirez ne rien ſavoir : & plus » vous ſerez enflammé du deſir d'apprendre. Vous parviendrez à » vous connoître vous-même ; alors vous ſerez modeſte , vous » n'aurez garde de vous préférer à qui que ce ſoit. On vous » eſtimera, on vous aimera , & vous jouirez du plus précieux » de tous les avantages : je veux dire de l'avantage de jouir de » vous-même , ſans que cette jouiſſance puiſſe être altérée par » aucun accident. Tels ſont les fruits que vous pourrez recueillir » de l'*Y-king*. Auriez-vous le courage de vouloir vous en » priver » ?

Quoique le Roi de *Lou* ſon Souverain ne l'eût pas employé, & parût ne pas faire cas de lui, il ne l'avoit cependant pas oublié, & conſervoit dans le fond de ſon cœur toute l'eſtime

qui etoit due à ses vertus. Il avoit la bonté de s'informer quelquefois de l'etat de sa santé ; & comme on lui eut dit qu'à son âge, qui etoit alors de plus de soixante-dix ans, il etoit aussi studieux & presque aussi robuste que dans ses plus brillantes années, il voulut s'en assurer par lui-même, & lui donner une audience particuliere, dans laquelle il se proposoit de lui rendre tous les honneurs, & lui donner toutes les marques de bienveillance dont un Souverain peut gratifier son Sujet. Il le fit venir ; il ordonna que, contre l'etiquette ordinaire, il entreroit par la porte du milieu, c'est-à-dire, par la porte qu'on n'ouvroit que pour le Roi lui-même, & pour les Ambassadeurs des autres Rois, en tant qu'ils représentoient la personne de leurs Maîtres. Il se rendit le premier dans la salle où il devoit l'admettre ; & aussi-tôt qu'il l'apperçut, il se leva, & lui ordonna de s'asseoir. « Vous êtes âgé, lui dit-il ; j'ai à vous entre-» tenir long-tems, & je veux que vous soyez à votre aise ». Il lui fit ensuite toutes les interrogations dont il s'avisa, & parut toujours satisfait des réponses. L'Histoire n'a conservé de cet entretien que quelques paroles qui ont rapport au Gouvernement.

« Je souhaiterois de tout mon cœur, dit le Roi, que mes » Sujets vécussent heureux sous mon regne ; ne pourriez-vous » pas me suggérer quelques moyens faciles pour les rendre » tels que je le souhaite ? Procurez-leur l'abondance, répondit » *Koung-tsée*, & ils seront heureux. Cela n'est pas aisé, repli-» qua le Roi. Très-aisé, reprit *Koung-tsée ;* & voici comment. » Soyez très-réservé à exiger que le peuple, & ceux de la » campagne sur-tout, travaillent à des ouvrages qui ne sont » que pour vous ou pour les vôtres. Travaillant pour eux-» mêmes, ils travailleront d'affection, dans l'espérance de jouir » du fruit de leurs travaux ; alors les campagnes seront cultivées,

» les Arts ſeront en vigueur : premiere ſource d'abondance. » Diminuez le tribut & les impôts ; & ſi abſolument il vous » faut percevoir des droits, percevez-en le moins que vous » pourrez, & que ce ne ſoit que ſur les marchandiſes de luxe, » & non ſur celles de premiere néceſſité ; alors le commerce » fleurira, & vos Sujets deviendront riches : ſeconde ſource » d'abondance..... Mais en diminuant le tribut, interrompit le » Roi, & en ne mettant que de légeres impoſitions ſur un petit » nombre de marchandiſes, je m'appauvrirois infailliblement, » & je ſerois preſque réduit à rien. Comment pourrois-je alors » ſubvenir aux beſoins indiſpenſables de l'Etat » ?

« Permettez-moi, Seigneur, répondit *Koung-tſée*, permet- » tez-moi de vous dire qu'il en arriveroit préciſément le con- » traire de ce que vous paroiſſez craindre : car alors toutes les » richeſſes de vos Sujets, ſeroient vos propres richeſſes. *Un* » *Roi*, dit le *Ché-king*, *qui ne voit dans ſes Sujets que ſes* » *propres enfans, aura des Sujets qui ne verront dans leur Roi* » *que leur propre pere.* Je vous le demande, Seigneur, regar- » dez-vous comme une choſe poſſible qu'un pere qui a des » enfans riches, ſoit lui-même pauvre, &c. » ?

Cette impoſſibilité dont parle ici notre Philoſophe, eſt réelle dans ſon pays ; parce que la piété filiale y etant regardée comme la baſe ſur laquelle appuie tout l'edifice du Gouvernement, un pere a le droit primordial ſur tous les biens de ſon fils, & un fils ne ſe regarde comme maître de ſon propre bien, qu'autant qu'il en fait hommage à ſon pere, & qu'il a ſon conſentement pour le poſſéder.

Peu de tems avant ou après cette audience, *Koung-tſée* ſe ſentant encore aſſez fort pour ſoutenir les fatigues d'un voyage, voulut, avant de mourir, voir encore une fois la célebre

montagne de *Tay-chan*. Il s'y transporta accompagné de quelques disciples, grimpa sans peine jusques sur le sommet, & y fit sa priere. Après avoir pris quelques momens de repos, il se leva; & ayant jetté les yeux comme par hasard sur le Royaume de *Ou*, il fit observer à ceux qui l'accompagnoient, qu'en dehors de la porte *Tchang-men* de la ville frontiere, il y avoit un cheval qui sembloit délibérer de quel côté il se sauveroit. Cette ville frontiere, & en même tems Capitale du Royaume de *Ou*, etoit précisément dans l'endroit où est aujourd'hui *Sou-tcheou;* ainsi son eloignement de *Tay-chan* ne pouvoit être plus grand sans être hors de la portée de la meilleure vue. L'un de ses compagnons lui dit qu'il voyoit bien quelque chose; mais qu'il ne pouvoit distinguer ce que c'etoit. « Ce » que vous dites être un cheval, ajouta-t-il, me paroît comme » une piece de toile blanche, sur laquelle on auroit peint un » peu de bleu. Ce cheval, reprit *Koung-tsée*, est de couleur » de roseau, tirant sur le blanc; ce qui vous paroît bleu, n'est » que l'effet de la réverbération de la lumiere ». Ses disciples ayant fixé l'objet avec plus d'attention, convinrent qu'il disoit vrai, & admirerent la bonté de ses organes dans un âge si avancé.

Les différens Rois à la Cour desquels il s'etoit montré ci-devant, se souvenoient aussi de lui dans les occasions, & le faisoient consulter sur les evénemens singuliers qui avoient lieu dans leurs Etats respectifs; en voici la preuve dans quelques exemples.

Le Roi de *Tchou*, en passant le fleuve *Kiang*, vit flotter sur l'eau quelque chose qui lui parut extraordinaire; elle etoit d'un rouge foncé, de la grosseur & de la figure à-peu-près d'un boisseau. Il ordonna à ses gens de la saisir & de la lui apporter: il

fut obéi ; mais ni lui, ni aucun de sa suite, ne surent dire ce que c'etoit. Il dépêcha sur le champ un Courier au Royaume de *Lou*, avec ordre de voir *Koung-tsée*, de le saluer de sa part, de lui faire la description de ce qu'on venoit de trouver, & de lui demander tous les eclaircissemens qui pourroient contribuer à en donner une idée exacte. Le Courier part, arrive, & s'acquitte de sa commission.

Après avoir ecouté avec respect tout ce que le Courier de *Tchou* avoit à lui dire de la part de son Roi, *Koung-tsée* répondit ainsi : « la chose dont vous me parlez, est dans la classe des » plantes, quoiqu'elle soit sans racines, & qu'elle flotte sur les » eaux ; elle est le symbole de la vérité ; & pour cette raison on » l'a nommée *ping-ché*, comme qui diroit *vérité flottante*. C'est » une plante fort rare, & on la trouve difficilement. Elle est » bonne à manger, & l'intérieur en est doux comme miel. Heu» reux sont ceux qui la rencontrent ; plus heureux encore ceux » qui, après l'avoir rencontrée, la saisissent & en font usage à » propos. Si celui qui l'a rencontrée & qui s'en est saisi dans le » dessein d'en faire usage, est Roi, il peut augurer de son regne » qu'il sera florissant ; il peut espérer d'agrandir son Royaume. » Voilà tout ce que je puis vous dire sur la plante *ping-ché* ».

Ce trait rapporté par différens Auteurs, de la maniere que je viens de l'exposer, est rapporté par d'autres un peu différemment. Ceux-ci font dire à *Koung-tsée* que *ping-ché* est un animal, auquel ils attribuent d'ailleurs tout ce que les autres attribuent à la plante. J'ai suivi le *Ché-ki-ché-kia* qui m'est tombé le premier sous la main.

Le Roi de *Tsi* etant dans l'une des salles de son Palais, fut averti qu'un gros oiseau à une seule patte, s'etoit abattu dans la cour qui etoit vis-à-vis ; & que cet oiseau, loin de s'effrayer en voyant le monde, paroissoit au contraire prendre plaisir à

en être vu, puiſqu'il s'avançoit en marchant ſur ſon unique patte, les ailes etendues, vers ceux qui le regardoient, & faiſoit quantité de ſauts en leur préſence, comme s'il avoit deſſein de les amuſer. Le Roi ſortit de la ſalle pour voir de ſes propres yeux ce qui en etoit; ſurpris d'un ſpectacle ſi nouveau, il en demanda l'explication. Perſonne ne ſut ou n'oſa lui répondre. « Il y a là, dit-il, quelque choſe de myſtérieux, » dont je veux abſolument m'eclaircir. Qu'on dépêche ſur le » champ quelqu'un vers le Philoſophe de *Lou*; il n'y a que » lui qui ſoit en etat de nous donner les eclairciſſemens néceſ» ſaires ».

Le député vit *Koung-tſée*, lui expoſa ſa commiſſion, & en reçut cette réponſe : « l'oiſeau dont vous me parlez, quoique » très-rare, n'eſt pas inconnu, puiſqu'il en eſt fait mention » ſous le nom de *chang-yang*, dans une ancienne chanſon que » les enfans même chantoient de mon tems, lorſqu'il y avoit » apparence de pluie. Il me ſouvient qu'etant encore tout petit, » je voyois les enfans du quartier ſe divertir en ſautant ſur un » ſeul pied, ayant les bras etendus, & chantant *Tien-kiang-* » *ta-yu*, *Chang-yang-kou-ou*; c'eſt-à-dire, *lorſque le Ciel pré-* » *pare de grandes pluies, le* chang-yang *paroît & danſe*. Dites » au Roi de s'attendre à une année très-pluvieuſe ». L'Hiſtoire ajoute que l'evénement confirma la prédiction.

Le Roi de *Ou* venoit de conquérir le Royaume de *Yue*; il ne voulut pas laiſſer ſubſiſter la ville de *Hoei-ki*, qui en etoit la Capitale, & la détruiſit de fond en comble. En fouillant dans les fondemens des murailles pour enlever les matériaux, on trouva les oſſemens d'un homme, qu'on jugea avoir eté d'une taille enorme; car un des os de ce cadavre etoit aſſez gros pour remplir ſeul une charrette entiere. (J'emploie les propres expreſſions du texte, que j'ai ſous les yeux).

Le

Le Roi ne trouvant perſonne, ni dans ſa Cour, ni dans ſa Capitale, ni même dans ſon Royaume, qui fût en etat de lui rendre raiſon de ce phénomene, eut recours au Philoſophe de *Lou.* Il députa vers lui un homme intelligent, avec ordre de ne pas ſe faire connoître pour ce qu'il étoit; mais de lui expoſer comme de lui-même, un fait des plus curieux, ſur lequel il ſouhaiteroit d'avoir quelques eclairciſſemens; d'attendre ſes réponſes, & de les minuter avec ſoin, afin qu'à ſon retour il pût les répéter dans l'exactitude du détail.

Le député entra dans les vues de ſon Maître. Arrivé dans la Capitale du *Lou*, il ſe préſenta à *Koung-tſée* comme un etranger qui, ſur ſa réputation, venoit le conſulter ſur un fait extraordinaire, qui méritoit d'être approfondi.

« Maître, lui dit-il, on a trouvé ſous les fondemens de la » ville de *Hoei-ki*, qu'on vient de détruire, les oſſemens d'un » homme qui paroît avoir eté d'une taille monſtrueuſe. Un des » os de ce ſquélette, mis dans un tombereau, a ſuffi ſeul pour » le remplir. Y avoit-il autrefois des hommes ſi prodigieuſe» ment grands? & s'il y en a eu, pourquoi l'Hiſtoire n'en fait» elle pas mention? C'eſt-là pourtant une de ces choſes qu'il etoit » bon de tranſmettre à la poſtérité. Comme je ſais que vous » êtes verſé dans l'Antiquité, je viens vous prier de me com» muniquer un rayon de vos lumieres pour m'eclaircir ſur ce » point ».

« C'eſt toujours avec plaiſir, lui répondit *Koung-tſée*, que » je fais part aux autres de ce que je ſais, en quelque genre » que ce puiſſe être. L'etude particuliere que j'ai faite de l'Anti» quité m'a appris qu'il y avoit anciennement des hommes dont » la taille etoit fort au-deſſus de celle du commun, & qu'il y » en avoit auſſi dont la taille etoit ſi fort au-deſſous, qu'on les » eût pris pour être d'une autre eſpece; mais cela etoit fort

» rare, & l'Histoire ne manquoit pas d'en faire mention. Il s'en » faut bien que nous ayons tout ce qui a eté ecrit. L'homme » le plus petit dont il soit parlé, est *Kiao-yao-ché* : sa taille » n'excédoit pas trois pieds, & la hauteur du plus grand n'etoit » pas au-dessus de dix pieds ». (Si c'est du pied des *Tcheou* dont parle ici *Koung-tsée*, la taille du plus petit seroit de 28 pouces 6 lignes de notre pied-de-roi, & la taille du plus grand, de 7 pieds 11 pouces du même pied). « Il y a apparence que » celui dont on a trouvé le squélette sous les fondemens des » murailles de *Hoei-ki*, etoit du nombre de ces derniers, & » que c'est ce fameux *Fang-foung* que le grand *Yu* fit exécuter » à mort pour avoir négligé de se trouver au tems marqué, au » lieu fixé pour la tenue des Etats généraux de l'Empire. L'His- » toire marque positivement que ce lieu se nommoit *Hoei-chan*. » Nous savons d'ailleurs que c'est dans cet endroit même, que » fut bâtie la ville de *Hoei-ki*, qu'on vient de détruire. Ainsi » on ne peut pas douter que les ossemens qu'on vient de trou- » ver, ne soient ceux de cet homme que je viens de nommer. » Il etoit d'une taille enorme, & d'une force prodigieuse. Fier » de l'une & de l'autre, il crut pouvoir se négliger impuné- » ment dans la pratique de ses devoirs, & ce fut ce qui causa » sa perte. Cependant, comme la faute pour laquelle il fut mis » à mort n'etoit pas une désobéissance formelle aux ordres de » son Souverain, mais une simple négligence, on rétablit dans » la suite sa mémoire, en lui rendant les honneurs qu'on rend » aux Esprits des montagnes, & on lui assigna la montagne » même où il fut mis à mort, pour le département confié à ses » soins. Sous la Dynastie, on lui laissa le nom qu'il portoit du » tems du grand *Yu*, c'est-à-dire, celui de *Fang-foung*, au- » quel, par honneur, on ajouta le titre de *Ché*, & on l'appella » *Fang-foung-ché*. Sous la Dynastie *Chang*, comme *Ouang-*

Helman. Sculp.

» *mong* eut ajouté à ſon ancien département de la montagne » *Hoei-chan*, celui de la montagne *Foung-yeou*, on lui donna » le nom de *Ouang-mong-ché*. Aujourd'hui, ſous la Dynaſtie » des *Tcheou*, on l'appelle tout ſimplement du nom de *Géant* ».

Satisfait de cette réponſe, le député du Roi de *Ou* retourna promptement vers ſon Maître, pour lui rendre compte de la maniere dont il avoit exécuté la commiſſion dont il l'avoit chargé. Tous ceux qui furent inſtruits de ce qu'avoit dit *Koung-tſée*, furent de ſon avis ; & il paſſa pour conſtant que les oſſemens de *Fang-foung-ché*, leſquels ayant végété dans la terre, au moyen des ſucs nutritifs qu'elle leur avoit fournis, etoient parvenus, par une longue ſuite de ſiecles, à acquérir les dimenſions qu'on leur voyoit.

Depuis ſon retour dans le *Lou*, *Koung-tſée* s'etoit conſtamment occupé du ſoin de mettre en ordre les ſix *King*. Il acheva enfin ce grand ouvrage ; & quand il l'eut conduit au degré de perfection où il le vouloit, il ceſſa d'ecrire, & ne penſa plus qu'à ſe diſpoſer à la mort. Mais en terminant ſa carriere littéraire, il crut qu'il etoit de ſon devoir de remercier le Ciel, de lui avoir donné aſſez de vie & de force pour pouvoir la fournir juſqu'au bout. Il aſſembla ceux de ſes diſciples qui lui etoient le plus attachés, & ſur leſquels il comptoit le plus pour la publication de la doctrine après ſa mort ; & les ayant conduits au pied de l'un de ces antiques tertres, près duquel on avoit conſtruit un *ting* ou pavillon pour en conſerver la mémoire, il leur enjoignit d'y dreſſer un autel. L'autel dreſſé, il y dépoſa les ſix *Kings* ; puis ſe mettant à deux genoux, la face tournée du côté du Nord, il adora le Ciel, & le remercia avec les ſentimens de la plus ſincere reconnoiſſance du bienfait inſigne qu'il lui avoit accordé, en prolongeant le cours de ſa vie autant de tems qu'il lui en falloit pour pouvoir remplir l'objet qui ſeul lui

faisoit desirer de vivre. Il s'etoit disposé à cette pieuse cérémonie, par la purification & par le jeûne ; il la termina par l'offrande entiere & sans réserve du fruit de son travail.

On n'a pas oublié sans doute que j'ai promis, en commençant cet ouvrage, de ne rapporter que ce qu'en disent les Auteurs chinois, & de le rapporter à leur maniere, sans m'ériger en approbateur ni en critique, laissant au Lecteur européen le droit entier de juger les faits suivant ses propres lumieres.

Quelques jours après, il assembla de nouveau ses disciples, & voulut les recevoir dans la salle ordinaire où il avoit coutume de leur expliquer les *Kings*. Quand il les vit en nombre suffisant, il prit sa place au milieu d'eux, & leur parla à-peu-près ainsi :

« C'est ici la derniere fois que je prends avec vous la qua» lité de Maître ; & ce que je vais vous dire, sera la derniere » instruction que vous recevrez de moi. Elle n'est pas moins » importante que toutes celles que vous avez déjà reçues ; » retenez-la bien, & ne manquez pas de la mettre en pratique » après que je ne serai plus.

» Vous savez aussi-bien que moi, qu'un même homme, » quelque sage, quelque intelligent, quelque eclairé qu'il soit » d'ailleurs, n'est pas egalement propre à tout. Le point capital » d'un chacun, est de connoître à quoi il est propre, afin de » s'y appliquer préférablement à tout, & de s'y perfectionner. » Il n'est que trop ordinaire qu'on se fasse illusion sur le choix, » & qu'on manque par-là de réussir comme on l'auroit fait, si » l'on avoit bien choisi.

» Il y a long-tems que vous vous êtes attachés à moi, & que » vous m'avez reconnu pour votre Maître. J'ai fait tous mes » efforts pour m'acquitter, de mon mieux, des obligations » que j'avois contractées avec vous, en vous acceptant pour

» disciples. Vous m'avez suivi ; vous avez partagé mes travaux
» & mes peines ; & vous vous êtes mis au fait de ce qu'il en
» coûte pour s'instruire sur les différens objets qu'il importe à
» tout homme de savoir, quand il veut remplir exactement la
» tâche qui lui est imposée pendant son séjour sur la terre. De
» mon côté, je n'ai rien oublié, je n'ai négligé aucun des
» moyens qui pouvoient contribuer à vous perfectionner dans
» les différens genres, & j'ai tout lieu de croire que vous êtes
» contens de moi. Vous ne devez pas douter que la longue fré-
» quentation que j'ai eue avec vous, ne m'ait appris à vous
» connoître, & à démêler vos goûts, vos talens; en un mot,
» le mal & le bien qui peuvent se trouver dans chacun de vous.
» Comme je vous juge sans passion & sans préjugé quelconque,
» il est à présumer que je vous juge bien. Ainsi, tenez-vous-en
» à mon jugement préférablement à celui que vous porteriez de
» vous-mêmes. Je n'ai aucune sorte d'intérêt à vous tromper; &
» vous pourriez avoir celui de l'amour-propre, déguisé sous mille
» séduisantes formes, dont quelqu'une vous tromperoit infailli-
» blement, en vous ôtant jusqu'au plus léger soupçon d'avoir
» eté trompé. Dans le déplorable etat où en sont aujourd'hui
» les choses, & vu l'eloignement que l'on témoigne par-tout
» pour la réforme des mœurs & le renouvellement de l'an-
» cienne doctrine, vous ne devez pas vous flatter de rappeller
» le commun des hommes à la pratique de leurs devoirs ; vous
» êtes témoins du peu de succès que j'ai eu dans l'entreprise
» que j'en ai faite, & à laquelle je n'ai pas cessé de travailler
» durant tout le cours de ma longue vie. Ce que vous pouvez
» faire avec quelque espérance de succès, c'est de contribuer
» à conserver le précieux dépôt dont je n'etois que le dépos-
» taire, & que je vous ai confié. Vous le confierez vous-mêmes
» à quelques particuliers qui pourront en faire usage, & qui le

» transmettront, à leur tour, à d'autres pour le faire parvenir » aux générations futures, jusqu'à nos derniers descendans.

» Pour remplir cette tâche avec fruit, il est expédient que » chacun de vous ne s'attache, en particulier, qu'à la partie qui » lui convient le mieux, & pour laquelle il est le plus propre. » J'y ai réfléchi mûrement ; & voici à quoi il me paroît que » vous pouvez vous en tenir.

» *Ming-tsée-kien*, *Jan-pe-nieou*, & *Tchoung-koung*, doivent » s'en tenir à la Morale ; ils sont en etat d'en développer les » principes, d'inspirer la pratique de ce qu'elle prescrit, & de » porter au plus haut degré de la vertu, ceux qui se mettront » sous leur conduite. O si le Ciel eût daigné prolonger les » jour du sage *Yen-hoei...!* Mais non ; il etoit déterminé qu'il » mourroit à la fleur de l'âge, parce que, dans ces malheureux » tems de corruption & de désordre, les hommes n'etoient pas » dignes de le posséder.

» *Tsai-ngo* & *Tsée-koung*, ont naturellement le don de la » parole, & ils ont perfectionné par l'art ce que la nature leur » avoit donné. Ils réussiront, s'ils se contentent de cultiver l'elo- » quence : elle leur sera d'un grand secours pour persuader à » leurs contemporains qu'ils ne seront heureux sur la terre, » qu'autant qu'ils feront avec exactitude tout ce pourquoi ils » y ont eté placés.

» *Jan-yeou* & *Ki-lou* ont beaucoup d'usage du monde ; » ils connoissent les intérêts des Princes, & savent comment » il faut gouverner les hommes. Ils peuvent se charger des em- » plois civils, de ceux sur-tout qui ont un rapport immédiat » avec le peuple ; ils peuvent même, s'ils en sont requis, aider » les Souverains dans l'administration de leurs Etats.

» *Tsée-yeou* & *Tsée-hia*, par leur application & leur cons- » tance à se livrer à l'etude de l'Antiquité, ont acquis des

» connoissances sûres dans les différens genres d'erudition. Ils » peuvent se rendre vraiment utiles, & contribuer de leur part » au bonheur des hommes, en instruisant les Peuples & les » Souverains eux-mêmes, de la doctrine, des loix, des usages » des mœurs, & de toute la conduite des Fondateurs de la » Monarchie; en faisant à propos le parallele de ce qui se pra- » tiquoit alors, avec ce qui se pratique dans le tems présent. » Ils pourront inspirer à leurs contemporains les sentimens d'une » salutaire honte, & les engager par-là à faire du moins quel- » ques efforts pour tâcher de les imiter en quelque chose, s'ils » n'ont pas assez de courage pour vouloir les imiter en tout.

» Voilà le dernier conseil que j'ai à vous donner, comme » votre ami; & la derniere leçon que j'ai à vous faire, comme » votre Maître. Je vous ai parlé sans déguisement & à cœur » ouvert; j'espere que vous aurez egard à ce que je viens de » vous dire, & que vous vous ferez un devoir de vous y con- » former ».

Depuis cette derniere leçon, donnée avec tout l'appareil de l'enseignement, & toute la gravité dont il etoit capable, il ne les admit plus que comme des amis, pour jouir du plaisir de la conversation, & pour faire avec eux quelques parties de promenade aux environs de la ville.

Un jour que *Tsée-koung* s'etoit rendu chez lui pour le saluer à l'ordinaire, & s'informer de l'etat de sa santé, *Koung-tsée* lui dit : « vous venez fort à propos; je me disposois à aller à » la Tour orientale, pour voir du haut de la plate-forme com- » ment se divertissent nos bons campagnards : car vous savez » que ce jour est consacré au culte des *Ta-tcha*. J'attendois que » quelqu'un vînt s'offrir pour m'accompagner : allons-y en- » semble ».

En attendant qu'ils arrivent, j'expliquerai en peu de mots

ce que c'eſt que ce culte des *Ta-tcha*. Les *Ta-tcha*, ou ſimplement les *Tcha*, ſont les Eſprits qui peuvent être utiles ou nuiſibles aux biens de la terre : ils ſont au nombre de huit. L'un préſide aux vents, l'autre au tonnerre, le troiſieme à la pluie, le quatrieme à la grêle, le cinquieme aux nuages, le ſixieme aux inſectes, le ſeptieme à la gelée, & le huitieme aux frimas. Le culte qu'on leur rendoit, etoit de très-ancienne date, & il eſt conſacré dans un des Livres ſacrés de la nation : je veux dire dans le *Ché-king*, rédigé par *Koung-tſée* lui-même. *Pour honorer les huit* Tcha, y eſt-il dit, *les appaiſer & les rendre favorables, il faut chanter un* Pin-ſoung, *& faire uſage du* tou-kou. Le *Pin-ſoung* etoit une Ode ou Hymne qui avoit pour objet la deſcription & l'eloge des uſages du pays de *Pin*, cet ancien patrimoine de la Maiſon de *Tcheou*; & le *tou-kou*, etoit une eſpece de tambour fait avec de la ſimple terre; c'eſt-à-dire, cette eſpece de tambour dont l'invention eſt due aux premiers habitans de la Chine. « Dans les tems les plus reculés, dit un » ancien fragment, deux fois l'année, lorſqu'on ſe diſpoſoit aux » chaleurs de l'eté, & avant l'arrivée du froid de l'hiver, on » raſſembloit dans chaque diſtrict tous les vieillards laboureurs » du lieu, & on leur donnoit un feſtin, après lequel ils remer» cioient le Ciel des bienfaits reçus, & en demandoient de » nouveaux en ſe rendant propices les huit *Ta-tcha*. Cette céré» monie ſe pratiquoit par ordre du Souverain, quoique le Grand» Maître des cérémonies ne la réglât pas. Elle avoit eté etablie » pour procurer quelque délaſſement aux laboureurs, & pour » donner à entendre l'eſtime qu'on avoit pour leurs perſonnes, » & le cas qu'on faiſoit de leur art ».

Arrivés à la Tour, qui etoit le terme de leur promenade, nos Philoſophes monterent juſques ſur la plate-forme, d'où, portant leurs regards ſur les campagnes des environs, ils virent

quantité de gens divisés en différentes bandes, se livrer à la joie, les uns en chantant & dansant, & les autres en mangeant & buvant. A mesure que *Koung-tsée* les observoit, on voyoit son visage se dérider & s'epanouir, comme s'il se fût diverti lui-même avec eux. « Je vous avoue, dit-il à *Tsée-koung*, que » j'ai un véritable plaisir de voir ces bonnes gens oublier ainsi » leur misere, & se croire un moment heureux. Ne trouvez- » vous pas qu'ils font bien? Je pense, répondit *Tsée-koung*, » qu'ils feroient beaucoup mieux de ne pas se livrer, comme ils » le font, à une joie indécente; & je désapprouve très-fort » qu'ils s'amusent à chanter, danser, manger & boire, au lieu » de se répandre en actions de grace des bienfaits reçus, & en » prieres, pour en obtenir de nouveaux. Vous dites très-bien, » reprit *Koung-tsée*; il faut remercier le Ciel des bienfaits reçus, » & le prier d'en accorder de nouveaux: hé bien, c'est en se » réjouissant comme ils le font, que ces bonnes-gens font leurs » actions de graces & leurs prieres. Ne leur enviez pas les » foibles douceurs du bonheur imaginaire d'un jour; une conti- » nuité de travaux sans relâche, rendroit le corps & l'ame inca- » pables des fonctions auxquelles la Nature les a destinés. Il est » juste qu'après cent jours d'un travail pénible, ceux de la cam- » pagne réparent leurs forces en se livrant à la joie. Il faut être, » à leur egard, plutôt indulgent que sévere. Un arc qui seroit » toujours bandé, perdroit nécessairement son ressort, & de- » viendroit hors d'usage; ce n'est qu'en le bandant & le déban- » dant par intervalles & à propos, qu'il conserve son elasti- » cité, sa force, & qu'il peut être utile. Je n'ai rien à vous dire » de plus; le tems & l'expérience vous en apprendront sur cela » davantage ».

Peu de tems après, ce même *Tsée-koung* s'etant rendu chez lui, il le trouva revêtu de ses plus beaux habits, la barbe &

les cheveux parfumés, & paré dans toute sa personne comme pour un jour de grande cérémonie. « Maître, lui dit-il, vous » aurez la bonté d'excuser ma curiosité, si je vous demande la » raison du brillant appareil dans lequel je vous vois ».

« Je vais à la Cour, lui répondit *Koung-tsée* en soupirant, » & j'y vais, contre mon ordinaire, sans y être invité. Je n'ai » pu résister plus long-tems au sentiment intérieur qui me presse » de faire une derniere tentative auprès du Roi contre le per- » fide *Tchen-tcheng*, qui a trempé ses mains sacrileges dans le » sang du Souverain dont il etoit Sujet; un tel crime ne doit » pas rester impuni. Je me suis préparé par la purification & » par le jeûne, à l'audience que je vais demander, afin que, » si le succès n'en est pas heureux, je n'aie pas à m'en attribuer » la cause ». En finissant ces mots, il part, & va se présenter à la porte du Palais pour être introduit auprès du Roi, comme ayant une affaire de la plus grande importance à lui communiquer. On ne le fit pas attendre; il fut introduit sur le champ, & le Roi le reçut avec distinction.

« Quelle si grande affaire avez-vous à me communiquer, lui » dit-il avec bonté ? Vous savez quels sont mes sentimens à » votre egard; parlez librement ; il n'est rien que je ne sois » disposé à faire, quand il s'agira de vous obliger ».

« Seigneur, lui répondit *Koung-tsée*, l'affaire que j'ai à vous » communiquer, est une affaire à laquelle tous les Rois sont inté- » ressés. Le perfide *Tchen-tcheng*, du Royaume de *Tsi*, a mis à » mort *Kien-koung*, son légitime Souverain. Vous êtes Souve- » rain vous-même; vos Etats confinent à ceux de *Tsi*; *Kien-* » *koung* etoit votre allié, & originairement de la même race » que vous : un seul de ces titres vous autorise à faire la guerre » à *Tchen-tcheng*; tous ces titres réunis, doivent vous mettre » au plutôt les armes à la main. Envoyez des troupes pour

» exterminer un monſtre que la terre porte à regret. Le crime » de *Tchen-tcheng* eſt de nature à ne mériter aucun pardon. » En le puniſſant, vous vengerez à la fois un attentat enorme » contre le *Tien*, dont chaque Roi tient la place dans les » Etats qui lui ſont confiés ; contre la Majeſté royale, qui » a eté profanée par ce perfide ; & contre celui à qui vous » teniez par les liens ſacrés de la parenté, de l'alliance & de » l'amitié ».

« Tout ce que vous venez de dire, répliqua *Ngai-koung*, » eſt exactement vrai ; mais il y a bien des réflexions à faire, » & bien des circonſtances à combiner, avant que d'en venir à » l'exécution. Parlez de cette affaire à mes trois *Tay-fou*, ſans » l'avis deſquels je ne ſaurois m'engager dans une guerre dont » le ſuccès incertain pourroit tourner au déſavantage de mon » propre Royaume & de mes Sujets ; je m'en tiendrai à ce qu'ils » décideront ».

« Seigneur, reprit *Koung-tſée*, en faiſant mes repréſenta- » tions à votre Majeſté, j'ai fait ce que j'ai cru être de mon » devoir : il feroit inutile d'inſiſter davantage auprès de vos » *Tay-fou*, que je ſais être déterminés à ne pas entrer dans mes » vues. Je vous prie de réfléchir à part vous ſur ce que je vous » ai propoſé, & de prendre votre parti indépendamment de » vos *Tay-fou*. Vos *Tay-fou* ne ſont pas Rois. Ils ont leurs vues » particulieres, ſuivant leſquelles ils agiſſent ; ils ont leurs inté- » rêts propres, qu'ils veulent ménager, & qu'ils ménagent en » effet, ſouvent même aux dépens de ceux de l'Etat & de la » gloire de leur Maître. Pour moi, Seigneur, qui n'ai d'autre » intérêt que celui de la juſtice & du bon ordre, je vous con- » jure par les noms ſacrés de cette juſtice & de ce bon ordre, » de vous armer, d'armer tous vos Sujets, s'il le faut, pour » aller exterminer un ſcélérat qui ne mérite pas de vivre. Vous

» aſſurerez par ſa mort, la ſucceſſion du Royaume de *Tſi* à ceux » à qui elle appartient par un droit légitime ; & vous imprimerez dans l'eſprit de tous ceux qui pourroient vouloir l'imiter, une ſalutaire terreur, qui les empêchera de conſommer » leur crime ».

« Soyez tranquille ; dit le Roi en ſe levant ; je penſerai » ſérieuſement à ce que vous me propoſez ; & s'il m'eſt poſſible d'en venir à l'exécution, ne doutez pas que je ne m'y » porte avec toute l'ardeur dont je ſuis capable ».

Telle fut la derniere action d'eclat de notre Philoſophe. C'eſt par elle qu'il termina ſa vie publique, pour ſe renfermer dans l'enceinte de ſa maiſon, d'où il ne ſe montra que très-rarement à ceux du dehors. Il commençoit à ſentir tout le poids de l'âge ; & de petites infirmités qu'il eprouvoit par intervalles, l'avertiſſoient de ſa prochaine diſſolution.

Un jour qu'il paroiſſoit plus ſérieux qu'à l'ordinaire, & qu'il laiſſoit echapper quelques ſoupirs, comme s'il eût eté en proie à quelque douleur ſourde, l'alarme fut dans la famille. Son petit-fils *Tſée-ſee*, tout jeune qu'il etoit, fut des premiers à s'en appercevoir. Il s'approche, ſe met à genoux devant lui, & lui demande la raiſon de l'abattement où il le voyoit. « Mon » enfant, lui dit *Koung-tſée*, vous êtes encore trop jeune pour » que je vous découvre ce qui ſe paſſe dans mon cœur. Je » crains de n'être point tel que vous le ſouhaiteriez, reprit » *Tſée-ſee*, & que ce ne ſoit-là ce qui vous afflige ; ayez la » bonté de m'avertir de mes fautes, afin que je m'en corrige. » Vous êtes tel que je le ſouhaite, lui répondit *Koung-tſée*, & » je n'ai rien à vous reprocher. Peut-être, pourſuivit *Tſée-ſee*, » penſez-vous que la doctrine de *Yao* & de *Chun* diſparoîtra » bientôt de deſſus la ſurface de la terre, & cette penſée vous » rend triſte. Je vous ai oui dire, que lorſque le pere travaille à

» faire du bois, le fils ne doit pas rester debout ou les bras » croisés : un fils qui se conduiroit ainsi, n'auroit pas la piété » filiale. En vous voyant triste, j'ai craint de ressembler à ce » fils paresseux, si, ne pouvant dissiper votre tristesse, je ne » travaillois au moins à la partager avec vous ; c'est ce qui m'a » engagé à vous en demander le sujet ».

En l'entendant parler ainsi, *Koung-tsée* lui sourit avec bonté, & lui dit en laissant couler quelques larmes de joie : « ô mon » fils ! vos paroles dissipent ma tristesse. Continuez à avoir de » pareils sentimens, & vous viendrez peut-être à bout de ce » que je n'ai pu faire. Soyez tranquille, vous avez la piété » filiale gravée dans le cœur. Puissent toutes les autres vertus » y avoir chacune leur place, & vous rendre digne des faveurs » du *Tien* » !

Cette légere indisposition n'etoit que le prélude d'une maladie sérieuse, dont il fut atteint bientôt après. Il en guérit pourtant ; mais sa convalescence fut longue, & il ne fit plus que languir le reste de ses jours. Plusieurs de ses anciens disciples le visitoient fréquemment, & le servoient comme ils auroient servi leur propre pere. *Tsée-koung*, en particulier, se rendoit auprès de lui avec plus d'assiduité qu'aucun autre, & alloit chaque jour, de grand matin, s'informer en personne de l'etat de sa santé. Il manqua une fois à s'acquitter de ce devoir à son heure accoutumée ; & cette fois justement, *Koung-tsée* l'attendoit avec une sorte d'impatience, pour lui faire part d'un songe mystérieux qu'il avoit fait la nuit précédente. Enfin, il arriva lorsque son Maître etoit à prendre l'air au jardin.

Koung-tsée averti de son arrivée, voulut aller au-devant de lui sans être accompagné. Appuyé sur son bâton, il se traîna jusqu'à la porte extérieure ; & aussi-tôt qu'il apperçut son disciple, il lui dit : « vous venez aujourd'hui bien tard ; je vous

» attendois depuis long-tems. Quelles affaires si pressantes ont » pu vous empêcher de venir plutôt » ? Surpris d'un pareil compliment, & plus surpris encore de voir son Maître, dans l'etat où il etoit, faire lui-même la fonction de portier, *Tsée-koung* resta comme immobile. « Entrez, continua *Koung-tsée* ; je ne » suis point fâché ; ce n'est que l'empressement que j'avois de » vous voir, qui m'a fait vous parler ainsi ; ne le regardez pas » comme un reproche ».

Ils entrerent ensemble ; & quand ils furent un peu remis l'un & l'autre, *Koung-tsée* prit la parole, & dit : « mon cher *Tsée-* » *koung*, je me sens dépérir à vue d'œil ; les forces m'aban- » donnent, & ma santé chancelante ne se rétablira peut-être » jamais ». Un torrent de larmes & des sanglots réitérés, lui couperent la voix. Après quelques momens, il continua ainsi : « ô mon cher *Tsée-koung* ! la montagne de *Tay-chan* s'ecroule ; » je n'ai plus à lever la tête pour la contempler ; les poutres » qui soutiennent le bâtiment, sont plus qu'à demi pourries ; je » n'ai plus où me retirer. L'herbe sans suc est entiérement dessé- » chée ; je n'ai plus où m'asseoir pour me reposer. La saine » doctrine avoit disparu ; elle etoit entiérement oubliée : j'ai » tâché de la rappeller, & de rétablir son empire ; je n'ai pu » y réussir. Se trouvera-t-il quelqu'un après ma mort qui veuille » prendre sur soi cette pénible tâche » ? En disant ces mots, il regarda fixement *Tsée-koung*, comme pour l'inviter à s'en charger, puis il ajouta : « les Princes de la Dynastie *Hia* ont » leurs tombeaux, dont l'escalier fait face à la partie du monde » d'où le soleil se leve ; les Princes de la Dynastie *Chang* sont » enterrés entre deux colonnes : je suis de la race de ces der- » niers. J'ai songé cette nuit que j'etois entre deux colonnes, » & que là j'offrois à tous ceux qui m'ont transmis successive- » ment la vie. Ce songe m'avertit que je ne suis pas loin de ma

» derniere heure : mais ce n'eſt pas-là ce qui m'afflige & fait » couler de mes yeux les larmes que vous voyez. Les Rois » d'aujourd'hui ont tous dégénéré de la vertu de leurs Ancêtres; » aucun d'eux n'a voulu de la doctrine que je leur annonçois: » voilà le véritable ſujet de mon affliction ».

Tſée-koung tâcha de le conſoler de ſon mieux, en lui inſinuant que lui *Tſée-koung*, ainſi que ſes autres diſciples, n'oublieroient rien pour ſe conformer à ſes deſirs ; & que s'ils ne marchoient pas exactement ſur ſes traces, ils feroient du moins des efforts pour pouvoir le ſuivre de loin ; qu'il ſe trouveroit peut-être quelqu'un parmi eux, auquel des tems plus heureux, & des circonſtances plus favorables, procureroient les ſuccès qu'il ne lui avoit pas eté poſſible d'avoir dans le ſiecle pervers où il avoit vécu; qu'il devoit nourrir cette eſpérance dans ſon cœur juſqu'à ſon dernier ſoupir, & deſcendre avec elle dans le tombeau. *Koung-tſée* parut ſatisfait. Depuis cette converſation, il reprit peu-à-peu une partie de ſes forces, & parut avoir recouvré toute ſa ſanté ; mais ce n'etoit-là que la derniere lueur d'une etincelle qui s'eteignoit ; un evénement ſingulier renouvella bientôt ſa triſteſſe, & le fit retomber dans ſon etat de langueur.

Le Roi etant allé à la chaſſe du côté de l'oueſt, ceux de ſa ſuite firent rencontre d'un quadrupede extraordinaire, qui mourut auſſi-tôt qu'ils l'eurent forcé. Il avoit des cornes de chair ; ſes barbes, ainſi que les ecailles qui couvroient ſon corps, etoient comme celles du dragon, & ſes pieds reſſembloient à ceux du cerf. Il fut regardé comme un monſtre ; & pour cette raiſon, on le jetta à la voirie hors du parc : mais, ni les loups, ni les chiens, ni les corbeaux, ni les autres animaux carnaciers, n'oſerent y toucher. Il reſta bien des jours en ſpectacle, pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui voulurent l'aller voir. On ne parla bientôt plus dans la ville que du monſtre tué à la chaſſe

du Roi, & *Koung-tsée* ne fut pas des derniers à l'apprendre. Il ne s'en rapporta pas à ce qu'on lui en disoit, il voulut le voir lui-même. Il fit un effort, il se transporta sur les lieux, accompagné de *Tsée-koung*, & de deux ou trois autres de ses disciples; vit le prétendu monstre; & en le voyant, il s'écria, comme hors de lui-même : ce n'est pas-là un monstre; c'est » l'animal symbole de la charité & de la saine doctrine. C'est » une *lin ;* elle s'est montrée à un petit nombre, qui, loin de » l'accueillir, l'a poursuivie à outrance, jusqu'à la forcer & à » la faire mourir. La voilà maintenant exposée aux regards de » quiconque : mais, hélas! elle est dans l'etat de mort. O Ciel! » en sera-t-il ainsi de la charité & de la saine doctrine »? Les sanglots & les larmes l'empêcherent d'en dire davantage. Il avoit les yeux tournés vers le ciel, & demeura quelque tems immobile : peut-être même seroit-il tombé en foiblesse, si les deux disciples qui etoient le plus à portée, ne l'eussent soutenu. Il donne à cet animal symbolique le nom de *lin*, parce que c'etoit une femelle. Le mâle s'appelle *ki ;* & quand on désigne en général l'espece, on joint les mots *ki* & *lin*, & l'on dit *ki-lin.*

Le *ki-lin* vivant, avoit annoncé la naissance de *Koung-tsée ;* le *ki-lin* privé de la vie, annonçoit infailliblement sa mort. Persuadé que l'evénement ne tarderoit pas à suivre l'annonce, il s'y disposa; mais en s'y disposant, il ne perdit pas de vue ce qui avoit fait l'objet des travaux de toute sa vie : je veux dire le rétablissement de l'ancienne doctrine, & le renouvellement des bonnes mœurs. Il avoit fait tout ce qui etoit en son pouvoir pour porter ses contemporains à l'un & à l'autre; il ne voulut rien oublier de ce qui dépendoit de lui pour y porter ceux des siecles futurs. L'enseignement de vive voix, & les exhortations fréquentes, avoient eté les moyens ordinaires qu'il employa pour gagner

gagner les premiers. Les Ouvrages dont il etoit Auteur, & ceux auxquels il avoit eu part, furent les moyens qu'il crut devoir employer pour les hommes à venir. Quoiqu'il eût déjà mis la derniere main à tous ſes Ecrits, il les relut avec ſoin, autant que ſes forces le lui permirent, & y fit les petites corrections qui lui parurent devoir contribuer à les rendre plus dignes de paſſer à la poſtérité. Enfin, après avoir pouſſé ſa carriere juſqu'à la ſoixante-treizieme année de ſon âge, il tomba dans un profond aſſoupiſſement, dont il ne fut pas poſſible de le réveiller : il fut pendant l'eſpace de ſept jours dans cet etat léthargique ; & le jour *Ki-tcheou*, de la quatrieme lune de la ſeizieme année du regne de *Ngai-koung*, Roi de *Lou*, il rendit l'eſprit. Cette année, qui répond à la quarante-unieme du regne de *King-ouang*, vingt-cinquieme Empereur de la Dynaſtie des *Tcheou*, la quatre cent ſoixante-dix-neuvieme avant Jeſus-Chriſt, & la neuvieme avant la naiſſance de Socrate.

Son petit-fils *Tſée-ſee*, le ſeul de ſon ſang qu'il laiſſoit après lui, etoit trop jeune encore pour pouvoir ordonner de ſes funérailles & du cérémonial qui devoit s'y obſerver ; ſes diſciples, *Tſée-koung* & *Koung-hi-tché*, s'en chargerent. Après avoir fermé les yeux à leur Maître, car ils etoient préſens lorſqu'il expira, ils lui mirent dans la bouche trois pincées de riz, & l'habillerent de maniere qu'on pût y reconnoître quelque choſe de l'habillement des trois Dynaſties *Hia*, *Chang* & *Tcheou*. Son habillement, de la tête aux pieds, etoit composé de onze pieces. L'habit extérieur etoit celui dont il ſe revêtoit lorſqu'il alloit en cérémonie à la Cour ; ſon bonnet etoit tel que le portoient alors les Miniſtres d'Etat ; la marque d'honneur qui diſtinguoit les hommes en place des ſimples citoyens,

etoit d'ivoire, & le cordon auquel elle etoit attachée, etoit tiſſu avec des fils de cinq couleurs.

Ainſi habillé, on le mit dans un cercueil de bois de *toung-mou*, dont les planches avoient quatre pouces d'epaiſſeur du pied d'alors, diviſé comme celui d'aujourd'hui, en dix pouces; & ce premier cercueil fut emboîté dans un ſecond, fait de bois de *pe-mou*, dont les planches avoient cinq pouces d'epaiſſeur. On peignit tout l'extérieur de différentes figures, qui etoient autant d'emblêmes des différentes vertus qui l'avoient plus particuliérement diſtingué. Ce double cercueil fut placé dans un catafalque conſtruit ſuivant le rite des *Tcheou*, qui occupoient actuellement le trône Impérial. Les petits etendards triangulaires, placés par intervalles autour de cette décoration funebre, etoient ſuivant le rite de la Dynaſtie *Chang*; & le grand etendard quarré, etoit ſuivant le rite de la Dynaſtie *Hia*. En réuniſſant ainſi les rites des trois Dynaſties qui, depuis la fondation de l'Empire, l'avoient ſucceſſivement gouverné juſqu'alors, on vouloit donner à entendre que ſi la mémoire de ces anciens rites, & de tous les autres qui avoient eu lieu dans les tems les plus reculés, s'etoit conſervée parmi les hommes, c'etoit à *Koung-tſée* en particulier que l'honneur en etoit dû, & à qui l'on etoit redevable de cet inſigne bienfait. Ce premier devoir etant rempli, *Tſée-koung* & *Koung-hi-tché* acheterent au nom du petit-fils de leur Maître, un terrein de cent *mou* (chaque *mou* eſt de cent pas, & chaque pas de ſix pieds) à quelque diſtance au nord de la ville, au-deſſus du courant de la riviere *See-choui*, pour y dépoſer le corps. A l'une des extrémités de ce terrein, ils eleverent trois monticules en forme de dôme, dont celui du milieu, plus elevé que les autres, devoit ſervir de ſignal au tombeau; & *Tſée-koung* y planta, de

Helman, Sculp.

ſes propres mains, l'arbre *kiai*. Cet arbre, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un tronc aride, ſubſiſte encore dans le lieu même où il fut planté, malgré le bouleverſement que la Chine a eprouvé plus d'une fois pendant un intervalle de tems de plus de vingt-deux ſiecles. Le profond reſpect que les Chinois conſervent pour la mémoire de leur Sage par excellence, & pour tout ce qui peut contribuer à leur en rappeller le ſouvenir, leur fait regarder ce tronc aride comme un monument digne de toute leur attention. Ils l'ont fait deſſiner dans toute l'exactitude du détail ; ils l'ont fait graver ſur un marbre ; & les empreintes qu'on en tire, ſervent de principal ornement dans le Cabinet de ces Lettrés enthouſiaſtes, qu'une fortune au-deſſous de la médiocre met hors d'etat de décorer plus ſomptueuſement. J'en ai un exemplaire, donné par le *Saint Comte* lui-même, comme un préſent dont il a cru qu'un Lettré du *Grand-Occident* (c'eſt de ce nom qu'on appelle ici l'Europe) pourroit connoître le prix. Je le joindrai aux Planches dont j'accompagne cet Ecrit.

Après avoir tout diſpoſé dans le lieu de la ſépulture, ceux des diſciples qui etoient à portée, ſe raſſemblerent chez *Tſée-ſee*, & formerent le convoi funebre, en ſe joignant aux parens de l'illuſtre mort. Le corps fut mis en terre avec tout l'appareil de l'ancien cérémonial ; & après la cérémonie, tous ſe proſternerent & pleurerent ſincérement ſur ſon tombeau. Avant que de ſe ſéparer, les diſciples convinrent entre eux de porter le deuil de leur Maître commun, de la même maniere & autant de tems qu'ils devroient le porter ſi le propre pere de chacun d'eux etoit mort : la durée en fut de trois ans. Mais *Tſée-koung*, qui avoit eté plus lié qu'aucun autre à celui qu'ils regrettoient tous, recula ce terme juſqu'à la ſixieme année entiérement révolue ; & pendant tout cet eſpace de tems, il s'enferma dans une cahute qu'il avoit fait conſtruire non loin du tombeau ;

& ne s'occupa qu'à étudier ſon modele, pour ſe mettre en etat de l'imiter quand les circonſtances le lui permettroient.

Ceux d'entre les principaux diſciples qui etoient habitués dans les Royaumes voiſins, & qui n'avoient pas aſſiſté aux funérailles, virent à leur tour faire les cérémonies funebres, & apporterent, comme une ſorte de tribut, chacun une eſpece d'arbre, particuliere à ſon pays, pour contribuer à l'embelliſſement du lieu qui contenoit les reſpectables reſtes du Sage qui les avoit inſtruits.

L'exemple de *Tſée-koung* fut regardé par les autres comme un reproche tacite du peu d'affection qu'ils avoient pour leur Maître, en s'eloignant de ſon tombeau comme ils l'avoient fait. Ils ſe raſſemblerent au nombre d'environ une centaine, & vinrent s'etablir avec leurs familles aux environs de ce lieu reſpectable, y formerent un village, qu'ils nommerent *Koung-ly*, c'eſt à-dire, village de *Koung*, ou appartenant à la Maiſon de *Koung*, dont ils voulurent bien ſe déclarer les vaſſaux, & prierent *Tſée-ſee* de les regarder comme tels, en acceptant l'hommage volontaire qu'ils lui offroient en conſidération de ſon illuſtre Aïeul. Ces familles nouvellement etablies, ſe multiplierent peu-à-peu; & leurs deſcendans ſe trouverent en aſſez grand nombre après quelques ſiecles, pour peupler eux ſeuls une ville du troiſieme ordre, qui porte aujourd'hui le nom de *Kiu-ſou-hien*, & qui eſt du diſtrict de *Yen-tcheou-fou.* Dans les commencemens, on s'etoit contenté de mettre devant le tombeau une ſimple pierre ſans ſculpture, de ſix pieds en quarré, ſur laquelle on faiſoit les cérémonies d'uſage, & que pour cette raiſon on appelloit *Tſée-tan*, c'eſt-à-dire, *Elévation*, ou *Autel* des cérémonies. Pour ce qui eſt des ſtatues de pierre, & des autres ornemens qui décorent aujourd'hui les environs du tombeau, tout cela eſt moderne.

Les parens, les amis & les disciples de *Koung-tsée*, ne furent pas seuls à donner des marques publiques de consternation & de deuil ; tout ce qu'il y avoit de personnes instruites, se fit un devoir de témoigner sa douleur ; & le Roi *Ngai-koung* lui-même, qui l'avoit négligé lorsqu'il vivoit, sentit, au moment qu'on lui annonça sa mort, tout le prix de la perte qu'il avoit faite. En présence de tous ses Courtisans, il se reprocha le tort qu'il avoit eu de ne pas l'employer, & dit en peu de mots tout ce qu'on pouvoit dire de plus honorable en faveur de celui qu'il regrettoit. « Le Ciel suprême, dit-il, est irrité » contre moi ; il m'a enlevé le trésor le plus précieux de mon » Royaume, en m'enlevant le Sage qui en faisoit la principale » gloire & le plus bel ornement ». Ce magnifique eloge, tout mérité qu'il etoit, auroit pu être regardé comme un tribut que ce Prince payoit à la coutume, s'il ne l'eût fait suivre par quelque chose de plus durable que les paroles. Il fit construire en son honneur, & non loin de son tombeau, une de ces salles qui portent par distinction le nom de *Miao*, parce qu'elles sont destinées à honorer les Ancêtres : *afin*, dit-il, *que tous les amateurs de la Sagesse, présens & à venir, puissent s'y rendre en tems réglés, pour faire les cérémonies respectueuses à celui qui leur a frayé la route qu'ils suivent, & sur le modele duquel ils doivent se former.*

Pour la consolation des disciples qui s'etoient fixés avec leurs familles dans les environs, & pour remettre en quelque sorte sous leurs yeux celui dont le souvenir leur etoit infiniment cher, outre son Portrait qu'on plaça dans le *Miao* nouvellement construit, on y déposa encore tous ses ouvrages, ses habits de cérémonie, ses instrumens de musique, le char dans lequel il faisoit ses voyages, & quelques-uns des meubles qui lui avoient appartenu. Quand on crut que tout etoit dans l'etat

de décence qu'il falloit, on en donna avis au Roi ; & ce Prince s'y étant transporté, y fit en personne toutes les cérémonies qu'on a imitées depuis ; c'est-à-dire, qu'il le reconnut solemnellement pour Maître, & qu'il lui rendit, en cette qualité, les mêmes hommages que s'il eût eté vivant, & qu'il l'instruisît encore dans la morale, les sciences & le gouvernement. A son exemple, tous ceux de ses disciples qui etoient à portée, renouvellerent dans ce même lieu les hommages qu'ils avoient déjà rendus à leur Maître, & déterminerent entre eux, qu'au moins une fois chaque année, ils viendroient s'acquitter des mêmes devoirs : ce qu'ils pratiquerent le reste de leur vie, avec une exactitude qui a servi de modele à tous les gens de Lettres qui sont venus après eux. Depuis plus de deux mille ans, les Lettrés suivent constamment cet usage ; & comme il n'est pas possible que tous fassent annuellement le voyage de *Kiu-fou-hien*, pour la commodité de ceux qui sont répandus dans les différentes Provinces de l'Empire, on a elevé dans chaque ville un *Miao*, où ils vont faire les mêmes cérémonies qu'ils feroient à *Kiué-ly*, s'il leur etoit facile de s'y rendre. Les Empereurs même ne s'en dispensent pas ; ils vont, en tant que représentant la Nation, rendre hommage à celui que la Nation a reconnu solemnellement pour Maître, & c'est le Fondateur de la Dynastie des *Han*, qui le premier en a donné l'exemple.

Après l'extinction totale des *Tsin*, vers l'an 203 avant Jesus-Christ, le grand *Tay-tsou*, *Kao-hoang-ty*, ayant réuni tout l'Empire sous sa domination, regarda comme le premier de ses soins celui de lui rendre tout le lustre dont il avoit brillé sous les premiers Empereurs de *Tcheou*. Les Sages qu'il avoit appellés auprès de sa Personne pour l'aider de leurs conseils, lui persuaderent que, de tous les moyens qu'il pouvoit employer pour venir à bout de ce qu'il se proposoit, le plus

Helman, Sculp.

efficace etoit de faire revivre l'ancienne doctrine, dont le souvenir se conservoit encore dans un petit coin de ses vastes Etats, où les descendans de *Koung-tsée* & de quelques-uns de ses disciples, etoient etablis ; & que, pour diriger vers ce grand objet l'esprit général de la Nation, Sa Majesté n'avoit rien de mieux à faire, que de témoigner beaucoup de respect pour le Philosophe de *Lou*, qui avoit eté, durant tout le cours de sa vie, l'exact imitateur des Anciens quant à la maniere de se conduire, & le fidele interprete de leur doctrine dans ses discours & dans ses ecrits. Ils lui firent entendre qu'en donnant des marques publiques de vénération pour un Sage qui fut regardé, jusqu'au tems des Barbares *Tsin*, comme le Docteur par excellence, & le Maître de la Nation, il acheveroit de se concilier l'affection & l'estime de la plus saine partie de ses Sujets.

« C'est, lui dirent-ils, c'est sur-tout en rendant les devoirs » funebres à tous les Guerriers qui sont morts en défendant » l'Empire contre la multitude des tyrans & des rebelles qui » le déchiroient, que vous avez gagné les cœurs de tous ceux » qui, les armes à la main, peuvent vous aider à le conserver. » C'est en rendant les devoirs funebres aux Sages qui, par » leurs vertus pacifiques, leurs instructions & leur exemple, en » ont fait autrefois le plus bel ornement, que vous gagnerez sans » retour les cœurs de tous ceux qui peuvent vous aider à l'illus- » trer & le faire fleurir. Le tombeau de *Koung-tsée* subsiste » encore ; les descendans de ce grand homme & de plusieurs » de ses disciples, font leur séjour dans les environs, où ils » cultivent en paix la Sagesse, en marchant sur les traces de » leurs respectables Ancêtres. Daignez vous transporter sur les » lieux ; honorez-les d'une visite de votre part, ils redevien-

» dront ce qu'ils etoient du tems des *Tcheou*, & la gloire en » rejaillira ſur vous juſques dans les ſiecles les plus reculés ».

Kao-tſou, qui ne demandoit pas mieux que de prendre en tout le contrepied de la Dynaſtie qu'il venoit d'eteindre, reçut avec plaiſir ce conſeil, & s'empreſſa de le ſuivre. Il donna ſes ordres pour qu'on eût à réparer d'une maniere digne de ſa munificence, des lieux où il ſe propoſoit d'aller faire en perſonne les cérémonies reſpectueuſes en l'honneur d'un Sage qui méritoit la reconnoiſſance de tous les hommes, préſens & à venir.

En conſéquence de ces ordres, ceux qui les avoient ſollicités, & qui en furent les exécuteurs, répareront magnifiquement, non-ſeulement le tombeau, mais encore tout ce qui l'avoiſinoit; & au lieu du *Miao* conſtruit autrefois par *Ngai-koung*, & dont il ne reſtoit plus que quelques débris, ils en firent conſtruire un nouveau, pour ſervir aux mêmes uſages, mais ſur un plan plus régulier, & qui embraſſoit une plus vaſte etendue de terrein. L'ouvrage achevé, & tout le reſte etant diſpoſé comme il le falloit pour ce qu'on avoit en vue, l'Empereur ſe tranſporta ſur les lieux, & y fit les cérémonies avec tout l'appareil de la dignité ſuprême.

C'eſt à cette epoque qu'on peut fixer le commencement de l'eſpece de culte public que ceux qui ſont prépoſés pour inſtruire ou gouverner la Nation, rendent depuis tant de ſiècles à celui qui leur a laiſſé de ſi beaux préceptes pour remplir dignement ces deux importans objets. Juſqu'alors les deſcendans du Philoſophe, les alliés ou amis de la famille, avoient été les ſeuls à faire habituellement & dans des tems réglés, les cérémonies reſpectueuſes dans le *Miao*, qu'on ne regardoit que comme le *Miao* domeſtique de la maiſon de *Koung*. A l'exemple

de

Helman Sculp.

de l'Empereur, les Magiſtrats & les gens de Lettres le reconnurent pour leur Maître, & ſe firent un point d'honneur de lui témoigner publiquement le reſpect que des diſciples reconnoiſſans doivent à ceux qui les ont inſtruits. Ce qu'ils ne firent d'abord que volontairement & de leur plein gré, devint dans la ſuite une loi; & il fut réglé qu'aucun Lettré ne ſeroit admis aux grades de la Littérature; qu'aucun Mandarin prépoſé pour l'adminiſtration de la juſtice, & pour gouverner le peuple, n'entreroit en l'exercice de ſa charge, qu'après avoir fait ſolemnellement les cérémonies reſpectueuſes dans quelqu'un des *Miao* que pour cette raiſon on a érigé dans chaque ville. Ces ſortes de *Miao* ne ſont pas ſeulement en l'honneur de *Koung-tſée;* on y honore encore les principaux d'entre ſes diſciples, & ceux qui, par leur ſcience & leurs vertus, ont mérité de lui être aſſociés. Les uns & les autres ont commencé à jouir de cette prérogative ſous le regne de *Tchen-tſoung*, troiſième Empereur de la Dynaſtie des *Soung*, qui monta ſur le trône l'an 998 de notre ere vulgaire.

Ce Prince, dans un voyage qu'il fit dans les Provinces orientales de ſon Empire, ſe détourna de la route ordinaire pour aller, avec toute ſa Cour, viſiter le tombeau de notre Philoſophe. Il ſe rendit à *Kiu-fou*, & de là il ſe tranſporta au *Miao*, où il fit les cérémonies reſpectueuſes devant la Repréſentation de celui qu'il adoptoit perſonnellement pour ſon Maître. Après s'être acquitté de ce devoir, il parcourut des yeux tout l'intérieur de la ſalle; & ſes regards etant tombés ſur quelques inſcriptions qui etoient marquées du ſceau Impérial, il les lut avec attention, & voulut en augmenter le nombre. Il compoſa en vers un court éloge de *Koung-tſée*, & le fit placer à côté de celui que *Tay-tſou*, ſon aïeul, avoit fait dans le même goût. Avant que de quitter ces lieux, il donna une

preuve authentique du cas qu'il faiſoit de l'ancienne doctrine, en ordonnant que tous ceux qui avoient contribué à la conſerver & à l'etendre, ſeroient honorés déſormais dans les mêmes *Miao* que le Philoſophe de la Nation.

« Il eſt juſte, dit-il, que ceux qui ont contribué à faire par» venir juſqu'à nous les inſtructions du grand homme que nous » honorons, & auquel, tout Souverain que je ſuis, je viens » de rendre mes reſpectueux hommages, aient part à notre » reconnoiſſance & à celle de la poſtérité. Ainſi, j'ordonne » qu'on ait à placer convenablement, dans ce même *Miao*, & » dans tous ceux de l'Empire qui ſont deſtinés aux mêmes » uſages, les Repréſentations des ſoixante-douze perſonnages » qui ont eté ſes diſciples les plus aſſidus, lorſqu'il vivoit, & » qui, de vive voix ou par ecrit, ont tranſmis ſa doctrine » après ſa mort : de cette maniere, les honneurs qu'on rend au » Maître par excellence, rejailliront, en quelque ſorte, ſur eux, » & on leur en rendra de particuliers, ainſi qu'il ſera déterminé » par le Tribunal des Rites ».

Ce ſeroit ici le lieu de parler de ces cérémonies, de les mettre ſous les yeux, dans le détail le plus exact, telles qu'elles ſe pratiquent, en traduiſant ſimplement cet article du cérémonial authentique de la Nation, ſans aucune réflexion de ma part. Ce ſimple expoſé ſuffiroit pour faire porter un jugement ſans appel, & ſur leur nature, & ſur l'objet qu'on ſe propoſe en les pratiquant : mais comme on a déjà beaucoup ecrit ſur cette matiere, & que le pour & le contre ont eu des partiſans outrés, je crois, tout bien conſidéré, qu'il eſt inutile de redire ce qui a eté dit cent & cent fois. Ce qui n'a pas eté dit, & qui me paroît mériter quelque attention, c'eſt la ſucceſſion non interrompue des Ancêtres de *Koung-tſée*, en remontant juſqu'à *Hoang-ty* ; & de ſes deſcendans, juſqu'à

l'Empereur *Kien-long*, aujourd'hui ſur le trône, c'eſt-à-dire, depuis l'an avant Jeſus-Chriſt 2637, juſqu'à l'année courante 1784 : ce qui fait une nobleſſe de plus de 4400 ans. On en trouvera les preuves dans l'explication des Tables généalogiques : c'eſt par-là que je terminerai cet ouvrage. Mais auparavant, je placerai la Table chronologique des evénemens arrivés dans la vie de Confucius.

FIN DE LA VIE DE CONFUCIUS.

La Table ſuivante met ſous un même point de vue les principaux evénemens de la vie du Sage dont je viens de tracer l'hiſtoire, & ces evénemens ſont rangés ſuivant l'ordre des tems auxquels ils ont eu lieu. J'ai ſuivi, dans cet arrangement, l'opinion la plus commune.

On peut tirer deux grands avantages de la lecture de cette Table. Le premier, de pouvoir ſuivre Koung-tſée *depuis le moment de ſa naiſſance juſqu'à celui de ſa mort, & de ſe convaincre qu'il n'eſt jamais ſorti de ce qu'on appelle aujourd'hui la Chine, pour aller s'inſtruire dans les pays etrangers. Le ſecond, de s'inſtruire ſuffiſamment de ce qu'il eſt à propos de ſavoir, ſans eſſuyer l'ennui des détails.*

TABLE CHRONOLOGIQUE

Des evénemens rapportés dans la Vie de Koung-tſée.

Années cycliques.		*Année avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	JE compte les cycles depuis la 61^{e} année du regne de *Hoang-ty*, par laquelle commence le premier cycle du premier tri-cycle ; & cette epoque radicale répond exactement à l'an avant Jeſus-Chriſt 2637.	Naiſſance de Confucius.	
Keng-ſiu, 47^{e} année du ſecond cycle du 12^{e} tri-cycle.	L'année *Keng-ſiu*, 47^{e} du ſecond cycle du 12^{e} tri-cycle, la 22^{e} du regne de *Siang-koung*, Roi de *Lou* ; la 21^{e} du regne de *Ling-ouang*, 23^{e} Empereur de la Dynaſtie des *Tcheou* ; & la 551^{e} avant Jeſus-Chriſt ; Confucius, fils de *Chou-leang-ho*, Gouverneur d'une ville du troiſieme ordre, qui portoit alors le nom de *Tſeou-y*, & de *Yen-ché*, naquit le 13 de la 11^{e} lune ; c'eſt-à-dire, aux environs du ſolſtice d'hiver. Pag. 13 *& ſuiv.*	551.	1.
Sin-hai, 48^{e}.	Les Mémoires domeſtiques de la Maiſon de Confucius, ne diſent rien de ce qui ſe paſſa durant les deux premieres années de ſon âge. Ils placent	550.	2.
Jen-tſée, 49^{e}.	ſous la troiſieme année la mort de ſon pere. Pag. 16.	549.	3.
Kouei-tcheou 50^{e}.	Pendant les années 4, 5 & 6 de ſon âge, au lieu des divertiſſemens qui font l'occupation ordinaire des autres en-	548.	4.

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
	ſans, Confucius s'occupa dès-lors à apprendre les cérémonies ; & pour s'en rendre la pratique aiſée & comme		
Kia-yn, 51^e.	naturelle, il s'y exerçoit avec ſes petits camarades, par forme de jeu. Pag. 16 & 17.	547.	5.
Y-mao, 52^e.	Confucius etoit âgé de ſept ans, lorſque *Ling-ouang* mourut, & eut pour ſucceſſeur *King-ouang*. Cette même année, *Yen-ché*, mere de *Koung-*	546.	6.
Ping-tchen, 53^e.	*tſée*, mit ſon cher fils ſous la diſcipline de *Ping-tchoung*, pour etudier les Lettres, &c. Pag. 17 & 18.	545.	7.
Ting-ſee, 54^e.	Il continue à etudier ſous ce ſage Maître les deux année ſuivantes, & fait les plus grands progrès : mais l'année d'après, il fut obligé d'interrompre	544.	8.
Ou-ou, 55^e.	ſes etudes pendant quelques mois, après leſquels il reprit ſon train ordinaire.	543.	9.
Ki-ouei, 56^e.	*Siang-koung*, Roi de *Lou*, mourut. A cette occaſion, tous les Grands & les Mandarins ſe rendirent à la Cour, pour faire les cérémonies devant le	542.	10.
Keng-chen, 57^e.	cercueil : c'eſt pourquoi *Ping-tchoung* diſcontinua les ſoins qu'il donnoit à l'education de la Jeuneſſe. Après l'eſ-	541.	11.
Sin-yeou, 58^e.	pace de deux ou trois lunaiſons, *Tchao-koung*, ſucceſſeur de *Siang-koung*, ayant fini toutes les cérémonies d'uſage, & tous les Mandarins étant rentrés	540.	12.
Jen-ſiu, 59^e.	dans le train ordinaire, *Ping-koung* fit revenir ſes diſciples. Confucius ne fut	539.	13.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	pas des derniers à se rendre auprès de lui : il profita plus qu'aucun autre des		
Koei-hai, 60e.	instructions de ce Sage. Pendant les années 11, 12, 13 & 14 de son âge, il apprit tout ce qui s'enseigne communément dans les Ecoles. Il le savoit aussi-bien que les Maîtres. Il voyoit dans le lointain, ainsi qu'il s'exprime lui-même, le vaste pays des Sciences, & il etoit en doute s'il entreprendroit de le parcourir à loisir.	538.	14.
3e Cycle du 12e Tri-cycle.			
Kia-tsee, 1re année.	A l'âge de quinze ans il se décide, prend la ferme résolution de se livrer aux Sciences, & fait son plan d'etude.	537.	15.
Y-tcheou, 2e.	Il s'etoit déjà fait un nom du côté de la sagesse ; il passoit pour un jeune homme accompli ; & l'on etoit persuadé que personne ne l'egaloit dans la connoissance-pratique de tout ce qui concernoit le Cérémonial & les différens usages de la vertueuse Antiquité.	536.	16.
Ping-yn, 3e.	Il fait sa premiere entrée dans le monde, & exerce un petit emploi qui lui donne inspection sur le peuple, quant à une partie de la Police. Frappés du bruit de son nom, *Mong-y-tsée*, l'un des grands Seigneurs du *Lou*, & son frere aîné *Nan-koung-king-chou*, veulent apprendre de lui tout ce qui a rapport aux Cérémonies, & le reconnoissent pour Maître. Pag. 19 & *suiv.*	535.	17.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Ting-mao, 4e.	Il continue l'exercice de son emploi & ses etudes particulieres, qu'il est souvent obligé d'interrompre pour satisfaire ceux qui venoient le consulter. Sa réputation augmente de jour en jour, & s'etend jusqu'aux Royaumes voisins du *Lou*. Pag. 22.	534.	18.
Ou-tchen, 5e.	A 19 ans, il s'etablit en ménage. *Yen-ché*, sa mere, lui donne pour epouse *Ki-koan-ché*, fille d'un Mandarin dont la famille, originaire du Royaume de *Soung*, remontoit, ainsi que celle de *Koung-tsée*, jusqu'aux premiers tems de la Monarchie. P. 22 & 23.	533.	19.
Ki-see, 6e.	A 20 ans il passe à un Mandarinat plus considérable que celui qu'il exerçoit. Cette nouvelle charge lui donne inspection sur toutes les campagnes du district : il n'en prit possession que l'année suivante, *Keng-ou*. Pag. 24 & *suiv*.	532.	20.
Keng-ou, 7e.	Cette même année *Keng-ou*, il eut un fils, auquel il donna le nom de *Pé-yu*, & le surnom de *Ly*. Pag. 23.	531.	21.
Sin-ouei, 8e.	Il exerce le même emploi jusqu'à la 24e année de son âge. Cette année, la vertueuse *Yen-ché* sa mere, quoique jeune encore, & pour ainsi dire à la fleur de son âge, succomba sous les efforts du mal. Elle mourut universellement regrettée ; mais sans aucun regret de sa part, parce qu'elle etoit persuadée que le fils unique qu'elle laiss-	530.	22.
Jen-tchen, 9e.		529.	23.
Koei-yeou, 10e.		528.	24.

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
	ſoit après elle, devoit être la brillante lumiere qui eclaireroit ſa nation juſqu'à la fin des ſiecles. Pag. 28 & *ſuiv.*		
Kia-ſiu, 11^e.	*Koung-tſée* fit porter le corps de ſa mere dans le même lieu où celui de ſon pere etoit dépoſé ; il fit obſerver l'ancien rite dans les funérailles qu'il lui fit, & n'oublia rien dans cette occaſion, pour inſpirer à ſes compatriotes le deſir de l'imiter dans ce qu'il pratiquoit à l'egard des froids reſtes de celle qui lui avoit donné le jour. P. 29 & 30.	527.	25.
Y-hai, 12^e.	Il ſe tient renfermé dans ſon domeſtique les trois années du deuil, & obſerve rigoureuſement tout l'ancien rite. Pag. 34 & 35.	526.	26.
Ping-tſee, 13^e.	La troiſieme année du deuil etant révolue, il va dépoſer les habits lugubres ſur le tombeau de ſa mere ; & de retour chez lui, il ne touche aux inſtrumens de muſique qu'après cinq jours : encore n'en tira-t-il que des ſons triſtes. Ce ne fut qu'après le 10^e jour qu'il modula ſur tous les tons, & qu'il rentra dans le monde. Pag. 36.	525.	27.
	Cette même année il reçut une députation d'un Prince voiſin, dont l'objet etoit d'obtenir de lui des regles de gouvernement. Il répond aux députés, qu'il ne pouvoit les ſatisfaire ſur ce que leur Maître exigeoit de lui. P. 39 & *ſuiv.*		

L'année

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Ting-tcheou, 14^e^.	L'année *Ting-tcheou* il ſe rend chez ce petit Souverain, qui lui donne la charge de Grand-Maître des Cérémonies. Il ſe livre tout entier à l'exercice de cet emploi, & fait des réglemens utiles. Après avoir tout réglé dans la Cour de ce Prince, il revient dans ſa patrie pour y vaquer à l'etude & à l'inſtruction de ſes diſciples, dont le nombre augmentoit inſenſiblement. Page 40.	524.	28.
Ou-yn, 15^e^.	La renommée lui ayant appris que dans le Royaume de *Kin* il y avoit un Sage du nom de *Ché-ſiang*, qui poſſédoit à fond l'art de tirer du *kin* les ſons les plus mélodieux, il voulut connoître cet homme rare, & profiter de ſes leçons, ſuppoſé qu'il fût tel qu'on le publioit. Il ſe rendit chez lui, & ſe mit au nombre de ſes diſciples. P. 42.	523.	29.
Ki-mao, 16^e^.	Quand il eut atteint ſa trentieme année, il s'examina tout de nouveau, peſa tous les avantages & les inconvéniens qui accompagnent les differens états de la vie civile; & après avoir tout bien conſidéré, il prit la ferme réſolution de conſacrer tous les inſtans de ſa vie à la pénible tâche de rappeller les hommes à leurs devoirs, en leur traçant les différentes routes qui conduiſent à la vertu. Page 46.	522.	30.
Keng-tchen, 17^e^.	Il eſt invité par le Roi de *Tſi*, & ſe rend dans les Etats de ce Prince, où	521.	31

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	il entreprend de faire fleurir la saine doctrine. Il ne réussit pas comme il l'avoit espéré. Page 48.		
Sin-see, 18^e^.	Le Roi de *Tsi* veut lui faire présent d'une ville du troisieme ordre; *Koung-tsée* ne croit pas devoir accepter un pareil présent, parce qu'il n'avoit pas rendu de service qui pût mériter une telle récompense. Page 54.	520.	32.
Jen-ou, 19^e^.	*King-ouang*, Empereur des *Tcheou*, mort l'année précédente, est remplacé par l'un de ses fils, nommé aussi *King-ouang*, mais ecrit d'une maniere différente. *Koung-tsée* differe le voyage qu'il avoit résolu de faire chez les *Tcheou*, parce qu'à l'occasion du nouvel Empereur, qui n'étoit pas celui que l'Empereur mort avoit désigné pour son successeur, il y avoit encore du trouble dans l'Empire. Page 55.	519.	33.
	Le Roi de *Tsi* continue à honorer *Koung-tsée* de sa bienveillance; il lui assigne pour logement un vaste hôtel près de l'un de ses Palais. Ce Prince ayant appris que le feu du ciel avoit consumé l'une des salles des Ancêtres de l'Empereur, interroge *Koung-tsée* sur cet evénement de mauvais augure. P. 56.		
Kouei-ouei, 20^e^.	*Koung-tsée* va chez les *Tcheou*; ce qu'il y vit lui donne occasion d'expliquer les points de la doctrine qu'il enseignoit. Il a une conférence avec un	518.	34.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	Muficien philofophe, qui jouiffoit d'une grande réputation ; il va voir le *Ming-tang*. Page 58.		
Kiao-chen, 21e.	Accompagné de *Nan-koung-king-chou*, il fe tranfporte chez *Lao-tfée* pour s'informer plus particuliérement de la doctrine de ce Philofophe, dont les fectateurs etoient déjà en grand nombre. Page 68.	517.	35.
Y-yeou, 22e.	Il retourne dans le Royaume de *Tfi*, où le hafard lui fait entendre une piece de mufique, compofée du tems de *Chun*. Cette mufique fait une fi forte impreffion fur lui, que pendant l'efpace de trois mois, il lui eft impoffible de s'occuper férieufement de toute autre chofe. Pag. 75 & *fuiv.*	516.	36.
Ping-fiu, 23e.	Il revient dans le Royaume de *Lou*, fa patrie, & y fixe fon féjour pendant l'efpace de dix ans, ne s'occupant que de l'etude & de l'enfeignement. Pendant ce tems, le nombre de fes difciples s'accroît, & il lui en vient de prefque tous les Royaumes qui partageoient alors l'Empire. Page 78.	515.	37.
Ting-hai, 24e.	Il profite de toutes les circonftances qui fe préfentent, pour inculquer dans l'efprit de fes difciples un grand refpect pour tout ce qui avoit été pratiqué par les Anciens. Page 80.	514.	38.
Ou-tfée, 25e.	*Ki-tfée*, l'un des grands Seigneurs du Royaume de *Lou*, avoit fait un	513.	39.

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
	voyage chez les *Tcheou*, & avoit demeuré quelque tems, pour se former, à la Cour de l'Empereur. A peine fut-il revenu dans sa patrie, que la mort lui enleva son fils. *Voyez* sur cet article, pag. 347 & 348.		
Ki-tcheou, 26^e^.	*Koung-tsée* voulut voir de ses propres yeux tout l'appareil des funérailles, afin de juger des progrès de *Ki-tsée* dans l'etude de l'Antiquité. Ce qu'il dit à ses disciples à cette occasion, *voy.* Ibid.	512.	40.
Keng-yn, 27^e^.	Il accepte un Mandarinat subalterne, qui ne l'empêche pas de vaquer à ses occupations ordinaires. Il se met à la suite des Chasseurs de profession du Royaume de *Lou*, pour se mettre au fait de cet exercice, auquel les Anciens s'etoient livrés, & dont ils avoient fait une occupation d'Etat. Ce qu'il dit à cette occasion. P. 78 & 81.	511.	41.
Sin-mao, 28^e^.	Il profite de son loisir pour purger & rédiger les pieces de Poésie du *Ché-king*, & pour travailler sur l'*Y-king*. Page 84.	510.	42.
Jen-tcheng, 29^e^.	La 11^e^ année de l'Empereur *King-ouang*, le Roi de *Lou*, *Tchao-koung* meurt. *Ting-koung* lui succede l'année *jen-tcheng*, 509 ans avant J. C. P. 86.	509.	43.
Kouei-tsée, 30^e^.	*Koung-tsée* prend occasion du changement de regne, pour abdiquer le	508.	44.

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
	petit Mandarinat dont il etoit pourvu, & ſe donne tout entier à l'etude. L'*Y-king* & le *Ché-king* ſont en particulier les ouvrages auxquels il donne le plus d'attention. A force de les tenir entre ſes mains pour les lire & les relire, il uſa juſqu'à trois fois les cordons qui lioient les planchettes ſur leſquelles ils etoient gravés. Page 87.		
Kia-ou, 31e.	Pour donner quelque relâche à ſon eſprit, & en même tems pour voir quelques-uns de ſes diſciples, il fait un voyage dans le Royaume de *Tchen*. Il revient la même année dans ſa patrie, & y continue ſes exercices accoutumés. Ceux qui prétendent que ce fut dans le *Miao* de *Ouan-koung*, Roi de *Lou*, qu'il vit l'inſtrument nommé *y* (c'eſt-à-dire le ſeau avec lequel il fit les expériences dont il eſt parlé dans l'explication de la 17e Planche), mettent ſous cette année tout ce qui a eté dit à cette occaſion. Page 96.	507.	45.
Y-ouei, 32e.	Il fait un voyage à la fameuſe montagne *Tay-chan*, dans le deſſein de voir par lui-même ſi les habitans de ces lieux reſpectables ne ſont pas meilleurs que ceux du reſte de l'Empire. Ce qui lui arrive en chemin faiſant, & ce qu'il dit à cette occaſion. P. 104.	506.	46.
	Il va dans le *Tſi*, où le Miniſtre de ce Royaume le traverſe dans tous ſes		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	desseins. Il revient dans sa patrie, en prenant sa route par le *Tchen*, où il ne s'arrête que peu de jours. Page 106.		
Ping-chen, 33^e^.	Le Roi de *Lou* ouvre enfin les yeux sur le parti qu'il pouvoit tirer du mérite & des services de *Koung-tsée*; il l'eleve à la premiere Magistrature de la Capitale, en le faisant Gouverneur du Peuple. *Koung-tsée* réforma bientôt tous les abus, & leur substitua les anciens usages. La Capitale ayant changé de mal en bien, tout le reste du Royaume suivit son exemple. Les Princes voisins eux-mêmes se firent un honneur & un devoir d'imiter ce qui se pratiquoit dans le *Lou*. P. 146.	505.	47.
Ting-yeou, 34^e^.	Après avoir réformé la ville, quant à ce qui concernoit les usages civils, *Koung-tsée* est préposé pour régler les subsides, & la maniere de les percevoir. On lui donne pour cela la charge de *See-koung*. Page 147.	504.	48.
Ou-siu, 35^e^.	Il partage les terres du Royaume, & les range sous cinq classes. Il assigne pour chaque classe le genre de denrée qu'il falloit lui confier, & la quantité de ces mêmes denrées qu'on devoit donner chaque année au Souverain; par ce moyen il procura tout à la fois la fertilité des terres, l'aisance du peuple, & l'augmentation des revenus du Roi. Page 148.	503.	49.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Ki-hai, 36e.	La maniere dont se rendoit la Justice, etoit sujette à une foule d'inconvéniens auxquels il falloit parer. *Koung-tsée* fut jugé propre à etablir des loix, & à les faire observer. Il ne s'agissoit que de faire revivre les anciennes. Le Roi eleva *Koung-tsée* à la dignité de *Ta-see-keou*, comme qui diroit, *Grand*	502.	50.
Keng-tsée, 37e.	*Arbitre des affaires.* Dans ce nouvel emploi il déploya toute sa sagacité, pour ne rien etablir qui ne fût d'une facile exécution, & dont la justice & l'utilité ne fussent reconnues de tout le monde. Il fixa des peines pour les infracteurs; mais il ne se trouva pas dans l'occasion de les faire subir, parce que tout le monde faisoit son devoir. Dans toutes les affaires litigieuses, dès qu'il avoit parlé, ceux qu'il condamnoit etoient aussi satisfaits du jugement qu'il avoit porté contre eux, que ceux auxquels il donnoit gain de cause, parce	501.	51.
Sin-tcheou, 38e.	que les uns & les autres etoient convaincus qu'il ne jugeoit qu'avec equité. Pag. 155 & *suiv.*	500.	52.
Jen-yn, 39e.	Il etoit d'une vigilance extrême pour assurer la tranquillité publique; & quiconque osoit se porter à quelque action qui tendoit à la troubler, trouvoit en lui un Juge inflexible, qui le punissoit suivant toute la rigueur de la loi. Pag. 156 & 157.	499.	53.
Kouei-mao, 40e.	Un grand Seigneur, nommé *Chao-tcheng-mao*, se rend coupable en ce	498.	54.

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.

genre; *Koung-tſée* le condamne à mort, & aſſiſte à ſon exécution. Pag. 157 & *ſuiv.*

Les différens Auteurs ne conviennent pas entre eux de la date préciſe de l'evénement que je viens de rapporter. Dans le Livre intitulé *Lié-koue-tché*, c'eſt-à-dire, *Inſtruction ſur ce qui regarde les différens Royaumes*, elle eſt marquée dix ans plutôt. J'ai cru devoir m'en tenir à l'arrangement des Planches qui ſont dans le *Ché-ki-ché-kia.*

Le *Nien-pou*, c'eſt-à-dire, le Livre qui contient les principaux evénemens rangés par ordre chronologique, la fixe à la 51e année de l'âge de *Koung-tſée.* Le *Kiué-ly-tché* s'exprime d'une maniere plus poſitive, en diſant: *la 22e année de* Tcheou-king-ouang, *& la 21e de* Ting-koung, *Roi de* Lou, Koung-tſée *etant à la tête de la Juſtice, n'exerçant ſa charge que depuis ſept jours, condamna à mort* Chao-tcheng-mao, *& le fit exécuter en ſa préſence, devant la porte dite* Leang-koan. La 22e année de *King-ouang*, Empereur des Tcheou, répond exactement à l'an avant Jeſus-Chriſt 498. Cette même année *Koung-tſée* donne au Roi *Ting-koung* des avis très-importans ſur les trois *Tay-fou.*

La même année un Poëte s'aviſa de chanſonner *Koung-tſée.* Peu de mois après, le même Poëte chante la pali-

nodie;

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	nodie ; & au lieu de vers ſatiriques, il en compoſa à ſa louange, de beaucoup meilleurs que les premiers. P. 159 & 160.		
Kia-tchen, 41^e^.	Jugement de *Koung-tſée* entre un pere & ſon fils ; lequel paroît, au premier aſpect, contraire à la loi, & dont il donne l'explication au *Tay-fou Ki-ſun* ſon ami. Pag. 194 & *ſuiv.*	497.	55.
	Entretien de *Koung-tſée* avec le Roi *Ting-koung*, ſur ce qui concerne le ſacrifice ſolemnel qu'on offroit anciennement au *Chang-Ty.* Pag. 202 & *ſuiv.*		
Y-ſee, 42^e^.	*Ting-koung* meurt ; il eſt remplacé ſur le trône par *Ngai-koung.* Ce nouveau Roi n'eut pas d'abord pour *Koung-tſée* l'eſtime dont il l'honora depuis ; il le laiſſa ſans emploi. *Koung-tſée* ſe voyant négligé dans ſa patrie, prit le parti de ſe retirer dans le Royaume de *Ouei ;* mais il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il fut rappellé par ſon Souverain, à la ſollicitation du *Tay-fou Ki-ſun.* Pag. 210 & *ſuiv.*	496.	56.
Y-ſee, 42^e^.	*Ngai-koung* le reçoit avec les plus grands honneurs, & lui donne de fréquentes audiences ; mais il ne profite pas des bons conſeils qu'il en reçoit. Page 211.	496.	56.
	Le Roi de *Tſi*, craignant que le Roi de *Lou* ne devînt trop puiſſant, s'il		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Ping-ou, 43e.	continuoit à se servir de *Koung-tsée*, entreprend de le lui rendre odieux : connoissant le foible de *Ngai-koung*, il lui envoie des Comédiennes & des Musiciennes, pour le corrompre & le dépraver. Ces femmes exécutent avec succès ce projet ; & le Roi se dégoûtant chaque jour davantage de *Koung-tsée*, qui de son côté ne lui épargnoit pas les avis, ne garda bientôt plus de ménagemens avec lui. Il cherchoit les occasions de le dégoûter, en lui donnant des marques d'indifférence, & même de mépris ; il en vint jusqu'a le priver, un jour de grande cérémonie, de la portion des viandes offertes, qui lui étoit due en vertu de la charge dont il etoit revêtu. *Koung-tsée* voyant qu'on ne faisoit plus cas de lui, & se croyant inutile, prit le parti de se retirer. Il alla dans le Royaume de *Ouei*, & s'établit dans ce Royaume, sans cependant y exercer aucune charge. Il s'y occupe de l'instruction, tâche de répandre la saine doctrine, & fait quelques disciples. Pag. 285 & *suiv.*	495.	57.
	Il fait des excursions dans les Royaumes voisins, parcourt en différens tems le *Tsao*, le *Soung*, & quelques autres, ne restant que quelques jours dans chacun, après lesquels il revenoit dans le *Ouei* pour y reprendre ses occupations ordinaires.		

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
	Tsée-koung a occasion de faire connoître les principaux disciples de son Maître, & développe le caractere de chacun d'eux en particulier. Pag. 294 & *suiv.*		
	Le Roi de *Ouei*, livré tout entier à une femme nommée *Nan-tsée*, se dégoûte de *Koung-tsée. Nan-tsée* veut voir *Koung-tsée*, & avoir avec lui un entretien particulier. *Koung-tsée* consent d'aller au Palais, conduit par *Kio-pe-yu*, qui l'avoit prié de donner au Roi cette marque de complaisance : mais aussi-tôt qu'il entendit que cette femme alloit se montrer, il se tourna du côté du Nord, fit les cérémonies respectueuses qui sont d'etiquette, baissa les yeux, *&c.* Pag. 300 & *suiv.*		
	Il voyage à la suite du Roi, qui conduisoit *Nan-tsée* à l'un de ses Palais de plaisance, où il devoit lui donner une fête ; mais il marche séparément dans dans sa voiture traînée par un bœuf. Page 305.		
Ting-ouei, 44e.	Il va dans le Royaume de *Tcheng*, & peu après dans celui de *Tchen*. Arrivé sur les frontieres de *Tchen*, il fut arrêté par les gens du pays, qui le prirent pour un exacteur nommé *Yang-hou*, & court risque de la vie. Il est rendu libre par ceux même qui l'avoient arrêté, aussi-tôt qu'ils eurent reconnu leur erreur. Pag. 306 & *suiv.*	494.	58.

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
Ou-chen, 45^e.	Il reste cette année dans le *Tchen;* mais voyant qu'on ne pensoit pas à l'employer, il se détermine à retourner dans le *Ouei.* Le Roi, à qui il rendit compte de ses voyages, le reçut avec honneur; mais il ne lui donna aucun emploi, à la sollicitation de quelques jaloux qui lui firent envisager *Koung-tsée* comme un homme qui renverseroit tous leurs usages. Pag. 308 & 309.	493.	59.

Koung-tsée composa la chanson *lan-hoa*, & prit le parti de voyager. Il est invité d'aller dans le Royaume de *Tsi*: sur le point de se mettre en chemin, il apprend que ceux qui l'invitoient, etoient des rebelles, & il change d'avis: mais comme les préparatifs du voyage etoient déjà faits, il se met en route pour aller dans le Royaume de *Kin.* Lorsqu'il fut près de passer la riviere, il apprit que ce Royaume n'etoit pas tranquille, & que le Prince qui le gouvernoit, livré à tous les excès de la débauche, n'admettoit dans sa familiarité que quelques vils histrions, & autres hommes semblables. On lui dit de plus que deux sages *Tay-fou*, ayant voulu faire des représentations à ce Prince, avoient eté traités en criminels, & condamnés, comme tels, au dernier supplice. Il revient sur ses pas, & va encore une fois dans le Royaume de *Tsao*, & de-là dans celui de *Soung.* En chemin

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Âge de Confucius.*
Ki-yeou, 46e.	faisant, il s'acquitte des devoirs funebres devant le cercueil de la mere d'un de ses amis. Il est insulté dans le pays de *Soung*, & le quitte pour retourner dans le *Ouei*. Pag. 309 *& suiv.*	492.	60.
	En allant au Royaume de *Ouei*, il passa près de *Seou*, où il etoit né dans le tems que son pere en etoit Gouverneur. Il s'y arrête, & compose une elégie en vers de quatre syllabes. P. 317 *& suiv.*		
	Il part de *Tseou*, & tourne vers le Royaume de *Tchen*. Il passe près de *Pou*, & en prend occasion de faire une visite à son disciple *Tsée-lou*, qui en etoit Gouverneur. Il fait l'eloge de *Tsée-lou* jusqu'à trois fois. Pag. 318 *& suiv.*		
	Arrivé près de la riviere, il voit un homme qui se dispose à la passer dans un endroit où il y avoit un gouffre dont on n'osoit approcher sans frémir, & qui paroissoit inaccessible, *&c.*; *Koung-tsée* expose à cet homme le danger auquel il s'expose. Réponse de cet homme. Pag. 323 & 324.		
Keng-siu, 47e.	*Koung-tsée* arrive dans le *Tchen*, & loge chez *Tseng-tsée*. Il est invité par le Roi à donner l'explication d'un evénement extraordinaire. Un oiseau de proie, de l'espece des eperviers, etoit tombé mort sur le perron de l'escalier de la salle du trône; il etoit percé d'une fleche différente de celles dont on se	491.	61.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	ſervoit alors. *Koung-tſée* explique ce que c'etoit que cette fleche. Pag. 325 & 326.		
	Il quitte le *Tchen*, & va *incognito* dans le Royaume de *Soung*, où quelques-uns de ſes amis l'avoient invité : en chemin faiſant, il court riſque de la vie. Il eſt comparé à un chien qu'on auroit chaſſé du logis. Réponſe qu'il fait à cette occaſion. Pag. 327 & *ſuiv.*		
	Il va faire une excurſion dans le pays de *Pou*, où tout etoit dans le trouble depuis que *Tſée-lou* n'en etoit plus Gouverneur. Il eſt arrêté par des ſoldats, & court riſque de la vie ; mais *Koung-yang-jou* vient à ſon ſecours, & le délivre. Pag. 330 & 331.		
Sin-hai, 48e.	Il paſſe par le Royaume de *Yé*, où il ne reſte que peu de tems. Il en part pour ſe rendre au Royaume de *Tſai* ; il rencontre deux Philoſophes qui labouroient la terre. Conſeil qu'il reçoit de ces Philoſophes laboureurs. P. 331 & 332.	490.	62.
	Il arrive dans le *Tſai*, d'où, après quelque tems, il part pour retourner dans le *Tchen*. Arrivé dans ce Royaume, le Roi l'invite à voir le nouvel Obſervatoire qu'il faiſoit conſtruire. *Koung-tſée* s'y rend, & empêche le Roi de faire mourir trois de ſes Officiers qu'il croyoit coupables de négligence. Pag. 333 & *ſuiv.*		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
Jen-tsée, 49^e.	Il reçoit un Courier de la part du Roi de *Ou*, qui lui apporte un fragment de métal, qu'un oiseau singulier avoit laissé tomber dans la cour d'un pavillon où etoit alors ce Prince. *Koung-tsée* répond d'une maniere satisfaisante à la question qu'on lui fait. Page 336.	489.	63.
	Tsai-yu, l'un de ses disciples, a occasion de parler de lui au Roi de *Tchou*, auquel il fait un détail de la conduite de son Maître, & de ses principales vertus : sur ce récit, le Roi de *Tchou* veut appeller *Koung-tsée*, & l'attacher à son service, en lui prodiguant les bienfaits. Il le fait inviter à se rendre auprès de lui. *Koung-tsée* se rend à cette invitation, & va à la Cour, où il est reçu du Roi avec toutes les démonstrations de bienveillance qu'il pouvoit desirer. En chemin faisant, il avoit couru risque de la vie. Ce qu'il dit à ses disciples dans ces circonstances, & ce qui lui arrive sur la route. Pag. 338 & *suiv.*		
	Le Roi de *Tchou* veut lui donner, à titre de fief réversible à la Couronne après sa mort, tout le pays de *Chou-ché*, d'environ 700 *lys* d'etendue ; il en est détourné par un de ses Ministres, qui lui fait envisager *Koung-tsée* comme un homme dangereux ; & en conséquence, il change de conduite à son égard, & lui fait dire qu'il n'a aucun emploi à lui donner. *Koung-tsée*		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	quitte le *Tchou*, & retourne dans le *Ouei*. Pag. 351 & *ſuiv.*		
Kouei-tcheou 50^e^.	*Tſo-kieòu-ming*, l'un des Hiſtoriographes des *Tcheou*, vient lui faire une viſite, & le reconnoît pour ſon Maître. Il l'invite à aller encore une fois chez les *Tcheou*, où il lui fait eſpérer qu'il trouvera des ſecours de tous les genres pour la perfection de ſes Ouvrages. *Koung-tſée* ſe rend à ſon invitation, & va avec lui dans l'ancienne Capitale du Fondateur de la Dynaſtie régnante. Il viſite le *Ming-tang* & la Salle particuliere de *Heou-tſi*, reconnu pour premier chef de la race des *Tcheou*. Il explique à ſes diſciples la doctrine qui eſt exprimée par les caracteres gravés le long du dos de la ſtatue d'or qui etoit à l'un des côtés de l'entrée de la ſalle, en dehors. Il explique pareillement pourquoi, dans la ſalle d'entrée du *Ming-tang*, on a repréſenté *Tcheou-koung* ſur un même trône que *Tcheng-ouang* ſon Empereur. Il profite de ſon ſéjour chez les *Tcheou*, pour ſe procurer les connoiſſances néceſſaires à la perfection de ſes Ouvrages. Page 355.	488.	64.
Kia-yn, 51^e^.	Après quelques mois de ſéjour, il revient dans le Royaume de *Ouei*; le long du chemin il deſcend de ſon char pour côtoyer le pied de la montagne, & voir en quel etat etoient les ſentiers qu'on y avoit pratiqués autre-	487.	65.

fois

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	fois pour la commodité des Voyageurs. Il n'en apperçoit aucun, parce que les herbes sauvages, les ronces & les epines, les avoient entiérement couverts. Il voit un faisan mangeant tranquillement des grains sans crainte des voyageurs. Ce qu'il dit à cette occasion. Il compose la chanson *Teng-pei-kieou-ling*, & la chante en s'accompagnant de son *kin*. Page 359.		
Y-mao, 52e.	Il apprend la mort de son épouse. Ce qu'il dit à cette occasion. P. 361.	486.	66.
Ping-tchen, 53e.	Après une année révolue depuis cette mort, son fils *Koung-ly* pleuroit encore sa mere de la même maniere qu'il la pleuroit les premiers jours du deuil. Ce que *Koung-tsée* lui fait dire à ce sujet, pour qu'il n'en fît ni plus ni moins que ce qui est prescrit dans le Cérémonial. Page 362.	485.	67.
Ting-see, 54e.	Il charge *Yen-hoei*, le plus jeune & en même tems le plus vertueux de tous ses disciples, du soin de propager la doctrine du *jin*, c'est-à-dire, de cette charité universelle qui s'etend à tous les hommes. *Yen-hoei* meurt avant son Maître. *Koung-tsée* transmet à *Tseng-tsée*, le plus savant de ses disciples, son ouvrage sur la piété filiale, intitulé en Chinois : *Hiao-king*. Pag. 366 & 367.	484.	68.
Ou-ou, 55e.	A la vue d'un ancien tertre, elevé	483.	69.

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Âge de Confucius.*
	par le Général *Tſang-ouen-tchoung*, & dont il ne reſtoit plus que des débris, il fait des réflexions ſur la caducité des choſes de ce monde, & compoſe ſur ce ſujet une Ode, qu'il met en chant, & qu'il chante lui-même en mariant ſa voix avec les ſons de ſon *kin*. Page 369.		
Ki-ouei, 56e.	Il médite ſur les *koa*, & en particulier ſur le *koa* nommé *Sun-y*; c'eſt-à-dire, *de la deſtruction & réparation :* il en devient triſte. Ce qu'il dit à cette occaſion à ſon diſciple *Tſée-hia*, pour le détromper de l'idée qu'il avoit conçue des effets que la méditation de l'*Y-king* produiſoit ſur ceux qui s'y adonnoient. Page 370.	482.	70.
	Il eſt invité par le Roi *Ngai-koung* à une audience particuliere : maniere honorable dont il eſt reçu à la Cour; honneurs extraordinaires qu'il reçoit en particulier de ſon Souverain. Détail de la converſation qu'ils ont enſemble. Pag. 371 & 372.		
	Il fait un dernier voyage à la montagne de *Tay-chan*. Preuve qu'il donne de ſa bonne conſtitution, & en partilier, de la bonté de ſa vue. Explication qu'il donne à l'Envoyé du Roi de *Tchou*, à l'occaſion de quelque choſe d'extraordinaire qu'on avoit priſe ſur le fleuve *Kiang*. Pag. 373 & 374.		
	Explication qu'il donne au Député		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*

du Roi de *Tsi*, à l'occasion d'un gros oiseau à une seule patte, qui s'etoit abattu dans la cour du Palais, vis-à-vis de l'une des salles où etoit le Roi. Pag. 375 & 376.

Explication qu'il donne à l'Envoyé du Roi de *Ou*, à l'occasion des ossemens d'un cadavre gigantesque trouvé sous les fondemens de la ville de *Hoei-ki*, capitale du Royaume de *Yué*. Pag. 576. & 377.

Il profite de son loisir pour achever de mettre en ordre les six *King*; il cesse d'écrire pour ne penser qu'à se disposer à la mort. Page 379.

Il conduit ceux de ses disciples qui lui etoient le plus attachés, sur l'un des anciens tertres, pour remercier le Ciel du bienfait insigne qu'il lui avoit accordé, en prolongeant le cours de sa vie autant de tems qu'il lui en falloit pour remplir l'objet qui seul lui faisoit desirer de vivre. *Ibid.*

Il assemble ses disciples dans la salle ordinaire des exercices, & fait, pour la derniere fois à leur egard, la fonction de Maître, en leur expliquant ses intentions sur chacun d'eux en particulier. Pag. 380 & *suiv.*

Il va avec *Tsée-koung* sur la plate-forme de la Tour orientale, pour voir

Années cycliques.		Années avant J. C.	Age de Confucius.
	comment les gens de la campagne célebrent le jour destiné au culte des esprits *Ta-tcha.* Ce qu'il dit à cette occasion. Pag. 383 & 384.		
	Il se transporte chez le Roi dans tout l'appareil du cérémonial, pour l'exhorter à lever des troupes, & à les envoyer contre le tyran du Royaume de *Tsi*, qui avoit fait mourir son légitime Souverain pour régner à sa place. Détail de cette conversation. P. 385 & 386.		
Keng-chen, 57e.	Il tombe dans une maladie de langueur. Son petit-fils *Tsée-see* le voyant plus triste qu'à l'ordinaire, lui en demande la raison : ce que lui répondit *Koung-tsée.* Sa maladie augmente & devient sérieuse : il en guérit pourtant; mais sa convalescence est longue, & ses forces ne lui reviennent plus. Pag. 388 & 389.	481.	71.
	Pendant sa convalescence, il fait un songe qu'il regarde comme mystérieux, & le raconte à *Tsée-koung :* il en augure que le moment de sa mort n'est pas eloigné. Page 390.		
	Il profite du peu de santé qu'il a recouvré, pour aller voir le *ki-lin* qui avoit eté pris à la chasse du Roi. Ce qu'il dit à l'occasion de cet animal, symbole de la charité & de la saine doctrine. Pag. 391 & 392.		

Années cycliques.		*Années avant J. C.*	*Age de Confucius.*
	Il retombe dans son etat de langueur, & se dispose tout de bon à la mort. Page 393.		
Sin-yeou, 58e.	Il relit avec attention, autant que ses forces le lui permettent, tous ses Ecrits, & y fait les petites corrections qu'il croit nécessaires, pour les rendre plus dignes de passer à la postérité. Pag. *Ibid.*	480.	72.
Jen-siu, 59e. du 3e cycle du 12e tricycle.	Tout etant disposé de sa part, & sa maladie empirant chaque jour, il tomba enfin dans un profond assoupissement, dont il ne fut pas possible de le faire revenir; & le jour *Ki-tcheou* de la 4e lune de la 16e année de *Ngai-koung*, Roi de *Lou*, la 41e du regne de *King-ouang*, 25e Empereur de la Dynastie des *Tcheou*; la 479e avant J. C., & la 9e avant la naissance de Socrate, il cessa de vivre. *Idem.*	479.	73.
	Détail circonstancié de ce qui fut pratiqué après sa mort par ses disciples *Tsée-koung*, *Koung-hi-tché* & les autres. Pag. 393 *& suiv.*		
	On l'enterra au nord de la ville, au-dessus du courant de la riviere *See-choui*. Page 394.		

Cette Table chronologique est conforme à ce qui est rapporté dans les registres de la famille de *Koung-tsée*, sur lesquels on a composé le *Nien-piao* & le *Nien-pou*. Je m'y suis conformé autant que je l'ai pu, sans m'ecarter de ce qui est rapporté dans l'Histoire, où les faits sont placés quelquefois sous des dates différentes. Les dates n'etant

pas regardées par les Auteurs chinois qui ont ecrit sur *Koung-tsée*, comme quelque chose d'essentiel, il leur est souvent arrivé de transposer les faits. Cet inconvénient jette dans l'embarras ceux qui, en ecrivant, veulent s'eclairer du flambeau de la Critique.

Je m'etois proposé de terminer ce qui concerne le Philosophe par excellence des Chinois, par le précis de la doctrine exposée dans ses Ouvrages & dans ceux auxquels il a mis la main; mais comme tous ces Ouvrages sont aujourd'hui traduits, je change d'avis. En lisant le *Lun-yu*, le *Tchoung-young*, & le *Ta-hio*, c'est-à-dire, les Livres des Sentences, du Juste-Milieu & de la Grande-Science, on peut se mettre parfaitement au fait de la philosophie, de la politique, & de la morale de *Koung-tsée*.

EXPLICATION DES PLANCHES
Qui repréſentent les principaux traits de la Vie de CONFUCIUS.

AVERTISSEMENT.

JE l'ai déjà dit, je n'ai d'autre intention, en ecrivant ſur Confucius, que celle de le repréſenter tel qu'il paroît aux yeux des Chinois ; ainſi nulle critique de ma part. Chacun pourra faire la ſienne, ſuivant ſes lumieres & ſes préjugés ; car je ne doute point que les préjugés n'influent pour beaucoup dans le jugement qu'on portera, quel qu'il puiſſe être. Je ne prends ſur moi que de rapporter fidellement ce que je trouve, & je ne le donne que pour ce qu'il eſt.

Nous avons placé à la tête des Planches qui repréſentent les principaux traits de la Vie de Confucius, les Tables généalogiques de ſa Maiſon. Une ſeule table auroit ſuffi ; mais elle eût eté trop grande, & par conſéquent incommode. La Maiſon de Confucius remonte juſqu'à *Hoang-ty* par *Sié*, l'un des Miniſtres de *Chun*, ſucceſſeur de *Yao*. Voici l'explication des Planches qu'on trouvera aux pages auxquelles elles ont rapport.

PLANCHE I.

Cette Planche repréſente Confucius tel qu'il eſt expoſé à la vénération des Lettrés en Chine. (*Voyez* page 1re). On a de ce Philoſophe pluſieurs Portraits qui le repréſentent dans les différens âges de la vie : les plus reſſemblans ſont ceux, ſans doute, qui ont eté faits d'après les originaux. *Dans le* Miao *domeſtique*, c'eſt-à-dire ; *dans la ſalle où nous faiſons les cérémonies reſpectueuſes en l'honneur de nos Ancêtres*, dit *Koung-tchouen*, l'un des deſcendans de Confucius (à la 47e génération) : *nous conſervons encore quelques habits qui ont ſervi à* Koung-tſée, *ſon portrait en petit, & un portrait de ſon diſciple* Yen-tſée. *Nous ſavons par une tradition non interrompue, de pere en fils, que ces deux portraits ſont très-reſſemblans.*

Lieou-yu-hi, Auteur qui fleuriſſoit ſous la Dynaſtie des *Tang*, dit avoir vu dans le *Miao* de *Sin-tcheou*, un portrait de Confucius par-

faitement ressemblant à celui qu'on conserve dans la famille. Il ajoute que *dans le même* Miao (c'est le *Ouen-Miao* dont il est question) *il y a un* Pei , *c'est-à-dire un monument lapidaire , sur lequel on lit que* Koung-tsée *avoit la tête de* Yao , *les oreilles de* Yu ; *qu'il etoit coëffé & habillé comme il est représenté en petit dans ce portrait.*

Tsoung-cheou , l'un des descendans de Confucius à la 46ᵉ génération , fait mention d'un autre portrait de *Koung-tsée*, représenté assis, ayant devant lui dix de ses disciples. *Ce portrait* , ajoute-t-il , *a eté peint par* Ou-tao-tsée , *qui vivoit sous les* Tang : *il ressemble , pour la physionomie , au portrait en petit qu'on conserve dans la famille.*

On n'a commencé à mettre le portrait de Confucius dans les Ecoles , qu'à la seconde année de *Koang-ho* , du regne de *Ling-ty* , onzieme Empereur des *Han* orientaux , c'est-à-dire , l'an de Jesus-Christ 179. Ce Prince erigea un magnifique College , sous le titre de *Houng-tou-men-hio ;* il y fit placer les portraits de *Koung-tsée* , & de 72 de ses disciples. Cet exemple fut bientôt suivi ; il n'y eut presque aucun Maître qui ne voulût avoir dans son Ecole particuliere , du moins en petit , ce qu'on avoit mis en grand dans le College impérial ; ce qui multiplia à l'infini les portraits de Confucius , & donna occasion aux différentes représentations qu'on en a faites depuis. L'Empereur *Yuen-ti* des *Leang* , qui monta sur le trône l'an de J. C. 552 , peignit lui-même un portrait de Confucius , au bas duquel il ecrivit des vers de sa composition en l'honneur de ce Sage. Jusqu'alors , on ne trouve aucun indice qu'on ait fait des statues pour le représenter ; on s'en tenoit aux portraits. Il est fait mention pour la premiere fois , de statues représentant Confucius & ses disciples , sous le regne de *Ming-Hoang-ty* , autrement dit , *Hiuen-tsoung* , 6ᵉ Empereur de la Dynastie des *Tang* , à l'occasion d'une supplique présentée par un nommé *Ly-yuen-hoan* , Mandarin de Lettres du titre de *See-ye* , la 8ᵉ année de *Kai-yuen* , de notre Ere l'an 720. *Il est contre le* Ly (c'est-à-dire contre le cérémonial) dit ce Mandarin dans sa supplique , *que parmi les statues qui représentent* Koung-tsée *& ses disciples* , Koung-tsée *soit assis* , *& ses disciples debout. Je prie votre Majesté d'ordonner qu'on réforme cet abus* , &c.

Sur cette représentation , l'Empereur fit ôter les *statues* de *Koung-tsée* & de son disciple *Yen-tsée* , qui etoient dans la salle où l'on rend hommage

hommage aux Lettres, & leur ſubſtitua d'autres *ſtatues*, dont l'une repréſentoit *Koung-tſée*, & les dix autres, les dix diſciples dont il etoit preſque toujours accompagné, tous etant aſſis. Les *ſtatues* dont il eſt queſtion, *furent faites de bois, qu'on coloria de maniere à imiter le naturel.* Celles qu'on détruiſit *n'etoient que de terre ou d'argile.*

Il eſt démontré par-là, qu'avant l'epoque de 720 il y avoit déjà des ſtatues de Confucius : on croit cependant qu'on n'en avoit point fait avant les *Tang*, c'eſt-à-dire, avant l'an 618 de notre Ere ; ainſi elles ſont poſtérieures aux portraits placés tant dans le *Ouen-Miao*, que dans les Ecoles particulieres, de plus de 400 ans.

L'an 960, c'eſt-à-dire la premiere année du regne de *Tay-tſou*, fondateur de la Dynaſtie des *Soung*, on répara le *Ouen-Miao*, ou ſalle dans laquelle on fait les cérémonies en l'honneur de Confucius, & l'on y mit les *ſtatues* de *Koung-tſée* & de ſes diſciples, *faites d'argile.* L'Empereur compoſa lui-même l'eloge de Confucius, & ordonna à ſes Grands de ſe partager entre eux les eloges de ſes diſciples, pour être, à côté de leurs *ſtatues* reſpectives, comme un précis de la Vie de chacun des Sages dont on voyoit les repréſentations.

L'an 1457, premiere année de *Tien-chun* du regne de *Yng-tſoung* 8^e^. Empereur des *Ming*, ce Prince fit fondre en cuivre une ſtatue de *Koung-tſée* qui fut placée par ſes ordres dans la ſalle dite *Ouen-yuen-ko*, comme qui diroit *ſalle d'etude où l'on puiſe la ſcience. Il ordonna à ſes Miniſtres de ſe rendre dans cette ſalle pour y ſaluer reſpectueuſement Confucius, avant que de parler d'aucune affaire entre eux ou en préſence du Souverain : & cela, toutes les fois qu'ils viendroient au Palais. C'etoit toujours par où ils devoient commencer.*

Dès l'année 1382, 15^e^. de *Houng-ou*, le fondateur des *Ming*, en faiſant réparer le *Miao* de Confucius, n'avoit fait placer que la ſtatue du Maître, & n'avoit ſubſtitué que de ſimples tablettes aux ſtatues des diſciples. En 1530, 9^e^. année de *Kia-tſing*, l'Empereur fit ôter encore la ſtatue de Confucius, & changea toute l'etiquette, qui avoit lieu dans ce *Miao.* Il fit ce changement à l'occaſion, ou pour mieux dire, en conſéquence d'une ſupplique qui lui fut préſentée par un nommé *Tchang-fou-king*, Mandarin de Lettres, alors en charge dans le tribunal des rites. Voici à-peu-près comment s'exprimoit ce Magiſtrat ſévere,

« Il eſt honteux pour les gens de Lettres, de rendre hommage à la » mémoire des anciens Sages qui les ont inſtruits, de la même ma- » niere que les ſectaires honorent ceux dont ils ont embraſſé les dog- » mes, ou qu'ils reconnoiſſent pour *ſaints*. Il eſt ridicule de lire à » côté des repréſentations de ceux qu'on ſait avoir coulé leurs jours » dans l'obſcurité d'une vie privée, les magnifiques titres de Rois, » de Princes, de Comtes, & autres ſemblables. Ce n'eſt point ainſi » qu'on en agiſſoit dans les premiers tems. Les ſimples tablettes inſ- » crites du nom de celui auquel on vouloit rendre hommage, ſuffiſoient » pour l'objet qu'on ſe propoſoit. L'uſage des portraits & des ſtatues » n'eſt venu qu'après l'introduction des ſectaires dans l'Empire; les » eloges accompagnés de titres chimériques donnés aux Sages repré- » ſentés par ces ſtatues & ces portraits, n'ont pas une origine plus noble. » Ce n'eſt point honorer *Koung-tſée* que de lui donner *les noms de* » *Prince, de Roi immortel de la littérature*, & autres ſemblables non moins » faſtueux; dont il auroit rougi ſi quelqu'un s'etoit aviſé de les lui donner » de ſon vivant. *Son vrai titre, ſon titre le plus reſpectable, eſt celui de* » *notre Maître dans la doctrine & dans la vertu;* & comme c'eſt par le » canal de ſes diſciples que les monumens qui atteſtent ſa vertu & » expoſent ſa doctrine, ſont parvenus juſqu'à nous, *nous pouvons donner* » *le nom d'anciens Maîtres à ces mêmes diſciples qui nous ont inſtruits.* » Alors la ſalle dans laquelle on placera les tablettes, pour tenir lieu » de ſtatues & de portraits, ſera ſuffiſamment déſignée par le ſimple » titre de *Salle des anciens Maîtres* (*Sien-che-miao*) & l'on ôtera par » conſéquent le titre trop ſuperbe de *Ta-tcheng-tien* (Trône de la » grande perfection) qui la décore faſtueuſement aujourd'hui.

» Une autre réforme non moins eſſentielle à faire, eſt celle qui con- » cerne le rite des offrandes qui ſe font dans cette même Salle. Suivant » le cérémonial; lorſque le fils du Ciel offre ſolemnellement aux Em- » pereurs morts, on expoſe ſeize plats remplis chacun d'une ſorte par- » ticuliere de mets; lorſqu'il offre aux Rois, on n'expoſe que douze » plats. On ne doit pas confondre *Koung-tſée* avec les Empereurs ou » les Rois. *Koung-tſée* n'a pas eté Souverain. Il eſt plus glorieux pour » lui d'avoir eté le Maître des Empereurs & des Rois que s'il avoit » eté Roi ou Empereur; & on l'honorera davantage en employant à

» ſon egard un rite ſpécial qui ne ſera que pour lui. Je penſe donc que » lorſque l'Empereur fera lui-même les cérémonies dans le *Ouen-Miao*, il ſuffira d'expoſer dix plats, au lieu de douze qu'on expoſoit ci-devant.

» Il me paroît encore que le nombre des danſeurs doit être réduit » à ſix rangs, au lieu de huit rangs dont il etoit composé ci-devant. » Pour ce qui eſt du cérémonial qui s'obſerve dans la propre maiſon » de *Koung-tſée*, lorſque le chef de la famille ou le corps des Lettrés » rendent les hommages de leur reconnoiſſance, on ne doit expoſer » que huit plats, & diminuer à proportion le nombre des danſeurs, &c. ».

L'Empereur fit examiner cette requête; & ceux qu'il avoit chargés de ce ſoin, ayant approuvé le projet de réforme, il ordonna, 1°. qu'il n'y auroit plus que de ſimples tablettes dans le *Ouen-miao*; 2°. qu'on mettroit ſur la tablette de Confucius l'inſcription *Tché-cheng-ſien-che*, *Koung-tſée*, c'eſt à dire, *le Sage par excellence*, *l'ancien Maître*, *Koung-tſée*; ſur la tablette de ſon diſciple *Yen-tſée*, l'inſcription *Fou-cheng*, *Yen-tſée*, c'eſt à dire, *Yen-tſée*, *le ſecond des Sages*; ſur la tablette de *Tſeng-tſée*, l'inſcription *Tſoung-cheng*, *Tſeng-tſée*; c'eſt-à-dire, *Tſeng-tſée*, *propagateur de la ſageſſe*; ſur la tablette de *Tſée-ſée*, petit-fils de Confucius, & diſciple de *Tſeng-tſée*, après la mort de Confucius, l'inſcription *Chou-cheng*, *Tſée-ſée*, c'eſt-à-dire, *Tſée-ſée*, *copie fidelle du Sage par excellence* (dont il a expliqué les maximes & tranſmis les ecrits) & enfin ſur la tablette de *Mong-tſée*, l'inſcription *Yacheng Mong-tſée*, c'eſt-à-dire, *Mong-tſée*, *le premier des Sages du ſecond rang*.

Les ſoixante-douze principaux diſciples de *Koung-tſée* eurent un titre commun à tous, & l'on ecrivit ce titre en tête du nom de chaque diſciple, ſur chacune des tablettes qui furent ſubſtituées à leurs ſtatues & à leurs portraits. Les deux caracteres *Sien-hien* qui ſignifient littéralement *ancien immortel*, ou, ſi on l'aime mieux, *immortel des tems antérieurs*, tinrent lieu de tout autre eloge.

On réduiſit à vingt-neuf le nombre des Lettrés qu'on avoit jugés dignes d'avoir une place dans le *Ouen-miao*, on ne leur donna que le titre tout ſimple de *Sien-jou*, comme qui diroit *Sectateur de l'ancienne doctrine*, & ils eurent chacun une tablette particuliere, comme tous les autres, avec la dénomination de *Sien-jou*.

Les Lettrés qu'on délogea de la ſalle, ſont au nombre de quatorze. Voici leurs noms, & les raiſons pour leſquelles on fit cet affront à leur mémoire.

1. *Lin-fang* fut jugé indigne d'avoir une place parmi les Sages ; parce que dans un tems de troubles, il avoit ſuivi le parti des rebelles.

2. *Tſing-jan*, parce que ſon nom & ſes ouvrages ne ſe trouvoient dans aucun livre digne d'attention.

3. *Yen-ho*, parce qu'il n'eſt pas mention de lui, comme ayant compoſé quelque ouvrage, & que d'ailleurs, quoique contemporain de ceux dont il eſt parlé dans le *Kia-yu*, ſon nom ne ſe trouve point dans ce Livre.

4. *Hiun-koung*, parce que ſa doctrine eſt ſuſpecte, quoiqu'il vécût ſur la fin des *Tcheou*. Il n'avoit eté placé dans la ſalle que ſous les *Soung*.

5. *Yang-hioung*, parce qu'il avoit abandonné le parti de ſon légitime Souverain (ſous les *Han*) pour s'attacher à l'uſurpateur *Ouang-mang*.

6. *Tay-cheng*, parce que, dans le tems qu'il etoit Mandarin, il fut accuſé & convaincu de quelques vexations envers le peuple, pour en tirer de l'argent.

7. *Lieou-hiang*, parce qu'il avoit eté de la ſecte des *Tao*, & que dans ſes Ouvrages on trouve quelques maximes contraires à la ſaine doctrine.

8. *Kia-koei*, parce que c'eſt un Auteur qui n'a ni critique, ni diſcernement, quoique très-eloquent d'ailleurs.

9. *Ma-young*, pour avoir fait des Ouvrages ſur la divination, ſuivant des principes défendus ; & d'autres Livres ſur des ſujets dont un Sage ne doit jamais s'occuper.

10. *Ho-ſieou*, parce qu'il avoit mérité l'animadverſion du Magiſtrat ; pour des fautes qu'il avoit commiſes dans la vie civile.

11. *Ouang-ſou*, parce que du tems des *San-koue*, c'eſt-à-dire, du tems que l'Empire etoit diviſé en trois Royaumes, il avoit aidé *See-ma-ché* à eteindre le Royaume de *Ouei*.

12. *Ouang-pi*, parce qu'il etoit de la ſecte des *Tao*.

13. *Tou-yu*, parce qu'il avoit connivé à l'abolition d'un ancien

ufage. L'Empereur des *Kin*, fous lequel il vivoit, ennuyé de la longueur du grand deuil, lui demanda s'il ne lui etoit pas permis d'en abréger le terme, en réduifant les trois années à une feule: *Tou-yu*, par complaifance, ou par tout autre motif indigne d'un Sage, & d'un homme de Lettres, lui dit qu'il le pouvoit; & conféquemment à cette décifion, l'Empereur fixa un nouveau rite fur cet article.

14. *Ou-tcheng*, parce qu'il fuivit opiniâtrement le parti des *Yuen*, après que les *Ming* eurent eté reconnus folemnellement maîtres de l'Empire.

Depuis cette réforme, on a accordé l'honneur de la Tablette dans le *Ouen-miao* à quelques Lettrés, diftingués du commun par leur fageffe & par des ouvrages frappés au bon coin. On en compte aujourd'hui trente-trois qui jouiffent du titre de *Sien-jou*, & de tous les honneurs attachés à ce titre.

PLANCHE II. (Page 13.)

Cette Planche repréfente *Yen-ché* qui va fe faifir du *ki-lin*, quadrupede merveilleux & de bon augure, qui fe préfenta devant l'hôtel du Gouverneur de la Ville, ou, comme on le dit plus communément, qui fut trouvé dans le jardin de *Chou-leang-ho*, fans qu'on fût comment il avoit pu s'y rendre. On a déjà vu (1) que *Chou-leang-ho* etoit lui-même Gouverneur quand il epoufa *Yen-ché*.

Il eft dit dans le *Ché-ki*, *Ché-kia* (hiftoire domeftique de la Maifon de Confucius), que le *ki-lin* tenoit dans fa gueule une pierre de *yu*, fur laquelle etoient empreints les caracteres fuivans : *choui-tfing* (le caractere *tfing* fe prononce ainfi, *king*), *tfée-ki-chouai-tcheou*, *Eul-ouei*, *fou-ouang*; c'eft-à-dire, *un enfant pur comme le cryftal naîtra fur le déclin des* Tcheou; *il fera Roi, mais fans aucun domaine. Frappée de ce prodige*, Yen-ché *va au-devant de l'animal, qui ne s'effarouche point à fon approche; elle le faifit, l'attache avec fon mouchoir, & court en porter la nouvelle à fon mari. Après deux jours, l'animal difparut*, &c.

(1) Page 10.

PLANCHE III. (Page 14.)

Cette Planche repréſente les deux Dragons & les cinq Vieillards qui furent apperçus au-deſſus de la maiſon où naquit Confucius, *au moment que Koung-tſée vint au monde* (diſent preſque tous ceux qui ont parlé de ce Sage, d'après les mémoires domeſtiques *ché-ki*, *che-kia*) *deux dragons environnerent la maiſon, & cinq Vieillards ſe trouverent dans l'appartement de la nouvelle accouchée.*

L'explication que les uns & les autres en donnent, varie ſuivant qu'ils ſont reſpectivement affectés. Les moraliſtes n'y voient que l'emblême des différentes vertus; & ceux qui croient à l'aſtrologie judiciaire, prétendent que les deux Dragons & les cinq Vieillards ne ſignifient autre choſe, ſi ce n'eſt que le ciel, la terre & les cinq planetes ont répandu leurs influences les plus ſalutaires, au moment que *Koung-tſée* naquit. On donne encore quantité d'autres explications qu'il eſt inutile de rapporter ici, parce qu'elles ſe réduiſent, à peu de choſe près, aux deux qu'on vient de voir. *Les Lettrés d'aujourd'hui*, dit *Lo-pi* dans ſon *Lou-che*, *ne ſont pas comme ceux d'autrefois. Anciennement on s'en tenoit au témoignage des Ecrivains; aujourd'hui on veut tout eplucher, on doute de tout.* Après ce préambule, il rapporte les différens ſentimens ſur l'année, la lunaiſon & le jour de la naiſſance de *Koung-tſée*. Le réſultat de ces différens ſentimens eſt que *Koung-tſée* auroit vécu quelques mois de plus ou de moins, ſeroit né quelques mois plutôt ou plus tard, s'il etoit né à la lunaiſon & au jour que les uns & les autres aſſignent. Tout cela ne me paroît pas aſſez important pour en faire mention ici. Il me ſuffit de faire remarquer, par occaſion, que les erudits Chinois ſemblent être ſortis d'un moule pareil à celui qui forme les erudits Européens; & qu'ici, comme en Europe, ils entaſſent volumes ſur volumes, diſſertations ſur diſſertations, pour laiſſer au bout de tout cela les points ou articles diſcutés dans le même état de doute où ils etoient auparavant. Chacun reſte perſuadé que la vérité eſt de ſon côté. Cependant comme les raiſons qu'apportent les uns & les autres ont chacune leur poids, les corps littéraires n'ont pas jugé à propos de rien décider ſur cela; ils ſe ſont contentés

de déterminer que la naiſſance de Confucius ſe célébreroit chaque année le 27^e^ jour de la 8^e^ lune. Pour ce qui eſt des prodiges, ils laiſſent à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra, & d'en donner telle explication qu'il jugera à propos.

PLANCHE IV. (Page 14.)

Cette Planche repréſente l'appartement de la maiſon dans laquelle naquit *Koung-tſée*, où ſe pratiquoient les cérémonies à l'occaſion du nouveau né. Au-deſſus eſt la repréſentation du chœur de muſique & des inſtrumens que les Chantres céleſtes firent entendre lors de la naiſſance de *Koung-tſée*. Le *Che-ki che-kia* dit : *lorſque Koung-tſée vint au monde, tous ceux qui ſe trouverent dans la maiſon entendirent une muſique céleſte mêlée de voix & d'inſtrumens*, qui diſoit : *Tien-kan, cheng, Cheng-tſée :* c'eſt-à-dire, *tout le Ciel treſſaille de joie ;* ou plus à la lettre, *tout le Ciel eſt en mouvement à la naiſſance du ſaint Fils. Ce qui prouve*, ajoutent les Gloſſateurs, *que Koung-tſée n'etoit pas un homme ordinaire. On en ſera mieux convaincu, ſi on veut ſe donner la peine de réfléchir quelques momens ſur les quarante-neuf Signes dont ſon corps etoit marqué.* Il eſt inutile de faire mention ici de ces quarante-neuf Signes ; chacun doit être pris dans le ſens allégorique.

PLANCHE V. (Page 16.)

Cette Planche repréſente *Kieou* (c'eſt le nom qu'on donnoit à Confucius dans ſa famille) âgé de cinq ou ſix ans, ſe divertiſſant avec ſes petits camarades ; & ſon divertiſſement conſiſtoit à imiter les cérémonies qu'il avoit vu faire dans les différentes occaſions. Ici il eſt repréſenté devant une table ſur laquelle ſont quelques-uns de ces vaſes qui ſervent aux offrandes. Il eſt gravement debout, ſe diſpoſant à faire les cérémonies, tandis que ſes compagnons en font chacun quelqu'une ſans ordre. L'un eſt proſterné & fait le *Ko-teou*, l'autre fait le *Tſo-y* ou le ſalut, &c. Tout cela ſe paſſe dans le jardin de la maiſon, & ce jardin a vue ſur la campagne. Les pierres brutes re-

préſentant des rochers au milieu du jardin, ſont exactement dans le coſtume chinois, & repréſentent le vrai.

PLANCHE VI. (Page 115.)

Koung-tſée eſt repréſenté dans le *Ting* rural, où, après la diſtribution des mille meſures de riz qu'il avoit reçues en préſent de la part du Miniſtre *Ki-koan-tſée*, il rend compte à ſes deux diſciples des raiſons qu'il a eues d'en agir ainſi. Les autres perſonnages repréſentent quelques-uns de ceux qui ont eu part aux bienfaits de *Koung-tſée*. Deux d'entre eux ſont occupés à remplir un ſac, deux autres portent ſur leurs epaules les leurs déjà pleins, & le cinquieme prépare le champ qu'il doit enſemencer.

PLANCHE VII. (Page 153.)

Le haut du tableau fait voir dans le lointain l'endroit où l'on creuſe le puits. Celui des travailleurs qui eſt dans le creux déjà fait, & qui a trouvé le monſtre de pierre, le préſente au bout de ſa pioche à ceux qui ſont autour de lui, l'un deſquels s'avance pour le recevoir. Au bas, *Koung-tſée* dans ſa maiſon avec deux de ſes diſciples, reçoit le Député de *Ki-ché*, qui lui préſente dans un baſſin la figure dont on lui demande l'explication de la part de ce Miniſtre.

PLANCHE VIII. (Page 157.)

Pour repréſenter ce trait de la Vie de Confucius, le Peintre a ſaiſi le moment qui précede immédiatement celui de l'exécution, lorſqu'on lit au criminel ſa ſentence de mort.

Le lieu de l'exécution eſt déſigné par la ſalle conſtruite avec de ſimples nattes, dans laquelle le Juge & ſes Aſſeſſeurs attendent le criminel.

En dehors de la ſalle ou de cet edifice, qu'on n'eleve que pour le tems de la cérémonie, & qu'on détruit dès qu'elle eſt finie, eſt le criminel

criminel à genoux, ayant les mains liées derriere le dos, & ecoutant la ſentence de mort qu'on lui lit. L'Exécuteur de la Haute-Juſtice tient d'une main le ſabre qu'on a pris dans le *Tay-miao* pour s'en ſervir à trancher la tête au perfide qui, par ſes crimes, a contriſté les Ancêtres, & appuie l'autre main ſur la victime qu'il doit immoler.

L'autre perſonnage qui eſt à côté du criminel, eſt un bas-officier de Juſtice, dont la fonction conſiſtoit à aſſurer & à certifier au Juge, que le perſonnage qu'on lui préſentoit etoit véritablement celui qu'on avoit jugé.

Le Juge qui eſt ici, *Koung-tſée*, eſt aiſé à reconnoître : ſon bonnet, ſon epaiſſe barbe, ſon habit, & ſur-tout ſa contenance, le diſtinguent des autres. A côté de *Koung-tſée*, eſt celui qui lit à *Chao-tcheng-mao* l'enumération de ſes crimes, ecrite ſur un rouleau d'une etoffe de ſoie blanche, qu'il tient à deux mains, & qui, après avoir lu l'énumération des crimes, s'arrête un moment pour attendre que le criminel les avoue, afin de lire tout de ſuite l'arrêt qui le condamne à mourir.

Les autres perſonnages ſont les Officiers de Juſtice, ou les Mandarins aſſeſſeurs de *Koung-tſée*.

Au bas du Tableau, ſont, d'un côté, ceux qui portent les inſtrumens d'appareil qui ſont propres aux Officiers de la Juſtice ; & de l'autre, un ſoldat qui, le fouet à la main, ecarte ceux qui s'avancent de trop près. Au-deſſus de ceux-ci, ſont les curieux qui veulent être témoins, & repaître leurs yeux du ſanglant ſpectacle qu'on leur prépare. On voit dans le lointain la partie des murailles de la Ville où eſt la porte, *&c.*

PLANCHE IXe. (Page 176.)

On voit ſur cette Planche le ſuperbe *Ting* que le Roi de *Tſi* avoit fait conſtruire ſur un tertre en pleine campagne, dans le lieu nommé alors *Kia-kou*. Les deux perſonnages qui ſont aſſis dans le *Ting*, ſont, l'un, le Roi de *Lou*, & l'autre, le Roi de *Tſi*. Ceux qui ſont debout à leurs côtés, ſont les gens de leur ſuite. Le Peintre a pris le moment

où *Koung-tſée* s'adreſſe au Roi de *Tſi* pour lui reprocher l'indécence de ſon procédé, en donnant un ſpectacle dans lequel le Roi de *Lou* ſon Maître etoit inſulté. *Koung-tſée*, la tête haute, ayant ſes mains l'une ſur l'autre vis-à-vis la poitrine, paroît parler avec feu à l'un des deux Rois.

Plus bas ſont les Comédiens partagés en deux bandes; entre les deux bandes eſt l'Acteur déclamant actuellement la ſcène *Pi-chun-tché-ché.* Des deux côtés ſont les deux rampes d'eſcaliers qui conduiſent au *Ting*, & au bas eſt le *Ting* deſtiné aux Gardes : deux ſoldats en gardent l'entrée.

PLANCHE X. (Page 292.)

Les principaux perſonnages de ce Tableau ſont aiſés à reconnoître. *Koung-tſée* eſt dans le charriot couvert d'une natte, & traîné par un bœuf, à l'ordinaire. Plus haut eſt le Roi *Ly-koung*, environné de ſes Officiers; il eſt ſous le dais, & debout en attendant *Koung-tſée* qui eſt ſur le point d'arriver. Le Roi, pour recevoir *Koung-tſée*, eſt deſcendu du carroſſe attelé à quatre chevaux de front, qu'on voit un peu plus loin. Un *Ting* ou Pavillon, & la porte de la Ville paroiſſent dans le lointain.

PLANCHE XI. (Page 305.)

Cette Planche s'explique d'elle-même après qu'on a lu le trait d'hiſtoire qu'elle repréſente. *Ling-koung*, Roi de *Ouei*, eſt dans ſa voiture avec *Nan-tſée* ſa Concubine. Les perſonnages ſont ceux de ſa ſuite.

Dans le lointain paroît l'equipage de *Koung-tſée.* C'eſt une chaiſe attelée d'un bœuf & couverte d'une natte. Cinq de ſes diſciples lui font cortege, parmi leſquels un conduit la chaiſe, deux ſont à cheval, & les deux autres marchent à pied. Tout le reſte eſt dans le coſtume ordinaire. Il eſt à remarquer que l'equipage du Roi eſt à quatre roues, & attelé de quatre chevaux. Cette eſpèce de voiture, aſſez reſſemblante à nos carroſſes, eſt en Chine d'un uſage très-ancien.

PLANCHE XII. (Page 333.)

Le trait d'hiſtoire qu'on a voulu repréſenter ſur cette planche y eſt repréſenté dans toutes ſes circonſtances. Le *Ling-yang-tai* ou Obſervatoire nouvellement conſtruit, ſe montre en partie. On le voit ſur une plate-forme, environné d'une baluſtrade à hauteur d'appui, avec ſes panneaux & ſes pilaſtres qui font ſuite avec la baluſtrade, les panneaux & les pilaſtres qui terminent des deux côtés les marches du grand eſcalier. Le Roi eſt en dehors de la ſalle. Il eſt facile à diſtinguer des autres perſonnages, etant entre deux Officiers qui portent les marques de ſa dignité.

Vis-à-vis du Roi eſt *Koung-tſée*, ayant, ſuivant ſon uſage, un de ſes diſciples à côté de lui.

Les autres Figures qui ſont, ou ſur la plate-forme, ou au bas de l'eſcalier, ſont des gens de la ſuite du Roi.

On voit au bas de l'Obſervatoire les trois Officiers condamnés à mort. On les diſtingue de ceux qui les conduiſent au ſupplice, en ce qu'ils ont les mains liées derriere le dos.

Plus loin paroît une partie du Dais ſous lequel on recevra le Roi lorſqu'il ſortira de l'Obſervatoire, pour retourner à ſon Palais. Non loin du Dais ſe montre l'Officier qui vient annoncer la grace.

PLANCHE XIII. (Page 355.)

Cette Planche repréſente la ſalle extérieure du *Ming-tang*, c'eſt-à-dire, du temple de la lumiere, dans laquelle on avoit placé les ſtatues de *Tcheng-ouang* & de *Tcheou-Koung*, lorſqu'après la mort de *Ou-ouang*, ſon fils *Tcheng-ouang* fut reconnu pout être ſon légitime ſucceſſeur, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant.

Tcheou-koung tient entre ſes bras le jeune Empereur, & le place ſur le trône pour lui faire recevoir les hommages des différens Ordres de l'Etat devant leſquels il le proclame leur Souverain.

Les autres perſonnages ſont *Koung-tſée* & ceux de ſes diſciples qui l'avoient accompagné. L'un d'entre eux ayant témoigné ſa ſurpriſe de

voir *Tcheou-koung* ſur le Trône avec l'Empereur, *Koung-tſée* en prend occaſion d'expliquer le trait d'hiſtoire qu'on a voulu repréſenter. La plupart des Deſſinateurs & des Peintres ont le même ſcrupule que le diſciple de *Koung-tſée* ; & pour ſauver, diſent-ils, la décence, ils peignent *Tcheou-koung* debout & derriere le Trône.

PLANCHE XIV. (Page 358.)

On n'a voulu repréſenter ſur cette Planche que la Salle extérieure par laquelle on paſſoit pour aller à la Chapelle particuliere de *Heou-tſi*. Cette Chapelle étoit ſur la même ligne que celle de *Kiang-yuen*. Elle etoit bâtie tout ſimplement, comme on peut le voir dans ce que j'ai dit à la page 187 du tome ſecond des Mémoires ſur les Chinois, en expliquant la Planche VII de mon Mémoire. La Chapelle de *Heou-tſi* y eſt inſcrite *Tay-tſou*, parce qu'en effet *Heou-tſi* eſt le *Tay-tſou*, c'eſt-à-dire, le Chef connu de la race. Ce n'eſt pas cette Chapelle que j'explique à préſent, c'eſt la ſalle extérieure qui y conduiſoit du temps de *Koung-tſée*. Au reſte, il ne faut pas croire que cette ſalle ſoit repréſentée exactement telle qu'elle etoit. On l'a deſſinée ſur le modèle des Salles extérieures des *Miao* d'aujourd'hui.

Au milieu de cette ſalle eſt un Autel ſur lequel il y a un vaſe à parfums, deux chandeliers & deux bouquets de fleurs.

Sur l'un des côtés de l'entrée, en dehors de l'eſcalier, eſt la ſtatue d'or dont la bouche eſt repréſentée, comme etant couſue, quoique ſuivant l'hiſtoire, elle ne fût que percée de trois aiguilles, qui, traverſant en même tems la levre inférieure & la ſupérieure, empêchoit qu'elle pût s'ouvrir pour parler. Cela revient au même, quant au ſens qu'on en veut tirer.

Les trois perſonnages qui s'occupent à conſidérer attentivement cette ſtatue, ſont *Koung-tſée* & deux de ſes diſciples.

PLANCHE XV. (Page 379.)

Koung-tſée à genoux devant l'Autel qu'il venoit de faire dreſſer, ayant les yeux tournés vers le ciel, remercie le *Chang-ti* de lui avoir

accordé de vivre jusqu'à ce qu'il eût fini de mettre en ordre les six *King*.

L'Autel qu'il avoit fait dresser est une simple table, dont un tapis, deux vases à mettre des fleurs & une cassolette à brûler des parfums, font tout l'ornement.

Sur cette table tenant lieu d'autel, les six *King*, renfermés dans leurs enveloppes, sont rangés par ordre, pour être offerts tous ensemble au Ciel suprême comme un hommage qui lui etoit dû.

Le Ciel, pour marque de son approbation, & pour prouver qu'il agrée l'offrande, fait partir du haut de l'Empirée un rayon de lumiere qui va se terminer sur l'offrande même, qui n'est autre ici que les six *King* rangés sur l'autel.

Les six disciples de *Koung-tsée* & *Koung-tsée* lui-même regardent ce prodige avec une respectueuse admiration.

L'espèce de treillis qui prend depuis l'un des coins de l'autel, & va se terminer au bâtiment qui est dans le haut du tableau, est la Balustrade ou le *Garde-fou*, qui cache la rampe qui conduit au *Ting*.

PLANCHE XVI. (Page 394.)

On voit sur cette Planche, 1°. le sallon dans lequel s'assemblent ceux qui vont s'acquitter des devoirs funèbres sur le tombeau du mort, & où ils se retirent après que la cérémonie est finie.

2°. L'Arbre *Kiai* planté par *Tsée-koung* pour servir de signal.

3°. Les trois monticules elevées par le même *Tsée-koung*, pour désigner les trois Dynasties dont *Koung-tsée* avoit conservé les anciens usages. Le plus elevé qui est au milieu, & sous lequel est le tombeau de *Koung-tsée*, paroît en face; les deux autres ne se montrent qu'en partie, *&c.*

PLANCHE XVII. (Page 398.)

Le Roi *Ngai-koung* est représenté sortant de faire les cérémonies respectueuses dans le *Miao* qu'il avoit fait construire en l'honneur de *Koung-tsée*. Il est sans soldats & sans gardes, de la même maniere

que les diſciples ordinaires. Les deux perſonnages qui ſont à ſes côtés, & qui portent chacun une eſpece d'ecuſſon, le font connoître pour ce qu'il eſt.

Les autres perſonnages qu'on voit debout, repréſentent les diſciples de *Koung-tſée*, qui attendent modeſtement le Roi ſur ſon paſſage; & celui qui eſt à genoux, repréſente *Tſée-ſee* petit-fils de *Koung-tſée*, qui fait le *Ko-teou* au Roi, en remercîment de l'honneur qu'il venoit de faire à ſon ayeul.

On voit dans le lointain les premieres avenues du *Miao* nouvellement conſtruit.

PLANCHE XVIII. (Page 401.)

Tchen-tſoung, troiſieme Empereur des *Soung*, eſt repréſenté ſe diſpoſant à faire les cérémonies reſpectueuſes devant la repréſentation de *Koung-tſée*, qu'on avoit placée dans le *Miao* qui venoit d'être conſtruit en ſon honneur.

Aux deux côtés de l'eſcalier de la premiere cour, ſont les Gardes du Prince & les Porte-enſeignes.

Aux côtés de l'eſcalier de la ſeconde cour, ſont les deſcendans de *Koung-tſée* & de ſes diſciples, & pluſieurs Lettrés des environs, qui s'etoient rendus auprès d'eux, pour être témoins des honneurs qu'on alloit rendre à celui qu'ils regardoient comme le Docteur de la nation & le Sage par excellence.

Dans le fond, on voit l'Empereur debout entre deux Aſſiſtans & deux Porte-enſeignes, regardant la repréſentation de celui auquel il alloit rendre hommage, comme au Maître de la nation dont il etoit devenu l'Empereur & le Pere. Le reſte n'a pas beſoin d'explication.

Table A.

Arbre généalogique de la Maiſon de Koung-tſée, *depuis* Hoang-ty *juſqu'à* Tcheng-tang; *c'eſt-à-dire, depuis l'an 2637 avant J. C., juſqu'à l'an 1783 avant J. C.*

1. Hoang-ty.	12. Tchang-jo.
2. Tchang-y.	13. Tſao-yu.
3. Tchouen-hiu.	14. Ming.
4. Chao-hao.	15. Tchen.
5. Kiao-ki.	16. Ouei.
6. Ty-kou.	17. Pao-ting.
7. Yao.	18. Pao-y.
8. Tſi *ou* Ki.	19. Pao-ping.
9. Siè.	20. Tchou-jen.
10. Tchao-ming.	21. Tchou-kouei.
11. Siang-tou.	22. Tang.

Table B.

Arbre généalogique de la Maison de Koung-tſée , *depuis l'an 1783 avant J. C., juſqu'à l'an 1154 avant J. C.*

22. Tang-tien-yé.	37. Yang-kia.
23. Tay-kia.	38. Pan-keng.
24. Ouo-ting.	39. Siao-ſin.
25. Tay-keng.	40. Siao-y.
26. Siao-kia.	41. Ou-ting.
27. Young-ki.	42. Tſou-keng.
28. Tay-ou.	43. Tſou-kia.
29. Tchoung-ting.	44. Lin-ſin.
30. Ouai-jen.	45. Keng-ting.
31. Ho-tan-kia.	46. Ou-y.
32. Tſou-y.	47. Tay-ting.
33. Tſou-ſin.	48. Ty-y.
34. Ouo-kia.	49. Ouei-tſée-ki.
35. Tſou-ting.	50. Cheou-ſin.
36. Nan-keng.	51. Ouei-tchoung-yen.

Table C.

Arbre généalogique de la Maiſon de Koung-tſée, *depuis l'an 1154 avant J. C., juſqu'à l'an 600 avant J. C.*

48.
Ty-y.

49.
Ouei-tſée-ki.

50.
Cheou-ſin.

51.
Ouei-tchoung-yen.

52.
Soun-koung-ki.

53.
Ting-koung-chen.

54.
Min-koung-koung.

55.
Fou-fou-ho.

56.
Soung-koung-tcheou.

57.
Ché-tſée-cheng.

58.
Tcheng-fou-kao.

59.
Koung-fou-kia.

60.
Mou-kin-ſou.

61.
Tſi-fou-koa-y.

62.
Fang-chou.

63.
Pé-hia.

64.
Chou-leang-ho, pere de Koung-tſée.

TABLE D.

Arbre généalogique de la Maison de Koung-tsée, *depuis l'an 600 avant J. C., jusqu'à l'an 267 de l'Ere chrétienne.*

1.
Koung-tsée.

2.
Koung-ly.

3.
Koung-ki.

4.
Koung-pe.

5.
Koug-tsieou.

6.
Koung-ki.

7.
Koung-tchouen.

8.
Koung-chen.

9.
Koung-teng,
du tems des Tsin.

10.
Koung-tchoung,
du tems des Han *occidentaux.*

11.
Koung-ou.

12.
Koung-yen-nien.

13.
Koung-pa.

14.
Koung-fou.

15.
Koung-fang.

16.
Koung-kiun.

17.
Koung-tché,
du tems des Han *orientaux.*

18.
Koung-sun.

19.
Koung-yo.

20.
Koung-ouan,
du tems des trois Royaumes.

21.
Koung-tsée.

22.
Koung-tchen,
du tems des Tsin *occidentaux.*

23.
Koung-y.

24.
Koung-fou.

Table E.

Arbre généalogique de la Maison de Koung-tsée, *depuis l'an 267 de l'Ere chrétienne, jusqu'à l'an 1260, sous les* Yuen.

25.
Koung-y.
26.
Koung-hien.
27.
Koung-tcheng.
28.
Koung-ling-tchen.
29.
Koung-ouen-tay.
30.
Koung-kiu.
31.
Koung-tchang-sun.
32.
Koung-yng-tché.
33.
Koung-tê-lun.
34.
Koung-tsoung-ki.
35.
Koung-soui-tché.
36.
Koung-hiuen.
37.
Koung-tsi-tsing.
38.
Koung-ouei-tché.
39.
Koung-tsê.
40.
Koung-tchen.

41.
Koung-tchao-yen.
42.
Koung-koang-tsée.
43.
Koung-jen-yu.
44.
Koung-y.
45.
Koung-yen-ché.
46.
Koung-tsoung-yuen.
47.
Koung-jo-moung.

Midi.		Nord.
Koung-toan-yeou,	(1) 48.	Koung-toan-tsao.
Koung-kié,	49.	Koung-fan.
Koung-tsin,	50.	Koung-tcheng & Koung-tsoung.
Koung-ouen-yuen,	51.	Koung-yuen-tsou.
Koung-ouan-tchun & Koung-tchou,	52.	Koung-tché-tchuen, & Koung-tché-heou

(1) *Voyez* ci-après l'explication de la 48e génération.

TABLE F.

Arbre généalogique de la Maiſon de Koung-tſée, *depuis l'an 1260 de l'Ere chrétienne, juſqu'à l'année courante 1784.*

53.
Koung-ouan.

54.
Koung-ſée-hoei.

55.
Koung-ko-kien.

56.
Koung-hi-hio.

57.
Koung-ne.

58.
Koung-koung-kien.

59.
Koung-yen-kin.

60.
Koung-tcheng-tſing.

61.
Koun-houng-hiu.

62.
Koung-ouen-chao.

63.
Koung-tchen-kan.

64.
Koung-chang-hien.

65.
Koung-yn-tché.

66.
Koung-hing-ſié.

67.
Koung-yu-ki.

68.
Koung-fou-to.

69.
Koung-ki-ho.

70.
Koung-koang-ki.

71.
Koung-tchao-hoan.

EXPLICATION

Des Tables généalogiques de la Famille de Koung-tſée.

TABLE A.

CETTE Table eſt le commencement de la généalogie de la famille de *Koung-tſée*, depuis *Hoang-ty*, fondateur ou légiſlateur de la Monarchie, juſqu'à *Tcheng-tang*, fondateur de la ſeconde Dynaſtie, dite la Dynaſtie des *Chang* ou des *Yn*; c'eſt-à-dire, depuis l'an avant J. C. 2637, juſqu'à l'an 1783.

La deſcendance depuis *Hoang-ty* juſqu'à *Tcheng-tang* eſt détaillée dans ce que j'ai dit au commencement de la vie de *Koung-tſée*. Je n'ai rien à y ajouter. On compte vingt-deux générations.

TABLE B.

Elle contient depuis *Tcheng-tang* juſqu'à *Ouei-tchoung-yen*; c'eſt-à-dire depuis 1783, juſqu'à l'an 1154 avant J. C., ou depuis la vingt-deuxieme génération, juſqu'à la cinquante-unieme. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai déjà dit.

TABLE C.

Elle contient depuis la cinquante-unieme génération, qui eſt celle de *Ouei-tchoung-yen*, juſqu'à la 64ᵉ, qui eſt celle de *Chou-leang-ho*, pere de *Koung-tſée*; c'eſt-à-dire, depuis l'an avant J. C. 1154, juſqu'à l'an 600; ou, pour aller juſqu'au terme de la naiſſance de *Koung-tſée*, juſqu'à l'an 551. Ainſi depuis la 61ᵉ année de *Hoang-ty* (2637) juſqu'à la naiſſance de *Koung-tſée* (551), il y a un intervalle de 2086 ans. Cet intervalle diviſé par 64, qui eſt le nombre des générations, donne 32 ans plus $\frac{38}{64}$ pour chaque génération, l'une portant l'autre.

TABLE D.

Si la généalogie de la famille de *Koung-tſée*, depuis *Chou-leang-ho*;

pere de notre Philosophe, jusqu'à *Ouei-tsée-ki*, de la race impériale des *Chang;* de celui-ci jusqu'à *Tcheng-tang*, Fondateur de la seconde Dynastie, qui est celle de ces mêmes *Chang;* & de *Tcheng-tang* jusqu'à *Hoang-ty*; si cette généalogie, dis-je, n'est pas prouvée démonstrativement aux yeux de ceux qui veulent examiner tout par eux-mêmes, quoiqu'ils soient dans l'impuissance de le faire, & qui refusent d'acquiescer au témoignage de toute une nation, quoiqu'ils n'aient aucun motif raisonnable de suspecter un témoignage ainsi etayé, j'ose croire que les preuves de filiation depuis *Koung-tsée* jusqu'à celui de ses descendans, qui est aujourd'hui le chef de sa maison, ne souffriront aucune difficulté de leur part, après qu'ils auront lu le détail que je vais leur exposer, d'après les mémoires de la famille même, revêtus de l'autorité publique.

1re GÉNÉRATION.

Koung-tsée, fils de *Chou-leang-ho.*

2e GÉNÉRATION.

Koung-ly, fils de *Koung-tsée*, naquit la dixieme année du regne de *Tchao-koung*, Roi de *Lou*, laquelle répond à la douzieme du regne *King-ouang*, Empereur des *Tcheou*, & à la 533e avant J. C. Il fut surnommé *Ly* & *Pé-yu*, par honneur pour le Roi de *Lou*, qui fit présent à *Koung-tsée* d'un Poisson qui porte ce nom, lorsqu'il apprit la naissance de son fils. Ce *Koung-ly* n'a rien fait de remarquable. On sait seulement qu'il refusa par modestie des emplois honorables, aimant mieux etudier la sagesse sous son pere, que de briller dans le monde. Il mourut la trente-huitieme année du regne du second *King-ouang*, c'est-à-dire, l'an 482 avant J. C. Son corps fut déposé dans la sépulture de la famille, & son tombeau est à l'orient de celui de son pere. Sous les *Soung*, on lui donna le titre honorable de *Sée-choui-heou*; c'est-à-dire, de *Prince des lieux arrosés par les eaux de la riviere* See-choui; & on fit entrer sa représentation dans le *Miao* de *Koung-tsée*, d'où on la tira quelque tems après pour la placer dans celui de *Ki-cheng-see*, qui etoit la salle commune à tous les ancêtres de sa race.

3^e^ GÉNÉRATION.

Koung-ki, ſurnommé *Tſée-ſée*, etoit fils de *Koung-ly*. Il fit honneur aux leçons qu'il avoit reçues de ſon aïeul, & brilla par ſa ſageſſe dans le *Lou* & dans le *Ouei*. On lui offrit des Dignités & des Mandarinats qu'il refuſa d'accepter, afin de pouvoir donner tout ſon tems à l'etude de la ſageſſe, & aux Lettres. Il mourut à l'âge de ſoixante-deux ans, & fut enterré dans la ſépulture de ſes peres. Son tombeau eſt au ſud de celui de *Koung-tſée*.

La ſeconde année de l'Empereur *Hoei-tſong*, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1102, il fut honoré du titre de *Sin-choui-heou*, ou de Prince de *Sin-choui*; la troiſieme année de *Hien-tchun* (en 1267) on changea le titre de *Heou* en celui de *Koung*, & on le nomma *Sin-koue-koung*, *Comte du Royaume de Sin*. La ſeconde année de *Tché-ſun* (de J. C. 1331) on changea encore ſon titre, & on le décora de celui de *Sin-koue-chou-cheng-koung*, qui n'eſt proprement qu'une augmentation du premier, & ſignifie *très-ſage Comte du Royaume de Sin*.

4^e^ GÉNÉRATION.

Koung-pé, ſurnommé *Tſée-chang* n'a exercé aucun emploi. Il etoit fils de *Koung-ki*, & mourut à l'âge de quarante-neuf ans. Son tombeau eſt au nord-oueſt de celui de *Koung-tſée*. Je remarque ici une fois pour toutes, que dans l'enceinte du lieu de la ſépulture de *Koung-tſée*, où ſont les tombeaux de ſes deſcendans, ces tombeaux ſont rangés de file des deux côtés de celui de *Koung-tſée*, en deſcendant du nord au midi, & en remontant du midi au nord, à quelque diſtance l'un de l'autre.

5^e^ GÉNÉRATION.

Koung-tſieou, ſurnommé *Tſée-kia*, fils de *Koung-pé* s'etoit acquis quelque réputation. Le Roi de *Tchou* voulut l'attirer dans ſes états, & lui fit offrir des emplois conſidérables : mais *Koung-tſieou* ne crut pas pouvoir les accepter. Il mourut à l'âge de 45 ans. Son tombeau eſt au nord-eſt.

6^e^ GÉNERATION.

Koung-ki, ſurnommé *Tſée-king*, fils du précédent, ſe fit connoître de

bonne heure par un mérite distingué. Le Roi de *Ouei* l'attira dans ses états, & lui confia l'administration générale des affaires, & le mit à la tête du gouvernement. Il mourut à l'âge de quarante-six ans. Son tombeau est au nord-est.

7^e^ Génération.

Koung-tchouen, fils du précédent, s'appliqua tout entier à l'etude des Lettres, & y fit de très-grands progrès. Il fut recherché par les Souverains des Royaumes voisins du *Lou*, & en particulier par les Rois de *Tchou*, de *Tchao* & de *Ouei*, qui voulurent se l'attacher en lui faisant offrir des honneurs & des dignités, s'il vouloit se fixer dans leurs etats. *Koung-tchouen* les remercia de leurs offres, & préféra le séjour tranquille de sa patrie, à tous les honneurs qu'on lui promettoit dans ces Royaumes etrangers. Il composa un ouvrage en douze articles, auquel il donna le titre de *Lan-yen*. Il renferma sous ces douze articles les principaux devoirs des gens de Lettres, & ce qu'ils doivent observer dans les conversations. Il ne vécut pas assez long-tems pour mettre la derniere main à d'autres ouvrages qu'il avoit ébauchés, & mourut à l'âge de 41 ans. Son corps repose au midi de celui de *Koung-tsée*.

8^e^ Génération.

Koung-chen, surnommé *Tsée-chun* & *Koung-ping*, est encore connu sous les noms de *Tsée-chen*, de *Koung-kin* & de *Tsée-kien*. Il étoit fils de *Koung-tchouen*, & exerça les grands emplois. Il fut Ministre d'Etat sous *Ngan-ly-ouang*, Roi de *Ouei*. Comme tout etoit en trouble dans l'Empire, & que différens Royaumes etoient armés les uns contre les autres, il abdiqua sa dignité & se retira dans sa patrie.

Le Roi de *Tsin*, qui se faisoit un point capital d'attirer dans ses Etats tous ceux qui jouissoient d'une réputation au-dessus de l'ordinaire, le fit inviter à se rendre chez lui. Il accompagna son invitation des offres les plus séduisantes : mais *Koung-chen* le remercia de sa bonne volonté, & se tint tranquille chez lui. Ceux de sa famille & de ses amis le solliciterent vivement de répondre à la bonne volonté du Prince qui vouloit l'avoir à son service. *Ce grand Prince*, leur

leur répondit-il, *eſt un ambitieux, qui ne tardera pas à envahir tous les Royaumes. J'ai pénétré ſes deſſeins ; & il ne m'eſt pas permis de prendre part à l'injuſtice de ſes projets ; ainſi ne m'en parlez plus.* Ce qu'il avoit prévu arriva ; car dans l'eſpace de dix-huit à vingt ans, les *Tſin* furent maîtres de tout.

Quoiqu'il eût abandonné le Royaume de *Ouei*, le Roi lui continua ſon eſtime & ſon affection. Il lui donna une preuve de l'une & de l'autre, en le décorant du titre honorable de *Ouen-ſin-kiun*. Il mourut à l'âge de cinquante-ſept ans.

On remarque dans les regiſtres de la famille, que depuis *Koung-tſée* juſqu'à *Koung-chen*, chacun des huit deſcendans fut fils unique. *Koung-chen* fut le premier qui eut pluſieurs garçons. Il eut trois fils, dont l'aîné fut appellé *Koung-fou*, le ſecond *Koung-teng*, & le troiſieme *Koung-chou*.

Depuis l'année *Keng-tchen*, 26e du regne de *Tſin-ché-hoang-ty*, (221 avant J. C.) juſqu'à l'année *Jen-tchen*, premiere du regne de *Eulh-che-hoang-ty* (209 avant J. C.), douze années ſe ſont ecoulées; & ces douze années ſont réputées de la neuvieme génération qui commence à *Koung-fou-kia*, fils aîné de *Koung-chen*.

Tſin-che-hoang-ty devenu maître de tout l'Empire, crut ſe rendre agréable au corps reſpectable des gens de Lettres, en comblant d'honneurs le chef de la famille du Philoſophe de la nation. Il le décora du titre de *Lou-koue*, *ouen-toung-kiun*, c'eſt-à-dire, *de Prince du Royaume de Lou*, chef de *la Littérature & des Sciences*. A ce glorieux titre, il ajouta celui de *Chao-fou*, qui ſignifie *le Maître de la nation en petit* (comparativement à *Koung-tſée*).

L'orage qui s'eleva contre les gens de Lettres, la trente-quatrieme année du regne de *Tſin-ché-hoang-ty* (l'an 211 avant J. C.), lorſque ce Prince barbare, à la requête de ſon Miniſtre *Ly-ſée*, donna l'edit qui ordonnoit l'incendie des Livres; ce terrible orage, dis-je, engagea *Koung-fou-kia* & ſon frere *Koung-teng* à chercher un aſyle où ils fuſſent à l'abri de la perſécution. *Dans l'epaiſſeur d'une muraille, dans le lieu de la ſépulture de la famille, ils dépoſerent avec reſpect, à l'inſu de tout le monde, les Livres* Chang-chou, Lun-yu, Hiao-king, Kia-yu *& autres, & ſe refugierent au* Hou-kouang, *dans l'intérieur de la montagne*

Soung-chan. *Là ils formerent en cachette environ une centaine de disciples.*

Tchou-pa-ouang s'etant emparé d'une partie de l'Empire, qu'il gouverna pendant quelque tems sous le titre de Roi de *Tchou*, ayant appris qu'un des descendans de *Koung-tsée* s'etoit retiré dans les Montagnes du *Hou-koang*, l'y fit chercher, & l'appella dans ses etats. *Koung-fou-kia* s'y rendit, & fut mis à la tête du Gouvernement; mais comme on n'y traitoit alors que des affaires concernant la guerre, il se dégoûta bientôt d'un emploi qui ne s'accordoit ni avec son inclination, ni avec ses talens. Il ne fut en place que six mois, après lesquels il prétexta une maladie, & demanda à se retirer pour aller travailler à sa guérison dans son pays natal. Il obtint son congé, & alla finir ses jours près des tombeaux de ses Ancêtres. Il mourut à l'âge de cinquante-sept ans. Il est auteur de plusieurs Ouvrages, & en particulier de celui qui porte le titre de *Koung-tsoung-tsée*, dans lequel, sous une vingtaine d'articles environ, il rapporte les principales actions de ses Ancêtres, jusqu'à sa propre personne inclusivement. Il n'est point mis à la tête de la 9e génération, quoiqu'il fût l'aîné, parce qu'il eut pour successeur son frere *Koung-teng*, qui continua la race.

9e GÉNÉRATION.

Koung-teng etoit fils de *Koung-chen*, & frere puîné de *Koung-fou-kia*. Il etoit d'une taille au-dessus de l'ordinaire, c'est-à-dire, de neuf pieds neuf pouces : le reste de sa figure etoit semblable à celle de *Koung-tsée*. Il fut surnommé *Tsée-siang;* & *Han-kao-ty* lui donna le titre de *Foung-see-kiun*, comme qui diroit, *Chef des Sacrificateurs*, parce qu'etant chef de la famille, lorsque ce Prince fit les cérémonies dans le lieu de la sépulture de *Koung-tsée*, il présida au cérémonial qui fut observé à cette occasion. L'Empereur *Hoei-ty* l'employa dans la Magistrature, sous le titre de *Po-ché*, & le fit ensuite Gouverneur de *Tchang-cha-fou*, ville du premier ordre de la province de *Hou-koang*. Il mourut à l'âge de 57 ans.

10e GÉNÉRATION.

Koung-tchoung, surnommé *Tsée-tcheng*, etoit fils de *Koung-teng*.

Il exerça la charge de *Po-ché*, dont il fut décoré par l'Empereur *Han-ouen-ty*, & mourut à l'âge de 57 ans. On ne dit rien du lieu de sa sépulture.

11^e^ GÉNÉRATION.

Koung-ou, surnommé *Tsée-ouei*, fils de *Koung-tchoung*, fut Mandarin du titre de *Po-ché*, sous l'Empereur *Han-ouen-ty*, & ensuite Gouverneur de *Lin-hoai-fou* dans le *Kiang-nan*. Il eut deux fils, *Koung-yen-nien*, & le célebre *Koung-ngan-koue*, qui fut honoré des plus hautes dignités. On ne sait pas à quel âge mourut *Koung-ou*.

12^e^ GÉNÉRATION.

Koung-yen-nien, fils du précédent, fut un des plus habiles Lettrés de l'Empire. Il n'etoit aucune science qui ne fût de son ressort, & dans laquelle il n'excellât. *Han-ou-ty* lui donna, pour la premiere fois, la charge de *Po-ché;* il le fit ensuite Précepteur en second des Princes ses fils; & comme il n'etoit pas moins habile dans l'art militaire, que dans les Sciences & la Littérature, il l'eleva à la dignité de Grand-Général. Il mourut âgé de 71 ans. Son tombeau est au nord de celui de *Koung-tsée.*

13^e^ GÉNÉRATION.

Koung-pa, surnommé *Tsée-jou*, fils de *Koung-yen-nien*, réunit dans sa personne la science & la vertu. Dès son enfance il donna des preuves d'un génie supérieur. Devenu grand, il entra dans la carriere des honneurs par ordre de l'Empereur *Tchao-ty*, qui lui donna d'abord la charge de *Po-ché*, dans l'intention de l'elever aux plus hautes dignités, après qu'il auroit acquis quelque expérience. Ce Prince ne vécut pas assez long-tems pour pouvoir remplir les vues qu'il avoit sur lui : ses successeurs y suppléerent. L'Empereur *Hiuen-ty* eleva *Koung pa* à la dignité de Grand du premier ordre, sous le titre de *Ta-tchoung*, *Tay-fou*, & le fit Précepteur des Princes ses fils. *Yuen-ty*, successeur de *Hiuen-ty*, lui donna les titres de *Tay-ché* (Grand-Maître des Cérémonies) & de *Koan-nei-heou*, ou de *Prince ayant inspection sur tout ce qui concerne l'intérieur du Palais.* La reconnoissance

de ce Prince pour un Savant & un Sage qui avoit eté ſon Maître, ne ſe borna pas là ; il lui fit préſent d'un Palais tout meublé à *Tchang-ngan* , & de deux cens livres d'or pur. Comblé d'honneurs & de richeſſes, *Koung-pa* ne rabattit rien de ſa modeſtie ordinaire. Il donnoit tous ſes momens de loiſir à l'inſtruction des jeunes gens qui vouloient acquérir la Sageſſe , & s'adonner aux Sciences ; il recevoit indiſtinctement & toujours avec bonté , quiconque s'adreſſoit à lui. L'Empereur tenta pluſieurs fois de lui faire accepter la dignité de Miniſtre d'Etat ; il ne lui fut pas poſſible de vaincre ſa modeſtie. *Koung-pa* s'excuſa toujours , alléguant ſon incapacité pour raiſon. Son Maître & le Public le connoiſſoient mieux qu'il ne ſe connoiſſoit lui-même, & lui rendoient la juſtice qui lui etoit due, en le regardant comme l'homme de tout l'Empire le plus propre à le gouverner. Cependant, pour ne pas l'affliger , on le laiſſa libre dans le choix de ſes occupations : il uſa de ſa liberté en Sage qui ne cherche qu'à ſe rendre utile à ſes ſemblables. Son Palais de *Tchang-ngan* etoit moins le Palais d'un grand Seigneur , qu'une Ecole de vertus & une Académie de littérature ; & le tems qu'il donnoit à l'inſtruction , n'etoit point pris ſur celui qu'il devoit à ſes emplois. Il ne ſortoit de chez lui que pour remplir les fonctions de ſon etat , ou pour s'acquitter de quelqu'un de ces devoirs que la bienſéance impoſe à tous ceux qui ſont en place.

Lorſqu'il fut parvenu à l'âge qui fait les vieillards, il crut qu'il lui etoit permis de renoncer aux emplois civils, & aux fatigues qui en ſont inſéparables, quand on veut en remplir à la rigueur toutes les obligations. Il ecrivit à l'Empereur pour le remercier de toutes les bontés dont il l'avoit honoré juſqu'alors , & pour le prier de lui permettre de ſe retirer. Sa Majeſté voulut bien accepter la démiſſion des charges & des dignités dont il etoit revêtu ; mais elle lui en laiſſa les revenus, dont il jouit juſqu'à ſa mort. Rendu à lui-même, l'illuſtre *Koung-pa* ſe retira dans ſon pays natal avec toute ſa famille, & mourut dans la maiſon paternelle à l'âge de 72 ans. L'Empereur ayant appris ſa mort , donna des marques publiques de ſa douleur ; & afin que tout l'Empire fût inſtruit de la ſincérité de ſes regrets, il fit le voyage du *Chan-tong*, pour s'acquitter envers ſon ancien Maître

de tous les devoirs funebres prescrits dans le cérémonial. Il fournit tous les frais des funérailles ; & après avoir pleuré sur son tombeau, il lui donna l'honorable titre de *Lié-kiun*, qu'on peut rendre en françois par ces deux mots, *parfait Sage*. *Koung-pa* eut quatre fils ; l'aîné avoit nom *Koung-fou*, le second *Koung-ty*, le troisieme *Koung-hy*, & le quatrieme *Koung-koang*.

14ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-fou fut revêtu de tous les emplois que son pere avoit exercés, & mourut à l'âge de 62 ans.

15ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-fang, fils de *Koung-fou*, succéda aux emplois de son pere : on ne dit pas à quel âge il est mort.

16ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-kiun, surnommé *Tchang-ping*, etoit fils de *Koung-fang*. Il porta d'abord le nom de *Koung-mang* ; mais dans la suite il changea le caractère *Mang* en celui de *Kiun*, pour n'avoir rien de commun avec l'usurpateur *Ouang-mang*, dont il détesta toujours la tyrannie. Sous le regne de *Ping-ty*, il fut Président d'un des grands Tribunaux. L'Empereur très-satisfait de son intégrité, de son exactitude à remplir ses devoirs, & de sa bonne conduite constamment soutenue, l'honora du titre de *Pao-tcheng-heou*, & lui assigna des revenus suffisans pour l'entretien de deux mille familles.

La 5ᵉ année du regne de *Ping-ty* (la 5ᵉ de l'Ere chrétienne) *Ouang-mang* ayant usurpé l'Empire, offrit à *Koung-kiun* la premiere place dans le Gouvernement ; ce que celui-ci refusa jusqu'à trois fois, sous différens prétextes ; & pour ôter à l'usurpateur toute espérance de pouvoir le gagner, il abdiqua tous ses emplois, & se retira dans sa patrie, où il mourut à l'âge de 81 ans. Il n'eut qu'un fils.

Ici finissent les *Si-han*, ou *Han* occidentaux, sous lesquels la famille de *Koung-tsée* compte six générations dans l'espace d'environ 200 ans.

17^e GÉNÉRATION.

Les générations qui ſuivent, à commencer depuis cette dix-ſeptieme, qui vivoit ſous les *Han* orientaux, n'ont pas fait conſtamment leur ſéjour dans le même lieu. Comme l'Empire fut toujours en trouble, juſqu'au tems des grandes Dynaſties, & diviſé en pluſieurs Etats indépendans l'un de l'autre, les deſcendans de *Koung-tſée* s'attachoient à ceux des Souverains qu'ils croyoient être les légitimes ſucceſſeurs au trône Impérial. J'ai marqué ſur l'Arbre généalogique les noms des Dynaſties auxquelles ils adhéroient.

Koung-tché, fils de *Koung-kiun*, fut décoré de la dignité de *Taſee-ma*, ſous l'Empire de *Han-koang-ou-ty*. Comme ſon pere, il eut le titre de *Pao-tcheng-heou*, & jouit des mêmes revenus & des mêmes prérogatives. Après ſa mort, on lui donna le titre de *Yuen*, qui ſignifie *ſource*, *principe*, &c., pour faire entendre qu'il avoit eté comme une ſource d'où la véritable doctrine avoit découlé. On ne dit pas juſqu'à quel âge il a vécu.

18^e GÉNÉRATION.

Koung-ſun, ſurnommé *Kiun-y*, etoit fils de *Koung-tché*. La 15^e année de *Young-ping* (de J. C. la 72^e) l'Empereur *Ming-ty* lui accorda la dignité dont ſon pere avoit joui, ſans lui en donner les revenus. La ſeconde année de *Yuen-ho* (de J. C. la 85^e) l'Empereur *Tchang-ty* ſe tranſporta au *Chan-tong*, pour faire en perſonne les cérémonies reſpectueuſes en l'honneur de *Koung-tſée*: il permit à *Koung-ſun* de faire la fonction de Maître des Cérémonies, & d'être ſon Aſſiſtant. La 4^e année de *Young-yuen* (en 92), l'Empereur *Ho-ty* lui accorda la moitié des revenus dont avoit joui ſon pere.

19^e GÉNÉRATION.

Koung-yo, ſurnommé *Kiun*, fils de *Koung-ſun*, fut décoré, comme ſon pere, du titre de *Heou*. Il eut deux fils, *Koung-ouan* & *Koung-tſan*. L'Empire etoit alors dans des tems de criſe; il etoit diſputé par trois

différens partis, qui s'accorderent enfin à en prendre chacun une portion, ſous le titre de Royaume.

20^{e} GÉNÉRATION.

Koung-ouan fut, comme ſon pere, décoré du titre de *Heou* : (ce titre, alors très-honorable, répondoit à celui de Prince). Il mourut fort jeune, & n'eut point d'enfans. Le fils de ſon frere, *Koung-tſan*, lui ſuccéda dans la dignité de *Heou*. L'Empire etoit alors diviſé en trois Royaumes, qui ſont les Royaumes de *Han*, de *Ouei* & de *Ou*.

21^{e} GÉNÉRATION.

Koung-tſée, ſurnommé *Tſée-yun*, neveu de *Koung-ouan*, & fils de *Koung-tſan*, s'attacha à l'Empereur des *Ouei*. La premiere année de *Koang-tchou* (en 220), l'Empereur *Ouen-ty* le fit Mandarin du titre de *Y-lang*; il le décora enſuite de la dignité de *Tchoung-cheng-heou*, & lui aſſigna des revenus ſuffiſans pour l'entretien de cent familles. Son tombeau eſt au ſud de celui de Confucius.

22^{e} GÉNÉRATION.

Koung-tchen, ſurnommé *Pé-ki*, etoit fils de *Koung-tſée*. La 3^{e} année de *Tay-ché* (265), l'Empereur *Ou-ty*, des *Tſin* occidentaux, le décora ſucceſſivement des titres de *Foung-cheng-ting-heou*, de *Hoang-men-ché-lang*, & de *Tay-chang-tſing*; il lui aſſigna, outre cela, des revenus ſuffiſans pour l'entretien de deux mille familles. Il vécut juſqu'à l'âge de 75 ans.

23^{e} GÉNÉRATION.

Koung-y, ſurnommé *Koung-tcheng*, fils de *Koung-tchen*, ſuccéda à ſon pere dans la dignité de *Foung-tcheng-ting-heou*, c'eſt-à-dire, de *Prince de la Salle où l'on rend hommage à la Sainteté*. Il jouit des mêmes revenus que ſon pere, & mourut à l'âge de 57 ans.

24^e GÉNÉRATION.

Koung-fou, fils de *Koung-y*, ſe diſtingua dès ſon enfance par une piété filiale, qui faiſoit l'admiration de tous ceux qui etoient témoins de ſa conduite. Devenu grand, on lui donna pour premier emploi un Mandarinat du titre de *Tay-yu*. Il fut promu enſuite à la charge de Gouverneur de *Yu-tchang*, qui etoit alors une Ville du premier ordre; & enfin, il fut elevé à la dignité de *Foung-cheng-ting-heou*, & eût la moitié des revenus dont avoit joui ſon pere.

TABLE E.

Cette Table contient la ſuite de la généalogie des deſcendans de *Koung-tſée*, depuis les *Tſin* orientaux, juſqu'à la Dynaſtie des Mongoux ou des *Yuen*.

25^e GÉNÉRATION.

Koung-y etoit fils de *Koung-fou*. Il fut nommé ſucceſſeur de ſon pere, à la dignité de *Foung-cheng-ting-Heou*. L'Empereur lui donna outre cela un Mandarinat du titre de *Tſoung-ché-tchoung-lang*, & lui aſſigna des revenus ſuffiſans pour l'entretien de mille familles. Il vécut juſqu'à l'âge de 61 ans, & fut inhumé dans le lieu de la ſépulture de ſes Peres, dans la partie de l'oueſt.

26^e GÉNÉRATION.

Koung-hien, ſurnommé *Hien-tché*, fils de *Koung-y*, fut décoré, comme ſon Pere, du titre de *Foung-cheng-ting-heou*. Ce fut l'Empereur *Ouen-ty*, des premiers *Soung*, qui le revêtit de cette dignité. La 19^e année de *Yuen-kia* (de J. C. 442) ſon titre de *Foung-cheng-ting-heou* fut changé en celui de *Tſoung-cheng-heou*, qui ſignifie *Prince d'une eminente ſainteté*. Il etoit très-habile dans les différens genres de Littérature, & il excelloit dans l'art d'enſeigner.

27^e^ GÉNÉRATION.

Koung-tcheng, fils de *Koung-hien*, eut pour furnom *King-chan*. Les Empereurs du Nord, qu'on appelloit les *Ouei*, s'etant rendus maîtres de la province du *Chan-tong*, honorerent de leur bienveillance les defcendans de *Koung-tfée*. La troifieme année de *Yen-hing*, il obtint le titre de *Tfoung-cheng-tay-fou*, & l'infpection générale fur tous ceux de fa race. Quoiqu'il fût doué d'un génie fupérieur qui le rendoit digne des plus hauts emplois, on ne penfa pas à lui en donner. Il fe tint tranquille dans le fein de fa famille, où il ne s'occupa que du foin d'acquérir la fageffe, & de cultiver les fciences.

28^e^ GÉNÉRATION.

Koung-ling-tchen, fils du précédent, fut Mandarin du titre de *Mi-chou-lang* (qui a infpection fur le détail de la Librairie). Il fuccéda à fon pere dans la dignité de *Tfoung-cheng-heou*, & jouit d'un revenu fuffifant pour l'entretien de mille familles.

29^e^ GÉNÉRATION.

Koung-ouen-tay, fils de *Koung-ling-tchen*, eut les mêmes charges & les mêmes revenus que fon pere. Il vécut jufqu'à l'âge de 58 ans, & fut enterré dans la fépulture de la famille, au midi du tombeau de *Koung-tfée*.

30^e^ GÉNÉRATION.

Koung-kiu, fils de *Koung-ouen-tay*, fut décoré, comme fon pere, du titre de *Tfong-cheng-heou*; mais s'etant rendu coupable de négligence dans l'exercice de fon emploi, l'Empereur l'abaiffa d'un degré, & ne lui laiffa que le titre de *Cheng-heou*. Dans la fuite, il rentra en grace, obtint le titre de *Tcheou-koué-koung* (*Comte du Royaume de Tcheou*), & jouit des revenus fuffifans pour l'entretien de douze familles.

31e GÉNÉRATION.

Koung-tchang-ſun, fils de *Koung-kiu*, ſuccéda au titre de *Tcheou-koué-koung*, & aux revenus de ſon pere. Il eut deux fils, *Yng-tché* & *Tſée-tché*, & vécut 64 ans. Il eſt enterré au nord-oueſt dans la ſépulture de ſes peres.

32e GÉNÉRATION.

Koung-yng-tché, fils de *Koung-tchang-ſun*, ſuccéda à ſon pere; & eut le titre de *Foung-cheng-heou.* Il mourut ſans enfans. Son frere *Tſée-tché* prit ſa place. Sous l'Empereur *Ouen-ty* des *Soui*, il ſe fit examiner & obtint le Baccalauréat; ce qui lui ouvrit la porte pour entrer dans les emplois civils. Il fut fait Mandarin du titre de *Ping-tſan-kiun* (qui donne des conſeils aux Officiers de guerre); il obtint enſuite une place parmi les Lettrés de la Cour, & fut adjoint aux Précepteurs des enfans de l'Empereur, ſous le titre de *Tay-tſée-toung-ché, ché-jin.* Sa Majeſté le décora du titre de *Tcheou-koué-koung*, & la quatrieme année de *Ta-yé* (l'an 608) l'Empereur *Yang-ty* lui donna le titre honorable de *Chao-cheng-heou*, comme qui diroit, *Prince le ſecond en ſainteté*, le faiſant aller immédiatement après *Koung-tſée*, qui eſt regardé comme le premier en fait de ſainteté ou de ſageſſe, & lui aſſigna des revenus ſuffiſans pour l'entretien de mille familles. Il vécut juſqu'à l'âge de 70 ans. Il fut en place, en comptant les différens Mandarinats qu'il exerça, depuis l'année *Sin-tchou*, du regne de *Kao-tſou* des *Soui*, juſqu'à l'année *Ting-tcheou*, c'eſt-à-dire, depuis l'an de J. C. 581, juſqu'à l'an 617, ce qui fait l'eſpace de 36 ans. Son tombeau eſt dans la partie de l'oueſt de la ſépulture de la famille.

33e GÉNÉRATION.

Koung-tê-lun, fils de *Koung-tſée-tché*, la 9e année de *Ou-tê*, en 626, fut gratifié du titre de *Pao-cheng-heou* (Prince qui embraſſe & protege la Sageſſe), & d'autant de revenus qu'il en falloit pour l'entretien de mille familles. La 11e année de *Tchen-koan* (en 637) l'Empereur *Tay-tſoung* ordonna que dans les grandes Cérémonies de l'Empire, le chef de

la famille de *Koung-tſée* ſeroit appellé & y aſſiſteroit en qualité de Mandarin du troiſieme ordre. La premiere année de *Tien-cheou* (en 690) l'Empereur fit publiquement l'eloge de *Koung-tê-lun*, & lui fit préſent d'un Habit de cérémonie. C'eſt depuis ce tems que les deſcendans de *Koung-tſée* aſſiſtent aux grandes Cérémonies de l'Empire. *Koung-tê-lun* vécut juſqu'à l'âge de 71 ans. Il laiſſa deux fils, *Koung-tſoung-ki* & *Koung-tſée-tan.*

34e GÉNÉRATION.

Koung-tſoung-ki, fils de *Koung-tê-lun*, fut décoré du titre de *Pao-cheng-heou* par l'Empereur *Tſoung-tchoung*, la 12e année de *Tſée-cheng* (en 695) : il fut enſuite appellé à la Cour, où on lui donna la charge de *Tchao-ſan-tay-fou* (qui a inſpection ſur les Officiers de la Cour). Ce fut la premiere année de *Chen-loung* (en 705). La même année il fut nommé pour aider l'Empereur, lorſque Sa Majeſté feroit les cérémonies en l'honneur de *Koung-tſée.* Il vécut 56 ans.

35e GÉNÉRATION.

Koung-ſoui-tché, ſurnommé *Tchang-hoei*, fils de *Koung-tſoung-ki*, ſuccéda à ſon pere dans la dignité de *Pao-cheng-heou.* La 5e. année de *Kai-yuen* (en 717) l'Empereur lui donna outre cela le titre de *Sée-men-po-ché* (qui a pénétré dans tous les livres) & le nomma pour être l'un des inſpecteurs des etudes des Princes. Après quelque tems il lui donna le gouvernement d'une ville du ſecond ordre qu'on appelloit alors *Tſai-tcheou*, & le titre de *Tchang-ſée.* La 27e année de *Kai-yuen* (en 739), ſon titre de *Pao-cheng-heou* fut changé en celui de *Ouen-hiuen-koung* qui etoit plus honorable, & il eut le gouvernement de *Yen-tcheou-fou*, ville du premier ordre dans ſon propre pays. A cette charge on ajouta celle de *Tou-choui-ché-tché*, c'eſt-à-dire, d'Inſpecteur général des grands chemins & des rivieres de toute la Province, & on lui aſſigna des revenus pour l'entretien de mille familles.

36^e GÉNÉRATION.

Koung-hiuen, fils du précédent, ſuccéda à ſon pere dans le titre de *Ouen-hiuen-koung*, & fut Gouverneur en ſecond de *Yen-tcheou-fou*.

37^e GÉNÉRATION.

Koung-tſi-tſing etoit fils de *Koung-hiuen*. Il ſe diſtingua dans l'un & l'autre genre, c'eſt-à-dire, qu'il fut auſſi bon Guerrier qu'habile Lettré. Il ſuccéda à ſon pere dans le titre de *Ouen-hiuen-koung* la troiſieme année de *Kien-tchoung* (en 782). Il fut enſuite Gouverneur de *Yen-tcheou-fou*, & outre cela on le mit à la tête de la Milice du pays, & on lui donna la premiere charge de la Magiſtrature. Tout etoit en trouble dans l'Empire. Il ſe formoit de tous côtés des partis de rebelles qui dévaſtoient tous les pays par où ils paſſoient. *Koung-tſi-tſing*, voulant s'oppoſer à leurs déprédations dans le canton de ſa dépendance, ſe mit à la tête des troupes, & les conduiſit juſqu'à *Toung-ping*. Là il mourut, on ne ſait ſi ce fut de maladie, de fatigue, ou par la main des ennemis & des brigands.

38^e GÉNÉRATION.

Koung-ouei-tché, fils du précédent, ſuccéda à ſon pere la 13^e année de *Yuen-ho* (en 818). Il contribua à rétablir la tranquillité à *Toung-ping*, & revint dans ſa patrie. L'Empereur, ſatisfait de ſes ſervices, lui donna le Commandement des Troupes de *Yen-tcheou-fou*, & les autres emplois que ſon pere avoit exercés. Il vécut juſqu'à l'âge de 65 ans.

39^e GÉNÉRATION.

Koung-tſé fils du précédent, naquit avec les diſpoſitions les plus heureuſes. Dès ſa plus tendre enfance, il fut appliqué à l'etude, & y fit de ſi grands progrès, qu'avant l'âge de 20 ans, il ſavoit tous les *King* par cœur & pouvoit les expliquer. Il ſe fit examiner pour les grades & fut le premier hors de rang. L'Empereur le mit à la tête du Collège Impérial, & lui donna le titre de *Ouen-hiuen-koung*;

qu'avoit eu son pere. Comme l'ordre n'etoit point encore rétabli dans l'Empire, & que les finances etoient epuisées, Sa Majesté ne put pas user de sa libéralité à son egard, comme elle l'auroit desiré. Elle se contenta de lui faire présent de cent pieces de cette espece de soie qu'on appelle *Hiuen*; mais elle ne lui assigna aucun revenu. *Koung-tsé* vécut jusqu'à l'âge de 57 ans. Il est inhumé au sud-ouest de la sépulture de ses peres.

40e GÉNÉRATION.

Koung-tchen, surnommé *Koue-ouen*, fils de *Koung-tsé*, se fit examiner pour les grades, la quatrieme année de *Kiuen-toung* (en 863), & fut nommé le premier hors de rang. Il eut la charge de *Mi-chou-cheng-kiao-ché-lang*, c'est-à-dire, d'Inspecteur sur les Livres essentiels concernant la doctrine de cette charge: il passa au grade de Mandarinat pour les emplois du dehors, & fut chargé de ce qui concerne le sel. Il fut ensuite *Kien-tchen-yu-ché*, c'est-à-dire, Censeur des Censeurs, & *Choui-pou-yuen-ouai-lang* (Inspecteur de ce qui concerne les eaux); & enfin, il obtint la dignité de *Ouen-hien-koung*. Il vécut jusqu'à l'âge de 74 ans. Son tombeau est au nord de celui de *Koung-tsée*.

41e GÉNÉRATION.

Koung-tchao-hien, fils du précédent, fut Gouverneur d'une ville du troisieme ordre, qui portoit alors le nom de *Nan-ling*. Il devint ensuite Mandarin du titre de *Po-ché* dans le Tribunal de la littérature; puis Officier de guerre du titre de *Ping-ma*; & l'Empereur lui permit de porter l'habit rouge dans les cérémonies. Sa Majesté lui donna encore la Surintendance d'une de ses Bibliotheques qui contenoit les Livres choisis, & le nomma enfin *Ouen-hien-koung*. Après avoir obtenu cette dignité, il abdiqua tous ses autres emplois, & se retira dans le sein de sa famille, où il ne s'occupa que du soin de présider aux cérémonies qu'on faisoit en l'honneur de *Koung-tsée*. Il mourut à l'âge de 60 ans, & fut enterré à l'ouest du tombeau de *Koung-tsée*.

42ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-koang-tſée, fils de *Koung-tchao-hien*, n'eut d'autre titre que celui de *Tchai-lang*, c'eſt-à-dire, d'*Officier qui préſide aux jeûnes*, parce qu'il vivoit dans un tems où tout etoit en déſordre dans l'Empire. Il avoit eté nommé Gouverneur d'une ville du troiſieme ordre, qu'on appelloit alors *See-choui-hien ;* mais il n'en fit jamais les fonctions, parce qu'apparemment cette ville etoit au pouvoir des rebelles. Le déſordre ſe mit auſſi parmi ceux de ſa famille. *Koung-mo*, l'un des moins diſtingués, & dont l'emploi etoit de balayer la ſalle où l'on rendoit hommage à *Koung-tſée*, ſe mit en tête de ſe faire déclarer Chef de la race, & d'obtenir en cette qualité le titre de Comte ou de *Ouen-hiuen-koung*. Le tems lui parut favorable pour exécuter ſon deſſein, en obtenant ce qu'il ſouhaitoit du premier Chef des rebelles qui ſeroit en poſſeſſion de l'endroit. Mais il falloit auparavant ſe défaire de *Koung-koang-tſée ;* il en vint à bout, ſoit en le faiſant aſſaſſiner ſecrétement, ſoit en lui donnant du poiſon. *Koung-koang-tſée* mourut à l'âge de 42 ans, & fut enterré au nord-eſt du tombeau de *Koung-tſée*. Il laiſſoit un fils qui n'avoit alors que neuf mois, & le perfide *Koung-mo* profita de la circonſtance pour ſe faire nommer à la place de *Koung-Koang-tſée*, pour préſider aux cérémonies.

43ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-jen-yu, ſurnommé *Ouen-jou*, étoit fils de *Koung-koang-tſée*. Il n'avoit que neuf mois quand il perdit ſon pere de la maniere dont je viens de l'expoſer. Sa mere, craignant pour ſon cher fils le ſort qu'avoit eu ſon mari, ſe ſauva dans la maiſon paternelle, & fit ſavoir à ſon pere & à ſa mere la véritable raiſon pour laquelle elle en agiſſoit ainſi. Il n'etoit pas tems de demander juſtice ; mais le tems vint enfin. *Koung-jen-yu* devenu grand, & ayant appris de ſa mere la maniere funeſte dont ſon pere avoit péri, ſe préſenta aux plus accrédités de la famille, & les pria de ne pas laiſſer impuni le crime de *Koung-mo*. Ceux-ci firent une aſſemblée de famille, où il fut conclu qu'on accuſeroit juridiquement *Koung-mo*. Ils conduiſirent le jeune

orphelin chez le Magistrat du lieu, auquel ils déclarerent tout ce qu'ils savoient touchant la mort violente de *Koung-koang-tsée.* Le Magistrat fit les perquisitions les plus exactes, & il se convainquit que *Koung-mo* etoit coupable de la mort de *Koung-koang-tsée*, & le condamna à mourir par le supplice des criminels : sa Sentence fut ratifiée par l'Empereur, & sa Majesté nomma le jeune orphelin à la place que le meurtrier de son pere avoit usurpée. On n'avoit rien oublié pour donner à *Koung-jen-yu* une education digne de sa naissance, & il en avoit profité. Il s'etoit mis au fait de toutes les branches de la Littérature, & les possédoit à un haut degré. Il se fit examiner pour les grades; & après les avoir obtenus, il fut fait Gouverneur de la ville de *Kiu-fou-hien.* Dans la suite, l'Empereur l'honora du titre de *Ouen-hïuen-koung*, dont avoient joui ses prédécesseurs.

Lorsque sa Majesté alla faire les cérémonies en l'honneur de *Koung-tsée*, elle voulut que *Koung-jen-yu* fût à ses côtés; & après la cérémonie, elle s'entretint plus de trois quarts-d'heure avec lui, lui fit présent d'une somme d'argent, de plusieurs pieces de soie, & lui promit de l'avancer dans les charges & dans les emplois civils : en attendant, elle lui permit de porter tous les distinctifs des Mandarins du cinquieme ordre, & lui en accorda les prérogatives. Quelque tems après, il fut promu, & se rendit dans le lieu où il devoit exercer son emploi. Il y mourut à l'âge de 45 ans, & fut enterré dans les environs : mais quelque tems après, son corps fut transporté dans la sépulture de ses peres, & son tombeau est à l'est de celui de *Koung-tsée.* L'Empereur ayant appris sa mort, lui donna le titre de Premier Président du Tribunal de la Guerre ; & ses descendans lui ont donné celui de Restaurateur de la famille. Il eut quatre fils, *Koung-y*, *Koung-hien*, *Koung-mien*, & *Koung-tsoui.*

44e GÉNÉRATION.

Koung-y, surnommé *Pou-y*, etoit fils aîné de *Koung-jen-yu.* Il etoit d'un génie prématuré ; à l'âge de dix ans il composoit déjà des pieces d'eloquence qui faisoient l'etonnement des connoisseurs. Ce fut à-peu-près dans ce tems-là qu'il eut le malheur de perdre son pere.

Tous les soins domestiques roulerent sur lui, & il se conduisit comme auroit pu faire un vieillard qu'une longue expérience auroit instruit. Ses occupations domestiques ne l'empêcherent pas de se livrer à l'etude ; il etudia quelques années encore, & fit les plus grands progrès dans toutes les parties de la Littérature. Quand il se crut en etat d'être produit, il se rendit à la Cour, & obtint d'être présenté à l'Empereur. La quatrieme année de *Kien-té* (en 966), il présenta une requête, par laquelle il prioit Sa Majesté de vouloir bien l'honorer de sa bienveillance en faveur du Sage par excellence dont il etoit le descendant en ligne directe, à la 44e génération. L'Empereur fut charmé de son ecrit, & lui promit sa protection : il commença par lui donner un Mandarinat de l'ordre inférieur, dans son propre pays ; de cet emploi il passa successivement à d'autres plus honorables, fut Commandant des Troupes à *Koang-tcheou-fou.* Il eut ensuite l'Intendance générale des campagnes du district ; & enfin, la seconde année de *Young-hi* (en 985) l'Empereur *Tay-tsoung*, qui l'avoit donné à ses fils pour être l'un de leurs Maîtres, le fit partir de la Cour pour l'armée, en qualité d'Intendant général pour les approvisionnemens des vivres. Arrivé à *Kiu-ma-ho*, riviere du *Pé-tché-ly*, les eaux ayant débordé, il fut submergé, & mourut n'etant âgé que de 46 ans. Il laissa trois fils, *Koung-yen-ché*, *Koung-yen-tchai*, & *Koung-yen-ou*.

45e GÉNÉRATION.

Koung-yen-ché, fils du précédent, & surnommé *Mao-hien*, obtint de très-bonne-heure le grade de Docteur, & entra dans les emplois civils. Il fut d'abord Mandarin à *Kiu-fou-hien*, & ensuite Gouverneur d'une ville du troisieme ordre, appellée alors *Tchang-ko-hien.* L'Empereur, satisfait de ses services, lui accorda le titre de Comte, & lui donna le Gouvernement de *Kiu-fou-hien.* Il ne vécut que jusqu'à l'âge de 30 ans : il fut inhumé au sud-ouest du tombeau de Confucius. Il ne laissa qu'un fils, qui, à raison de son bas âge, ne fut pas son successeur immédiat dans la desserte de la salle de *Koung-tsée.* Ce fils se nommoit *Koung-tsoung-yuen.* Son cousin *Koung-cheng-yeou*, fils de *Koung-hien-ché*, fut nommé par *interim* pour faire les fonctions du

Chef

Chef de la famille : c'etoit un jeune homme qui donnoit les plus belles eſpérances. A l'âge de neuf ans il fut promu au grade de Docteur ; à l'âge de onze ans, premiere année de *Ta-tchoung* (en 1008), il eut l'honneur d'aſſiſter l'Empereur, lorſque ce Prince fit les cérémonies devant la repréſentation de *Koung-tſée*. Sa Majeſté lui fit préſent d'un habit complet de cérémonie, tel que le portoient les Comtes de l'Empire, lui ordonna de la ſuivre ; & quand il fut arrivé à la Cour, il reçut toutes les marques de diſtinction qu'on donne aux Grands du premier ordre, & l'Empereur lui donna le titre de *Tay-tchang-ſee-foung-li-lang*, c'eſt-à-dire, Coadjuteur du Grand-Maître des Cérémonies. La quatrieme année de *Siang-fou* (en 1011) on ajouta à ſes autres titres celui de *Ta-ly-ſee-ting-ché*, & il fut nommé pour percevoir le tribut de ſon propre pays, au nom de Sa Majeſté. La cinquieme année de *Tien-hi* (en 1021) il fut fait *Koan-lou-ſee-tcheng*, & revêtu en même tems de la dignité de *Ouen-hiuen-koung*. Peu de tems après on lui donna le Gouvernement de la ville de *Hiuen-yuen-hien*, auquel on ajouta la dignité de *Tſan-chan-tay-fou*. Il fut enſuite rappellé à la Cour, où il exerça l'emploi de Maître en ſecond des fils de l'Empereur. Il mourut à l'âge de 35 ans, ſans laiſſer de poſtérité. Après ſa mort, ſon couſin *Koung-tſoung-yuen* rentra dans ſes droits.

46e GÉNÉRATION.

Koung-tſoung-yuen etoit fils de *Koung-hien-tchai*. Par le crédit d'un de ſes oncles, qui etoit devenu grand Mandarin, il fut appellé à la Cour, & on lui donna la charge de *Tchai-lang*, c'eſt-à dire, d'Officier ou de Mandarin qui préſide aux jeûnes lorſque l'Empereur ſe prépare aux cérémonies qu'il doit faire dans le *Tay-miao* : il fut en poſſeſſion de cet emploi vers l'an de J. C. 1026, ſous le regne de *Jen-tſoung*. La ſeconde année de *Pao-yuen* (en 1039) il fut mis à la tête de la famille, & eut le titre de *Ouen-hiuen-koung* ; on lui donna, outre cela, le Gouvernement de *Hien-yuen-hien*. La ſeconde année de *Tché-ho* (en 1052) l'Empereur changea ſon titre de *Ouen-yuen-koung* en celui de *Yen-cheng-koung*. Le premier de ces titres, expliqué dans ſon vrai ſens, pourroit ſe rendre en françois par celui de *Comte de*

la perfection des Sciences ; & le second par celui de *Comte qui propage la Sainteté.* Depuis ce tems, ce dernier titre eſt devenu héréditaire, & a paſſé à tous les Chefs de la famille juſqu'au tems préſent.

A tous les bienfaits dont l'Empereur l'avoit comblé, Sa Majeſté en ajouta ſucceſſivement de nouveaux ; elle le nomma Premier Préſident de l'un des grands Tribunaux, & lui donna peu après le Gouvernement de *Ouei-tcheou.* Ce fut-là que *Koung-tſoung-yuen* termina ſa vie ; il mourut âgé de 63 ans. Son corps fut porté au lieu de la ſépulture de ſes peres, & on l'inhuma au ſud-oueſt du tombeau de *Koung-tſée.* Il laiſſa quatre fils, *Koung-jo-mong*, *Koung-jo-hiu*, *Koung-jo-yu*, & *Koung-jo-tcho.*

47^e^ GÉNÉRATION.

Koung-jo-mong, ſurnommé *Koung-ming*, fils du précédent, ſuccéda à ſon pere dans le titre de *Yen-cheng-koung*, qui lui fut donné la premiere année de *Si-ning* (en 1086). Sa conduite ne répondant pas au titre dont il jouiſſoit, l'Empereur le fit réprimander, & changea ſon titre honorable en celui de *Foung-cheng-koung*, c'eſt-à-dire, de *Comte qui aſpire à la ſainteté.* Quelque tems après, n'ayant vu aucun ſigne d'amendement & de réforme dans ſa conduite, il lui ôta ſon titre & tous ſes emplois, & les donna à *Koung-jo-hiu*, ſon frere puîné. Celui-ci, ſurnommé *Koung-ché*, entra en exercice l'année premiere de *Kuen-fou*, en 1098.

48^e^ GÉNÉRATION.

Koung-toan-yeou, fils de *Koung-jo-mong*, rentra dans ſes droits à la mort de ſon oncle *Koung-jo-hiu.* Il avoit pour ſurnom *Tſée-kiao.* Il profita de la diſgrace que ſon pere avoit eſſuyée, & n'oublia rien pour acquérir la ſcience & la ſageſſe de ſes reſpectables aïeux. L'Empereur informé de la régularité de ſa conduite, lui permit de prendre le titre de *Yen-cheng-koung*, dont on avoit privé ſon pere. Dans ce tems-là les *Kin* avançoient dans les terres des *Soung*, leur Empire du Nord. Ceux-ci s'eloignoient à meſure ; & *Soung-kao-tſou* alla fixer ſa Cour du côté du midi de ſes Etats. *Koung-toan-yeou* alla s'etablir à *San-kin*, aujourd'hui *Kiu-tcheou-fou* dans le *Kiang-nan*, pour être

plus à portée de son Souverain, & n'être pas obligé de vivre sous la domination des *Kin*, ou des Tartares orientaux qui avoient etendu leurs conquêtes jusques & plus avant que le *Chan-tong*. Charmé de sa fidélité, l'Empereur lui donna le Gouvernement de *Lieou-tcheou*. Ses freres resterent dans leur patrie ; & comme les *Kin* vouloient avoir leur Empire sur le même pied que celui des *Soung*, ils établirent aussi un *Yen-cheng-koung* des *Soung*, pour en être assistés lorsqu'ils feroient les cérémonies en l'honneur de *Koung-tsée*. Il y eut alors *deux saints Comtes*. L'un fut appellé le saint Comte du Midi, & ce fut *Koung-toan-yeou* ; l'autre eut le nom de saint Comte du Nord, & ce fut *Koung-toan-tsao* son frere. Celui-ci eut quatre fils, *Koung-huien*, *Koung-fan*, *Koung-ki* & *Koung-kié*.

49e GÉNÉRATION.

Koung-kié, surnommé *Si-lao* etoit quatrieme fils de *Koung-toan-tsao* ; il fut nommé *Yen-cheng-koung* du Midi, la seconde année de *Chao-hing*, en 1132, & fit son séjour à *Kiu-tcheou-fou* dans le *Kiang-nan*.

Koung-fan, le second des fils de *Koung-toan-tsao*, fut nommé *Yen-chen-koung* du Nord, par celui que les *Kin* avoient nommé Roi de *Tsi*. La troisieme année de *Tien-kiuen* (en 1140) il fut fait Mandarin du titre de *Joung-lou-tay-fou*. La seconde annnée de *Hoang-toung* (en 1142) il mourut n'étant âgé que de 38 ans, & son tombeau fut placé au nord-ouest dans la sépulture de ses peres. Il laissa deux fils, *Koung-tcheng* & *Koung-tsoung*.

50e GÉNÉRATION.

Koung-tsin fils de *Koung-kié*, fut nommé *Yen-cheng-koung*, la 24e année de *Chao-hing* (en 1154) & fit son séjour à *Kiu-tcheou-fou*, dans le *Kiang-nan*.

Koung-tcheng, surnommé *Yen-ki*, fils aîné de *Koung-fan*, fut nommé *Yen-cheng-koung*. La seconde année de *Hoang-toung* des *Kin* (en 1142) il mourut à l'âge de 26 ans sans laisser de postérité. Son frere *Koung-tsoung* lui succéda.

Koung-tſoung, ſurnommé *Yuen-hoei*, ſecond fils de *Koung-ſan*, fut nommé *Yen-cheng-koung* à la place de ſon frere, la troiſieme année de *Ta-ting*, des *Kin*, en 1163. L'Empereur *Ché-tſoung*, l'appella à la Cour la 21ᵉ année de *Ta-ting*, en 1181 ; & après s'être entretenu quelque tems avec lui, il fut ſi charmé de ſa converſation, qu'il voulut le retenir pour lui donner de l'emploi : mais *Koung-tſoung* prit la liberté de lui repréſenter qu'il ne pouvoit s'abſenter de l'endroit où il rempliſſoit les fonctions de la dignité de *Yen-cheng-koung* dont il avoit l'honneur d'être décoré, ſans laiſſer un vuide qui, dans les circonſtances, ne pouvoit être rempli. Il s'excuſa avec tant de modeſtie, & allégua de ſi bonnes raiſons, que l'Empereur n'inſiſta pas, & lui permit de s'en retourner en lui donnant le Gouvernement de *Kiu-fou-hien*.

L'Hiſtorien de la famille dit des merveilles ſur le compte de *Koung-tſoung*. Il aſſure que dès ſon enfance il ſe diſtingua par ſa prudence, par ſa piété, par ſon application à l'etude, & par des ſuccès tels qu'on ne les obtient d'ordinaire que dans un âge avancé. Il réuſſiſſoit, ajoute-t-il, dans tous les genres de Littérature, il ſavoit tous les *King*, & pouvoit réciter par cœur tout le *Tchun-tſieou*. Il avoit une attention particuliere à tenir en ordre & dans une extrême propreté tout ce qui ſervoit aux cérémonies. Dans un âge plus avancé, il ſe concilia l'eſtime & l'affection de tous ceux de ſa famille, & il obtint d'eux de les faire contribuer aux réparations du *Miao* de *Koung-tſée*, de la maiſon où il avoit fait ſon ſéjour, & du lieu de la ſépulture. Les malheurs des tems n'avoient pas permis d'entretenir ces lieux reſpectables dans une décence convenable, & ils ne préſentoient preſque que des ruines, ſous quelque point de vue qu'on les enviſageât. Par les ſoins de *Koung-tſoung*, ils furent réparés en entier, ſans avoir recours à la libéralité des etrangers. L'Empereur lui accorda le titre de *Foung-tché-tay-fou*, & à ſa mort celui de *Koang-lou-tay-fou*. Il mourut à l'âge de 53 ans, & fut inhumé au ſud-oueſt du tombeau de *Koung-tſée*.

On raconte de lui un fait aſſez ſingulier pour trouver ſa place ici. *Tous les enfans*, dit l'Hiſtorien, *qu'il eut avant l'âge de 40 ans, moururent avant lui ; & cela lui avoit eté prédit dans un ſonge, par un homme*

revêtu d'habits magnifiques. Cet homme vénérable, dit *Koung-tſoung* lui-même un peu avant de mourir, *m'apparut en ſonge & me dit :* « les » enfans que vous avez eus avant l'âge de 40 ans ne doivent pas » être regardés comme vos enfans : celui que vous aurez, & qui » naîtra le jour *Ting* de la Lune *Keng* de l'année *Tcheou*, ſera votre » véritable fils. Il faudra le nommer *Yuen-tſou. Ce ſonge*, continue l'Hiſtorien, *ſe vérifia à la lettre. Koung-tſoung*, après l'âge de 40 ans, eut deux fils, *Koung-yuen-tſou* & *Koung-yuen-houng*.

51ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-ouen-yuen, ſurnommé *Chao-hien*, etoit fils de *Koung-tſin*. Il fut nommé *Yen-cheng-koung* du midi, à la place de ſon pere, la 4ᵉ année de *Si-ning* (en 1071) & fit ſon ſéjour à *Kiu-tcheou-fou*.

Koung-yuen-tſou, ſurnommé *Mong-tê*, c'eſt-à-dire, *obtenu conformément au ſonge*, etoit fils de *Koung-tſoung*; il ſuccéda à ſon pere dans la dignité de *Yen-cheng-koung*, n'etant âgé que de 11 ans. La ſeconde année de *Ming-tchang*, ſous l'Empire des *Kin* (en 1191) l'Empereur *Tchang-tſoung* l'appella à la Cour du Nord pour en être aſſiſté dans la grande Cérémonie qu'il devoit faire dans le *Ouen-miao*. Après la Cérémonie, ce Prince lui permit de porter au-dehors tous les diſtinctifs des Mandarins du quatrieme ordre, & lui donna le titre de *Tchoung-y-tay-fou*. Dans la ſuite il le fit Gouverneur en chef de *Kiu-fou-hien*, quoiqu'il ne fût que dans la 17ᵉ année de ſon âge, & rendit cette charge héréditaire dans ſa famille.

La ſeconde année de *Tchen-yeou* (en 1214) les Mongoux avançant leurs conquêtes ſur les *Kin*, ceux-ci avançoient de leur côté ſur les *Soung*, & vinrent etablir leur Cour à *Pien-leang*, de la Province du *Ho-nan*. L'Empereur ordonna à *Koung-yun-tſou* de s'y rendre. Celui-ci ſe mit en chemin; & à peine y fut-il arrivé, qu'il apprit la mort de ſa mere. Il demanda permiſſion à Sa Majeſté de ſe rendre dans ſa famille pour s'acquitter des devoirs funèbres envers celle qui lui avoit donné le jour, & pour garder les trois années de deuil. L'Empereur, en lui accordant ſa demande, lui donna en même tems

des marques de bienveillance. Il lui accorda le titre de Gouverneur en ſecond de *Toung-ping-fou.*

Les trois années de deuil etant finies, *Koung-yuen-tſou* ſe rendit à la Cour, où Sa Majeſté le reçut avec diſtinction ; mais à raiſon des troubles préſens, & de l'eloignement où il ſeroit de ſa famille s'il reſtoit à la Cour, elle avoit réſolu de le renvoyer. Elle lui donna le Gouvernement de *Toung-ping-fou*, dont il n'avoit ci-devant que le titre de Gouverneur en ſecond. Lorſqu'il etoit ſur le point de partir, l'Empereur le retint, par la crainte qu'il eut que les partis ennemis qui infeſtoient la campagne, *ne maltraitaſſent le Deſcendant du ſaint homme*, ainſi qu'il le dit en propres termes en lui donnant un emploi dans le Tribunal qui regle les Cérémonies de l'Empire.

La premiere année de *Tien-hing* (en 1232) il l'envoya à *Tay-ting* pour avoir ſoin des Troupes du pays, & en même tems pour y régler les cérémonies. L'année d'après il le nomma *Tay-fou-koan-lou ;* & l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1234, les *Kin* ayant eté détruits, l'Empereur des *Yuen* l'appella dans le *Chan-tong*, pour y faire les fonctions de *Yen-cheng-koung*, dans le lieu conſacré à cet uſage. *Koung-tſou* n'ayant point d'enfant, adopta ſon neveu *Koung-tché-kou* fils de *Koung-yuen-houng.* Ce *Koung-tché-kou* lui ſuccéda ; mais ſa conduite n'etant pas telle qu'il falloit pour remplir dignement l'emploi dont il etoit chargé, il fut caſſé, & on mit à ſa place *Koung-yuen-young.* L'Empereur des Mongoux s'etant emparé du *Chan-tong*, lui confirma le titre de *Yen-cheng-koung*, & lui donna l'inſpection ſur *Kiu-fou-hien. Koung-yuen-young* ſuivit les Mongoux à la guerre, & y périt.

52ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-ouen-tchun, ſurnommé *Tcho-nien*, fils de *Koung-ouen-yuen*, fut nommé *Yen-cheng-koung* du Midi par les *Soung*, qui etoient maîtres de *Kiang-nan.* Après lui vint *Koung-tché-tchuen*, fils de *Koung-yuen-young*, lequel, outre la dignité de *Yen-cheng-koung*, eut ſous les *Soung* le Gouvernement de *Hien-yuen-hien.* Les Mongoux devenus maîtres de l'Empire, le confirmerent dans tous ſes emplois ; mais il

voulut bien céder la dignité de *Yen-cheng-koung-yuen-tsou*, & ne se réserva que le Gouvernement civil de *Kiu-fou-hien*. *Koung-yuen-tsou* etant mort, il rentra dans son emploi, & l'exerça jusqu'à sa mort qui arriva la 52^e^ année de son âge.

Koung-tché-heou, fils de *Koung-yuen-hiao*, fut Gouverneur de la Province du *Chan-tong*, & on lui donna à sa mort le titre de *Lou-kiun-heou* (sage Prince du *Lou*).

Koung-tchou, surnommé *King-tsing*, fils de *Koung-ouan-tchun*, fut nommé par les *Soung* à la dignité de *Yen-cheng-koung* du Midi. Après la destruction totale des *Soung*, les Mongoux etant paisibles possesseurs de l'Empire, l'Empereur appella *Koung-tchou* à la Cour, & le nomma l'un des Chefs du *Koue-tsée-kien*, ou College Impérial, la 19^e^ année de *Tché-yuen* (en 1282). Il lui donna ensuite la charge de *Hio-yuen*, ou d'Examinateur des Lettrés. Il abdiqua tous ses emplois sur la fin de ses jours, & se retira dans le *Kiang-nan*. Il n'avoit point d'enfans; & fut le dernier *Yen-cheng-koung* du Midi.

Koung-tchen, Descendant de *Koung-yuen-tsou*, exerça pendant huit ans l'emploi de *Yen-cheng-koung*; mais comme il etoit sans Lettres, les Parens demanderent qu'il fût cassé. L'Empereur leur accorda leur demande, & donna à *Koung-tchen* le Gouvernement de *Ouei-tcheou*, en dédommagement de ce qu'il lui ôtoit. *Koung-tchen* mourut sans postérité, & en lui finit la branche de *Koung-yuen-tsou* qui fut remplacée par celle de *Koung-toan-ly*.

Koung-tché-heou, surnommé *Ché-ngan*, fils de *Koung-tché-tchuen*, eut le titre de Gouverneur en second de *Kiu-fou-hien*. Il fut chargé pendant quelque tems des affaires du *Ouen-miao*, sans avoir le titre de *Yen-cheng-koung*. La 13^e^ année de *Tché-yuen* (en 1276) l'Empereur des *Yuen* lui donna le titre de *Tcheng-ché-lang*, & le mit à la tête des affaires qui avoient rapport aux Troupes du pays où il etoit Mandarin. La 22^e^ année de *Tché-yuen*, en 1285, l'Empereur le nomma *Foung-chun-tay-fou*, & lui commit le soin des troupes de *Chan-tcheou*. La 29^e^ année de *Tché-yuen* (en 1229) il fut fait *Foung-tché-tay-fou*, & obtint en même tems le Gouvernement de *Mi-tcheou*. La premiere année de *Yuen-tcheng* (en 1295) l'Empereur *Tcheng-tsoung*, qui venoit de monter sur le trône, l'appella à la Cour, lui donna le titre de

Tchoung-y-tay-fou, & celui de *Yen-cheng-koung*. Quelque tems après, il eut le Gouvernement de *Po-tcheou*, où il mourut, laiſſant un fils nommé *Koung-tſée-tcheng*, que l'Empereur ne voulut pas lui donner pour ſucceſſeur.

TABLE F.

Cette Table repréſente la ſuite de l'arbre généalogique de la Maiſon de *Koung-tſée*, depuis le tems que les Tartares Mongoux conquirent la Chine, & fonderent la Dynaſtie dite des *Yuen*, juſqu'au tems de la Dynaſtie régnante des Tartares Mantchoux, dite la Dynaſtie des *Tſing*; ce qui comprend depuis l'an 1260, juſqu'à l'année courante 1784, c'eſt-à-dire, depuis la 53ᵉ génération, juſqu'à la 71ᵉ incluſivement.

53ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-ouan, ſurnommé *Gé-ſin*, fils de *Koung-tché-heou*, ne fut pas décoré du titre de *Yen-cheng-koung*; mais il poſſéda pluſieurs charges honorables, qui le faiſoient aller de pair avec les plus grands Mandarins. L'Empereur l'employa dans les grandes cérémonies de l'Empire, d'abord ſous le titre de *Foung-y-tay-fou*, & enſuite ſous celui de *Tay-tchang-ſee-ly-y-yuen*. Quelque tems après, il lui donna le Mandarinat du titre de *Ki-tou-yu*, le fit Conſeiller de ſon Conſeil privé, & Premier Préſident du *Ly-pou*. Après ſa mort, il fut décoré du titre de Prince du *Lou* (*Koung-ouan-lou-kiun-heou*).

54ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-ſee-hoei, ſurnommé *Ming-tao*, etoit fils de *Koung-ouan*. Dès ſon enfance il donna des preuves d'un eſprit ſupérieur, & ſon application à l'etude le rendit dans la ſuite un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle. L'année de *Ta-tchoung*, il fut fait Examinateur des Lettrés de *Fang-hien* & de *Ning-yang-hien*. Sous *Jen-tſoung* il y eut quelques troubles dans la famille; quelques mécontens voulurent diſputer le droit d'aîneſſe à la branche d'où ſortoit *Koung-ſee-hoei*. L'Empereur en etant inſtruit, chargea *Yuen-ming-chao*, l'un des Savans qui

environnoient

environnoient le Trône, de faire les perquisitions les plus exactes pour s'assurer de la vérité. *Yuen-ming-chao* compulsa avec soin les Registres domestiques, & tous les autres Mémoires qui lui furent fournis par les contendans ; & la premiere année de *Hoang-tsing* (en 1312), il présenta à Sa Majesté le résultat de ses recherches. Il demeuroit constant par ce résultat, que *Koung-see-hoei* etoit le véritable chef de la famille ; cependant l'Empereur ne voulut rien décider sans avoir pris l'avis de tous les Savans de la Cour, lesquels ayant approuvé dans tous ses points l'Ecrit présenté par *Yuen-ming-chao*, il fut conclu que la dignité de *Yen-cheng koung* appartenoit par droit de légitime succession à *Koung-see-hoei.* Alors l'Empereur la lui conféra par un Edit daté de la 6^e^ lune de la 3^e^ année de *Yen-yeou*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1316 ; il le nomma, outre cela, *Tchoung-y-tay-fou*, & lui assigna un revenu annuel de cent mille pieces de cuivre (c'etoit la monnoie courante). Il augmenta ce revenu quelques années après, jusqu'à 500 mille pieces, & lui donna le sceau & tous les distinctifs des Mandarins du 4^e^ ordre. La 4^e^ année de *Tay-ting* (en 1327), on lui augmenta son grade d'un degré ; & au lieu du titre de *Tchoung-y-tay-fou*, il eut celui de *Kia-y-tay-fou* ; & la 3^e^ année de *Tché-chun* (en 1332) on lui donna le sceau d'argent, tel qu'on le donne aux Mandarins du 3^e^ ordre qui sont en exercice de leurs charges.

Dans ce tems-là, les murailles qui environnoient le lieu de la sépulture, etoient délabrées ; les tours qui etoient aux quatre côtés, ne présentoient plus que des ruines ; le *Miao* même, où l'on honoroit le saint homme, avoit eté pillé par les brigands qui infestoient les campagnes, & l'on avoit enlevé jusqu'aux habits & aux meubles qui avoient eté à son usage, & qui s'etoient conservés jusqu'alors. *Koung-see-hoei* fit savoir tout cela à *Tchang-tchoung-jen*, qui etoit Gouverneur général de la Province, & le pria de vouloir bien obtenir de l'Empereur quelques secours pécuniaires pour les réparations. *Tchang-tchoung-jen* ecrivit à l'Empereur, & Sa Majesté voulut que tout fût fait à ses frais & dépens, & d'une maniere digne de sa munificence, & chargea de ce soin *Koung-see-hoei.* Après que tout fut fini, *Koung-see-hoei* en avertit l'Empereur dans un placet, où il lui témoigna sa reconnoissance d'une maniere si pathétique, que Sa

Majesté lui fit répondre qu'elle prétendoit ne pas borner là ses bienfaits. *Koung-see-hoei* profita de sa bonne volonté pour obtenir qu'on fît des réglemens pour contenir dans le devoir tous ceux de la famille, & assigner à chaque branche son véritable rang. Du tems des cinq petites Dynasties, *Koung-mo* etoit devenu très-puissant; il profita de son crédit pour elever sa famille, qui etoit très-nombreuse; & pour tâcher de conserver dans sa branche la dignité de *Yen-cheng-koung*, au préjudice des branches aînées. Ce projet n'etoit pas d'une facile exécution, tant que ces branches subsisteroient. *Koung-mo* employa toutes sortes de moyens pour les détruire, & peu s'en fallut qu'il n'en vînt à bout. Ses descendans tenterent la même chose dans les commencemens du regne de la Dynastie des *Yuen*, & continuerent leurs mauvais procédés jusqu'au tems de *Koung-see-hoei*. Celui-ci, dont le droit avoit eté reconnu comme incontestable, voulut l'assurer d'une maniere authentique & irrévocable, à tous ceux qui etoient déjà nés, ou qui naîtroient de lui. Il fit une assemblée générale de tous ceux de la famille qui etoient de la même branche que lui; & les ayant conduits dans la salle particuliere où se faisoient les cérémonies respectueuses en l'honneur de *Koung-tsée*, ils délibérerent sur ce qu'il y avoit à faire, & conclurent d'un commun accord, qu'il falloit s'adresser à l'Empereur pour obtenir la permission de régler les rangs & les prérogatives, & de déclarer indignes de participer aux honneurs attachés à la postérité du saint homme, tous ceux qui, par leurs crimes ou par leur mauvaise conduite, avoient imprimé ou imprimeroient desormais quelque tache à leur nom. En conséquence de cette délibération, *Koung-see-hoei* présenta une Requête à l'Empereur, en son nom & au nom de tous les siens, pour obtenir des réglemens conformes à ce qu'ils avoient conclu entre eux. Sa Majesté nomma des Commissaires pour travailler à la réforme de la Maison de *Koung*: après avoir fait toutes les informations juridiques, pris l'avis de *Koung-see-hoei*, & des principaux de la famille, la réforme eut lieu. On réduisit au rang du peuple ordinaire, tous ceux dont les mœurs ou la conduite n'etoient pas telles qu'il le falloit pour être jugés dignes rejettons de *Koung-tsée*; & afin que le public pût reconnoître à perpétuité les véritables descendans du saint homme, on fit graver

leurs noms ſur un *pei* ou marbre, qui fut elevé à l'un des côtés du *Miao* de *Koung-tſée*, en dehors.

Koung-ſee-hoei vécut juſqu'à l'âge de 67 ans. Les Mémoires domeſtiques aſſurent que le jour de ſa mort, des *ſien-hao*, qui ſont le ſymbole de la longue vie, & l'un des ſymboles de l'immortalité, paſſerent en grand nombre, & planerent quelque tems au-deſſus de la maiſon.

Après ſa mort, l'Empereur lui donna les titres de *Gouverneur général de la Province du* Chan-tong, de *Lou-koue-kiun-koung*, de *ſage Comte du Royaume de Lou*, & le nom diſtinctif de *Ouen-ſou*, qui ſignifie *très-intelligent dans les Sciences.*

55e GÉNÉRATION.

Koung-ho-kien, ſurnommé *King-fou*, etoit fils de *Koung-ſee-hoei.* Dès ſon enfance il ſe diſtingua des enfans de ſon âge, par la gravité de ſon maintien, par ſon application à l'etude, & par ſes ſuccès. Il ſe rendit très-habile dans l'Eloquence, la Poéſie & la Muſique. La premiere année de *Tché-yuen* (en 1335), il fut nommé à la dignité de *Yen-cheng-koung*, & Mandarin du titre de *Tchoung-y-tay-fou.* L'Empereur lui donna un ſceau d'argent, & tous les autres diſtinctifs des Mandarins du ſecond ordre. La 8e année de *Tché-tcheng* (en 1348) & la 15e année de *Tché-tcheng* (en 1355), il fut mis à la tête du *Tay-tchang-ſee*, à la requête du premier Miniſtre, *Taché-timour*, qui repréſenta à l'Empereur que *Koung-ko-kien* etoit celui de tous ſes ſujets Chinois qui entendoit le mieux les cérémonies & la muſique. Sa Majeſté l'appella auprès de ſa Perſonne, & lui donna le dangereux emploi de ſon Cenſeur ſecret, en lui recommandant ſpécialement de l'avertir de ſes fautes, & de ne pas lui epargner les avis. Quelque tems après, il fut nommé Tréſorier général de la Province du *Chan-tong;* mais comme tout etoit en trouble dans l'Empire, & que la *Province* du *Chan-tong* etoit en proie aux gens de guerre des différens partis, l'Empereur le rappella, & le mit ſucceſſivement à la tête du Tribunal des *Han-lin*, de celui du *Ly-pou*, & du College impérial. La Dynaſtie des *Yuen* etoit ſur le point d'être eteinte par celle des *Ming.* *Koung-ko-kien* repréſenta à l'Empereur, qu'un homme comme lui etoit

inutile à ſon ſervice, dans un tems & des circonſtances où il n'avoit beſoin que de bons guerriers pour le défendre, & le ſupplia de vouloir bien lui permettre d'aller finir ſes jours près du tombeau de *Koung-tſée.* Sa Majeſté lui accorda ſa demande, à condition qu'il conſerveroit le titre de Tréſorier général de la Province, en attendant qu'il pût en faire les fonctions dans des tems plus heureux. *Koung-ko-kien* le ſupplia de le laiſſer libre de tout autre emploi, à l'exception de celui qu'exigeoit ſon titre de *Yen-cheng-koung.* Sa Majeſté y conſentit, & le laiſſa partir.

Après que les Mongoux eurent perdu l'Empire, & que cette Dynaſtie eut eté remplacée par celle des *Ming*, l'Empereur *Houng-ou* l'appella à la Cour auſſi-tôt qu'il fut ſolidement etabli ſur le trône dont il venoit de chaſſer les *Yuen. Koung-ko-kien* s'y rendit, & y fut reçu, non comme un ſujet ou un vaſſal, mais avec tous les honneurs qu'on a coutume de rendre aux Ambaſſadeurs des Souverains etrangers. *L'Empereur ne l'appella jamais par ſon petit nom, lui aſſigna des revenus, ſans l'aſtreindre aux fonctions d'aucun emploi.*

La 3ᵉ année de *Houng-ou* (1370) il tomba malade, & pria Sa Majeſté de lui permettre de retourner dans ſa patrie, où il eſpéroit que l'air natal pourroit contribuer à ſa guériſon. L'Empereur le lui permit, lui donna un Eunuque de ſa préſence pour l'accompagner, lui fit préſent de cent onces d'argent, de dix pieces de ſoie, & de pluſieurs autres choſes. Il mourut le long de la route, & l'un de ſes fils fit porter le corps dans la maiſon paternelle, où, après avoir fait toutes les cérémonies d'uſage, il le fit inhumer au nord-oueſt du tombeau de *Koung-tſée. Koung-ho-kien* fut pere de neuf garçons, dont les noms ſont *Koung-hi-hio*, *Koung-hi-choué*, *Koung-hi-ſan*, *Koung-hi-kin*, *Koung-hi-lin*, *Koung-hi-ſoung*, *Koung-hi-chun*, *Koung-hi-yn*, & *Koung-hi-pin.* Cette famille forma alors huit branches qui vécurent chacune à part.

56ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-hi-hio, ſurnommé *Ché-hing*, avoit eté nommé *Yen-cheng-koung* par le dernier Empereur des *Yuen*, du vivant même de ſon pere, lorſque celui-ci etoit de ſervice à ſa Cour. Il avoit eu auſſi le titre

de *Tchoung-foung-tay-fou.* Mais dans l'etat de désordre où etoit alors l'Empire, & les *Yuen* penchant vers leur ruine, son pere lui conseilla de ne s'attacher à aucun parti, & de se tenir tranquille jusqu'à ce que quelqu'un des prétendans à la dignité suprême, eût eté reconnu légitimement, & fût dans une possession paisible de l'Empire. *Koung-hi-hio* suivit l'avis de son pere & se retira à *Yen-nan* qui etoit à l'extrémité méridionale de la Province de *Pé-tché-ly*, où il vécut comme un simple particulier, ne s'occupant que des soins domestiques & de l'étude. Le Fondateur des *Ming* ayant eté reconnu de toute la nation pour légitime Empereur, mit le premier de ses soins à faire fleurir les Lettres, & en particulier la Doctrine des Anciens. Il apprit que le Chef de la maison de *Koung-tsée* & son fils *Koung-hi-hio* vivoient en simples particuliers dans le sein de leurs familles. Il les appella l'un & l'autre à la Cour. J'ai déjà parlé des honneurs qu'il fit rendre au pere; il ne distingua pas moins le fils, auquel il donna, en attendant, la Surintendance sur la Bibliothèque Impériale, en lui confiant spécialement les Manuscrits & les Livres les plus précieux. Sa Majesté l'interrogea long-tems sur différens articles concernant la maniere dont un Souverain doit se conduire pour faire le bonheur de ses sujets, & le chargea de méditer à loisir sur les réponses qu'il devoit faire, & de mettre ces réponses par ecrit, afin qu'en les lisant de tems en tems, il pût en faire son profit. *Koung-hi-hio* obéit; & après quelques jours, il offrit à l'Empereur les réponses aux demandes qui lui avoient eté faites, & Sa Majesté en eut une entiere satisfaction. Elle lui fit un don de six pieces de Soie, & lui permit d'aller au *Chan-tong* faire les cérémonies respectueuses en l'honneur de ses Ancêtres. A la 12e lune de cette même année, elle lui donna le titre de *Tsée-chan-tay-fou*, & le distingua de tous les autres Grands & Mandarins de sa Cour, par les eloges & les présens dont elle le gratifia. Tous les Princes voisins, feudataires de l'Empire, etoient venus pour rendre leurs hommages au Fondateur de la nouvelle Dynastie; l'Empereur leur donna le festin solemnel, & les traita, pendant tout le tems qu'ils furent à la Cour, avec tout l'appareil du grand cérémonial. Il voulut que *Koung-hi-hio* fût pré-

ſent à tout, & lui aſſigna ſa place au-deſſus de celle des Miniſtres d'Etat.

Après la mort de ſon pere, il fut revêtu de la dignité de *Yen-cheng-koung*, & eut permiſſion de reſter à *Kiu-fou*, près du tombeau de ſes peres, à condition qu'il viendroit à la Cour au moins une fois chaque année. L'Empereur lui donna le ſceau d'argent des Mandarins du ſecond ordre. Quand il venoit à la Capitale, l'Empereur lui envoyoit chaque jour des Eunuques de la préſence, pour lui porter des mets de ſa table, & des préſens en choſes d'uſage, pour lui & pour tous ceux de ſa ſuite. *Koung-hi-hio* profita de la bonne volonté de ce grand Prince, pour obtenir qu'on renouvellât tous les inſtrumens de muſique, & tout ce qui ſervoit aux cérémonies dans le *Miao* du ſaint homme. L'Empereur fournit l'argent, les ouvriers & les matériaux. Il mourut, univerſellement regretté, à l'âge de 47 ans. L'Empereur parut très-affligé de la perte qu'il faiſoit de ce Sage, & envoya un des Grands de ſa Cour pour faire en ſon nom les cérémonies funebres ſur ſon tombeau, qu'on plaça au nord-oueſt de celui de *Koung-tſée*. Il laiſſa deux fils, *Koung-ne* & *Koung-ſou*.

57ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-ne, ſurnommé *Yen-po*, fils du précédent, s'appliqua à l'etude avec beaucoup d'ardeur, & ſes ſuccès répondirent à ſon application. Il etoit très-attentif ſur lui-même, & très-reſpectueux envers les autres. Il pénétra dans ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus profond dans les *King*, & devint un Savant du premier ordre, & un Sage des plus vertueux. Il réuſſiſſoit dans l'art de faire des vers, & dans celui de tracer les anciens caracteres. Un an après la mort de ſon pere, c'eſt-à-dire, la 16ᵉ année de *Houng-ou* (en 1383) il vint à la Cour. L'Empereur le reçut avec diſtinction, & dit en préſence de tous les Grands, lorſqu'il ſe préſenta à lui pour la premiere fois: Koung-ne *a la phyſionomie d'un vrai Saint*. Il ordonna au Premier Préſident du *Ly-pou* de lui aſſigner un logement dans le College impérial, près de l'endroit où l'on rendoit hommage à *Koung-tſée*, de lui

fournir des mets de la table Impériale pour sa nourriture, & d'avoir soin de lui pour tout le reste. Sa Majesté lui fit, outre cela, une gratification en argent, & *lui donna, l'une après l'autre, tant de choses différentes, que sa chambre n'etoit remplie que des dons de l'Empereur.* Ce Prince l'eleva à la dignité de *Heou*, qu'avoit eue son pere; mais il refusa de l'accepter, parce qu'il etoit encore dans le grand deuil.

L'année d'après il vint à la Cour pour les cérémonies de la nouvelle année, qui se font au commencement de la premiere lune. A la seconde lune, l'Empereur le nomma à la dignité de *Yen-cheng-koung*; & le jour de la prise de possession, il lui donna un festin solemnel, auquel assisterent tous les Mandarins de Lettres qui etoient à la Cour, & ceux de la Capitale qui etoient au-dessus du troisieme ordre. Après le festin, il fut conduit au *Ouen-miao*, suivi de tout le cortege, au son des instrumens du *Ly-pou*. Arrivé au *Ouen-miao*, tous les Mandarins de Lettres qui n'avoient pas assisté au festin, & environ deux mille Etudians, le reçurent à genoux, & firent eclater leur joie par des acclamations en l'honneur de l'Empereur & du descendant du saint homme. Le lendemain, *Koung-ne* alla au Palais pour remercier l'Empereur. Sa Majesté lui fit présent d'un habit complet de cérémonie, tel que le portoient alors les Comtes de l'Empire, le nomma *Tsée-chan-tay-fou*, & ordonna que dans la suite, toutes les fois qu'il viendroit à la Cour, il fût défrayé le long de la route & tout le tems qu'il resteroit dans la Capitale. Il fixa à perpétuité, que lors des grandes cérémonies, sa place seroit au-dessus de celle des Ministres d'Etat. *Jamais les descendans de Koung-tsée*, ajoute l'Historien d'où j'ai extrait ce que je viens de dire, *n'avoient eté ainsi honorés.*

La 33^e^ année de *Houng-ou*, c'est-à-dire, la 3^e^ année de *Kien-ouen* (en 1400) le 16 de la 9^e^ lune, *Koung-ne*, déjà malade depuis quelque tems, termina sa vie à l'âge de 43 ans. Il laissa quatre fils, *Koung-koung-kien*, *Koung-koung-to*, *Koung-koung-kiun*, & *Koung-koung-tang*. On annonça sa mort à l'Empereur, & Sa Majesté envoya des Mandarins pour faire, en son nom, les cérémonies funebres devant le cercueil. On déposa son corps dans un tombeau au nord-ouest de celui de *Koung-tsée*.

58ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-koung-kien, ſurnommé *Tchao-ouen*, etoit fils aîné de *Koung-ne*. Il ſe diſtingua, dès ſa plus tendre enfance, par la décence de toutes ſes actions, & par la gravité de ſon maintien. Ces deux excellentes qualités ſe fortifierent par l'âge, & le rendirent l'un des hommes les plus reſpectables de ſon ſiecle, indépendamment même des autres vertus dont il n'eut que le tems de montrer le germe. Il fut nommé *Yen-cheng-koung*, immédiatement après la mort de ſon pere ; & deux ans après, etant tombé malade, il mourut à l'âge de 23 ans, & la 35ᵉ de *Houng-ou* (en 1402) le 5 de la 4ᵉ lune. Cette même année l'Empereur *Ouen-hoang-ty*, qui venoit de monter ſur le trône, ayant appris cette mort prématurée dans un ſujet qui donnoit de ſi grandes eſpérances, en parut très-affligé. Il envoya des Grands de ſa préſence pour faire, en ſon nom, les cérémonies funebres devant le cercueil. *Koung-koung-kien* ne laiſſa qu'un fils en très-bas âge, qui fut nommé *Koung-yen-kin*.

59ᵉ GÉNÉRATION.

Koung-yen-kin, ſurnommé *Tchao-chen*, ayant perdu ſon pere dès l'âge le plus tendre, fut elevé avec grand ſoin par *Hou-ché* ſa mère. La 8ᵉ année de *Young-lo* (en 1410) à la 4ᵉ lune, il fut nommé *Yen-cheng-koung*. Il vint à la Cour pour remercier Sa Majeſté. l'Empereur fut charmé de la maniere dont il ſe préſenta, & dit en préſence de toute ſa Cour : *Ce jeune homme a déjà tout l'extérieur d'un ſaint.* Il le confia à un Eunuque de la préſence, pour tout le tems qu'il ſeroit à la Cour, avec ordre de lui fournir tout ce dont il auroit beſoin. Il lui donna un habit complet de couleur rouge, qui etoit la couleur adoptée pour être le diſtinctif de ſa propre Dynaſtie, il lui aſſigna ſa place dans les grandes cérémonies de l'Empire, au-deſſus de celle qu'occupoient les Miniſtres d'Etat ; & lorſqu'il le renvoya, il l'exhorta à ne rien oublier pour tâcher de marcher ſur les traces de ſes vertueux ancêtres, à s'occuper de la méditation & de

de l'étude, & à s'appliquer en particulier à la lecture des ouvrages de *Koung-tsée*. Ces paroles de Sa Majesté se graverent profondément dans l'esprit du jeune homme, & depuis il ne laissa passer aucun jour sans etudier & méditer au moins quelques heures. Il devint très-habile dans les sciences, & se perfectionna si bien qu'on le comparoit, en quelque sorte, au saint homme dont il descendoit. La 1^re^ année de *Houng-hi* (en 1425), l'Empereur lui donna un hôtel dans la capitale, non loin de son propre palais, près de la porte de *Toung-ngan-men*.

Les Empereurs *Jen-tsoung*, *Hiuen-tsoung*, & *Yng-tsoung*, l'honorerent egalement de leur bienveillance; & *King-ty* le distingua d'une maniere extraordinaire à la vue, pour ainsi dire, de tout l'Empire. La seconde année de *King-tay* (en 1451), ce Prince voulant faire en personne les cérémonies dans le *Ouen-miao* avec tout l'appareil de la Dignité suprême, appella à la Cour *Koung-yen-kin*, & les Chefs des descendans de *Mong-tsée* & de *Yen-hoei*; il ordonna à *Koung-yen-kin* de se mettre à la tête de ces derniers, & d'assister à toute la cérémonie, au-dessus de tous les Grands. Il lui fit donner par un Eunuque de sa présence, un habit complet de cérémonie, & tous les distinctifs des Grands du premier ordre; & après la cérémonie, il le gratifia de 20 mille pieces de monnoie. Il donna différens degrés de Mandarinat aux descendans de *Yen-tsée* & de *Mong-tsée*; & quand *Koung-yen-kin* partit de la Capitale pour retourner dans sa patrie, il le fit accompagner jusqu'au dehors des portes de la ville, par tous les Mandarins, tant d'Armes que de Lettres.

Quelque tems après, *Koung-yen-kin* ayant eu occasion de revenir à la Cour, l'Empereur lui donna un sceau particulier, & ajouta à son habit de cérémonie un *ki-lin* en broderie d'or, & une boucle de ceinture de pierres de *yu*, du plus beau blanc. De retour chez lui, il tomba malade, & mourut à l'âge de 55 ans. L'Empereur députa un Mandarin de la Cour, pour faire les cérémonies funebres en son nom devant le cercueil. Il ordonna au *Ly-pou* de régler le cérémonial des funérailles, & au *Koung-pou* de fournir à toutes les dépenses.

Koung-yen-kin eut quatre garçons, *Koung-tcheng-tsing*, *Koung-tcheng-ki*, *Koung-tcheng-tchai*, & *Koung-tcheng-yuen*.

60e GÉNÉRATION.

Koung-tcheng-tsing, surnommé *Koung-tso*, fils aîné de *Koung-yen-kin*, touchoit à peine à la 6e année de son âge, qu'il perdit sa mere. Il s'attacha à sa belle-mere, & la servit avec la même affection & la même exactitude, que si elle avoit eté sa propre mere. Devenu grand, il fit ses délices de l'etude, & ses succès répondirent à son application. Il composa, par maniere de délassement, le Livre intitulé, *Ly-ting-kin-kao*, c'est-à-dire, *Prototype des cérémonies qui s'observent dans la Maison de* Koung. Cet ouvrage subsiste encore, & sert de regle pour ce qu'on doit pratiquer lorsqu'on va dans le *Ouen-miao*, ou à la sépulture de *Koung-tsée. Koung-tcheng-tsing* ne vécut que 21 ans, & mourut avant son pere. Il n'eut le titre de *Yen-cheng-koung* qu'après sa mort : il laissa deux fils, *Koung-houng-hiu* & *Koung-houng-tai.*

61e GÉNÉRATION.

Koung-houng-hiu, surnommé *Y-king*, fils du précédent, n'avoit que 8 ans lorsque l'Empereur lui donna le titre de *Yen-cheng-koung*, après l'avoir donné à son pere *Koung-tcheng-tsing*, qui n'en avoit pas joui de son vivant. Sa Majesté l'appella à la Cour, lui fit présent d'un habit complet de cérémonie, & lui dit : *les habits que je vous donne sont longs, il faut leur faire un pli, afin qu'ils puissent vous servir dès-à-présent, & qu'ils vous servent encore dans la suite ; car je compte vous employer dans plus d'une occasion, & aussi long-tems que vous le mériterez*. Elle lui donna, outre cela, un sceau d'or, sur lequel etoit gravé le *ki-lin*, & ecrivit de sa propre main, en caracteres anciens, ces quatre mots : *Kin-ly-tsoung-tê*, qui signifient, *attention sur soi-même, exactitude dans les cérémonies, respect dans le culte, amour de la vertu.*

Koung-houng-hiu ne profita pas de cette courte exhortation de l'Empereur. Vers le milieu de *Tcheng-hou*, ayant eté accusé de quelque faute, il fut cassé, & son frere fut mis à sa place pour exercer l'emploi de *Yen-cheng-koung*. Il mourut à l'âge de 57 ans, la 17e de *Houng-tché* (en 1504) ; il fut enterré à l'un des côtés de la sépulture de la famille. Il laissa deux fils, *Koung-ouen-chao* & *Koung-ouen-ly.*

L'Empereur, comme je viens de le dire, avoit mis à sa place, pour exercer les fonctions attachées à la dignité de *Yen-cheng-koung*, son frere, en attendant que l'un de ses fils eût atteint l'âge compétent. Ce frere, second fils de *Koung-tcheng-tsing*, se nommoit *Koung-houng-tay*, & avoit pour surnom *Y-ho*. Il entra en exercice la 17e année de *Tcheng-hoa* (en 1481). L'Empereur lui fit, à cette occasion, de magnifiques présens, & renouvella les instrumens de musique, les ustensiles, & en général tout ce qui servoit aux cérémonies qui se font dans le *Miao* de *Koung-tsée*.

Hiao-tsoung etant monté sur le trône en 1488, voulut faire en personne les cérémonies d'usage dans le *Ouen-miao*, & appella à la Cour *Koung-houng-tay*, pour présider au cérémonial. Après la cérémonie, Sa Majesté lui fit présent d'un habillement complet, & lui donna le festin solemnel; il lui assigna pour demeure, pendant tout le tems qu'il seroit dans la Capitale, un hôtel au nord d'un *Miao* qui portoit le nom de *Tsing-cheou-see*. *Koung-houng-tay* mourut pendant un voyage qu'il fit à la Cour, le 16 de la 5e lune de la 16e année de *Houng-tché* (en 1503) à l'âge de 54 ans. L'Empereur fit cinq fois les cérémonies funebres devant le cercueil, & fournit toutes les dépenses des funérailles.

62e GÉNÉRATION.

Koung-ouen-chao, surnommé *Tché-tê*, fils de *Koung-houng-hiu*, rentra dans ses droits après la mort de *Koung-houng-tay*, son oncle, & fut revêtu de la dignité de *Yen-cheng-koung* la 16e année de *Houng-tché* (en 1503). L'Empereur lui fit présent d'un *ki-lin* en broderie d'or, pour mettre sur l'habit extérieur, d'une ceinture dont la boucle & les agraffes etoient de pierres de *yu*, du plus beau blanc, & d'un bassin d'or à laver le visage.

La premiere année de *Tcheng-tê* (en 1506), l'Empereur *Ou-tsoung* etant monté sur le trône, l'appella à la Cour pour présider aux cérémonies qu'il vouloit faire en personne dans le *Ouen-miao*: il ordonna au *Ly-pou* de fournir à toutes les dépenses, tant du voyage que du séjour qu'il feroit dans la Capitale, & de faire à son egard

tout ce qui avoit eté fait sous le regne de ses prédécesseurs.

Il reçut les mêmes honneurs lorsque l'Empereur *Ché-tsoung* monta sur le trône (en 1522. Il mourut le 12 de la 5e lune de la 25e année de *Kia-tsing* (en 1546) laissant deux fils, *Koung-tchen-kan* & *Koung-tchen-ning*.

63e Génération.

Koung-tchen-kan, surnommé *Young-ki*, fut revêtu de la dignité de *Yen-cheng-koung* la 25e année de *Kia-tsing* (en 1546). La 35e année de *Kia-tsing* (en 1556) il tomba malade; & malgré sa maladie, il vint à la Cour pour le *Ouan-cheou* de l'Empereur *Ché-tsoung-hoang-ty*. Sa maladie empira, & il mourut le 8 de la 8e lune, à l'âge de 38 ans. Son fils *Koung-chang-hien* lui succéda.

64e Génération.

Koung-chang-hien, surnommé *Siang-tché* & *Loung-yu*, fut nommé *Yen-cheng-koung* à la place de son pere, quoiqu'il ne fût alors âgé que de 14 ans. Sa mere etoit morte depuis long-tems, & il avoit eté elevé par son aïeule paternelle, nommée *Ouei-tay-fou-jin*. L'Empereur ordonna au Vice-Roi de la Province de le prendre sous sa protection, & de veiller à ce qu'il fût à l'abri de toute vexation, non-seulement de la part de ceux du dehors, mais encore de la part de ceux de sa propre famille. Sa Majesté lui fit présent d'un habit de cérémonie en broderie d'or, d'un bonnet, d'une ceinture, & de tout l'attirail, & le combla d'honneurs. Quand il fut en âge d'être employé, il se présenta à la Cour, & exerça successivement plusieurs charges de Mandarin dans différens Tribunaux. Il se retira ensuite dans sa famille, pour ne s'occuper que de ce qui concernoit sa dignité de *Yen-cheng-koung*, & mourut la premiere année de *Tien-ki* (en 1621) à l'âge de 79 ans.

L'Empereur envoya le Premier Président du Tribunal des Rites pour présider au cérémonial des funérailles, & nomma des Mandarins pour accompagner le convoi jusqu'au lieu de la sépulture. Son fils *Yn-tchun*, destiné à lui succéder, & son autre fils *Yn-koei*, qui

devoit remplacer ſon frere, etoient morts l'un & l'autre. *Koung-chang-hien* ne laiſſant point de poſtérité mâle, l'Empereur nomma ſon neveu *Koung-yn-tché*, qu'il avoit adopté après la mort du dernier de ſes fils, l'appella à la Cour, & lui donna, en attendant, un Mandarinat du titre de *Ou-king-po-ché*. La ſeconde année de *Tien-ki* (en 1622) à la 5[e] lune, il fut nommé à la dignité de *Yen-cheng-koung*.

65[e] GÉNÉRATION.

Koung-yn-tché, fils adoptif & neveu de *Koung-chang-hien*, eut pour ſurnom *Mao-kia*, & fut nommé *Yen-cheng-koung*, immédiatement après la mort de *Koung-chang-hien*, ſon oncle. Il avoit donné, de très-bonne heure, des preuves de la plus haute vertu, & tâcha, tant qu'il vécut, de ſe perfectionner chaque jour davantage. Ayant paſſé, tout jeune, de la maiſon de ſon pere à celle de ſon oncle, il ſe diſtingua dans ce nouveau ſéjour, par un renouvellement de piété filiale qui fit l'admiration de toute la famille. Parvenu à la dignité de *Yen-cheng-koung*, il mit tous ſes ſoins à réparer tous les lieux conſacrés à la mémoire du ſaint homme, & à faire fleurir les cérémonies qu'on eſt en uſage d'y pratiquer.

La 13[e] année de *Tſoung-tcheng* (1640), le *Chan-tong* fut affligé par des maladies épidémiques, & l'année fut très-mauvaiſe en tout ſens. *Koung-yn-tché* engagea ſes terres & ſes maiſons, & de l'argent qui en provint, il acheta des grains dont il faiſoit la diſtribution aux pauvres & à tous ceux auxquels ce ſecours etoit néceſſaire. Il ſauva la vie à pluſieurs milliers de perſonnes.

Dans ce tems-là tout etoit en déſordre dans l'Empire, & la Dynaſtie des *Ming* etoit ſur ſon déclin. Les voleurs, les brigands & les différens partis de guerre infeſtoient tout l'Empire, & le déſoloient par leurs ravages. Un chef de voleurs qui ſe faiſoit nommer *Yao*, vint, à la tête de 20 mille hommes, piller les villages & les campagnes des environs de *Kiu-fou*, & mit le ſiege devant la ville. *Koung-yn-tché*, à la tête de tous ceux de ſa famille, vint au ſecours des aſſiégés. Les voleurs voyant la contenance de ces braves, & inſtruits qu'ils etoient tous de la famille du ſaint homme, leverent le ſiege

& prirent la fuite autant par respect que par crainte. Après avoir sauvé *Kiu-fou*, il vint à la cour, & l'Empereur l'éleva à la dignité de Grand du premier ordre, sous le titre de *Tay-tsée-tay-pao*, & lui fit de magnifiques présens en différens genres.

Après l'extinction des *Ming*, les Mantchoux etant maîtres de l'Empire, *Koung-yn-tché* vint à Péking rendre ses hommages au nouvel Empereur. Sa Majesté le nomma Vice-Roi du *Chan-tong*, lui donna un sceau particulier, au coin de sa Dynastie, & le combla d'honneurs & de présens. Le 15 de la 12^e^ lune de la 4^e^ année de *Chun-tché* (en 1647), il mourut de maladie à l'âge de 56 ans. L'Empereur ayant appris sa mort, chargea le Trésorier-général de la province du *Chan-tong*, de faire tous les frais des funérailles, & de faire les cérémonies devant le cercueil, en son nom.

66^e^ GÉNÉRATION.

Koung-hing-sié, surnommé *Ki-lu*, fils de *Koung-yn-tché*, n'avoit que 13 ans quand son pere mourut. Nonobstant sa jeunesse, l'Empereur le nomma *Yen-cheng-koung*, à la 3^e^ lune de la 5^e^ année de *Chun-tché* (1648) l'année d'après il lui donna le titre de *Tay-tsée-chao-pao*, & peu de tems après celui de *Tay-tsée-tay-pao*.

Koung-hing-sié ne vécut que jusqu'à l'âge de 32 ans, & mourut la 6^e^ année de *Kang-hi* (en 1667). On dit de lui qu'il entendoit très-bien les affaires, & que s'il lui avoit eté donné de vivre plus long-tems, il auroit pu exercer avec distinction les premieres charges de l'Etat; il avoit entrepris de réparer, à ses propres frais, les tombeaux, les murailles & les bâtimens du lieu de la sépulture de la famille; la mort ne lui laissa pas le tems d'achever. Il laissa deux fils, *Koung-yu-ki* & *Koung-yu-yen*.

67^e^ GÉNÉRATION.

Koung-yu-ki, fils de *Koung-hing-sié*, succéda à son pere dans la charge de *Yen-cheng-koung*, la 6^e^ année de *Kang-hi*. La premiere fois qu'il vint à la Cour, l'Empereur le reçut avec distinction,

le fit asseoir en sa presence, lui fit apporter du thé ; l'interrogea en détail sur la maladie de son pere, & lui dit, à cette occasion, tout ce qu'on peut dire de plus obligeant & de plus honorable pour lui & pour tous les siens ; lorsqu'il sortit, il le fit accompagner par un Eunuque de la présence.

La 14e année de *Kang-hi* (en 1675), il fut décoré du titre de *Tay-tsée-chao-pao*. La 23e année (en 1683), l'Empereur s'etant rendu à *Kiu-fou*, pour faire, en personne, les cérémonies dans le *Miao* de *Koung-tsée*, il assigna 11 *Kin* de terre pour l'entretien du *Miao* & de la famille de *Yen-cheng-koung*, & nomma un petit Mandarin du lieu pour avoir soin que les revenus de cette terre fussent exactement payés à *Koung-yu-ki*. La 28e année (en 1691) *Koung-yu-ki* ayant représenté à l'Empereur qu'il y avoit plus de 200 ans que le *Miao*, & tous les bâtimens attenans, étoient sur pied ; que pendant cet espace de tems il y avoit eu des guerres intestines qui avoient donné occasion aux gens de guerre, aux brigands & aux voleurs, de ravager & d'enlever tout ce qui pouvoit leur être de quelque utilité ; que sa maison, en particulier, & tout ce qui étoit pour le service du *Miao* du saint homme, avoient souffert le plus grand dommage, & en conséquence, il supplioit Sa Majesté d'ordonner qu'on réparât tout ce qui etoit à réparer. L'Empereur reçut, avec bonté, la supplique de *Koung-yu-ki*, & y répondit par ces paroles : *Personne n'honore plus que moi le saint homme, je suis bien aise d'avoir occasion de lui témoigner ma reconnoissance des bonnes instructions que j'ai puisées dans ses ouvrages. Qu'on répare à neuf tout ce qui est à réparer, & que tout se fasse à mes frais & dépens. Tout le peuple qui est tant en deçà qu'en delà de la riviere, tire son origine d'une source commune ; tous descendent de* Koung-tsée. *Il faut qu'ils contribuent, par leur travail, au rétablissement & à la décoration des lieux où l'on rend hommage à leur ancêtre commun ; qu'on les emploie à cet honorable travail, sous les ordres du* Yen-cheng-koung.

Koung-yu-ki, en remerciant Sa Majesté, lui fit observer que la plupart de ceux qui peuploient le canton, quoique descendans de *Koung-tsée*, etoient réduits, à cause de leur grand nombre, à gagner leur vie par le travail de leurs mains, & que le travail qu'ils fe-

roient, par corvées, ne pouvoit avoir lieu, qu'en négligeant celui qui assuroit leur subsistance; en conséquence, il pria qu'on lui permît de faire travailler par des ouvriers ordinaires qu'on paieroit par journées, comme il se pratiquoit pour les bâtimens & autres ouvrages auxquels on les employoit. L'Empereur trouva cette représentation raisonnable, & donna ses ordres pour que tout se fît conformément à ce qu'on lui représentoit.

Après la mort de *Kang-hi*, l'Empereur *Yong-tcheng*, en montant sur le trône, voulut donner une preuve authentique de son respect pour le saint homme, & de son estime pour ceux qui lui appartenoient. Il donna le titre de *Ouang* ou de Roi, à chacun des chefs des cinq premieres générations. *Koung-yu-ki*, pénétré de reconnoissance, partit pour se rendre à la Cour, afin de faire ses remercîmens : il tomba malade en chemin, & ne put continuer sa route. L'Empereur en ayant eté instruit, lui envoya l'un de ses propres Médecins, avec ordre de donner tous ses soins pour tâcher de le guérir : il lui fit présent d'une bonne quantité de *jen-cheng* pour contribuer à la guérison. Tout cela fut inutile; *Koung-yu-ki* mourut le jour *ting-hai* de la 11e lune. On fit savoir sa mort à l'Empereur, qui en parut fort affligé. Il envoya un des Grands de sa Cour pour faire les cérémonies devant le cercueil, ordonna au *Ta-hio-ché* (au premier Ministre), & aux Mandarins du Tribunal des Rites, de composer un Eloge funebre, & à tous les Mandarins de Lettres chinois, depuis le troisieme ordre & au-dessus, de se rendre au lieu où etoit le corps, pour l'accompagner jusqu'à celui de sa sépulture, lorsqu'on l'y porteroit. Après qu'on eut fait toutes les cérémonies pendant le nombre de jours fixé par le Tribunal des Rites, l'Empereur envoya son troisieme fils, un *Régulo* du premier ordre, quatre Grands de sa Cour, & vingt de ses propres Gardes, avec ordre de faire les offrandes, les *ko-teou*, & les autres cérémonies devant le cercueil, & d'accompagner le corps jusqu'au lieu de la sépulture. Les fils du mort, & quelques autres de sa famille qui s'etoient rendus sur les lieux aussi-tôt qu'ils eurent appris la maladie du *Yen-cheng-koung*, confus des bontés de Sa Majesté, se mirent à genoux devant le Prince & les autres Députés, & les supplierent de s'en tenir aux cérémonies devant le cercueil, sans se donner

la

la peine de l'accompagner. Ils ajouterent qu'ils ne partiroient pas qu'ils n'eussent obtenu ce qu'ils demandoient, avec toute l'instance dont ils etoient capables. Le Prince leur répondit que cela ne dépendoit pas de lui, mais qu'il alloit en ecrire à Sa Majesté, pour savoir quelles etoient ses intentions. La réponse de l'Empereur fut qu'il ne falloit pas contrister cette famille en lui refusant ce qu'elle souhaitoit; qu'il comprenoit bien que tant de monde ne pouvoit que lui être à charge, & qu'ainsi le Prince, les Grands & les Gardes pouvoient revenir à la Cour, & se dispenser d'accompagner le convoi. Il envoya à leur place quelques Mandarins du Tribunal des Rites. Après les obseques, on eleva devant le tombeau un *Pei*, sur lequel etoit gravé l'Eloge du mort; & le jour de cette erection, on fit solemnellement toutes les cérémonies de la même maniere qu'on les avoit faites le jour de l'enterrement. A tous ces honneurs, l'Empereur en ajouta un qui rejaillissoit sur les enfans de *Koung-yu-ki*, en donnant à ses trois concubines, ou femmes du second ordre, le titre de *Fou-jin*, ou de Dame. *Koung-yu-ki* laissa quatre fils, *Koung-fou-to*, *Koung-fou-tché*, *Koung-fou-tcheng*, & *Koung-fou-young*. Ce dernier etoit fils de son frere; ce n'etoit le sien que par adoption.

68e GÉNÉRATION.

Koung-fou-to, surnommé *Tchen-lou*, fils aîné du précédent, avoit reçu de la Nature la plupart des qualités extérieures qui rendent un homme aimable. Une figure des plus intéressantes, une contenance modeste, sans être affectée, des mœurs douces, un génie accommodant, lui attiroient la bienveillance de tous ceux qui le voyoient, ou qui avoient occasion de lui parler. Il etoit très-appliqué à l'etude, & irréprochable dans tout le reste de sa conduite. Son amour pour la doctrine des Anciens, se montroit jusques dans sa maniere d'etudier; il s'appliqua en particulier à imiter leur style, qu'il préféroit à celui des Modernes, qui s'ecartoit, disoit-il, de cette noble simplicité qui fait le principal mérite des Ouvrages de l'Antiquité.

La 40e année de *Kang-hi* (en 1701) il fut elevé à la dignité de Mandarin du second ordre; & comme son pere etoit dans un âge

avancé & ſouvent malade, il faiſoit à ſa place l'office de *Yen-cheng-Koung* dans les occaſions, & préſidoit au Cérémonial. Il etoit d'une attention extrême à ce que tout fût dans l'ordre, & toujours propre dans le lieu où ſe faiſoient les cérémonies. Il etudia tous les Livres de muſique, tant anciens que modernes; & il prenoit tant de goût à cette etude, qu'il en oublioit le manger & le boire. *Que le* lu *fondamental, qui eſt le* hoang-tchoung *de la cloche, ſoit juſte*, diſoit-il avec une eſpece d'enthouſiaſme, *tous les autres* lu *le ſeront auſſi. Pour avoir ce vrai* lu, *ce* lu *fondamental, il faut un ton moyen, qui ne ſoit ni trop haut, ni trop bas, tel que le ſon de voix d'un homme dont le cœur exempt de paſſion, exprimeroit le ſentiment d'une douce joie. C'eſt pour avoir négligé la juſteſſe de ce ſon fondamental*, ajoutoit-il, *qu'après les Dynaſties des* Leang *&* *des* Soui, *la muſique fut dans un déſordre dont on aura bien de la peine à l'en retirer, pour lui rendre ſon premier luſtre.*

La premiere année de *Yong-tcheng* (en 1723) il fut nommé *Yen-cheng-koung;* l'année d'après, l'Empereur voulant faire les cérémonies dans le *Ouen-miao* avec ſolemnité, envoya un Mandarin de ſa Cour pour l'inviter à s'y rendre. *Koung-fou-to*, âgé alors de 52 ans, & infirme, ſe trouva hors d'etat de faire le voyage; il ſupplia Sa Majeſté de vouloir bien permettre qu'il envoyât ſon fils pour tenir ſa place: Sa Majeſté y conſentit. Cette même année, le feu prit au *Miao* de *Koung-tſée*, & le conſuma preſque entiérement. L'Empereur, à la priere de *Koung-fou-to*, envoya un Mandarin pour vérifier l'incendie; il députa enſuite le Vice-Roi de la province du *Chan-tong*, pour préſider aux réparations, qu'il voulut qu'on fît à ſes frais. Il lui ordonna de prendre avec lui tous les Mandarins ſubalternes qu'il croiroit néceſſaires pour veiller ſur les ouvriers, & de faire ajouter des corps-de-logis à la bienſéance du *Yen-cheng-koung*, qu'il lui ordonna de conſulter. *Koung-fou-to* ſe contenta de faire conſtruire une ſalle particuliere, deſtinée uniquement à contenir les inſtrumens de muſique. Après que tout fut fini, l'Empereur ecrivit de ſa propre main ces quatre caracteres *Kin-tcheng-cheng-ſiu*, dont le ſens peut être exprimé par ces mots: *Au Propagateur de la véritable doctrine;* & ces mots furent gravés pour ſervir d'inſcription, & être placés ſur la façade du *Miao*.

La 7e année de ſon regne (en 1729), l'Empereur enrichit la

Bibliotheque du *Yen-cheng-koung*, de 27 ouvrages complets, ſur les principaux articles concernant la doctrine & les ſciences.

La 8e année tous les édifices que l'incendie avoit réduits en cendres ou endommagés, furent entiérement réparés; & *Koung-fou-to* en fit ſes remercîmens à l'Empereur, & le pria en même tems de donner l'inveſtiture de la dignité de *Yen-cheng-koung*, à ſon petit-fils. L'Empereur lui accorda ſa demande. *Koung-fou-to*, preſque toujours malade, ne fit plus que languir juſqu'à l'année de ſa mort, qui fut la 63e année de ſon âge, & la 13e du regne d'*Yong-tcheng* (en 1735). L'Empereur ordonna que les funérailles ſe fiſſent à ſes propres frais, & avec tout l'appareil d'uſage pour les *Yen-cheng-koung*. On lui eleva un tombeau au nord-eſt de celui de *Koung-tſée*, & l'Empereur honora du titre de *Ta-fou-jin* ou de grande Dame, l'épouſe légitime, & du titre de *Fou-jin*, ou de Dame, les trois concubines dont il avoit eu des enfans. Il eut ſix garçons, *Koung-ki-ho*, *Koung-ki-pou*, *Koung-ki-kioung*, *Koung-ki-fen*, *Koung-ki-chou*, & *Koung-ki-tou*. Ce dernier fut donné à *Koung-fou-young* ſon oncle, qui l'adopta pour ſon fils.

69e GÉNÉRATION.

Koung-ki-ho, fils aîné de *Koung-fou-to*, & qui eut pour ſurnom *Ty-ho*, fut doué d'une mémoire des plus heureuſes. Il retenoit tout ce qu'il liſoit, & cela ſans aucun effort de ſa part : ce qui le rendit en très-peu de tems, un ſavant preſque univerſel. Il étoit, outre cela, d'une modeſtie qui cachoit à ſes yeux le mérite que tout le monde reconnoiſſoit en lui, pour ne lui laiſſer appercevoir, diſoit-il, que le peu qu'il valoit, en comparaiſon de ſes ancêtres, dont il tâchoit d'imiter les vertus. Il ne vécut que juſqu'à l'âge de 23 ans, & mourut avant ſon père, la 58e année de *Kang-hi* (en 1719), c'eſt pourquoi *Koung-fou-to* avoit prié *Yong-tcheng* de donner à ſon petit-fils l'inveſtiture de la dignité de *Yen-cheng-koung*. Quoique *Koung-ki-ho* n'en ait pas eté décoré de ſon vivant, l'Empereur lui en donna le titre après ſa mort, & à ſon épouſe le titre de grande Dame, *Ta-fou-jin*. Il eut deux fils, *Koung-koang-ki*, & *Koung-koang-tſo*.

70e GÉNÉRATION.

Koung-koang-ki, ſurnommé *King-ly*, fils de *Koung-ki-ho*, fut elevé par ſon aïeul *Koung-fou-to*, avec tout le ſoin qu'on doit apporter quand on veut obtenir des fruits de ſcience & de vertu. Dès l'âge de 12 ans il eut permiſſion de porter tous les diſtinctifs des Mandarins du ſecond ordre. Après la mort de ſon aïeul, il vint à la Cour pour remercier Sa Majeſté de toutes les bontés dont elle honoroit ſa famille, & en particulier de tous les honneurs qu'elle avoit accordés en dernier à *Koung-fou-to*. L'Empereur le reçut avec diſtinction, lui parla très-long-tems, & lui fit une exhortation qu'il mit par écrit au ſortir de l'audience. *Vous êtes jeune*, lui dit Sa Majeſté, *c'eſt le tems d'apprendre; & l'on n'apprend rien ſans qu'il en coûte. Il faut vous accoutumer de bonne heure à la gêne; & rien ne coûte plus, à votre âge, que l'application à l'etude, & ſur-tout à une etude conſtante & réglée. Il faut vaincre votre répugnance, & ne rien oublier pour acquérir la ſcience & la vertu qui ont diſtingué la plupart de vos ancêtres. La charge dont vous êtes revêtu exige, de votre part, le bon exemple. Comment oſeriez-vous préſider aux Cérémonies qui ſe font en l'honneur du ſage* Koung-tſée, *ſi vous etiez livré aux vices oppoſés à la ſageſſe? Il ne faut pas vous contenter de veiller ſur vous-même, pour ne rien faire qui puiſſe vous déshonorer, il faut encore que vous ayez les yeux ouverts ſur tous ceux de votre race, pour les empêeher de s'egarer, ou pour les ramener dans la* bonne voie, *s'ils ont le malheur de s'en écarter. Ce ne ſera qu'en rempliſſant vos devoirs dans toute leur étendue, que vous vous rendrez digne du reſpect qu'on doit à votre nom & aux fonctions dont vous êtes chargé.*

Quand l'Empereur eut ceſſé de parler, *Koung-koang-ki* ſe proſterna & frappa la terre du front en ſigne de remercîment. Il promit qu'il ſe conformeroit aux inſtructions qu'il venoit de recevoir; & Sa Majeſté lui fit préſent d'une ecritoire, de l'eſpece de pierre nommée *Soung-hoa-che*, de ſept pieces de ſoie en broderie d'or, & ordonna au tribunal des Rites de lui donner le grand feſtin de cérémonie. Ce que je viens de rapporter ſe paſſa à la 8e lune de la 10e année du

regne de *Yong-tcheng*, lorſqu'après la mort de ſon aïeul, *Koung-koang-ki* reçut de l'Empereur l'inveſtiture de la dignité de *Yen-cheng-koung*. De retour chez lui, il ecrivit ſur la muraille de ſon cabinet tout ce que lui avoit dit l'Empereur, & au-deſſus de la porte de ce cabinet il ecrivit ces deux caracteres, *Nien-tien*, comme qui diroit *appartement de la méditation*, ou *deſtiné à la méditation*. C'étoit là où il paſſoit la plus grande partie de la journée. C'étoit là où il recevoit les Lettrés qui venoient le viſiter; & il profitoit de l'occaſion pour les exciter à la vertu.

La ſeconde année de *Kien-long* (en 1737), il vint à la Cour pour accompagner le convoi de *Ché-tſoung* (d'*Yong-tcheng*) juſqu'à la ſépulture de *Tay-ling*, où le corps de ce Prince devoit être tranſporté.

L'année d'après il revint à la Cour par ordre de l'Empereur, qui vouloit en être aidé dans la cérémonie du labourage de la terre. Après la cérémonie, il en fit l'éloge dans un poëme qu'il compoſa à ce ſujet, & le préſenta à Sa Majeſté qui le trouva très-bien.

La 4e, 5e & 6e années de *Kien-long*, il vint encore à la Cour pour différentes cérémonies.

A la 8e année de *Kien-long* (en 1743), le jour *Sin-yeou* de la premiere lune, il mourut à l'âge de 31 ans. Il laiſſa un fils qui lui ſuccéda dans la dignité de *Yen-cheng-koung*.

71e GÉNÉRATION.

Koung-tchao-hoan, fils du précédent, & ſurnommé *Hien-ming*, eut l'inveſtiture de la dignité de *Yen-cheng-koung*, l'année d'après la mort de ſon père, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1744, 9e du règne de *Kien-long*. Depuis ce tems-là il eſt venu pluſieurs fois à la Cour pour différentes cérémonies, & en particulier pour le *Ouan-cheou* de l'Impératrice mere. J'ai eu l'honneur de le voir; & il m'a paru un fort aimable homme, & un ſavant dont la ſcience n'a point enflé le cœur. Il vint voir notre maiſon françoiſe, & reçut, avec plaiſir, des Livres de religion, que nous lui offrîmes en echange de quelques Livres chinois dont il nous fit préſent.

Après avoir parlé de *Koung-tſée*, & en général de tous ceux de ſa race, depuis *Hoang-ty* juſqu'à *Kien-long*, c'eſt-à-dire, depuis l'an avant J. C. 2637, juſqu'à l'an 1784 de l'Ere chrétienne, il conviendroit de donner le précis de la doctrine & des ouvrages qui ont immortaliſé le nom de *Koung*, à commencer depuis le *ſaint homme*, pour m'exprimer à la maniere des Chinois, juſqu'au dernier des *Yen-cheng-koung* ; mais ce travail, qui d'ailleurs ne ſeroit d'aucune utilité réelle pour l'Europe, eſt aujourd'hui au-deſſus de mes forces, à raiſon de mon âge, qui eſt celui de la vieilleſſe & du repos, & d'une ſanté chancelante, qui m'arrête par intervalle, lorſque je m'y attends le moins.

La doctrine que *Koung-tſée* & ſes deſcendans ont enſeignée, eſt la pure & véritable doctrine des Anciens ; & l'eſprit, ou, ſi l'on veut, le fond de cette doctrine ſe trouve en entier dans le *Ta-hio* & le *Tchoung-young*, dont on a des Traductions (1) qu'on peut conſulter.

» Le *Ta-hio*, ou la *grande Science*, dit *Tchou-hi*, n'eſt autre choſe que » la doctrine des anciens Sages ; elle apprend aux hommes ce qu'il leur » importe le plus de ſavoir. Le Ciel en nous formant, continue-t-il, » nous fit un eſprit capable de diſtinguer le bien d'avec le mal, & un » cœur propre à fuir ou à ſuivre, à aimer ou à haïr, ſuivant les diffé- » rentes impreſſions des objets qui l'affectent. Il nous donna le germe de » l'inclination que nous avons à nous aimer les uns les autres ; il nous » rendit propres à commander & à obéir, à remplir egalement & les » devoirs particuliers de notre etat d'hommes, & les devoirs communs » de citoyens, comme membres de la ſociété. Il nous fit tels, en » un mot, que rien n'eſt hors de notre portée.

» Il mit cependant de la différence entre nous, & ne nous diſtribua » pas ſes dons en meſure egale. Tous les hommes ne ſont pas egale- » ment propres à tout ; il en eſt parmi nous dont l'eſprit pénétrant » & ſublime voit à découvert ce que d'autres n'apperçoivent pas » même ; à qui tout eſt aiſé, dans les choſes même les plus difficiles ; » & qui réuniſſent dans leurs perſonnes l'elévation du génie avec les » inclinations d'un cœur bienfaiſant. Quand le Ciel fait naître un tel » homme, c'eſt ordinairement pour le placer au-deſſus des autres » hommes, pour les commander & les inſtruire.

(1) Elles ſont imprimées dans ces Mémoires, Tome premier, pag. 432 & *ſuiv.*

» *Fou-hi*, *Chen-noung*, *Hoang-ty*, *Yao* & *Chun*, font une preuve de » ce que je dis; ces grands hommes reconnoiffoient un Maître, arbi- » tre fouverain de tout ce qui eft, & ils lui rendoient hommage. » Placés par ce Souverain à la tête de la nation, ils la gouvernoient » en peres. Ils avoient à cœur les cérémonies, la mufique & les rites, » & ils en firent la bafe de leur légiflation. Les regles qu'ils fixerent » fur tout cela, en rendirent la pratique aifée, & de cette pratique, » exactement obfervée, découla le bonheur dont jouirent tous leurs » Sujets. Les trois Familles qui gouvernerent après eux, je veux dire » les Fondateurs des trois Dynafties *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, les imi- » terent, & les furpafferent même à certains egards. Dans ces tems » heureux, le bon ordre régnoit egalement dans la Cour du Souve- » rain, dans les Palais des Grands, & dans les maifons des fimples » particuliers.

» Dès qu'un enfant, de quelque condition qu'il fût, depuis le fils » de l'Empereur jufqu'au fils du moindre de fes Sujets, avoit atteint » l'âge de huit ans, on lui apprenoit comment il falloit arrofer & » balayer, & on l'occupoit à cet exercice au moins une fois chaque » jour. On lui enfeignoit la maniere dont il falloit interroger, & celle » dont il falloit répondre aux interrogations des autres, fuivant ce qu'ils » etoient, ou fes fupérieurs ou fes inférieurs, ou fimplement fes egaux. » On l'inftruifoit des devoirs de la civilité ordinaire, des coutumes & » des rites; on lui faifoit des leçons fur la mufique & fur les mœurs; » on l'exerçoit à lancer un javelot, à conduire un char, & à monter à » cheval. On lui faifoit apprendre à lire, à ecrire, & l'art de mettre au » jour fes propres penfées, ou celles des autres, de vive voix ou par » ecrit. Tout cela faifoit ce qu'on appelle *la petite fcience*, & c'eft à quoi » on l'occupoit jufqu'à l'âge de quinze ans.

» Parvenu à cet âge, on l'appliquoit à l'etude de *la grande fcience*; » de cette fcience qui nous apprend à régler notre propre cœur, à » en diriger tous les mouvemens fuivant les regles d'une faine raifon, » à le purger de fes défauts, & à le rectifier; & qui, après nous avoir » mis en etat de nous conduire & nous gouverner nous-mêmes, nous » apprend encore le grand art de conduire & de gouverner les autres. » Les regles qu'elle en donne, font des regles infaillibles, quand

» on sait en faire l'application suivant les tems & les circonstances.
» L'etude de la *grande science*, continue *Tchou-hi*, devroit occuper » tous les hommes : mais plus que tous les hommes, les Rois de» vroient s'y appliquer. S'ils n'en ont pas les principes profondément » gravés dans les cœur, il eût mieux valu, pour eux & pour les autres, » qu'ils n'eussent jamais pris en main les rênes du Gouvernement.
» Pourquoi l'innocence, la candeur, la bonne-foi, en un mot toutes » les vertus, régnoient-elles sur la terre dans les heureux tems de » nos anciens Souverains? C'est parce que les grands hommes, après » avoir travaillé à se régler eux-mêmes, mettoient tous leurs soins à » régler & à instruire de leurs devoirs les peuples qui leur etoient » soumis. Et si la Dynastie des *Tcheou*, d'où sont sortis tant d'illustres » personnages, a produit aussi de méchans Princes, des Princes in» dignes de régner ; s'il s'est pratiqué tant de vertus sous les bons » Rois qui l'ont illustrée, & s'il s'est commis tant de crimes sous » les Princes iniques qui l'ont déshonorée, c'est uniquement parce » que les uns se conduisoient suivant les principes de la *grande science*, » & que les autres se laissoient conduire par leurs passions.
» Cependant, dans ce tems nébuleux où la Dynastie des *Tcheou* » etoit sur son déclin, pour avoir négligé la *grande science*, le Ciel » ne voulut pas abandonner tout-à-fait les hommes à leurs sens per» vers ; il fit naître *Koung-tsée*, pour qu'il tâchât de rappeller sur la » terre l'innocence & la vertu, qui sembloient en être bannies, en y » renouvellant le souvenir des principes de la *grande science*, qui etoit » presque entiérement perdue. Ce grand homme, tant par ses leçons » que par son exemple, tâcha de porter ses semblables à la pratique » de leurs devoirs ; il leur mit devant les yeux les belles maximes des » anciens Rois, & le détail de la conduite qu'ils avoient tenue durant » le cours de leur sage gouvernement. Il recueillit tout ce qui etoit » epars çà & là, en fait d'usages, de coutumes & de rites observés » par les Anciens, & composa le *Ly-ki*, par où il commença ses ins» tructions, parce que la connoissance & la pratique en sont à la portée » de tout le monde. Il développa ensuite les principes de la morale » & du gouvernement, & il en résulta le *Ta-hio* ou la *grande science*.
» De trois mille amateurs de la Sagesse, qui se déclarerent ses dis- ciples,

» ciples, tous, ou presque tous, se mirent au fait de sa doctrine : le
» seul *Tseng-tsée* en a donné l'explication, & nous l'a transmise dans
» toute sa pureté.

» Après la mort de *Koung-tsée* & de ses disciples, l'ignorance &
» la corruption des mœurs eteignirent le flambeau dont les Sages s'e-
» toient servis pour eclairer la Nation. *Mong-tsée* le ralluma, mais ce
» ne fut pas pour le faire briller long-tems ; il s'eleva quantité de
» fausses doctrines qui en obscurcirent l'eclat. Les Sectateurs de ces
» fausses doctrines se multiplierent à l'infini, & prévalurent sur le
» petit nombre de Sages qui cultivoient la science des mœurs, la
» grande science, la seule vraie science. Les Sectaires, en débitant
» des choses qui sont, en apparence, bien au-dessus de celles qu'on
» trouve dans le *Ta-hio*, attirerent à eux la multitude ; mais comme
» ce qu'ils disent n'est appuyé sur aucun fondement solide, aucun
» homme qui saura faire usage des lumieres de la raison, ne tombera
» dans leurs pieges. La plupart d'entre eux n'admettent aucun Être intel-
» lectuel pour premier principe des choses, & ne cherchent sur la
» terre qu'à se procurer un honteux repos ; ce sont des hommes mé-
» prisables & vils, inutiles au genre humain, & qui n'ont d'huma-
» nité que ce dont ils ne peuvent se dépouiller.

» Il en est d'autres qui, pour se procurer des richesses & des hon-
» neurs, séduisent le peuple par leurs prestiges, leurs artifices & leurs
» vains raisonnemens. Ils savent si bien cacher le motif qui les anime, &
» les ressorts qui les font mouvoir, qu'il faut être bien sur ses gardes
» pour ne pas les confondre avec ceux qui parlent d'une maniere solide
» de ce qui peut porter les hommes à la pratique de leurs devoirs.

» Après *Mong-tsée*, les semences de la saine doctrine que ce Sage
» avoit fait germer de nouveau, furent etouffées par les mauvais
» grains que les différens sectaires répandirent de toutes parts. Ces
» sectaires, multipliés à l'infini, prévalurent sur les véritables Sages,
» dans l'esprit de la populace & des ignorans ; ils firent presque ou-
» blier *Koung-tsée* & la doctrine des Anciens, jusqu'au tems où parurent
» les deux *Tcheng-tsée* dans le *Ho-nan*. Ces deux illustres personnages,
» tant par leurs discours que par leurs ecrits, mirent en vigueur les
» préceptes de la *grande science*, & tâcherent de porter les hommes
» à l'accomplissement de leurs devoirs : mais ces deux brillantes lu-

» mieres ont disparu ; & malheureusement pour nous, leurs Ouvrages » ont eté dispersés ou mutilés. Je ne suis pas assez habile pour suppléer en entier ce qui nous manque ; mais comme j'ai toujours aimé » l'etude, que je me suis appliqué sur-tout à la lecture de nos grands » Livres, je suis tout pénétré des maximes de *Koung-tsée* & des Sages » de la haute Antiquité, qui sont celles de la *grande science.* Je ferai » tous mes efforts pour les expliquer dans leur véritable sens, & » pour en rendre l'intelligence facile à tous ceux qui voudront s'a- » donner à cette etude. Heureux si mon travail peut contribuer à ce » que les Rois gouvernent bien leurs Sujets ; à ce que les Sujets ren- » dent à leurs Souverains le respect, l'obéissance & les honneurs qui » leur sont dus ; à ce que tous les hommes soient à l'abri de la séduc- » tion ! »

Outre la *grande science* dont les anciens Rois & les premiers Sages s'etoient servi si utilement pour conduire les hommes par les différens sentiers qui conduisent au bonheur, & dont *Koung-tsée* fit l'une des bases de ses instructions, *il est une autre science*, dit encore Tchou-hi, *que les Anciens ont egalement laissée, & que* Koung-tsée *a expliquée d'après eux, en la réduisant à des regles dont l'evidence fût à la portée de tous les esprits ; & cette science, c'est le* Tchoung-young, *ou la science qui apprend aux hommes à tenir en toutes choses un* juste milieu.

Lorsque Yao *associa* Chun *au Gouvernement de l'Empire, il lui recommanda, comme le point qu'il ne devoit jamais perdre de vue, celui de garder en tout un* juste milieu ; *& quand* Chun *s'associa le grand* Yu, *il lui dit : détruisez le vice, faites régner la vertu ; vous viendrez à bout de ce double objet, si vous obtenez des hommes qu'ils ne s'ecartent pas de la doctrine du* juste milieu.

« Les hommes, continue *Tchou-y*, ne savent que ce que la réflexion » & l'etude leur ont appris ; mais ils sont capables de tout quand ils » veulent s'appliquer. Nous avons en nous comme deux penchans, » dont l'un tend au bien, & l'autre au mal : ces deux penchans sont » l'effet de notre constitution. Si nous suivons celui qui nous entraîne » vers le mal, nous ne saurions jouir d'un moment de cette joie pure, » qui fait dans ce monde la plus grande félicité de l'homme. Si, au » contraire, nous suivons celui qui nous porte au bien, nous aurons » d'abord de grandes difficultés ; mais les fruits que nous recueillerons

» de nos efforts & de notre persévérance, nous dédommageront abon-» damment de toutes nos peines. Les plus sages ont, comme les autres, » la racine de tous les vices, qu'ils ne sauroient entiérement arracher » de leurs cœurs. Les hommes les plus pervers ont aussi les lumieres » de la raison, qu'ils ne sauroient entiérement eteindre. Les uns & » les autres ont chacun comme deux natures qui se combattent sans » cesse dans eux; on ne sauroit affoiblir l'une, sans augmenter d'au-» tant les forces de l'autre.

» *Yao*, *Chun*, *Yu*, *Tang*, *Ouen-ouang*, furent de bons Souverains, » des hommes vertueux & sages, qui, ne s'ecartant jamais des regles que » prescrit la science du *juste milieu*, gouvernerent en peres tous leurs » Sujets; & ceux-ci, à l'exemple de leurs Souverains, fideles obser-» vateurs des regles de la même science, se conduisirent à leur egard » en Sujets toujours dociles & respectueux. *Kao-yao*, *Y-yn*, *Fou-yué*, » *Tcheou-koung-tan* & *Chao-koung-ché*, furent des Sages qui porterent à » la vertu & à la pratique exacte des devoirs respectifs, les hommes » de leurs tems, en leur inculquant les principes de la science du *juste* » *milieu*.

» Sur le déclin de la Dynastie des *Tcheou*, c'est-à-dire, dans ces » tems nébuleux où tout etoit en désordre dans l'Empire, *Koung-tsée* » fit comme les Sages qui l'avoient précédé; il parla de la science du » *juste milieu*; il en expliqua les regles, & fit tout ce qui dépendoit » de lui pour les faire observer: mais, à l'exception de quelques dis-» ciples, peu se mirent en peine de profiter de ses leçons & de ses » exemples. *Tseng-tsée* & *Yen-yuen*, furent les seuls qui pénétrerent » à fond le sens de la doctrine. *Yen-yuen* mourut jeune, & *Tseng-tsée* » resta seul dépositaire de ce trésor. Il en fit part à *Tsée-see*, petit-fils » de *Koung-tsée*; & celui-ci, craignant que les erreurs de la fausse » doctrine, qui commençoient alors à inonder l'Empire, n'englou-» tissent entiérement les maximes saines de *Yao*, de *Chun* & de son » propre aïeul, prit le parti de les consigner dans l'ouvrage qu'il inti-» tula *Tchoung-young*.

» Cet Ouvrage & la doctrine qu'il renferme, n'offre rien qui n'ait » eté dit par *Yao*, *Chun*, & les autres Sages de la haute Antiquité; le » seul développement est dû à *Koung-tsée* & à *Tsée-see* son petit-fils.

» Après *Tsée-see* vint *Mong-tsée*, qui redoubla d'efforts pour mettre

» en vigueur la ſaine doctrine ; mais les Sectateurs de *Lao-jan* & de *Fo*, » prirent peu-à-peu le deſſus ; & ayant inſéré dans leurs ouvrages, différens lambeaux des ouvrages de *Koung-tſée*, de *Tſée-ſee* & de *Mong-tſée*, » ils confondirent tout ; & vinrent à bout, par cet artifice, de perſuader » au grand nombre, que leur doctrine etoit la doctrine des Anciens.

» Les choſes demeurerent dans cette confuſion juſqu'au tems des » deux *Tcheng-tſée*. Ces deux Sages, imbus des maximes de l'Antiquité, » & parfaitement inſtruits de la doctrine que contiennent les *King*, le » *Ta-hio*, le *Tchoung-young*, & les ouvrages de *Mong-tſée*, entreprirent » de les purger de tout ce qui leur etoit etranger. Ils s'attacherent ſur- » tout à remettre le *Tchoung-young* dans l'etat où il etoit au ſortir des » mains du petit-fils de *Koung-tſée*. *Les mots*, dit l'illuſtre Tcheng-tſée, » *les mots dont nous nous ſervons pour exprimer la ſcience dont* See-tſée *nous* » *a donné*, *d'après* Koung-tſée, *les principes & les détails*, *ne ſignifient* » *autre choſe*, *ſinon qu'il faut en tout eviter les deux extrêmes ; & c'eſt ce* » *que nous appellons le* juſte milieu *ou la ſcience du* juſte milieu. *Gardez en* » *tout un* juſte milieu : *ce peu de mots eſt le fond & tout le ſujet de l'Ouvrage ;* » *l'explication qui y eſt jointe*, *en facilite l'application* ».

C'eſt dans les deux Ouvrages dont je viens de parler, que ſe trouve le précis de la doctrine de *Koung-tſée*. Ces deux Ouvrages ſont traduits en françois ; on peut les lire, & ſe former, d'après eux, une idée exacte de la morale & de la politique du Philoſophe chinois ; & ſi à cette lecture on joignoit celle du *Lun-yu*, du *Tchun-tſieou*, & des *King*, on pourroit, ſans erreur ſenſible, le meſurer dans toutes ſes dimenſions. On peut conſulter ce que j'ai dit de ces différens Ouvrages dans mon Mémoire ſur l'antiquité des Chinois, prouvée par les monumens *. L'analyſe que j'en ai faite, eſt plus que ſuffiſante pour les faire connoître & les apprécier.

Il ne me reſte plus qu'à faire connoître les principaux d'entre les Sages qui ont illuſtré l'Ecole de *Koung-tſée*, ceux ſur-tout qui ont eté ſes diſciples de ſon vivant ; les notices de leurs vies ſeront inſérées dans le treizieme Volume.

* Tome II, page 85 & *ſuiv.*

Fin des Tables généalogiques.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

Ecrite de Péking *le 15 Octobre 1785.*

..... DÈS la fin de l'année derniere, tout etoit déjà en rumeur dans l'Empire pour trouver d'honorables Vieillards sur lesquels le Souverain, au nombre lui-même des Vieillards, pût répandre à pleines mains ses bienfaits. On annonça dès-lors aux Mandarins leur promotion à des grades plus elevés; aux gens de Lettres, leur admission à l'examen pour les différens grades de Littérature, & une augmentation dans le nombre de ceux qui devoient être admis; aux gens de Guerre, des récompenses proportionnées à leurs services, & des gratifications en argent; au peuple & à ceux de la campagne, une exemption de taille & de quelques autres impôts onéreux; aux criminels, une amnistie absolue pour les uns, & un adoucissement de peine pour ceux qui se trouvoient hors des cas du pardon. *Ly-ché-yao*, que vous connoissez (*a*), & dont je ne vous parle ici que parce que je vous ai déjà annoncé les différentes epreuves par lesquelles il a passé ci-devant; *Ly-ché-yao*, dis-je, est un de ceux qui sont redevables de la vie à la circonstance dont il s'agit. Voici comme l'Empereur s'exprimoit en particulier sur son compte, l'avant-veille du jour de la grande exécution, c'est-à-dire, le 25e de la dixieme lune de la quarante-neuvieme année de *Kien-long* (7 Décembre 1784).

« *Ly-ché-hiao* a long-tems exercé les grands emplois, & les » a exercés avec distinction. Dans le tems qu'il etoit chargé de » gouverner la Province du *Yun-nan*, en qualité de *Tsong-tou*,

(*a*) *Voyez* ce qu'il en est dit, Tome IX de ce Recueil, pag. 41 *& suiv.*, 63 & 64; & Tome XI, pag. 591 *& suiv.*

» il fut accusé & convaincu de plusieurs délits, pour lesquels » on le condamna à mort. Je lui fis grace de la vie ; & dans » la persuasion où je fus alors qu'il n'en seroit que plus attentif » désormais à eviter jusqu'à la moindre faute, si je lui confiois » des emplois importans, je le remis en place, & lui confiai » le Gouvernement de la province de *Kan-sou*, l'une des plus » importantes de l'Empire par sa situation, qui la rend voisine » des Peuples etrangers. Dans ce nouveau poste, loin de faire » tous ses efforts, comme je m'y etois attendu, pour me con- » vaincre qu'il n'etoit pas indigne de mes bontés, il a manqué » au premier de ses devoirs, qui etoit de veiller sur la con- » duite des *Hoei-tsée*, répandus dans l'etendue de son district, » & a occasionné, par sa négligence, une révolte qui a fait » verser tant de sang, & qui n'a eté etouffée que par l'ex- » tinction de la nation rebelle. Comme *Ly-ché-yao* etoit un » des Grands de l'Empire, c'est aux Grands de l'Empire que » j'ai conféré le pouvoir de le juger : tous, d'une voix unanime, » l'ont condamné à perdre la vie, lors de l'exécution générale, » dans le lieu public des exécutions.

» Dans un tems où je m'occupe plus particuliérement du soin » de donner des marques de mon affection à tous mes Sujets, » j'ai rappellé dans mon souvenir tous les services qu'a rendus » *Ly-ché-yao* durant le cours de sa vie, & j'ai pensé que, sans » blesser la Justice, je pouvois, dans les circonstances, lui faire » grace encore une fois. Je lui pardonne donc, & je commue » en une prison perpétuelle la peine de mort à laquelle il a eté » condamné ; avec cette clause néanmoins, que dans le cas d'une » amnistie générale qui pourroit avoir lieu dans la suite, cette » amnistie ne sauroit être pour lui. En faveur de son grand âge, » je l'exempte de l'ignominie d'être conduit au lieu des exécu- » tions ; c'est dans sa prison même qu'on lui annonçera sa grace ».

Vous n'ignorez pas que ceux d'entre les criminels auxquels l'Empereur fait grace, ſont conduits, comme les autres, au lieu des exécutions, & ne ſont inſtruits qu'ils echappent au ſupplice, qu'au moment où on les reconduit en priſon, parce que c'eſt alors ſeulement qu'ils ſont aſſurés que Sa Majeſté n'a pas marqué leurs noms du point fatal qui les dévoue à la mort. Cette ſeconde faveur eſt preſque d'un auſſi grand prix que la premiere, pour un homme d'un rang ſupérieur, tel que celui qu'occupoit *Ly-ché-yao*. Après cette petite digreſſion, je reviens à mon récit.

Je vous diſois que les derniers mois de l'année paſſée, il n'etoit preſque queſtion ici que de perſonnes avancées en âge. Jamais les Vieillards ne s'etoient vus en ſi grande recommandation ; il ſembloit que l'Empereur ne s'occupoit que du ſoin de prolonger leur exiſtence ſur la terre, en leur procurant le bien-être : auſſi, les bonnes gens en etoient ſi fiers, qu'ils mépriſoient toutes ces petites infirmités qui etoient ci-devant les ſujets ordinaires de leurs doléances, pour ne montrer qu'un air de ſatisfaction & de joie, comme s'ils euſſent joui de la ſanté la plus brillante. On en voyoit même dans les rues & les carrefours, qui affectoient, en marchant, une vigueur & des forces qu'un dos courbé, une tête branlante & des pas chancelans, démentoient, malgré qu'ils en euſſent. La bienveillance particuliere dont ils ſe croyoient honorés du Souverain, etoit pour eux une eſpece de baume qui répandoit de nouveaux principes de vie dans la maſſe de leur ſang. Il eſt vrai que l'Empereur faiſoit, de ſon côté, tout ce qu'il falloit pour les entretenir dans cette douce illuſion : il multiplioit en leur faveur les ordres & les exhortations aux Grands & aux Mandarins de l'Empire qui ont inſpection ſur le Peuple. *Cherchez*, leur a-t-il dit plus d'une fois dans ſes *Chang-yu*, c'eſt-à-

dire, dans ses *Discours d'en-haut*, qu'il a fait insérer dans les Gazettes, *cherchez, informez-vous exactement de toutes les familles où il se trouve des hommes à qui le Ciel a donné de pousser leur carriere au-delà de l'âge ordinaire; faites-moi part du résultat de vos recherches; & sans attendre de nouveaux ordres de ma part, commencez à faire, en mon nom & à mes frais, les gratifications suivantes aux vieillards des villages & des campagnes de vos districts respectifs: à ceux qui passent 60 ans, vous leur donnerez à chacun cinq boisseaux de riz, & & une piece entiere de toile; aux octogénaires, dix boisseaux de riz, & deux pieces de toile; à ceux qui ont atteint la 90e année, trente boisseaux de riz, & deux pieces de kiuen* (c'est-à-dire, de soie d'un ordre inférieur) *; aux centenaires, cinquante boisseaux de riz, une piece de soie du premier ordre, & une autre piece de soie du second ordre. Au surplus, j'exempte tout le monde de la taille pour l'année dans laquelle nous allons entrer. Pour ce qui est des Mantchoux, je me réserve de leur faire moi-même les dons que je leur destine*, &c.

A ce *Chang-yu* en faveur du peuple, Sa Majesté en ajouta bientôt un autre en faveur des Lettrés. Voici comment elle s'exprime dans celui qu'elle fit insérer dans les Gazettes qui sont pour tout l'Empire. *Dans le choix que l'on fait des gens de Lettres pour remplir, tant à la Cour que dans les Provinces, les différens postes qui sont de leur ressort, on est forcé souvent de placer des Sujets qui n'ont pas toute la science & les talens qui seroient nécessaires pour remplir dignement les emplois qu'on leur confie, parce qu'il ne s'en présente pas de plus habiles. J'ordonne aux* Tsong-tou, *Vice-Rois, & autres grands Mandarins des Provinces & des Villes de l'Empire, de s'informer exactement dans les différens districts confiés à leur vigilance, s'il n'y auroit pas quelques Lettrés habiles qu'une*

trop

trop grande modeſtie ou un défaut de protection, auroient empêché de ſe produire pour être promus. Dans le cas où il s'en trouveroit, mon intention eſt de les mettre dans l'occaſion de faire valoir leurs talens, quel qu'en ſoit le genre. J'ordonne donc auxdits Tſong-tou, *Vice-Rois & autres grands Mandarins, d'envoyer ici, à mes frais, tous les gens de Lettres d'un mérite reconnu au-deſſus du commun, qui parviendront à leur connoiſſance. Je ne manquerai pas de les placer ſuivant leurs talens, à meſure que l'occaſion s'en préſentera : en attendant, ils mettront à profit celle où ils ſe trouveront de ſe faire apprécier en travaillant ſous mes yeux ou dans la Capitale, &c.*

Après s'être occupé des différentes claſſes de ſes Sujets, l'Empereur ne voulut pas qu'on pût le ſoupçonner d'oublier ceux de ſon propre ſang. Il ordonna au Tribunal qui eſt chargé ſpécialement de tout ce qui concerne ceux de ſa famille, de s'informer s'il ne s'en trouveroit pas parmi eux qui euſſent l'avantage de voir leurs deſcendans à la ſixieme génération, afin qu'il pût les décorer de quelques titres honorifiques, & leur donner des noms analogues à la rare prérogative dont ils jouiſſent. Le Tribunal en a trouvé deux qui deſcendent en ligne droite, comme Sa Majeſté, du grand *Tay-tſou*, le premier des Princes de ſa Dynaſtie qui s'eſt aſſis ſur le Trône du *Royaume du milieu.* L'un deux s'appelle *Hi-hien*, & l'autre *Kiolounga.* L'Empereur a déterminé que *Hi-hien* porteroit déſormais le nom de *Foung-fou*, qui ſignifie, ou pour parler plus exactement, qu'on peut rendre par ces deux mots françois, *enſeigne de la félicité*; & *Kiolounga* celui de *Foung-cheou*, *enſeigne de la longue vie.* Sa Majeſté remarque à cette occaſion, qu'à commencer par *Tay-*

tſou, la Famille Impériale compte déjà onze générations en droite ligne.

Qu'il me ſoit permis de remarquer à mon tour & de vous prier de remarquer avec moi, que cet exemple ſeul répond d'une maniere victorieuſe à quelques difficultés que l'on a faites en Europe ſur la généalogie des anciens Empereurs. Je ne rapporterai pas ici ces difficultés, parce que cela m'écarteroit trop de mon ſujet; je dirai ſeulement que l'Empereur *Kien-long*, *Foung-ſou* & *Foung-cheou* deſcendent en droite ligne de *Chun-tche*, le premier à la quatrieme & les deux autres à la onzieme génération; que cette quatrieme & cette onzieme exiſtent en même temps; & que de l'année courante 1785, à remonter juſqu'à l'année 1638, qui eſt celle de la naiſſance de *Chun-tché*, c'eſt-à-dire de *Tay-tſou*, il n'y a qu'un intervalle de 146 ans. Je m'arrête ici; vos réflexions vous diront le reſte.

Les noms que porteront déſormais les deux jeunes Princes qui deſcendent comme l'Empereur en droite ligne de *Chun-tché* ne ſeroient pour eux qu'un bienfait ſtérile, ſi Sa Majeſté en etoit reſtée-là; mais elle a promis de ne rien oublier pour tâcher de les faire jouir dans la ſuite de tout ce qui pourra contribuer à leur faire remplir toute l'etendue de ces mêmes noms. Il eſt à croire que l'Empereur tiendra parole, s'il vit aſſez long-temps pour les voir en âge d'en profiter. Ce qu'il fera pour eux, il le fera à plus forte raiſon pour le fils de ſon arriere-petit-fils. On peut en juger par celles de ſes paroles qu'il a fait paſſer au public. *J'ai voulu*, dit-il, *me procurer la ſatisfaction de voir de mes propres yeux*, *celui à qui je dois d'être le chef vivant de la cinquieme génération, en ligne droite de mes deſcendans. En revenant de* Yuen-

ming-yuen *à la ville, je me suis détourné du chemin ordinaire, pour aller descendre en droiture à l'hôtel de mon arriere-petit-fils. Des larmes de joie ont coulé de mes yeux, lorsqu'on m'a donné à embrasser le tendre rejetton qui me fait jouir du titre de Trisaïeul. Puisse cet aimable enfant jouir à son tour de l'avantage qu'il me procure !*

L'avantage dont Sa Majesté se glorifie ici lui est commun avec un grand nombre de ses Sujets, dont les Mandarins des différentes Provinces de ses Etats lui ont certifié l'actuelle existence. Il résulte de ce qu'ils lui ont annoncé, qu'au moment qu'ils ecrivoient, il y avoit dans l'empire cent quatre-vingt-douze familles dont les chefs voyoient leur cinquieme génération, & que quatre d'entre eux étoient plus que centenaires. L'Empereur leur a envoyé de magnifiques présens à tous, conformément à l'etat qu'ils occupoient dans la Société; tous, remarquent les Mandarins, ont eté trouvés dans la classe des gens aisés. Outre les présens communs à tous, il y en a eu de particuliers pour les quatre Centenaires. L'Empereur a composé lui-même des vers en leur honneur, les a ecrits de sa propre main, les leur a fait tenir avec pompe, & leur a permis de faire elever devant la porte de leurs maisons un *Pei* sur lequel ils fussent gravés.

Dans le tems qu'il s'occupoit ainsi des vieillards de son Empire, arriverent des Ambassadeurs de Corée qui venoient de la part de leur Maître pour obtenir la confirmation du choix qu'il avoit fait d'un successeur, & la protection de Sa Majesté Impériale pour celui de ses fils qu'il avoit nommé. L'Empereur en accordant tout, prend occasion de louer publiquement la fidélité & la bonne conduite de son vassal. *Si les Hoei-tsée s'etoient ainsi conduits*, ajoute-t-il, *leur Nation subsisteroit encore & jouiroit de mes bienfaits comme les autres*

qui ne s'ecartent pas de la soumission qu'ils me doivent. A la fin de sa réponse au Roi de Corée, il lui fait part du dessein qu'il a de réunir mille vieillards dans son palais, & de leur donner un festin solemnel, lorsqu'il commencera la cinquantieme année de son regne. *Choisissez*, lui dit-il, *deux hommes qui aient passé soixante ans, & qui soient assez robustes pour soutenir les fatigues du voyage; faites-les partir de votre Cour le plutôt qu'il se pourra, afin qu'ils puissent arriver à temps pour le jour de la cérémonie, à laquelle je les admettrai pour être au nombre des convives.*

A la réception de cette lettre, le Roi de Corée, pour se conformer à l'intention de Sa Majesté Impériale, choisit parmi ceux de sa Cour six personnages au-dessus de l'âge de soixante ans, qu'il regarda comme très-propres à bien figurer dans cette cérémonie, & dépêcha un courier pour en donner le premier avis à l'Empereur : mais l'Empereur content de sa bonne volonté, le tint quitte du reste, & lui fit parvenir en très-peu de jours la réponse suivante. *Je suis charmé de votre attention à faire tout ce que vous croyez devoir m'être agréable; & pour vous prouver combien je suis satisfait de votre conduite, je tiens pour présens les six vieillards que vous êtes résolu de m'envoyer, & je les dispense d'un voyage où ils ne manqueroient pas d'avoir quelque chose à souffrir à raison de leur âge & des incommodités qui en sont inséparables. Cependant, pour ne pas les frustrer des dons auxquels ils auroient eu part en assistant à la cérémonie, j'envoie par ce courier des pinceaux du* Hou-Koang, *de la belle encre, du papier à dessiner, & autres choses, le tout pour leur être remis par vous & en mon nom, &c.*

Malgré les raisons d'etat qui sembloient devoir lui prescrire de témoigner son mécontentement à tous les Mission-

naires Européens, il ne voulut cependant pas priver ceux qu'il a auprès de ſa perſonne d'être admis au feſtin ſolemnel, s'ils étoient en âge de pouvoir jouir de cet honneur. Dès le commencement de la lune qui précédoit immédiatement celle où devoit ſe faire la cérémonie, l'Empereur ordonna au Grand auquel il a confié le ſoin de ce qui concerne les Miſſionnaires, de s'informer exactement de tous ceux qui parmi nous ſeroient âgés de ſoixante ans & au-delà, & de faire inſcrire leurs noms dans la liſte des convives de l'ordre Mandarinal. Nous nous trouvâmes au nombre de cinq, ſavoir : deux François, M. Bourgeois & moi ; un Portugais, M. Eſpinha, Préſident actuel du Tribunal d'Aſtronomie ; un Carme, le pere Joſeph, ancien Grand-Vicaire de Nankin ; & un Franciſcain, nommé le Pere Euſebe. Ce dernier etoit infirme & hors d'etat de toute fonction.

Le jour fixé pour la cérémonie, ce jour annoncé de tant de manieres & deſiré par tant de gens, arriva enfin ; ce fut le ſix de la premiere lune de la cinquantieme année du regne de *Kien-long*, &, ſelon notre aſtrologie, le 14 du mois de Février 1785. J'ai oublié de dire qu'au lieu de mille vieillards, on en fixa le nombre à trois mille, parce que l'Empereur voulut qu'on en prît auſſi dans les différentes claſſes du peuple, pour repréſenter ſes Sujets de tous les ordres, & par conſéquent toute la Nation.

On avoit, quelques jours auparavant, diſtribué à chacun des vieillards un billet, ſur lequel etoient inſcrits ſon nom, ſon âge, ſon etat, ou ſon degré dans l'ordre des Mandarins, & une indication de l'endroit où il trouveroit l'etendard ſous lequel il devoit ſe ranger dans la premiere cour d'entrée du Palais impérial. Tous ces mêmes renſeignemens etoient couchés

ſur des regiſtres confiés à des Mandarins de la Maiſon de l'Empereur, auxquels on avoit aſſigné les différens etendards.

Vers les deux heures du matin, les portes du Palais, qui regardent l'une l'orient, & l'autre l'occident, s'ouvrirent; & les vieillards, auxquels on avoit enjoint d'être rendus deux heures au moins avant le lever du ſoleil, entrerent chacun par celle des portes qui etoit le plus à portée de ſon logement en ville. J'entrai par la porte occidentale avec le pere Carme & M. Bourgeois. Pour ce qui eſt de M. Eſpinha, il etoit parmi les Mandarins de ſon Tribunal: nous etions, nous, parmi ceux du cinquieme ordre. Il ne nous fut pas difficile de trouver notre enſeigne; car, outre que ſon nom etoit ecrit en gros caractères ſur le fanal particulier qui l'eclairoit, on avoit nommé deux Mandarins de l'ordre inférieur pour avoir ſoin de nous, & nous indiquer tout ce que nous avions à faire dans le cérémonial de cette journée. Ces deux Mandarins nous démêlerent dans la foule, & avertirent de notre arrivée ceux qui tenoient regiſtre. Ceux-ci, placés ſur une eſtrade entre le fanal & l'enſeigne, & ayant devant eux la table ſur laquelle etoient le regiſtre, une ecritoire & des pinceaux, ſe leverent pour nous enviſager; & à meſure qu'ils reconnoiſſoient l'un de nous, ils le proclamoient à haute voix, & celui qu'ils proclamoient ainſi, répondoit ſur le même ton, *me voici.* Il remettoit ſon billet d'invitation, dont on confrontoit les paroles avec celles qui etoient ecrites ſur le regiſtre; & ſi ces paroles etoient exactement les mêmes dans l'un & dans l'autre, il etoit inſcrit & ſur le regiſtre, & ſur un cahier ſéparé, parmi ceux qui devoient être admis au feſtin. Les mêmes formalités furent pareillement obſervées pour chacun des convives en particulier. Après cette premiere cérémonie, nous attendîmes tranquillement que le jour parût. Au reſte,

quand je dis que nous attendîmes tranquillement, il faut supposer que je ne veux parler que d'une tranquillité d'ame commandée par les circonstances; car pour la tranquillité du corps, il n'etoit guere possible de la lui procurer au milieu d'une cour immense, sans sieges, sans feu, quoique dans la saison froide de l'année, etant déjà sur pied depuis le milieu de la nuit. Enfin, les ténebres commencerent à se dissiper, & les etoiles à disparoître; une aurore brillante, mais un peu trop froide, annonça le lever du soleil : à ce signal, chacun fut invité à se ranger sous son enseigne; car, après avoir fait son acte de comparution, chacun se retiroit pour faire place à d'autres; & dans l'immensité de cette cour, l'on s'etoit joint plusieurs ensemble, par pelotons, en attendant que tout fût fini. Ceux qui en avoient la force, se promenoient à grands pas pour tâcher d'echauffer leurs pieds, & je vous avouerai que j'etois du nombre. Les plus foibles s'etoient assis à plate-terre sur de simples coussins, ayant les jambes croisées à la mode du pays; & tous s'evertuoient de leur mieux pour tâcher de secouer l'ennui qui les saisissoit malgré qu'ils en eussent, soit en se rappellant mutuellement les vieilles histoires du tems passé, soit en faisant parade d'une nombreuse postérité de fils & de petits-fils, dont ils racontoient réciproquement ce qu'ils estimoient en eux davantage, ou ce qu'ils croyoient les faire valoir.

Nous allâmes, comme nous l'avions fait à notre arrivée, nous ranger sous notre Enseigne; le même Mandarin qui nous avoit proclamés la premiere fois, nous proclama encore, & il fallut répondre comme la premiere fois, par un *me voici*. Il est à remarquer que, lorsque celui qu'on nommoit ne se montroit point, on attendoit quelque tems, & on le proclamoit de nouveau à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il comparût, ou que l'on fût certain qu'il avoit disparu. Il y en

avoit en effet plusieurs qui, présumant trop de leurs forces, & ne voulant pas être privés de l'honneur de manger avec leur Souverain, s'etoient fait violence pour se rendre au Palais, mais qui, n'ayant pu résister à la fatigue d'une séance peu propre à l'etat habituel de leur santé, avoient eté contraints de se retirer pour aller chercher chez eux un soulagement nécessaire à leurs infirmités.

Cette seconde représentation etant finie, les vieillards furent introduits dans celle des cours du Palais qui est immédiatement devant l'appartement de l'Empereur. Cette cour est, comme celle que nous venions de quitter, d'une etendue immense; mais elle est plus elevée d'environ une dixaine de pieds; elle est tout à la fois cour, temple & jardin, suivant les saisons. On y entre par une double porte, ou, pour mieux dire, par deux portes tournées exactement au midi, pour le dehors, & au nord pour le dedans, en face de la demeure du *Fils du Ciel.* La garde n'en est confiée qu'à des Princes du sang, & à des Grands du premier ordre. Elevées de plusieurs pieds au-dessus du niveau de la cour, elles conduisent en droite ligne & de pleind-pied, à l'appartement de Sa Majesté, par une galerie ouverte de la largeur de quinze à vingt pieds, sur une longueur d'environ deux cens, ornée des deux côtés d'une balustrade d'un marbre blanc. C'est sur l'un de ces côtés que nous fûmes placés, à la suite des Mandarins du grade qu'on nous avoit assignés. Ainsi nous avions l'avantage de voir la *sainte Face*, comme on s'exprime ici, & tout ce qui se passoit autour d'elle.

Cependant le soleil avoit déjà commencé sa course, & l'heure du repas arriva. Cette heure n'est pas, comme dans vos climats, celle du milieu du jour, ni la seconde, troisieme ou quatrieme après-midi; c'est la huitieme, ou tout au plus tard

tard la neuvieme après minuit, parce que c'eſt l'heure ordinaire à laquelle Sa Majeſté prend ſon premier repas de chaque jour, après avoir donné ſes audiences aux Chefs des grands Tribunaux pour les affaires générales de l'Empire, & leur avoir intimé ſes ordres en conſéquence de ce dont ils l'ont informée.

Au troiſieme coup de tambour, tous les vieillards ſe leverent, parce que l'Empereur parut pour prendre ſa place ſous le portique qui eſt devant ſon appartement, & il ſe trouva ainſi à la tête des convives, formant deux lignes parallèles aux deux côtés de la galerie, depuis le portique jusqu'à la porte par où nous etions entrés; avec cette ſeule différence, que ſon trône placé ſur une eſtrade de la hauteur d'un ou de deux pieds, lui procuroit la ſatisfaction d'être vu de tous les convives, & de les voir tous. Il etoit accompagné de ceux de ſes fils, petits-fils & arriere-petits-fils qui ſe trouverent en etat d'aſſiſter à la cérémonie. Des Princes de ſon ſang etoient là pour le ſervir, des Grands & des Mandarins pour ſervir les vieillards. Auſſi-tôt qu'il eut pris ſa place, tous les convives furent invités à prendre la leur, c'eſt-à-dire, à s'aſſeoir, non pas ſur des ſieges, car il n'y en avoit point, mais ſur des tapis qu'on avoit etendus ſur le ſol avant leur arrivée. Il y avoit une petite table pour chaque bande de quatre. La muſique commença, & l'on couvrit les tables d'autant de plats qu'elles pouvoient en contenir. Le plat d'honneur, celui qui rempliſſoit la majeure partie de chaque table, etoit un quartier de mouton de Tartarie, entouré de pluſieurs ſortes d'autres viandes qu'il me fut bien difficile de reconnoître : il etoit ſur un réchaud, pour empêcher les mets de ſe refroidir; & ces mets nageoient dans une eſpece de ſauſſe excellente pour le pays, que les convives avaloient avec ſenſualité, en guiſe

de potage. Outre ce plat principal, il y en avoit deux ou trois autres couverts de viandes froides, comme canards, poules & chair de porc. Tout cela ne fut pas capable de réveiller mon appétit; mais je mangeai avec goût un de ces petits pains de fleur de farine, cuits au bain-marie, dont il y avoit en abondance. Les Mandarins qui etoient à côté de nous, nous tirerent d'affaire pour le reste; car, pour l'entiere satisfaction de Sa Majesté, il falloit qu'à la fin du repas tous les plats fussent vuides. De tems en tems, c'est-à-dire, toutes les fois qu'on versoit à boire à l'Empereur, des Mandarins versoient du vin dans les coupes des vieillards, afin qu'ils eussent la satisfaction de boire en même tems que lui, & du même vin que lui, puisque les mets dont leurs tables etoient couvertes, n'etoient pas différens de ceux qui couvroient la table de Sa Majesté.

Pendant tout le tems que dura le festin, c'est-à-dire, l'espace d'environ une heure, les fils, petits-fils & arriere-petits-fils de l'Empereur, parcouroient les tables pour voir si rien n'y manquoit, & pour exhorter les convives à partager sans gêne la satisfaction dont jouissoit leur bon Maître en les voyant ainsi rassemblés. L'aîné des fils de Sa Majesté, par son empressement & toutes ses manieres, paroissoit sur-tout s'acquitter avec affection de l'emploi qu'on lui avoit assigné de veiller à tout; on eût dit, à le voir, que c'etoit un Maître-d'Hôtel qui travailloit, pour l'honneur de son Maître, à faire ensorte que tout le monde fût content. Cet aimable Prince nous fit l'honneur de s'arrêter un moment devant la table où nous etions, M. Bourgeois & moi, & de nous adresser la parole en nous invitant à ne pas nous gêner pour le manger & le boire.

Quand l'Empereur eut cessé de manger, un coup de tambour se fit entendre & la musique cessa; les Mandarins

deſſervirent les tables, c'eſt-à-dire, ôterent les réchauds & deux ou trois plats dont chacune étoit couverte, & dirent à chaque particulier que l'Empereur vouloit qu'il emportât chez ſoi la coupe dans laquelle il avoit bu pendant le feſtin, & ſouhaitoit qu'il pût long-temps en faire uſage, en ſe ſouvenant à chaque fois qu'il l'emploieroit, de tout ce dont il étoit témoin oculaire en ce jour. Au reſte, cette coupe n'étoit autre choſe qu'un petit gobelet d'une porcelaine commune; mais aux yeux de ceux à qui il fut donné, il étoit plus précieux venant de la part du maître, que ne l'eût eté un grand vaſe d'or, venant de toute autre main.

On entendit un ſecond coup de tambour, chacun ſe remit en ſon ſéant, la face tournée vers l'Empereur; puis un troiſieme, alors parurent les Comédiens au nombre de douze, ſi j'ai bien compté; aucun ne montroit ſon viſage naturel, ils avoient tous un double maſque, je veux dire deux maſques l'un pardevant, l'autre par derriere la tête, de maniere qu'ils ne paroiſſoient jamais tourner le dos à l'Empereur, non plus qu'à l'aſſemblée. L'un des maſques repréſentoit un vieillard à barbe blanche & l'autre un jeune homme, un enfant ou un homme de moyen âge, leurs habits etoient à l'avenant, c'eſt-à-dire, qu'ils n'avoient point de derriere. Il n'y en avoit aucun qui n'eût quelque choſe en main. Je ne diſtinguai que les petits bâtons de ceux qui repréſentoient des vieillards. Après avoir ſalué l'Empereur & toute l'aſſemblée, ils commencerent à jouer. Ils alloient & venoient dans tous les ſens. Ils déclamoient, ils chantoient & par intervalles ils s'arrêtoient & gardoient le ſilence; puis ils recommençoient leurs évolutions, tantôt comme en courant, & tantôt à pas très-lents. A ce que j'en ai pu juger par les yeux, c'étoit une eſpece de ballet qui repréſentoit les dif-

ferens âges de la vie & la révolution des années. J'aurois bien ſouhaité de pouvoir entendre quelque choſe de ce qu'ils diſoient, mais il ne me fut pas poſſible ; car outre que j'etois un peu eloigné, le bruit des inſtrumens couvroit entierement la voix des acteurs. Ce ballet dura environ une demi-heure.

Les Comédiens s'etant retirés, les Muſiciens prirent leurs places ; & comme ces Muſiciens etoient des Eunuques, car il n'y en a pas d'autres pour les cérémonies qui ſe font dans l'intérieur du palais, près de l'endroit où logent les femmes & tout l'attirail qu'elles traînent après elles, leurs voix perçantes, quoique très-ſonores, parvenoient aiſément juſqu'à nous. Ce fut alors ſur-tout que je regrettai de ne pouvoir pas diſtinguer les paroles du chant comme j'en diſtinguois les ſons ; j'en aurois peut-être retenu quelque choſe, & je ſerois en etat de vous donner le précis ou du moins une idée quelconque d'un cantique ou d'une hymne en l'honneur du *Tien*, pour le remercier du bienfait particulier de ce jour.

Le tems que l'on mit à chanter le cantique d'actions de graces, fut d'environ un quart-d'heure, après lequel l'Empereur ſe leva, rentra dans ſon appartement, & les portes de la cour du feſtin s'ouvrirent. Les convives défilerent les uns après les autres, & on les invita à s'arrêter dans la cour ſuivante, & d'y attendre qu'on les rappellât pour recevoir les préſens que Sa Majeſté vouloit faire à chacun en particulier.

Ce fut ſur-tout à cette derniere epoque que les pauvres vieillards eurent beſoin de toute leur patience. Il fallut attendre chacun ſon tour, pour pouvoir être expédié, car Sa Majeſté ne pouvant pas donner elle-même de la main à la main à trois mille perſonnes ſans une extrême fatigue, s'etoit contentée de faire cet honneur aux Regulos & à quelques

Grands du premier ordre ; elle s'etoit déchargée ſur ſes Miniſtres du ſoin de donner aux autres en ſon nom ; & pour empêcher que les préſens ne fuſſent volés en tout ou en partie ; elle avoit ordonné qu'on écrivît ſur une feuille de papier jaune, marquée au ſceau du Tribunal intérieur, le nom de chacun des gratifiés, & la liſte de ce qu'il devoit recevoir : de cette maniere, ni les Eunuques, ni les bas Officiers ne purent faire leur main. On prétend cependant que, malgré cette précaution, pluſieurs d'entre eux ont trouvé le moyen de s'enrichir ; mais ç'a eté lorſqu'ils tiroient des magaſins de l'Empereur, pour préparer les préſens, les différentes choſes qui devoient être données.

Pour empêcher toute confuſion dans la diſtribution, on avoit rangé tous les préſens ſur des tables rangées elles-même ſelon l'ordre de ceux qui devoient les recevoir. Devant chaque table, il y avoit un Mandarin qui avoit la liſte de ce qu'elle contenoit, & de ceux auxquels on devoit les diſtribuer. La part de chacun etoit déjà faite, liée d'un cordon jaune & inſcrite de ſon nom. Comme cette diſtribution etoit cenſée ſe faire en préſence de Sa Majeſté, c'eſt tout près de ſon appartement qu'elle ſe faiſoit par les Miniſtres qui tenoient ſa place. A la porte d'entrée de cette cour, il y avoit un Grand de la maiſon de l'Empereur, qui, ayant en main cette même liſte, introduiſoit les uns après les autres, par bandes de quatre ou de ſix, ceux dont les noms etoient inſcrits ; & quand ceux-ci etoient arrivés en préſence des Miniſtres diſtributeurs, ils recevoient de leurs mains, à meſure qu'on les nommoit, les préſens qui leur etoient deſtinés, faiſoient le *Ko-teou* devant la porte de l'appartement de Sa Majeſté, & ſe retiroient pour faire place à d'autres. Il n'eſt pas beſoin de vous faire remarquer

qu'une diſtribution ainſi faite à trois milles perſonnes (car je ne compte pas le petit nombre de ceux à qui l'Empereur a donné de ſa propre main), a dû durer aſſez de tems pour fatiguer à l'excès tous ces vieillards qui attendoient dans la cour extérieure que leur tour fût arrivé. Trois jours entiers ont à peine ſuffi pour expédier tout le monde ; & pendant ces trois jours, tous ceux qui n'etoient pas encore expédiés devoient ſe rendre de grand matin dans cette même cour, & n'en ſortir que ſur le ſoir. Heureuſement pour nous, nos préſens nous furent livrés dès la premiere journée ; & nous en fûmes quittes pour n'avoir attendu que juſqu'à trois heures après-midi.

Vous ſerez peut-être bien aiſe de ſavoir en quoi conſiſtoient ces préſens. Dans votre idée européenne, ils ne paroîtront très-certainement pas ce qu'ils ſont dans l'idée de ceux du pays. De petites bourſes en broderie d'or & d'argent, des pieces de ſoie de différentes eſpeces, un ſceptre emblématique d'un bois odoriférant & d'une ſculpture ornée de petites figures de pierre de *Yu*, nommé *Jou-y*, dont le ſens littéral eſt *que tout ſoit ainſi que vous le ſouhaitez*, & que nous pourrions par conſéquent appeller en françois *un ſouhait*, un bâton de bois de cedre, à tête de dragon, qui a plus l'air d'un bâton paſtoral ou d'une croſſe epiſcopale que d'un bâton de vieilleſſe, & pardeſſus tout cela la marque diſtinctive de l'Ordre impérial de l'âge avancé, dans le caractere *Cheou*, qui ſignifie *longue vie*. Ce caractere *Cheou* eſt d'argent doré du poids d'environ une once, & ſon attache eſt un cordon de ſoie jaune avec ſon nœud. Vous ne regarderez peut-être tout cela que comme des hochets propres à amuſer des vieillards qui, commençant à s'approcher de ce point du cercle de la vie qui touche à celui par où

ils l'ont commencée, ont les mêmes inclinations & les mêmes besoins qu'ils avoient dans leur premier âge. Je n'ai garde de vouloir réformer vos idées, encore moins de prétendre que vous deviez les former sur le modele de celles que nous avons ici ; mais comme l'Empereur a joint à ces prétendus hochets le don d'une piece de vers qu'il a composée lui-même en mémoire de l'auguste cérémonie du festin des vieillards à laquelle il a présidé, j'ose croire que vous verrez ces vers avec quelque plaisir, en considération de l'illustre auteur. En voici la traduction :

« *Aux vénérables Vieillards invités au Festin solemnel pour* » *se réjouir avec moi, en mémoire de ce que fit autrefois mon* » *auguste Aïeul dans une occasion pareille.*

» Les bienfaits que j'ai reçus du Ciel sont sans nombre, » il me seroit impossible de les compter. Celui dont je jouis » aujourd'hui en voyant rassemblés dans un même lieu » tant de vénérables vieillards, m'occupe tout entier. Mes » idées reviennent d'elles-mêmes sur les temps passés, & » me rappellent cet âge heureux où mes cheveux, seul or- » nement de ma tête, flottoient à leur gré sur mon front. Tout » alors etoit sans conséquence de ma part ; je profitois de » l'inestimable privilege de pouvoir m'asseoir aux pieds de mon » auguste aïeul lorsqu'il siégeoit sur son trône. Je voyois tout, » j'entendois tout, j'etois témoin de tout ce qui se passoit » autour de lui. Bien des années, helas ! se sont ecoulées » depuis.

» De tous les spectacles qui ont frappé mes regards avides » dans un âge où tout m'affectoit, celui qui m'affecta le » plus délicieusement est la fête à jamais mémorable que je

» renouvelle en ce jour. Oui, c'eſt avec la plus douce emo-
» tion que j'en rappelle le précieux ſouvenir ; un ſentiment de
» reſpect mêlé de tendreſſe remplit toute l'etendue de mon
» cœur, quand je vis les Princes & les Grands entrer dans la
» ſalle du feſtin, prendre leurs places à côté de leur maître,
» le ſervir & en être ſervis, & à leur exemple, tous les
» vieillards en faire de même. Les mêmes mets, le même
» vin etoient egalement pour tous. Tous etoient ſervis en
» même tems & avec la même abondance ; les coupes ſe vui-
» doient & ſe rempliſſoient ſans contrainte ; point de diſtinc-
» tion de rang, tout etoit egal entre les convives ; c'etoit
» une aſſemblée d'amis qui ſe rejouiſſoient enſemble par un
» même motif d'alégreſſe & de joie ; un rouge luiſant co-
» loroit leurs viſages ! le feu de la jeuneſſe ſembloit encore
» etinceller dans leurs yeux.

» C'eſt pour la ſeconde fois que, par une faveur ſpéciale du
» Ciel, je jouis du même ſpectacle avec le même epanchement
» du cœur. Nos deſcendans ſe pénétreront ſans doute des ſen-
» timens de la plus tendre vénération, quand ils liront dans
» l'hiſtoire que deux Empereurs de mon auguſte race, l'aïeul
» & le petit-fils ont célébré l'un la ſoixantieme & l'autre la
» cinquantieme année de leurs regnes particuliers, en ſe ré-
» jouiſſant dans un repas de famille avec la Nation entiere
» repréſentée par l'elite de ſes vieillards ».

Ces vers ne ſont pas diſtingués dans l'original par des lignes. Le ſens, les ſons & la cadence en font connoître la meſure aux experts. Il n'y a même ni points ni virgules dans toute la piece ; & c'eſt en quoi l'on fait conſiſter ici une des principales beautés des pieces de vers & des diſcours en ſtyle relevé. Il ſeroit auſſi ridicule d'accentuer les caracteres, de fixer par la

ponctuation

ponctuation les différens membres d'une phrase, & les phrases entre elles, qu'il le seroit en Europe d'ecrire sur le tableau d'un Grand Maître, ce qui en fait le principal sujet, les noms de chaque figure, & les sentimens qui les affectent ou qui doivent les affecter. Le tableau parle de lui-même, s'il est bien fait, & n'a pas besoin d'interprete. Il en est de même de la poésie chinoise; l'harmonie, les images, le choix des mots & la cadence en sont les distinctifs, & font connoître son genre. On ne fait usage de la ponctuation & de la séparation des vers par des lignes que dans les chansons, dans quelques pieces fugitives, & dans des ouvrages faits pour les commençans.

L'Empereur a cru devoir ajouter des notes pour faciliter l'intelligence d'un texte qui pourroit n'être pas parfaitement compris de tous ceux pour lesquels il a eté composé, & les a ecrites de sa propre main. En voici l'explication que j'ecris de suite, sans répéter les mots du texte auxquels les notes se rapportent.

« L'Empereur mon aïeul parvenu à l'année *jen-yn* de son » glorieux regne, voulut rendre cette année à jamais mémo- » rable dans nos fastes, par quelque action d'eclat qui pût » être en même tems un témoignage authentique de sa ten- » dresse pour ses Sujets. Il indiqua une assemblée de vieillards » choisis dans les différens Ordres de l'Etat, & leur donna dans » son propre Palais un festin solemnel dont il fit lui-même » tous les honneurs.

» Cette cérémonie, dans la circonstance d'une soixantieme » année de regne, n'avoit point eu lieu jusqu'à lui. Du moins » il n'en est point parlé dans l'histoire, ni dans aucun autre » livre qui soit venu à ma connoissance. Le Ciel réservoit à » ma famille d'en donner le premier exemple. Mon auguste

» aïeul, pour allier la majeſté du trône à la ſimplicité du pere » de famille, voulut que tous les Princes titrés, Regulos, » Comtes & Grands, l'aſſiſtaſſent en habits de Cour, & fiſſent le » ſervice avec tout l'appareil du grand Cérémonial. Eux-mêmes » dépeçoient les viandes, les portoient ſur les différentes tables » des convives, verſoient du vin dans les coupes, les rem» pliſſoient de nouveau quand elles etoient vuides, & exhor» toient tout le monde à ſe livrer ſans gêne aux tranſports d'une » douce joie. Ce grand Prince voulut encore que ceux de ſes » fils & petits-fils qui etoient en âge de pouvoir ſervir à table, » fiſſent, dans cette circonſtance, l'office d'Echanſons, & ver» ſaſſent à boire aux vieillards que l'aïeul & le pere avoient » invités au feſtin, comme amis de la maiſon. Pour ce qui » eſt de ceux de ſes fils & petits-fils qui etoient encore dans » la premiere enfance, il ordonna qu'on les portât au lieu de » la cérémonie, pour les faire jouir, comme les autres, de la » vue de tant de vénérables vieillards, & les accoutumer de » bonne heure aux devoirs qu'impoſe l'humanité. J'etois alors » dans la douzieme année de mon âge; j'ai eté témoin de tout » ce qui ſe fit, & de la maniere dont tout ſe fit. Ceux d'entre » les vieillards qui etoient âgés de 90 ans & au-deſſus, reçu» rent de la propre main de l'Empereur, les préſens qui leur » etoient deſtinés: les vieillards moins âgés, reçurent les leurs de » la main de ceux que Sa Majeſté avoit chargés de cet emploi. » Je me ſouviens exactement de tout cela, quoique depuis » l'année *jen-yn*, où ſe fit la cérémonie ſous mon auguſte aïeul, » juſqu'à la préſente année *y-ſee*, qui eſt la cinquantieme de » mon regne, il y ait un intervalle de 64 ans (1).

Kien-long, année 50e de la 1re lune, 1er quartier.
De mon propre pinceau.

(1) L'année *y-ſée*, 50e du regne de *Kien-long*, répond à l'an 1785: c'eſt la 42e du cycle ſexagénaire. L'année *jen-yn*, 39e du cycle pré-

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. RAUX, MISSIONNAIRE.

De Péking, *le 19 Novembre 1785.*

.....NOUS fommes arrivés heureufement à *Péking* le 29 Avril de la préfente année. Nous etions partis de Canton le 7 de Février; notre route a eté de 550 lieues environ, de Canton à *Nan-hiong-fou.* Nous avons remonté la riviere de Canton, puis nous avons eu une journée par terre : c'eft pour traverfer la montagne de *Mei-ling*, qui fépare la province de Canton de celle du *Kiang-fi.* Nous reprîmes des barques à *Nan-gan*, premiere ville de cette derniere Province, du côté du midi.

Le 21 Mars, nous arrivâmes devant *Nan-tchang-fou*, où nous quittâmes la route d'eau pour prendre celle de terre : nous traverfâmes en litieres la partie feptentrionale du *Kiang-fi*, une petite portion du *Hou-pé*, le *Kiang-nan*, vers fon extrémité occidentale : ainfi nous ne vîmes point *Nan-king*. Le *Kiang*, que nous paffâmes à *Kieou-kiang-fou*, en dix-huit minutes, peut avoir en cet endroit une demi-lieue de largeur : c'eft un fleuve majeftueux. De-là nous eûmes encore treize jours de marche pour gagner le *Hoang-ho*. Le pays qui eft entre ces deux fleuves, eft le plus beau que nous ayons vu en Chine. A *Siu-tcheou-fou*, le *Hoang-ho* n'eft pas fi large que la Seine devant Rouen. Le *Chan-tong* nous offrit le trifte fpectacle de tout ce que la ftérilité & la mifere ont de plus

cédent, répond à l'an 1722. *Kang-hi* fit la cérémonie après 60 ans révolus de regne, & *Kien-long*, fon petit-fils, l'a renouvellée en commençant la 50^{e} année du fien. *Kang-hi* commença à régner dès l'âge de fix ans, & *Kien-long* en avoit vingt-cinq quand il monta fur le trône.

affreux : il y avoit plus de huit mois qu'il n'y etoit tombé une ſeule goutte d'eau. L'atmoſphere, exceſſivement chargée de pouſſiere, interceptoit les rayons du ſoleil ; à peine pouvions-nous diſtinguer les objets à quinze ou vingt pieds. Le canal Impérial ne nous offrit rien de bien remarquable à *Té-tcheou* : de cette ville à la capitale de l'Empire, il n'y a que ſix ou ſept journées de chemin. Nous entrâmes dans *Péking* le 29 Avril, ſur les neuf heures du matin.

..... Nous ſommes tous allés au-devant de l'Empereur, au retour de ſon voyage de Tartarie. L'air de bonté qu'il nous a témoigné, a eté des plus flatteurs pour nous. Comme nous etions, dans cette circonſtance, à dix-huit lieues au nord de *Péking*, j'eus occaſion pour la premiere fois, de voir la grande muraille : elle offre quelques ruines de diſtance en diſtance.....

Fin du Tome douzieme.